This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

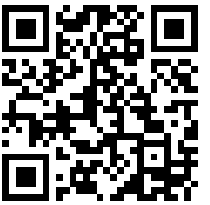

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE

DIRECTEURS

4e ANNÉE — 1897

PARIS

LIBRAIRIE A. FONTEMOING

4, RUE LE GOFF, 4

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

H. misc. 367 9/4

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Digitized by Google

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE

DIRECTEURS

4e ANNÉE — 1897

PARIS

LIBRAIRIE H. CHAMPION

9, QUAI VOLTAIRE, 9

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CORRESPONDANCE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LES MALHEURS D'UNE HÉRITIÈRE

LES BAUTRU ET Mlle DE NOGENT

III

LA MARQUISE DE MELUN

(*Suite et fin*).

Alors se renouvela entre le marquis de Melun et la comtesse de Nogent, d'une part, et, de l'autre, Broutier et la marquise de Melun, la même lutte de mémoires, de lettres accusatrices ou apologétiques, de certificats, que nous avons déjà vue se produire dix ans plus tôt dans l'affaire Dufour : lettre de l'agent Duval, du 5 décembre 1749, qui estime que Broutier mérite d'être envoyé à Bicêtre (1); de l'abbé Le Jeune, docteur de la Société royale de Navarre, l'ancien curé de Saint-Laurent, où il a succédé à l'abbé Lameth, qui appuie auprès du curé de Saint-Etienne-du-Mont la plainte de M. de Melun, et affirme que Broutier a fomenté le procès en séparation, qu'il s'est « opiniâtré à loger chez la marquise », et qu'il l'a réduite à la misère par de mauvais procès », 13 déc. 1749 (2); de l'abbé Bouëttin, curé de Saint-Etienne-du-Mont qui, par deux fois (17 déc. 1749 et 15 déc.

(1) *Archives de la Bastille*, n° 11739; f. 111.
(2) *Id.*, n° 11739; f. 113.

Digitized by Google

1750), confirme les dires de l'abbé Le Jeune, et atteste « le penchant prodigieux de Mme de Melun pour la prodigalité » (1); certificat de la supérieure de la communauté de Sainte-Aure, du 16 déc. 1749 (2), bien différent de celui que donna jadis à Mlle de Nogent la supérieure des Cordelières; puis, en 1750, du curé de Saint-Médard, 15 décembre (3); du marquis de Melun à M. Berryer, 18 déc. (4); de l'avocat Grojard de Mongenault, 30 décembre (5); du sieur Delaunoy de Bellevue, 14 décembre (6); de la comtesse de Nogent enfin, 29 janv. 1751, qui étaye ses accusations surtout des allégations de M. de Bellevue (7). Le certificat de ce personnage était ainsi conçu :

Louis Delaunoy de Bellevue, maître ès arts approuvé de l'Université, rue des Poules, où il occupe une maison dans laquelle Mme la marquise de Melun occupe un appartement et est en pension, certifie que le nommé Broutier cause un scandale affreux par la mauvaise conduite qu'il tient avec Mme la marquise, etc. Il est vray qu'il gâte et corrompt l'esprit de ladite Dame, et est comme le boute-feu contre M. le marquis de Melun, qui est disposé à procurer à Mme la marquise tous les bons offices d'un mari chrétien; le respect et la religion m'empêchent de détailler icy ce qui se passe dans l'intérieur de ma maison. On peut ajouter foy à mon témoignage: je parle sous les yeux de Dieu. En foy de quoi j'ay signé

DELAUNOY DE BELLEVUE (8).

Ce 14 décembre 1750.

A ce déluge d'accusations, on trouve à opposer la lettre que Mme de Melun adressa au lieutenant de police Berryer, et quelques lettres de Broutier au même, et au comte d'Argenson qui avait remplacé Maurepas au ministère dont Paris relevait. De toutes ces pièces, qui beaucoup se répètent, nous ne releverons que quelques passages particulièrement intéressants.

Ainsi, l'abbé Bouëtin, curé de Saint-Etienne-du-Mont (9), nous donne des détails sur ce singulier intérieur de la rue des

(1) *Archives de la Bastille*, f. 115 et 122.
(2) *Id.*, f. 128.
(3) *Id.*, f. 137.
(4) *Id.*, f. 124.
(5) *Id.*, f. 139.
(6) *Id.*, f. 126.
(7) *Id.*, f. 145.
(8) *Id.*, f. 126.
(9) Pierre-François-Joachim Bouëttin était curé de Saint-Etienne du Mont depuis 1744.

Digitized by Google

Poules, où vivaient, comme en commun, Mme de Melun, Broutier avec sa femme, et le ménage Pillot. Dans une lettre adressée à M. de Chaban, il écrit :

« J'ai fait venir chez moi le nommé Pillot, principal locataire d'une maison rue des Poules, où demeure ledit Broutier. Il m'a dit que Mme de Melun y vient presque tous les jours sur les deux heures et demie après midy et qu'elle s'en retourne à Sainte-Aure sur les sept heures et demie du soir; que, n'ayant pas de bois pour se chauffer, elle s'y fait apporter une chaufferette par sa femme de chambre; qu'elle y travaille à des ouvrages délicats qu'il n'a pu m'expliquer, dans la compagnie de sa femme, à lui Pillot, qui travaille aux siens, et de la femme de Broutier qui fait des boutons d'or et d'argent; que Broutier ne sort ordinairement que deux ou trois fois par semaine, et qu'il s'occupe dans un coin de la chambre à lire et à écrire; du reste, qu'il ne se passe rien contre la décence, et que lui, Pillot, et sa femme ne le souffriroient pas s'ils s'apercevoient de la moindre chose; qu'enfin il ne sait pas comment Broutier peut vivre, à moins qu'il ne soit aidé par un de ses frères qui vient assez souvent le voir » (1).

D'un autre côté, la supérieure du couvent de Sainte-Aure nous fait connaître des faits qui, sans accusser positivement les mœurs de Mme de Melun, prouvent avec quelle assiduité elle visitait Broutier dans son logement voisin, et le peu de retenue qu'elle mettait à lui procurer les objets d'ameublement dont il avait besoin.

« Nous soussignée supérieure de la communauté de Sainte-Aure, déclarons qu'ayant défendu l'entrée du couvent au nommé Broutier, qui y venoit pour voir Mme la marquise de Melun, ledit sieur Broutier s'est venu loger au coin de la rue des Poules, près ledit couvent de Sainte-Aure, et que, depuis que ledit Broutier y est logé, Mme de Melun y va très fréquemment, même depuis quelque temps tous les jours, soir et matin; déclarons, en outre, avoir appris que vers la fin du mois dernier, madite dame marquise de Melun avoit jetté par les fenêtres, à heure indüe, une grande couverture de laine, que M. le marquis de Melun, son mary, avoit envoyée pour l'usage de son épouse, et que le nommé Broutier étoit en bas dans la rue, qui l'a receüe et portée chez luy...

Paris, ce 16 septembre 1749.

VERDIER,
Supérieure (2).

(1) *Archives de la Bastille*, 11739, f. 115. — Lettre du 17 déc. 1749.
(2) *Id.*, f. 128.

Digitized by Google

Nous avons vu comment Broutier se défendait des accusations portées contre lui : voici la lettre que Mme de Melun écrivit en sa faveur au successeur de M. de Marville :

A M. de Berryer (1), Lieutenant général de Police.

Comme mes malheurs vous sont connus, Monsieur, je ne vous en écrirai point de détails, sinon que passagèrement. Vous n'ignorez point les mauvais procédés du marquis de Melun, mon mary, pour moy. Il vient, monsieur, de surprendre la religion du Roy, et l'équité de Monsieur le comte d'Argenson, en obtenant l'ordre qui exile le sieur Brouttier, mon homme d'affaires. Il voudroit de même, Monsieur, surprendre la vôtre par les mêmes calomnies sur le comte de ladite Brouttier sa femme, qui est actuellement auprès de moy pour me rendre ces services où je vous assure que l'intérêt n'a point de part, puisque le marquis de Melun tient à honneur de me faire manquer de tout. Je suis malade il y a longtemps, il veut me priver des secours de ceux qui me sont nécessaires, comme aussi de gens telles pour défendre mes intérêts. C'est ce qu'il vient de faire en la personne de Brouttier, en le privant de la bonne justice de ses juges en l'éloignant, et moi d'un conducteur pour racheter les débris du naufrage des restes de ma misérable fortune, que ce Monsieur de Melun a périe en bien peu de temps. Vous avez su, Monsieur, le procès criminel qu'il a fait à cet infortuné il y a deux ans. Il n'a pu le perdre à cause de son innocence. Aujourd'hui, il tente d'autres voies ; s'il n'étoit pas aveugle, Monsieur, je puis vous certifier que Brouttier seroit sacrifié à son envie de le faire mourir. Ne le pouvant pas, il le sacrifie au venin (?) de sa langue pernicieuse. C'est ce qu'il voudroit faire contre son infortunée femme, parce qu'elle a le même [dévouement] pour moi.

J'ai trop confiance en votre équité pour n'être pas persuadée que vous ne prêterez pas votre ministère à de telles iniquités. S'il avoit devant lui son adversaire, il seroit bien embarassé de soutenir ses calomnies.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble très obeissante servante,

De Bautru, comtesse de Nogent de Melun.

Ce 2 mars 1751 (2).

(1) Nicolas-René Berryer, mort le 15 août 1762, avait succédé à Marville le 27 mai 1747, et resta en fonctions jusqu'en 1757. Ministre de la marine en 1758, garde des sceaux en 1761.

(2) *Arch. de la Bast.*, 11739, f. 151.

Digitized by Google

Quand Mme de Melun écrivait cette lettre, Broutier n'était plus en liberté: le 31 janvier 1751, avait été délivrée contre lui une lettre de cachet qui l'exilait à 50 lieues de Paris.

L'agent Duveau, chargé de l'exécution, pour laquelle il se transporta, le 15 février, « au deuxième étage de la maison occupée rue des Poules par M. de Bellevue, ancien maître de pension », en rend ainsi compte :

« Je l'ai trouvé [Broutier] couché dans un lit à tombeau placé dans un coin de la chambre, quoique sa femme m'ait dit qu'il ne logeait pas dans ladite maison, et dans un autre coin de ladite chambre était couchée la Dame marquise de Melun, qui a beaucoup crié en disant qu'il falloit que je lui donne l'ordre à lire, ce que je n'ay jugé à propos de faire qu'après que le sieur Broutier a eu signé sa soumission d'y obéir, d'autant que ladite dame marquisem'a paru très violente et je pourrois dire sans scrupule, un peu folle, et auroit pu le déchirer » (1).

A partir de cette époque, l'on n'entend plus parler de ces deux époux mal assortis. L'âge, les infirmités les avaient-ils assagis ? C'est douteux; mais la fortune de Mme de Melun était presque réduite à rien, sinon tout à fait anéantie. Vaincue par la nécessité, ou plutôt, sans doute, par les sollicitations incessantes de son mari, nous avons vu qu'en 1747, elle avait consenti à l'aliénation de ses terres. Après cela, M. de Melun n'avait plus de raisons pour batailler encore, et quant à la séparation de fait qui existait entre lui et sa femme, retirée au couvent de Sainte-Aure ou ailleurs, on peut penser, sans le calomnier, qu'elle ne lui importait guère. Mme de Melun avait encore six ans à vivre. Elle les passa dans une gêne voisine de la misère, et semble n'avoir vécu que des secours qui lui furent donnés par sa mère. Nous lisons en effet dans le mémoire de Loyseau de Moleon :

« Mme de Nogent seule continua d'aider de son modique revenu sa malheureuse fille, qu'une maladie, devenue plus grave par les chagrins, conduisit lentement au tombeau » (2).

Aux souffrances de la gêne, s'ajouta sans doute pour elle l'amertume des regrets et du repentir. Si, en effet, sa famille, l'avidité de ses héritiers présomptifs, puis la prodigalité de son

(1) *Arch. de la Bastille*, 11739, f. 150. Lettre à M. de Chaban, 15 févr. 1751.
(2) *Mémoire*, p. 16.

*

Digitized by Google

mari, avaient causé en grande partie ses malheurs, son inconséquence, sa légèreté, le mauvais choix de ses amitiés y avaient été pour beaucoup, et elle dut plus d'une fois regretter cruellement ses fautes de conduite, ses défauts de caractère. Élevée par un père bizarre, par une mère plus propre au harem d'un pacha qu'au salon d'un grand seigneur français, nous devons, pour cela et pour ses malheurs, lui être indulgent.

Henriette de Bautru, marquise de Melun, mourut à Paris le 28 avril 1757, âgée de quarante-huit ans sept mois, après quatorze ans d'un mariage qui avait été pour elle l'origine de nouveaux malheurs (1).

Trois ans plus tard, par une coïncidence qui était comme une nouvelle ironie du sort, presque le jour anniversaire de sa mort, le marquis de Melun épousait en secondes noces, le 29 avril 1760, Geneviève de Chaumont-Guitry, une des dix enfants de Jacques-Antoine de Chaumont, marquis de Guitry (2). Par une singulière rencontre, M^lle^ de Chaumont descendait par sa grand'mère paternelle des Caumont-la-Force, et se trouvait ainsi apparentée à Henriette de Bautru. Vieux, accablé d'infirmités, le marquis de Melun, aussi épris sans doute de sa seconde femme que la première l'avait été de lui, agit envers M^lle^ de Guitry comme M^lle^ de Nogent avait agi envers lui, en faisant à sa nouvelle épouse une donation universelle de ses biens. Nous ignorons, s'il eut lieu, comme M^lle^ de Nogent, de s'en repentir, et si la seconde épouse se chargea de venger la première. Si, par une juste réciprocité, il en fut ainsi, le châtiment ne fut pas de longue durée, car le marquis de Melun mourut, juste trois ans après ce second mariage, le 29 avril 1763 (3), sur la paroisse Saint-Sulpice.

Cette mort qui aurait dû, ce semble, ensevelir à tout jamais dans l'oubli le souvenir de M^lle^ de Nogent, fut précisément ce qui le raviva. En effet, en 1765, nous voyons la vieille comtesse de Nogent, Julistanne, vivant encore, mais plus qu'octogénaire, obligée de soutenir un procès contre la veuve du marquis de Melun, qui veut la dépouiller d'un misérable reste de fortune.

(1) Voir sur les Bautru-Nogent le *Mercure :* juin 1736, I, 1237; déc. 1757 p. 203.

(2) Elle était née le 19 sept. 1722, du premier mariage de son père avec Renée de la Pallu du Mesnil-Habert.

(3) Chatellux, *Notes prises aux Archives de l'Etat civil de Paris*, p. 414. Il est dit qu'il avait 63 ans, ce qui le ferait naître en 1700.

Digitized by Google

Se fondant sur la donation universelle contenue dans son contrat de mariage, elle lui réclamait 12,637 livres, montant de la retenue des vingtièmes et autres impôts dont étaient exemptes les rentes sur les Aydes et Gabelles qui, après la vente du comté de Nogent, avaient servi de remploi aux 10,000 livres de rente de douaire assuré par le comte de Nogent à sa veuve. Sans égard pour son âge, pour sa modeste situation, elle fit saisir, arrêter tous les revenus de la pauvre femme. Un procès s'ensuivit, et la comtesse de Nogent ayant formé une demande reconventionnelle en paiement d'une rente viagère de 1,500 livres qui, en 1721, lui avait été donnée par le comte de Nogent, la marquise de Melun n'hésita pas à qualifier « de fruit du crime » une donation que Julistanne avait reçue, disait-elle, « comme concubine ». Ce procès souleva l'indignation publique, et, l'avocat de la comtesse de Nogent, Me Loyseau de Moléon (1), nous apprend que la veuve du dernier des Bautru reçut les marques du plus grand intérêt de ses neveux, les enfants du duc de Biron. Cette mauvaise action était aussi un mauvais procès, que la seconde marquise de Melun perdit honteusement. Un jugement,

(1) Loyseau de Moléon, *Mémoire*, p. 17. — Ce mémoire nous fournit encore des dates précieuses sur certains actes du comte de Nogent, ainsi : 1712, obtention des Lettres de naturalisation de sa fille; 1716, il la reconnait et veut qu'elle porte ses armes; 1718, Lettres patentes qui légitiment Henriette et la rendent capable de recevoir une donation; 9 juil. 1721, donation de la rente de 1500 livres à Julistanne; 1721, donation à sa fille de 100,000 livres. Nous y voyons encore que la crainte d'exhérédation de la part de certains parents, lui fit reculer jusqu'à 1736, son mariage public avec Julistanne. Voici comment Me Loyseau de Moléon parle de la situation de Julistanne, à laquelle le 9 avril 1686, la comtesse de Nogent avait donné pour marraine, lors de son baptême, sa propre fille, la future duchesse de Biron, et que son fils, le jeune comte de Nogent, avait séduite :

« La sœur du comte de Lauzun s'étoit vraiment constituée débitrice de Julistanne, ses bontés passées avaient fait à celle-ci des titres... Des aliments et un état lui étaient dus... La mère l'oublie, et le fils lui offre des secours; mais à quel prix les va-t-il mettre, ou plutôt de quelles armes va-t-il user pour la vaincre ! Il déploie contre elle tout le pouvoir du nom, de la jeunesse, de la célébrité, de la passion; il promet sa fortune et sa main : elle devient mère, et sous l'appas de la plus illustre destinée elle perd le seul bien qu'elle ait, son honneur ». (*Mémoire*, p. 53).

Il nous reste à nous expliquer sur un point fort important de ce Mémoire. Il attribue au « comte de Lauzun », frère de la comtesse de Nogent, grand' mère d'Henriette de Bautru, l'arrivée en France de la petite Julistanne, sauvée par lui dans le sac de Neuhausel, en 1686, et dont l'Impératrice d'Allemagne avait d'abord voulu se charger.

Introduite chez Mme de Nogent, celle-ci l'avait en quelque sorte adoptée, et fait tenir sur les fonts baptismaux par sa fille. Julistanne y aurait d'abord

Digitized by Google

du 28 février 1764, ordonna la main-levée de toutes les saisies, et déclara exécutoire le contrat de rente viagère de 1721. Sur l'appel de la marquise, le 1er mars 1764, un arrêt confirmatif mit à néant, et cette fois définitivement, les singulières prétentions de Mme de Melun. Mais ce procès avait eu ce triste résultat de rappeler au public les douloureuses aventures de notre malheureuse Henriette de Bautru-Nogent. La mort même, n'avait pu assurer à la pauvre femme le repos de la tombe.

De toute cette grande fortune des Bautru-Nogent, il ne restait plus que ce que le marquis de Melun, décédé sans enfant, avait pu laisser à sa seconde femme, Mlle de Chaumont-Guitry, et ce que possédait Julistanne, comtesse douairière de Nogent, dont à partir de cette époque on perd la trace.

Quant au comté de Nogent, il avait été vendu, comme nous l'avons vu, en 1747. L'acquéreur était le maréchal duc de Noailles, qui le réunit à sa terre de Maintenon (1).

En terminant, rectifions trois fautes qui se sont glissées dans

conservé ses habits nationaux. Puis, son fils, s'étant épris de la jeune fille, Mme de Nogent avait refusé de consentir au mariage; sur quoi, le fils aurait retiré à sa mère la gestion de ses biens, la mère quitté la terre de Nogent et mis Julistanne au couvent, etc. Bien que cette version, qui fait de Lauzun le sauveur de Julistanne, fût tentante, puisqu'elle explique mieux que toute autre l'introduction de la jeune *turquesse* chez Mme de Nogent douairière, nous ne l'avons pas adoptée et nous nous en sommes tenu au dire de Barbier qui attribue au baron de Ferriol les faits de Neuhausel. A la date de 1686, en effet, Lauzun, qui venait de recouvrer sa liberté en 1680 seulement, et qui était rentré en faveur et très assidu auprès de la Grande Mademoiselle avec laquelle il était marié secrètement, n'a pas quitté la Cour (Voir Dangeau, II), et l'on ne trouve aucune trace de ce prétendu voyage en Hongrie. — Il est vrai que le quatrième frère du duc de Lauzun, dit le *chevalier* de Lauzun, s'associa en mars 1685 à l'escapade que les deux princes de Bourbon-Conti firent en Hongrie, malgré les ordres du roi, et qu'il assista très probablement avec eux à la prise de Neuhausel. Mais Saint-Simon (*Mém.* V, 364 et XIX, 169) dit que ce chevalier de Lauzun, qui mourut en 1707, « s'attacha quelque temps au service de l'Empereur, et revint à Paris après un exil assez long ». Cet exil *assez long* est incompatible avec sa présence à Paris en 1686, année où Julistanne fut amenée en France, remise à Mme de Nogent et baptisée le 9 avril. Entre le témoignage de Barbier et celui de Loyseau, que des faits certains contredisent, nous nous en sommes tenu à celui de Barbier. Il y aurait bien une manière de concilier les deux récits, ce serait de dire que le comte ou chevalier de Lauzun, ne pouvant alors rentrer en France, où les rigueurs de Louis XIV poursuivaient les compagnons de ses cousins en Hongrie, aurait chargé Ferriol d'y conduire Julistanne et de la remettre à sa sœur. Le fait est possible, mais pas assez certain pour permettre de substituer le récit de Loyseau à celui de Barbier. Mais nous soumettons cette interprétation à nos lecteurs, sans leur dissimuler que nous pencherions même fortement vers elle.

(1) *Tablettes hist. et généalog.*, 1751, IVe partie, p. 305.

Digitized by Google

nos précédents articles : p. 259, l. 7, *corrigez :* L'une, dont le sort est resté inconnu, n'était pas la jeune Circassienne qu'en 1698 M. de Ferriol conduisit en France, et que le XVIIIe siècle... ; — p. 265, l. 18, *corrigez :* 1706, et non 1689 ; — p. 305, l. 19, *corrigez :* n° 11739.

EUGÈNE ASSE.

LES GRANDES ORGUES DE L'ABBAYE DE MORIMOND

La célèbre abbaye de Morimond (1), l'une des quatre filles de Cîteaux, était remarquable par l'importance de ses constructions ; il n'en reste plus que des bâtiments isolés ; l'église abbatiale, notamment, a été complètement détruite, mais l'église paroissiale de cette même abbaye subsiste encore. Elle est située près de la porte principale de l'abbaye, et en dehors, comme c'était l'usage pour les monastères de l'ordre de Cîteaux. Cette église paroissiale est peu considérable, et mériterait plutôt le nom de chapelle.

L'église abbatiale, au contraire, était sans doute de grandes dimensions, car le chœur renfermait quarante-cinq stalles. A l'entrée de la nef, sur une tribune, étaient placées les grandes orgues. Ces indications sont fournies par des procès-verbaux d'inventaires, dressés en 1790 et 1791, contenant la nomenclature des principaux objets mobiliers qui garnissaient l'église (2).

D'après ces procès-verbaux les orgues étaient de seize pieds, et leur construction ne datait que de l'année 1789. Suivant une tradition, ce seraient les mêmes orgues qui se trouvent actuellement à la cathédrale de Langres. En tous cas, celles qu'on y voit aujourd'hui ont été considérablement augmentées depuis.

Il est même très possible qu'elles aient déjà reçu en 1789 un notable développement, si l'on doit admettre que les orgues terminées à cette époque étaient les mêmes que celles dont nous allons parler.

(1) Morimond, commune de Fresnoy (Haute-Marne).
(2) Archives de la Haute-Marne.

Digitized by Google

Les orgues terminées en 1789 étaient de seize pieds, mais en 1715 elles n'avaient pas la même importance. Nous publions ci-après les marchés et quittances des orgues et buffet, exécutés entre 1714 et 1718; ces dernières n'étaient que de huit pieds en montre, mais avaient des jeux bouchés résonnant seize.

ALPHONSE ROSEROT.

MARCHÉ ET QUITTANCE POUR LA FACTURE DU GRAND ORGUE DE MORIMOND

1er juin 1714.

Projet d'un orgue de huit pieds en montre :

1. — Premièrement la montre de huit pieds d'étein fin, composée de 48 tuyaux.

2. — Un bourdon de huit pieds bouchez, résonnant seize, les deux premières octaves de bois et les deux autres d'étoffe, composé de 48 tuyaux.

3. — Un bourdon de quatre pieds bouchez, resonnant huit, les deux premières octaves de bois et les deux autres d'étoffe, composé de 48 tuyaux.

4. — Un prestant de quatre pieds ouverts, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe, composé de 48 tuyaux.

5. — Une doublette de 48 tuyaux, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe.

6. — Un nazard de grosse taille à la quinte du prestant, tout d'étoffe, composé de 48 tuyaux.

7. — Une tierce de grosse taille à la tierce de la doublette, composée de 48 tuyaux tout d'étoffe.

8. — Une fourniture de quatre tuyaux par marche, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe, composée de cent quatre-vingt-douze tuyaux.

9. — La cymbale, de trois tuyaux par marche, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe, composée de cent quarante-quatre tuyaux.

10. — Un cornet commençant à la clef de *C sol ut* du milieu, continuant jusqu'en haut du clavier, composé de cinq tuyaux par marche; le premier tuyau est un prestant, le 2e est un bourdon, le 3e une doublette, le 4e le nazard, et le 5e la tierce ; composé en tout de cent vingt-cinq tuyaux, tous d'étoffe.

Digitized by Google

11. — Un trompette résonnant huit, la première octave de fer blanc, et les trois autres d'étein fin, composé de 48 tuyaux, avec les anches, languettes et ressorts.

12. — Un clairon à l'unisson du prestant, les corps d'étein fin et les pieds d'étoffe, composé de 48 tuyaux, avec les anches, languettes et razettes.

13. — La voix humaine, composée de 48 tuyaux, les corps d'étein et les pieds d'étoffe, avec ses anches, ressorts et languettes.

Tous ces jeux seront dans le grand corps.

14. — Un sommier composé de ses chappes, registres, faux sommiers, et 48 souspapes, avec ses mouvements de fer et les tirans de bois.

15. — Un abbrégé, composé de 48 quenouilles, avec ses tourrillons, clavettes et vergettes.

16. — Le clavier dudit grand corps sera composé de 48 marches, les touches d'ébène et les feintes d'yvoire.

Pour le Positif.

1. — Premièrement la montre, de 4 pieds ouverts, composé de 48 tuyaux, tous d'étein fin.

2. — Un bourdon de 4 pieds bouchés, résonnant huit, les deux premières octaves de bois et les deux autres d'étoffe, composé de 48 tuyaux.

3. — La doublette composée de 48 tuyaux, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe.

4. — Un nazard à la quinte du prestant, tout d'étoffe, composé de 48 tuyaux.

5. — Une tierce composée de 48 tuyaux, tous d'étoffe, à la tierce de la doublette.

6. — Une fourniture à trois tuyaux par marche, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe, composé de cent quarante-quatre tuyaux.

7. — Une cymbale à deux tuyaux par marche, les corps d'étein commun et les pieds d'étoffe, composé de quatre-vingt-seize tuyaux.

8. — Un cromorne, les corps d'étein et les pieds d'étoffe, avec ses anches, languettes et razettes, composé de 48 tuyaux.

9. — Le sommier, qui contient tous les jeux avec ses chappes, registres et faux sommiers, ses tirants, mouvements, et ses soupapes.

10. — Son abbrégé, composé de 48 quenoüilles, tourrillons, clavettes, quatre-vingt-seize pilottes et quarante-huit bascules.

11. — Son clavier, composé de quarante-huit marches, les touches d'ébène et les feintes d'yvoire.

Digitized by Google

Pour l'écho à trois octaves, composé de cinq octaves par marche.

1. — Le prestant, composé de 37 tuyaux, tous d'étoffe.

2. — Le bourdon, composé de 37 tuyaux, tous d'étoffe.

3. — La doublette, composée de 37 tuyaux, tous d'étoffe.

4. — Un nazard, composé de 37 tuyaux, tous d'étoffe.

5. — La tierce, composée de 37 tuyaux, tous d'étoffe.

6. — Son sommier, composé de 37 soupapes, avec ses registres, chappes, faux sommiers et 37 bascules, ses mouvements, tirants, vergettes et pillottes.

7. — Son clavier, composé de 37 marches, les touches d'ébène et les feintes d'yvoire.

Le dit éco sera posé au bas du grand corps de l'orgue.

8. — Une tirace, composée de vingt-six marches de bois pour les pieds.

9. — Un tremblent, à vemps lent.

10. — Un tremblent, à vemps perdu.

11. — Trois soufflets, de la grandeur proportionnée à l'orgue, de bois de chêne, avec ses feüilles de chêne, garnis de peau de moutons, avec ses portes vempt qui se communiquent aux trois corps dudit orgue.

Le buffet du grand corps aura trois tourres, les deux grandes à côté et la petite au milieu, avec deux faces plattes entre les tourres; sa hauteur sera de vingt-sept pieds ou environ, sa largeur de 15, et sa profondeur de 4 piedz et demy.

Le buffet du positif aura 7 pieds de large et 8 de hauteur, y compris les dommes et les culs de lampes, avec trois tourres, les deux grandes au côté, et la petite au milieu, avec deux faces plattes et trois pieds et demy de profondeur, ou environ.

Ce jourd'huy premier juin 1714, moy sousigné Nicolas Aubertot, abbé de Morimont, et Jean Treuillot, sommes convenus du marché qui suit, savoir, que moy Jean Trenillot m'oblige à exécuter le projet cy dessus, bien et duement, et à dire d'expers dont les parties conviendront, à sçavoir, de rendre une orgue neuve dans toutte sa perfection, son accord et harmonie, et suivant le projet; et moy sousigné abbé de Morimont m'oblige à luy payer la somme de deux mil livres tournois, payable à trois termes, au commencement, au milieu et à la fin de l'ouvrage, lequel commencera incessemment et sans discontinuation jusqu'à son entière perfection, et outre ce, fournir audit sieur Treuillot tous les matériaux convenables audit ouvrage, comme

Digitized by Google

aussy faire faire à mes frais les deux buffets et ornement desdits buffets, lesquels buffets ledit sieur Treuillot s'engage à vernir et dorer, en luy fournissant les choses nécessaires; bien entendu que ledit sieur Treuillot donnera les plants et modèles desdits buffets et la manière de leur construction, avec ses avis pour cet effet, au menusier qui sera choisy par monsieur l'abbé, le tout à peine de dépens, dommage et interest. Fait double à Morimont, les jour et an que dessus. Et à l'instant ledit sieur Treuillot a receu cinq loüis d'or, neufs, à comte desdits ouvrages, ces loüis d'or suivant le cours et valeur qu'ils peuvent avoir dans le royaume audits jour et an que dessus.

Signé : Jean Treuillot.

19 décembre 1718.

Je soussigné, Claude Treuillot, fils de feu Jean Treuillot, au nom et comme créancier d'iceluy, reconnois que messieurs les abbé, prieur et religieux de Morimond, ont payé la somme de deux mille livres portées au marché d'autre part, moyennant quoy ils l'ont exécuté dans tous ses points; de laquelle somme de deux mille livres je tiens quitte les dits sieurs et tous les autres; touttes les quittances cy devans données au sujet du present marché demeurantes nulles. Fait à Morimond, le dix neuf décembre mille sept cens dix huit. Je reconnois aussi que monsieur l'abbé m'a fait une remise de vingt livres pour les ferrements dont feu mon père étoit chargé, comme aussi m'a tenu conte de la somme de trente sept livres pour les augmentations de la dite orgue faites pàr feu mon pere. Fait les jour et an cy dessus.

Signé : Treuillot l'aîné.

(*Original,* sur papier, Archives de la Haute-Marne, fonds de Morimond, coté : Morimond, n° 38.)

MARCHÉ ET QUITTANCE POUR LA SCULPTURE ET MENUISERIE DES ORGUES DE MORIMOND

1714-1716

Ce jourd'hui, vingt-deux juillet mil sept cent quatorze, nous soubsignés Nicolas Aubertot, abbé de Morimond, et Jean-François Béchant, m^e^ sculpteur demeurant à Langres, reconnoissons avoir fait le marché qui suit : sçavoir, que moi susdit Béchant m'oblige de faire les buffets d'orgues, tant du positif que du grand corps, suivant et conformément au dessein que j'ay présenté et signé, comme aussy les vollets du positif et grand corps d'orgues, et les armes de l'abbaye et celles de monsieur l'abbé, et faire faire généralement quelconque

Digitized by Google

la menuiserie nécessaire pour lesdits buffets, qui seront commencés le premier octobre de la présente année et ne seront point discontinués qu'il ne soient dans leur dernière perfection, à dire de gens à ce connoissant, à peine de tous depens, dommage et intérest ; et moy susdit abbé promet et m'oblige de payer audit Béchant la somme de douze cens livres tournois pour la sculpture et menuiserie desdits buffets, comme aussy le nourrir, luy seul, comme un religieux, sans estre tenu à la nourriture des menuisiers, pendant le temps qu'il travaillera audit ouvrage, luy fournir un logement pour les menuisiers, la chandelle pour travailler, et tous les mattériaux nécessaires, et faire venir les outils. Bien entendu que la somme cy-dessus de douze cens livres sera payée audit Bechant à fur et à mesure de son ouvrage. Fait double à Morimond les jour, mois et an susdit.

Signé : BECHANT.

Receu à conte cinquante livres sur le marché. Le onze d'aoust mille sept cent quatorze. J. BECHANT.

Plus receu de monsieur l'abbé de Morimond cens livre à conte. Ces vient huit octobre 1714. J. F. BECHANT.

Plus receu par le sieur Béchamp, le 15 febvrier 1715, la somme de cinquante livres, cy. . . . . 50 ᵗᵗ

Plus receu par le sieur Béchamp, le 17 avril 1715, à compte, la somme de trente livres, cy. . . . . 30 ᵗᵗ

Receu la somme de douze cens livres, conformément au marché d'autre part, compris les quatre articles cy-dessus, toutes autres quittances. Fait à Morimond le six avril 1716. J. F. BECHANT.

(*Original*, Archives de la Haute-Marne, fonds de Morimond. — Coté : Morimond, nº 38.)

NOTE SUR L'ITINÉRAIRE DE TOULOUSE A PARIS

AU XVIIIᵉ SIÈCLE

Un exemplaire d'une édition française de l'ouvrage d'Eneas Vico de Parme (1) appartenant à M. Portes à Albi et provenant de la bibliothèque des seigneurs de Blaye renferme la note suivante écrite sur deux feuillets reliés en tête de l'ouvrage. Cette note, intéressante pour connaître l'itinéraire ordinaire suivi par les voyageurs de Toulouse à Paris au XVIIIᵉ siècle, nous a paru

(1) Augustarum imagines æreis formis expressæ : vitæ quoque earumdem breviter enarratæ. — Paris, 1620.

Digitized by Google

particulièrement curieuse pour les indications qu'elle fournit sur les frais du transport en voiture et le prix du logement et de la nourriture des voyageurs le long de la route. Elle n'est malheureusement pas signée et aucune indication ne nous a permis d'en établir la provenance. J. Poux.

« Je suis parti de Toulouse pour aler à Paris le vendredy 10 octobre 1777 avec Mlle Deslacs et MM. les jeunes abbés de Latour de Commeinge qui aloient au collège du Cardinal Lemoine. Nous avons dîné à Montauban et avons été coucher à Châors; le samedi à Cressenac; le dimanche dîné à Brives et coucher à Userche; le lundy nous avons dîné et couché à Limoges; le mardy nous avons couché à Argenton; le mercredi nous avons couché à Vierson, d'où nous sommes partis grand matin pour aler diner à Orleans et coucher à Estampes, d'ou nous sommes arrivés à Paris vendredy 17.

Nous étions en partant de Toulouse dans un carosse à 8 places jusques à Montauban; de Montauban jusques à Limoges, on nous dona un carosse à quatre places et de Limoges jusques à Paris, nous etions dans un carosse à 8 places.

De Toulouse à Paris, il n'en couteit que 142 liv. et 6 liv. par tête au conducteur; la depense des auberges avec les arrests n'aloient pas au delà de 36 ou 40 liv. »

QUESTIONS

143. — L'architecte Gobert et le peintre Le Jeune. — Pourrait-on me donner des renseignements sur l'architecte Gobert (ou Ingobert (?) d'après M. Ph. Tamizey de Larroque) et le peintre Le Jeune, « de ceux de Fontainebleau que le sieur Fouquière avait amenés pour l'adsister à prendre le plan et la perspective de la ville d'Aix par mandement du Roi » dont parle Peiresc dans sa lettre du 13 septembre 1629, à l'un des frères Dupuy ?

Sur le peintre Le Jeune, les recueils que j'ai sous la main sont entièrement muets.

Sur l'architecte Gobert, il y a, dans les *Archives de l'Art Français* (t. IX, p. 88), une note empruntée aux *Variétés historiques et littéraires* d'Édouard Fournier (t. IV, p. 188); elle mentionne un certain Thomas Gobert, *maître maçon*, qui pourrait être l'architecte dont parle Peiresc. Ce Thomas Gobert, d'après A. de Montaiglon, serait le père du peintre Pierre Gobert

Digitized by Google

(1666-1744) qui fut élu à l'Académie en 1701, ou de l'architecte Thomas Gobert qui donna le dessin d'une partie de la bibliothèque des Petits Pères, au dire de Piganiol de La Force (t. III, p. 114). JULES MOMMÉJA.

144. — Reliures en maroquin peint à fleurs. — Peiresc, dans une lettre à Dupuy, datée du dernier jour de mars 1627, dit, à propos d'un nouveau genre de reliure dont l'avait entretenu un correspondant, dans une lettre aujourd'hui perdue : « Ce que vous me dites de cette nouvelle peinture de « fleurs si bien représentées au vif sur le marroquin me semble « bien exquis.... mais je ne pense pas que cela puisse si bien « réussir en couverture de libvres, si ce n'est que cette peinture « se peusse appliquer sur le libvre même comme les dorures à « petit fer, afin de ranger ces fleurs sur les couvertures avec « quelque ordre et symétrie qui responde à la grandeur et « doreure du libvre. Autrement la confusion des couleurs et de « la doreure ne pourroit pas faire si bel effet. Le temps leur « ouvrira les esprits (aux relieurs) et leur fera encore trouver « cette invention mieux adjustée. » (Lettre de Peiresc aux frères Dupuy, t. I, p. 183). A ces observations de l'illustre érudit, J. Dupuy répond, le 12 avril suivant : « Les fleurs peintes sur « le marroquin réussissent fort bien, et mesme en reliure, et le « maroquin est assez riche sans qu'il soit besoin de dorure. « Mgr de Chartres (Léonor d'Étampes-Valençay) en a acheté « une peau peinte par escailles qui est très belle, qui ne couste « que neuf francs, et on peut en relier deux volumes in-folio » (Ibid. Appendice, p. 839).

A l'époque où les fleurs étaient si complètement entrées dans l'ornementation, il n'est pas surprenant de voir quelque relieur inventif tenter de les appliquer à la décoration des livres, sans doute en employant pour le maroquin les procédés qui donnaient de si beaux résultats pour les cuirs peints et dorés.

Je désirerais savoir si ce genre de reliure est connu et s'il en existe des spécimens. Plusieurs des livres de l'évêque de Chartres, cité par Jacques Dupuy, sont entrés à la Bibliothèque Nationale. Il serait intéressant de vérifier si aucun d'eux n'a été habillé avec cette *peau de marroquin peinte par escailles* dont il vient d'être question. J. M.

145. — Reliures à la Royale et à l'Impériale. — Quel genre de reliure voulait-on désigner au XVII^e^ siècle, par les termes de *Reliure Royale* et *Reliure Impériale* ? J. M.

Digitized by Google

146. — Ouvrage sur les sceaux et monnaies d'Angleterre. — Un ancien archéologue parle *d'un livre avec les sceaux et monoyes des rois d'Angleterre* qui était nouveau en 1618, et encore peu connu en France. Serait-il possible d'avoir des renseignements sur ce livre, qui ne doit pas être inconnu aux lecteurs anglais de la *Correspondance* ? J. M.

147. — Jubilé de 1775. — A quelle occasion fut-il célébré ? A quelles solennités donna-t-il lieu à Paris ? G.

RÉPONSES

Combat des Sept (138). — La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la *Société des Archives*, a publié, dans son n° de septembre 1895, tout ce qui concerne le combat de Montendre : Chronique du religieux de Saint-Denis ; Juvénal des Ursins ; Manuscrit de la bibliothèque nationale, etc. La *Société des Archives* accepterait très volontiers une nouvelle relation du combat pour la publier dans un de ses volumes. Louis Audiat.

La déesse Drucca (142). — Je ne sais pas qui a inventé la déesse *Drucca ;* en tous cas, c'est un mauvais plaisant. Ce mot se trouve seulement sur une monnaie des Carnutes (Muret et Chabouillet, *Inventaire des monnaies gauloises de la Bibl. Nat.*, n° 6395). Salomon Reinach.

CHRONIQUE

L'érudition française vient de faire une grande perte en la personne de M. Louis de Mas-Latrie, mort le 5 janvier dernier.

M. de Mas-Latrie, né à Castelnaudary le 15 avril 1815, archiviste-paléographe le 28 avril 1841, devint plus tard professeur de diplomatique à l'École des Chartes et chef de la section législative et judiciaire aux Archives Nationales ; il fut admis à la retraite au mois de décembre 1884. Le 6 mars 1885, il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Frédéric Baudry ; décoré de la légion d'honneur en 1851, il avait été promu officier en 1879.

Il remporta à l'Académie des inscriptions le prix du budget en 1843,

Digitized by Google

la 3e médaille au concours des antiquités nationales en 1850, le 1er prix Gobert en 1862 et le second en 1872.

Il a publié de nombreux ouvrages. On lui doit notamment : *Chronique historique des papes, des conciles généraux et des conciles des Gaules et de France* (1837). — *Archevéchés, évéchés et monastères de France sous les trois dynasties* (1837, in-18). — *Dictionnaire de statistique religieuse* (1851, in-4). — *Histoire de l'île de Chypre sous les Lusignan* (1852-1861, 3 vol. in-8). — *Traités de paix et de commerce concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age* (1865, in-4). — *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs au Moyen-Age* (1879, in-18). — *Documents nouveaux servant à l'histoire de l'île de Chypre sous les princes de Lusignan* (1882, in-4). — *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie* (1889, in-fol.).

Les obsèques de M. Mas-Latrie ont eu lieu le 6 janvier. A l'issue de la cérémonie religieuse, des discours ont été prononcés par MM. Héron de Villefosse, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paul Meyer, au nom de l'École des Chartes, Gustave Servois, au nom des Archives Nationales, Ernest Babelon, au nom de la Société de l'École des Chartes. G.

~~ Notre très distingué collaborateur M. Fr. Funck-Brentano a conquis, le 13 janvier, le grade de docteur ès lettres de l'Université de Paris, avec une thèse française sur *Philippe le Bel en Flandre* qui constitue un volume tout à fait important (xxxiv et 707 pp.). Le jury était composé de MM. Himly, Luchaire, Lemonnier, Langlois et Seignobos, qui se sont accordés pour louer l'abondance et la sûreté des recherches, la méthode historique dont cet ouvrage témoigne, et qui le désignent, peut-être, dans un avenir prochain, pour la plus haute récompense réservée aux travaux d'érudition française. — Les observations auxquelles il a donné lieu au cours de la soutenance étaient sur la forme et de pure forme. On a paru surpris dans l'auditoire qu'elles affectassent parfois un ton un peu acerbe : cela est de règle dans nos Facultés où, comme à l'Académie Française, le *dignus intrare* n'est pas prononcé sans être accompagné de quelque intention de « brimade », infligée vraisemblablement par les anciens en souvenir de celle qu'ils ont eux-mêmes connue jadis. B.

~~ Par arrêté ministériel en date du 16 janvier, ont été nommés *Officiers de l'instruction publique* : MM. J. Bertal, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale ; Bertrand, conservateur au Musée de Philippeville (Algérie) ; H. de Bornier, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal ; Mme Bunout, bibliothécaire de la ville de Saint-Germain-en-Laye ; Cangardel, bibliothécaire de la ville de Cahors ; Ph. Charbonnier, conservateur du Musée de Saint-Calais ; L. Favre, bibliothécaire du Sénat ; Gauguet, bibliothécaire de la ville de Quimper ; G. Lamouroux, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève ;

Digitized by Google

N.-A. Millet, conservateur du Musée et de la bibliothèque de Dieppe; Th. Millerot, conservateur de la bibliothèque de Lunel (Hérault); L. Ravaisson-Mollien, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; B.-A. Rivière, bibliothécaire de la ville de Douai; G.-J. Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme; Ch. Royer, conservateur du Musée de Langres; Taphanel, conservateur de la bibliothèque de Versailles. — *Officiers d'Académie :* MM. Barré, bibliothécaire-adjoint de la bibliothèque de Marseille; M. Courboin, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale; Furcy de Lavault, conservateur du Musée de La Rochelle; Kohler, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; G. Laisné, bibliothécaire de la ville de Vannes; Lhomme, bibliothécaire-adjoint de la ville de Lisieux; Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy; J. Marsal, bibliothécaire de la ville de Neufchâteau.

Les 25, 26 et 27 janvier ont été soutenues à l'École des Chartes les thèses suivantes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe : (1) Étude sur la Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI, par M. H. Chassériaud.— Pierre le Chantre, par M. H. Delatour. – Frédéric Morel, imprimeur à Paris, de 1557 à 1583, par M. J. Dumoulin. — Biographie du cardinal de Gramont, diplomate français (1500-1534), par M. H. d'Etchegoyen. — Pierre de Razès. « Les Chronicques de Lymoges », (1560-1630) continuées par un anonyme jusqu'en 1644, par M. H. Lachenaud. — Le règne de Louis IV d'Outre-Mer (936-954), par M. Ph. Lauer.— La marche de Provence jusqu'aux partages et l'évêché d'Avignon jusqu'à la commune, par M. G. de Manteyer.— Le rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle et plus particulièrement de 1669 à 1789, par M. G. Martin. — Essai sur la vie et le rôle politique de l'archevêque Guillaume aux Blanches-Mains; recherches sur l'administration de ses diocèses, par M. J. Mathorez. — La grande Chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux, de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIV^e^ siècle, par M. O. Morel.— Histoire de la commune de Noyon pendant la première moitié du XV^e^ siècle, par M. R. Pagel.— Essai sur la réforme de l'ordre de Fontevrault (1459-1641) par M. B. Palustre. — Un parlementaire sous François I^er^ : Guillaume Poyet (1473-1548), par M. Ch. Porée. — Sublet de Noyers, précurseur de Louvois et de Colbert, par M. Ch. Schmidt.

A la suite des épreuves, le Conseil de perfectionnement a jugé dignes d'obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, dans l'ordre de mérite suivant : MM. Lauer, Morel, Porée, Chassériaud, Schmidt, Dumoulin, Martin, Mathorez, Palustre, Pagel.

(1) Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1897..... *Noyon, H. Copillet*, 1897, in-8, 136 pp.

Digitized by Google

Et hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures : MM. d'Etchegoyen, Pinet de Manteyer.

Le Conseil a distingué, parmi les thèses qui méritent d'être plus spécialement désignées à l'attention bienveillante du ministre de l'instruction publique, celles de MM. Morel, Lauer, de Manteyer, Schmidt.

~~~ M. le vicomte de Grouchy vient de publier, à la librairie de la *Nouvelle Revue Rétrospective,* le tirage à part des très curieux Mémoires du duc de Croÿ, qui avaient précédemment paru dans cette revue. Cet ouvrage raconte, pour ainsi dire, au jour le jour, l'existence du Duc à la cour de Louis XV et de Louis XVI et contient une foule d'anecdotes inédites sur Mme de Pompadour et sur Marie-Antoinette, des révélations piquantes sur le chevalier d'Éon et l'espion Paradès et des récits poignants comme la mort de Louis XV ou touchants comme le sacre de Louis XVI. C'est une promenade au siècle dernier, un cinématographe écrit. La forme, en effet, est tellement vivante et réelle que l'impression ressentie à cette lecture est celle que donneraient des portraits animés. M. de Grouchy a découvert ces Mémoires à la bibliothèque de l'Institut, où ils gisaient oubliés; il en a respecté le texte original, l'orthographe des noms, et n'a fait que quelques remaniements en rendant la lecture plus aisée, et telle quelle, elle est des plus agréables.

~~~ Les municipalités socialistes continuent à faire parler d'elles; dernièrement nous signalions les agissements de celle de Roanne; aujourd'hui c'est Lille. Le conseil municipal de cette ville vient de remanier complètement les commissions des musées. Parmi les anciens membres qui avaient tant de titres à être maintenus et dont nous avons à déplorer la disparition, nous remarquons M. Duthil, Mgr Dehaisnes, l'ancien archiviste, M. Nicolle, le jeune et actif conservateur-adjoint, enfin le vénérable M. Herbin auquel on a retiré le titre de conservateur honoraire. Heureusement que ces commissions possèdent encore des hommes comme MM. Winter, Ghesquier, Rigaux et Van Hende.

~~~ Le Musée Saint-Raymond, à Toulouse, vient de s'enrichir d'une précieuse collection de vingt-cinq poteries phéniciennes, assyriennes, égyptiennes et grecques dans un parfait état de conservation et dont certaines pièces ont une véritable importance archéologique.

Grâce aux soins de M. Émile Cartaillac, le même Musée a pu acquérir une des vingt reproductions galvanoplastiques des vases de Vafio, exécutées par les soins du gouvernement grec.

~~~ Les Sociétés savantes de Toulouse sont désormais installées dans l'hôtel d'Assezats, légué à la ville dans ce but par M. Ozenne.

~~~ Les terrassements nécessités par la construction de la nouvelle route de Vallières à Mareuil, commune de Fondettes (Indre-et-Loire), ont amené la découverte, à une certaine profondeur et en

Digitized by Google
~~~

plusieurs endroits, de fers de chevaux d'une forme spéciale, accompagnés d'ossements de ces animaux, d'ossements humains et d'un petit couteau de fer à lame courte et à manche en os. Les débri des poteries ont beaucoup de rapports avec la poterie gallo-romaine; mais ils sont trop petits pour qu'on puisse rien affirmer à ce sujet.

A la séance du 28 octobre dernier de la Société archéologique de Touraine, les objets suivants ont été offerts au Musée de la Société : 1° Une buire en terre cuite romaine trouvée dans les travaux d'égout devant l'Hôtel de l'Univers. — 2° Une monnaie de bronze et des clous trouvés près de l'emplacement des anciennes portes de fer. — 3° Une Vierge en pierre du XIII^e^ siècle provenant de Beaumont (don de M. Chatoux). — 4° Une autre Vierge en bois de tilleul de la même époque et provenant d'Yzeures (don de M. l'abbé Bâty, vicaire à Saint-Étienne). — 5° Un fer de lance ancienne (don de M. le curé de Saint-Aubin). Un fer analogue fut jadis trouvé sous un tumulus à Channay avec une monnaie carnute. — 6° Un fer à hosties du XVII^e^ siècle (don de M. Chatoux). — 7° L'empreinte d'un cachet religieux en cuivre, du XV^e^ siècle. — 8° Différents moulages des statues du chœur de l'église Saint-Pol de Léon (don de M. l'abbé L. Bossebœuf). — 9° Un chandelier en terre du XVI^e^ siècle, trouvé dans les sables de la Loire, en face de Chatigny (don de M. L. Bousrez).

Le Musée lapidaire de Niort vient de s'enrichir d'une pierre tombale découverte cet hiver à Allonne (canton de Secondigny, Deux-Sèvres), derrière le chevet de l'église, dans l'emplacement d'un ancien cimetière. Cette pierre, du XIII^e^ siècle, avec effigie de femme gravée au trait, est malheureusement incomplète (elle ne mesure plus que 1^m^10 sur 0^m^95). L'inscription en beaux caractères gothiques est ainsi conçue :

† HIC IACET PHILIPA DE
TILLY VXOR HVGONIS BERL (1). . . . . .
. . . . . .
. . . . . QVIT O AIA (?) REQVIESCAT Ī PACE

Le premier numéro de *la Vendée historique*, revue historique et littéraire bi-mensuelle, dirigée par M. Bourgeois, avocat, vient de paraître à Luçon.

Le mouvement archéologique et historique en France (2). — On parle beaucoup de décentralisation : on n'en fait

(1) BERLERIA ; Cf. Beauchet-Filleau I, 465. — Voir au sujet de cette tombe : *Revue de l'Ouest* n° du 22 octobre 1896; *le Saint-Maixentais*, n° du 12 décembre 1896; la *Revue Poitevine*, et la *Semaine Religieuse de Poitiers*.

(2) Le mouvement archéologique et historique en province comprendra une série d'études dont ont bien voulu déjà se charger les collaborateurs dont les noms suivent :

Pour le centre (Roannais, Forez, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Bour-

Digitized by Google

peut-être pas assez. Cependant, si on étudie notre France, on s'aperçoit vite, que s'il y a un centre, qui est Paris, il y a beaucoup de centres que Paris ignore, mais qui n'en sont pas moins vivants. C'est cette ignorance de la province par Paris qui sans doute y a rendu si rapidement populaires les idées de décentralisation.

Créer des relations entre savants de tous ordres et chercheurs de toute nature, telle est la raison d'être de la *Correspondance* : c'est ce qui a fait aussi son succès. A ce titre, la décentralisation scientifique rentre dans son programme et c'est pour cela qu'elle s'impose une nouvelle charge en créant la rubrique : le mouvement archéologique et historique en France.

Les historiens et les érudits n'ont d'autre moyen de se renseigner sur ce qui se fait autour d'eux et même sur ce qui se fait chez eux que de se livrer au dépouillement fastidieux de la *Bibliographie de la France,* ou de consulter les dernières pages de revues spéciales, qui n'en sont, le plus souvent, que l'écho affaibli. La grande publication entreprise par M. de Lasteyrie, encore qu'elle soit déjà d'une date éloignée, ne s'occupe que des travaux des sociétés savantes. Si donc, pour certaines époques, il est possible de rencontrer de bonnes bibliographies, et — pour les ouvrages importants ou considérables — de bonnes études critiques, nulle part on ne trouve une vue d'ensemble, une vue du moment sur ce qui paraît dans les diverses régions de la France; nulle part, surtout, on n'a une idée — aussi brièvement exprimée qu'elle soit — sur le contenu des travaux cités ; nulle part enfin, on n'a fait une part assez large aux livres qui naissent et aux revues qui ne sont pas l'organe d'une société régulièrement constituée.

C'est là une lacune que la *Correspondance* s'efforcera de combler.

*
* *

On travaille beaucoup en France; on y travaille partout. Quand par leurs fonctions à l'Institut, au Comité des travaux historiques, à la Société des antiquaires, les maîtres de la science française se mettent en communication avec les savants provinciaux, ils reviennent de ce voyage dans des régions inconnues et réputées stériles, étonnés et charmés : étonnés de la vigueur intellectuelle que notre pays décèle, charmés du mérite de ses travailleurs. L'antiquaire provincial, objet des immortelles plaisanteries d'un Labiche, le Poitrinas aux vieux

bonnais, Mâconnais, Velay, Autunois, etc.), M. Maurice Dumoulin, à Roanne. Pour le Languedoc, M. Momméja. Pour la Touraine, M. Ch. de Beaumont, etc. Pour la Lorraine, M. Marichal. Pour la Champagne, M. Viard.

Nous prions MM. les auteurs, les présidents de sociétés savantes, les directeurs de Revues de vouloir bien adresser tous les documents qu'ils jugeront nécessaires aux collaborateurs dont la liste est publiée plus haut.

(N. D. L. R.)

Digitized by Google

pots, est un type bien près de disparaître, s'il a jamais été aussi fréquent qu'on veut bien le dire. Par ses travaux, ses recherches, ses découvertes même, le savant de province est bien vengé des vaudevillistes. Il a pour lui, outre ce qu'il produit, le témoignage éclatant que lui rendit Renan à l'une des réunions du congrès des sociétés savantes.

Dans un discours célèbre, qu'il a intitulé : *Peut-on travailler en province ?* et reproduit dans ses *Feuilles détachées,* le maître passait ironiquement en revue les chefs-d'œuvre de l'esprit humain produits en province : il se contentait de citer et Montesquieu et Buffon; il concluait : on peut travailler en province, traçait de la vie provinciale un tableau séduisant et montrait « une jolie masion dans les faubourgs d'une grande ville : une longue salle de travail garnie de livres, tapissée extérieurement de roses du Bengale; un jardin aux allées droites, où l'on peut se distraire un moment avec ses fleurs de la conversation de ses livres ».

Si tous les savants provinciaux n'ont pas ce luxe et ce confort, ils ont souvent ce que Renan souhaitait : la solitude, le repos et la liberté, et ils exercent leur activité dans toutes les branches du savoir humain, particulièrement dans celles où s'alimente généralement la curiosité provinciale : l'archéologie et l'histoire.

Leurs efforts sont d'autant plus louables qu'ils ne sortent point du cercle limité de leur province, et, dans cette province même, ne dépassent pas les bornes d'un étroit canton. Cependant ils méritent d'être signalés et appréciés.

*
* *

Province par province, en les groupant suivant leurs affinités naturelles, elle s'efforcera par la plume et le talent de ses divers collaborateurs d'en présenter un tableau aussi complet que possible et d'y décrire le mouvement archéologique et historique.

Sans faire une revue détaillée de ce qui a paru avant 1892, on y signalera-néanmoins les grands ouvrages généraux qui ont été publiés dans chaque région avant cette date, afin de permettre de mieux apprécier les livres ultérieurs. On y analysera aussi les revues qui, par leur genre de publication, n'ont pas été comprises dans le cadre de la Bibliographie de M. de Lasteyrie.

Puis, à partir de 1892, on entrera dans le détail; en premier lieu, par les sociétés savantes de chaque province, en en donnant la liste, en relatant leur valeur, en mentionnant celles qui sont nées depuis cette date et celles qui ont disparu, en décrivant leurs travaux (fouilles, restaurations, etc.).

Leurs publications feront l'objet d'un chapitre spécial par la citation de leurs bulletins, de leurs mémoires, des travaux parus sous leurs auspices et leur initiative. Souvent un titre est incomplet, quelquefois

Digitized by Google

même il ne répond pas à ce qu'il annonce ou l'auteur va plus loin qu'on ne croirait. Il est bon que le lecteur soit averti, par une courte analyse et une exacte appréciation, de ce qu'il peut trouver dans tel mémoire ou dans telle étude.

On rappellera ensuite la vie et les travaux des savants qui sont morts depuis 1892, et on dressera la bibliographie critique des ouvrages ou brochures édités depuis cette date et des livres qui n'émanent pas d'une société.

Enfin, on terminera cette revue provinciale par l'étude de tout ce qui ne rentre pas dans les cadres précédents et peut néanmoins justifier la rubrique. (Classement des monuments historiques, vandalismes, restaurations, mouvement des archives, des bibliothèques et des musées, publications d'inventaires et de catalogues).

***

Ainsi compris, le tableau du mouvement historique et archéologique dans une province peut être intéressant et sera très utile. Il ne saurait avoir la prétention d'être exact jusqu'à la minutie, mais il sera assez complet pour renseigner et pour instruire. Ne se bornant pas dans des limites trop précises et trop étroites — puisque, s'il y a lieu, elle ne s'interdit pas d'étudier le mouvement littéraire et artistique — cette étude est de nature à donner une idée juste et réelle de la vie intellectuelle en province et à justifier ce mot si profond de Renan : « l'esprit humain n'a pas de région ».

MAURICE DUMOULIN.

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 25 novembre 1896.* — M. Héron de Villefosse présente à la Société la photographie d'un coffret-reliquaire en argent, qui vient d'être offert au Musée du Louvre par M. de Gournay. D'après son ornementation, on présume que ce monument, qui porte le nom de Felicianus, était chrétien ou juif. Il a été trouvé dans la commune de La Meskiana (Algérie). — *Séance du 3 décembre.* — M. P. Gauckler envoie de Tunis à la Société le texte d'une inscription latine récemment découverte, qui donne le nom de la ville d'Uthina, aujourd'hui Oudna. — M. Prou lit un mémoire sur des analogies de types que l'on constate à la fois sur des monnaies de Tétricus et sur des monnaies mérovingiennes. — M. Omont lit une note de M. Eugène Ritter relative à un poète français, Thomas de Thonon, qui écrivait à la fin du XIIIe siècle. — M. E. Molinier montre à la Société deux petits volets en stéatite, d'un diptyque byzantin, récemment acquis par le musée du Louvre : ces deux plaques représentent saint Jean Chrysostôme et saint Démétrius. — M. Travinski commente une publication récente de M. Maryan Sokolowski relative à une plaquette en ivoire représentant la Crucifixion. Il établit, avec le concours de M. Molinier,

Digitized by Google

qu'il s'agit d'une œuvre allemande de la première moitié du XIe siècle. — *Séance du 16 décembre.* — M. le Dr Loydreau écrit pour faire part à la Société de la découverte, non loin de Visignot (Côte-d'Or) d'une patère en bronze portant une inscription au pointillé. — M. Jadart écrit pour signaler une statuette du musée de Reims, qui représente un paysan gallo-romain vêtu de son costume national. — Le R. P. Delattre envoie à la Société, par l'entremise de M. Cagnat, le texte de deux inscriptions funéraires latines en vers, qu'il vient de découvrir dans un cimetière romain de Carthage. Ces épitaphes versifiées sont rédigées dans un latin barbare qui donne lieu à d'intéressantes remarques. — M. le baron de Baye présente une statuette d'idole finnoise, en bronze, qu'il a trouvée dans une localité du gouvernement d'Orembourg (Russie). — M. Prou lit un mémoire sur l'histoire monétaire de Beauvais, au moyen âge. — M. Ulysse Robert communique des observations relatives aux testaments passés devant l'Officialité de Besançon depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Ces documents, en grande partie détruits aujourd'hui, fournissent de curieux détails sur l'histoire, les usages et les mœurs de la Franche-Comté. — M. Héron de Villefosse fait connaître quelques inscriptions latines recueillies en Espagne par M. de Bourgade-La-Dardye. — *Séance du 23 décembre.* — M. R. Mowat fait une communication relative aux lettres secrètes employées par les monétaires romains de l'époque impériale. Les officines plus ou moins nombreuses d'un même atelier monétaire sont représentées chacune par une lettre spéciale gravée sur les pièces qu'elles frappaient. De plus, ces lettres rapprochées forment un mot complet. Ainsi, par exemple, dans l'atelier monétaire de Tarragone, sous Probus, les six officines sont représentées chacune par une lettre du mot EQVITI. Ce mot est le gentilice *Equitius* porté par Probus. On trouve de même, en rassemblant les pièces d'un même atelier, les mots *Jovius* et *Herculius* sous les règnes de Dioclétien et de Maximien Hercule. — M. Philippe Delamain présente à la Société différents objets qu'il a découverts dans la nécropole mérovingienne de Herpes (Charente); parmi ces monuments, le plus intéressant est une boucle de ceinturon en cristal de roche, avec un ardillon en bronze. — M. E. Molinier présente un grand plat en céramique italienne du milieu du XVe siècle, qui vient d'être acquis par le Musée du Louvre. Ce plat a une décoration qui accuse l'influence de la céramique orientale sur les débuts de la céramique italienne.

Ouvrages nouveaux :

Beaumont (Cte Charles de). — *Tête de marbre trouvée dans l'Hérault.* S. l. n. d. in-8°, 4 p. et 1 grav. (Extr. du *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1896).

Digitized by Google

Il s'agit d'une tête féminine en marbre blanc, de bonne facture, haute de $0^{m}10$, et que l'auteur croit pouvoir attribuer, par comparaison, au IIe siècle de notre ère. F. M.

Dorez (Léon). — *Le sac de Rome* (1527). *Relation inédite de Jean Cave, Orléanais.* — Rome, 1896, in-8° 90 pages. (Extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XVI, 1896).

M. Léon Dorez vient de réunir une série de documents relatifs au pillage de la ville des papes par les troupes du connétable de Bourbon. Parmi ces documents, on remarque une curieuse relation du sac émanant d'un prêtre orléanais, nommé Jean Cave, et qui était jusqu'ici restée inédite (BibliothèqueNationale,*Ms.Lat.*13,841).A cette relation sont jointes diverses lettres de François Ier à Clément VII, du connétable de Bourbon à la duchesse de Lorraine, du cardinal Niccolo Ridolfi au chancelier Du Prat et de Guillaume du Bellay à l'amiral Chabot. De plus, M. Dorez a intégralement réimprimé le rarissime poème de Pietro Corsi, dédié à Louise de Savoie. Enfin, dans son introduction, il a rassemblé un certain nombre de documents sur les dommages subis par les bibliothèques et les archives de Rome; il a examiné la question de la responsabilité encourue par Charles-Quint en cette occurence, et il a pu attribuer avec certitude à César Grolier, fils naturel du grand bibliophile, le journal récemment publié par M. Henri Omont dans le même recueil que l'étude dont nous parlons (*Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XVI, 1896). B.

Germain (Léon). — *Origine de la croix de Lorraine*, Nancy, Sidot frères, 1895, 28 pp. (Extr. de l'*Annuaire de Lorraine*, 1895). D'après l'auteur, la *Croix de Lorraine* dérive directement de la *Croix de Hongrie*, apportée à la Lorraine par le roi René II, qui l'avait adoptée comme héritier des prétentions de la première maison d'Anjou.

Du même. — *La souche et l'orange, emblèmes du roi René*, Caen, Henri Delesque, 1896, 26 pp. (Extr. du *Bulletin monumental*, 1896).

Du même. — *Haussonville, compte rendu critique.* Nancy, Sidot frères, 1896, in-8° 28 pp.

L'auteur analyse et critique, dans cet opuscule, la *Notice sur Haussonville*, par l'abbé Paquette (Metz, 1895, in-8° 226 pp.).

Rigaud (Abel). — *Le procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1323) (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes). Paris, Picard, 1896, 1 vol. in-8°, XII-313 p.

Clerc de basse origine, élevé par le crédit d'une reine à l'abbatiat, puis à l'épiscopat, violent et brutal, brouillon, mauvais politique, grisé de son sort, tombant bientôt dans une disgrâce aussi rapide et aussi inexplicable que sa fortune, exclu de la cour et du conseil où

Digitized by Google

il était entré en intrus, transféré à l'extrémité de la chrétienté et mourant en exil, tel est Guichard, évêque de Troyes, dont M. R. nous a raconté la vie, ou, pour mieux dire, le procès. Le point capital de l'ouvrage est, en effet, ce procès étrange, imprécis dans son accusation, laissant soupçonner beaucoup de raisons secrètes, dont aucune ne vient nettement en pleine lumière, procès où tout semble fait de surprises et de mystères. Quels sont exactement les griefs des ennemis de l'évêque, quelles sont les causes de son acquittement, c'est ce qu'on ne saurait préciser. M. R. a, dans un sujet aussi délicat, su tirer très bon parti des textes qu'il a eus entre les mains. Son récit est vif, intéressant; ses personnages sont bien esquissés, son ouvrage nous fait connaître un des plus curieux épisodes du règne de Philippe IV. C'est une très intéressante étude de mœurs se reliant à d'autres sujets tels que le procès des Templiers et celui de Bernard Saysset. M. R. a très heureusement rattaché toutes ces affaires et montré, un peu brièvement peut-être, quels étaient leurs points de contact. Mais, par là même, le procès de Guichard de Troyes s'élargit; c'est un morceau d'un ensemble; l'ouvrage par suite, et c'est là son seul défaut, est dépourvu de conclusion. L. M.

Roger-Milès (L.). — *Comment discerner les Styles du* VIII^e^ *au* XIX^e^ *siècle.* Paris, s. d., in-4° de 100 pp. et 100 pl.

Bel et utile ouvrage, surtout par les nombreux dessins de ses cent planches, soigneusement gravées. A noter à la fin du volume les 600 marques et monogrammes de faïence et de porcelaine, les 176 poinçons d'orfèvres-joailliers et les 99 poinçons des anciens fourbisseurs de Tolède. CH. DE B.

Périodiques :

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1896, n° de sept. — oct. — L. Delisle, Examen du privilège d'Innocent III, pour le prieuré de Lihons, p. 517 à 528.— Fr. Funck-Brentano, Additions au *Codex diplomaticus Flandriæ* de M. le comte de Limburg-Stirum, p. 529 à 572.

Bulletin du Bibliophile, 1896, n° du 15 déc. — Notules sur Honoré de Balzac par un de ses amis, publiées par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, p. 601 à 614. — P. d'Estrée, Le nouvelliste sans fard, p. 615 à 626. — Ed. Maignien, Bibliog. des ouvrages sortis des presses de la Correrie *(fin)*, p. 627 à 633. — Baron R. Portalis, Nicolas Jarry et la calligraphie au XVII^e^ siècle (*suite*), p. 634 à 646. — D^r^ H. Stilling, En souvenir d'un bibliophile, p. 647.

La Province du Maine, 1896, n° 11. — Amb. Ledru, La folie de Charles VI (*suite*), p. 321 à 327. — C^te^ de Janssens, St-Pierre du Lorouer et ses peintures murales (*suite*), p. 328 à 334. — Amb. L. Lettres Royales (*suite*), Louis XII, Charles IX, p. 335 à 336. — A. Legendre, Le Saint-Sépulcre à N.-D. du Chêne, p. 337 à 348. — Amb. L., Le Monastère du Saint-Sacrement de Noyen, p. 348.

Digitized by Google

La Révolution française, 1897, nº de janv. — Ph. Morère, L'établissement du Consulat à Toulouse en l'an VIII, p. 5 à 46. — A. Kuscinski, Le doyen d'âge de la Convention Nationale [sans doute Louis Lonqueüe, député suppléant d'Eure-et-Loir, né en 1718], p. 63 à 65. — Rapport de Portalis sur la presse en l'an XI, p. 66 à 72.

Revue de l'Art Chrétien, 1896, nº 6. — J. Helbig, Gérard David, peintre et enlumineur, p. 443 à 448 [d'après l'ouvrage de J. Weale]. — Em. Lambin, La cathédrale de Lisieux, p. 449 à 452. — E. Müntz, Les tombeaux des papes en Allemagne et en France (*fin*), p. 453 à 456 et gr. — Mélanges : H. Chabeuf, Plaques barbares au Musée archéologique de Dijon. — P. Voisin, Inscriptions tracées sur le bord des vêtements aux xvᵉ et xviᵉ siècles. — Mgr X. Barbier de Montault, Une plaque de cheminée armoriée [du château de Thouars, aux armes de La Trémoille, xviiᵉ siècle]. — L. Germain, Notes sur le Saint-Juratoire de Metz [Ms. du xvᵉ siècle].

Revue historique, 1897, nº 1. — P. Imbart de la Tour, Les paroisses rurales dans l'ancienne France (*suite*), p. 1 à 41. — L. Batiffol, Le Châtelet de Paris vers 1400 (*suite*), p. 42 à 55. — Ch.-V. Langlois, L'affaire du cardinal Francesco Caetani (avril 1316), p. 56 à 71. — Alfred Stern, Charles Engelbert Œlsner. Notice biographique, accompagnée de ses mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française, p. 72 à 84. — Cl. Perroud, Les mémoires inédits de Champagneux, p. 84 à 91. — *Bulletin historique :* France, L'enseignement supérieur et la réforme des examens, par G. Monod. Livres nouveaux, par A. Molinier et G. Monod. — Alsace (1891-1896), par Rod. Reuss, p. 92 à 167.

Revue des Questions historiques, 1897, nº 121. — Carra de Vaux, L'Islam à propos d'un livre récent, p. 5 à 21. — Dom Jean-Martial Besse, Une question d'hist. littér. au xviᵉ s., l'Exercice de Garcias de Cisneros et les Exercices de St-Ignace, p. 22 à 51. — V. Pierre, Entre deux terreurs; la justice révol. du 10 thermidor an II au 18 fructid. an V, p. 52 à 106. — R. Bittard des Portes, Un conflit entre Louis XVIII et Ferdinand VII, d'après des sources inédites, p. 107 à 136. — M. l'abbé Dedouvres, Le père Joseph polémiste. Rép. à M. G. Fagniez, p. 137 à 165. — M. l'abbé Vacandard, Les origines de la fête de la Conception dans le diocèse de Rouen et en Angleterre, p. 166 à 183. — H. Froidevaux, Les débuts de l'occupation française à Pondichery, d'après des documents nouveaux ou inédits, p. 184 à 197. — Les origines de la vie monastique, p. 198 à 203. — B. de Puchesse, Le siège de St-Quentin et la bataille de St-Laurent, p. 204 à 206. — Tamizey de Larroque, Deux livres de raison du xviᵉ s., p. 207 à 214. — M. l'abbé J.-P. Martin, Ch.-Maurice de Talleyrand et la principauté de Bénévent, p. 215 à 229.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Le Manuscrit. — Revue spéciale de documents, manuscrits, livres, chartes, autographes, etc., paraissant le 15 de chaque mois. Directeur : Alphonse Labitte, 5, rue de Javel. — Abonnements : France, un an, 20 francs; étranger, 24 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comite de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honore. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

DEMANDES :

Congrès archéologique de France : 1836 (Blois), 1838 (Tours), 1840 (Niort), 1841 (Angers), 1842 (Bordeaux), 1846 (Metz), 1849 (Bourges).

Almanach royal, 1700, 1701, 1711.

État de la France : 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1658, 1661, 1663, 1672, 1674, 1677, 1678, 1682, 1684, 1697, 1699, 1752.

Domaine de la Couronne, palais de Versailles, Paris, imp. de Pihan Delaforest, 1836, in-4°.

Salons de peinture, années 1673, 1740, 1741, 1783 (320 nos), 1793 (859 nos), 1796 (871 nos), 1817 (1100 nos) 1831 (avec le 7e supplément).

M. F. DE VILLENOISY recevrait avec reconnaissance communication de tous documents relatifs à Saint-Germain-en-Laye autres que les Histoires imprimées de la ville, gravures connues et dessins d'après nature datant du XIXe siècle.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par la gare Saint-Lazare.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN

(Route économique).

DOUBLE SERVICE QUOTIDIEN A HEURES FIXES

(*Dimanche compris*).

TRAJET DE JOUR EN 9 HEURES

Départs de Paris Saint-Lazare : 10 heures matin et 9 heures soir.
Arrivées à Londres : London-Bridge : 7 heures soir et 7 h. 40 matin.
— Victoria : 7 heures soir et 7 h. 50 matin.
Départs de Londres : London-Bridge : 10 heures matin et 9 heures soir.
— Victoria : 10 heures matin et 8 h. 50 soir.
Arrivées à Paris Saint-Lazare : 7 heures soir et 8 heures matin.

PRIX DES BILLETS

Billets simples valables pendant 7 jours.		*Billets d'aller et retour* valables pendant un mois.	
1re classe. . . .	**43.25**	1re classe. . . .	**72.75**
2e classe. . . .	**32 »**	2e classe.	**52.75**
3e classe. . . .	**23.25**	3 classe.. . . .	**41.50**

Des voitures à couloir (W.-C. toilette, etc...) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe. — Des cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR

Tirages à part des mémoires et ouvrages non insérés dans ceux-ci.

1° **Catalogue du Musée de la Commission.** — 1 vol. in-4° de 390 pp. avec 25 planches hors texte. — Dijon 1894. . . . 20 fr.

2° F. Amanton. — **Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune de Dijon, etc.** — 1 vol. in-4 de 141 pp. avec bois dans le texte et 16 planches. . . . . 30 fr.

Quelques exemplaires.

3° **Catalogue descriptif du médaillier légué à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,** par Philibert Gueneau d'Aumont. — 1 vol. in-4° de 272 pp. avec 2 pl. hors texte. . 25 fr.

Quelques exemplaires.

4° A. de Barthelemy. — **Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne.** — 1 vol. in-4° de 95 pp. avec 8 pl. . . . . 30 fr.

Quelques exemplaires.

5° N. Fetu. — **Index analytique des objets d'art et d'archéologie existant en 1892 dans les églises, hospices couvents, places et établissements publics de la ville de Dijon.** — Br. in-4° de 57 pp. 2

S'adresser à M. le président de la Commission, rue Legouz Gerland, 5 à Dijon, qui fera les expéditions contre remboursement.

Henri Chabeuf. — **Dijon, monuments et souvenirs.** — Ouvrage couronné en 1895 par l'Académie française (Prix Thérouanne — 1 vol. in-4° de 440 pp. avec 100 phototypies hors texte et 40 vignettes. — Dijon, 1894. Damidot, éditeur, rue des Forges, 56. Prix 100 fr.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

ÉRO 38. 4me Année 25 Février 1897.

Prix de l'Abonnement : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro ..... 1 fr. 50

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

rgane d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — M. Dumoulin : Le mouvement historique et archéologique en Roannais. — J. Chavanon : Une ancienne relation sur Madagascar.
QUESTIONS. — Talleyrand. — Un sculpteur à identifier.
CHRONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

NISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roan[illegible]; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Mommeja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée de Saint-Germain; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

LUCIEN GOUGY

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

PARIS. — 5, QUAI CONTI, 5. — PARIS

GRAND ASSORTISSEMENT

D'Ouvrages en tous genres : Littérature, Mémoires, Histoire, Beaux-Arts, Ouvrages illustrés des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Livres à gravures sur bois.

CATALOGUE MENSUEL à prix marqués

Envoyé franco sur demande

ACHAT AU COMPTANT

DE LIVRES EN TOUS GENRES

DE TOUT OU PARTIE DE BIBLIOTHÈQUE ET DE BELLES RELIURES

ANCIENNES ET MODERNES

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LE MOUVEMENT HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE EN ROANNAIS

Le Roannais est mieux qu'une expression géographique

Entre les plateaux d'où la Loire se dégage, pour la dernière fois, par une série de gorges pittoresques et sauvages, de l'étreinte des montagnes et les coteaux du Charollais et du Bourbonnais, où le fleuve commence à s'étaler et ne remplit plus ses rives, s'étend le pays de Roannais. Les montagnes de la Madeleine le séparent, « au soir », comme on dit dans le pays, de la Limagne d'Auvergne ; les monts du Beaujolais le limitent « au matin » de la plaine de Saône. Bien que morcelé par les divisions de l'ancien régime, qui toutes ne correspondaient pas aux divisions naturelles, (Roannais dépendant du Forez et de l'intendance de Lyon, sur la rive gauche de la Loire ; Beaujolais, sur la rive droite ; Charluois ou pays de Charlieu formant une enclave mâconnaise, puis lyonnaise au nord-est; diocèse de Clermont pour tout l'angle nord-ouest du département), ce pays a vécu de tout temps d'une vie propre et originale. *Pagus* au x^e^ siècle, duché-pairie au xvii^e^, son nom, bien que modifié par l'orthographe, n'a point péri tout entier, et les noms célèbres des *Rouannez* ou *Roannez*, sont demeurés vivants, grâce à Pascal.

Son individualité, si différente du Forez, si distincte surtout des tristes et noires vallées du Furens et du Gier, s'est marquée autrement que par des souvenirs féodaux, elle s'est affirmée aussi par l'ardeur de ses habitants à étudier son histoire.

Les ouvrages capitaux sur l'histoire du Roannais sont antérieurs à 1892.

En dehors des histoires du chanoine Jean-Marie de la Mure, (1) des grands inventaires de sources de Chaverondier (2), d'Huil-

(1) J.-M. de la Mure, *Hist. civile du pays de Forez*. — *Hist. ecclésiastique*. — *Hist. des ducs de Bourbon et comtes de Forez*.

(2) Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532, par Jacques Luillier*. Roanne, 1850, 2 parties, in-8°, 695 pages.

Digitized by Google

lard-Bréholles (1), de Charpin-Feugerolles (2), des grandes publications comme les cartulaires de Savigny et d'Ainay, d'Auguste Bernard, le recueil des chartes de l'abbaye de Cluny de MM. A. Bernard et Bruel (3), et de bibliographies générales dont nous parlerons à propos du Forez (4), ouvrages qui tous contiennent des faits, des actes, des mentions intéressant le Roannais, il existe des travaux particuliers sur cette région.

Le premier en date est celui de J. Guillien intitulé *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, publié par M. Alph. Coste (5). C'est un recueil de travaux dont les plus considérables et ceux qui sont restés neufs traitent de l'histoire du commerce de Roanne et de la navigation sur la Loire, du collège et de l'hospice de Roanne. A cela il faut ajouter de précieuses études sur la Bénisson-Dieu, le triptyque d'Ambierle, les peintures de l'abbaye de Charlieu, et enfin sur la généalogie de la famille La Mure. Travaux consciencieux, faits sur les textes avec un grand sens historique.

M. Francisque Pothier a traité de *Roanne pendant la Révolution* (1789-1796)(6), histoire considérable, écrite avec talent et avec art, mais où l'auteur s'est peut-être trop affranchi des références et n'a pas assez indiqué ses sources qui sont, en général, les registres de délibération du corps de ville déposés aux archives de la mairie. *L'Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs*, par M. Alph. Coste (7), est un recueil plutôt qu'une histoire : généalogies, morceaux détachés, appendices s'y pressent et s'y relient mal, sans aucune vue d'ensemble. Faite d'après les

(1) Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, 2 vol. in-4°. Paris, Plon, 1867.

(2) C^te^ de Charpin Feugerolles, *Cartulaire des francs fiefs de Forez*, 1890-1892, 1 vol. in-4°. Lyon, impr. Perrin, 1882.

(3) Dans la collection des Documents inédits.

(4) De la Tour du Varan, *Essai sur la formation d'une bibliothèque forézienne*, Saint-Etienne, Chevalier, 1864, 1 vol. in-8°, 416 pages. A cet ouvrage, il faut ajouter : Chaverondier et Maurice, *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire de 1864 à 1883*. Saint-Etienne (*Annuaire de la Société d'Agriculture*), et V. Durand, *Bibliographie forézienne sommaire* (*Bulletin monumental*, t. 51).

(5) Jacques Guillien, *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais*, publ. par Alph. Coste, 1 vol. in-8°. Roanne, Durand, 1863, XXI-372 pages; *port.*

(6) Francisque Pothier, *Roanne pendant la Révolution (1789-1790)*, 1 vol. in-8°. Roanne, Durand, 1868, XII-334 pages.

(7) Alph. Coste, *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs*, 1 vol. in-8°. Roanne, Durand, 1871, 308 pages. *Vues lith.*

Digitized by Google

manchettes des titres du duché de Rouannez, cette histoire est néanmoins utile à consulter : et c'est la seule.

Pour Charlieu, l'ouvrage important et sans cesse consulté est celui de M. de Sevelinges (1). Son histoire de Charlieu, faite d'après des textes en partie disparus aujourd'hui, est précieuse à plus d'un titre, si l'on y ajoute les éclaircisements et compléments de l'auteur lui-même et d'Aug. Bernard (2). Enfin, pour clore la liste des principales œuvres antérieures à 1892, il faut mentionner l'histoire de la Bénisson-Dieu (3) de l'abbé J. B., estimable et utile au point de vue ecclésiastique.

A partir de 1892, les travaux généraux ont été moins nombreux.

C'est aussi un recueil que l'ouvrage *En Pays Roannais* de M. Maurice Dumoulin (4), recueil où se trouvent des notices sur les corporations ouvrières, St-Havon-le-Châtel, Néronde, et les fêtes publiques pendant la révolution. Les parties les plus développées sont l'histoire de la navigation de la Loire, complément de celle de Guillien, et l'histoire de l'industrie de la région roannaise du XVI^e^ siècle à 1889.

M. l'abbé Prajoux s'est fait une estimable spécialité de monographies des communes de l'arrondissement. Commencée en 1890, cette œuvre se poursuit. Conçues en général sur un plan uniforme : historique des lieux, des seigneurs, des fiefs, visites pastorales, essais de statistique, ces monographies sont le résultat de notes consciencieusement prises et minutieusement classées. C'est, en général, la mise en œuvre de ce qu'on connaît à l'heure où l'auteur écrit : peut-être aurait-on pu souhaiter qu'elles n'aient paru qu'après des recherches plus universelles. Il semble trop que le sujet ne soit né que pour le livre. A Roanne M. l'abbé Prajoux a consacré trois opuscules : un essai historique sur le territoire de Roanne, un procès de pêche en Roannais au XVIII^e^ siècle, les anciens logis et hostelleries. Sa der-

(1) J.-B. Desevelinges. *Histoire de la ville de Charlieu depuis son origine jusqu'en 1789*, 1 vol. in-8°, 1856, Roanne et Lyon, Durand et Brun, XVI-350 p.

(2) *Notice sur les antiquités de Charlieu*, par M. D... Broch. 28 p. S. l. n. d. — *Éclaircissements sur la géographie de la ville et du territoire de Charlieu* (par Desevelinges), broch. 27 p., S. l. n. d., Aug. Bernard — *Histoire de Charlieu* (*Revue du Lyonnais*, 1^er^ févr. 1857, et tiré à part).

(3) *L'Abbaye de la Bénisson-Dieu.* Récit, description, *gravures et plan*, par l'abbé J. B.; Lyon, Brun, 1880, 1 vol. in-8°, XVI-387 p.

(4) Maurice Dumoulin. *En pays Roannais. Etudes d'histoire provinciale.* 1 vol. in-8°, Roanne, 1893, imp. Souchier, 276 p.

Digitized by Google

nière œuvre, un peu hâtive, est l'histoire du prieuré de Beaulieu. En tout cas il y a de bonnes choses à prendre dans toutes ces études (1).

La splendide publication faite par M. F. Thiollier avec la collaboration des savants de la région, *l'Art roman à Charlieu et en Brionnais*, contient quelques parties qui intéressent le Roannais : une magistrale étude de V. Durand intitulée modestement *Abrégé de l'histoire de Charlieu*; *Charlieu pendant la Révolution*, de E. Brossard; *les monuments romans de Charlieu par E. Jeannez*, études toutes irréprochablement illustrées (2).

***

Malgré son activité intellectuelle le Roannais n'a point de société savante : tous ceux qui travaillent se groupent autour de la Diana de Montbrison. En 1893, on a projeté de fonder une *Société d'émulation de Roanne :* ce projet n'a point été suivi d'effet.

En revanche, une superbe revue : *le Roannais illustré*, y a été fondée et y grandit (3).

Fondée en 1884 sous la direction de M. R. Chassain de la Plasse, cette publication, « née de l'amour du pays et comptant en vivre », ainsi que s'exprime la préface, se proposait le but suivant : « Etudier l'histoire de Roanne et de ses environs; faire connaître les curiosités naturelles ou artistiques de notre arrondissement; retracer la vie des personnages qui dans tous les temps l'ont honoré; donner un organe à ceux qui parmi nous ont le culte des choses de l'esprit; mettre enfin à côté du texte qui décrit et raconte l'image qui fait revivre : voilà le but du *Roannais illustré.* » Ce programme a été suivi scrupuleusement; les il-

(1) Bibl. de l'abbé J. Prajoux. *Notes et documents sur Parigny*, broch. de 77 p. in-18. Roanne, 1890, imp. Chorgnon. — *Notes et documents sur Vendranges*, 1 broch. de 74 p. in-18, Roanne, 1891, id. — *Notes et documents sur Saint-Cyr de Favières et l'Hôpital*, 1 vol. in-18, 310 p. Roanne, 1892, id. — *Le canton de Saint-Just en Chevalet*, 1 vol. in-18, 310 p. Roanne, 1893, id. — *Essai historique sur le territoire de Roanne*, 1 broch. de 97 p. in-18, à Roanne, 1894, id. — *Un procès de pêche en Roannais au* XVIII[e] *siècle* (*1721-1754*), 1 broch. 12 p. in-18, Roanne, Darcon, 1895. — *Les anciens logis et hostelleries de Roanne*, 1 broch. 38 p. in-18. Roanne, Darcon, 1895. — *Le prieuré de Beaulieu en Roannais*, 1 broch. de 39 p. in-8°. Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1896. (Extr. de la *Revue du Lyonnais*).

(2) *L'art roman à Charlieu et en Brionnais*, par F. Thiollier et E. Brossard, J. Déchelette, V. Durand, E. Jeannez, 1 vol. in-4°, 104 p. de texte, 72 héliograv. (13 pl. sur Charlieu). Montbrison, imp. E. Brassart, 1892. Il en a été fait aussi une édition in-folio.

(3) *Le Roannais illustré*. Roanne, rue Saint-Elisabeth, 79. In-4°. Se publie par séries de 6 livraisons; la 7[e] série est en cours de publication.

Digitized by Google

lustrations toujours artistiques, publiées sous la direction de M. Paul Roustan, la probité et l'élégance de la typographie, la valeur des articles en font une des revues provinciales indépendantes les plus remarquables.

Sans adopter une division trop arbitraire, on peut classer les sujets qui y sont traités sous quatre rubriques : — l'histoire générale, — l'histoire des familles et des châteaux, — l'histoire des fondations religieuses, — l'art et l'archéologie.

Pour l'histoire générale de la région, il faut citer une étude rectificative de la Mure par l'abbé Reure, sur *les exempts des Dianières*, qui fait remonter avant 1433 la date de l'exemption d'impôts dont jouirent les habitants de ce pays (1). Pour le XVI^e^ siècle, deux articles, l'un de M. O. de Viry sur Poncenat (2) qui retrace la vie et les origines du capitaine protestant et publie son contrat de mariage et son testament; l'autre d'Et. Brossard, récit, composé d'après le manuscrit français 2704 de la Bibliothèque nationale, de l'incursion faite par Condé et les reîtres du duc Casimir dans le Roannais et dans le Bourbonnais, de janvier à avril 1576 (3).

Le XVII^e^ siècle nous fournit le commentaire topographique de vieilles estampes sur Roanne fait par M. F. Pothier (4); le procès-verbal d'exhumation, par M. Gourju, des restes du Père Cotton, en 1876 (5).

Le XVIII^e^ siècle est plus riche. C'est d'abord une très intéressante étude de M. Chassin de la Plasse, sur le théâtre à Roanne (6); la relation du naufrage du coche de Roanne à Digoin, en 1780 (7), par M. A. Steyert; un article fort documenté sur les exploits de Mandrin dans le Roannais en 1754, de M. A. Vernière (8); de fort curieuses héliogravures, représentant le sabre gravé et couvert d'inscriptions, ainsi que le cachet du célèbre aventurier, accompagnent ce travail. Et enfin une notice du P. Bonnassieux sur l'industrie de la toile à Panissières (9).

(1) Reure, *Les exempts de Dianières*, 4^e^ série, pp. 204-205. — (2) O. de Viry, *Documents inédits sur François de Boucé, dit le capitaine Poncenat*, 1^re^ série, pp. 30-32. — (3) Et. Brossard, *Un épisode des guerres de religion, fév. 1576*, 3^e^ série, pp. 41-48. — (4) Fr. Pothier, *Roanne au* XVII^e^ *siècle*, 1^re^ série. — (5) Gourju, *Inhumation après deux siècles et demi*, 5^e^ série, pp. 62-65. — (6) Chassin de la Plasse, *Le Théâtre à Roanne*, 1^re^ série, pp. 123-128. — (7) A. Steyert, *Naufrage du coche de Roanne à Digoin en 1780*, 1^re^ série, pp. 119-122. — (8) A. Vernière, *Pillage des caisses des employés des fermes dans le Roannais par Mandrin en 1754*, 5^e^ série, pp. 145-155. — (9) Bonnassieux, *Quelques mots sur l'industrie de la toile à*

Digitized by Google

La Révolution et l'Empire sont représentés par des documents publiés par A. Coste sur la formation du district de Roanne en 1790 (1). E. Brossard y fait l'historique du brigandage en Forez en juillet 1789 (2), et M. L. Mercier s'est consacré à la biographie, étayée sur la plaquette très rare des *Souvenirs de M. de Champagny* et des lettres de famille inédites, d'un de nos hommes d'État, Nompère de Champagny, duc de Cadore (3). La série historique se clôt par l'humouristique histoire du *Pont de Roanne* de M. Fr. Pothier, pont qui mit trente ans à s'achever (4).

Les châteaux pittoresques et curieux dont le Roannais est semé ont eu leurs historiens, qui tous, dans leurs travaux richement illustrés, ont suivi, à peu près, un plan uniforme : l'étude de la terre et des seigneurs, puis la description archéologique et artistique du château.

M. G. Verchère a traité de Boisy qui fut à Jacques Cœur et aux Gouffier (5); de Saint-André, qu'illustra le maréchal (6); M. F. de Sugny s'est consacré au château de Génetines, dont les derniers possesseurs furent les de Charpin et les de Sugny (7); c'est le fief de la Tour et Bourgneuf à Roanne, dont s'est occupé M. Révérend du Mesnil (8); M. E. Leriche a étudié avec beaucoup de finesse L'Aubépin en Beaujolais (9); Montrenard, avec ses ruines solitaires, a tenté M. J. Déchelette (10); M. Th. Perroy, à l'aide de vieux papiers de famille, a retracé l'histoire de la baronnie de l'Espinasse, en y ajoutant quelques détails statistiques du XVIII^e^ siècle, qui ne sont pas sans intérêt (11); M. A. Vachez a donné la monographie de Chênevoux, le fief des Cotton à partir du XVI^e^ siècle (12), et celle de Saint-Marcel-de-Félines, qu'eurent les Thorigny et les Talaru (13); M. R. de Quirielle, en prenant comme sujet Montaiguet, a écrit un substan-

Pannissières, 7^e^ série, pp. 11-14. — (1) Alp. Coste, *Le Roannais au* XVIII^e^ *siècle et la formation du district en 1790*, 1^re^ série, pp. 51-54. — (2) Et. Brossard, *Les brigands dans le Forez (juillet 1789)*, 5^e^ série, pp. 41-45. — (3) L. Mercier, *J.-B. de Nompère, comte de Champagny, duc de Cadore*, 4^e^ série, pp. 33, 89-134, 145-185 (portr.). — (4) Fr. Pothier, *Le pont de Roanne*, 2^e^ série, pp. 25-37.

(5) A. Verchère, *Le château de Boisy*, 2^e^ série. — (6) Id. *Le château de St-André d'Apchon*, 1^re^ série. — (7) F. de Sugny, *Le château de Génetines*, 2^e^ série, pp. 77 à 88. — (8) R. du Mesnil, *Le Roannais féodal, Le fief de la Tour et Bourgneuf*, 2^e^ série, pp. 89-97. — (9) E. Leriche, *L'Aubépin en Beaujolais*, 2^e^ série, pp. 125-144. — (10) J. Déchelette, *Le château de Montrenard et ses seigneurs*, 4^e^ série, pp. 229-239. — (11) Th. Perroy, *La baronnie de l'Espinasse*, 5^e^ série. — (12) A. Vachez, *Le château de Chênevoux*, 6^e^ série, pp. 1-19. — (13) Id. *St-Marcel de Félines*, 6^e^ série, pp. 173-196. —

Digitized by Google

tiel historique de Montaiguet, de son château, et de sa collégiale, en insistant sur l'attachante figure de l'artiste abbé Pierre de la Fin (1). Quant à M. l'abbé Reure, il a donné une bonne histoire du château de Lalière, et un attachant tableau de la maison de Vitry (2), et surtout, a fait un excellent travail à propos de Châteaumorand, sur les barons de ce nom et leurs glorieuses ou pillardes équipées, sur les d'Urfé et l'originale et étrange Diane de Châteaumorand (3).

Le pays est non moins riche en fondations pieuses qu'en châteaux, leur étude est aussi fournie que celle des demeures féodales.

C'est le couvent des Cordeliers de Charlieu que M. O. de Viry démontre dater du XII^e^ siècle (4). C'est le prieuré de Pouilly-les-Nonnains, d'abord monastère, puis, dès le XIII^e^ siècle, couvent de femmes, qu'étudie M. Ed. Jeannez (5). C'est le prieuré de Saint-Martin-d'Ambierle, dont M. P. Bonnardet raconte la fin, d'après les débris de ses riches archives (6). Après avoir publié la relation de la visite de M^gr^ de Neufville, en 1662, à l'église collégiale de Montbrison, M. l'abbé Prajoux fait l'histoire du prieuré et des fiefs de Noailly (7). M. Révérend du Mesnil nous ramène à Ambierle, avec la biographie de Paul Tallemant (8), et M. Chassain de la Plasse nous conduit au prieuré de Riorges (9), tandis que, d'après les papiers de Chaverondier, M. J. Déchelette nous entraîne sur les confins du Roannais, dans le couvent des Récollets de Saint-Germain-Laval, fondé par le littérateur Jean du Croset, l'auteur de l'introuvable *Philocalie*, qu'une seconde édition appelle plus clairement l'*Amour de la Beauté* (10). Enfin, la partie religieuse se clôt fort honorablement par la publication, d'après un ma-

(1) R. de Quirielle, *Montaiguet, anciennement bourg mixte bourbonnais-forézien, son château, sa collégiale, et sa porte de ville*, 5^e^ série, pp. 109-137. — (2) Reure, *Histoire du château et des seigneurs de Lalière*, 6^e^ série, pp. 12-28-37-58. — (3) Id. *Esquisse historique de Châteaumorand* (presque toute la 3^e^ série).

Ces monographies publient en général les armoiries des possesseurs des fiefs et des châteaux.

(4) O. de Viry, *Le couvent des Cordeliers de Charlieu*, 1^re^ série, pp. 99-103. — (5) Ed. Jeannez, *Le prieuré, l'église, la ville et la justice de Pouilly-les-Nonnains*, 2^e^ série, pp. 49-73. — (6) P. Bonnardet, *Le prieuré de St-Martin d'Ambierle au XVIII^e^ siècle*, 4^e^ série, pp. 220-228. — (7) J. Prajoux, *L'église collégiale de N.-D. de Montbrison au XVII^e^ siècle*, 4^e^ série. — Id. *Le prieuré, le village et les fiefs de Noailly en Roannais*, 6^e^ série, pp. 133-164. — (8) R. du Mesnil, *Paul Tallemant, prieur d'Ambierle et sa famille*, 5^e^ série, pp. 156-162. — (9) Chassain de la Plasse, *Le prieuré et l'église de Riorges*, 5^e^ série, pp. 171-183. — (10) Aug. Chaverondier, *Le couvent des Récollets de St-Germain-Laval et son fondateur Jean du Croset*,

Digitized by Google

nuscrit inédit, de l'histoire écrite jour par jour par un père de la fondation et du développement de la maison des Jésuites à Roanne, sous la direction du Père Cotton, de 1609 à 1614. — C'est un document presque unique en son genre (1).

Si bien pourvu en monuments de tous genres, le Roannais devait fournir une ample matière aux archéologues et aux historiens de l'art.

Charlieu d'abord. Le porche roman de son abbaye qui a mérité de figurer moulé au Trocadéro, et dont M. Barban commente l'architecture (2); puis le couvent des Cordeliers que M. Ed. Jeannez étudie consciencieusement, et avec amour, au double point de vue de l'archéologie et de l'art (3). Les stalles peintes de l'église Saint-Philibert que M. de Champeaux a citées dans son livre sur le Meuble (4), ont été décrites par M. J. Déchelette, avec leurs douze apôtres faisant face à douze saints ou évêques, signées Colinet Jean ou Jeune, et auxquelles il assigne comme date la fin du xv^e^ siècle (5). Parmi les vieilles maisons de cette ville, le même auteur s'est arrêté à la belle maison en pierre dite *maison des Anglais* et à qui il a donné le nom plus exact d'*hôtel Franceschi*, du nom de la famille des Franceschi, seigneurs de Villerêt, barons de Semur, qui l'édifièrent (6).

Une des merveilles, comme peinture, du Roannais est, sans contredit, le fameux triptyque d'Ambierle; signalé par Guillien à Mérimée en 1845, il n'a cessé depuis d'être étudié. Après la description de cet archéologue, M. Chassain de la Plasse en donne une autre, où (d'accord avec Mérimée) il repousse l'attribution à Van Eyck pour la reporter à Roger Van der Weyden (7). Puis, après le savant travail de M. Jeannez dans la *Gazette archéologique* (8), et de M. R. du Mesnil dans l'*Ancien Forez* (9), il reprend les découvertes faites dans le dossier Chaugy du fonds Gaignières, fixe la date de 1466, et maintient sa première attribution (10).

L'église de la Bénisson-Dieu fournit à M. Jeannez un im-

6^e^ série, pp. 80-99. — (1) *Historia domus du collège de Roanne*, 6^e^ série, pp. 105-125.

(2) A. Barban, *Le porche de l'église abbatiale de Charlieu*, 1^re^ série. — (3) Ed. Jeannez, *Le couvent des Cordeliers de Charlieu*, 1^re^ série, pp. 109-118. — (4) Champeaux, *Le Meuble*, 1, 486. — (5) J. Déchelette, *Les stalles peintes de l'église Saint-Philibert de Charlieu*, 2^e^ série, pp. 38-45. — (6) Id., *L'hôtel Franceschi à Charlieu*, 5^e^ série, pp. 56-61. — (7) Chassain de la Plasse, *Le triptyque d'Ambierle*, 1^re^ série, pp. 69-76. — (8) Ed. Jeannez, *Retable de la passion de l'église d'Ambierle en Roannais. Gazette arch.* 1886, n° 9 p. 10. — (9) *Ancien Forez*, 5^e^ année. — (10) Chassain de la Plasse, *Le triptyque d'Am-*

Digitized by Google

portant mémoire en deux parties. Dans le premier, après avoir reconstitué le couvent intérieur d'après les vestiges, les dessins de Guillaume Revel, les vues de Martellange et les règles capitulaires, il décrit les parties artistiques de cette église, explique la sévérité architecturale de la partie romane par les statuts, le luxe de la période gothique par la présence de P. de la Fin, s'arrête à la chapelle des Nerestang et décrit les autels, les belles stalles en bois, les broderies du XVII^e^ siècle, les carreaux historiés, la merveilleuse charpente et la toiture imbriquée de tuiles de couleurs, et les pièces du trésor (1).

Après les travaux de MM. Charvet et Bouchot, M. L. Monery a eu l'heureuse inspiration d'étudier les vues contenues dans le recueil de l'architecte Martellange, architecte des Jésuites, aux n^os^ 8769 U B. 9, et 8770 U B. 9^e^ du cabinet des Estampes. On y a découvert une précieuse mine de dessins sur la région, de 1610 à 1618, faits par un dessinateur exact et en même temps artiste. Il en donne la liste précieuse (2). Un manuscrit de la chronique du bon duc Loys par Cabaret d'Orville, provenant de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés et aujourd'hui à celle de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, manuscrit in-4° de 176 feuillets (271 mm. sur 192) fait pour Anne de Bourbon, dame de Beaujeu, possède 16 belles miniatures représentant les exploits du duc sur tous les champs de bataille de l'époque. Ce sont ces miniatures, curieuses à plus d'un titre, que M. Monery a reproduites d'après les dessins de M. Querroy, formant ainsi un recueil d'une haute valeur (3).

C'est aussi de miniatures, mais de miniatures d'un bréviaire du XIV^e^ siècle, que s'occupe M. J. Déchelette, intéressant, non seulement par sa valeur propre, mais aussi parce qu'il présente quelques analogies avec le bréviaire de Laon provenant de l'abbaye de Vauclerc. Travail bien fait (4). Après les notes de M. Jeannez sur un vitrail de saint Sébastien, du XVI^e^ siècle, dans l'église Saint-Etienne de Roanne, et sur les piles du pont de Saint-Maurice qu'on prétend romaines et qui datent de la fin

bierle d'après des travaux récents, 3^e^ série, pp. 51-57. — (1) Ed. Jeannez, *L'archéologie à la Bénisson-Dieu; l'art à la Bénisson-Dieu*, 3^e^ série, pp. 149-160; 4^e^ série, pp. 3-16, 66-78, 186-203. — (2) L. Monery, *Les vues roannaises d'Étienne Martellange*, 2^e^ série, pp 145-154. — (3) Id., *La chronique du bon duc Loys de Bourbon et les miniatures du manuscrit de Saint-Pétersbourg*, 4^e^ série, pp. 29-31. — (4) J. Déchelette, *Les miniatures du bréviaire clunisien de Saint-Victor-sur-Rhins*, 7^e^ série, pp. 138-144. —

Digitized by Google

du XIIIe siècle (1-2), il faut mentionner l'inventaire du mobilier de J.-M. de la Mure, l'historien du Forez, publié par M.-F. Vallas. Son « cabinet » était célèbre au XVIIe siècle; il y avait rassemblé toutes sortes de curiosités; on comprend donc l'intérêt de cette publication. A cet intérêt local s'ajoute l'intérêt général que révèlent de brèves mentions. « ... Le bréviaire de saint Anselme escript de sa propre main. » — « ... Plus, un tableau de bois représentant le Sauveur paraissant aux deux disciples d'Esmaüs, de la manière du Raphaël Durbain, peintre fort estimé. » — « ... Plus, un grand tableau sur du bois, représentant la vie de Jephté, juge d'Israël, artistement travaillé de la main du Tintoret (3) ».

Le dernier article des fascicules parus est de M. F. Mazerolle. C'est la publication du testament de Claude Gouffier (3 juin 1570), enrichie de photogravures représentant la dague, la brigandine du grand écuyer, des reliures à ses armes et des miniatures faites pour lui (4).

Les différentes séries du *Roannais illustré* renferment deux études bibliographiques: l'une de M. Maurice Dumoulin, relative aux notes anciennes ou historiques inscrites aux gardes des livres de la Bibliothèque de Roanne, aux marques de possession et aux reliures (5); l'autre, très intéressante, de M. Monery, sur les prix atteints par les livres foréziens ou d'auteurs foréziens dans les ventes publiques (6).

(A suivre). MAURICE DUMOULIN.

UNE ANCIENNE RELATION SUR MADAGASCAR

(1650)

Le manuscrit dont nous reproduisons ici le texte complet appartient à la Bibliothèque de la ville du Mans, où il est catalogué sous le n° 187. Il contient 32 feuillets de papier, est relié en basane et mesure 197 mm. de hauteur sur 145 de largeur. Il

(1) Ed. Jeannez, *Le vitrail de saint Sébastien dans l'église Saint-Étienne de Roanne*, 5e série, pp. 184-187. — (2) Id., *Les piles et le pont de Saint-Maurice-sur-Loire*, 1re série.

(3) F. Vallas, *L'inventaire du mobilier et des collections de J. M. de La Mure*, 3e série, pp. 161-181. — (4) F. Mazerolle, *Le Testament de Claude Gouffier*, 7e série, pp. 63-74. — (5) Maurice Dumoulin, *A travers les vieux livres*, 7e série, pp. 1-14, 25-38, 49-62. — (6) L. Monery, *Les livres foréziens*, 1re série.

Digitized by Google

est occupé tout entier par une *Lettre de M. Nacquart, prêtre de la Mission, envoyée à M. Vincent, supérieur général de la Congrégation de la Mission, de l'Isle de Madagascar ou de St-Laurens, aux Indes Orientales.* La mention suivante vient après la signature : « Achevé au Fort Dauphin, à Tholangare, en l'habitation des François, le 5 fév. 1650 ». Ce manuscrit provient du fonds de l'ancienne maison de la Mission, au Mans. « M. Vincent », lisez saint Vincent de Paul, y séjourna, suivant D. Piolin, à la fin de 1649 (1). Il y était sans doute encore en 1650 : la lettre du missionnaire l'y rejoignit et il la laissa dans les archives de la maison.

Cette épître constitue à peu près la plus ancienne relation écrite sur Madagascar puisqu'elle précède de huit années le livre du gouverneur de Flacourt (2).

Elle n'est pas absolument inédite. Au chap. 2 du t. IX des *Mémoires de la Congrégation de la Mission* (1867), on en a publié d'importants fragments comme preuves à l'appui de l'histoire de la misssion des RR. PP. Nacquart et Gondrée. Nous n'aurions pas songé à l'éditer de nouveau si, en collationnant le texte des *Mémoires* et celui du manuscrit du Mans, nous n'avions constaté de notables différences entre les deux. Les premiers éditeurs ont eu sous les yeux, semble-t-il, une mauvaise copie de l'original que nous transcrivons, ou bien ils ont mal lu l'écriture de ce dernier, parfois assez difficile à déchiffrer. Beaucoup d'expressions sont défigurées et de longs passages sont méconnaissables. On nous approuvera, croyons-nous, d'avoir reproduit le véritable texte in-extenso d'une relation pleine d'intérêt, surtout à une époque où Madagascar est un grave sujet d'actualité. La qualité du correspondant à qui est adressée la lettre du P. Nacquart, et sa date, lui donnent plus de valeur encore. Comparée au livre de Flacourt, elle offre une source précieuse pour l'histoire de la grande île africaine. Le gouverneur, soucieux de défendre son administration et sa politique, n'est pas toujours un narrateur impartial. La lettre du missionnaire, qui écrivit dans toute la sincérité de son cœur pour rendre compte d'une œuvre apostolique, et traite sans aucune arrière-pensée de la situation de l'île à divers points de

1. D. Piolin. *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. VI. p. 247.

2. Flacourt (de). *Histoire de la grande ile de Madagascar.* Histoire et relations. Paris, 1658.

Digitized by Google

vue, peut être consultée sans défiance. C'est une grande supériorité qu'elle a sur l'*Histoire de la grande île de Madagascar*, et elle ne lui cède en rien par les détails relatifs à la géographie, aux mœurs et coutumes et à la religion des habitants.

J. Chavanon.

Lettre de M. Nacquart, prêtre de la mission, envoyée a Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation de la Mission de l'Isle de Madagascar ou de Saint-Laurent aux Indes orientales.

Monsieur et très honoré père,

Votre sainte bénédiction, s'il vous plaist.

Puisqu'un si long espace de mer m'empesche de vous parler bouche à bouche pour vous rendre compte de ma mission, il faut que la plume trace sur ce papier ce que je crois que vous et toute la compagnie attend d'un explorateur envoyé en cette terre pour vous dire des nouvelles si elle est de promission, et pour encourager les ouvriers évangeliques à la conqueste d'un nouveau royaume à Notre Seigneur.

Je sçay bien que l'humilité me devroit couvrir la face de confusion, et me fermer la bouche après les fautes commises et qu'il est difficile d'éviter à un chétif instrument employé dans un œuvre de si grande conséquence et dont je me recognois autant indigne qu'incapable.

Mais, d'un autre costé, mon devoir de la charité jointe à vostre attente m'oblige d'ékarter la cendre et imiter la simplicité de ceux qui ont escrits que Dieu avoit fait en eux et par eux en les emploits pareils à ceux-cy, comme je remarque dans les épistres du grand saint François Xavier qui, après avoir tant désiré de venir en cette isle, fut poussé ailleurs par les vents contraires et par l'esprit de Dieu.

Vous verrez icy succinctement nostre employ sur mer, et depuis que nous sommes icy. Que la gloire du bien soit à Dieu, lequel je prie me faire miséricorde du mal commis et du bien omis.

Nostre départ de Richelieu (1) fut le 8e avril 1648, mercredi de la semaine sainte. Sur les chemins, nous fismes à l'ordinaire des missionnaires l'instruction aux hostelleries et ailleurs, quand

(1) La Congrégation de la Mission avait une maison à Richelieu (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

l'occasion s'en présenta. Nous arrivasmes à La Rochelle le vendredy saint, où n'ayant pas trouvé le vaisseau prest, nous y séjournasmes près d'un mois. Nous estant présentéz à Monseigneur l'évesque de La Rochelle, autrefois Monseigneur de Xaintes, il nous donna permission de nous employer dans la ville ou à la campagne à ce que nous penserions estre le plus expédient pour la gloire de Dieu, ce qu'ayant accepté avec remerciement, nous souvenant que le bon saint François Xavier que vous nous aviez donné pour modèle en nostre voyage, avoit choisy les hospitaux et la visitte et service des malades. Quoy que nous n'y fussions pas logés nous y passions une bonne partie de la matinée avec la permission des bons frères de la Charité qui nous faisoient la faveur de nous y employer avec eux.

Les prisonniers furent nos paroissiens dans le temps paschal, ausquels, après avoir administré les sacremens, nous servions de pieds pour aller visiter de leur part ceux dont ils espéroient leur délivrance.

Le 2e de may, jour de l'Ascension de Notre Seigneur, dès le matin on leva l'ancre et, à la messe qui fut aussitôt célébrée, j'exhortay toute la Compagnie de confier nostre voyage dans le vaisseau de la Providence de Dieu qui sans doute le rendroit favorable à proportion du soin que nous aurions de posséder le vaisseau de nostre cœur dans la pureté de la grâce et de son service.

De là en avant, nous disions la messe et faisions les prières publiques, matin et soir, à la manière que l'on les faitz à la mission dans de petitz livretz que j'avois fait imprimer pour en distribuer.

La feste de la Pentecoste s'approchant, je disposay nostre troupeau, composé de 120 personnes, à recevoir le Saint-Esprit par la pénitence, et fis l'ouverture du jubilé que Sa Sainteté avoit pour lors accordé aux fidèles pour obtenir la paix. Chacun en fit son devoir par des confessions générales jusques à la feste du St-Sacrement, aymant mieux prévenir, à cause des périls de la mer, que d'attendre avec incertitude que nous fussions arrivé où l'on prétendait aller. Il y avoit un petit vaisseau de Dieppe qui alloit à Saint-Christophle qui, nous ayant suivy, mouilla l'anchre à Saint-Vincent-du-Cap-de-Vert, la veille de st Jean-Baptiste. Une bonne partie voulut estre participant du jubilé, qu'il gagnoit à terre où nous célébrions la messe estant en ceste

Digitized by Google

isle pour prendre des eaux. Environ douze Portugais et noirs bons chrestiens vindrent entendre la sainte messe le jour de st Jean, à la fin de laquelle ils chantèrent en musique *Laudate Dominum*, etc., et demandoient à recevoir les sacremens, si nous eussions peu les entendre. De là, je vous escrivis et vous manday la nécessité qu'ils avoient de prestres au pays de Cénégales proche du Cap-de-Vert, où les habitans qui sont nègres sont fort disposés à recevoir l'Évangile, et il n'y a aucun danger sinon qu'en une saison l'air y est un peu malsain, et si on désiroit savoir les voyes et moyens de s'establir en ce pays, il faudroit s'adresser à M. Rozée, demeurant à Rouen, qui est un des directeurs et seigneurs qui ont la concession de ce pays et qui y envoyent des navires.

Après y avoir demeuré six jours pour prendre des rafraîchissementz au Cap-de-Vert, nous voilà de rechef en pleine mer. Voyant que dans nostre compagnie il y avoit des gens ramasséz tant de matelotz que de passagers qui avoient besoin d'instruction, je pris occasion de leur expliquer les matières des Missions trois ou quattre fois la semaine en façon de grands catéchismes, interrogeant la jeunesse de la précédente exhortation succinctement après l'exorde; chacun profitoit de cela notablement, ce qu'ayant fait environ six semaines, nous cessasmes, de peur d'estre ennuyeux et pour donner relasche.

Et comme dans un vaisseau où l'on est fort pressés, il ne manque de malades, l'un de nous les visitoit le matin, l'autre l'après disné, nonobstant l'incommodité de la fumée et de la vermine qu'il y avoit entre deux tillacs. Nostre employ de la journée n'estoit pas si exactement, mais à peu près comme dans nos maisons, car il se falloit accommoder au temps, au lieu et aux personnes. Après l'oraison et l'office, nous faisions lecture d'un chapitre de la sainte Écriture et nous nous communiquions les moralitez qui nous estoient venues pour les appliquer tant à nostre profit qu'à celui du prochain. Sur les neuf heures, à la commodité et selon l'advis du capitaine, lorsque le temps n'estoit douteux, nous disions la sainte messe qu'il falloit obmettre par mauvais temps. La lecture des espitres de saint François estant faite ensemble, nous remarquions ce qui estoit à nostre usage; nos conférences estoient sur nos besoins et sur ceux du vaisseau pour y remédier. Nous avions disposé nostre peuple à s'assembler trois et quattre, dont l'un faisoit lecture aux autres des livres de philosophie et de l'Imitation de N. S. pour leur faire utile-

Digitized by Google

ment occuper le temps qui est ennuyeux dans l'oisiveté, ce qui se faisoit avec edification. Nous fismes en sorte de disposer une bonne partie à faire des conferences deux ou trois fois la semaine. Les sujetz estoient touchant les occasions d'offencer Dieu et des moyens en particulier d'y remédier et resister. Là, nous voyions sensiblement par les responses des passagers et des matelotz que N. S. estoit au milieu de nous, et ayant relevé leurs pensées, nous y adjoustions les nostres en concluant par quelques exemples de la vie des saints ou de la sainte Écriture, le tout fort familièrement. Après soupper, sur le tillac, l'un se joignoit à une trouppe, l'autre à une autre pour coopérer aux bons discours en faisant cesser les mauvais et inutiles. La prattique estoit commune, quand quelqu'un avoit juré ou dit quelques motz gras, de tendre et recevoir une férule sur les doigtz après avoir promis de n'y plus retourner; cela se faisoit sans sévérité et du consentement d'un chacun.

Après avoir donné temps suffisant à la récréation ou conversation, nous nous retirions en nos petites cabanes où cinq ou six petitz garçons nous venoient trouver souvent pour faire des colloques spirituels d'histoires que nous leur disions, les appliquant à leur profit, après quoy nous récitions ensemble nostre chapellet disans les *Ave Maria* alternativement.

Mais comme sur ce vaste Océan le vaisseau n'est pas tousjours conduit comme l'on désire, le moys de juillet se passa que nous avions vent contraire à nostre route, ce qu'ayant encore continué 15 jours, on estoit en peine et dans la crainte de relascher, quoyque proche de la ligne. Nostre recours fut à Celuy qui tire les ventz de ses thrésors et à l'Estoille de mer, la ste Vierge, en l'honneur de laquelle nous fismes vœu publique à Dieu de nous confesser et communier dans la semaine qui précédoit immédiatement sa glorieuse Assomption, et de bastir une église à Madagaschar sous l'invocation de cette reyne du Ciel, à quoy on adjousta une aumosne à la volonté de chaque particulier. Et si tost que chacun eut mis le Jonas dans la mer de la pénitence, la tempeste cessa et le vent se tourna en nostre faveur, en sorte que la veille de N. Dame nous estions sous la ligne.

(*A suivre*).

Digitized by Google

QUESTIONS

148. — Talleyrand. — Pourrait-on établir d'une façon précise le *curriculum vitæ* du fameux Talleyrand, évêque d'Autun, de 1776 à 1782 ? Où a-t-il fait ses études cléricales ?

Ch. U.

149. — Un sculpteur à identifier. — La signature *H. de T.* est-elle connue et identifiée ?

Elle se trouve sur un bas-relief en marbre représentant le Dante couronné par Homère ; au-dessous est gravée cette légende : Onorate altissime poeta. Ce bas-relief, d'une assez bonne facture, ainsi signé : H. de T. 1846, provient, croit-on, de la région du Nord.

M. D.

CHRONIQUE

Une découverte curieuse vient d'avoir lieu dans la cour intérieure de l'abbaye des Châtelliers en Poitou. On a dégagé une construction en briques, ayant la forme circulaire d'un grand four, entièrement carrelée, voûtée, et accompagnée d'une galerie circulaire d'un mètre de large, dont il paraît difficile de déterminer la destination. Le dallage de cette galerie est également en carrelage et offre cette particularité d'avoir une surface régulièrement inclinée de l'extérieur à l'intérieur. Cette construction est en substruction et au-dessous du radier d'un très ancien aqueduc, lequel est lui-même superposé à deux autres aqueducs.

Le 10 janvier 1897, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. de la Marsonnière. Plusieurs très intéressantes lectures ont été faites.

Le R. P. de la Croix a fait à la fin du mois d'octobre dernier une très curieuse et intéressante conférence à Evreux, sur les temples gallo-romains dédiés à Mercure, et particulièrement sur celui de Villeret à Berthouville.

On a récemment retrouvé à Larroque (Tarn) une statue de la Vierge, jadis honorée à Mespel (chapelle votive située sur la paroisse), et enfouie sans doute à l'époque révolutionnaire. Elle paraît dater du XV^e^ siècle.

On a terminé, il y a peu de temps, la restauration de la

Digitized by Google

crypte de l'église de Courdemanche (Sarthe). Cette crypte, qui a une voûte en caissons soutenue par quatre colonnes monolithes, était abandonnée depuis un siècle environ.

~~ Dans la séance du 21 janvier 1897 de la Société historique de Compiègne, M. le comte de Marsy, son secrétaire, a donné lecture du compte rendu des travaux pendant l'année 1896, où il analyse une vingtaine de mémoires, parus dans les publications de cette société, rappelle les services rendus par les dessinateurs et les photographes de la région ainsi que les accroissements du musée, de la bibliothèque et des archives.

~~ La cathédrale d'Albi s'est récemment enrichie d'un tableau, peinture sur bois, daté de 1340 et attribué à l'école italienne. Au centre, une Vierge de grande proportion tient l'Enfant-Jésus, dans ses bras. Ce groupe est accompagné de huit petits tableaux représentant : à droite, en haut, l'Annonciation et la Nativité; en bas, la Cène et le Baiser de Judas; à gauche, en haut, l'Adoration des Mages et la Mort de la Vierge; en bas, la Flagellation et le Portement de la Croix.

~~ Le conseil municipal de Chalons-sur-Marne vient de voter la démolition de la chapelle du Collège municipal, construite au XVII^e^ siècle par les Jésuites, malgré les avis contraires du Ministère des Beaux-Arts, de la Commission des Monuments historiques, etc. Des pétitions circulent à Chalons, pour obtenir du Préfet qu'il refuse son autorisation à cet acte de vandalisme.

~~ Pendant les fouilles opérées dans l'église située à l'entrée du port, dans le vieux Saint-Nazaire, on a trouvé un cœur en plomb de 0^m^ 17 sur 0^m^ 06 portant au sommet un anneau en fer. — Sur un des côtés se trouve l'inscription suivante : *Cœur de haute et puissante dame Anne-Aimée de Carné, épouse de haut et puissant messire Jean-Baptiste de Chertemps, chevalier seigneur de Seuil, président à mortier du Parlement de Bretagne.* — Sur l'autre côté sont gravés les vers suivants :

Cette dame pleine d'appas
Qu'une prompte mort a ravie
Nous laisse un cœur à son trépas
Que le ciel eut pendant sa vie.

En dehors de ces inscriptions, ce cœur porte la date : *1706*.

~~ La famille d'Auguste Prost (1817-1896), membre de la Société des Antiquaires de France, vient de publier en une élégante brochure de 22 pp. la bibliographie du défunt, qui comprend 43 numéros, et est précédée d'une notice bibliographique, écrite par M. E. Michel, de l'Institut, et d'un portrait. Rappelons que, par son testa-

Digitized by Google

ment, A. Prost a créé un prix à l'Institut, destiné à récompenser les travaux sur l'histoire messine et a laissé à la Société des Antiquaires de France, une somme de 100 000 francs dont les revenus doivent être affectés à la publication de travaux historiques sur la Lorraine.

Il était conseiller municipal de Metz pendant le siège de la ville, et il donna, en ces tristes jours, l'exemple d'un haut caractère et d'un noble patriotisme. F. M.

~~~ Le t. VI de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, 1721-1724, (Paris, Charavay, 1896), vient de paraître. Cette publication, si précieuse, qui avait été entreprise par A. de Montaiglon, est continuée par M. J. Guiffrey. En tête de ce volume se trouve une notice biographique d'A. de Montaiglon; elle a été tirée à part, et nous en reparlerons. A la suite des documents de cette correspondance, M. J. Guiffrey y a ajouté une série de pièces extraites du dépôt des Affaires étrangères (1666-1690) qui ont été réunies par M. L. Tausserat, et les extraits des Comptes des Bâtiments du roi et de diverses autres publications (1664-1724) relatifs à l'Académie de France à Rome.

~~~ L'aménagement à la Sorbonne du bâtiment que l'École des Chartes occupera à la rentrée prochaine se poursuit activement. Ce bâtiment qui s'ouvre sur la place de la Sorbonne, à gauche de l'église, a une façade sur la rue de la Sorbonne et l'autre sur la grande cour intérieure.

L'École en occupera les quatre étages; au rez-de-chaussée, deux pièces, dont l'une, très vaste, sera le cabinet du Directeur et la salle de réunion du Conseil de perfectionnement; l'autre est le cabinet du secrétaire ; une autre petite salle communiquant avec celle-ci est destinée à recevoir les archives de l'École. Le premier étage comporte, à droite de l'escalier, le salon d'attente des professeurs, et, à gauche, deux salles de cours ; les deux autres étages recevront la bibliothèque. Cette sommaire description permet d'établir la différence entre le local actuel et la future installation. L'École sera aussi à l'aise qu'elle est aujourd'hui à l'étroit, et c'est un avantage d'une importance telle qu'il fait bien vite oublier les inconvénients de la disposition en hauteur.

Comme en toutes choses, d'ailleurs, les avantages et les inconvénients se présentent en concurrence, mais ici les premiers dominent. Outre celui que nous venons d'indiquer, et qui est capital, le voisinage de l'École des Hautes Études, du Collège de France, de la Faculté des Lettres constitue pour tous, professeurs, élèves, auditeurs libres, une économie de temps singulièrement appréciable, qui compense l'éloignement des Archives et les périls, imaginaires sans doute, du quartier latin, que des esprits trop timorés redoutent pour nos jeunes bénédictins laïques.

Digitized by Google

M. H. Jouin, le savant secrétaire de l'École des Beaux-Arts, a consacré dans le 92e fascicule de l'*Œuvre d'art* une magistrale étude aux historiens de l'art en province. Il y a traité des travaux de tous ceux qui ont contribué à faire connaître les œuvres de nos artistes et à établir leur biographie.

La Société d'éducation civique, qui organise chaque hiver des conférences dans les différents arrondissements de Paris, a prié notre distingué collaborateur, M. Fourdrignier, de faire pour la section Lamarck (IXe arrondissement) une série de conférences, accompagnées de projections lumineuses (à tous égards), sur les premiers vases de bronze et l'art de la terre dans l'antiquité, période homérique, période hellénique, époques gauloise et mérovingienne. M. Fourdrignier, dont l'ardeur scientifique est communicative, a charmé ses auditeurs, le 13 et le 20 février; il les retrouvera aussi empressés samedi prochain, 27.

Un nouveau volume des *Archives de la Bastille* est sur le point de paraître. On se rappelle que François Ravaisson avait poussé la publication jusqu'au tome XVI inclusivement, lorsqu'il vint à mourir, et qu'un de ses neveux a entrepris de mettre au jour la suite du travail préparé par son oncle. M. Louis Ravaisson-Mollien, qui a déjà publié le tome XVII, nous informe que le tome XVIII est sous presse. Ce volume, qui s'étendra de l'année 1760 à l'année 1776, ne manquera pas d'intérêt. On y trouvera des documents relatifs à nos grandes colonies du Canada et des Indes, le procès de Lally, puis nombre d'autres causes formant un tableau de mœurs assez complet; libelles, propos séditieux, lettres anonymes, intrigues de toutes sortes, gaspillage, vols, folie, etc., rien n'y manque. Ce tableau est, sinon édifiant, du moins curieux. Les cerveaux d'alors étaient hantés par le souvenir de Damiens : il trouva des imitateurs, ou bien ce furent des imposteurs qui, pour se faire valoir, firent de fausses révélations en fabriquant de toutes pièces des histoires.

La reconnaissance n'était pas tout à fait à l'ordre du jour, si l'on en juge par la femme de chambre de la Dauphine qui déroba des diaments à sa maîtresse, malgré les bontés dont elle avait été l'objet de la part de ses maîtres. Nombre de faits semblent indiquer un mécontentement général à l'égard de la Cour. Dans les cafés et autres lieux publics, on se plaint amèrement du roi et de la dureté des temps, et les libelles abondent.

La restauration de la cathédrale de Péterborough, en Angleterre. — Depuis deux ou trois mois, on a discuté dans les journaux anglais et autres publications, notamment pour le *Times,* la question de savoir quelle méthode on doit suivre pour la restauration du beau fronton de la cathédrale de Péterborough.

Digitized by Google

Cette église, bâtie par les Normands, est restée la même, quant à ses parties essentielles. Elle est située dans un terrain marécageux, tout près de la rivière Nen, dans le comté de Northampton. Les fondations offrant peu de sécurité, on a été forcé de rebâtir, il y a quelques années, la tour centrale et de renforcer les murs à plusieurs reprises; cependant rien à l'intérieur n'a été changé dans son caractère.

Un siècle après la consécration de la cathédrale, le fronton ouest menaçait de s'écrouler, et en conséquence les maçons de cette époque ont construit, pour servir de contre forts, trois magnifiques arcs qui forment un nouveau fronton. Un ou deux siècles plus tard, cette arcade est devenue dangereuse, et, pour la soutenir, on a construit un porche entre les deux piliers du milieu, de sorte que ces deux additions successives forment un très beau vestibule à la grande porte.

Depuis vingt ou trente ans, on a remarqué que cette superbe arcade penchait de plus en plus, et aujourd'hui elle décline de cinq à six pieds hors de la perpendiculaire. Comment y remédier?

Le doyen veut la rebâtir à nouveau et demande un million de francs, ou davantage. Les sociétés des antiquaires et de la conservation des vieux monuments proposent de laisser la façade intacte, et d'employer des ingénieurs qui affirment pouvoir assurer la stabilite du fronton en creusant l'intérieur des murailles ; elles offrent en même temps de faire la réparation à leurs frais.

Voilà donc où en est l'affaire.

Le doyen reçoit beaucoup de souscriptions chaque jour et se dit gardien responsable de l'édifice. Ses adversaires reçoivent aussi beaucoup d'encouragements et se prétendent chargés de la surveillance générale des monuments.

L'intérêt extraordinaire que le public prend à cette discussion montre au moins le grand désir qu'il a de conserver avec respect chaque morceau de pierre qui nous est légué par nos ancêtres. On dit que la question sera discutée au Parlement, et que l'on tentera de mettre les cathédrales sous la protection du gouvernement, et de faire classer les monuments d'antiquité comme on a fait en France et en Italie.

W. H. LANGHORNE.

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 30 décembre 1896.* — Le R. P. Germain Morin lit un mémoire sur la légende provençale des saints Lazare, Sidoine, Maximin et Marcel. Il établit que cette légende a pour fondement l'existence réelle, à l'époque mérovingienne, de saints portant ces noms et qui vivaient en Auvergne où ils sont encore vénérés. Leur culte en Provence s'explique par une exportation des reliques des saints auvergnats dans ce pays avant le XI^e^ siècle; il ne remonte nullement, comme le voudrait la légende, aux temps apostoliques. — M. Blan-

Digitized by Google

chet présente le moulage d'une figurine en terre cuite conservée au musée de Rennes et représentant Horus ou Harpocrate enfant. Cette statuette trouvée à Cesson, près de Rennes, a pu être fabriquée en Gaule ou être importée d'Egypte. Dans les deux hypothèses elle est un document utile pour l'étude des influences étrangères sur l'art gallo-romain. — M. Emile Eude présente l'image de trois statues lusitanes, en granit, trouvées récemment en Portugal. Ces statues portent les armes que Strabon attribue aux guerriers de la Lusitanie; leur bouclier est analogue à celui que portent des statuettes de bronze trouvées en Sardaigne. — M. E. Molinier présente la photographie d'un meuble français de l'époque de Henri III, qui a encore conservé sa décoration polychrome. Ce meuble peut être attribué à l'architecte dijonais Hugues Sambin ou à son école. — M. Ruelle lit une note sur le monocorde considéré comme instrument de musique dans un passage des Harmoniques de Cl. Ptolémée. Cet instrument peut être considéré comme l'embryon de notre guitare. — *Séance du 6 janvier 1897.* — M. Babelon, membre résidant, fait une communication sur un médaillon d'or à l'effigie de Gallien et de Salonine que vient d'acquérir le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale. Ce grand médaillon porte au revers la légende PIETAS FALERI, autour d'un type représentant la chèvre Amalthée allaitant deux enfants Dijovis et Vejovis. M. Babelon établit que cette pièce a été frappée à l'occasion de la peste qui sévit à Rome en 262 de notre ère. L'inscription *Pietas Faleri* rappellerait les ancêtres semi-légendaires de la famille Valeria dont Gallien descendait. — *Séance du 20 janvier 1897.* — M. Babelon communique un document concernant Jean l'Essayeur, orfèvre du duc Charles d'Orléans en 1455, et relève la mention de diverses pierres destinées à servir de sceaux. Une discussion s'engage au sujet d'une pierre dite de Mélusine que M. Babelon identifie avec la pierre serpentine. MM. Mowat, François Delaborde, Berger et Valois présentent à ce sujet diverses observations. — M. Marquet de Vasselot, associé correspondant, étudie les miniatures et la reliure d'un manuscrit du commencement du XV^e^ siècle appartenant au chapitre de la cathédrale de Bayeux. La reliure, du XVII^e^ siècle, présente cette particularité de porter les monogrammes de trois reines de France: Louise de Lorraine, Marie de Médicis et Anne d'Autriche. M. Berger ne croit pas que ces monogrammes soient sûrement ceux des reines indiquées. — M. Berger lit un mémoire de M. l'abbé Morillot sur une statuette représentant, croit-il, le Dieu au maillet. Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Blanchet, Petit, de Villenoisy, etc. — *Séance du 27 janvier.* — M. Héron de Villefosse fait hommage à la société d'un ouvrage de M. Victor Chapot, *La flotte de Misène,* et en signale les qualités. — M. Lafaye offre, de la part de l'auteur M. Vitalis, une monographie du prieuré de Grandmont au diocèse de Lodève. — M. le comte de Loisne, as-

Digitized by Google

socié correspondant, présente à la Société deux haches en silex et un bracelet de serpentine, trouvés sur le territoire de la commune de Verberie (Oise). — M. Héron de Villefosse présente à la Société un miroir d'argent récemment offert au Musée du Louvre, et provenant de fouilles voisines de celles de Boscoreale. — M. Molinier fait une communication sur un battant de porte du XIe siècle, provenant de Saint-Germain des Prés, et récemment offert au Musée du Louvre par le Musée d'artillerie. — M. Michon fait une communication sur une statue romaine du Louvre ; il montre que cette pièce, aujourd'hui très fruste, représentait une femme versant l'eau d'une amphore dans une patère. M. Ravaisson-Mollien présente à ce sujet quelques observations auxquelles répond M. Michon. — *Séance du 3 février.* — M. Blanchet fait une communication sur diverses figurations antiques représentant des êtres humains aux prises avec des animaux féroces. — M. Michon communique à la Société les inscriptions romaines relevées par le P. Séjourné dans un voyage à Patra. — M. Omont présente un petit traité d'alchimie du XVe siècle en écriture cryptographique. — M. Blanc présente à la Société une parure orientale remontant, croit-il, au XVIe siècle. — M. Mowat communique les photographies de sculptures antiques trouvées à Saint-Martin ; il présente ensuite quelques observations sur l'Hercule *Mingens* de Caylus. M. Babelon dit que ce bronze est moderne. — M. le dr Capitan présente une pièce venant du sud de l'Espagne, que M. Héron de Villefosse dit être une copie de la patère de Lampsaque. M. l'abbé Thédenat présente un petit bronze type de dieu lare, et M. Héron de Villefosse un cachet d'oculiste envoyé par M. Lorimy.

Ouvrages nouveaux :

Beaumont (Cte Charles de). *Un Prototype inédit de la Tapisserie d'* « *Artémise* ». Paris, Plon, 1896, in-8°, 14 pp., pl. et grav. (Extr. du vol. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*).

Étude sur les fragments d'une tapisserie, non seulement inédite, mais inconnue jusqu'à présent, et que l'auteur pense avoir inspiré Lerambert pour ses célèbres cartons de la tenture dite d'Artémise. La date qu'on croit devoir lui attribuer se place entre 1559 et 1570.

F. M.

Dorez (Léon). — *Le manuscrit Mexicain Vatican 3773.* Paris, Bouillon, 1897, 7 pp. (Extr. de la *Revue des Bibliothèques*, nov. déc. 1896).

Notice sur la reproduction en fac-simile de ce manuscrit et traduction de l'intéressante plaquette, due à l'administration de la Bibliothèque apostolique, sur l'histoire du manuscrit et le grand inventaire du fonds latin de la Vaticane.

Digitized by Google

Estrée (Paul d'). — *Le nouvelliste sans fard.* Paris, Techener, 1896, in-8, 16 pp. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

Publication des trois numéros conservés dans les Archives de la Bastille du *Nouvelliste sans fard* ou *Gazette sans privilège*, les seuls numéros que M. d'Estrée ait pu retrouver.

Funck-Brentano (Fr.). I. *De exercituum commeatibus tertio et quarto decimo sæculis post Christum natum.* Paris, H. Champion, 1897, in-8°, XI-125 p. — II. *Philippe le Bel en Flandre.* Ibid. in-8°, XXXIV-707 p.

I. La thèse latine de M. Funck-Brentano étudie la question toute neuve de l'organisation de l'intendance au moyen âge. En remarquant que les observations de l'auteur ont porté surtout sur la France, la Flandre et l'Angleterre et principalement à la fin du XIII^e^ siècle et au commencement du XIV^e^, elle reste un précieux recueil de renseignements sur les armées et leurs services administratifs. Nous voyons que, d'une part, les contingents féodaux devaient se fournir eux-mêmes, mais que le roi les y aidait en protégeant les marchands qui suivaient l'armée, et que d'autre part, les mercenaires étaient entretenus aux frais du roi par une véritable intendance.

II. Ce livre qui étudie une des origines de la guerre de Cent ans est le résumé des savantes études de M. Funck-Brentano sur la Flandre au temps de Philippe le Bel. Déjà des travaux partiels (v. la bibliographie p. XVII et XVIII) avaient donné quelques aperçus des opinions et des découvertes de l'auteur, mais ici le travail consciencieux de près de quinze ans de recherches est condensé d'une manière complète. Les informations sont aussi sûres que nombreuses : M. Funck-Brentano a dépouillé avec un soin minutieux les archives de Belgique et du nord de la France, qui lui ont fourni des faits aussi exacts et précis que possible; d'autre part, dans le choix des sources narratives, il a fait preuve d'une critique très sévère, de sorte qu'il nous fournit un ensemble de faits complet et exact (1), accompagné d'ailleurs d'une abondance extrême de références bien choisies.

Le livre I de l'œuvre est un tableau fort bien tracé de la Flandre au XIII^e^ siècle, et pose très clairement les données du problème que Philippe le Bel va avoir à résoudre. Dans le second livre, M. Funck-Brentano étudie les luttes entre Philippe IV et Gui de Dampierre jusqu'en 1300, date de la conquête complète de la Flandre. Là, il fallait lutter contre

(1) Tout au plus pourrait-on relever quelques erreurs de détail : M. Funck-Brentano semble (p. 83) attribuer à saint Louis les Etablissements qui portent son nom; ce n'est pas en 1297, mais en 1313 que Louis le Hutin a été fait chevalier (p. 237); enfin, il est inexact de parler d'une décadence artistique dans la Flandre du XIV^e^ siècle, et de parler d' « éclat factice emprunté à une cour étrangère » qui amenait « même des artistes étrangers » alors que ce fut tout le contraire (p. 680-681).

Digitized by Google

les préjugés patriotiques des historiens et chroniqueurs belges qui, voyant dans ces événements la naissance de leur nationalité, ont jugé trop souvent les événements avec parti pris. M. Funck-Brentano a réagi contre cette tendance et a cherché dans les documents contemporains les moyens de rétablir la vérité : peut-être pourrait-on l'accuser d'avoir été trop réactionnaire et d'avoir insisté outre mesure sur les torts de Gui de Dampierre et le bonheur qu'il pouvait avoir à remettre sa fille entre les mains du roi de France (p. 146-147). Mais il faut y voir une polémique de bonne guerre contre des adversaires qui essaient de nous apitoyer sur la douleur que pouvait causer une séparation à une fiancée de sept ans quand celle-ci n'avait jamais vu le prince qu'elle est censée aimer (p. 148). Quant à la conduite de Gui de Dampierre, se mettant entre les mains de Philippe le Bel alors qu'il lui fait de loyales confidences (p. 145), elle nous semble extrêmement naïve et peu au fait du caractère du roi. Cela faillit lui coûter cher ; déjà l'entourage de Philippe préparait un de ces procès où la condamnation était certaine : nous voyons les seigneurs de Nevele et de Hondschoote présenter une lettre de Gui, de laquelle il ressortait qu'il envoyait des munitions de guerre en Angleterre. C'était là un procédé courant, comme le montrent les autres procès politiques du règne de Philippe IV ; mais le roi se réconcilie avec son vassal et, renonçant à le perdre, fait déclarer la lettre fausse (p. 150). La guerre éclate peu après, amenée par des empiétements et des vexations réciproques et est défavorable à Gui (1297) qui finit par signer une trêve. Abandonné par Edouard Ier, Gui se voit exclu de la paix conclue par Boniface VIII, après des négociations dont l'histoire (p. 280-304) est une des parties les plus intéressantes de ce livre. Le 6 janvier 1300, à l'expiration des trêves, Charles de Valois, comme lieutenant du roi son frère, achève la conquête de la Flandre, cerne habilement Gui de Dampierre à Gand et l'oblige à se mettre entre ses mains : ici M. Funck-Brentano a détruit la légende de conventions conclues avec Gui et que le roi aurait violées (p. 342-345).

A partir de ce moment les événements changent et le livre III nous le montre clairement : les métiers de Bruges et le peuple en lutte avec le patriciat, soulevés par Guillaume de Juliers, personnage fort sympathique à l'auteur (v. p. 380, 388, 394, 410, 477), et Pierre Coninc, font désormais eux-mêmes la guerre au roi. Les matines Brugeoises commencent la guerre, les métiers triomphent à Courtrai, bataille qui établit la domination du peuple, lui soumet le patriciat et les représentants du comte, et dont le sinistre souvenir paralysera toujours la politique de Philippe IV. D'où une guerre confuse qui aboutit à la victoire de Mons en Puele saluée par une joie intense comme jadis celle de Bouvines (p. 471-482).

Le livre IV est consacré à la paix d'Athis et aux tentatives pour la mettre à exécution : le roi délivre le comte Robert de Béthune qui va

Digitized by Google

se trouver pris entre le roi, et le peuple auquel de larges concessions ont été faites et auquel il est obligé d'imposer de ruineuses contributions et les pélerinages stipulés au traité d'Athis. Robert devait ou appeler le roi contre le peuple, comme plus tard son petit-fils le fit lors de la bataille de Cassel, ou soulever le peuple contre le roi : quant au peuple il mettait une extrême mauvaise grâce à exécuter les stipulations du traité. Il était facile au roi de faire signer au comte ce qu'il voulait, mais sur la foule anonyme il n'y avait pas de prise.

D'où de confuses négociations qui aboutissent au Transport de Flandre, étudié dans le livre V. Après d'inutiles tentatives de Marigny pour amener Louis de Nevers à vendre les droits qu'il aurait sur la Flandre lorsque son père Robert mourrait, tentatives auxquelles il répondit par un refus qu'il dut expier (p. 585, 590 et 615 à 618), un traité intervint. A Pontoise, le 11 juillet 1312, le roi renonça à l'exécution des stipulations d'Athis, mais en échange le comte lui *transporte* Lille, Douai et Béthune. Ce traité amena de nouvelles difficultés et une nouvelle guerre. Enguerrand de Marigny l'arrêta le 3 septembre 1314 par un nouveau traité, où l'opinion publique vit une trahison (p. 660-670). Ce traité, d'ailleurs, ne fut pas observé et la guerre recommença en 1315, mais les villes de la Flandre française restaient à la France (p. 673-674).

Dans ses conclusions M. Funck-Brentano trace un portrait flatté de Philippe le Bel, exprimant au nom de l'Histoire un jugement qui est le sien (p. 675-677), exagère un peu l'importance des faits sociaux en ne voyant dans la guerre de Cent ans qu'un « drame social » (p. 678), et aussi la décadence de la Flandre au XIVe siècle (p. 680-681). Mais, ces réserves faites, on peut constater que ces opinions ne faussent guère un récit très documenté et que M. Funck-Brentano a fait là une œuvre remarquable qui nous fait désirer vivement l'application du même savoir et de la même précision dans l'étude des rapports de Philippe le Bel avec l'Angleterre.

JOSEPH PETIT.

Mangeant (P.-E.). — *Sur une statuette de Voltaire par Jean Houdon.* Paris, Plon, 1896, 14 pp. et grav. (Extr. du vol. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1896).

Statuette en terre cuite conservée au Musée municipal de Versailles.

Mayor (J.). — *L'ancienne Genève, l'art et les monuments.* Genève, Ch. Eggimann, 1896 ; Livr. 1 et 2, gr. in-4°, 52 pp. et 10 pl.

Voici une belle publication que vient d'entreprendre l'érudit conservateur du Musée Fol, de Genève. Il se propose de passer successivement en revue les monuments genevois et les souvenirs artistiques

Digitized by Google

des siècles passés de la ville ; nous avons déjà parlé de cette louable entreprise, à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite. Il paraîtra quatre fascicules par an ; chacun sera accompagné d'au moins six planches en phototypie. Les livraisons 1 et 2 sont illustrées de bonnes phototypies et de plusieurs bois.

F. M.

Momméjà (J.), — *Quelques marbres antiques, chrétiens et païens du Musée de Cahors.* Paris, Impr. Nationale, 1895, 12 pp. (Extr. du *Bull. archéologique,* 1895) [1897].

Monin (H.) — *Le banquet du Château-Rouge* (9 juillet 1847). Paris, 1897, in-8, 48 pp. (Extr. du *Bull. du Vieux-Montmartre).* — *Lamartine et la campagne des banquets* (Extr. de la *Révolution française*, décembre 1896).

Le Château-Rouge, où se tint ce mémorable banquet qui inaugura la série de ces meetings d'où est sortie la Révolution de février, était une salle de bal, célèbre à cette époque, située sur le territoire de l'ancienne commune de Montmartre. C'est la raison pour laquelle M. H. Monin a donné au *Vieux-Montmartre* l'excellent article où il expose les causes de cette campagne des banquets où, d'après les journaux de toute nuance et le compte rendu des organisateurs, il raconte les péripéties de ce banquet rapportant les discours et les toasts, et où enfin il en montre les conséquences. Je ne vais certes pas regretter le choix de cette revue, car si le *Vieux-Montmartre* est une société qui vit et fleurit grâce au patriotisme local, l'histoire générale n'y est pas négligée, surtout quand d'aussi célèbres manifestations ont eu lieu à Montmartre. Il faut, au contraire, savoir gré à M. Monin d'avoir bien voulu y faire paraître sa remarquable étude : mais je désirerais vivement que l'article de M. Monin soit connu des érudits et des historiens. Ils y verront très nettement la fêlure de la coalition entre les radicaux et les opposants dynastiques ; et cela surtout dans le discours de Marie dont M. Monin publie le texte *primitif* en face du texte revu et corrigé, publié dans la brochure de propagande du Comité central des électeurs de l'opposition de la Seine qui donne le compte-rendu du banquet. Le texte imprimé est bien moins révolutionnaire que ne l'était le discours quand il fut prononcé, et Marie dut sacrifier, malgré lui, peut-être aux scrupules de Duvergier de Hauranne.

Dans un autre article, de la *Révolution Française,* M. Monin défend Lamartine contre lui-même. « Dans le cours de la campagne des banquets, Lamartine a, autant que le lui permettaient les circonstances, conformé sa conduite à ses vrais sentiments, qu'après coup il lui a convenu d'affaiblir, d'atténuer, de dénaturer, d'avilir même par une manifeste exagération de certains mobiles personnels... » Mais Lamartine, qui ne croyait pas à la sincérité de l'opposition des adhérents du Château-Rouge, s'abstint d'y paraître ; de

Digitized by Google

même qu'Arago et Ledru-Rollin. Il ne prit non plus pas part à d'autres banquets plus nettement démocratiques, mais il les inspira malgré lui et les toasts et les discours ne faisaient que reproduire ses idées. Et, bien qu'il les ait désavoués, ses actes et ses paroles lui font trop gagner, comme homme d'honneur et comme homme d'État, pour qu'on ne puisse louer M. Monin d'avoir fait la lumière sur sa conduite.

GASTON DUVAL.

Omont (H.) Bibliothèque Nationale. — *Catologue général des manuscrits français.* Anciens petits fonds français, nos 25697-33264, Paris, Leroux, 1897, in-8, 456 pp.

Grâce à l'érudite activité de M. Omont, le Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale compte maintenant un volume de plus, le tome III et dernier de la série dite des anciens petits fonds français. Les deux premiers volumes de cette série sont rédigés l'un par M. de la Roncière, l'autre par M. Couderc, et paraîtront prochainement. Bientôt aussi, M. Auvray nous donnera ses deux volumes de l'ancien fonds Saint-Germain français, et M. Dorez, en deux volumes également, le catalogue de la collection Dupuy. Cet ensemble ne constituera encore qu'une partie du récolement général des collections manuscrites conservées rue de Richelieu, mais la partie la plus importante et qui s'adresse au plus grand nombre de chercheurs.

Sarriau (Henri). — *Les Inscriptions romaines d'Entrains* (*Nièvre*). Nevers, 1896, in-8° de 15 pp., 2 pl. phototyp., et 2 grav. (Extr. du *Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*).

Dans cette brochure, faite avec une parfaite conscience archéologique, M. Sarriau fait connaitre plusieurs textes qui ont été découverts depuis la publication des *Antiquités d'Entrains* par M. Héron de Villefosse, notamment deux inscriptions consacrées à la déesse Épona et à l'Empereur, une stèle funéraire à oreillettes, une base de statue avec inscription et un fragment de cachet d'oculiste. Deux excellentes phototypies reproduisent les deux inscriptions dédicatoires et la stèle.

CH. DE B.

Périodiques :

L'Ami des monuments et des arts, fin du tome X (1896). — Trois croix d'Auvergne (à Saint-Cirgues), p. 267 à 268. — Le temple de Berthouville et le trésor de Bernay (Eure), fouilles du R. P. de la Croix, p. 283 à 289. — Ch. Normand, Les fouilles d'Yzeures (Indre-et-Loire) et la Gigantomachie inédite récemment découverte, p. 293 à 311. — G. Savé, Découverte de peintures du xve siècle

Digitized by Google

à l'église de Saint-Clément (Meurthe-et-Moselle), p. 320 à 325. — Ch. Normand, Le château neuf de Saint-Germain-en-Laye (*suite*), p. 341 à 354.

L'Archeologia de Paris, 1897, n° 1. — H. Prevost, Le Tombeau de Mausole, p. 1 à 10, et 1 pl. — C. Calouet, Croyances des Gaulois, p. 10 à 11. — G. Decaux, Antiquités de Lillebonne, p. 12 à 18. — Musées, Chronique et bibliographie, p. 18 à 24 et 2 grav.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1897, 1re livr. — A. Wauters, David Teniers et son fils, le troisième du nom, p. 5 à 40. — F. Tihon, Recherches préhistoriques dans la vallée de la Vesdre, p. 41 à 47. — F. Donnet, Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc. (*suite*), p. 48 à 84. — A. Bovy, Adenet Le Roi et son œuvre, étude littéraire et linguistique (*suite*), p. 85 à 113. — D.-A. Van Bastelaer, Le cimetière belgo-romain de Presles, p. 114 à 149, 2. pl. et grav.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1895. — Fr. Henriet, Simon Vouet, dans l'église de Neuilly-Saint-Front, p. 70 à 80. — Corlieu, La Corporation des chirurgiens et le château de Marigny, p. 81 à 86. — Corlieu, Passage du roi Louis-Philippe à Château-Thierry, p. 87 à 96. — Minouflet, Collection de monnaies gauloises, p. 97 à 111. — Jehan, La Fontaine (conférence), p. 149 à 162. — Fr. Henriet, Le trésor artistique de l'Hôtel-Dieu, p. 163 à 215. — *Un passant*, L'église de Mézy, p. 234 à 236. — Abbé Marsaux, Quelques fiches historiques, p. 254 à 256. — Valabrègue, La maison de La Fontaine, p. 257 à 257. — Tournaire, Un précieux manuscrit, p. 259 à 262. — Corlieu, Inventaire de Hilaire de La Haye, 1626, à Charly, p. 263 à 272. — Poinsier, Petit procès civil et criminel devant la prévôté de Neuilly Saint-Front, en 1789, p. 273 à 294.

Bulletin monumental, 1896, n° 3. — J.-Aug. Brutails, Tombe plate du XIIIe siècle, p. 181 à 184 et 1 pl. — Comte de Marsy, L'archéologie monumentale aux Salons des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars en 1896, p. 185 à 198. — G. Sausse, Fouille d'un Galgal à Fontenay-le-Marmion (Calvados), p. 199 à 215, 4 grav. — Baron de Rivières, L'archéologie dans le département du Tarn, de 1863 à 1894 (2e article), p. 216 à 229, 2 pl. et 1 grav. — Robert Mowat, Le reliquaire du morceau de la Vraie-Croix à Amiens, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, p. 230 à 234 et 4 grav. — Paul de Longuemar, Congrès archéologique de Morlaix et de Brest, p. 238 à 254. — Comte de Marsy, Louis Courajod, p. 255 à 261.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des amis des monuments parisiens, tome IX (*fin*). — Ch. Normand, Les arènes de Lutèce (*suite*), p. 77 à 120.

Tome X (1896). — F. Mazerolle, L'hôtel des monnaies de Paris [avec planches dans le texte et hors texte], p. 79 à 91. — L. Augé de Lassus, Le palais de l'industrie, p. 101 à 106. — Ch. Normand, Les arènes de Lutèce (fin) [nombreuses pl.], p. 107 à 127. Ce fascicule renferme en outre, *passim*, la reproduction d'articles de journaux sur l'église et le couvent des Bernardins, le monument du général Desaix, place Dauphine, l'hôtel de Sens, etc.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy, 1896, 4e trim. — A. Guillois, Mme de Condorcet à Auteuil, p. 166 à 178. — G. Duchesne, La forêt de Rouvray, p. 170 à 172. — L. Mar, Le monastère royal de la Visitation de Chaillot (*fin*), p. 173 à 175. — L'imprimerie du couvent des Bons-hommes de Passy; l'abbaye de Lonchamp, p. 181.

Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1896, nº XXVIII. — H. Hymans, Un tragique épisode de l'histoire de l'art flamand, p. 926 à 929. — Beaudoin de Jonghe, Sceau-matrice du couvent « Het besloten Hof » à Herenthals (pl.), p. 930 à 933. — De Vinck de Winnezeele, Du char antique à la bicyclette, p. 933 à 942. — F. Donnet, La Fauconnerie à Anvers, p. 953 à 957. — A. de Marsy, Un voyageur français à Anvers au milieu du XVIIIe siècle, p. 958 à 974. — E. Donnet, Rapport sur le congrès de Gand, p. 975.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 3e trim. — Colonel Babinet, Le canon dans l'armée d'Édouard III (Crécy, 1346) et dans celle du prince de Galles (siège de Romorantin, 1356), p. 323 à 339. — M. l'Abbé Collon. Les reliques de Sainte Victoire Marose conservées au Trésor de l'église cathédrale de Poitiers, p. 340 à 358. — B. Ledain, Note sur l'occupation de Poitiers par Duguesclin le 7 août 1372, p. 359 à 371.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXIII, 6e livr. — Marquis de Fayolle et A. de Roumejoux, Neuvième excursion archéologique, p. 406 à 425, et 2 pl. — Comte de Saint-Saud, La garnison de Limeuil et de Lanquais à la fin du XVIe siècle, p. 425 à 428. — F.-V., Lettre de Claude Bourdelin à Jean Brun, de Bergerac, p. 428 à 430. — Roger Drouault, Les écoles de Nontronais en 1758, p. 431 à 434. — Louis Carvès, Installation de Mgr d'Albaret, évêque de Sarlat, en son église cathédrale, p. 435 à 436. — *Varia*, Lettres de Prosper Brard, minéralogiste, à l'abbé Audierne, p. 437 à 441. — A.-S. *Nécrologie*, René de Manthé, p. 441 à 442.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. VI, n° IV. — A. Masfrand, La Conquête du fer, p. 73 à 75. — E. Boissot, Excursion à Rochefort, La Rochelle et l'île de Ré, p. 75 à 88. — A. Précigou, Description d'anciennes forêts de la Haute-Vienne et de la Charente, p. 88 à 96. — Dr Marquet, Monographie de Biénac (*suite*), p. 97 à 99.

Bulletin de la Société d'archéologie de Touraine, t. X, 1896. — M. l'Abbé Bossebœuf, Excursion à Montrésor, (*suite et fin*), p. 467 à 520. — P. Lesourd, Histoire des ponts de Tours, p. 520 à 539. — Blaive, Une peinture allégorique de l'Amour, p. 540 à 543. — M. l'Abbé Peyron, Deux monnaies gauloises d'origine armoricaine, p. 544 à 552. — Table des matières contenues dans le t. X, p. 553 à 556, (utile et bien faite).

Congrès Archéologique de France. LXIe session. — Séances générales tenues à *Saintes* et à *La Rochelle* en 1894 par la Société Française d'Archéologie. Paris et Caen, 1896, in-8°. — Procès-verbaux des séances et compte rendu des excursions, p. 19 à 160, 19 pl. et 13 grav. — Charles Dangibeaud, Les travaux archéologiques entrepris dans le département de la Charente-Inférieure depuis cinquante ans, p. 161 à 173. — Georges Musset, Les travaux des Sociétés savantes de la Rochelle depuis 1856, p. 174 à 182. — Mgr Julien-Laferrière, Les fouilles de l'Hôpital de Saintes, p. 182 à 192. — B. Ledain, Notice sur l'enceinte romaine de Saintes, p. 193 à 210. — A.-F. Lièvre, Pirelonge et la question des Piles, p. 211 à 232, 1 pl. et 4 grav. — M. l'Abbé J.-L.-M. Noguès, La question des cavaliers au portail des églises de l'Ouest, d'après les travaux publiés depuis dix ans, p. 233 à 243. — Charles Dangibaud, Peintres et sculpteurs ayant vécu à Saintes, p. 244 à 251. — Anatole de Roumejoux, Notes sur le Congrès archéologique de Saintes et de La Rochelle, p. 252 à 272, et 9 grav. — Henri Nodet, Sur quelques églises romanes de la Charente-Inférieure, p. 273 à 298, 7 pl. et 13 grav. — M. de Richemond, Coup d'œil sur l'évolution sigillographique dans l'Aunis et dans l'Ouest de la France, p. 299 à 316. — Anatole de Roumejoux, L'ornementation aux époques mérovingienne et carlovingienne, p. 317 à 325, et 6 pl. — Charles Lucas, François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles. 1665-1667, p. 326 à 341. — Emile Garnault, La juridiction consulaire et la Bourse de La Rochelle, p. 342 à 360. — Comte de Marsy, Mgr Julien-Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone, p. 361 à 365.

Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1896, nos de nov. et déc. — V. D., Mgr Claude de Rueil, évêque de Bayonne, p. 536. — Plaisante lettre d'un vicaire (1677), p. 539. — J.-F. Bladé, Mémoire sur l'évêché de Bayonne (*suite*),

Digitized by Google

p. 540 à 551. — Lettre de M. l'abbé Lafargue au curé constitutionnel de St-Paul (1797), p. 552 à 555. — Curieuse épitaphe d'un chantre de Lescar, p. 555. — Autobiographie de Jean Bonnecaze de Pardies, curé d'Angos (1726-1805) (*suite*), p. 556 à 561 et 583 à 587. — P. Haristoy, Les paroisses du pays Basque pendant la période révolutionnalre (*suite*), p. 562 à 571 et 589 à 599. — L. Batcave, Lettre de l'intendant Lebret sur la mort de M. de Maria, avocat et jurisconsulte Béarnais, p. 571 à 572. — Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays Basque (*suite*), p. 573 à 576. — V. D., Un martyr d'Arudy à Bordeaux sous la Terreur, p. 588. — J. Bladé, Mémoire sur l'évêché de Bayonne (*suite*), p. 600 à 608. — Noblesse de Béarn, p. 610.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1896, n° 12. — Ch. Cournault, Notes sur les peintures de l'église de Malzéville [du XVI^e^ siècle], p. 269 à 273. — V. Parisel, La famille Le Vain d'Hâcourt, p. 273 à 279. — Chronique : Observation sur les vitraux de Blénod-lès-Toul [reproduction du compte rendu de M^gr^ X. Barbier de Montault, paru dans la *Correspondance*, 1895, p. 237-8.] — Note sur des armoiries faussement attribuées à la famille de Jeanne d'Arc [ms. d'un catalogue de Techener, de mars 1863; armes de la famille parisienne du Lys].

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XXIII, 1896. — H.-Fr. Delaborde, Fragments de l'enquête faite à Saint-Denis en 1282, en vue de la canonisation de saint Louis, p. 1 à 71.— M. Brenet, Sébastien Brossard, prêtre, compositeur, écrivain et bibliophile, 165.-1730, p. 72 à 124. — C. Couderc, L'entrée solennelle de Louis XI à Paris (31 août 1461), p. 125 à 166. — E. Mareuse, Description de Paris par Thomas Platter le jeune, de Bâle (1599), p. 167 à 224. — L. Delisle, Documents parisiens de la Bibliothèque de Berne, p. 225 à 298 (avec pl.)

La Province du Maine, 1896, n° 12. — Amb. Ledru, La folie de Charles VI. Pierre de Craon (*suite*), p. 353 à 359.— E. Delépine, L'église de la Bazouge des Alleux, p. 360 à 365. — Alb. Coutard, Le Dictionnaire de la Bible de M. l'Abbé Vigouroux, p. 366 à 368. — Amb. L., Note sur saint Aldric, p. 369. — A. Legendre, Le Saint-Sépulcre à N.-D. du Chêne (*suite*), p. 370 à 378 et 1 grav.

La Révolution Française, 1897, n° de févr. — Ernest Hamel, Un épisode de la jeunesse de Saint-Just; six mois chez Mme de Sainte-Colombe, p. 97 à 120. — F.-A. Aulard, Les bulletins d'un espion royaliste dans les papiers de Lord Grenville, p. 121 à 128. — A. Debidour, La Congrégation (*fin*), p. 129 à 164.— Cahier de la noblesse du bailliage de Bar-le-Duc en 1789, p. 165 à 184.

Digitized by Google

Revue de l'art français, 1896, nos 7-9. — J. Guiffrey, Inventaires des meubles précieux de l'hôtel de Guise et de l'hôtel de Soubise en 1644, 1688 et 1787 (*suite*), p. 193 à 246. — J. Marquet de Vasselot, Une œuvre inédite de Jacques Saly, au musée de Versailles, p. 247 à 251. — M. Tourneux, Table générale des publications de la Société (1851-1896).

Revue d'hist. littér. de la France, 1896, no 4. — Paul Bonnefon. Une correspondance inédite de Grimm avec Wagnière, p. 481 à 535. — F. T. Perrens, Les Libertins sous Richelieu, p. 536 à 575. — E. Charavay, Entretien de deux philosophes, par Camille Desmoulins, p. 576 à 578. — L[l]-C[l] Largemain, Bernardin de Saint-Pierre. Ses campagnes en Allemagne et à Malte. Son séjour à l'Ile-de-France. Sa descendance. Pièces originales et inédites, p. 599 à 607. — H. K. Soltoft-Jensen, Le cinquième livre de Rabelais et le *Songe de Poliphile*, p. 608 à 612. — Victor Giraud, Sur quelques articles perdus de Sainte-Beuve, p. 613 à 623.

Nouvelle Revue rétrospective, no de janv. 1897. — Journal du lieutenant de police Feydeau de Marville (1744), p. 1 à 24. — Mémoires du sergent Bourgogne (*suite*), p. 25 à 72. — No de février. — Relation de M. Roussel, commandant de la garde nationale, sur la journée du 24 février 1848, p. 73 à 82. — Les honoraires des médecins, d'après le docteur Récamier, p. 94 à 96. — Journal de Feydeau de Marville (*suite*), p. 97 à 120. — Mémoires du sergent Bourgogne (*suite*), p. 121 à 144.

Revue d'Auvergne, 1896. no 6. — F. Mège, Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne (*fin*), p. 513 à 578. — Arrêts du Conseil d'État intéressant la province d'Auvergne à partir de 1593 (*suite*), p. 581 à 584.

Revue historique et archéologique du Maine, t. LVI, 1887. — A. Dieudonné, Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours, (*suite*), p. 51 à 85. — M. l'Abbé L. Froger, La Paroisse de Lombron de 1450 à 1789 (*suite*), p. 86 à 114 pl. 1 grav. — Jules Chappée, L'abbaye de Champagne au XVIIIe siècle, p. 114 à 123 et 1 pl. — Robert, L'instruction au XVIIIe siècle dans le canton de Conlie, p. 124 à 137.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

39. 4me Année 25 Mars 1897.

DE L'ABONNEMENT : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA

ORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

ÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — L. LAZARD : Histoire posthume de quelques personages célèbres. — J. CHAVANON : Une ancienne relation sur Madagascar. (*Suite.*)
ÉPONSES. — Un sculpteur à identifier.
HRONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

DMINISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

LUCIEN GOUGY

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

PARIS. — 5, QUAI CONTI, 5. — PARIS

GRAND ASSORTISSEMENT

D'Ouvrages en tous genres : Littérature, Mémoires, Histoire, Beaux-Arts, Ouvrages illustrés des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Livres à gravures sur bois.

CATALOGUE MENSUEL à prix marqués

Envoyé franco sur demande

ACHAT AU COMPTANT

DE LIVRES EN TOUS GENRES

DE TOUT OU PARTIE DE BIBLIOTHÈQUE ET DE BELLES RELIURES

ANCIENNES ET MODERNES

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

HISTOIRE POSTHUME DE QUELQUES PERSONNAGES CÉLÈBRES.

Rien n'est plus propre à donner une idée exacte des transformations de Paris depuis un siècle que l'examen d'un plan ancien de la rue Saint-Honoré, dans la partie adjacente à la rue Royale. A la place des maisons occupées aujourd'hui par toutes les variétés du commerce parisien, par celles surtout où il ne trouve pas de rival, les modes et la couture, se dressaient les clôtures de couvents et les façades d'églises assez peu remarquables en général, produits de cette architecture des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qui n'a laissé, en fait de monuments religieux, que des œuvres d'un goût contestable. C'est dans quelques-uns de ces édifices que se sont passés les faits racontés dans cet article.

LE PÈRE AIMÉ DE LAMBALLE.

Au mois de ventôse an XII, mars 1804, l'administration de la voirie de Paris s'apprêtait à faire le percement de la rue de Castiglione. Le premier acte de cette opération, la démolition de l'église et du couvent des Capucins de la rue Saiut-Honoré, allait commencer, quand deux particuliers, Charles-Pierre Mathurin et Mathurin-Gilles Micault de la Vieuville adressèrent une pétition au maire du I^er^ arrondissement de Paris, arrondissement qui comprenait la plus grande partie du 8^e^ arrondissement actuel et un fragment des 1^er^ et 9^e^ arrondissements de nos jours. MM. de la Vieuville appartenaient à une famille qui a laissé dans l'histoire de Paris, ou, plus exactement, de Montmartre, une trace assez éclatante ; à sa libéralité est due la fondation de la maison de retraite pour les vieillards, devenue aujourd'hui l'Asile national de la Providence, situé rue des Martyrs, 77. Ces messieurs, en prévision de la démolition de l'église des Capucins, demandèrent la permission de retirer des caveaux le corps d'un de leurs oncles, le père Aimé de Lamballe, général de l'ordre des Capucins et grand d'Espagne, inhumé dans cette église en 1773. La découverte du corps devait être d'autant plus aisée qu'il était

Digitized by Google

déposé dans une tombe avec inscription. Notons en passant que cette inscription nous est totalement inconnue; ni Guilhermy, dans son *Recueil des inscriptions* du diocèse de Paris, ni M. Raunié, dans son *Épitaphier de Paris*, ne nous en ont donné le texte.

Le maire, en transmettant la demande de MM. de la Vieuville au préfet de la Seine, appela l'attention de ce haut fonctionnaire sur ce fait qu'il existait encore d'autres corps dans les souterrains de l'église et qu'il était nécessaire de prendre une mesure générale pour assurer le déplacement et le transport de ces corps dans un autre endroit.

Les acquéreurs des terrains des Capucins avaient émis la prétention de s'approprier les cercueils de plomb qu'ils pourraient trouver en effectuant la démolition de l'église : le maire s'élève contre cette revendication et considère ces cercueils comme propriété nationale.

Tout en émettant une opinion favorable à la demande de la famille de la Vieuville, Huguet Montaran, — c'était le nom du maire du I^er^ arrondissement — chercha à se procurer des renseignements sur le compte des demandeurs. Il s'adressa à cet effet au curé de Saint-Louis d'Antin, Bonier, ancien capucin; celui-ci, dans sa réponse, nous apprend, le 12 germinal an XII (2 avril 1804), qu'un Micault de la Vieuville demeurait à cette date dans l'ancienne rue de Richelieu, à ce moment rue de La Loi, au petit hôtel Talaru.

Quoi qu'il en soit, peu de temps après cet échange de correspondance et à une date antérieure au 12 floréal an XII (2 mai 1884), le corps du père Aimé de Lamballe était déposé au cimetière paroissial de Montmartre. Ce cimetière existe toujours : il se nomme aujourd'hui officiellement le cimetière du Calvaire. Dans l'épitaphier du cimetière du Calvaire publié par la société le Vieux Montmartre (23-24^e^ fascicule), ne figure pas le nom du père Aimé de Lamballe. Cette omission s'explique aisément. Le corps du général des Capucins avait sans doute été déposé dans la tombe aujourd'hui disparue de la famille de La Vieuville où, un an plus tôt, en 1803, avait été enterrée M^lle^ Micault de La Vieuville, fille de M. Mathurin de la Vieuville.

Ajoutons qu'une rue de Montmartre, qui commence à l'extrémité de la rue des Martyrs et se termine à la rue des Trois-Frères, porte le nom de La Vieuville. Elle doit plutôt sa dénomination à la famille bienfaitrice de la commune de Montmar-

Digitized by Google

tre qu'à l'homme d'État contemporain de Louis XIII, dont les faits et gestes étaient sans doute ignorés des différentes municipalités qui se sont succédé sur la butte avant 1860.

LE PÈRE ANGE DE JOYEUSE ET LE PÈRE JOSEPH

En même temps qu'elle mettait au jour le corps du père de Lamballe, la pioche des démolisseurs découvrait les corps de deux inconnus et ceux de deux personnages célèbres à différents titres : celui du père Ange de Joyeuse, maréchal de France et capucin, et celui du père Joseph Leclerc du Tremblay, le bras droit de Richelieu, l'Éminence Grise, comme le nommaient ses contemporains. Les historiens de Paris ont tous mentionné l'existence des tombes de ces deux personnages dans l'église des Capucins. Dans l'épitaphier de Paris de M. Raunié (1), on trouvera in extenso le texte des inscriptions, perdues actuellement, qui étaient gravées sur leurs tombes. La lettre du maire du Ier arrondissement au préfet de la Seine en date du 12 floréal an XII (2 mai 1804), prouve qu'à cette date l'inscription funéraire du père de Joyeuse subsistait intacte, entre les mains de l'entrepreneur des démolitions de l'église des Capucins. On ignore ce qu'elle est devenue depuis.

A la date des 30 ventôse et 8 germinal an XII (21 et 28 mars 1804), le préfet de la Seine ordonna le transport des corps des pères Ange de Joyeuse et Joseph Leclerc du Tremblay au cimetière sous Montmartre ; le 12 Floréal an XII (2 mai 1804), le maire du Ier arrondissement l'informait de l'exécution de ses décisions.

Serait-il possible de retrouver aujourd'hui les corps de ces deux illustres religieux ? C'est une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre. Il n'y a aucun doute sur l'emplacement de ce que les Parisiens de la fin du siècle dernier et du commencement du nôtre nommaient le cimetière sous Montmartre ou le Champ du Repos. C'était un emplacement acquis en l'an VI, situé au bas de Montmartre, entre la barrière Blanche et celle de Clichy, et contenant un hectare 28 ares et 12 centiares, estimé par l'architecte du département Lefebvre, 4,800 fr. (2), destiné aux inhumations des cinq premiers arrondissements et situé à

(1) Emile Raunié, *Épitaphier du Vieux Paris*, tome II, p. 145-146. Paris, Imp. nat., 1893.

(2) Archives de la Seine : Lettre et rapport du 12 et 15 fructidor an IV, L 1, 2.

Digitized by Google

environ 105 mètres des nouveaux boulevards. Si l'on veut bien consulter la nomenclature officielle des rues de Paris, on trouvera que cette longueur de 105 mètres est, ou plutôt était, il y a encore 7 ou 8 ans, celle de l'avenue du Cimetière du Nord qui conduit du boulevard de Clichy à la porte du cimetière Montmartre. Il faut en conclure que le cimetière sous Montmartre se composait, dans les premières années, d'environ 13,000 mètres de terrain adjacents à la porte du cimetière actuel du Nord.

Malheureusement, les archives de ce cimetière ne commencent qu'en 1822, celles du bureau des cimetières ne contiennent rien sur cette question, et, à moins qu'un chercheur plus heureux que moi ne trouve aux Archives nationales de nouveaux documents, le soldat et le diplomate peuvent dormir, encore longtemps, d'un paisible sommeil dans la terre du cimetière du Nord.

LA REINE LOUISE DE LORRAINE. MADAME DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON

Le couvent des Capucines, situé au fond de la place Vendôme, disparut au commencement de ce siècle. Tandis que le couvent des Capucins n'avait eu comme occupants sous la Révolution que des gens et des objets graves tels qu'une partie des bureaux des Assemblées ou qu'un des dépôts littéraires à la tête duquel était le citoyen Langlès, l'enclos des Capucines avait eu des habitants d'un caractère moins austère, comme le physicien Robertson qui y avait installé son théâtre, sans compter les filles publiques qui y foisonnaient (1). Déjà en l'an IX, le conseil des bâtiments civils avait émis le vœu de percement d'une voie qui devait partir des Tuileries pour se terminer aux boulevards en faisant disparaître le couvent des Capucines. Un décret impérial du 9 février 1806 vint assurer l'exécution de ce vœu, et, de l'année 1806 à 1808, se poursuivit la vente des terrains compris dans l'enclos des Capucines; un seul chiffre donnera l'idée des vastes dimensions de cet établissement: il fut vendu 23,849 mètres de terrains qui en provenaient en majeure partie (2).

Au cours de la démolition du couvent des Capucines, le sieur Morel, adjudicataire des matériaux, découvrit un cercueil en plomb.: il prévint le maire du I^er^ arrondissement; par lettre en

(1) Rapport du Maire du I^er^ arrondissement au préfet de la Seine (22 vendémiaire an IX, 14 octobre 1800). — Archives de la Seine, D, registre f° 74, r°.
(2) Archives de la Seine : dossiers Lazare, carton 36. Paix (rue de la).

Digitized by Google

date du 29 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805). Celui-ci délégua l'ordonnateur de l'arrondissement, le sieur Georges, qui reconnut que le cercueil contenait le corps de Louise de Lorraine, femme de Henri III, reine de France et de Pologne.

Je me hâte de dire que, parmi les faits rapportés dans cet article, celui-là est le seul qui ait été connu des historiens de Paris; en effet, Guilhermy dit dans son *Recueil des Inscriptions du diocèse de Paris*, en parlant des personnes enterrées dans le couvent des Capucines: « Louise de Lorraine, veuve de Henri III, « dont les restes longtemps déposés dans un des cimetières de « Paris, furent transférés à Saint-Denis le 16 janvier 1817 (1). »

Les documents des Archives de la Seine permettent de raconter les faits d'une façon plus précise. Le maire du Ier arrondissement, dans sa lettre, donne tout d'abord le texte de l'épitaphe de la reine, publié d'ailleurs dans le recueil de M. Raunié(2), mais dépourvu des deux lignes qui figurent ici en italique.

« Ci-gît Louise de Lorraine, reine de France et de Pologne, « qui décéda à Moulins en 1601 et laissa 20,000 écus pour la « construction de ce couvent que Marie de Luxembourg, « duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, fit bâtir en 1605. »

« *Cette tombe a été transportée de l'ancien monastère à celui-ci que le roi Louis le Grand a fait bâtir en 1688.* »

Le maire demandait au Préfet dans sa lettre s'il y avait lieu de faire une cérémonie particulière pour l'inhumation de ce corps dans un cimetière parisien. Frochot décida, par un arrêté en date du 6 brumaire an XIV (18 octobre 1805), qu'il n'en serait rien et que la dépouille de Louise de Lorraine serait déposée sans cérémonie au cimetière de l'Est ou du Père Lachaise. Les ordres donnés furent promptement exécutés, et, le 12 brumaire an XIV (2 novembre 1805), le corps de la reine de France fut inhumé au cimetière de l'Est: le concierge du cimetière donna un reçu; ce fut là toute la pompe funèbre.

Cette fois encore, l'entrepreneur des démolitions prétendit rester propriétaire de l'épitaphe gravée sur marbre: le maire combattit ces prétentions. Eut-il gain de cause? Je l'ignore. Mais l'inscription a disparu.

Huit mois plus tard, au même endroit, un nouvel entrepreneur, Gredeu, déterrait dans le même endroit un certain nom-

(1) Inscriptions de la France. — Ancien diocèse de Paris, tome 1, p. 558, 1883, Imp. nat. (Documents inédits).
(2) Tome II, pp. 125-126.

Digitized by Google

bre de cercueils et de boites en forme de cœur. Un seul de ces cercueils portait une inscription dont voici le texte:

« *Ci-gît Madame Madeleine Françoise Maillard, veuve de très haut et puissant seigneur René Louis de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis, secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères.* »

En vertu d'un arrêté du maire du Ier arrondissement, en date du 2 juillet 1806, le corps de Mme d'Argenson fut inhumé au cimetière de l'Est.

Je n'ai pas pu découvrir, pour les raisons déjà données, l'endroit exact où se fit l'inhumation de Mme d'Argenson, qui fut la mère du célèbre bibliophile dont les collections sont aujourd'hui conservées à la bibliothèque de l'Arsenal.

J'arrête ici cette introduction aux pièces extraites des registres de l'ancien Ier arrondissement de Paris. J'aurais pu, si je n'avais craint d'allonger outre mesure ce récit, mentionner bien d'autres découvertes de corps et de cercueils faites dans les diverses églises situées dans l'étendue de l'ancien Ier arrondissement, tels que les couvents de la Conception, de Chaillot, etc.; malheureusement, on ignore quels étaient les personnages ramenés au jour. Ce qui me paraît résulter le plus clairement de l'examen des pièces publiées ici et extraites des fonds des archives de la Seine, c'est l'utilité incontestable d'un dépouillement des riches fonds des Archives nationales, série F, au point de vue de la constitution de l'épitaphier parisien. On trouverait là sans doute bon nombre d'actes administratifs de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, donnant, comme ceux qui viennent à la fin de cet article, soit des renseignements sur les personnages inhumés à Paris sous l'ancien régime, soit même le texte de leurs inscriptions funéraires. Si pénible que puisse être ce travail, il serait sans doute assez fécond en résultats pour mériter d'être entrepris.

LUCIEN LAZARD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Tous ces documents sont extraits des Archives de la Seine.)

(*3e Registre de correspondance de l'ancien Ier arrondissement, VIIIe actuel, fol. 50 vo.*)

I

Du 11 Ventose an XII (2 mars 1804).

Au Préfet du département.

Les citoyens Charles-Pierre Mathurin et Mathurin-Gilles Micaut la

Digitized by Google

Vieuville m'ont présenté une pétition à l'effet d'obtenir la permission de faire enlever les cendres du père Aimé de Lamballe, général de l'ordre des Capucins et grand d'Espagne, qui étoit leur oncle et qui fut inhumé en 1773 dans l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré et qu'ils sont dans l'intention de faire transporter dans le cimetière de la commune de Montmartre. L'église et le terrain ayant été vendus pour en faire un lieu public, ils demandent par respect pour sa mémoire qu'on leur permette cet enlèvement. L'endroit où a été déposé le corps du père de Lamballe étant recouvert d'une tombe avec une inscription, il ne sera pas difficile de découvrir ses ossemens. Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que vous accordiez aux pétitionnaires leurs demandes en prenant toutes les précautions et en se conformant aux règlements d'usage. Il est certain qu'il y a encore beaucoup d'autres ossemens dans les caveaux de cette église. Le respect que l'on doit aux cendres des morts ne permet pas qu'ils soient abandonnés et foulés aux pieds. Je pense qu'une mesure générale est indispensable pour le déplacement et le transport dans un autre endroit de tous ces ossemens.

Je dois aussi vous prévenir que les acquéreurs de ces terreins se proposent de s'approprier les cercueils de plomb qui se trouvent dans cette église : vous jugerez si ces cercueils doivent être considérés comme faisant partie de leur acquisition ou plutôt s'ils ne doivent pas l'être comme propriété nationale.

Je profite de cette occasion pour solliciter votre décision et votre réponse à la lettre que je vous ai écrite le 21 pluviose dernier au sujet du corps du prince de Carignan, déposé dans un caveau de l'église de Chaillot.

(*Archives de l'ancien Ier arrondissement de Paris, série I1; liasse.*)

II

Monsieur,

Voici l'adresse que je me suis procurée de Monsieur Micault de la Vieuville : il demeure rue de Richelieu, aujourd'hui de la Loi, au petit hôtel de Talaru.

Je le crois de la famille du défunt Père Aimé de Lamballe, ancien général de notre ordre. Il pourra du moins, vu la conformité de son nom avec celui de la personne qui a redemandé les cendres du défunt, vous donner les renseignements tels que vous les désirez.

Je suis avec respect, monsieur, votre très humble serviteur.

Bonier, desservant.

Chaussée d'Antin, le 2 avril 1804 12 Germinal an XII).

Digitized by Google

(*Archives de l'ancien Ier arrondissement (3e registre de correspondance. Fo 156 ro.*)

III

12 Floréal an XII (2 mai 1804).

Au Préfet du département de la Seine.

Je crois devoir vous informer que, par suite de l'exécution de vos arrêtés des 30 ventose et 8 germinal derniers, relatifs à l'exhumation de plusieurs corps enterrés dans les caveaux de l'église aliénée des capucins de la rue Saint-Honoré, celui du Père Aimé de Lamballe a été rendu à sa famille et transféré au cimetière de la commune de Montmartre et ceux des Pères Ange de Joyeuse, Joseph Leclerc du Tremblay et deux autres dont on n'a pu découvrir les noms, ont été transportés au cimetière sous-Montmartre et déposés dans des fosses particulières. A mesure qu'en continuant les fouilles on découvrira de nouveaux corps et des restes humains, on en fera également le transport soit au cimetière commun, soit à la tombe Isoire.

Je vous observe qu'il a été trouvé un cercueil de plomb qu'on croit avoir été celui du Père Ange de Joyeuse, mais qu'étant en très grande partie détruit et dégradé, il n'a pas été possible de le faire servir ; qu'il y a aussi trois pierres sépulcrales dont deux sont cassées en plusieurs morceaux, et la troisième, qui est celle du père Joyeuse, est entière; que ces différents objets étant restés déposés entre les mains de l'entrepreneur de la démolition de l'église des Capucins, il paraît convenir que vous donniez des ordres pour les faire enlever et transférer dans le lieu où vous les croirez utiles.

(*Ancien Ier Arrondissement. — Correspondance : 4me registre, no 30.*)

IV

3 Brumaire an XIV (25 octobre 1805).

Par sa lettre du 29 vendémiaire dernier, M. Morel, adjudicataire des matériaux d'une partie de la maison nationale dite des Capucines sise sur mon arrondissement, m'a prévenu, conformément à l'article 5 du cahier des charges relatif à cette démolition, qu'il venoit de découvrir dans l'église un cercueil en plomb, et qu'il m'invitait à en ordonner l'exhumation.

J'ai envoyé sur les lieux l'ordonnateur particulier de ma mairie et l'ai chargé de faire en sorte de savoir quel pouvoit être le corps renfermé dans ce cercueil et de m'en rendre compte.

Il résulte de son rapport que ce corps est celui de Louise de Lorraine, reine de France et de Pologne, épouse du roi Henri III, décédée à Moulins en 1601 et tranportée à Paris en 1688.

Digitized by Google

Voici la copie de l'inscription mise sur sa tombe :

« Ci gît Louise de Loraine, Reine de France et de Pologne, qui décéda à Moulins en 1601 et laissa 20.000 écus pour la construction de ce couvent que Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, fit bâtir en 1605.

Au bas est ensuite écrit la translation de ce corps à Paris:

« Cette tombe a été transportée de l'ancien monastère à celui-ci, que le roi Louis le Grand a fait bâtir en 1688 ».

Je crois, Monsieur, devoir vous donner avis de cette découverte et vous consulter pour savoir si l'inhumation de ce corps sera faite d'une manière particulière, ou s'il sera purement et simplement transporté au lieu affecté aux sépultures pour cet arrondissement.

J'attends une prompte réponse à ce sujet afin d'agir en conséquence.

(*Registres des délibérations de l'ancien Ier Arrondissement de Paris, tome IV, folio 118 r° et v°.*)

V

Du 11 brumaire an XIV (2 novembre 1805).

Ce jourd'hui, onze Brumaire an quatorze,

Vu l'arrêté de M. le Conseiller d'État, préfet du département de la Seine, sous la date du 6 courant, relatif au cercueil découvert dans le chœur de l'église dépendante de l'ancien couvent des Capucines, maintenanant en démolition, cercueil dans lequel, d'après l'inscription tracée sur la tombe, paroît être renfermé le corps de Louise de Lorraine, Reine de France et de Pologne, décédée à Moulins en 1601, et transportée à Paris en 1688, ledit arrêté portant: art. Ier, Que le cercueil ci-dessus désigné ou tout autre qui pourroit être découvert par suite dans la même démolition sera transporté au cimetière de l'Est pour y être déposé dans une fosse particulière; et art. 2: Que ce transfèrement sera effectué sur l'ordre du maire du Ier arrondissement par l'entrepreneur du service général des inhumations.

Le maire arrête:

Article Ier.

Le cercueil ci-dessus désigné sera transporté dans le plus bref délai au cimetière de l'Est et déposé dans une fosse particulière.

Article 2.

Le sieur Georges, ordonnateur particulier de cette mairie, est chargé de ce transport et de s'entendre tant avec l'entrepreneur général des inhumations de la ville de Paris qu'avec le concierge du cimetière de l'Est, auxquels M. le Préfet a également fait parvenir ampliation de son arrêté.

Digitized by Google

(*4me Registre de la Correspondance de l'ancien Ier arrondissement, n° 36.*)

VI

15 brumaire an XIV (5 novembre 1805).

Au Préfet du département.

J'ai l'honneur de vous informer qu'avant-hier, 12 courant, le corps de Louise de Lorraine, épouse du roi Henri III, a, selon votre arrêté du 6 du même mois, été transporté dans le cimetière de l'Est et qu'un reçu dudit corps délivré par le concierge de ce cimetière, m'a été remis par l'ordonnateur particulier de mon arrrondissement.

Je crois devoir vous observer qu'il s'est glissé une erreur dans ma lettre du 3 de ce mois, relative à la découverte de ce corps, dans laquelle je vous ai annoncé que le cercueil qui le renfermoit étoit en plomb : il résulte que, d'après de nouveaux renseignements que j'ai pris, ce cercueil est en chêne ; quoique cela ne tirât pas à grande conséquence, j'ai cependant pensé qu'il était essentiel de rectifier cette erreur.

J'ai à vous consulter, Monsieur, sur quelque chose qui me paroît d'une plus grande importance. L'adjudicataire de la démolition prétend que le morceau de marbre sur lequel se trouve inscrite l'épitaphe lui appartient. Je crois voir le contraire tant dans l'article 5 du cahier des charges, concernant cette démolition que dans l'article 3 de votre arrêté du 6 brumaire, relatif au transfèrement de ce corps. Veuillez, Monsieur, m'éclairer sur ce point; en attendant votre décision, j'ai donné l'ordre au sr Morel, adjudicataire, de ne disposer en aucune manière du marbre dont est question.

(*4me Registre de correspondance de l'ancien Ier arrondissement*, n° 164.)

VII

17 juin 1806.

Au Préfet de la Seine.

Le sieur Gredeu, propriétaire de la démolition d'une partie des cidevant Capucines, m'a écrit pour m'annoncer que ses ouvriers venoient de découvrir cinq cercueils en plomb. J'ai sur le champ envoyé l'ordonnateur particulier des inhumations de mon arrondissement pour reconnaître les dits cercueils et en faire un rapport et pour ensuite procéder à leur exhumation et à leur réinhumation dans le cimetière sous Montmartre. L'ordonnateur m'a rapporté qu'on n'appercevoit que l'extrémité des dits cercueils parce qu'ils étoient recouverts d'environ 2 mètres 40 centimètres de terre, que le sieur Gredeu prétendait ne pas devoir faire enlever à ses frais cette terre qui les couvrait parce qu'il n'y avait pas de matériaux à en retirer et qu'il ne pouvait

Digitized by Google

pas exiger non plus que ses ouvriers le fissent parce qu'ils travaillaient à leur tâche.

N'ayant aucun fonds à ma disposition pour ordonner et payer le déblaiement qu'il faudrait pour avoir les dits cercueils et ignorant si je puis exiger que le sieur Gredeu le fît, je m'adresse à vous, monsieur, et vous prie de me faire savoir le plus promptement possible la conduite que je dois tenir en cette circonstance.

(*4e Registre de correspondance de l'ancien Ier arrond.*, *n° 171.*)

VIII

25 juin 1806.

A l'Entrepreneur des Inhumations.

On lui écrit pour l'inviter à donner des ordres pour qu'il fasse à ses frais (sauf le remboursement par la Préfecture), le déblaiement nécessaire pour exhumer du terrain de la démolition des ci-devant Capucines cinq cercueils de plomb qui y ont été découverts par les ouvriers de l'adjudicataire des démolitions, conformément à la lettre de M. le conseiller d'État, préfet du département de la Seine, sous la date du 21 courant.

(*4e Registre des délibérations de l'ancien Ier arrond. de Paris, f° 123 r° et v° 124 r°.*)

IX

Du deux juillet 1806.

Vu la lettre de l'adjudicataire des démolitions de l'Église des ci-devant Capucines, division de la place Vendôme, lettre dans laquelle il annonce qu'il a été découvert, en fouillant dans les fondations de ladite eglise, quatre cercueils en plomb et deux boëtes dites cœurs, du même métal, et invite à les faire enlever le plus promptement possible;

Vu la lettre de M. le conseiller d'État, préfet du département de la Seine, sous la date du 21 juin dix-huit cent six, portant que lesdits cercueils seront, conformément à son arrêté du 6 brumaire an XIV, transférés au cimetière de l'Est et que les frais d'inhumation et de réinhumation seront remboursés par lui à l'entrepreneur des pompes funèbres de la ville de Paris;

Vu le rapport des sieurs Moulin, officier de santé, chargé de constater les décès dans cet arrondissement, et Georges, ordonnateur particulier, duquel il résulte qu'ils ont reconnu et constaté l'existence de quatre cercueils de plomb et deux cœurs de même métal dont le détail suit : — 1° Un cercueil de la longueur de deux mètres quatorze centimètres; — 2° Deux autres de la longueur d'un mètre soixante et dix-huit centimètres; — 3° Un autre d'un mètre quatre-vingt quatre centimètres, ce dernier avec une inscription en cuivre portant ces mots :

Digitized by Google

Ci-gît Madame Madelaine Françoise Moillard, veuve de très haut et puissant seigneur monseigneur René Louis de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis, secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères.

4° Deux boëtes dites cœur, aussi en plomb, présentant l'une trente-deux centimètres cubes et l'autre treize centimètres, aussi cubes.

Le maire arrête :

ARTICLE PREMIER.

1° Les cercueils et boëtes en plomb désignés ci-dessus et l'inscription qui s'y trouve seront exhumés du terrain des ci-devant Capucines et transportés au cimetière de l'Est pour y être inhumés dans des fosses particulières.

ART. 2.

Le sieur Georges, inspecteur particulier des convois de cet arrondissement, est chargé de cette opération et dressera procès-verbal tant de l'exhumation que de la réinhumation et donnera au moment de l'enlèvement décharge au pied d'une ampliation du présent arrêté à l'adjudicataire de la démolition des ci-devant Capucines.

ART. 3.

Le concierge du cimetière de l'Est donnera décharge détaillée desdits cercueils et boëtes au sieur Georges, laquelle décharge restera annexée au procès-verbal qu'il rédigera, qui sera déposé aux archives de l'état civil de cette mairie.

ART. 4.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à l'adjudicataire de la démolition, à l'entrepreneur général du service des inhumations de la ville de Paris, au concierge du cimetière de l'Est, et au sieur Georges, ordonnateur particulier.

Fait en Mairie les mêmes jour et an que d'autre part.

ROYER, adjoint.

UNE ANCIENNE RELATION SUR MADAGASCAR

(1650)

Publiée par M. J. CHAVANON.

(*Suite*).

Vers la Notre-Dame de septembre, n'ayant pas encore le vent propre, nous fismes quelques prières publiques en l'honneur de la Sainte Vierge, par laquelle nous vismes aussitost le secours du Seigneur, ainsi que nous avons fait l'expérience en plusieurs occasions où nous avons esté exaucés, en imitant le peuple de Dieu qui faisoit cesser les chastiments de sa cholère

Digitized by Google

en s'humiliant par le regret de ses péchés. Estant à la veue du Cap de Bonne Espérance, Dieu nous préserva d'estre brisés contre un rocher qui estoit à deux lieues de terre, caché. Un matelot le descouvrit et promptement on l'évita, et, en abordant à l'anchre, notre vaisseau s'échoua sur une roche où nous fusmes 6 ou 7 heures dans la crainte d'estre obligé de demeurer en un pays stérile et incognu. Mais la marée le releva sans estre endommagé pour aller mouiller l'anchre en lieu commode.

La longueur du temps que nous avions esté sur mer nous avoit laissé plusieurs malades du mal que l'on appelle *scurbat* (*sic*) qui provient de la viande sallée et des eaux qui sont corrompues à la longue ; la terre guarit cette maladie qui est dans les nerfs et jointures.

Dans ce port nommé la baye de Sardaigne (1), allant prendre des eaux, nous vismes certains nègres habitans de ce pays qui faisoient pitié de les voir tant ils estoient maigres et affamés; quand on leur jettoit de la viande ils se ruoient dessus; ils avoient des arcs et des flesches dont ils vont à la chasse. Je ne peud recognoistre en eux aucun signe de religion ; ils sembloient craindre le tonnerre qui depuis peu avoit tué une femme. Estant touché de compassion de voir ces pauvres gens avec leurs femmes et petitz enfans sans cognoissance de leur Créateur, je fleschis les genoux devant Celuy qui veut que tout le monde soit esclairé et sauvé, le priant de leur pourvoir des moyens nécessaires à leur salut ; ils dirent incontinent entre eux : voilà des *Catibou*, et ce mot en ceste isle de Madagaschar signifie grand prestre, ce qui me donne sujet de croire qu'il y a entre eux quelque persone destinée pour quelque espèce de culte.

Je remarquai entre eux quelque ordre car, à leur repas, les hommes, les femmes, petitz enfans estoient tous séparés, chacun avec son semblable.

Les hommes sont circoncis et les femmes se couppent une jointure des doigts quand le premier et second enfans vient au monde ; ils se couvrent de peaux d'animaux.

Le moyen, comme je crois, de pouvoir instruire ces pauvres gens, ce seroit de tascher, en passant, d'avoir par amitié un ou deux garçons de 12 à 15 ans et de luy apprendre nostre langue ; on se pourroit ainsi peu à peu informer des mœurs de ce pays et des moyens de les instruire. Si quelqu'un des nostres passe

(1) La baie de Saldanha que de Flacourt appelle baie de Saldaigne.

Digitized by Google

par là, je le supplie de tenter cette voye ou quelque autre meilleure.

Après avoir pris nos rafraîchissemens au Cap de Bonne Espérance durant huict jours, nous en sortismes pour nous remettre en pleine mer, mais tout à coup un vent contraire nous contraignit de jetter l'anchre. Je ne scay si nous avions oublié de remercier Dieu des commodités que nous avions prises à terre, mais incontinent après avoir célébré la messe à cette intention, nous eusmes si bon vent qu'en peu de temps nous passasmes le cap des Eguilles qui d'ordinaire est très difficile et fort dangereux. O qu'il est bien vrai que ceux *qui ascendunt mare in navibus, ipsi viderunt mirabilia Dei in profondo !* Quand le vaisseau s'élève jusques aux nues à la pointe d'une montagne d'eau et qu'il descend jusqu'aux abysmes et se tient tousjours sur ses voiles, il n'est pas moins admirable dans la multitude innombrable de divers poissons qui rapportent fort à des animaux de la terre, et en quoy particulièrement j'ay remarqué la sagesse du Créateur, c'est d'avoir donné des aisles à des poissons qui estant poursuivis presque de tous, se sauvent à la faveur de leurs aisles ; il en est venu dans nostre navire.

Enfin, après avoir demeuré six mois et demy sur ce vaste élément, nous descouvrismes la terre de nostre isle, ce qui me donna occasion d'exhorter un chacun d'oublier réciproquement les petites offences survenues dans une si longue et si ennuyeuse traversée, ce que chacun promit aussi de faire volontiers. Nostre vaisseau mouilla l'anchre au port si longtemps désiré. Ayant appris que tout alloit bien à l'habitation des François, je mis pied à terre des premiers pour aller célébrer la messe à la chapelle du fort, et M. Gondrée (1) demeura pour la dire au vaisseau.

Au premier pas que je fis, je fléchis le genouil en terre pour m'offrir à Notre Seigneur et prendre possession spirituelle de ceste isle et de toutes ces âmes en son nom et de nostre Saint-Père pour y establir son empire en destruisant celuy des ténèbres.

Il y avoit cinq mois qu'on ne disait plus la messe faute de matière de consécration.

Le lendemain 8e de décembre M. de Flacour et M. Gondrée

(1). On trouve des renseignements bibliographiques sur les RR. PP. Nacquart et Gondrée dans le t. IX de la collection des *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, 1867.

Digitized by Google

et tous ceux du vaisseau estant venus au fort, je célébray la messe haute en action de grâces et le *Te Deum* fut chanté comme nous avions promis par nostre vœu fait en mer.

Les François que nous trouvasmes là nous receurent avec grande joye, et chacun s'estant logé, nous nous mismes dans une petite caze qui restoit. Vous pouvez bien penser, Monsieur, qu'encore que Dieu nous ait fait la grâce de coopérer à ce petit ordre pendant nostre navigation, que si nous n'eussions esté appuyés de l'authorité de M. de Flacour, nostre très sage gouverneur et commandeur, le tout n'auroit peu aller de la sorte que je le vous mande et certe son zèle recueille la meilleure part dans le bonheur de nostre voyage.

Maintenant qu'il vous faut dire ce que nous avons fait dans ce pays, j'ay creu qu'il estoit nécessaire en ce lieu de vous faire une petite description de l'isle, des habitants et de leurs mœurs et coutumes que nous avons appris successivement afin que vous voyez en quel estat estoit et en quel sont maintenant les choses de la religion.

Cette isle de Madagaschar est autrement appellée de St Laurent à cause qu'un tel jour elle fut descouverte. La situation de nostre habitation est à un bout de l'isle nommé Tholonger (1). Nous sommes proche le tropique par les 25 degrés de latitude, ce qui fait que nous avons icy les saisons opposées à celles de France. La longueur de l'isle est de 300 lieues ; sa largeur est en des endroitz de 100, en d'autres de 200 lieues ; son circuit est de sept cent lieues.

L'isle est divisée en plusieurs contrées dont les montagnes fort hautes font les séparations. Ceux qui ont plus veu ce pays et comme il est peuplé tiennent qu'il y a plus de quattre cent mil âmes. N'est-ce pas là un champ pour occuper grande quantité de bons ouvriers ? Voilà bien des ouailles à mener au bercail. Dans chaque contrée il y a un grand que l'on recognoit pour maistre, et ceux-là sont comme petitz roys. Leurs richesses consistent en ce qu'ils ont 3 ou 4 mil hommes qui leur obéissent et dont ils tirent tribut, comme environ la troisième partie de leurs victuailles de riz et de racines. Ils ont des bœufs, les uns deux, d'autres trois ou quatre mil. Le mot de roy ne leur convient pas. Ils vivent fort pauvrement et ne sont

(1). Presqu'île de Tholongare, comme l'écrit Nacquart lui-même à la fin de sa lettre.

Digitized by Google

pas bien absolus. Il n'y a si petit seigneur de France qui ne vive plus honorablement que le plus grand de Madagaschar.

Il y a deux sortes d'habitants; les uns sont tout noirs, les cheveux frisés comme celuy qui fut baptisez à Paris, qui demeure au service des François et continue dans le christianisme, et ceux-ci sont les originaires du pays. Il en a d'autres qui sont blancs, les cheveux longs comme les François; ceux-là sont venu en cette terre des costes de Perse depuis environ 500 ans. En des contrées, ils se sont rendu maistre des noirs, comme ici où nous sommes, en d'autres, ils sont au-dessous des noirs comme aux Masatannes (1) et ailleurs.

Ils disent que leur généalogie vient d'un nommé Ramiris qui avoit esté engendré de l'écume de la mer et que ce grand personnage estoit amis de Mahomet.

Ces blancs sont proprement Caffres qui sont venus séduire ces pauvres nègres fort simples. Ils n'avoient aucun culte de religion. Ils ont introduitz quelques superstitions du mahométisme comme de ne manger du porc et de sacrifier les bœufs avant que d'en manger et aussi d'autres superstitions dont je parleray incontinent, mais il n'y a parmy les uns et les autres apparence de religion comme on recognoistra dans les coutumes que je déduiray cy après.

Il n'y a dans toute l'isle ny temple, ny idole, ni prestre: ils disent partout à la vérité que *Zanhare* (2) (c'est-à-dire Dieu) est le maistre de tout le monde, mais ils ne le cognoissent que de nom, croyant qu'il est dans le ciel comme un roy sur la terre. Les grands se laissent appeller Dieux, et quand ils veulent louer les François, ils les appellent des *Zanhares*, mais on ne leur souffre pas.

Il y a des *Ombiasses;* ce mot signifie escrivain parce qu'ils sçavent lire et escrire en arabe. On les respecte comme parmi nous les prestres; ce sont les maistres des cérémonies, coutumes et superstitions du pays; ils sont redoutéz de la populace à cause de leur escriture et de leurs livres dans lesquelz pourtant il n'y a pas grande suite, ny raison, ny doctrine, mais seulement par cy par là que Dieu est grand et quelque chose de l'Alcoran qu'ils appellent *Alifouran* comme au commancement de leur discours.

(1) De Flacourt écrit Matatannes.
(2) Zanhanhare (Flacourt, Dictionnaire de la langue de Madagascar).

Digitized by Google

Le reste de ces livres n'est que des figures mal tracées que ces ombiasses font accroire estre propre à guérir des maladies ou à deviner les choses à venir ou retrouver les choses perdues.

Les Blancs partout où ils sont les maistres ce sont réservéz le pouvoir de coupper la gorge aux animaux qu'on veut manger, en sorte qu'il n'est pas permis à un noir de coupper la gorge à ses bestes mesme ; il faut que ce soit un blanc ou le plus souvent ces ombiasses qui ont une portion de l'animal occis et ne prennent pas la moindre. Cette coutume est inviolable ; aussi parmy les noirs qui sont demeurés maistres où les blancs n'oseroient esgorger, c'est un (*sic*) invention pour empescher ces voleurs et pour faire que les grands ayent plus de bestail après la mort de leur sujets, car ils prennent tout sans rien laisser aux enfans de celuy qui a travaillé toute sa vie à amasser quelque chose ; n'est-ce pas violer le droit de nature ?

La coutume de circoncire tous les enfans est générale par toute la terre, non pas au bout de 8 jours, ny par principe de religion, mais en de certains temps et par un motif purement charnel. Ceux qui font cette circoncision sont les Ombiasses en certaines assemblées où les pères et les mères portent leurs enfants avec les provisions de bouche pour donner à ces escrivains, comme bœufs, chappons que l'on égorge mettant de leur sang sur la playe de l'enfant qui est d'un an, quelquefois de 3, 4, 5, 6 et 7 années. La grande circoncision générale se fait en l'année du vendredy, car ils distinguent les années comme nous faisons les jours de la semaine, et nous sommes à présent au commencement de l'année du vendredy. Si tost que l'enfant est circoncis, on donne le prépuce à un des plus proches parens qui l'avale dans un fruict. Les anciens François m'ont asseuré que tous les samedys de l'année, les enfans qui naissent depuis le soleil couché jusques à ce que le cocq ait chanté, les mères les jettent et ainsi ils meurent si quelqu'un ne les trouve comme on en rencontre icy quelqu'uns (*sic*). Et disent pour raison que cette heure est malheureuse et que s'ils laissoient vivre ces enfans, ils tueroient leur père et leur mère. Quelquefois ils les laissent vivre, mais ils leur font servir leurs frères. Dans l'isle de Ste Marie qui est au bout de celle-cy, où il y a des François qui sont à présent sans prestre, on dit que les mères jettent leurs enfans qui naissent dans les jours malheureux qui sont entre eux 3 jours la semaine, mais cela n'est pas venu encore à ma cognoissance que par rapport, car cela se fait secrettement ainsi

Digitized by Google

que font les mères desnaturées en France pour couvrir leur honneur, ce que l'on dit estre commun aussi en ce pays lorsque la mère est de la race des grands et qu'elle a conçeu d'un esclave. O qui pourroit remédier à ce mal sinon la crainte d'estre punis comme l'on fait en France de telles marastres. On ne donne point de noms aux petits enfans jusques à 7 ou 8 ans sinon celuy de *ambou*, *lambou*, c'est à dire au garçon petit chien, petit cochon, mais estans grandeletz, un ombiasse observe la planette en laquelle est né l'enfant et donne le nom au garçon de *Radame* qui signifie Adam, de *Raby*, Elie, *Ramousse*: Moyse, et ainsi des autres noms des prophètes; aux filles celuy de *Raonie* qui signifie Eve, *Romarie* qui signifie Marie, et aussi des autres noms qui signifient qu'ils sont beaux ou belles, forts, riches et qui vivront longtemps comme *Andian*, *Mahaire*, *Rasos*, etc. Il y a une coutume qu'ils appellent *Missavatz*, c'est à dire assemblées de banquetz, qui se fait lorsqu'un grand a fait bastir une maison neufve ou réparé une vieille. Ce jour estant désigné, les sujetz de ce grand se trouvent et présentent devant luy avec des présens, les uns de bœufz, les autres de vin de miel, de potz de terre et autres utencilles de ménage à la mode du pays. Le *Rovandrie* (1) ayant reçeu tout cela par un de ses fidèles qui luy montre au doigt pièce à pièce ce que celui-cy et celuy là ont apporté, le Rovandrie qui est à sa porte leur fait des souhaits de tout bonheur temporel, qu'ils puissent profiter de vivre longtemps, etc., les encourage à continuer les services et présens.

Encore que dans chaque contrée, comme j'ay desjà dit, il y ait un rovandrie qu'on recognoist au-dessus de tous, il ne laisse pas d'y en avoir encore qui sont presque aussi grands et aussi riches que celui-là, et dans ce rencontre ils viennent aussi avec une partie de leur sujets faire leur présens. Ils font l'exercice avec les armes du pays qui sont des partuisannes et javelotz ferrés, et le maistre de la maison va au devant de ces autres grands et les va embrasser en leur portant un javelot vers le cœur, en faisant des cris réciproques d'allégresses. Deux ou trois jours estant escoulés à recevoir le peuple et ces présens, le jour que ce soit faire (*sic*) l'entrée de la maison, l'on amène 15 ou 16 grands bœufz que l'on saisit à force d'hommes, quelque furieux qu'ils soient, quelquefois on les abbat et lie par les pieds, on

(1) De Flacourt écrit Rohandrian.

Digitized by Google

les tient tout prestz à estre égorgéz en les flattant de la main sur le col.

Cependant les Ombiasses, au nombre de 3 ou 4, revestent de belles paignes et une belle ceinture dont ils mettent les boutz sur les espausles, marchent gravement un grand couteau à la main et faisant 3 tours alentour des bœufz ; au premier luy jettent du sable de mer sur la teste, au second de l'herbe prise au bord de la mer, et au 3e de l'eau de mer, après quoy promptement ils les esgorgent et font recueillir leur sang dans des platz de bois que l'on va présenter aux grands seulement qui s'en marquent le front et la poitrine, priant que cela les fassent (*sic*) heureux et vivre longtemps.

Cela fait, le maistre marche le premier, un grand couteau à la main, accompagné des autres qui sont les principaux après luy, et font une espèce de procession le suivant trois tours en passant par dessus le sang des animaux, et entrent tous dans la maison où ils font encore trois tours avec des crys d'allégresse, frappant des pieds avec grand bruit sur le plancher pour montrer que la maison est bien forte et qu'on y peut demeurer en assurance. Cela fait, les Ombiasses font prendre des flambeaux en façon de torches de cire et portent avec gravité leur *sorasse* c'est-à-dire les livres dont j'ay parlé. En passant, ils donnent l'épouvante au peuple et se font faire place menaçant de quelque sinistre accident ceux qui ne se retirent pas assez tost. J'estois présent à cette folie dont je me sousriois ; on me voulut faire retirer comme les autres. « Non, non, dis-je, je ne crains point vos livres qui ne sont que d'ancre et de papier ; ils ne peuvent faire mal à personne, non plus que l'ordure que voilà à vos pieds. » Ils estoient estonnés sans me rien dire comme en beaucoup d'autres rencontres où j'ay blasmé leurs supercheries, dont ils abusent et attrappent le bien du peuple, croyant qu'estant ainsi qu'ils disent de moy, *l'ombiasse des Tazaha*, c'est-à-dire le prestre des François que j'estois aussi scavant au dessus de leur escrivains comme les François le sont au dessus des nègres.

Ces porteurs de livres font trois tours alentour de la maison qu'ils aspergent de sang en passant afin qu'elle dure plus longtemps et que rien ne nuise à ceux qui l'habiteront. Ensuitte le Rovandrie se vient présenter à sa porte assis sur le plancher, fait une harangue au peuple pour les encourager à son service et leur va distribuer des bœufz, environ 4 ou 500 pour repaistre 4 ou 5000 personnes. Le cuir de la beste se mange comme celuy

Digitized by Google

du porc en France, avec la viande. Et ainsi la matinée se passe et chacun va faire bouillir ou rôtir sa portion.

Les femmes der Rovandries préparent le festin pour la maison du grand et font porter par leurs esclaves 3 ou 400 portions de ris et de viande, dans des feuilles sur la main, et d'autres plus grands services sont portés par des hommes dans de grandes feuilles de diverses formes qui sont cousues d'écorce rouge.

Enfin, sur les deux heures après midy, le monde s'assemble derechef devant la porte du grand où ils font des dances et postures grotesques ou au son d'un tambour fait d'un arbre creusé couvert d'une peau que l'on frappe de la main par un bout et d'un baston par l'autre en chantant ce qui s'est passé dans le pays; cependant l'on apporte grande quantité de vin de miel que l'on distribue à la populace et dans cette confusion d'yvrongnerie se termine la journée, et le lendemain chacun s'en retourne.

En tout cela, il est aisé à voir qu'il n'y a rien contre ny pour la religion. Je m'enquis d'un ombiasse des raisons de chaque particularité : jen n'eus autre responce sinon que c'estoit la coutume de leurs ancestres.

Mais voici où j'ay remarqué plus de mal contre l'honneur de Dieu, et ce qui est prattiqué presque par tous et qui donnera bien de la peine à oster, c'est que les ombiasses et les autres, tant les grands que les sujets, retiennent chez eux et portent à la campagne des olys, comme qui diroit des onguents : ce sont les ombiasses qui les font et les vendent. La forme est de certains morceaux de bois ou racines creusées qu'ils attachent à une ceinture et ornent cela de quelque *rassade*(1); ils y mettent de la poudre ou de l'huile et font à quelqu'uns des figures de petits hommes s'imaginant que cela est vivant et capable de leur donner tout ce qu'ils souhaittent comme le beau temps ou la pluye ou les garantir de maladie et de leurs ennemis, etc. Ils ne manquent pas de leur donner à manger tantôt du miel, autresfois le cœur d'une telle volaille plustost que d'une autre. Je leur ay fait voir que cela estait une chose morte et sans aucune vertu non plus qu'un caillou pris indifféremment; cela les fasche et taschent, comme ils ne peuvent empescher que je ne fasse voir leurs abus, de détourner le discours, et estant pressés ils disent en particulier que cela est vray, mais que si cela paroist mort que leur âme est avec Dieu. (*A suivre.*)

(1) Flacourt parle de *saraves*; ce sont des colliers faits de grains de corail et de pierres diverses.

Digitized by Google

RÉPONSES

Un sculpteur à identifier (149). — La signature H. de T. est celle du baron Henri de Triqueti, sculpteur distingué, érudit et grand amateur d'objets d'art, qui est mort il y a une vingtaine d'années. G. SCHLUMBERGER.

— Ce doit être Henri de Triqueti, né à Conflans, en 1804, mort à Paris, le 11 mars 1874. Les initiales gravées sur la statue sont celles de son nom; la date qui les accompagne coïncide avec sa maturité; le sujet enfin, avec l'inscription qui détourne au profit du Dante l'acclamation qui acccueille Virgile au seuil du *Nobile castello* (*Divina Commedia. Inferno, canto* IV), décèlent les pensées habituelles du baron de Triqueti, qui fut un grand mystique, un Ary Scheffer de la sculpture avec plus de science, de technique et de sens plastique que l'auteur du *Larmoyeur*, comme le prouvent, sans compter ses dessins de l'École des Beaux-Arts, le crucifix de bronze du tombeau de Napoléon 1^er^ et la décoration de la chapelle du prince Albert à Windsor. Sorte de Fra Angelico du protestantisme français, il transportait dans l'art l'exaltation de ses croyances religieuses, qu'il s'efforça de propager par des conférences et des publications. C'est dans ce but qu'il écrivit sous le titre général *Les ouvriers selon Dieu* une série d'études biographiques sur Bernard Palissy, Oberkampf et quelques autres, études qui ne sont pas dénuées de mérite, bien différentes en cela des productions religieuses d'Eugène Devéria, tombé de la *Naissance de Henri IV* aux croûtes prétentieuses et larmoyantes de ses dernières années.

JULES MOMMÉJA.

CHRONIQUE

Le 23 février dernier ont eu lieu les obsèques de M. Albert Lecoy de La Marche, sous-chef de la section historique aux Archives nationales. En dehors de nombreux travaux apologétiques, M. Lecoy de La Marche laisse trois ouvrages importants : l'*Histoire de la Chaire française au Moyen Age*, la *Vie du roi René*, qui lui valut le grand prix Gobert en 1875, et l'*Histoire des Iles Baléares*.

Digitized by Google

Des discours ont été prononcés sur sa tombe par MM. Gustave Servois, au nom des Archives nationales, l'abbé Thédenat, au nom de la Société des antiquaires de France, et Ernest Babelon, au nom de la Société de l'École des chartes; enfin, son collègue aux Archives, M. Léon Gautier, a dit quelques mots comme ami.

~~ Nous avons à déplorer la mort du vénérable Mgr Dehaisnes, ancien archiviste du Nord, décédé le 2 mars dernier; il avait activement poussé le travail de classement de ces archives et avait notamment mis à jour et annoté le précieux inventaire manuscrit de Godefroy.

Nous lui devons entre autres travaux : *Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au Moyen Age,* dans les *Mémoires de la Sorbonne communiqués dans les séances du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, Paris, 1865, in-8* — et *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le* XV^e^ *siècle. Lille, 1886, 3 vol. in-fol.*

~~ Nous avons signalé, il y a quelque temps, ici même, la découverte d'une habitation souterraine aux environs de Moissac; voici qu'une autre vient d'être inopinément trouvée dans notre propre petite commune de Monteils (Tarn-et-Garonne), par un de nos voisins qui défonçait un terrain en pente pour y créer un jardin. Les pluies persistantes de ces derniers temps en ont retardé le déblaiement. Il y a pourtant, actuellement, quatre chambres accessibles, et l'entrée de plusieurs couloirs, encore impraticables, fait croire à la grande étendue du souterrain. Aucun objet intéressant n'a encore été trouvé. Généralement ces habitations troglodytiques — c'est le nom que leur donna M. Devals, leur inventeur — ont été impitoyablement refermées sitôt qu'ouvertes. Il n'en sera pas de même pour celle-ci que son propriétaire se propose de disposer pour qu'il soit toujours facile de la visiter.

JULES MOMMÉJA.

~~ Les découvertes archéologiques sont rares à Montauban et y prennent, par cela même, une importance qu'elles n'auraient pas dans des villes plus riches en monuments du passé. C'est ce qui nous porte à signaler les travaux qui ont mis à nu la base de l'ancienne porte fortifiée, dite du *Grifoul*, par où s'enfuirent les Anglais de Jean Chandos quand ils furent définitivement chassés de la ville, à la fin du XIV^e^ siècle, et qui soutint de nombreux assauts soit des généraux de Louis XIII, soit des chefs catholiques du Midi, en tête desquels il faut mettre Blaise de Montluc. On espère des résultats importants de ces travaux qui ont permis tout d'abord de constater l'inexactitude flagrante des anciens plans de Montauban qui donnent seulement quatre tours à cette porte, alors qu'elle en avait cinq.

~~ La Société archéologique de Tarn-et-Garonne prépare une

Digitized by Google

exposition locale de Beaux-Arts modernes à l'Hôtel de Ville de Montauban, pour le mois de juin prochain. Il y aura des sections rétrospectives d'histoire du costume, de la broderie, etc., qui promettent d'être intéressantes.

Le 7 juin prochain, la Société des Études du Lot célébrera le 25me anniversaire de sa fondation par des lectures publiques sur quelques sujets peu connus d'histoire et d'archéologie quercinoise et probablement aussi par une exposition rétrospective.

L'exubérance méridionale qui, dans la plupart des sociétés félibréennes, se consume trop souvent en manifestations oiseuses en faveur d'irréalisables chimères, semble se porter, à Carcassonne, vers un but vraiment pratique et sérieux. L'*Escolo Audenco* de cette ville le prouve en ouvrant une souscription populaire à un franc, pour réunir les fonds nécessaires à une entreprise qui ne laissera aucun archéologue indifférent. Il s'agit en effet de déblayer un des flancs de la belle cathédrale Saint-Nazaire, et de remettre au jour le grand cloître du chapitre dont quelques arcades paraissent encore au-dessus du terrassement. Qu'il soit permis à l'un des fondateurs de l'*Escoio Moundino* de déclarer que cela vaut infiniment mieux que les cours d'amour, les banquets et les deuils bruyants autant que rétrospectifs sur ces pauvres Albigeois si méchamment mis à mort par *li gens marits de la Crousado* de Simon de Montfort. J. M.

Un décret du 23 février a apporté d'importantes modifications à la constitution des Archives nationales.

Le service des archives départementales, communales et hospitalières, jusqu'ici rattaché à la Direction du secrétariat et de la comptabilité au Ministère de l'Instruction publique, est réuni au secrétariat des Archives nationales. Le garde général des Archives nationales reçoit le titre de directeur des Archives. Il est chargé de préparer et il soumet directement à la signature du Ministre la correspondance relative au service des archives dans les départements.

Le décret du 23 février réalise ainsi, après un siècle, l'idée de la Convention qui avait posé en principe que les dépôts d'archives dans les départements devaient être reliés aux Archives nationales comme à un centre commun.

Nous ne pouvons qu'approuver une mesure qui assure au service des Archives départementales la continuation d'une direction compétente. Elle sera bien reçue des archivistes départementaux, qui n'avaient pas accueilli sans quelque appréhension la nouvelle de la suppression prochaine du Bureau des Archives au Ministère de l'Instruction publique.

Il serait fort désirable qu'un régime analogue fût appliqué aux bibliothèques. Le rattachement à la Bibliothèque nationale des bibliothèques publiques de Paris et des départements, ainsi que du service,

Digitized by Google

aujourd'hui si défectueux, du dépôt légal, est le pendant naturel et le corollaire obligé de la mesure qui vient d'être prise pour les archives.

D'autres dispositions du décret du 23 février sont relatives à l'organisation intérieure des Archives nationales. Le décret pose en principe la division des Archives nationales en deux grandes sections contenant, l'une, tout l'ancien régime, l'autre, le nouveau. La section moderne est dès maintenant constituée. Pour les documents anciens, le décret maintient provisoirement deux sections ; mais cette subdivision n'est que transitoire et l'on peut prévoir qu'avant peu d'années, la division des Archives en deux sections sera un fait accompli.

~~ Le R. P. Van den Gheyn, S. J., le savant bollandiste, vient d'être nommé conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, en remplacement de M. Houverleaux qui a pris sa retraite.

~~ Par décision ministérielle, M. Arthur Giry, membre de l'Institut, a été nommé membre de la Commission des Archives diplomatiques, en remplacement de M. Lefebvre de Behaine.

~~ Dans sa séance du 26 février, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu membre libre, en remplacement de M. Mas-Latrie, M. Émile Picot. Tous nos lecteurs ne savent peut-être pas que M. Picot est professeur de langue roumaine à l'École des langues orientales, mais aucun d'eux n'ignore ses savants travaux de bibliographie et d'histoire littéraire, sa *Bibliographie Cornélienne,* son *Catalogue de la Bibliothèque de M. James de Rothschild,* son édition du *Mystère du viel Testament*, ses savantes recherches sur la sotie, etc.

~~ Le Congrès annuel de la Société française d'archéologie aura lieu cette année, à Nîmes et à Avignon, du 18 au 25 mai. Le programme comporte, comme toujours, des séances de travail et de discussion, la visite des villes et des excursions. Celles-ci auront pour but Uzès, le pont du Gard, le château de Saint-Privat, Aigues-Mortes, Beaucaire, Tarascon, Arles, Saint-Gilles, Orange, etc.

~~ M. Finot, archiviste du Nord, vient de faire à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille une intéressante lecture sur les *Représentations scéniques données au* XV^e^ *siècle, à l'occasion de la procession de Lille, par les compagnons de la place du Petit-Fret.*

~~ La municipalité socialiste de Lille, qui avait supprimé l'emploi de bibliothécaire de la ville, vient de le rétablir en faveur de M. Desplanque, archiviste-paléographe.

~~ Le mardi 23 mars, a eu lieu sous les auspices de « *La Montagne Sainte-Geneviève* » et la présidence de M. Jules Périn, président de la Société, une conférence sur « Le Collège Louis-le-Grand et ses annexes » par M. Antoine Pressard, professeur honoraire du lycée Louis-le-Grand.

Digitized by Google

La *Société historique de Compiègne* a fait paraître le 2e fascicule du cartulaire de Saint-Corneille publié par M. l'abbé Morel. Ce fascicule contient: 1° la suite des diplômes, in-extenso ou analysés, [p. 81 à 160, du numéro XL (1118) au numéro LXXXVII (1162)] et 2°, le commencement de l'introduction : « Sources du cartulaire », [p. v à x].

Par arrêté ministériel, les objets ci-dessous désignés, conservés dans le département de Seine-et-Oise, seront classés parmi les monuments historiques : 1° *Église de Bruyères :* reliquaire de saint Vivien, cuivre repoussé et doré, XIVe siècle, hauteur $0^{m}32$; — 2° *Église de Nucourt :* retable en bois peint et doré, XVIe siècle ; 3° *Église de Marcoussis :* la Vierge et l'enfant, statue de marbre, commencement du XVe siècle.

Incessamment paraîtra le premier numéro d'une nouvelle revue bimestrielle intitulée, *Le Bibliographe moderne*, qui remplacera la « Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées » dont la publication a cessé. Le programme de la nouvelle revue sera sensiblement le même que celui du périodique disparu; toutefois, à côté des questions d'archives et de bibliothéconomie qui y seront traitées, des inventaires de manuscrits ou de documents qui y seront publiés, une place importante y sera faite à la bibliographie pratique, usuelle et actuelle. Cette revue sera dirigée par M. H. Stein, archiviste aux Archives Nationales.

La collection de tableaux léguée à la ville de Besançon par Jean Gigoux vient d'être installée dans une salle du bâtiment des musées de cette ville. Cette collection renferme des morceaux de valeur. L'école française est la plus riche. Les portraits sont en assez grand nombre : on remarque dans ce genre des œuvres de Ribéra, Murillo, Frans Hals, Terburg, du Titien, du Tintoret, de Jordaens, Largillière, Hyacinthe Rigaud, David, Gérard, Lawrence, Henner, Bonnat (portrait de Gigoux). Comme peinture religieuse, il faut citer encore les noms de Ribéra, Murillo, du Tintoret, et, en plus, ceux de Tiepolo, Simon Vouet, etc. Parmi les peintures d'histoire et tableaux de genre, citons Lucas Cranack, Le Guide, Rubens, Le Poussin, Jordaens, Goya, Hogarth, Géricault, Léopold Robert, etc. Des paysages sont attribués à Claude Lorrain, au Poussin, aux Cuyp; mentionnons aussi les noms de Fragonard, Français, Troyon, Courbet, etc. Des renseignements assez détaillés sur cette collection ainsi qu'un catalogue des tableaux qui la composent, se trouvent dans l'ouvrage de A. Estignard : *Jean Gigoux, sa vie, ses œuvres, ses collections* (Besançon, 1895, in-8°, avec 22 phototypies).

La restauration de la Cathédrale de Peterborough (*Suite*). — Après beaucoup de dépenses de photographies, de dessins et de plans, cette restauration s'est décidée. Aussitôt que les archi-

Digitized by Google

tectes de la cathédrale ont commencé à déplacer les couches de pierre au sommet de la façade, un état de ruine inattendu se montra dans l'intérieur des murs, et l'on s'étonna que ces hauts frontons aient pu se soutenir si longtemps. Le mortier était devenu comme sable, et partout des fentes paraissaient. *Exeunt* les ingénieurs et les fantasques ! *Ne sutor supra crepidam !*

Le gouvernement a souri quand un membre honorable a demandé de l'interroger là-dessus ! Enfin, on va restaurer ce beau monument selon les règles de l'architecture et le sens commun !

Il faut cependant approuver l'intervention de ces sociétés qui se sont opposées aux desseins du doyen et de son chapitre, parce qu'il est évident que certains soi-disant restaurateurs ont commis d'irréparables dégâts vis-à-vis de nombreux vestiges d'antiquité, en changeant leur véritable caractère et les renouvelant de telle manière qu'ils ne sont plus reconnaissables ; — cela est pis encore qu'honnête ruine, qui a au moins la vertu de ne tromper personne.

W.-H. Langhorne.

Ouvrages nouveaux :

~~~ **Bertrandy-Lacabane et E. Coüard.** — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Seine-et-Oise. Archives civiles. Série* E. Tome V. — *Introduction* par E. Coüard, Versailles, 1897; p. I-LXXX.

Depuis plusieurs années, on s'occupe très activement de sauver non seulement de l'oubli, mais aussi de la disparition, une mine des plus riches, jusqu'ici peu explorée, mais qui, le jour où on l'aura exploitée d'une façon méthodique, fournira des matériaux nombreux et d'une grande valeur pour l'étude de l'histoire. Un comité a été formé, sous la présidence de feu M. de Rozière, pour centraliser les archives notariales antérieures à 1789, et les mettre plus facilement à la disposition des érudits. Aussi doit-on signaler avec empressement la préface dont M. Coüard a fait précéder le nouveau volume d'Inventaire des archives de Seine-et-Oise. Le dépouillement des minutes notariales conservées aux archives départementales lui a fourni un très intéressant et très curieux article. Regrettons seulement que l'auteur, dont la compétence est bien connue, ait été limité, et n'ait pu développer plus amplement son étude de la ville de Chevreuse d'après les minutes de notaires. Il nous offre l'exemple de l'emploi très fécond et très judicieux que l'on peut faire de ce fonds d'archives pour la monographie des diverses communes ; le notaire est le secrétaire de la communauté, le dépositaire de ses archives ; ses registres reflètent au jour le jour les événements, l'histoire de la commune s'y retrouve, vivifiée par le mélange dans lequel elle se présente : questions d'impôts, d'armée, assemblées de la paroisse,

Digitized by Google
~~~

instruction, travaux de l'église, santé publique, assistance publique y trouvent leur place; mais signalons surtout les très nombreuses données sur les industries locales, l'agriculture, les salaires, les tarifs de marchés et de foires, en un mot, tout le côté commercial et industriel, trop peu connu jusqu'à ce jour. Souhaitons que l'exemple si bien donné par M. Coüard soit suivi et par les archivistes départementaux et surtout par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire provinciale et locale.

LÉON MIROT.

Bloch (Camille). — *La Loire d'autrefois.* Conférences faites sous les auspices de la Chambre de commerce d'Orléans et du département du Loiret. Orléans, Herluison, 1897, in-8, 60 pp.

Sous cette forme de conférences faites devant un public plus curieux de l'érudition qu'érudit, M. Bloch, archiviste du Loiret, a fait un historique fort aimablement savant de la Loire, de sa prospérité d'autrefois, alors que la navigation s'y risquait, des travaux entrepris pour l'endiguer, des espérances que l'avenir peut encore permettre. Les anecdotes, les citations littéraires s'y mêlent de la façon la plus heureuse aux faits appartenant à l'histoire proprement dite et aux extraits de mémoires administratifs. M. Bloch a certainement obtenu le plus vif succès.

Cheylud (Émile). — *Les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Murat* (1630-1776). Étude rétrospective à propos des syndicats des mêmes professions. Paris, H. Champion, 1896, 1 vol. in-8, de 88 p. — **Deschamps** (G.). — *Les Apothicaires en Auvergne au* XVII^e^ *siècle.* Riom, Éd. Girerd, 1896, in-8, 15 p. (Extrait du XXIV^e^ bulletin de la Société de pharmacie du centre).

Dès 1630, sans que nous en puissions savoir exactement la date de fondation, existait à Murat, en Auvergne, la « Frérie des confrères de M^rs^ sainctz Cosme et Damian », formée à la fois des médecins, des chirurgiens et des apothicaires. Comme le fait remarquer M. Cheylud, cet assemblage est rare : nous sommes à l'époque où Gui Patin feignait d'ignorer Ambroise Paré, traitait les chirurgiens de « laquais bottés », et définissait l'apothicaire : « animal fourbissimum, faciens bene partes et lucrans mirabiliter ». — Le 27 septembre de chaque année, la Frérie célébrait ses Saints et tenait son assemblée générale. — M. Cheylud abonde là-dessus en documents et en détails curieux. Tous ces premiers chapitres sont donc d'une utile contribution à l'histoire de nos vieilles jurandes. C'est ce qui fait d'autant plus regretter qu'ils ne soient là que pour servir comme de préface et d'appui à une étude sur les syndicats actuels qui, si elle a sans doute son intérêt, n'a quasi plus rien d'historique et donne même prise à certaines critiques qu'était loin de mériter la première partie. Mais, ne

Digitized by Google

nous souvenant que du fragment d'histoire qui remplit d'ailleurs une bonne moitié de l'ouvrage, nous souhaiterons que M. Cheylud nous en veuille bien un jour donner et la suite et la fin.

Il y a plus d'une ressemblance entre les confrères de Murat et les apothicaires de Riom, dont M. Deschamps, un de leurs descendants, vient de trouver les « Règlements, statuts et ordonnances » accordées par lettres-patentes du 16 juillet 1661. M. Deschamps se donne pour « profane » en matière de manuscrits et d'histoire : c'est de la modestie ; il convient de l'en louer, car les violettes se font rares, et de le remercier de la publication de ces documents, qui permettent bien, en effet, « de reconstituer la vie des *Appotiquaires* de jadis. »

Henri M.

Falgairolle (Edmond).—*Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal au* XVI^e^ *siècle ; sa correspondance diplomatique.* Paris, Challamel, 1897, in-8, CXVI-246 pp.

Jusqu'à présent Jean Nicot nous était surtout connu comme introducteur du tabac en France ; M. Falgairolle nous le montre ambassadeur en Portugal.

Il y fut envoyé en 1559 par Henri II, chargé d'une mission spéciale, de négocier le mariage de la plus jeune des filles du roi de France, Marguerite, avec le jeune roi de Portugal, dom Sébastien, âgé seulement de 5 ans et placé sous la tutelle de sa grand'mère.

A peine arrivé à Lisbonne, Jean Nicot eut à combattre les menées de Philippe II d'Espagne, qui, de son côté, projetait le mariage de ce même prince avec une fille de Maximilien d'Autriche.

La correspondance de Nicot nous fait assister à la lutte de ces deux influences rivales, dont aucune ne fut, à vrai dire, victorieuse, puisque dom Sébastien ne voulut jamais se marier.

Nous y trouvons également des renseignements curieux sur le commerce du Portugal, et particulièrement sur celui des épices, qui faisait alors la fortune de ce pays.

Il faut regretter que M. Falgairolle n'ait donné qu'une copie purement figurée de ces textes : l'absence d'apostrophes, d'accents, de ponctuation même en rend la lecture singulièrement malaisée !

R. G.

Lair (Jules). — *La reine Mathilde dans la légende.* Caen, Delesque, 1897, in-8, 38 pp. (Extr. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*).

Spirituelle et savante conférence où M. Lair recherche dans les textes et les chroniques la part de vérité de chacune des légendes ayant cours sur l'épouse de Guillaume le Conquérant.

Mazerolle (F.). — *Visites de Pierre le Grand et de Nicolas II à la Monnaie des médailles.* Paris, *Gazette des Beaux-Arts,* 1897,

Digitized by Google

in-8, 12 pp. — (Extr. de la Relation du voyage en France de l'empereur et de l'impératrice de Russie, publiée sous les auspices du journal *le Temps*).

Notice très intéressante sur les visites faites à la Monnaie par les deux empereurs de Russie, les médailles frappées en leur honneur, et le balancier qui, à près de deux siècles de distance, servit à les frapper.

B.

Sarriau (H.) — *Les inscriptions romaines d'Entrains (Nièvre)* Nevers, G. Vallière, 1896, in-8 (15 pp. et 2 phototypies). Extr. du Bul. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts.

Publication de cinq inscriptions romaines trouvées à Entrains.

Périodiques :

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, t. X, 1re livr. — E. Peny, Les fouilles de l'ancienne abbaye de l'Olive, sous Morlanwelz, en 1896, p. 5 à 12 et 2 pl. — Baron de Vinck de Winnezeele, Quelques reliques judiciaires des XVe et XVIe siècles dans le Furnambacht, p. 13 à 20 et 5 pl. — C. Bamps et E. Geraets, Les anciennes Gildes ou compagnies militaires de Hasselt, p. 21 à 56 et pl. — J.-F. Kieckens, Pierre de Thino (*suite*), p. 57 à 104 et grav.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1896, nov. déc. — P. Fournier, Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres, p. 645 à 698. — Ch. Kohler, A propos d'une lettre de Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, à Jean Jouffroi, évêque d'Arras, p. 699 à 708. — H.-A. Meyer, Chartes données à la Bibliothèque nationale, p. 709 à 713.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, 1896, 2e liv. — L. Marsaux, La chasuble de Viry-Châtillon, p. 52 à 56. — E. Colas, Les cloches de Soisy-sous-Étiolles, p. 57 à 59. — P. Pinson, Lettres inédites de Jobineau de la Voute [prédicateur janséniste, 1724-1791], p. 60 à 65. — Fête au château de Chilly en 1769, p. 66 à 70. — E. Colas, Saint-Eutrope d'Arpajon, p. 71 à 76. — A. Dufour, Le vieux château de Corbeil et la démolition de sa tour en 1714, p. 77 à 81. — E. Colas, Le titre de marquise de Pompadour, p. 82 à 83.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1896, déc. — Notice nécrologique sur A. Dupré [ancien bibliothécaire de la ville de Blois, 1815-1896], par Louis Belton, p. 1 à 23, — et bibliographie de ses travaux, par Pierre Dufay, p. 25 à 308.

Bulletin du Bibliophile, 1897, nos 1, 2 et 3. — Eug. Asse,

Digitized by Google

Les petits romantiques, Jean Polonius, p. 1 à 14, 77 à 88, 167 à 170. — N. Rondot, Graveurs de fers et relieurs à Lyon, au XVI^e siècle, p. 15 à 17. — V^te Savigny de Moncorps, Les almanachs de modes, 1814-1830, p. 18 à 27, 53 à 70, 141 à 150. — Louis Morin, note sur les astrologues troyens, p. 28 à 31. — B^on R. Portalis, Nicolas Jarry et la calligraphie au XVII^e siècle (*suite*), p. 32 à 41, 89 à 98, 158 à 166. — G. V, Ce qu'on peut trouver dans une reliure, p. 42 et 43. — Ch. Urbain, A propos de Ramberviller, p. 44. — Henry Harisse, Un rarissime Americanum, p. 71 à 76 (pl.). — P. Gauthiez, Une lettre inédite de Gustave Flaubert, p. 99 et 100. — Georges Vicaire, Le baron Jérôme Pichon, p. 113 à 140 (héliog.). — Maurice Tourneux, L'œuvre des Goncourt. Essai bibliographique (*suite*), p. 151 à 157. — Ch. La Raulx, Quelques points à noter pour la bibliographie de Bossuet, p. 171 à 173. — W. O., Une reliure type, résumé du XIX^e siècle, p. 174 à 177 (2 héliog.). — B^on R. Portalis, Société des Bibliophiles françois, p. 177 à 179. — A l'hôtel Drouot, p. 180 à 182. — Bilan des ventes publiques en Angleterre, p. 183.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, XVI^e vol. (1896). — E. Coüard, Les minutes notariales considérées comme documents historiques, p. 79 à 87. — J. Depoin, Une élégie latine d'Héloïse, supérieure du monastère d'Argenteuil, p. 88 à 101, — dissertation suivie (p. 101 à 118) de nombreux documents sur ce monastère. — J. Depoin, L'hôtel de l'évêque de Paris à Pontoise au XV^e siècle, p. 119 à 125. — M. Plancouard, Quelques monnaies gauloises recueillies dans le nord-ouest de Seine-et-Oise, p. 126 à 134. — L'abbé Gauthier, Notice sur le château et la ferme de Montalet-sur-Seine, p. 135 à 141.

Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1897, n^os de janv. et févr. — A. Casteig, La défense d'Huningue et le général Barbanègre en 1815, p. 1 à 13 et 51 à 60. — Collèges de Navarre, p. 14. — V. D., Les ordinations anglicanes condamnées par Mgr de la Vieuxville, évêque de Bayonne en 1729, p. 15 à 18. — P. Haristoy, Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire (*suite*), p. 19 à 28 et 61 à 72. — Le père Clément d'Ascain à Marseille (1741), p. 28. — J. F. Bladé, Mémoire sur l'évêché de Bayonne (*suite et fin*), p. 29 à 39. — Lettre du P. Lebrun, de l'Oratoire, au duc de N., dont il avait été le précepteur, sur des faits étranges, p. 40 à 43 et 79 à 82. — Service pour l'évêque de Mans à Bayonne (XVI^e siècle) p. 72. — J. Daguerre, Une ancienne famille bayonnaise (Les Lespès de Hureaux), p. 73 à 78. — V. D. Ancien autel de la cathédrale de Bayonne, p. 86.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1897, n^os de janv. et févr. — H. Lefebvre, Sur les familles de Lorraine qui ont porté le nom de Mandres, p. 4 à 12. — G. Save, Les fresques de

Digitized by Google

l'église des Cordeliers [XVIe siècle], p. 12 à 16. — V. Parisel, La famille Maillefert, p. 17 à 19. — Chronique : B. Gégout, Un incident de la guerre de Trente Ans à Vézelise. — S. Thomas, Difficultés survenues en 1755 entre le cardinal de Choiseul et les chanoines de l'insigne église primatiale de Nancy. — G. Save, Le portrait de Jacquard [peintre] à la Cathédrale de Nancy (1727), p. 26 à 31 et pl. — R. de Souhesmes, Notre complémentaire sur les fresques de l'église des Cordeliers [XVIe siècle], p. 31 à 33. — A. Benoit, Les seigneurs de Soulosse et d'Antigny-la-Tour, de la maison de Mauléon, 1558-1758, p. 34 à 42. — E. Mangenot, Pélerins de Troyes à Saint-Nicolas de Port, au mois d'août 1532, p. 42 à 44. — Chronique : A. de Rozières, Une page inédite du P. Hugo : le secours de Candie au temps du duc Charles IV.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1886, t. XLVI. — Bleicher et J. Beaupré, Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine, p. 5 à 16 et 2 pl. — R. de Souhesmes, Les Franquignons du bailliage de Saint-Mihiel et les gentilhommes d'Amance, p. 17 à 28. — L. Wiener, Essai de cartographie de la Lorraine, p. 29 à 76. — H. Lefebvre, La terre de Hey et le ban de Blaincourt, p. 77 à 93. — L'abbé Viansson-Ponté, Notes historiques sur Einville-au-Jard, p. 94 à 130. — Ch. Pfister, Donation de l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame de Nancy, p. 131 à 146. — L'abbé Didier-Laurent, Correspondance des bénédictins de Lorraine avec Moreau, historiographe de France, p. 147 à 194. — L'abbé Jérôme, Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé régulier d'Etival [1738], p. 195 à 210. — F. Nau, Négociations relatives à la prévôté de Longwy [1698-1718], p. 211 à 228. — L. Germain, Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille, avec note du commandant Larguillon, p. 229 à 268 et 4 pl. — L. Germain, La taque des trois Saintes [XVIe siècle], p. 315 à 326 et pl.

La Révolution française, 1897, livr. de mars.— A. Onou, La comparution des paroisses en 1789, p. 193 à 224. — L. Missol, Les derniers jours de la milice bourgeoise de Villefranche en Beaujolais, p. 225 à 230. — Cl. Perroud, Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland et les éditions de ses œuvres, p. 231 à 270. — F.-A. Aulard, Les élections politiques dans la Charente sous le Consulat, p. 271 à 273.

Nouvelle Revue rétrospective, 1897, no de mars.—Documents sur le retour de Napoléon Ier (mars 1815), p. 145 à 158. — Le bœuf gras de 1825, p. 158 à 168. — Journal de Feydeau de Marville (*suite*), p. 169 à 216.

Revue de l'Art Chrétien, 1897, 1re livr. — F. de Mely, Reliques de Constantinople, p. 1 à 11 et grav. — J. Helbig, Gerard-

Digitized by Google

David, peintre et enlumineur, (*suite*), p. 47 à 53 et 3 pl. — Mélanges : H. Chabeuf, Pierre tombale dans l'église abbatiale de Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), xv^e^ siècle, pl.

Revue Historique, 1897, n° II. — Ch. V. Langlois, Les travaux sur l'histoire de la société française au Moyen Age, d'après les sources littéraires, p. 241 à 265. — L. Batiffol, Le Châtelet de Paris vers 1400, (*suite et fin*), p. 266 à 283. — L.-G. Pélissier, Le cardinal Ascanio Sforza prisonnier des Vénitiens (1500), p. 284 à 296. — Alfred Stern, Ch. Engelbert Œlsner (*suite*), 1791, p. 297 à 307. — *Bulletin historique* : Antiquité romaine, par C. Jullian. — Histoire moderne, par Rod. Reuss. — Histoire contemporaine, par André Lichtenberger, p. 308 à 358.

Revue de la Société des Études historiques, 1896, n^os^ 3 et 4. — P. Coquelle, Les deux Skanderbeg, p. 137 à 169. — C^el^ Fabre de Navacelle, Les commissaires de la Convention aux armées, p. 170 à 173. — J. Boisjolin, Falstaff, p. 174 à 177. — P. Coquelle, Lettres de la duchesse Sophie de Hanovre à sa gouvernante, p. 178 à 183. — P. Caron, François I^er^ et le Parlement de Paris, p. 184 et 185. — L. Bridier, Une lettre de Toussaint Louverture, p. 185 et 186. — A. Moireau, Adam Smith's, Lectures, Herbert Spencer, p. 186 à 189.

Revue d'histoire littéraire de la France, 1897, n° 1. — Emile Roy, Les premiers cercles du xvii^e^ siècle. Mathurin Régnier et Guidubaldo Bonarelli della Rovere, p. 1 à 34. — Maurice Tourneux, Une épave du Cabinet noir de Louis XV, p. 35 à 60. — G. Lanson, Études sur les rapports de la littérature française et de la littérature espagnole au xvii^e^ siècle (1600-1660) (*suite*), p. 61 à 73. — Paul Bonnefon, Quelques renseignements nouveaux sur Wagnière, p. 74 à 88. — L. Auvray, « L'Écossaise » de Montchrétien représentée à Orléans en 1603, p. 89 à 91. — H. Omont, Un nouveau manuscrit de Jacques Thiboust de Bourges, p. 92 à 97. — Ph. Tamizey de Larroque, Lettres de Jean et de Pierre Bourdelot à Peiresc, p. 98 à 121. — Jean Sauveterre, Alfred de Vigny et la fille de Sedaine, p. 122 à 124. — Ch. Joret, Deux lettres inédites de Goethe à Monnier, p. 125 et 126. — A. Delboulle, Notes lexicologiques, p. 127 à 140.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Le Manuscrit. — Revue spéciale de documents, manuscrits, livres, chartes, autographes, etc., paraissant le 15 de chaque mois. Directeur : Alphonse Labitte, 5, rue de Javel. — Abonnements : France, un an, 20 francs; étranger, 24 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

TRAJET EN 7 H. — TRAVERSÉE EN 1 H.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ Calais-Douvres : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ Boulogne-Folkestone : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ Douvres-Calais : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ Folkestone-Boulogne : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par la gare Saint-Lazare.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN

(Route économique).

DOUBLE SERVICE QUOTIDIEN A HEURES FIXES

(*Dimanche compris*).

TRAJET DE JOUR EN 9 HEURES

Départs de Paris Saint-Lazare : 10 heures matin et 9 heures soir.
Arrivées à Londres : London-Bridge : 7 heures soir et 7 h. 40 matin.
— Victoria : 7 heures soir et 7 h. 50 matin.
Départs de Londres : London-Bridge : 10 heures matin et 9 heures soir.
— Victoria : 10 heures matin et 8 h. 50 soir.
Arrivées à Paris Saint-Lazare : 7 heures soir et 8 heures matin.

PRIX DES BILLETS

Billets simples valables pendant 7 jours.		*Billets d'aller et retour* valables pendant un mois.	
1re classe.	**43.25**	1re classe.	**72.75**
2e classe.	**32 »**	2e classe.	**52.75**
3e classe.	**23.25**	3 classe..	**41.50**

Des voitures à couloir (W.-C. toilette, etc...) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe. — Des cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR

Tirages à part des mémoires et ouvrages non insérés dans ceux-ci.

1° **Catalogue du Musée de la Commission.** — 1 vol. in-4° de 390 pp. avec 25 planches hors texte. — Dijon 1894. . . . 20 fr.

2° F. Amanton. — **Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune de Dijon, etc.** — 1 vol. in-4 de 141 pp. avec bois dans le texte et 16 planches. . . . . 30 fr.

Quelques exemplaires.

3° **Catalogue descriptif du médaillier légué à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,** par Philibert Gueneau d'Aumont. — 1 vol. in-4° de 272 pp. avec 2 pl. hors texte. . 25 fr.

Quelques exemplaires.

4° A. de Barthelemy. — **Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne.** — 1 vol. in-4° de 95 pp. avec 8 pl. . . . . 30 fr.

Quelques exemplaires.

5° N. Fetu. — **Index analytique des objets d'art et d'archéologie existant en 1892 dans les églises, hospices couvents, places et établissements publics de la ville Dijon.** — Br. in-4° de 57 pp. . . . . .

S'adresser à M. le président de la Commission, rue Le Gerland, 5 à Dijon, qui fera les expéditions contre remboursement.

Henri Chabeuf. — **Dijon, monuments et souvenirs.** — Ouvrage couronné en 1895 par l'Académie française (Prix Thérouanne). — 1 vol. in-4° de 440 pp. avec 100 phototypies hors texte et 40 en vignettes. — Dijon, 1894. Damidot, éditeur, rue des Forges, 56. Prix 100 fr.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

RO 40. 4me Année 25 Avril 1897.

Prix de l'Abonnement : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA

ORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ane d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

ÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — M. Dumoulin : Le mouvement historique et archéologique en Roannais (*suite et fin*). — H. Martin : La marquise d'Argenson. — Ch. Urseau : Note sur le mode et le prix des transports des prisonniers au XVIIIe siècle. — J. Chavanon : Une ancienne relation sur Madagascar (*suite*).
UESTIONS. — Le baron d'Heiss. — Le cloître des Ermites de Saint-Augustin, à Anvers. — Armoiries à déterminer.
HRONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

MINISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

LUCIEN GOUGY

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

PARIS. — 5, QUAI CONTI, 5. — PARIS

GRAND ASSORTISSEMENT

D'Ouvrages en tous genres : Littérature, Mémoires, Histoire, Beaux-Arts, Ouvrages illustrés des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Livres à gravures sur bois.

CATALOGUE MENSUEL à prix marqués

Envoyé franco sur demande

ACHAT AU COMPTANT

DE LIVRES EN TOUS GENRES

DE TOUT OU PARTIE DE BIBLIOTHÈQUE ET DE BELLES RELIURES

ANCIENNES ET MODERNES

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LE MOUVEMENT HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE EN ROANNAIS

(Suite et fin).

Le sous-sol du Roannais, pays habité à toutes les époques historiques, est extrêmement riche en objets de toute nature et particulièrement de l'époque gallo-romaine ; l'on ne peut le remuer sans amener au jour de nombreux ustensiles de la vie antique.

Roanne (la Rodumna de Strabon, la Rodoimna de Ptolémée) est toute entière bâtie sur une ville antique, ville peu riche, peu développée, semble-t-il, puisqu'elle n'a gardé les traces certaines d'aucun monument public et que la seule inscription qui y ait été déeouverte soit gravée sur une tablette de grès servant de couverture à l'olla funéraire d'un affranchi. L'emplacement probable de l'Ariolica de la table de Peutinger a livré un beau bras d'enfant en bronze ; Saint-Nizier-sous-Charlieu, une belle patère en bronze argenté ; Pommiers, Néronde, des stèles votives ; Charlieu un sarcophage avec une longue inscription ; Jœuvres, d'énormes quantités d'amphores et de nombreuses pièces de monnaie gauloises ; partout enfin, on trouve des restes significatifs, des tuiles à rebord, des poteries, des monnaies, mais nulle part, en Roannais, des restes de grandes agglomérations urbaines et partant de fertiles champs de fouilles.

Il est vrai qu'aucun des points du Roannais n'a été fouillé méthodiquement, sauf le vieil oppidum gaulois du Crêt-Châtelard (hameau de Cis, commune de Saint-Marcel-de-Félines, canton de Néronde). Là, les laborieuses et patientes campagnes de MM. Chaverondier et Vincent Durand, de 1872 à 1887, reprises par M. Joseph Déchelette en 1895, ont amené la découverte de portions de murailles avec enchevêtrement de poutres telles qu'on en a exhumées à Murceinx, et au mont Beuvray, surtout une profu-

Digitized by Google

sion de puits. Trente-six ont été fouillés et ont donné une grande variété d'objets, dont quelques-uns sont au Musée de Roanne; le reste est demeuré aux mains des inventeurs, M. Vincent Durand se proposant de faire à ce sujet une monographie détaillée. Les puits découverts et fouillés n'ont rien de commun avec les puits funéraires du Bernard (Vendée) décrits par MM. Baudry et Ballereau ; jamais on n'y a trouvé la trace d'ensevelissements, ni le moindre débris humain ; c'étaient des puits d'approvisionnement, au fond desquels, après les avoir vidés, on rencontre, au-dessous des éboulis des margelles, des poteries, des objets en fer, en bronze, et en os. Beaucoup d'entre eux, pourvus d'une eau saine et abondante, servent, aujourd'hui qu'ils ont été déblayés, aux paysans du plateau.

* * *

Cette antiquité du sol roannais, cette richesse en débris du passé permettent de concevoir l'existence d'un musée dans une ville toute portée vers l'industrie et qui n'a pas pu ou n'a pas voulu s'occuper du superflu intellectuel.

Le Musée de Roanne, fondé le 8 novembre 1844 par Fleury Mulsant, servit tout d'abord de refuge à quelques antiquités locales et à de nombreux échantillons minéralogiques; sous l'administration de M. Alph. Coste, il se développa dans un local peu approprié à le recevoir ; le conservateur actuel, M. Joseph Déchelette, l'a classé méthodiquement, et lui a donné, autant qu'il l'a pu par suite des défectuosités d'un établissement dans les trois étages de l'Hôtel de Ville, une certaine allure et une apparence meilleure que par le passé.

Divers catalogues des collections ont été dressés à différentes époques : le plus récent est de 1895 (1). La partie la plus importante du Musée est sans contredit la partie archéologique. On y trouve 90 des pièces les plus précieuses parmi les quatre

(1) F. Mulsant, *Précis historique sur le Musée de la ville de Roanne.* Roanne, imp. Farines et Decombes, 1845. Broch. in-8°, 20 pp. — Coste, Barriquand et Didier Remontet, *Inventaire du Musée de Roanne.* Roanne, imp. Chorgnon, 1880, in-8°, 24 pp. — J. Déchelette, *Catalogue des objets composant le Musée municipal.* Roanne, imp. Souchier, 1895, in-16, 175 pp.

Cf. aussi Ant. Valabrègue, art. sur le Musée de Roanne dans le *Courrier de l'Art* du 12 fév. 1886; une communication de M. J. Déchelette à la session du Congrès des sociétés des Beaux-arts des départements, 1895. — R. de Quirielle, article sur le Musée de Roanne dans la *Quinzaine Bourbonnaise*, 30 juin 1896.

Digitized by Google

cents silex trouvés à la Goulaine (Saône-et-Loire) et en particulier la grande lame en silex jaune, de dimensions vraiment inusitées, où M. Salomon Reinach veut voir un ex-voto consacré à une divinité lunaire; les principales stations préhistoriques de la région y sont représentées, et il ne s'est pas fait une découverte dans l'arrondissement sans que la trouvaille entière, ou, du moins, quelque spécimen ne figure dans les vitrines. De tous les objets de poterie qu'on y voit, il en est toute une catégorie particulièrement intéressante : c'est la série des vases à engobe blanc, décorés de zones rouges ou de décors géométriques. M. Déchelette y reconnaît, avec assez de raison, le produit d'une industrie gallo-romaine particulière à la région (1). Le résultat des dernières fouilles du Crêt-Châtelard fait partie maintenant des collections du Musée.

Si le Musée, sauf sur certains points, est relativement pauvre, les cabinets des amateurs, les châteaux des environs, les églises (2) recèlent de véritables trésors qu'on a pu voir, au moins une fois, réunis, dans une exposition.

Lors du concours agricole de 1890, une société d'archéologues et d'artistes conçut le projet, qui fut mené à bien, d'une *Exposition rétrospective*. Ce fut une collection de raretés ; à côté des vaisselles de bronze gallo-romaines, des sculptures du moyen âge et de la renaissance, des meubles, des émaux, il y eut de remarquables peintures exposées et, pour ne citer que les principales : des portraits de Holbein, de Lucas Cranach, de Quentin Metsys, quatre panneaux décoratifs de Fragonard, des Clouet représentant Charles IX, et Jean d'Albon de Saint-André, un portrait d'après nature du connétable de Bourbon, et du Bronzino, une tête de Catherine de Médicis jeune extrêmement curieuse (3).

(1) J. Déchelette. *Les vases peints gallo-romains du Musée de Roanne.* Rev. Arch., 1895, pp. 196-212, planche en couleurs.

(2) A signaler du même auteur : *Note sur quelques objets d'orfèvrerie conservés dans les églises de l'arrondissement de Roanne.*

(3) *Catalogue de l'exposition rétrospective forézienne.* Roanne 1890, imp. Chorgnon, 1 vol. in-4°, 72 p., plus 1 album de 20 planches en phototypie. — Ed. Jeannez, *Inventaire descriptif et raisonné des principaux objets d'art ayant figuré à l'exposition rétrospective forézienne présenté à la Société de la Diana.* Roanne, 1890, in-4°. Imp. du *Roannais illustré*, 36 pp., plus un album de 40 planches en phototypie. — J. Déchelette, *L'Exposition rétrospective forézienne.* Roanne, imp. Chorgnon, in-8°, 32 pp. — E. Leriche, L'Exposition rétrospective forézienne à Roanne. *Roannais illustré*, 5e série, 3e liv., pp. 73-89, 2 planches.

Digitized by Google

La richesse architecturale de la région est aussi grande que sa richesse artistique; il n'est pas de commune qui ne contienne au moins un monument intéressant; les efforts des archéologues roannais, ceux de M. Ed. Jeannez en particulier, combinés avec les démarches de la société de la Diana, sont parvenus à faire classer comme monuments historiques les plus importants d'entre eux : l'église d'Ambierle, au vaisseau si hardi et si élégant, le triptyque, l'église de la Bénisson-Dieu avec sa curieuse charpente, sa toiture imbriquée et les trésors de sa sacristie, les restes de l'abbaye de Charlieu, dont le porche roman a été moulé pour le musée du Trocadéro, le donjon de la vieille ville, l'ancienne maison abbatiale, aujourd'hui le presbytère, quatre maisons des XV^e^ et XVI^e^ siècles, le cloître et l'église des Cordeliers; à Pouilly-les-Nonains, le château de Boisy, la demeure de Jacques Cœur et des Gouffier, enfin le psautier clunisien de Saint-Victor-sur-Rhins.

La Bibliothèque de la ville de Roanne, réorganisée durant ces neuf dernières années, pourvue d'un catalogue alphabétique et d'un catalogue méthodique, possède près de 50,000 volumes (1). Le vieux fonds, outre une centaine d'incunables, est remarquable par une assez grande collection d'impressions lyonnaises du XVI^e^ siècle. Les manuscrits, dont le catalogue a paru dans la collection des manuscrits des bibliothèques de France éditée par le ministère, sont peu intéressants. En revanche, elle possède de riches fonds d'archives: les archives du duché de Roannais, laissées en dépôt, par une bienveillance spéciale du gouvernement, où se trouvent les titres et les aveux de Roanne, Saint-Haon, Saint-Maurice, Boisy, Maltaverne, Cornillon, des dossiers sur les familles et les localités du Forez constitués par Guillien (2), des archives révolutionnaires assez vastes, des copies de pièces et des documents sur Charlieu, les papiers anciens du docteur Noëlas, intéressant surtout Saint-Germain-Lespinasse et Saint-Haon, et

(1) Le catalogue suivant, dont les numéros ne correspondaient à rien de réel, n'a plus qu'une valeur toute documentaire : Arthaud de Viry et J. Augagneur, *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Roanne*. Roanne, imp. Sauzon, 1 vol. in-8°, 304 pp.

(2) A propos des dossiers sur les familles, signalons les publications biographiques suivantes : P. Grangeon, *Mgr Retord, évêque d'Acanth.* Roannais illustré, 2^e^ série, p. 105. — Reure, *Le manuscrit 5,121 de la Bibl. de l'Arsenal* (documents sur la famille d'Ogerolles). Roannais illustré, 6^e^ sér., pp. 165-166. — De Sainte-Colombe, *François-Benoit de Sainte-Colombe, marquis de Laubespin*. Bar-le-Duc, imp. de l'*Œuvre de St-Paul*, 1 vol. in-8°, 1888, 134 pp.

Digitized by Google

des protocoles de notaires, les documents assemblés par le sénateur Brossard, en vue d'une histoire de la Révolution dans le département de la Loire, dont un volume est écrit; enfin, les importantes archives d'une fraction de la maison de Vichy.

Les hospices de la région sont pourvus aussi d'archives intéressantes: Roanne, Perreux et Charlieu; ces dernières sont seules classées. Parmi les chartriers des châteaux, il faut citer ceux de Châteaumorand, de Saint-Marcel-de-Félines, du baron Piston, de Saint-Vincent-de-Boisset, de Lespinasse, de la Curée, de Laubespin et de Vougy. Les archives municipales de Roanne ne contiennent que les registres de délibérations de la période révolutionnaire, celles de Charlieu sont beaucoup plus étendues et plus intéressantes.

* * *

Par cette énumération, forcément incomplète et rapide, on voit que les éléments d'étude ne manquent pas aux travailleurs de la région, qui ont été fort nombreux.

Mais, depuis quelques années, la mort a causé de sérieuses et regrettables pertes dans le monde savant.

En 1896 mourut Alain Maret, qui s'occupa surtout de l'histoire générale du Forez et du Lyonnais et qui a laissé, manuscrits, à la Bibliothèque de Roanne des ouvrages importants qui mériteraient d'etre publiés (1). Historien exact et précis. Le

(1) Bibliog. d'Alain Maret. *Essai pour servir à l'histoire politique de Lyon depuis les temps historiques jusqu'à la domination des Franks.* Lyon, 1846, imp. Perrin, 1 vol. in-8, 424 pp. — *Notes pour servir à l'histoire de Roanne sous la République et l'Empire*, publ. en feuilleton dans le *Roannais*, 1848. — Dissertation sur l'inscription relative à Condrieu apportée par Walkenaer, *Rev. du Lyonnais*, t. XVI, nouv. sér., p. 513. — La colonne milliaire d'Usson-en-Forez, *Rev. du Lyonnais*, t. XVII, p. 317. — Alise et Alaise, *Rev. du Lyonnais*, t. XVII, p. 467. — Lettre au sujet des rois Burgondes, *Rev. du Lyonnais*, t. XIX, p. 153. — Observations sur l'histoire de Nantua; Lettre au sujet de l'inscription d'Albigny, *Rev. du Lyonnais*, t. XXII, p. 151. — *Dissertation sur un monument de guerre d'Albin et de Sevère.* Roanne, imp. Sauzon, 1860, in-8°, 44 pp. — Mediolanum du Forez, *Rev. du Lyonnais*, t. XXIII, p. 258. — Observations sur l'emplacement de Cularo, *Rev. du Lyonnais*, t. XXIII, p. 274. — Notes pour servir à l'histoire du Lyonnais, Forez, Beaujolais pendant les excursions des routiers au XIV^e^ siècle, *Rev. du Lyonnais*, t. XXVI, p. 253. — Notes sur les événements qui ont précédé l'expédition de Saint-Symphorien-de-Lay par les volontaires roannais contre les Autrichiens, le 27 mars 1814. *Journal de Roanne*, 15 mai 1864. — En manuscrit, *Essai pour servir à l'histoire de Lyon et du Lyonnais, Forez, Beaujolais, depuis le* VI^e^ *siècle jusqu'à la Révolution de 1789.* 2 regist. in-4°;

Digitized by Google

21 avril 1888, ce fut M. Alph. Coste qui disparut ; négociant, bibliothécaire de la ville, historien local, il a publié des œuvres intéressantes, mais où l'on sent, avec l'absence de critique, le manque d'études préparatoires (1).

A peu de distance mourait à son tour un doux savant, le docteur Noëlas, qui a laissé des travaux d'un grand charme quand il s'est occupé des légendes des montagnes de la Madeleine, mais d'une érudition un peu trop imaginative lorsqu'il publia des œuvres d'histoire. Artiste, dans toute la force du terme, il s'essaya même à des eaux-fortes qui ne manquent pas d'originalité et de valeur. Ses ouvrages principaux sont ses *Légendes et Traditions forézïennes*, son *Histoire des faïenceries roanno-lyonnaises*, où, sur des preuves un peu légères, il voulut doter le Roannais d'une école de faïenciers, et surtout son *Dictionnaire historique et archéologique du canton de Saint-Haon-le-Châtel*, précieux recueil de noms de lieux-dits, de formes anciennes des mots, établi à l'aide de toutes les sources utilisables (2).

M. A. Barban, qui fut archiviste de la Loire avant de fournir sa carrière dans l'administration préfectorale, mourut en

Essai pour servir à l'histoire de Lyon et du Lyonnais, Forez, Beaujolais, depuis la Révolution jusqu'au consulat de Napoléon, 1 reg. in-4°.

(1) Bibl. d'Alphonse Coste. *Notice sur les antiquités de Roanne.* Roanne, imp. Sauzon, 1857, broch. 16 pp. — *Un épisode de la Praguerie 1440-1452.* Roanne, imp. Chorgnon, 1858, broch. 8 pp. — *Notice historique, archéologique et géologique sur la ville et l'arrondissement de Roanne.* Roanne, imp. Durand, 1862, broch. 111 pp. — *Description de plusieurs emplacements d'anciens camps près des baies de la Loire.* Lyon, imp. Vingtrinier, 1862, broc. 15 pp. — *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs.* Roanne, imp. Durand, 1871, 307 pp. — Inventaire du Mobilier des châteaux de Saint-André d'Apchon et d'Ouches aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. *Mémoires de la Diana*, t. VII, pp. 273-279.

(2) Bibliographie de Noëlas, *Légendes et traditions forézïennes*, 1 vol. in-8°. Roanne, imp. Durand, 1865, 393 pp., carte. — *Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Chatel*, 1 vol. in-8°. Saint-Etienne, imp. Théolier 1871, 223 pp. — *La Tessonne.* Lyon, imp. Vingtrinier. Lyon, 1871, br. in-8°, 40 pp. — *Approche si tu es hardi* (extr. de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, imp. Vingtrinier 1872, broch. 48 pp. — Funérailles d'une fille noble au XV^e^ siècle. (*Mém. de la Diana*, t. V, pp. 369-277). — *Histoire des Faïenceries Roanno-lyonnaises.* Roanne, imp. Raynal, 1 vol. in-8°, 292 pp., 60 planches. — *Etudes sur les âges préhistoriques dans le Roannais.* (Ext. des *Annales de la Société d'agriculture de la Loire*, 2^e^ série, t. IV). Saint-Etienne, imp. Théolier, 1 br. 35 p. pl. — *De l'emplacement des villes gallo-romaines Mediolanum, Forum Segusiavorum, Aquæ Segetæ, Icidmagus, Ariolica, Voroglum.* Caen, imp. Delesques. Extr. des *Mém. du Congrès archéol. de Montbrison*), broch. 42 p. carte. — *Les Ambluare et le camp de la onzième Légion*, 1867, Lyon, imp. Vingtrinier, broch. 23 p. 2 cartes.

Digitized by Google

1891, après avoir publié des œuvres variées (1). Un homme politique, un sénateur, M. Brossard, décédé en 1894, doit nous occuper ici, parce qu'il était du Roannais d'abord, et ensuite parce qu'il marqua comme historien et comme érudit. Outre des travaux géologiques, il publia dans les Annales de la Société d'agriculture de la Loire, en 1881, une Note historique sur l'*Exploitation de la houille dans les environs de Saint-Étienne, sous l'ancien régime,* dans laquelle il montre le droit régalien en matière minière ressuscitant au XVe siècle, et ce droit donnant lieu à toutes sortes d'abus : d'abord le prélèvement au profit du roi du dixième des produits et ensuite la concession des mines de houille de toute une région à un seul homme, puis, sous l'empire de la naissance de l'industrie stéphanoise, la constitution d'une « zone d'alimentation » de deux lieues. Cet opuscule et celui sur la *Réserve de Saint-Étienne* où M. Brossard étudie cette zone d'alimentation, n'étaient que les préambules du grand et capital ouvrage qu'il publia deux ans après, sur le *Bassin houiller de la Loire.* Après une introduction historique sur la législation des mines depuis l'ancien régime jusqu'à la loi du 31 avril 1810, il s'occupe des usages de la propriété des mines et fait l'historique des concessions dans les bassins de Saint-Étienne, de Rive-de-Gier, de Saint-Chamond, sous l'ancien régime. Dans la seconde partie, il suit le même ordre pour la période régie par la loi de 1791 et examine, dans la troisième, concessions par concessions, l'exploitation sous l'empire des lois de 1810 à 1852. — En 1883, il avait publié une *Notice sur le canal de jonction de la Loire au Rhône.* Il montre dans cette brochure que le problème de la facilité des transports entre le bassin des deux fleuves, se pose dès que Saint-Étienne et Rive-de-Gier deviennent des centres industriels et des centres d'exploitation. Les projets de canaux furent nombreux; c'est

(1) Bibl. de M. Barban. *Notice sur une pastourelle de Louis Papon représentée dans la salle de la Diana à Montbrison.* Saint-Etienne, imp. Théolier, 1856, 32 pp. in-8°. — *Notice sur la crypte de Saint-Bonnet-le-Château.* Saint-Etienne, imp. Théolier, 1856, 14 pp. in-8°. — *Etude archéologique sur le château de Saint-Priest.* Saint-Etienne, imp. Théolier, 1858, 21 pp. in-8°. — *Violettes,* poésies. Saint-Etienne, imp. Théolier, 24 p. in-8°. — *Notice sur les colonnes itinéraires de Moind et de Feurs.* Saint-Etienne, imp. Bénévent, 1859, 22 pp. in-8°. *Recueil d'hommages d'aveux de dénombrement de fiefs relevant du comté de Forez* du XIIIe au XVIe siècle, t. VII des *Mémoires de la Diana*), 573 p. in-8°. — *Compte d'un receveur de la prévôté de Montbrison en 1430.* Roanne, imp. Chorgnon, 1891, 44 pp. in-8°. — *Le Porche de l'église abbatiale de Charlieu.* Roannais illustré, 1re série.

Digitized by Google

d'abord le rapport de Craponne en 1572, la tentative des Paparel en 1665, les travaux de la Gardette en 1702, le mémoire d'Alléon de Varcourt en 1749, la création du canal de Givors en 1760, le rapport de Patrin, à la Convention, en l'an III, et, dans la période moderne, le plan de Becquey en 1820, celui de Ternaux en 1822, les projets de Cormier en 1826, ceux de Bergeron en 1838-40, la création de canaux annexes sous le second empire, pour aboutir au projet actuellement en cours d'études. Sous ce titre : *Les Élections et les représentants du département de la Loire, 1789-1889*, c'est, avec le court résumé des lois électorales pour chaque période, la liste du total des suffrages obtenus par tous les élus de la Loire aux différentes assemblées. La mort le frappa en plein travail, au moment où il écrivait son histoire de la Révolution dans le département, pour laquelle il n'était pas d'archives qu'il n'eût fouillées, pas de bibliothèques où il n'eût travaillé, pas de communes du département qu'il n'eût visitées, pas de souvenirs qu'il n'eût interrogés (1).

L'année dernière, le monde artistique et archéologique du Roannais faisait une grande perte en la personne de M. Édouard Jeannez. Passionné d'histoire et d'art, cet homme aimable consacra son activité et son intelligence à sauver nos vieux monuments de la ruine, et à les décrire avec amour, d'une plume colorée et élégante (2).

(1) Bibliographie de M. Brossard. *Essai sur la constitution physique et géologique des régions méridionales de la subdivision de Sétif (Algérie)*. Paris, 1866, in-4°, cartes et pl. (Extr. des *Mém. de la Société géologique de France*, t. VIII, 2e série).— La conservation des bois au moyen d'antiseptiques. *Bull. de la Société d'industrie minérale, 1862. — Note historique sur l'exploitation de la houille dans les environs de Saint-Etienne sous l'ancien régime.* Saint-Etienne, Imp. Théolier, 16 p. — *La réserve de Saint-Etienne*, 1885. Imp. Théolier. 19 pp. in-8°. — *Le bassin houillier de la Loire. Etudes historiques sur la propriété, l'exploitation et l'établissement des concessions des mines de houille dans le département de la Loire.* Saint-Etienne, 1887, Imp. Balay, t. XXI, 517 pp. in-8° cart. — *Note historique sur le canal de jonction de la Loire au Rhône.* Saint-Etienne, Imp. Besseyre, 1883, 55 p. in-8°. — *Les élections et les représentants du département de la Loire aux assemblées législatives depuis un siècle, 1789-1889.* Saint-Etienne, 1889. Imp. Théolier, 82 p. in-8°. — Dans le *Roannais illustré* : *Un épisode des guerres de religion*, 3e série, pp. 42-44. — *Les Brigands dans le Forez, juillet 1789*, 5e série, pp. 41-51. — Dans *l'Art roman en Charollais et en Brionnais, Charlieu pendant la Révolution*, pp. 36-45.

(2) La partie des œuvres publiées à Roanne par M. Jeannez a été analysée dans le dépouillement du *Roannais illustré*; les autres le seront dans l'article sur le Forez.

Digitized by Google

* * *

La région roannaise, si fertile en monuments, en œuvres et en hommes, a produit aussi des artistes, des musiciens, des poètes, des littérateurs.

Ce pays fut celui des sculpteurs Guillaume Bonnet et Bonnassieux, et deux hommes, jeunes encore, marchant sur leur trace, M. Delorme, l'auteur d'un Mercure apprécié, et M. Girardin, qui, outre sa *Brodeuse forézienne*, a modelé le groupe commémoratif des combattants de 1870-71, qui se dresse en bronze sur une des places de Roanne.

Parmi les peintres, les noms de M^lle^ Rongier, d'A. Charnay, de Firmin Girard, récompensés plusieurs fois aux salons, s'imposent tout d'abord. Citons à part M. E. Noirot, plus particulièrement roannais, puisqu'il y habite, et que c'est avec des paysages de la région qu'il a commencé sa carrière; un ouvrage récent (1) vient de consacrer son talent et sa réputation.

La musique, outre deux compositeurs locaux estimables, MM. Verchère et Chassain de la Plasse, a tenté surtout un Roannais, M. Camille Benoit, conservateur au Louvre, qui a donné des drames lyriques fort remarqués, et s'est occupé de littérature musicale.

M. Debrit, qui mourut récemment, donna quelques pièces au Théâtre-Français et au Palais-Royal, qui furent applaudies; M. Daniel Sivet a produit un volume de vers : *Les Énamourées,* et s'essaya dans le roman; M. J.-J. Jusserand enfin, qui s'est fait apprécier par des ouvrages sur la littérature et le théâtre anglais, et sur l'histoire médiévale de l'Angleterre, est des nôtres, étant originaire de Saint-Haon-le-Châtel.

Il nous reste à signaler parmi les disparus, un homme d'un fin talent littéraire, d'un esprit poétique et charmant, le comte de l'Estoille, qui écrivit avec son cœur des choses exquises, *Au soleil*, *les Amoureuses*, la délicieuse nouvelle *Claire et Barnabé*, parue dans le *Semeur*, chez Régamey, à Lausanne, et dont la dernière œuvre : *les Mois*, a dernièrement été éditée par Lemerre.

Une personnalité originale et presque célèbre, s'éteignit à

(1) Félix Thiollier. *Emile Noirot, peintre.* 1 vol. grand in-8°, chez l'auteur, 22 p. illust. et 70 planches hors texte.

Digitized by Google

Roanne en 1893 : M. Tapon-Fougas, issu d'une famille de commissaire feudiste du duché, qui marqua comme « candidat humain » et universel à toutes les élections, et qui se vantait d'avoir écrit plus de vers que Victor Hugo. Son œuvre est colossale, et dans le fatras de pièces, de drames, de comédies qui sont sorties de lui, à côté de choses obscures ou banales, on rencontre parfois des passages étonnants de lyrisme.

* * *

Ce petit pays a donc — on vient de le voir par ce rapide tableau — éveillé bien des curiosités, sollicité bien des études, produit un certain nombre d'hommes remarquables. Si le sol, la nature, comme le veulent certaines théories, a quelque influence sur le développement intellectuel d'une population, les ruines pittoresques, les monuments d'une belle et élégante architecture, les lignes harmonieuses de la vallée de la Loire, les sévères beautés de ses montagnes, l'intérêt sans cesse nouveau de son histoire, la variété des hommes illustres qui en sont sortis, peuvent expliquer cette production.

Mais la meilleure de toutes les explications est celle qui est la plus simple, on étudie beaucoup le pays de Roannais parce qu'on l'aime beaucoup.

En tant que pays, il le mérite.

MAURICE DUMOULIN.

LA MARQUISE D'ARGENSON

Dans son n° du 25 mars dernier, la *Correspondance* contenait une *Histoire posthume de quelques personnages célèbres*, qui m'a, pour mon compte, vivement intéressé, et qui a dû intéresser très certainement tous les amis du vieux Paris. Aux pages 70 et 76, il est question de la mère du fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, le marquis de Paulmy, fils du marquis d'Argenson. Deux fois, au commencement de ce siècle, le nom de la marquise d'Argenson a été transcrit d'après l'inscription gravée sur son tombeau, et deux fois la transcription a été faite d'une manière incorrecte. La première fois, elle est nommée Madeleine-Françoise *Maillard*; la seconde fois, le transcrip-

Digitized by Google

teur a lu ce même nom *Moillard*. Or, la marquise d'Argenson ne se nommait ni *Maillard* ni *Moillard*; son vrai nom était Marie-Madeleine-Françoise *Méliand*: elle était fille d'Antoine-François Méliand, intendant de Lille. M^lle^ Méliand avait épousé le marquis d'Argenson, en 1718, en un temps où celui-ci était intendant de Hainaut.

Tant que ces deux époux vécurent, ils plaidèrent; peu de ménages, même parmi les unions contractées, comme celle-ci, à l'époque de la Régence, furent aussi désunis que celui du marquis et de la marquise d'Argenson. Je ne sais vraiment auquel des deux plaideurs pourrait revenir la palme de l'insociabilité. Cependant, la marquise semble avoir, à certains moments, joué le rôle le plus actif. Sans vouloir enlever au marquis ses torts, qui furent graves, il est permis de penser qu'en septembre 1756, il désirait le repos — il y avait alors vingt-trois ans qu'il plaidait; — mais la marquise, infatigable, le poursuivait encore. Enfin, le marquis mourut, le 26 janvier 1757: c'était le seul moyen d'échapper à sa persécutrice.

Vivant ainsi séparée de son mari, la marquise d'Argenson habitait aux Champs-Élysées — et c'est là que j'en voulais venir, — une maison appelée Croquanville. Il y aurait là, pour un dévot du Paris ancien, un curieux chapitre à écrire: cette maison de Croquanville donna lieu, en effet, à d'intéressants débats entre le ministre ayant le département de Paris et la marquise d'Argenson, appuyée par le marquis de Paulmy, son fils. On trouverait sur la maison de M^me^ d'Argenson quelques documents à la Bibliothèque de l'Arsenal, notamment dans le manuscrit n° 6164.

HENRY MARTIN.

NOTE SUR LE MODE ET LE PRIX DE TRANSPORT DES PRISONNIERS AU XVIII^e^ SIÈCLE

Les deux documents qui suivent sont extraits des archives du château de la Beuvrière (Maine-et-Loire) (1). Ils peuvent servir

(1) Le château de la Beuvrière, commune de Grez-Neuville, canton du Lion d'Angers, appartient à M. le comte Léonce de Terves, ancien député, membre du conseil général de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

à préciser le prix et le mode de transport des prisonniers, avant la Révolution : à ce titre, je crois qu'ils présenteront quelque intérêt aux lecteurs de la *Correspondance historique et archéologique*.

Je reproduis textuellement l'une de ces deux pièces :

Nous, Claude-Guy Nouet, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Commissaire en cette partie : au premier Huissier ou Sergent Royal sur ce requis, à la requête du Messager d'Angers à Paris, mandons contraindre par toutes voies dues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles, les receveurs, fermiers et sous-fermiers des domaines du sieur ayant la haute justice de la paroisse de Brin (1) au payement de la somme de cent trente deux livres quatorze sols que nous avons taxée audit messager, compris le coût des présentes, pour avoir transféré des prisons d'Angers en celles de la Conciergerie du Palais, Jean Soybeau, accusé de vol d'effets au *Grand Moulin* (2), paroisse de Brin, appelant de sentence rendue par le Lieutenant criminel en la Sénéchaussée, à la requête du susbtitut du procureur général du Roy audit siège, seul partie, et ce, pour huit journées et demie d'hiver de huit lieues par jour et de quatorze livres par chaque jour ; de ce faire te donnons pouvoir.

Donné à Paris, le troisième jour de mars mil sept cent soixante-dix-neuf.

Signé : Noüet.

Reçu de M. de la Selle, sauf son recours contre qui il appartiendra, le montant en l'exécutoire ci-dessus.

Angers, le 15 janvier 1780.

Signé : Allory.

L'autre pièce est datée du 19 août 1779. Elle a trait au retour du prisonnier.

La durée du voyage est diminuée d'un jour, et le « messager de Paris à Angers » ne reçoit plus que « cent onze livres quatorze sols... pour avoir transféré des prisons de la Conciergerie du Palais en celles d'Angers, Jean Soybeau, en exécution de l'arrêt de la Cour du trente avril dernier, et ce, pour sept journées d'été à raison de dix lieues par jour et de quatorze livres par chaque jour ». Ch. Urseau.

(1) Brain-sur-Longuenée, canton du Lion d'Angers. La seigneurie de Brain-sur-Longuenée, appartenait, au xviiie siècle, à la famille Hullin de la Selle.

(2) Hameau de la commune de Brain-sur-Longuenée.

Digitized by Google

UNE ANCIENNE RELATION SUR MADAGASCAR

(1650)

Publiée par M. J. CHAVANON

(*Suite*)

Ils ont recours à ces *olys* en toutes leurs nécessités comme nous avons à Dieu ; ils ne font rien dans leur doute sans en prendre conseil, et la pensée qui leur vient, ils croyent que c'est cela qui leur donne, et ainsi attribuent tout le bien qui leur arrive à cette misérable invention qui, comme je croy, est une espèce de démon familier qu'ils honorent comme Dieu sous ceste forme pour en recevoir leur commoditéz temporelles, et je leur dis qu'en quittant cette superstition, ils n'ont qu'à demander et attribuer à Dieu ce qu'ils attribuent à leurs olys, et la pluspart du peuple d'icy alentour est désabusé de cela.

Quand ils plantent leur rys ou autre chose, ils portent là leur olys, luy sacrifient une beste, aspergent leur terre de sang et prient l'olys de leur faire avoir de bon ris et en quantité.

Pensez-vous que Dieu laisse cela impuni ? Non certe, comme je leur dis, car, chose admirable, Dieu, jaloux de son honneur, leur envoye partout la terre, en certaines saisons, une mesme punition qu'autrefois en Egypte, qui est une si grande quantité de sauterelles qu'elles couvrent en même temps l'air comme les floccons de la plus espaisse neige que nous voyons quelquefois en hyver en France, et la terre pareillement est toute couverte, et maintenant que j'escris nous en voilà tout couverts icy, *et comedunt fructus terrae eorum et omne fenum;* après quoy la terre est comme si le feu y avoit passé, et suit une famine tant pour les hommes que pour les bestiaux. Qui oseroit espérer que si ces pauvres gens embrassent la vraye foy en quittant leurs superstitions, Dieu les délivrast de ce fléau, pour monstrer la malice de certains ombiasses et des rovandries aussi? Il y en a qui font acroire qu'ils ont la puissance de les faire venir ou les empescher pour se faire craindre du peuple, et quand on ne leur donne pas de ris ou autre chose qu'ils demandent, ils menaçent de les faire venir, et quand, après avoir ainsi fait peur, il arrive que ces sauterelles et ce châtiment de Dieu vient: « Ne vous l'avois-je pas bien dit? », et après qu'il n'y a plus rien à manger

Digitized by Google

et qu'elles s'en vont ailleurs, ils disent qu'ils les ont chasséz et et voilà comme ils imposent.

Une autre erreur est qu'en beaucoup d'endroitz ils ne cognoissent ny Dieu ny le Diable sinon que de nom. Ils donnent la préférence au diable dans les sacrifices d'animaux disans : « Voilà pour Andian Zabylis » qui signifie M. le Diable, et l'autre c'est pour Zauhar qui est Dieu. Je ne sçay pas la raison sinon qu'ils craignent plus l'un que l'autre, car, à ce que j'ay appris, il y a des François qui ont veu des femmes possédées ou au moins tourmentées et battues de Zachar et de Zynie qui sont des noms de diable en ce pays. Mais, chose admirable, depuis que l'on a commencé à célébrer la sainte Messe et conservé le Saint-Sacrement dans la chapelle, cela ne s'est plus veu et quand un François faisoit un signe de croix, il délivroit aussi tost la personne. C'est ce que je n'ay veu, mais je fus présent dernièrement à 15 ou 16 lieues d'icy où j'estois allé instruire à la campagne lorsqu'on me vient advertir qu'il y avoit deux femmes possédées, auxquelles pourtant je ne vis aucun signe de cela sinon un visage triste sans qu'elles peussent parler, à ce qu'on disoit. Je voulus voir la façon dont ils se comportent en ce rencontre qui fut telle : on courut aussi tost à un ombiasse qui fit prendre à ceux qui estoient là chacun une sagaye ou javelot à la main, mesme à ces deux femmes, et le vieillard se mit en train de mener le branle d'une danse avec des postures qu'ils faisoient comme pour chasser des pieds et des mains quelque chose dont on a de l'horreur, estans tous échauffés en mesme cadence ; le viel trompeur d'ombiasse fit semblant de lancer sa pertuisanne dans un vaisseau plein d'eau, de laquelle ayant donné à boire à ces femmes, il leur donna un coup de genouil pour chasser le diable qui n'y avoit point esté, mais, à mon avis, ce n'estoit qu'une humeur mélancholique que ce gaillard fit dissiper par la chaleur et la danse. C'est ainsi qu'ils font leur miracle pour se faire respecter et n'oublient pas de se faire bien payer, particulièrement lorsqu'il y a des malades qui sont riches. Là, ils font les empeschés, et prenant une planche sur laquelle ils respandent du sable, ils font dessus quantité de pointz comptez, ce qu'ils appellent *squile* et réitèrent souvent pour sçavoir l'évènement de la maladie. Ils mettent une portion de ce sable dans un morceau de cire qu'ils font porter au col pour la santé du malade, et ayant fait venir bon nombre de bœufz, ils disent qu'il faut tuer plustost celuy-ci que celui-là ou un tel chappon. Il est à noter

Digitized by Google

qu'ils ne choisissent que le meilleur dans le désir d'en manger leur part. Après cela, ils font des escritures sur des feuilles et lavent les lettres et font boire l'eau au malade, et si le malade revient naturellement en santé, on attribue sa guérison à ces frivoles. Qui est-ce qui ne porteroit compassion aux simples qui se laissent ainsi tromper à leur deppens, et qui pourroit contenir une juste indignation contre ces fourbes qui sçavent bien le contraire de ce qu'ils disent et font? Si les François estoient icy bien establys, il n'y a rien si aisé que d'oster ces façons de faire en deffendant absolument à ces imposteurs.

Les grands tiennent leurs esclaves comme des chiens, et les vendent au mesme prix qu'un bœuf les hommes, et les enfans comme des veaux et disent qu'ils sont incapables d'apprendre à servir Dieu. C'est ainsi qu'ils voudroient nous empescher de les instruire et les tenir dans l'ignorance de peur que leur malice ne soit descouverte, mais je vous asseure que toutes les fois que j'ay esté à la campagne, j'ai expérimenté qu'il y a bénédiction et disposition particulière aux originaires du pays et qu'il y a de l'indisposition fort grande à ces blancs qui croyent avoir tant d'esprit qu'ils mesprisent les autres et c'est où j'ay dit après N.-S. : *abscondisti nos a sapientibus et revelasti ex parvulis*, comme on verra que je diray en une de mes visites.

Il y a en deux mois différens un jeusne parmy les blancs qui consiste à ne point manger entre deux soleils, mais toute la nuict ils en prennent pour tout le jour; ils s'abstiennent de manger du bœuf et de vin, mais les chappons et l'eau de vie ne leur sont point deffendus, et s'il y a quelqu'un qui ne veuille pas jeusner, il en est quitte pour faire jeusner un autre à sa place. Qui ne s'en mocqueroit ?

Ils ne donnent aucune origine ni raison de cela sinon que c'est une coutume de leurs ancestres, qu'il est porté dans leur livre que ceux qui manqueront à cela iront dans le feu. Sans sçavoir où c'est ny combien de temps, ils disent que les larrons et les meschants iront dans le feu.

Il y a entre eux quelques festes ou assemblées où l'on fait festin, un peu avant et après la récolte de leur ris, et l'invention par laquelle ils tiennent sujets les petits est qu'ils se sont saisis de tous les meilleurs endroitz pour planter leurs vituailles et ostent du plus qu'ils peuvent de celles de leur sujets afin de les réduire en pauvreté et les obliger d'avoir recours à eux qui ont leurs magazins bien garnis.

Digitized by Google

On punit les voleurs de diverses façons, car si ce sont des grands ou des maistres de village ils se racheptent en donnant des bœufs ; si c'est un pauvre on le tue, ou au moins il est esclave pour tousjours avec sa femme et ses enfans envers celuy à qui il a fait le tort.

Le vice de tout le pays est la luxure. Toutes les espèces ne sont point à déshonneur, sinon que quand on surprend un homme en adultère on en fait de même que j'ay dit à l'égard des voleurs en se racheptant, etc.

Quand il y a eu quelques querelles celuy qui a frappé est condamné à payer une beste pour appaiser le blessé ; celuy qui tue est quitte aussi pour se rachepter, sinon il est esclave et on le fait mourir quand il est pauvre et sans amis, et quand le fils d'un grand auroit tué son père on ne le fait pas mourir.

Le mariage entre eux se contracte excepté le premier degré. Il n'est point stable et se peuvent quitter mutuellement et se remarier à d'autres comme il arrive souvent. La polygamie est permise mais elle n'est pas généralle sinon à une bonne partie des grands qui ont moyen de nourrir plusieurs femmes.

Parmy les noirs il n'y a pas de cérémonies sinon que le choix dépend des parties et non des parents. Le marié d'ordinaire achepte sa femme en donnant quelques bœufz ou autre chose aux parens.

Mais parmy les grands il se fait assemblée des parens, amis et sujets de part et d'autre, et bien souvent l'accord et promesse de mariage est fait par les parens d'un tel garçon avec une telle fille dès leur naissance : ils se marient fort jeunes. L'on tue des bœufs comme à la Missavatz, et en présence des pères et mères de part et d'autre un des ombiasses leur souhaitte quantité de commodités temporelles, on lie les cheveux les uns avec les autres et le genouil du mari se met sur celuy de la femme se tenant par la main, et le banquet qui suit et la danse termine la cérémonie.

Les funérailles se font selon la qualité des personnes ; si c'est un grand Rovandrie, ils l'ensevelissent dans une belle paigne, lui laissant la face descouverte et ornée à la mode du pays, de colliers, de corailles, de grain d'or et d'argent, et de la rassade.

Ses parents et amis et sujets assemblés exprès viennent pour faire l'exercice et tout à coup jettent leurs armes et rondaches, et s'en viennent baisser et pancher la teste vers le deffunct et pleurent à bon escient avec des chants lugubres. On brûle des

Digitized by Google

parfums de bois odoriférans, et on porte le mort en un lieu destiné pour la sépulture, où estans arrivés, ils redoublent leurs gémissemens et on l'enterre et après l'on tue des bœufs; l'on se réjouit plus que l'on ne s'estoit attristé; incontinent les menuisiers, qui sont tous les grands du pays, travaillent à faire une espèce de petite maison dessus la fosse et les esclaves en grand nombre vont quérir une grande pierre en forme de pyramide qu'ils eslèvent devant la sépulture et l'on met une corne de bœuf au bout.

Voilà à peu près ce que j'ay peu remarquer tant pour avoir veu la plus part que pour m'estre enquis au vray de leur cérémonies depuis la naissance jusques au tombeau. C'est le mesme à proportion de la qualité des autres morts en diminuant, et tant les uns que les autres portent les premiers fruictz qu'ils recueillent sur la fosse de leur père, et quand ils ont eu quelque mauvais songe, ils font tuer une beste de leur père deffunct, et laissent les arbres fruitiers alentour des sépultures sans que personne y ose cueillir du fruict. Ils n'ont point sceu jusques à présent en ce pays où nous sommes ce que devient l'âme, ny si le corps ressuscitera, sinon depuis que nous leur avons dit : de quoy ils sont bien estonnés d'entendre parler de l'éternité heureuse ou malheureuse.

Encore un mot de la demeure et façon de vivre des habitans, et puis c'est fait.

Par toute l'isle la pluspart des habitans sont dans des villages aux pieds des montagnes qui presque toutes donnent de l'eau de leur supériorité qui par après font des rivières et se vont décharger dans la mer.

Il y a fort peu de gens errans que l'on appelle *Ompilampes* qui sont un peu sauvages et qui demeurent dans les bois pour dérober ce qu'ils peuvent et fuyent dès qu'ils voyent quelqu'un de leur cognoissance. Tout le reste est fort sociable et cordial; ils font leurs petits présens quand on les va voir, mais en sortant il leur en faut faire à proportion et plus.

Il n'y a point de ville, ny forteresse, ny hostellerie, ny maisons de pierres, mais toutes leurs maisons sont de bois, couvertes de feuilles et fort basses. A peine peut-on entrer et sortir par les portes qui ne sont que comme des petites fenestres. Le feu et la cuisine se font dans la maison sans cheminée. Ils n'ont point de lictz ny de sièges que le plancher de bois où ils couchent, boivent et mangent sur une natte de joncs.

Digitized by Google

Les vituailles du pays sont le riz, les bœufs, moutons, cabris en assez petite quantité au pays où nous sommes; il y en a abondance plus loing où l'on va traitter. Les volailles sont communes. Il n'y a point de bled, ny de vin sinon de miel, mais pour quantité de racines et febves, melons d'eau, citrons, oranges, c'est ce qui n'est point rare.

Il n'y a point d'animaux à chasser sinon quelques sangliers et bœufz sauvages, et fort peu d'oiseau aquatiques.

Les rivières sont poissonneuses, mais il y a danger presque partout de les passer à cause des crocodilles qui sont fort fréquens et dangereux.

Une plaisante chose est de voir les nègres quand ils veulent passer une rivière : de crainte de ces animaux, ils ont la pluspart des olys pour en estre guarantis et de plus ils leur haranguent, leur disant tout haut : « Escoute, tu sçais bien que jamais moi « ny les miens n'ont fait aucun mal à tes pères et mères ny à « toi-mesme. Je te prie ne m'en point faire ». Ils s'accusent du mal qu'ils ont fait disant: « C'est vray que j'ay desrobé cela, etc., « mais j'y satisferay », et ayant jeté de l'eau et du sable de quattre parts ils passent en assurance, et quand il y a quelqu'un de pris ils disent que leurs olys n'estoient pas bons.

Tous les habitans vont nue teste et pieds nuds, les cheveux huilés. Ils ne portent point de linge ny d'habits comme nous, mais tant les riches que les pauvres se couvrent de paignes selon leur qualité. Les grands en ont de soye, les autres de cotton longues environ d'une aulne et demy et trois quartiers de large, et les femmes sont honnestement couvertes de paignes cousues prenant depuis les espaules jusqu'aux talons.

Il n'y a que les petits enfants qui aillent tout nuds jusqu'à l'aage de 7 ou 8 ans. La chaleur est grande, mais elle n'est pas insupportable.

Ils ont tous les oreilles percées, un trou fort large qu'ils remplissent d'un bois fait exprès sur lequel il y a aux uns une plaque d'or et aux autres de coquilles, orientée selon la qualité des personnes.

Ils se parent avec des *harais* dont ils font des brasseletz. Ils se font la guerre les uns aux autres pour avoir leur bœufz, et, quand ils veulent faire amitié avec quelq'un, ils prennent mutuellement du foye de bœuf qu'ils mangent, se le donnant au boutde leur sagaye priant que celui qui rompra le premier puisse crever et périr misérablement.

Digitized by Google

Les compliments sont des souhaits d'estre heureux, de vivre longtemps et leurs jurements sont le contraire de cela, et qu'ils puissent abysmer et devenir telle et telle chose de celles qui sont mauvaises.

Voila de ce que nous avons peu apprendre de la façon de vivre dans ce pays dont on a cognoissance. Il y a encore beaucoup d'endroitz de l'autre costé de l'isle vers le bout dont on ne sçait rien. On croit qu'il y a des Holandais en un endroit et des Portugais en un autre. Quand on aura esté par toute la terre ou fait le circuit de l'isle dans quelque vaisseau, cela se cognoistra avec le temps.

Quand il n'y auroit que ce que nous cognoissons, quel moyen de ne jeter des yeux de compassion sur tant de brebis sans pasteur pour leur en envoyer au plus tost puisqu'il y a de si grandes dispositions que les filetz d'un chétif pescheur et pécheur que je suis ne sont pas capables de contenir une si grande multitude de poissons, s'il ne vient promptement des adroits pescheurs à mon ayde, comme on le pourra voir cy après.

Reprenons à nostre arrivée en ce pays après avoir parlé de ses habitans et de leur coutumes.

Voicy l'estat auquel nous avons trouvé les habitations des François et nostre employ tant envers eux qu'à l'égard des infidèles, qui sont les deux fins de nostre mission auxquelles nous avons visé comme la flesche au but où elle est tirée.

Messieurs de la Compagnie des Indes ayant eu cognoissance de cette isle par le moyen de quelque personne de la religion, laquelle avoit les habitudes nécessaires pour s'establir de deça, furent obligez pour la première fois de confier la conduite et le commandement de ceux qu'ils y envoyèrent à cette mesme personne, ayant néantmoins tousjours tenu quelque prestre de deça pour servir au spirituel des François qui estoient tous catholiques, à la réserve de 9 ou 10 que ce commandeur y avoit menés qui estoient de sa religion. L'ecclésiastique que nous y avons trouvé s'appelle M. de Bellebarbe. Venu icy avec le mesme pouvoir que Monseigneur le Nonce d'à présent nous a donné, y a travaillé selon son talent, non pas avec beaucoup de progrès, veu qu'il manquoit d'appuis du costé de ce commandeur, lequel laissant dire la messe aux catholiques faisoit luy mesme faire la presche dans sa maison, outre quelques autres désordres domestiques. Cela estoit cause que les nègres originaires du pays n'alloient ny aux prières des catholiques, ny à celles du commandeur,

Digitized by Google

mais ils s'estonnoient de voir deux sortes de religion en ceux d'un mesme pays. Par la grâce de Dieu ces messieurs ont levé ces empeschemens à l'avancement de sa gloire en révoquant ce commandeur et deffendant qu'aucune personne de la religion ne fût admise au vaisseau pour passer. Monsieur de Flacour, l'un d'entre eux, nous ayant esté donné pour commandeur, lequel a esté porté à ce voyage autant pour l'intérest de la gloire de Dieu que pour le service de la mesme compagnie, et il y a apparence que Dieu le bénira en l'un et en l'autre. Ils nous ont de plus choisis, quoyque très chétifs ouvriers, pour le service des François et pour la conversion des pauvres infidèles dans ce nouveau royaume où autant d'âmes qui se convertiront à Dieu et qui par ce moyen seront sauvées, auront une éternelle obligation de leur salut à ces messieurs par le moyen desquels elles sont instruites et en seront recognoissantes devant luy pour obtenir pour eux les récompenses dignes d'une telle charité. Et comme vous verrez par la suitte de cette lettre, la moisson est toute preste ; il n'y a rien à attendre que des ouvriers, qui est un sujet de grande joye à tous ceux qui coopéreront à ce bon œuvre, et principalement à vous, Monsieur, et à toute la compagnie de s'encourager à venir coopérer avec N.-S. pour introduire la forme du christianisme dans des sujetz qui semblent n'attendre que la main charitable pour estre jettés dans la piscine du baptesme et guaris de leur infidélité.

Il y avoit seulement une petite fille trouvée dans les bois abandonnée, et un petit bastard de François avec trois petites esclaves ramenées de la guerre et retirées du massacre qui estoient baptisés par un diacre qui est mort. Nous conversions amiablement avec un chacun pour nous insinuer en leur cœur. Les François qui n'avoient pas gagné le jubilé pour la paix s'y disposèrent, et dans la conversation que nous avons eu avec ces huguenotz, avec le temps, par la grâce de Dieu, nous en avons reçeu quattre qui se sont mis de nostre costé, et un estranger irlandois qui est tout prest à cela si je pouvois luy parler ou l'entendre mais si cela ne se peut faire je vous l'addresseroy à St-Lazare, car il s'en va en France.

Dix jours après nostre arrivée, ayant ouy dire que le grand de cette contrée nommé Andian Ramaq, (1) autrement en son nom de baptesme Dom André, baptizé en la ville de Goa, où les Portugais l'ayant mené, au bout de trois ans le remirent en son

(1) Le P. de Vaissière, dans son *Histoire de Madagascar*, l'appelle Ramaka.

Digitized by Google

paysà l'aage de 17 ans et maintenant aagé d'environ 50. Ayant ici laissé M. Gondrée, je le fus voir à Fauzaire, lieu de sa demeure, à une petite journée de nostre habitation avec quelques François de nostre habitation, de la part de M. de Flacour. Il nous fit assez bon accueil et ayant fait trois signes de croix sur le front, la bouche et le cœur dit : « *Per signo sancta cruce de inimicis nostre livera nos, etc.* et récita le pater, credo, en portugais.

Je lui fis demander pourquoy il n'y avoit que luy en ce pays qui sceût prier Dieu et qu'il n'avoit pas soin de le faire apprendre à ses sujets, il me respondit qu'ils n'estoient que des bestes incapables de cela et qu'il n'y avoit point de *padres*, c'est à dire de prestres pour leur monstrer. Luy ayant dit que j'estois venu le trouver pour ce sujet tant à son esgard que de ses sujets qui deviendroient capables après avoir esté enseignés comme luy, il me dit qu'il en estoit content et qu'il assisteroit aux prières quand je les ferois dans son village. Autant m'en dirent d'autres rovandries et que je vinsse instruire leurs enfans.

Après cela je caressay la jeunesse leur tendant la main à la mode du pays et bégayant quelques mots de leur langue en leur faisant de petitz présens de brasseletz de ver, de quoy ils estoient ravis m'appellant leur père et moy mes enfans, et chacun me considéroit attentivement, et quand, quelque peu à l'escart, je disois mon office, ils venoient me voir prier Dieu en s'arrestant proche de moi, et ce premier voyage me remplit le cœur de joye et d'espérance de voir de la disposition dans les nouvelles plantes aussi bien qu'en leurs pères.

Estant de retour au fort, je consolay mon cher compagnon de toutes ces bonnes nouvelles et les festes de Noel se passèrent à nostre jubilé administrant les sacremens et donnant des exhortations aux François ainsi que de là en avant.

La maladie saisit et emporta quantité de nos François nouveaux venus ; nous les visitions alternativement le jour et la nuit selon leur besoin.

Au jour des Roys, pour correspondre au mistère de la vocation des gentils, nous commençasmes de baptizer les enfans non adultes. M. de Flacour, notre gouverneur, tient le premier sur les saints fonds de baptesme et le nomma Pierre, et voilà la première pierre de nostre église spirituelle. De là en avant les autres furent baptisés du consentement de leurs parens, non seulement ceux de notre habitation mais aussi ceux des lieux circonvoisins après y avoir disposé les parens.

Digitized by Google

Environ ce temps-là, partit le navire avec une douzaine de François envoyés pour demeurer à Sainte-Marie qui est une petite isle à 200 lieues d'icy où il y a 14 villages, un rovandrie qui en est le maistre et environ 6 ou 700 personnes, et presque mesme langue qu'icy. On leur donna M. de Bellebarbe pour avoir soin d'eux, lequel je priay de mettre le plus de disposition qu'il pourroit en ce pays, mais il n'y a pas demeuré longtemps et le voilà qui s'en retourne.

Nous voilà restez et avons pris notre demeure au logis dudit prestre, M. de Flacour nous ayant laissé icy où il y avoit plus grand nombre de François et n'avons point esté séparés comme nous pensions, d'autant qu'il n'y avoit point d'autre habitation que celle-cy.

Dans ce commencement nous ne faisions que béguayer un peu de la langue, car dans ce navire on nous presta un dictionnaire qui n'estoit ny en bon ordre, ny asseuré du si peu qu'il contenoit de motz dont nous en avions quelqu'uns. Mais il y a bien de la différence de la prononciation à l'escriture et de la liaison des motz l'un avec l'autre auprès quand ils sont séparés, et encore plus de difficultés de comprendre lorsqu'on entend parler ceux qui entendent la langue.

Il fallu (*sic*) peu à peu, non sans peine, assembler les interprètes qui ne pouvoient que difficilement trouver des motz pour expliquer nostre croyance en un pays où l'on ne parle point de religion, de sorte qu'ayant appris quelques motz nous parlions et faisions parler aux nègres d'apprendre à prier Dieu.

Leur excuse estoit la honte et disoient qu'ils n'en estoient pas capables, à quoy tout doucement on les disposoit prenant leurs mains et leur faisant prononcer les parolles et former le signe de la croix, après quoy ils estoient ravis d'avoir prononcé ce qui leur sembloit auparavant impossible.

Nous faisions le mesme aux petits enfans et, après le seul signe de croix, ils disoient le *benedicite* tout entier.

Et le dimanche nous leur faisions dire par des interprètes un petit mot de la doctrine chrétienne et en peu de temps ils furent désabusés de l'opinion qu'ils avoient d'estre incapables après avoir expérimenté le contraire et qu'il ne falloit qu'escouter et croire ce qu'on leur disoit et que peu à peu ils le retiendroient dans leur mémoire aussi bien les grands que les petits, et les femmes comme les hommes.

Pour lors venoient plusieurs rovandries des environs pour

Digitized by Google

visiter M. de Flacour et luy faire de petitz présens dans l'espérance d'en recevoir davantage comme c'est la coutume du pays.

Je ne désire point exagérer ny mesme dire ce qui seroit trop long de rapporter, leurs noms, leur demeure ; mais en tout ce que je diray cy après, ce sera le plus succinctement que je pourray et seulement le plus nécessaire.

Nous prenions occasion de la curiosité de ces grands de les attirer avec leurs esclaves et sujetz qui leur faisoient compagnie pour venir voir nostre chapelle et là, par un interprète, on leur faisoit entendre nostre croyance, ce que tous trouvoient beau d'entendre avec désir de l'apprendre, d'autres s'estant trouvés aux grandes messes, demandoient ce que c'estoit et pourquoy on respondoit tous d'une façon en chantant après que le prestre avoit commencé, on leur respondoit que nous estions tous d'accord de demander nos besoins à Dieu et de chanter ses louanges.

La pluspart disoient qu'ils vouloient apprendre à servir Dieu comme nous et quelques-uns disoient qu'autrefois, dans cette terre, leurs ancestres avoient eu de grandes maisons où se faisoit une assemblée comme nous dans nos églises et que après avoir chanté comme nous, au jour du vendredy, on tuoit des bœufz, moutons et cabris pour un banquet public, mais que les guerres avoient aboli cela depuis cent ans.

Je prenois de là occasion de leur dire qu'on les remettroit sinon dans cette pratique de leurs ancestres qui n'estoient que charnelles (*sic*), au moins nous leur enseignerions comme Dieu leur commande de le servir ainsi que nous, qui le sçavons comme il faut, sans qu'il fût nécessaire de faire des festins. Le plus sçavant des ombiasses de ce pays, aagé environ de 50 ans, estant venu comme les autres, nous luy fismes demander comment il servoit Dieu, il nous dit que Ramonhamade estoit leur prophète et Ramousse le nostre ; l'un c'est Mahomet, l'autre Moyse ; que nous faisions bien de suivre la loy de Moyse et eux celle de Mahomet. Il nous raconta l'histoire de nostre premier père Adam quasi comme elle est dans la Genèse, excepté quelques circonstances impertinentes, à sçavoir au lieu que nous disons qu'il mangea du fruict défendu, ils disent qu'il y avoit une rivière de laict, l'autre de miel et la troisiesme de vin et que le sujet pour lequel Dieu se fascha fut à cause de la puanteur provenue de ce qu'Adam et Eve avoient purgé leur ventre dans

Digitized by Google

le jardin, et que des enfans d'Adam il y en eut qui estoient blancs et grandz seigneurs, et d'autres noirs qui estoient esclaves, et que nostre origine et celle des blancs de ce pays venoit des premiers et celle des nègres des seconds.

Nous luy parlasmes de J. C. fils de Dieu incarné. Il nous dit que dans leurs livres il estoit parlé d'un prophète nommé Raissa qui estoit venu en terre immédiatement de Dieu sans estre né parmi les hommes, et qu'il estoit plus grand que Mahomet qu'il luy avoit cédé. Luy ayant dit que c'est N. S. J. C. que nous adorons, il nous dit que Dieu n'avoit point de fils et qu'il estoit seul, et qu'ils espéroient aussi bien que nous aller au ciel en gardant les cérémonies des jeusnes et autres dont j'ay parlé cy-dessus. Mais il n'y avoit personne entre les interprètes capable d'expliquer la divinité des trois personnes comme j'espère qu'on le pourra avec le temps, s'accommodant aux comparaisons et façons de parler de ce pays, et la conclusion de cette visite fut qu'il estoit content d'apprendre nostre croyance et de nous laisser son fils aagé de 15 ans pour apprendre de luy par après, ce qu'ayant accepté, ce petit libertin ne voulut pas demeurer. Son père ne lui permettoit pas de boire du vin jusqu'à ce qu'il eût appris leurs cérémonies et superstitions. Voilà ce que j'ay appris du plus sçavant qui pourtant ne dit mot de Dieu aux nègres, mais bien se sert de ses olys et de falys comme j'ay dit cy-dessus.

Qui pourroit bien désabuser et gagner un ombiasse comme celuy-ci et le désintéresser des petits profitz qu'il retire de ses tromperies, tout le reste seroit bien tost gagné, mais il faut de bons interprètes qui sçachent dire et entendre toutes les raisons de part et d'autre, ce que nous ne pouvons faire que par ceux qui ont longtemps demeuré dans le pays, car la langue n'estant point réduite en précepte comme on le pourra avec le temps, il faut un long usage pour la bien sçavoir, encore qu'elle ne soit pas difficile, mais il n'y a pas longtemps que ce pays est habité des François.

Les enfans d'un grand nommé Andian Panole qui est éloigné de 20 lieues d'icy où les François vont traitter des bœufz estant venu nous voir et escoutter comme on instruisoit les nègres de l'habitation, dirent qu'ils seroient bien aise d'apprendre cela et qu'ils raconteroient à leur père ce qu'ils avoient entendu de nostre religion.

(*A suivre*).

Digitized by Google

QUESTIONS

150. — Le baron d'Heiss. — Aurait-on connaissance de documents relatifs à Jean-Louis, baron d'Heiss, qui fut, au milieu du XVIII^e siècle, capitaine au régiment d'Alsace, assista à l'escalade de Prague, en 1741, et prit part à la bataille de Lutzelberg? Sur la fin de sa vie, le baron d'Heiss devint un bibliophile ardent ; il était fort lié avec Mercier de Saint-Léger, qui lui adressa ses « Lettres sur différentes éditions rares du XV^e siècle » (1783). Connaît-on la date de sa naissance et celle de sa mort? Était-il fils ou petit-fils de Thomas Heiss, baron d'Heiss, qui fut intendant militaire? Connaîtrait-on, soit en France, soit en Allemagne, une biographie de ce personnage?

H. M.

151. — Le Cloître des Ermites de Saint-Augustin, à Anvers. — Pourrait-on nous donner des renseignements sur le Cloître des Ermites de Saint-Augustin, d'Anvers, dont il est question dans la pièce suivante tirée des Archives de la Chambre des comptes des Flandres?

La démolition projetée eut-elle lieu entièrement, ou bien reste-t-il quelques traces du monument?

R. G.

A messire Pierre, seigneur de Rosimboz, chevalier d'honneur et premier maistre d'hostel de madite dame, la somme de trente livres dudit pris, que par le commandement et ordonnance dudit seigneur empereur, ledit receveur général luy avoit baillié et délivré comptant, pour, par ordonnance de madite dame (1) et de mesdits seigneurs du conseil et des finances, estre parti dudit Malines le XVI^e jour de janvier l'an XV^c vingt-deux (2), et allé à Anvers pour faire démolir et abbatre le cloistre des hérémites de l'ordre de Sainct Augustin.

En quoy faisant, allant, besongnant et retournant par devers madite dame et mesdits seigneurs faire rapport de son besoingne, il avoit vacquié et esté occuppé jusques au XXII^e dudit mois, où sont comprins, lesdits jours inclùz, sept jours, pour lesquelz avoit esté convenu et appoincté avec luy à ladite somme de XXX livres dudit pris.

(Arch. du Nord. B, 2315, f° 290 r°).

(1) Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas.

(2) 1523 (n. s).

Digitized by Google

152. — Armoiries à déterminer. — Sur un couvercle de broc en étain, trouvé dans le puits d'une ancienne commanderie de l'ordre de Malte, se trouve le blason suivant : dans le champ de l'écu un ours; en chef, une croix de Malte; le tout surmonté d'une crosse; en bas la croix de Malte à huit pointes (XVII^e siècle). Quelles sont ces armoiries?

D.

153. — Armoiries à déterminer. — A quelle famille, probablement du Berry, appartiennent les armoiries suivantes :

D'azur au chevron de... accompagné en chef de deux croissants de..., et en pointe d'un croissant de... surmonté d'un dextrochère de... tenant un flambeau... allumé de...

Supports : deux cygnes ou cigognes. Couronne de marquis.

A. P.

CHRONIQUE

Le 1^er avril, l'Académie française a élu en remplacement de M. Challemel-Lacour, M. Gabriel Hanotaux, ancien maître de conférences à l'École des Hautes études, archiviste-paléographe, ancien chef du bureau des archives du Ministère des affaires étrangères, auteur d'ouvrages historiques sur les Intendants de l'ancien régime, sur Richelieu, etc.; mais il faut bien s'avouer qu'en cette élection l'érudition a eu moins de part que la politique, et que l'Académie française a entendu surtout faire honneur au Ministre des affaires étrangères qui a si habilement achevé et fait triompher l'alliance de la France et de la Russie.

Deux jours plus tard, un autre archiviste-paléographe entrait à l'Institut. M. Louis Passy, nommé membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Albert Desjardins. M. Louis Passy se recommandait de ses travaux brillants d'économiste et en même temps de ses études historiques, notamment sur Gisors, et sur Frochot, premier préfet de la Seine.

Le Préfet de la Seine vient d'instituer, par arrêté du 15 avril, une commission chargée de rechercher le parcours des voies romaines aboutissant à Paris, notamment dans la région du Nord. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses travaux.

Nous apprenons avec un vif plaisir, que notre dévoué et très érudit collaborateur, M. Jules Momméjà, a été nommé membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements.

Digitized by Google

Le prix Saint-Seine (800 fr.), sera donné dans le premier trimestre de 1898, par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, au meilleur travail sur l'histoire de Bourgogne, qui aura été publié pendant les années 1893 à 1897. Deux exemplaires du travail devront être envoyés, avant le 1er janvier 1898, au président de la Commission, rue Jeannin, à Dijon.

Du 1er mai au 20 juin, aura lieu à Bruxelles, une exposition de portraits anciens, tableaux, pastels, miniatures, gravures et sculptures.

Il existait à l'Hôtel de Ville d'Angers, avant la Révolution, une galerie de portraits des anciens maires d'Angers. Le Conseil municipal vient de voter des fonds pour la reconstitution de cette intéressante collection, soit en acquérant des portraits originaux, soit en faisant copier ceux qui subsistent dans les musées ou chez les particuliers.

Le premier numéro de la *Revue de l'Art ancien et moderne*, vient de paraître. Cette revue, dirigée par M. Jules Comte, directeur honoraire des bâtiments civils, sera mensuelle ; chaque numéro, de cent pages environ, sera illustré de nombreuses gravures et de quatre planches hors texte, au moins.

Depuis le commencement de l'année, le *Moyen-Age* a subi une modification : au lieu de paraître sous la forme de fascicules mensuels d'une feuille et demie, la Revue ne paraîtra plus que tous les deux mois. Chaque numéro, de cinq feuilles, comprendra : 1° un ou deux articles de fond ; 2° des comptes rendus ; 3° une chronique ; 4° le répertoire bibliographique du moyen-âge français pour l'année précédente, qui sera publié à partir de mai, avec pagination spéciale.

Le numéro de janvier-février contenait l'avis suivant : « *Louis Courajod fut l'un des savants de la collaboration de qui le* Moyen-Age *s'honorait le plus. Désirant rendre à sa mémoire un digne hommage, M. Albert Marignan, son disciple et son ami, a entrepris de présenter aux historiens un résumé du cours qu'il a professé avec tant de maîtrise, d'autorité et de succès à l'École du Louvre. Les feuilles de ce volume, qu'il ne nous appartient pas de juger, mais qui ne pourra manquer d'intéresser vivement les historiens, seront offertes, sous forme d'annexe, aux abonnés de notre Revue* ».

La Correspondance rendra compte de ce travail dès son complet achèvement.

Dans le dernier numéro, nous annoncions la mort de Mgr Dehaisnes. Il nous a paru intéressant de donner ici la bibliographie de ses travaux historiques et archéologiques.

De l'art chrétien en Flandre ; peinture. Douai, *Adam*, 1856, in-8. — Étude sur le rétable d'Anchin. Arras, *Rousseau-Leroy*, 1850, in-8. — Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'An-

Digitized by Google

gleterre au Moyen Age. Paris, *Dupont*, 1866, in-8. — Étude sur la châsse de Ste Gertrude de Nivelles. (A. Asselin et l'abbé Dehaisnes). Paris, *Dupont*, 1867, in-8. — La domination française à Douai et dans la Flandre-Wallonne, depuis ses origines jusqu'en 1667. Paris, *Imp. impér.*, 1868, in-8. — L'art à Douai dans la vie privée des bourgeois du XIIIe au XVIe siècle. (A. Asselin et C. Dehaisnes). Paris, *Dupont*, 1868, in-8. — Quelques mots sur un triptyque du XVIe siècle, conservé à Lille. Douai, *Crépin*, 1869, in-8. — Les Annales de St Bertin et de St Waast, publiées pour la Société de l'histoire de France. Paris, *Renouard*, 1871, in-8. — État des objets en or, en argent et en métal, trouvés en 1792 dans les églises et communautés du district de Bergues et du district d'Hazebrouck. Lille, *Lefebvre-Ducrocq*, 1876, in-8 (*Annales du Comité flamand de France*, t. XIII). — La tapisserie de haute lisse, à Arras, avant le XVe siècle, d'après des documents inédits. Paris, *Plon*, 1879, in-8. — L'Espagne a-t-elle exercé une influence artistique dans les Pays-Bas?... Étude historique. Lille, *Danel*, 1880, in-8. — Documents inédits concernant Jean le Tavernier et Louis Liédet, miniaturistes des ducs de Bourgogne. Documents inédits concernant les tapisseries de Bruxelles au XVe et au commencement du XVIe siècle. Bruxelles, *Baertsoen*, 1882, in-8 (*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*). — L'Évangéliaire de St Mihiel. Amiens, *Rousseau*, 1882, in-8 (*Revue des sciences ecclésiast.*, janv. 1882). — Un coffret de Rubens. Anvers, *De Backer*, 1882, in-8 (*Bulletin Rubens*). — André Beauneveu, artiste du XIVe siècle. Bruges, *Desclée*, 1884, in-4 (*Revue de l'Art chrétien*, 2e livr., 1884). — Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle. Lille, *Quarré*, 1886, in-4. — Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, avant le XVe siècle. Lille, *Danel*, 1886, 2 vol. in-4. — Le peintre Welchior Broederlam. Dunkerque, *Michel*, 1887, in-8. — Jean Bellegambe et ses travaux pour les familles de Douai. Tournai, *Desclée*, 1889, in-4 (*Revue de l'Art chrétien*, liv. 2e, 1889). — La vie et l'œuvre de Jean Bellegambe. Lille, *Quarré*, 1890, in-8. — L'Art à Amiens vers la fin du Moyen Age, dans ses rapports avec l'école flamande primitive. Lille, *Desclée*, 1890, in-4. — Jean Bellegambe est-il certainement l'auteur du rétable d'Anchin? Bruges, *Desclée*, 1890, in-4 (*Revue de l'Art chrétien*, 4e liv., 1890). — Les œuvres des maîtres de l'École flamande primitive conservées en Italie et dans l'est et le midi de la France. Paris, *Plon*, 1891, in-8. — Recherches sur le rétable de St Bertin et sur Simon Marmion. Lille, *Quarré*, 1892, in-8. — Recherches concernant les volets du rétable de St Bertin. Bruges, *Desclée*, 1892, in-4 (*Revue de l'Art chrétien*, 4e et 6e livr., 1892. — L'Art flamand en France, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIe siècle. Bruxelles, *Hayez*, 1892, in-8 (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, no 6, 1892). — Fêtes et marches

Digitized by Google

historiques en Belgique et dans le nord de la France. Lille, *Danel*, 1893, in-8. — Commission historique du département du Nord. Notices descriptive sur les monuments historiques conservés dans le département du Nord. Lille, *Danel*, 1894, in-8. — Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans les établissements publics de l'arrondissement de Lille. Lille, *Danel*, 1894, in-8. — Le Nord monumental et artistique, publié sous les auspices de la Société des sciences de Lille. Lille, *Danel*, 1897, in-4.

Musée lorrain de Nancy. — Dons. Collection d'objets gallo-romains, trouvés dans un cimetière gallo-romain, à Dieulouard (don de M. Gouvy). — Hache en pierre polie (don de M. J. Thirion). — Taque aux armes des princes de Salm (don de M. Nano). — Lettres patentes du XVII^e^ siècle, relatives à la famille de Serainchamp (achat). — Plusieurs liasses de documents du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, concernant les offices de conseiller au bailliage et de maître particulier des Eaux et Forêts, à Lunéville, occupés par Christophe Brinon et son fils (don de M. L. Cosson). — Objets divers, trouvés dans les fouilles de La Mothe (don de M. le C^te^ de Landrian). — Impostes en fer forgé, provenant de la rue Saint-Dizier, à Nancy (don de MM. Vaxelaire et Pignot). — Objets de l'époque romaine, trouvés à Grand (Vosges), achat.

Ouvrages nouveaux :

Lacaille (Henri). — *Les origines historiques du canal des Ardennes.* — Dôle, Bernin, 1897, 22 p.p. (Extr. de la *Revue historique ardennaise*, mars-avril 1897).

C'est en 1603, pour la première fois, qu'on eut la pensée de relier entre elles la Meuse et l'Aisne. Le projet s'appuyait surtout sur des considérations stratégiques, ayant pour but d'assurer le transport des troupes et de l'artillerie vers le Luxembourg et les Pays-Bas.

M. Lacaille nous donne des renseignements intéressants sur les nombreuses négociations et enquêtes auxquelles ce projet donna lieu et qui ne purent aboutir avant la Révolution.

Ce n'est qu'en 1830 qu'eut lieu l'inauguration du canal des Ardennes. R. G.

Lex (L.). — *L'Abbaye de Maugouvert de Mâcon* (1581-1625). Mâcon, Perroux, 1897, in-8, 24 pp. Intéressante étude sur une de ces joyeuses associations connues sous le nom d'*Abbayes joyeuses*, abbayes *de la jeunesse*, *de la folie*, *de Bougouvert*, *de Maugouvert*, et qui eurent leur plein épanouissement au XVI^e^ siècle dans le sud-est de la France.

Digitized by Google

Planchenault (Adr.). — *Tables de la Revue de l'Anjou* (1852-1893). Angers, Germain et Grassin, 1897, in-8°, 183 pp.

La *Revue de l'Anjou* a eu l'excellente idée de publier, sous la forme d'un petit volume, les tables détaillées des travaux parus dans ses publications. Elle en a confié l'exécution à notre confrère, M. Adr. Planchenault, qui a fait une œuvre appelée à rendre de grands services aux travailleurs ; ces tables sont, en effet, le fruit d'un labeur considérable. L'auteur les a divisées en : Table alphabétique par noms d'auteurs ; table alphabétique par ordre de matières ; table des articles contenus dans la chronique ; table des articles contenus dans la bibliographie ; table chronologique des documents et table des gravures et plans. Nous signalerons tout spécialement la table chronologique des documents, qui est dressée avec le plus grand soin ; c'est une heureuse innovation, qui fait honneur à notre confrère. La *Revue de l'Anjou* a été fondée en 1852 sous le nom de *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire* ; elle a pris, en 1857, le titre de *Revue de l'Anjou et du Maine ;* en 1861, elle a repris son ancien titre ; puis en 1867, celui de *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, et en 1880, le titre qu'elle porte actuellement. F. M.

Vidier (A.). — *Répertoire méthodique du Moyen âge français.* Deuxième année, 1895. Paris, Bouillon, 1896, 1 vol. in-8, 190 pp.

L'année dernière, M. Vidier se présentait avec un dépouillement composé de 3,347 articles ; cette année, son travail en comprend 5,135 ; c'est dire, le nombre des études sur le moyen âge devant être à peu près moyen chaque année, que l'auteur a considérablement étendu le champ de ses investigations. Les légères critiques de disposition typographique que nous lui signalions l'année dernière ont disparu : le bien que nous en disions, nous ne pourrions que le répéter. Mieux vaut remercier M. Vidier de cet énorme travail et lui demander de le continuer avec autant de soigneuse persévérance et de succès.

De son côté, l'éditeur a contribué à l'amélioration matérielle de l'œuvre de M. Vidier, en la faisant paraître directement, avec pagination séparée de la revue *Le Moyen Age*, de sorte que, surtout pour les lecteurs de cette revue, les recherches seront facilitées beaucoup. G. D.

Périodiques :

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1897, 1re livr. — M. Prou, Les monnaies de Bouchard, comte de Paris, p. 36 à 42. — A. Babeau, Note sur quelques vues de Paris figurant dans des miniatures attribuées à Jean Fouquet, p. 42 à 45. — F. Bonnardot, La rançon d'un prévôt des marchands

Digitized by Google

de Paris au temps de la Ligue, p. 46 à 51. — Em. Picot, Le cercle royal d'Antoine Benoist, p. 51 à 53. — H. Omont, Les archives de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle, p. 54 à 63.

Gazette numismatique française, 1897, 1er livr. — F. Mazerolle, J.-C. Chaplain, membre de l'Institut, biographie et catalogue de son œuvre, p. 7 à 41 et 4 pl. — P. Pinette, Le trésor de Bourgneuf, monnaies carolingiennes, p. 43 à 53, pl. et grav. — G. Védie, La trouvaille d'Évreux ; monnaies de Philippe VI, de Jean le Bon et de Charles le Mauvais, p. 55 à 64 et grav. — A. Sambon, Les monnaies d'argent frappées en 1460 par ordre du duc d'Anjou et du prince de Tarente dans le royaume de Naples, et le monnayage frauduleux de Ferdinand Ier d'Aragon, p. 65 à 82 et grav. — R. Serrure, Contributions à la numismatique tournaisienne, jeton de Gui Dimenche, dit Lombard, maître de la Monnaie de Tournai, sous Charles VIII; médaille en l'honneur de l'évêque Charles du Hautbois (1505-1513), p. 82 à 88, pl. et grav. — H. Denise, Les monnaies de nickel en France et à l'étranger; I. Le nickel en France, p. 89 à 100, pl. et grav. — F. Mazerolle, Chronique artistique. — H. Denise, Chronique monétaire. — S. Ambrosoli, Chronique italienne.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1897, nº de mars. — L. Germain, Observations sur les rouelles gauloises et sur la roue de Ste Catherine, prétendues talismans contre la foudre, p. 56 à 65. — E. Duvernoy, Voyage du duc Antoine, de 1509 à 1510, p. 65 et 66.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), 4e série, t. X, 1896. — G. d'Espinay, M. Victor Godard-Faultrier, sa vie, ses œuvres, p. 17 à 65. — X. de la Perraudière, Traditions locales et superstitions [notes prises au pays de Maine et d'Anjou], p. 65 à 81. — J. Denais, La chapelle de la Barre et les sculptures de Pierre Biardeau (1659-1664), p. 81 à 95. — L. de Farcy, Ouverture à la cathédrale d'Angers des sépultures de René d'Anjou, d'Isabelle de Lorraine, et de l'évêque Ulger, les 15, 16 et 17 juin 1896, p. 95 à 120. — L'abbé Ch. Urseau, Une cérémonie civique : La fête des époux à Brain-sur-Allonnes, le 10 floréal an VI, p. 120 à 135. — Du Brossay, La Loire, du Gerbier des Joncs à la Borne. La Borne, p. 160 à 211. — Vte de Villebresme, Les vainqueurs de Baugé (1421), p. 217 à 241.

Le Moyen-Age, 1897, nos 1 et 2. — Ch. Petit-Dutaillis et Paul Collier, La diplomatie française et le traité de Brétigny, p. 1 à 35. — L. Levillain, A propos d'un texte inédit relatif au séjour du pape Clément V à Poitiers, en 1307, p. 73 à 86. — M. Lecomte, Bulle d'Alexandre III, pour l'abbaye de Faremoutiers, p. 87 à 90. — A. Vidier, Répertoire méthodique du Moyen-Age français pour 1895 (*suite et fin*).

Digitized by Google

La Révolution française, nº d'avril. — Cl. Perroud, Étude critique sur les manuscrits de Mme Roland (*fin*), p. 296 à 315. — A. Onou, La comparution des paroisses en 1789 (*fin*), p. 316 à 347. — Ernest Hamel, Saint-Just et Mme Thorin, p. 348 à 363. — J. Viguier Le suicide du conventionnel Rebecquy, p. 364 à 368.

Nouvelle revue rétrospective, nº d'avril. — Lettres inédites de Voltaire à M. et Mme Élie de Beaumont, p. 217 à 240. — Mémoires du sergent Bourgogne (*suite*), p. 241 à 264. — Journal de Feydeau de Marville (*suite*), p. 265 à 288.

Revue de l'Anjou, 1897, nº de janv.-févr. — L. de Farcy et P. Pinier, Le palais épiscopal d'Angers (*suite*), p. 33 à 53. — L. Bourgain, L'Église d'Angers pendant la Révolution (*suite*), p. 67 à 111.

Ce numéro aurait dû être tiré samedi dernier, 24 avril. Nous en avons retardé la publication de deux jours, afin de pouvoir y insérer un bref compte rendu de la séance finale du Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts que présidait, ce samedi même, le ministre de l'Instruction publique.

M. Babelon a d'abord prononcé un discours, fréquemment applaudi, sur l'utilité scientifique de la connaissance des monnaies. M. Rambaud a pris ensuite la parole et loué les Sociétés savantes de leur activité toujours croissante. Il a spécialement félicité Mlle Pellechet du remarquable catalogue des incunables qu'elle vient d'achever; puis, il a annoncé la prochaine promotion au grade de chevalier de la légion d'honneur de MM. Jules Finot, archiviste du Nord, et Maxe-Werly, érudit lorrain.

Proclamation a été faite des nouveaux officiers de l'instruction publique nommés à l'occasion du congrès. Nous signalerons les noms de MM. Berthelé, archiviste de l'Hérault; Cuissard, de la Société archéologique de l'Orléanais; de Lespinasse; l'abbé Thédenat, président de la Société des Antiquaires de France; Wiener, conservateur du musée historique lorrain, à Nancy.

Parmi les officiers d'académie, MM. Auvray et Dorez, de la Bibliothèque nationale, Battifol et Dufourmantelle.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Le Manuscrit. — Revue spéciale de documents, manuscrits, livres, chartes, autographes, etc., paraissant le 15 de chaque mois. Directeur : Alphonse Labitte, 5, rue de Javel. — Abonnements : France un an, 20 francs; étranger, 24 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

TRAJET EN 7 H. — TRAVERSÉE EN 1 H.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par la gare Saint-Lazare.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN

(Route économique).

DOUBLE SERVICE QUOTIDIEN A HEURES FIXES

(*Dimanche compris*).

TRAJET DE JOUR EN 9 HEURES

Départs de Paris Saint-Lazare : 10 heures matin et 9 heures soir.
Arrivées à Londres : London-Bridge : 7 heures soir et 7 h. 40 matin.
— Victoria : 7 heures soir et 7 h. 50 matin.
Départs de Londres : London-Bridge : 10 heures matin et 9 heures soir.
— Victoria : 10 heures matin et 8 h. 50 soir.
Arrivées à Paris Saint-Lazare : 7 heures soir et 8 heures matin.

PRIX DES BILLETS

Billets simples valables pendant 7 jours.		*Billets d'aller et retour* valables pendant un mois.	
1re classe.	**43.25**	1re classe.	**72.75**
2e classe.	**32 »**	2e classe.	**52.75**
3e classe.	**23.25**	3 classe..	**41.50**

Des voitures à couloir (W.-C. toilette, etc...) sont mises en service dans les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe. — Des cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR

Tirages à part des mémoires et ouvrages non insérés dans ceux-ci.

1° **Catalogue du Musée de la Commission.** — 1 vol. in-4 de 390 pp. avec 25 planches hors texte. — Dijon 1894. . . . 20 fr.

2° F. Amanton. — **Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune de Dijon, etc.** — 1 vol. in-4 de 141 pp. avec bois dans le texte et 16 planches. . . . . 30 fr.

Quelques exemplaires.

3° **Catalogue descriptif du médaillier légué à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,** par Philibert Gueneau d'Aumont. — 1 vol. in-4° de 272 pp. avec 2 pl. hors texte. . 25 fr.

Quelques exemplaires.

4° A. de Barthelemy. — **Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne.** — 1 vol. in-4° de 95 pp. avec 8 pl. . . . . 30 fr.

Quelques exemplaires.

5° N. Fetu. — **Index analytique des objets d'art et d'archéologie existant en 1892 dans les églises, hospices, couvents, places et établissements publics de la ville de Dijon.** — Br. in-4° de 57 pp. . . . . 2 fr.

S'adresser à M. le président de la Commission, rue Legouz-Gerland, 5 à Dijon, qui fera les expéditions contre remboursement.

Henri Chabeuf. — **Dijon, monuments et souvenirs.** — Ouvrage couronné en 1895 par l'Académie française (Prix Thérouanne). — 1 vol. in-4° de 440 pp. avec 100 phototypies hors texte et 40 en vignettes. — Dijon, 1894. Damidot, éditeur, rue des Forges, 56. Prix 100 fr.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

I. 4me Année 25 Mai 1897.

DE L'ABONNEMENT : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro ..... 1 fr. 50

LA

ORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

e d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE

DIRECTEURS

SOMMAIRE

ANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — ANTHYME SAINT-PAUL : Morienval, n d'une question.

STIONS. — Le peintre Firmin Girard. — La tête de saint Pourçain. — amille Julien. — L'approvisionnement de Paris en 1870.

ONSES. — L'architecte Gobert et le peintre Le Jeune. — Le cloître des rmites de Saint-Augustin, à Anvers.

ONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

INISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

LUCIEN GOUGY

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

PARIS. — 5, QUAI CONTI, 5. — PARIS

GRAND ASSORTISSEMENT

D'Ouvrages en tous genres : Littérature, Mémoires, Histoire, Beaux-Arts, Ouvrages illustrés des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Livres à gravures sur bois.

CATALOGUE MENSUEL à prix marqués

Envoyé franco sur demande

ACHAT AU COMPTANT

DE LIVRES EN TOUS GENRES

DE TOUT OU PARTIE DE BIBLIOTHÈQUE ET DE BELLES RELIURES

ANCIENNES ET MODERNES

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

MORIENVAL

FIN D'UNE QUESTION

Il existe, depuis douze ou treize ans, une question de Morienval, et cette question n'est pas de celles qui ont le moins agité la portion du monde archéologique spécialement préoccupée de ce qui touche, de loin ou de près, aux origines de l'architecture gothique. Le débat est clos ou sur le point de l'être. Comment? On s'en est mal rendu compte jusqu'à présent; je voudrais établir la vérité, et je n'y saurais parvenir entièrement qu'après avoir résumé en quelques mots la nature et l'histoire de la fameuse question.

Morienval est un village de l'arrondissement actuel de Senlis, du diocèse ancien de Soissons, qui a l'honneur de posséder une église assez extraordinaire à laquelle, depuis plus d'un demi-siècle (1), les archéologues se sont intéressés vivement. Cette église, reste d'une abbaye royale de Bénédictines, se compose : d'une triple nef, d'un transept avec absidioles dont l'une disparue, d'une travée rectangulaire de chœur, d'un étroit déambulatoire de quatre travées à croisées d'ogives, et de trois tours dressées, l'une au milieu de la façade, les deux autres aux côtés du chœur. Le tout, pendant de longues années, parut simplement roman, et l'on ne s'inquiéta que de savoir si ce roman était du XI^e^ siècle plutôt que du X^e^.

Vers 1880 ou 1882, la célébrité de Morienval prit un autre caractère. « Le déambulatoire, dit M. Enlart, a attiré l'attention depuis que le comte de Lasteyrie l'a décrit et étudié dans son

(1) Daniel Ramée, dans son *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, paru en 1843, a consacré, avec quelque prédilection, au Soissonnais, au Noyonnais et au Valois, des notices trop oubliées aujourd'hui, et qui, bien que d'une érudition très rudimentaire, sont intéressantes. Un plan suffisamment exact (t. II, p. 146) et une description substantielle de l'église de Morienval figurent dans l'ouvrage.

Digitized by Google

cours de l'École des Chartes comme le plus ancien exemple connu de voûtes sur croisées d'ogives. » (1) Mais l'éminent successeur de Quicherat ne semble pas avoir essayé de faire de ce déambulatoire le pivot de tout un système ; il abandonna ce soin à un de ses élèves, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui, ayant adopté pour sujet de sa thèse, en 1885, *l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au* XI^e^ *et au* XII^e^ *siècle*, se trouva posséder dans son ressort l'édifice qu'on allait à l'envi proclamer « l'œuvre initiale ». Par surcroît de bonne fortune, M. Lefèvre-Pontalis put englober dans le même ressort une église, celle de Bellefontaine, munie selon lui d'un acte de naissance en bonne et due forme et qui lui servit de point de repère pour dater, sûrement à ce qu'il croyait, les nervures de Morienval, qu'il reporta à la fin du XI^e^ siècle, la charte de fondation du prieuré de Bellefontaine étant de 1125.

Cette modification profonde aux notions généralement admises sur l'origine de la voûte gothique, origine jusqu'alors présumée postérieure à 1110 ou 1115, fit d'abord peu de bruit. Elle ne fut guère connue que des élèves ou des habitués de l'École des Chartes et de ceux qui, de 1885 à 1890, purent lire les monographies particulières où le nouveau système fut incidemment formulé.

En 1890, la théorie de M. Lefèvre-Pontalis était presque simultanément promulguée, en Amérique et en Angleterre par M. Moore (*Gothic architecture*), et en France par M. Gonse (*l'Art gothique*), dans deux magnifiques ouvrages qui eurent du succès et portèrent loin le renom du jeune novateur.

Je dus m'émouvoir, et m'enquérir de l'influence qui pouvait découler des théories de MM. Lefèvre-Pontalis, Gonse et Moore sur le système de Félix de Verneilh, que j'avais repris et dont je restais un des principaux représentants. Poissy avait dans ce système une place privilégiée : son église était « le premier monument de la Transition » ; fallait-il lui enlever ce titre, et, en le lui ôtant, le transférer au déambulatoire de Morienval ?

Un voyage fait à Poissy le 24 mai 1891, avec plusieurs membres des réunions de la Sorbonne et de la Société du Vexin, me convainquit de la nécessité d'assigner à Poissy un autre rôle, que j'ai depuis déterminé et qui n'implique aucune solidarité

(1) *Le Style gothique et le déambulatoire de Morienval*, extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LV, 1894, p. 3 du tirage à part.

Digitized by Google

avec Morienval. Restait le terrible déambulatoire. Ne voulant être ni aveuglé ni entraîné par aucune considération, présente ou éloignée, d'intérêt personnel, si respectable que fût cet intérêt, je désirai visiter Morienval en compagnie d'un confrère que je savais disposé à me combattre, et que son érudition et sa connaissance du lieu rendaient capable de se constituer contre moi l'avocat de la partie adverse. M. l'abbé Müller comprit mes scrupules et voulut bien, avec son obligeance ordinaire, s'y prêter; avec lui j'allai deux fois à Morienval; des débats contradictoires eurent lieu sur place, et ils eurent un double résultat: ils donnèrent à mes observations plus de précision et de consistance; et ils amenèrent, au pied du monument, une conversion qui fut ma joie de la première heure. De cette adhésion M. Müller n'a point fait mystère, puisqu'elle est virtuellement contenue dans la lettre qu'il m'a permis de lui écrire et qui a été par ses soins imprimée, sous le titre de *Discussion archéologique sur les dates de l'église de Morienval*, dans le recueil du Comité archéologique de Senlis (1). *Poissy et Morienval* suivit de très près, dans les *Mémoires* de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin(2). Ce sont ces deux études qui renferment toute mon argumentation; ma *Transition*, parue en novembre 1894, janvier et mars 1895, dans la *Revue de l'art chrétien*, ne vise à y rien ajouter, et je m'explique mal pourquoi, dans le bel ouvrage qui développe sa thèse, et sous le même titre, M. Lefèvre-Pontalis semble m'en faire un grief(3), attendu que ni le plan de cette dernière étude, ni les besoins de ma cause n'appelaient un supplément quelconque au sujet de Morienval; il me suffirait de rappeler quelques-uns des points précédemment développés.

Ma *Transition* était une première réponse à l'ouvrage que je viens de désigner, ouvrage dont une moitié seulement (pages 1-164) avait paru en juin 1894. Ce demi-volume, où M. Lefèvre-Pontalis présentait une défense sommaire et provisoire de sa doctrine touchant Morienval, fut bientôt l'objet d'un compte rendu fourni par M. Louis Régnier à la Société du Vexin, sous le titre: *les Origines de l'architecture gothi-*

(1) 3e série, t. VII, pp. 48-58.
(2) T. XVI, pp. 1-21. — Ces deux études n'ont pas été publiées à part.
(3) *L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au* XIe *et au* XIIe *siècle*, p. 206. — C'est sous le titre abrégé de *Soissonnais* que je désignerai l'ouvrage de M. L.-P., le titre complet étant un peu long et les citations devant être, plus loin, passablement nombreuses.

Digitized by Google

que(1); lequel compte rendu fut écrit peu de temps après mon *Poissy et Morienval*, dont il se posait aussi comme une réfutation. Ma *Transition* se trouva absolument contemporaine de ce compte rendu; elle ne put conséquemment s'y référer, et réciproquement.

L'année 1896, enfin, a vu l'apparition, en juillet, d'un second fascicule (pages 165-238) du grand ouvrage, contenant un exposé définitif du système sur Morienval; et en décembre, d'un second compte rendu de M. Régnier, publié, cette fois, dans le *Bulletin monumental*, et se terminant par cette phrase, la seule qui me vise, bien que ne me nommant pas :

« A l'heure actuelle, la longue discussion suscitée par la date assignée aux croisées d'ogives du déambulatoire est close depuis longtemps. M. Lefèvre-Pontalis maintient et défend son attribution à 1110 environ, et nous ne voyons pas vraiment quels arguments sérieux on pourrait dorénavant lui opposer » (2).

Déjà, en 1894, M. Régnier assurait que le témoignage fixant la construction de Bellefontaine à 1125 ne comportait aucun doute, et que la question de Morienval avait cessé d'exister (3).

Dans son désir de voir la question de Morienval terminée, M. Régnier a voulu se constituer arbitre entre les belligérants. Je l'en remercierais de tout cœur, si par mégarde il n'avait deux ou trois fois changé le sens de mes pensées les mieux rendues (4), et s'il n'avait imaginé un accord auquel j'aurais fourni des éléments (5).

(1) *Mém. du Vexin*, t. XVI, p. 107-143.

(2) *Bulletin monumental*, t. LXI, p. 274.

(3) *Mémoires de la Société du Vexin*, t. XVI, pp. 112 et 124.

(4) Ainsi, j'aurais été « frappé du caractère de perfection de la sculpture à Morienval » (*Mémoires du Vexin*, t. XVI, p. 123). M. Régnier ne désigne pas les endroits où j'aurais commis pareille énormité; mais, dans les passages où j'ai dû me prononcer, j'ai parlé du « ciseau plus hardi qu'exercé des sculpteurs de Morienval » (*Poissy et Morienval*, dans *Mém. du Vexin*, t. XVI, p. 4), qu'ailleurs je n'avais pas hésité à qualifier de « novices et attardés » (Comité de Senlis, p. 55).

Pour avoir fait observer que l'église de Poissy « a un cachet normand » (*Mém. du Vexin*, p. 17), ce que M. Régnier admet (*Id.*, p. 133), voilà que j'aurais dit : « A Poissy, nulle influence venue de l'Ile-de-France » (*Id.*, p. 132). A Etampes, les piliers de la grande nef de Notre-Dame auraient été, par moi, attribués au roi Robert exclusivement (*Id.*, p. 139), alors que j'ai eu soin de dire : « Robert ou Henri Ier » et que j'ai bien mentionné l'inachèvement de Notre-Dame à la date de 1046 (Voy. *Notre-Dame d'Étampes*, extrait de la *Gazette archéologique* de 1884, pp. 4 et 9 du tirage à part).

(5) « M. Saint-Paul a fait des concessions; la période 1110-1115 présen-

Digitized by Google

De 1885, date de sa thèse de promotion, jusqu'au moment de mon intervention déclarée, en 1893, M. Lefèvre-Pontalis a disserté sur Morienval sans le connaître complètement. Deux points de premier ordre lui ont échappé. Il a cru, sa thèse de promotion et diverses brochures en font foi, que tous les arcs du déambulatoire étaient en plein cintre (1). Et, surtout, il ne s'est pas douté que l'église, dans son ensemble, avait été avant le milieu du XII^e^ siècle l'objet de trois campagnes; je me demande si je ne serais pas le premier qui ait fait cette importante et facile remarque, depuis cinquante ans et plus que le monde archéologique s'occupe de Morienval. A la même période 1885-1893, mon éminent confrère croyait, par contre, qu'il y avait à l'abside de Notre-Dame de Poissy « des arcs en tiers-point surhaussés » (2). De telles méprises ont nécessairement influé sur la décision prise par lui de ranger l'église de Morienval tout entière parmi les édifices du XI^e^ siècle.

La doctrine primitive de M. Lefèvre-Pontalis « admettait l'existence de croisées d'ogives et d'un déambulatoire à Morienval en 1080 ou 1090 ». C'est M. Régnier (3) qui donne cette formule, adoptée déjà par M. Gonse, interprète autorisé, lui aussi, de la pensée de M. Lefèvre-Pontalis. M. Gonse, en affirmant que Morienval « est contemporain de Florent de Hangest, mort à la croisade en 1091 » (4), désigne suffisamment les dates allant de 1080 ou 1085 à 1090. Je n'ai donc aucunement forcé

tait à M. Lefèvre-Pontalis et à lui un terrain commun, un territoire neutre sur lequel ils ont fait la paix » (*Mém. du Vexin*, pp. 123-124). Or, cette période, 1110-1115, qui était censée nous être commune, n'était-elle pas tout justement celle qui nous séparait encore au moment où M. Régnier écrivait?

(1) « Les arcs sont toujours en plein cintre; il n'est possible de citer aucun exemple d'arc en tiers-point » (*Positions des thèses de l'École des Chartes*, p. 112). Il s'agit des édifices du XI^e^ siècle, et par conséquent, dans la pensée de M. Lefèvre-Pontalis à cette époque, du déambulatoire de Morienval. — « L'arc en tiers-point ne fut jamais employé dans la région voisine des bords de l'Oise, pendant le XI^e^ siècle ». (*Monographie de l'église de Villers-Saint-Paul*, 1886, p. 9). — « Les églises de Morienval, de Montmille, de Rhuis, etc., qui sont antérieures au XII^e^ siècle, n'offrent aucun spécimen d'arc en tiers-point ». (*Etude sur le chœur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris*, 1886, p. 8).

(2) *Monographie des églises de Juziers, de Meulan et de Triel* (1886), p. 18. — Ailleurs (*Soissonnais*, p. 107), ce sont les arcs-doubleaux de la nef qui sont en courbe brisée.

(3) *Mém. du Vexin*, t. XVI, p. 123.

(4) *L'Art gothique*, p. 57. — Fl. de Hangest est mort en 1191; il n'y avait pas encore de croisade en 1091. Cet anachronisme n'est en rien imputable à M. Lefèvre-Pontalis.

Digitized by Google

la note, dans ma *Transition* (1), en rangeant la date 1085 parmi celles qu'a d'abord admises M. Lefèvre-Pontalis; elle est, d'ailleurs, comprise de droit, suivant les façons habituelles de parler, dans les expressions « fin du XI^e^ siècle, dernières années du XI^e^ siècle », souvent employées, à propos du déambulatoire de Morienval, par M. Lefèvre-Pontalis lui-même.

A cette doctrine j'opposai, en 1893, les dates allant de 1115 à 1135, et je m'y suis tenu depuis. Si j'ai adopté un instant 1120 comme date la plus reculée, c'est en déclarant que je n'entendais pas répudier 1115 (2).

Ainsi donc : formule de M. Lefèvre-Pontalis, abandonnée, 1085 ou 1090;

Formule contradictoire, maintenue, 1115 à 1135.

Le principal argument sur lequel je m'appuie est précisément cette autopsie dont personne n'avait jusqu'à présent senti l'impérieuse nécessité. C'est, quoi qu'en ait dit mon contradicteur, cet argument, assez inattendu, qui est la base la plus stable de ma démonstration, car il repose lui-même sur des faits palpables, et faciles à constater sans quitter l'édifice. J'ai aussi adopté quelques arguments secondaires qui seront incidemment rappelés plus bas et desquels je ne renie pas un seul, mais qui, s'ils étaient victorieusement réfutés, n'affaibliraient que fort peu, par leur chute, l'argument tiré de la distinction en trois phases de la chronologie monumentale de Morienval avant 1135; c'est, je n'en doute pas, cet argument qui a déterminé ou préparé les adhésions dont je m'honore.

Désireux d'éviter le plus possible les personnalités, et de soutenir avec mes propres forces une lutte à laquelle je puis suffire, je ne passerai pas en revue maintenant ces adhésions, qui cependant sont pour moi un grand appui moral, et qui, faisant de ma cause celle de toute une école d'archéologues, m'affranchissent du reproche que j'eusse pu encourir de n'obéir qu'aux préoccupations d'un étroit égoïsme. Par exception, et bien qu'elle soit incomplète et conditionnelle, je rappellerai l'adhésion que m'envoyait, le 20 avril 1894, dans une lettre rendue publique avec son autorisation expresse, M. de Lasteyrie : « Peut-être sommes-nous moins loin de nous entendre que vous ne le pensez. Mais je n'ose aborder une discussion, avec un juge

(1) Page 3, col. 1, du tirage à part.
(2) *Mém. du Vexin*, t. XVI, p. 14 et 15. — Voir, au reste, plus bas.

Digitized by Google

tel que vous, avant d'avoir fait sur place une nouvelle étude du monument » (1). C'est déjà pour moi une satisfaction non médiocre que d'avoir vu une aussi haute autorité reconnaître d'aussi bonne grâce que ma résistance au système de M. Lefèvre-Pontalis était celle d'un esprit réfléchi et sérieux.

Lorsque M. de Lasteyrie voulut bien m'écrire la lettre précitée, il était, à n'en pas douter, au courant de l'évolution qui était en voie de se produire dans la thèse de M. Lefèvre-Pontalis. Cette évolution, celui-ci l'a partagée en deux étapes, à chacune desquelles répond un fascicule de son grand ouvrage.

Dans son premier fascicule, M. Lefèvre-Pontalis reporte la date du déambulatoire « au début du règne de Louis VI, c'est-à-dire vers 1110 » (2). Mais, ce voyage de vingt à vingt-cinq ans, qui ne laisserait entre les deux contradicteurs qu'une distance de cinq années, n'est pas effectué précisément en vue d'un rapprochement avec mon système : M. Lefèvre-Pontalis s'en défend énergiquement, déclarant bien haut que mes conclusions sont des « idées personnelles » (3) et qu'elles « n'ont pas modifié son opinion » (4); l'ornementation des églises de Trucy et de Villers-Saint-Paul a fait l'affaire. M. Lefèvre-Pontalis oublie de nous dire comment; mais je reviendrai là-dessus.

Suit (5) une réfutation provisoire, fondée sur la comparaison de détails de Morienval avec ceux d'églises non datées, mais regardées par M. Lefèvre-Pontalis comme postérieures. Je ne m'occupe pas de cette réfutation, et parce qu'elle est provisoire et ne s'attaque pas au vif de mes arguments, et parce que, fût-elle victorieuse, elle laisse toujours subsister la période 1115-1120, qu'elle ne vise pas à atteindre ; elle n'atteint même pas, en réalité, la période 1120-1125. Il est vrai que, ne voulant pas se rapprocher trop visiblement de moi, M. Lefèvre-Pontalis m'éloigne de lui et fixe, fautivement cette fois, 1120 comme limite extrême de mes concessions, alors que, précédemment, il m'avait attribué et qu'il devait m'attribuer encore, conformément à ma pensée constante, la date initiale de 1115. Par contre, en n'impliquant pas dans sa discussion les années allant de 1115 à 1120, M. Lefèvre-Pontalis s'est ménagé sa seconde étape.

(1) *Bulletin monumental*, t. LIX, p. 24.
(2) *Soissonnais*, p. 74; voir aussi la page 124.
(3) Id., p. 34.
(4) Id., p. 74.
(5) Id., p. 75.

Digitized by Google

Omettant une digression sur Saint-Étienne de Beauvais qui trouvera plus loin un meilleur emploi, je quitte le premier fascicule pour passer au second, qui me retiendra bien davantage.

Après m'avoir, dans ce second fascicule, reproché une première fois la translation des reliques de saint Annobert (1), M. Lefèvre-Pontalis dit, quelques pages plus loin (2) : » C'est une erreur de croire, comme M. Anthyme Saint-Paul (3), que les dispositions primitives du transept sont difficiles à comprendre ». Mon éminent contradicteur, lui, n'a pas assez hésité : il a élevé sur la croisée, objet de mes doutes prudents, une tour-lanterne (4) dont on verra bientôt le singulier effet à côté des clochers orientaux. L'ancienne opinion de M. Lefèvre-Pontalis sur les tours-lanternes du XI^e^ siècle, qu'il n'admettait pas, je crois, pour l'Ile-de-France, l'aurait préservé de cette malencontreuse distraction.

Une seconde fois (5), M. Lefèvre-Pontalis me prête la pensée de faire coïncider la date du déambulatoire de Morienval avec une translation de reliques en 1122. Ceci est très inexact. La première fois, M. Lefèvre-Pontalis avait renvoyé à ma *Discussion archéologique*, où je renonçais formellement, dans un but de conciliation future, aux services que je pourrais attendre de cet événement ; dans mon *Poissy et Morienval*, je n'en ai pas même soufflé mot ; dans ma *Transition*, je rappelle les sentiments qui m'avaient animé dans ma lettre à M. Müller, et voici, pour l'édification du lecteur, comment je m'exprime dans mon étude la plus récente :

« La date du rond-point de Morienval serait donnée par la translation dans cette église, en 1122, du corps de saint Annobert, relique qui attira de nombreux pèlerins. L'affluence des fidèles aurait bientôt forcé les religieuses à agrandir leur église, tout en leur en procurant les moyens pécuniaires. Cet agrandissement étant représenté par l'addition du déambulatoire, on se demande comment il aurait été par lui satisfait aux exigences nouvelles, la nef étant plutôt la partie qu'il aurait fallu prolonger. La réponse est bien simple : ce déambulatoire, ne pouvant être utilisé pour la circulation, puisque les deux extrémités en

(1) *Soissonnais*, p. 194.
(2) *Soissonnais* p. 199.
(3) *Comité de Senlis*, p. 51.
(4) Voir aussi le texte et la note 3 de la p. 198 du *Soissonnais*.
(5) *Soissonnais*, p. 204.

Digitized by Google

sont interceptées par des tours, abrita quatre des autels qui sans doute obstruaient la nef, laquelle fut dégagée d'autant. Une opération absolument semblable fut faite par Suger, dans son église de Saint-Denis, vers 1144.

« Malgré la valeur de ces circonstances, je me suis abstenu de les serrer de trop près, car elles m'eussent entraîné à 1125 ou 1130, et placé dans une situation intransigeante nullement en harmonie avec mes vrais sentiments. Je préfère me laisser guider par des considérations d'ordre purement archéologique, qui, sans m'interdire aucune de ces dates, me permettent de faire quelques pas en amont, dans le cours des années, à la rencontre de mes contradicteurs. Je crois, en effet, qu'il n'est pas indispensable de recourir à la renommée d'une relique pour expliquer l'addition d'un déambulatoire à une époque où l'usage en devenait partout général, et dans une église dont l'ampleur, depuis peu accusée par la construction de trois clochers, appelait par elle-même ce complément (1) ».

Si j'avais tant tenu à me prévaloir de la translation de 1122, j'aurais, d'une part, pris la peine de rechercher dans Carlier ou Mabillon les textes authentiques, ce que je n'ai pas fait encore; d'autre part, je me serais cantonné dans la formule « 1125 environ », au lieu de consentir à remonter jusqu'en 1115 ou même 1120.

Que si j'ai paru reprendre la période divisionnaire 1115-1120, c'est, on peut le voir en se référant à mes études précédentes (2), parce que cette période a pour moi le caractère d'une concession : j'étais effrayé devant ce fossé de vingt à quarante ans qui m'eût séparé de mon éminent collègue si je m'étais obstinément fixé à 1120 ou 1125. Mais je ne ferais certes pas cette concession en dépit de ma conscience; et, gêné ou non, je suis encore là chez moi. Quant à la date 1140 placée parfois par M. Lefèvre-Pontalis, sous mon nom, à l'autre extrémité, il l'a prise dans une boutade comme on en commet souvent dans les œuvres de polémique, et dont pourtant ici la signification et la portée étaient des plus claires. Partant de 1115, j'écrivais à M. Müller : « Je vous jure que je ne saurais reculer d'un pas, alors que j'avancerais volontiers de vingt ou de vingt-cinq; en d'autres termes, il me répugnerait moins de graver sur une des pierres

(1) *Transition*, p. 21 du tirage à part.
(2) *Mém. du Vexin*, t. XVI, pp. 14 et 15; *Transition*, p. 26, col. 2, du tirage à part.

Digitized by Google

de Morienval le millésime de 1140 que celui de 1114. C'est vous dire si je suis disposé à faire un saut périlleux jusqu'en 1090 » (1).

Aussi ai-je peine à m'expliquer cette phrase encastrée par mon contradicteur dans un long passage d'où je l'extrais par anticipation : « Si M. Saint-Paul propose comme limite extrême de ses concessions l'année 1115 où nous aurions pu nous trouver sur un terrain commun, il aimerait mieux graver la date de 1140 sur les assises du chœur » (2).

Il n'est pas nécessaire de torturer ma phrase précitée pour lui faire dire tout simplement : « Si je sors de mon terrain, je me laisserai, à la rigueur, conduire à 1140 plutôt qu'à 1114; c'est 1114 que je repousse, et cela non certainement à cause de son voisinage immédiat de 1115, mais parce que 1114 me rejetterait dans le lustre 1110-1115, où je ne puis entrer. Au reste, si j'ai paru manifester quelques tendances à restreindre ma période chronologique du côté d'amont, j'ai pu manifester des tendances semblables du côté d'aval, puisque le passage de ma *Transition* reproduit plus haut me fait arrêter à 1130; je ne vois pas, par conséquent, pourquoi M. Lefèvre-Pontalis m'attribue une « préférence marquée » pour la seconde moitié de ma période. Au reste encore, M. de Marsy, dans l'article qu'il a consacré en 1895 au premier fascicule du grand ouvrage de M. Lefèvre-Pontalis (3), constate positivement que je fixe « la construction du déambulatoire entre 1115 et et 1135 », et M. Lefèvre-Pontalis l'a reconnu lui-même quelquefois (4).

Ma formule est donc bien, en résumé : 1115 à 1135.

Si l'on remarque une certaine élasticité dans mon système chronologique sur Morienval, c'est que je n'ai pas les mains liées

(1) *Comité de Senlis*, p. 57.

(2) *Soissonnais*, p. 206. — M. Lefèvre-Pontalis renvoie bien à la page 57 du *Comité de Senlis*, mais il indique aussi la p. 50. Or, voici le langage que j'avais tenu en cet endroit : « Il ne me répugnerait en aucune façon de faire descendre la date à 1130 ou 1140; mais les impressions que vous m'avez communiquées sur place me portent à douter que vous osiez m'accompagner jusque-là, et, d'autre part, je voudrais m'épargner les apparences d'une résistance calculée. Mettre cinquante ans, ou bien près, entre le système de l'École des Chartes et le mien, ce serait maussadement tourner le dos à toute conciliation future. Contentons-nous du double lustre 1115-1125, qui pourrait devenir plus tard un terrain commun, qui est d'ores et déjà un terrain dans lequel vous entrez sans effort et sans inquiétude, et où, de mon côté, je puis me tenir sans éprouver de malaise ».

(3) *Bulletin Monumental*, t. LX, p. 364.

(4) Notamment à la page 74 du *Soissonnais*.

Digitized by Google

comme M. Lefèvre-Pontalis, qui en a fait constamment « l'œuvre initiale », et ne peut déplacer Morienval sans déranger toutes les autres pièces de sa thèse. Pour moi, ce déambulatoire est un jalon important, précieux tant qu'on voudra, mais un simple jalon. C'est, je me hâte de l'ajouter, une opinion qui, cette fois, m'est bien « personnelle »; et l'opinion contraire me paraît, à la rigueur, soutenable.

M. Lefèvre-Pontalis me suppose « entraîné par le désir d'attribuer à la même date le déambulatoire de Morienval et le chevet de l'église de Poissy » (1). Tout justement, *Poissy et Morienval* a été rédigé pour écarter entre ces deux édifices une solidarité que je m'étais senti impuissant à établir, et pour donner, en cas de comparaison, le pas à Morienval sur Poissy; cela se voit le plus clairement du monde en quatre endroits : en tête du préambule et aux premières lignes de chacune des trois divisions de mon étude (2). Je disais, en particulier, en commençant la troisième partie : « 1120-1135 pour Morienval, 1125-1140 pour Poissy : de là deux dates moyennes dont la différence est favorable à Morienval (3) ».

M. Lefèvre-Pontalis ajoute : « Nous sommes encore séparé de M. Anthyme Saint-Paul par une distance de quinze années: en effet, il ne peut se résoudre à donner au sanctuaire un âge antérieur au second quart du XII^e^ siècle (4). » Quelques lignes plus bas, il me fait dire « qu'une œuvre aussi primitive n'était pas terminée avant la fin du règne de Louis VI », alors que je n'ai jamais parlé, à ma souvenance, ni d'œuvre primitive, — Morienval n'étant pour moi qu'un jalon, — ni de la fin du règne de Louis le Gros.

Que signifie donc tout ceci ? Pourquoi s'obstiner à repousser un accord dont les éléments sont réunis ? Pourquoi prolonger sans raison des polémiques, qui, fécondes au début, dégénèrent, dès qu'elles deviennent inutiles, en querelles irritantes ? M. Lefèvre-Pontalis savait que je lui tendais la main en me tenant aussi près que possible de la date initiale de ma période chronologique; aujourd'hui qu'il ne peut éviter ma rencontre, il feint de me croire en fuite vers l'autre extrémité. Quels peuvent être les avantages de cette stratégie ?

(1) *Soissonnais*, p. 205.
(2) *Mém. du Vexin*, pp. 1, 2, 7 et 13.
(3) *Mém. du Vexin*, p. 13; M. Lefèvre-Pontalis ne renvoie qu'à la p. 18, mais c'est pour ce qu'on va voir bientôt.
(4) *Soissonnais*, p. 206.

Digitized by Google

Je me suis expliqué ailleurs sur l'influence très restreinte qu'ont les chapiteaux sur ma manière de dater les édifices du XII^e^ siècle (1). Aussi ne vois-je pas le profit que pourrait procurer à M. Lefèvre-Pontalis l'erreur que, selon lui, j'aurais commise en signalant dans « les églises de Saint-Étienne de Beauvais, de Bury, de Saint-Maclou de Pontoise et le porche de Saint-Denis, des sculptures du même genre » que celles du chœur de Morienval, — « erreur » à laquelle mon éminent contradicteur répond : « Les feuilles d'eau et les feuilles d'acanthe qui surmontent les colonnes de ces édifices sont découpées beaucoup plus finement que les entrelacs et les feuillages sculptés sur les chapiteaux du déambulatoire (2) ». M. Lefèvre-Pontalis n'indique pas où j'ai tenu le langage qu'il me prête ; je ne trouve que le passage suivant qui en approche :

« Au commencement du XII^e^ siècle, il y avait dans la région française et en Normandie beaucoup de sculpteurs aussi attardés et aussi novices que ceux de Morienval, par exemple à Villers-Saint-Paul, et plus loin à Bury, à Saint-Étienne de Beauvais », — rien de Pontoise, — « où cependant aucun observateur ne s'est laissé prendre aux apparences d'archaïsme. Au porche de Saint-Denis, exécuté par des artistes d'élite à une époque authentiquement postérieure à 1130 ou 1132 et antérieure à 1140, maint chapiteau de pilier est cousin germain, sinon frère de ceux de Morienval » (3).

Cela ne signifie pas que les chapiteaux des églises précitées soient tous, ou la plupart, du même genre que ceux de Morienval, ou qu'il n'y ait parmi eux aucun chapiteau à feuilles d'eau ou à feuilles d'acanthe ; mais bien que tels et tels chapiteaux de ces monuments, ici relativement nombreux, là exceptionnels, ne sont pas d'une supériorité écrasante, ou même, quelquefois, bien sensible sur tels et tels de Morienval. Et je le maintiens (4). Revenant ensuite à ces années 1130 et suivantes, desquelles, selon lui, je ne voudrais pas démordre, M. Lefèvre-Pontalis m'applique une phrase dont je cherche vainement, dans mes études précédentes, au moins le sens : « Pourquoi donc faudrait-il admettre toute une génération d'artistes entre le com-

(1) *Transition*, p. 26 col., 1, du tirage à part.
(2) *Soissonnais*, p. 205.
(3) *Comité de Senlis*, p. 55.
(4) *L'Art gothique* de M. Gonse donne, pages 59 et 63, des héliogravures représentant les églises de Saint-Étienne de Beauvais et de Bury, avec des chapiteaux passablement barbares.

Digitized by Google

mencement du XII^e^ siècle et le moment où le chœur [de Morienval] fut rebâti (1) » ?

Encore trois objections de détail, toujours appuyées sur le millésime 1130 ou sur la période allant de cette année à la dernière (1137) du règne de Louis VI (2).

La première a trait à la voûte de la grande abside, qui, « si elle avait été rebâtie vers 1130, n'aurait pas eu une voûte en cul-de-four, car ce type de voûte fut abandonné par les architectes de la région avant le second quart du XII^e^ siècle ». Rien de mieux ; seulement l'existence de cette voûte en cul-de-four est une hypothèse (3) ; et M. Lefèvre-Pontalis se contredit au sujet de la date à laquelle, selon lui, on aurait commencé de voûter les absides avec des nervures ; cette date est, dans d'autres parties de son ouvrage, 1140 environ (4) ; Morienval pourrait donc, suivant le raisonnement habituel de M. Lefèvre-Pontalis, être à ce point de vue de 1130 à 1140.

La seconde objection est que « la moulure en quart de rond qui contourne les fenêtres à l'extérieur montre bien que le déambulatoire n'est pas une œuvre du XI^e^ siècle », — ce que je voulais, et ce que M. Lefèvre-Pontalis aurait dû apercevoir dès 1885, — « mais elle ne suffit pas à justifier la théorie de M. Saint-Paul » — pour 1130, ce que je ne lui demande pas. J'ai répondu.

Troisième objection : « Entraîné par le désir d'attribuer à la même date Morienval et Poissy », — ce que j'ai prouvé plus haut être inexact, — « M. A. Saint-Paul suppose que les religieuses [de Morienval] n'étaient pas assez riches pour faire venir de loin des sculpteurs exercés, et qu'elles furent obligées de s'adresser à des ouvriers du pays pour reconstruire l'abside. De là cet archaïsme inexplicable à la fin du règne de Louis VI. Ce raisonnement spécieux fait bien ressortir les points faibles de la théorie soutenue par le savant archéologue ».

Ce n'est point par comparaison avec Poissy, mais avec Saint-Denis, que j'avais introduit cet argument (5). Je n'ai pas dit que

(1) *Soissonnais*, p. 205.

(2) Pour l'énoncé de ces trois objections, voir la même page 205 du *Soissonnais*.

(3) C'est une hypothèse que j'ai admise, mais qui ne repose, en somme, sur rien de très concluant.

(4) *Soissonnais*, notamment à la page 91.

(5) *Mém. du Vexin*, t. XVI ; se reporter au bas de la p. 13 et à la première partie de la p. 14.

Digitized by Google

l'archaïsme de Morienval fût de la fin du règne de Louis VI, je n'ai pas dit qu'il fût inexplicable; et si j'ai parlé d'archaïsme, pourquoi, ailleurs, à une demi-page de distance (1), me fait-on parler d'œuvre primitive? En réalité, je n'ai parlé ni de l'un ni de l'autre. Ce raisonnement, qui n'a rien de spécieux tel que je l'ai présenté, et où il n'est pas question de « richesse », ne saurait compromettre ma thèse, puisque je lui ai assigné dans cette thèse une place tout à fait secondaire, et tellement secondaire que je m'en suis servi tout à fait négligemment, dans ma *Transition* (2). Je n'entends nullement, d'ailleurs, le répudier.

M. Lefèvre-Pontalis savait bien où était mon grand argument, et il ne pouvait éviter de se mesurer avec lui. Mais, avant d'apprendre à mes lecteurs quelle a été l'issue de ce suprême effort, je tiens à rectifier une mienne erreur qui m'est signalée (3) au sujet de la tour occidentale, attribuée par moi à l'année 1090 environ, alors qu'elle serait de vingt à trente ans postérieure. Accordé de tout cœur.

Plus bas : « M. Anthyme Saint-Paul suppose que l'architecte avait appliqué de minces colonnes autour du chevet, mais il n'a pu découvrir aucun vestige de fût pour justifier cette hypothèse » (4). Dans le passage visé par M. Lefèvre-Pontalis, j'avais dit, ce qui n'est pas absolument synonyme : « Aux contreforts du déambulatoire correspondaient, contre le mur de la grande abside, d'autres contreforts très minces, dont on distingue en un endroit l'arrachement, et qui, à en juger par l'étroitesse des arrachements, n'étaient autres que des colonnes appliquées » (5). Sans insister sur la différence, réelle selon moi, qui existe entre une « mince colonne » et un « mince contrefort en forme de colonne », j'alléguerai que ce qui m'a conduit à admettre ces étroits contreforts cylindriques, c'est l'arrachement qui se trouve à gauche de la petite fenêtre — près de la tour du nord — dont M. Lefèvre-Pontalis donne le dessin dans sa planche VIII, fig. 11, arrachement que M. Lefèvre-Pontalis a pu voir de plus près et qu'il interprète par un contrefort rectangulaire. Je cède encore très volontiers sur ce point, — que, du reste, M. Lefèvre-Pontalis a eu le bon esprit de ne pas comprendre, de même que le

(1) *Soissonnais*, p. 206; voir un peu plus haut, dans le présent mémoire.
(2) *Transition*, p. 26 du tirage à part.
(3) *Soissonnais*, p. 208.
(4) Id., p. 209.
(5) *Mém. du Vexin*, p. 5.

Digitized by Google

point concernant le clocher occidental, parmi ceux qui ont eu de l'influence sur nos théories respectives, — et je passe à l'argument que j'ai tiré des trois campagnes entre lesquelles se partage la construction de l'église de Morienval (1).

Première campagne : édification du corps de l'église à la fin du règne de Robert ou au commencement de celui de Henri Ier, — sous Henri Ier et au milieu du XIe siècle, suivant M. Lefèvre-Pontalis, — avec une tour unique sur le portail.

Seconde campagne : entre 1070 et 1090, réédification des parties supérieures de la tour et addition de deux tours nouvelles aux côtés de l'abside.

Troisième campagne : reconstruction de l'abside et addition du déambulatoire; suivant la juste observation de M. Lefèvre-Pontalis, admise ci-dessus, la tour occidentale proviendrait de la troisième campagne et non de ce qui est, selon moi, la seconde.

Cette seconde campagne, mon éminent contradicteur la supprime, en rattachant les tours de l'abside à la construction générale de l'édifice au XIe siècle (2). Mais si l'église avait, dès l'origine, eu ces deux tours, un angle de chacune d'elles se serait trouvé tout à fait engagé dans les angles orientaux de la tour-lanterne que M. Lefèvre-Pontalis avait préalablement dressée sur l'intertransept (3). M. Lefèvre-Pontalis reculera certainement devant cette anomalie.

J'écrivais à M. Müller, dans un passage auquel se réfère M. Lefèvre-Pontalis en n'en citant que la moitié : « Les deux clochers furent dès leur base une addition qui compromit soit immédiatement, soit plus tard, la solidité des absidioles [du transept], et obligea de sacrifier complètement celle de gauche et d'obstruer celle de droite » (4). Oubliant donc que j'ai aussi parlé de l'abside de droite, M. Lefèvre-Pontalis me répond, au sujet de celle de gauche ou du nord : « Cette absidiole primitive, dont la largeur était calculée pour laisser l'espace nécessaire au soubassement du clocher, se conserva intacte jusqu'au XIIIe siècle, comme le prouvent les derniers débris de la chapelle gothique qui fut bâtie sur ses fondations » (5). Justement : si l'on refit cette

(1) *Comité de Senlis*, pp. 50-54.
(2) *Soissonnais*, p. 211.
(3) *Soissonnais*, pp. 198 (et note 3) et 199.
(4) *Comité de Senlis*, p. 52.
(5) *Soissonnais*, p. 211.

Digitized by Google

absidiole au XIIIe siècle, c'était, non pour l'agrandir, — puisqu'on utilisa les anciennes fondations, — mais parce que le clocher adjacent, en pesant gauchement sur elle, l'avait peu à peu déformée et ruinée; l'état actuel de l'église ne nous renseigne que très rudimentairement à cet égard. Pourquoi, du reste, l'absidiole gothique ne s'est-elle pas elle-même conservée?

C'est bien autre chose à l'absidiole et à la tour de droite ou du sud. Ici l'absidiole romane existe, et n'importe quel visiteur peut constater : la tour ne se soude pas plus avec elle qu'avec le déambulatoire; tour et absidiole ne peuvent donc être de la même époque. Il y a mieux : si la tour et l'absidiole étaient contemporaines ou avaient été faites en prévision l'une de l'autre, on aurait reporté celle-ci à trois ou quatre pieds plus loin pour laisser à la tour l'assiette voulue; or, le clocher déborde gravement sur l'absidiole, et pour ne pas en envahir l'intérieur, il porte à faux sur elle par un des angles, au moyen d'arcs de décharge très apparents, à l'extérieur, et qui sont normalement liés aux parois dont ils font partie. Malgré de telles précautions, cette abside a dû être réparée à l'époque gothique, et, plus tard, il a fallu en murer tout un côté.

Je ne comprends pas comment les grands arcs de décharge en plein cintre des murs latéraux du chœur, entre les tours jumelles, indiqueraient que celles-ci appartiennent à la première campagne. Ils s'expliquent assez par la présence d'une voûte en berceau ayant précédé la croisée d'ogives du XIIe siècle; il est permis aussi de soutenir que les murs latéraux ont pu être reconstruits ou repris en sous-œuvre quand s'élevèrent les tours auxquelles ils servent de bases.

Par conséquent, mes trois époques de construction demeurent établies; par conséquent, l'argumentation qui m'avait conduit à reporter le déambulatoire de Morienval à une date postérieure à 1115 reste jusqu'à présent en possession de l'autorité dont j'avais entendu la revêtir.

M. Lefèvre-Pontalis s'est efforcé de se soustraire à l'évidence de ces raisonnements, et il y est parvenu pour son compte personnel. Mais, par une heureuse compensation, il est arrivé, en suivant une autre marche, à des résultats partiellement identiques à ceux que j'avais atteints, et il nous marque lui-même, sans toujours les exposer suffisamment, les faits qui ont entraîné sa conviction.

« C'est d'abord le profil des ogives, dont le boudin est beau-

Digitized by Google

coup plus grossier que le tore appliqué sur les voûtes basses de Saint-Étienne de Beauvais ». De quand dateraient ces voûtes basses, M. Lefèvre-Pontalis néglige de nous le rappeler (1), et il passe à Bellefontaine; puis il continue : « Nous avons ensuite constaté que les chapiteaux du chœur de Morienval présentaient une grande ressemblance avec ceux de Villers-Saint-Paul (Oise), dont la nef est un spécimen très primitif de l'art du XII^e^ siècle. De même, les petits zigzags qui ornent certains tailloirs se retrouvent sur les piliers de l'église de Trucy (Aisne), bâtie dans le premier quart du XII^e^ siècle. Enfin, l'abside del'église de Chavigny (Aisne), qui doit » — ce n'est pas bien sûr — « remonter à la même époque, offre une analogie frappante » — en quoi ? — avec le chevet de l'église de Morienval. C'est ainsi que nous pouvons attribuer le déambulatoire à la première moitié » — laquelle va jusqu'à 1122 ou 1123 — « du règne de Louis VI, en adoptant une date qui s'accorde avec l'étude comparative des églises de la région (2) ».

Tout est donc pour le mieux !

Je conclus.

Dans la plus récente formule de M. Lefèvre-Pontalis, 1110-1120, et dans la mienne, 1115-1135, est comprise une formule partielle, 1115-1120, sur laquelle, que nous le veuillions ou non, il y a entente entre nous. Pourquoi ne pas signer la paix

(1) Saint-Étienne de Beauvais est un exemple de la facilité avec laquelle M. L.-P. a accueilli certaines preuves. « Il est probable, dit-il, que le chœur [de Saint-Etienne] était entouré d'un bas-côté circulaire dont les croisées d'ogives représentaient le type intermédiaire entre les voûtes du déambulatoire de Morienval et celles du rond-point de Saint-Germer » (*Soissonnais*, p. 77). — « Si l'ancien chœur des églises de Saint-Étienne et de Saint-Lucien de Beauvais n'avait pas été démoli, il serait intéressant d'étudier comment l'étroite galerie du chevet de Morienval put devenir un bas-côté circulaire plus large et mieux voûté, comme à Saint-Martin-des-Champs, à Poissy, à Saint-Denis, à Saint-Maclou de Pontoise et à Saint-Germer » (*Soissonnais*, pages 111 et 125 ; la citation textuelle est de la page 125).

Comment M. L.-P. sait-il que l'abside de Saint-Étienne avait un déambulatoire, que ce déambulatoire était pourvu de voûtes à nervures plus avancées que celles de Morienval, ou même qu'il a existé dans cette église une abside du XII^e^ siècle, puisqu'il ne reste du chœur de Saint-Étienne, rebâti au commencement du XVI^e^ siècle, ni description ancienne, ni vestiges actuels ? Pourquoi citer Saint-Lucien dans les mêmes conditions, alors que l'église abbatiale de Saint-Lucien, terminée en 1109, était par conséquent antérieure à Morienval, et qu'on ignore s'il y avait des croisées d'ogives du XII^e^ siècle ? Pourquoi enfin mentionner les voûtes des bas-côtés tournants de Saint-Martin-des-Champs et de Notre-Dame de Poissy comme en progrès sur le déambulatoire valésien, alors que ces voûtes n'ont pas même de nervures ?

(2) *Soissonnais*, p. 206.

Digitized by Google

sur cette formule partielle et annoncer joyeusement à nos confrères en archéologie que, pour de bon cette fois, « la question de Morienval est close ? »

Tout entier au désir de voir cette bonne nouvelle se confirmer et se répandre, je ne m'amuserai pas à relever un passage où il est reparlé de Bellefontaine. Je suis parfaitement tranquille sur Bellefontaine. M. Lefèvre-Pontalis, au moment de faire imprimer son prochain fascicule, déchirera sa charte de 1125 ; et, en mettant au net ses dessins, il se convaincra, comme je l'ai été moi-même sur le vu de croquis et de photographies, que cette église est de 1150 au plus tôt. Il la rajeunira d'un quart de siècle, et la question de Morienval sera dès lors complètement entrée dans le domaine de l'histoire, après avoir fait presque autant de bruit que celle de Saint-Front de Périgueux.

Et, maintenant, il ne dépend plus de M. Lefèvre-Pontalis que son évolution à double étape ne soit une révolution. Morienval et Bellefontaine rajeunis, il lui faudra rajeunir d'autant un essaim d'églises qu'il avait groupées sous les dates 1100-1140, et peut-être compromettre le prestige d'antériorité sur les régions voisines un moment accordé au Soissonnais et au Valois. Si M. Lefèvre-Pontalis se livre ensuite à une étude particulière de la cathédrale de Senlis, il sera aussi quelque peu décontenancé par le caractère autrement que progressif de l'édifice qui trône au cœur même de la région privilégiée, au centre mathématique de la grande circonférence au delà de laquelle il n'y a que des pays tributaires (1). Mais je ne retire pas pour cela à mon éminent confrère la concession que je lui avais faite à l'origine. Même avec un Morienval de 1115 à 1120, et avec une cathédrale de Senlis légèrement retardataire, je crois encore à la supériorité du bassin de l'Oise sur ceux de la Seine et de la Somme; c'est une marque de déférence que je suis trop heureux d'accorder, en terminant, à l'une des œuvres archéologiques les plus remarquables de la fin de notre siècle.

ANTHYME SAINT-PAUL.

(1) M. Gonse ne s'y était point trompé, et, pour faire rentrer Notre-Dame de Senlis dans son vrai cadre, il avait tenté de la vieillir (*l'Art gothique*, p. 87) ; mais ici les dates sont inflexibles : loin d'avoir été commencée « dans une période voisine de 1145 », cette église l'était à peine en 1153, et les travaux ne furent sérieusement poursuivis qu'après 1154. Voir *Senlis et ses environs*, par M. l'abbé Müller, magnifique livre, œuvre de goût autant que d'érudition, qui nous parvient au moment même où nous écrivons ces lignes.

Digitized by Google

QUESTIONS

154. — Le peintre Firmin Girard. — *La Correspondance* du 25 avril, p. 105, cite le peintre Firmin Girard parmi les hommes illustres nés dans le Roannais; je croyais que cet artiste était né à Poncin-en-Bugey et non à Poncins-en-Forez. Quelle est la vérité ? AIMÉ VINGTRINIER.

155. — La tête de saint Pourçain. — Est-il vrai que la tête de saint Pourçain se trouve dans le reliquaire de la ville de Laigle, en Normandie, alors que le reste des reliques est conservé à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)? A quoi est due cette dispersion ?

156. — Famille Julien. — On trouve dans les rôles des tailles de 1382 à 1427, conservés dans les archives de Gannat (Allier), l'indication, parmi les personnes les plus imposées, d'un Antoine Julien, qui mourut avant 1434, car, à cette date, c'est sa veuve qui figure sur les rôles. Je serais heureux de savoir si cette famille ne se rattacherait pas à celle signalée à Paris au XVIII^e^ siècle, originaire des Cévennes (?), sur laquelle un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* demandait des renseignements (I, 307), en paraissant supposer qu'elle était noble.

157. — L'approvisionnement de Paris en 1870. — Je lis dans l'*Intermédiaire* de 1890 (XXIII, 178), la note suivante : « Quand l'armistice est arrivé, des tombereaux de pommes de terre avariées et cachées ont été envoyés à la voirie, et il y avait en résumé un *million* d'œufs dans un pavillon des Halles, quand les femmes et les enfants pleuraient pour en avoir. » Cela est-il bien démontré ? F. Ch.

RÉPONSES

L'architecte Gobert et le peintre Le Jeune (143). — On trouvera quelques renseignements sur ces personnages dans le document inédit que je vais reproduire d'après les minutes de la Correspondance de Peiresc conservées dans la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras :

Digitized by Google

« A Monsieur Le Jeune, l'un des peintres du Roy.

« Monsieur, je vous avois supplié, par mes dernières, de faire quelque instance à M. Engobert (*sic*) pour luy faire achever le dessein ou perspective qu'il m'avoit promis de l'antienne fabrique et des trois tours de nostre palais d'Aix (1), mais comme je n'en ay reçeu aulcune response, j'ay creu que mes lettres ne vous avoient peut estre pas esté rendues ou qu'il n'avoit peu trouver le temps dont il eust eu de besoin pour faire cest ouvrage, et d'autant que je suis aprez de faire venir un graveur (2) pour mettre en taille douce quelques curieux desseins de l'Antiquité, entre lesquelz je desire de loger celuy là, s'il est possible, sans oublier de luy faire porter le nom de M. Engobert que j'estime digne d'une grande authorité en matière d'architecture, je voudrois bien avoir ce dessein pour y faire travailler des premiers; c'est pourquoy je vous supplie de luy en renouveller voz instances de ma part et l'asseurer que MM. Du Puy que vous cognoissez, et qui se tiennent à la rue des Poitevins prez Sainct-André-des-Arcs, luy payeront pour sa peine tout ce qu'il desirera de moy pour le dit dessein et à sa discretion ainsi que je vous l'ay mandé cy devant et que cez Messieurs m'avoient promis de faire et qu'ils feront encore selon la prière que je leur en ay raffraischie. J'en escris un mot au dit Engolbert que je vous prie luy faire tenir par voye asseurée (3). Je luy parle de deux ou trois ouvrages antiques qui me sont tombez en main

(1) Voir sur cet ancien Palais de justice *les Rues d'Aix, recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, par Roux-Alpheran (Aix, 1847, t. I, p. 14-17.) Entre les pages 16 et 17 on remarque une gravure représentant les « Tours et constructions romaines enclavées dans le palais démoli en 1786 ». Au bas de la page 17, sont indiqués divers ouvrages d'archéologie relatifs à ce monument. On peut y joindre un travail récent d'un érudit très regretté, M. J. de Laurière, l'un des membres les plus distingués de la Société nationale des Antiquaires de France : *Observations sur les dessins de Giuliano da San Gallo* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLV, p. 200 à 221. Le tirage à part a pour titre : *Giulanio da San Gallo et les monuments antiques du Midi de la France au* xvᵉ *siècle*, par J. de Laurière et Eug. Müntz.

(2) C'était le célèbre Claude Mellan qui fut, pendant plusieurs mois, l'hôte de Peiresc, comme on peut le voir en divers passages des six volumes in-4° déjà publiés de la *Correspondance de Peiresc*.

(3) Ladite lettre est adressée « A Monsieur Engobert, vallet de chambre du Roy à Fontainebleau ». Dans le tome V de la *Correspondance de Peiresc* on trouve quatre fois la forme *Engobert*, et une fois la forme *d'Engobert* pp. 74, 81, 89, 94, 122). En cette dernière page, on apprend que l'artiste est mort avant le 14 février 1633.

Digitized by Google

où il s'apprend de rares secretz de l'Architecture que les Antiens employoient en la structure de leurs vases et leurs couppes à boire et des instrumentz des sacrifices, le tout bien différent de l'Architecture qui estoit affectée au bastiment qui est la seule qui se trouve traictée dans les livres de ceste profession, tout de mesme comme vous avez veu des enrichissements de l'Architecture de mon lit de marbre bien plus delicatz que ceux des bastiments et ouvrages les plus grands. J'estime que s'il estoit icy il prendroit un indicible plaisir de veoir toutes ces singularitez et d'en comparer les dimensions et proportions aux règles ordinaires de l'Architecture.

« Au reste, je m'en vais passer à Aix, Dieu aydant, le cartier de l'automne et verray avec M. Borrylly (1) s'il y auroit moyen de faire quelque chose en vostre affaire contre vostre partie que j'ay apprins estre au Martigue. Il m'estoit venu voir icy durant ma maladie et m'avoit donné d'assez bonnes esperances pour vos interestz, mais, depuis lors, j'avois esté quasi toujours malade et n'avois peu reprendre le chemin de la ville d'Aix, comme je vous escrivois dernièrement en répondant à celle que M. le president Gaufridi m'avoit faict rendre de vostre part avec vos belles Heures (2) dont je vous remercie de rechef et de tout mon cœur, desirant de m'en revancher et de vous rendre tout le service qui me sera possible comme, Monsieur, vostre bien humble et affectionné serviteur,

(*Signé*) : De Peiresc.

A Boisgency, ce 11e juillet 1632 (3).

Tamizey de Larroque.

Le Cloître des Ermites de Saint-Augustin à Anvers (151). — En 1511 arrivèrent à Anvers plusieurs Augustins saxons appartenant au monastère d'Enkuisen. Grâce à la libéralité de quelques pieux habitants, ils reçurent un vaste terrain situé *retro monetam, in nova platea inter ridderstraet en*

(1) Qu'il me soit permis de renvoyer mon lecteur au fascicule XVIII des *Correspondants de Peiresc* consacré à *Boniface Borrilly* (Aix-en-Provence, 1890). On y trouvera, à la suite des lettres du notaire-archéologue, un *Inventaire du cabinet de feu M. l'Abbé de Bourrilly*, héritier des belles collections de son père.

(2) Heures ornées d'enluminures, de miniatures. Ont-elles été jamais mentionnées ?

(3) Fo 253 du registre de la collection Peiresc renfermant les minutes des lettres aux frères Dupuy, inscrit sous le no 5 des *Additions aux manuscrits de Peiresc*.

Digitized by Google

Boxtede; ils y érigèrent promptement une chapelle dédiée à la Sainte Trinité. Bientôt fut bâti le couvent et ses dépendances. Sur ces entrefaites, l'Allemagne avait été profondément troublée par la défection de Luther qui avait levé l'étendard de la révolte contre l'Église catholique. Le nouveau prieur du couvent d'Anvers, Jean Proost, qui avait embrassé l'hérésie, réussit bientôt à gagner des prosélytes à Anvers. Après plusieurs conversions simulées, les Augustins, qui avaient accepté les doctrines hérétiques, furent expulsés de leur couvent. Deux d'entre eux qui refusaient d'abjurer périrent sur le bûcher. A la demande de Marguerite d'Autriche, le pape Adrien VI ordonna, en 1522, la destruction du couvent et l'érection sur son emplacement d'une église paroissiale. La chapelle conventuelle fut fermée, les autels renversés, les cloches enlevées, les portes et fenêtres murées. C'est sans doute à cette opération que procéda en janvier 1523 le seigneur de Rosimboz. Toutefois, l'ordre pontifical ne fut pas entièrement exécuté, car les bâtiments conventuels subsistèrent. Ce n'est qu'en 1528 que le magistrat nomma des commissaires chargés de procéder à la vente du couvent, tout en réservant le terrain nécessaire pour l'érection d'une église paroissiale et d'un cimetière. Cette tâche fut promptement accomplie; tous les bâtiments furent détruits, et des rues furent tracées sur le terrain de l'ancien couvent. « *Sic itaque*, dit un ancien historien, *totum Augustinianorum monasterium et ecclesia ejusdem, id est capella S. Trinitatis, totaliter destructa sunt seu applicata ad profanos usus, ut ne vestigium illorum hodie supersit* ». L'année suivante, en 1529, fut érigée en cet endroit l'église Saint-André qui existe encore.

Quelques années plus tard, des Augustins, appartenant au même ordre que les premiers, mais n'ayant eu aucun rapport avec eux, s'établirent à Anvers dans un vaste terrain situé rues des Peignes et Everdey. Ils construisirent un couvent, une église et un collège qui fut florissant jusqu'à la Révolution française.

FERNAND DONNET.

CHRONIQUE

Par arrêté ministériel en date du 3 avril, ayant son effet à partir du 1er mai, M. Fr. Delaborde a été nommé sous-chef de la section

Digitized by Google

historique aux Archives nationales, en remplacement de M. Lecoy de la Marche, décédé. — M. Daumet, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, a été nommé archiviste aux Archives nationales et attaché à la section administrative.

Dans sa séance du 29 avril, la Société de l'École des Chartes a élu président M. Gaston Paris, et vice-président, M. Eugène Lelong, archiviste aux Archives nationales.

Depuis le commencement du mois, M. Léon Gautier, professeur de paléographie à l'École des Chartes, se fait suppléer dans son enseignement par M. Elie Berger.

Par arrêté ministériel en date du 23 avril, M. Palustre, archiviste paléographe, a été nommé archiviste des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Desplanque, nommé bibliothécaire de la ville de Lille.

Nous signalons dans la 2e livraison de 1897 des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, trois documents concernant Jean Froissart, publiés par M. G. Cumont. Un de ces documents est particulièrement intéressant : il est relatif à « un livre qu'il [Froissart] « nous [à Wenceslas, duc de Brabant] a fait faire escrire et reparer ». Les deux autres sont des mandements de payements faits sur ordre du duc, au célèbre chroniqueur.

La troisième livraison de la publication entreprise par l'érudit conservateur du Musée Fol, M. J. Mayor : *L'Ancienne Genève, l'art et les monuments*, contient la fin d'un article sur la charte des franchises de Genève ; une notice sur le gobelet d'argent doré offert en 1702 par la ville d'Augsbourg à André Falquet, citoyen de Genève (2 planches) ; et le commencement d'une notice sur l'église d'Hermance, XVe siècle (2 planches).

Par arrêté ministériel en date du 14 mai dernier, ont été nommés membres de la commission supérieure des expositions rétrospectives des beaux-arts et des arts décoratifs, près l'Exposition universelle de 1900 : MM. de Baudot, inspecteur général des édifices diocésains ; L. Bénédite, conservateur du musée du Luxembourg ; A. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain ; E. Brunclair, conservateur du musée d'Angers ; M. Collignon, membre de l'Institut ; J. Comte, directeur honoraire des bâtiments civils ; Corroyer, membre de l'Institut ; L. Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale ; P. Dissard, conservateur du musée de Lyon ; A. de Foville, directeur des Monnaies ; E. Garnier, conservateur du musée de Sèvres ; P. Gasnault, conservateur du musée des arts décoratifs ; L. Gonse, membre du conseil des musées nationaux ; J. Guiffrey, administrateur de la manufacture des Gobelins ; H. Havard, inspecteur général des Beaux-Arts ; Ch. Jadart, conservateur du musée de Reims ; A. Joliet, conservateur du musée de Dijon ; Kaempfen, directeur du musée du Louvre ; A. Laborde, conservateur du musée de

Digitized by Google

Toulouse; G. Lafenestre, conservateur de la section de peinture au musée du Louvre; F. Laurent, conservateur du musée de Tours; E. Lebel, conservateur du musée de Rouen; G. Lebreton, conservateur du musée d'antiquités de Rouen; Le Vayer, conservateur du musée Carnavalet; Roger Marx, inspecteur général des musées des départements; A. Michel, conservateur de la section de sculpture au musée du Louvre; E. Michel, conservateur du musée de Montpellier; E. Molinier, conservateur de la section des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au musée du Louvre; E. Muntz, conservateur du musée de l'école des Beaux-Arts; P. de Nolhac, conservateur du musée de Versailles; B. Prost, inspecteur général des Archives; S. Reinach, conservateur-adjoint du musée de Saint-Germain; Saglio, conservateur du musée de Cluny; G. Schlumberger, membre de l'Institut; G. Servois, directeur des Archives; Ch. Yriarte, inspecteur général des Beaux-Arts; MM. H. Béraldi, E. Bonnaffé, A. Chauchard, G. Dreyfus, A. Dutuit, Ch. Ephrussi, E. Fould, J. Maciet, le baron Alphonse de Rothschild et le baron Gustave de Rothschild, collectionneurs; MM. H. de Champeaux, Roger-Milès et Thiébault-Sisson, critiques d'art. M. E. Molinier est nommé chef du service des expositions rétrospectives de l'exposition de 1900.

A l'occasion de son centenaire, la Société d'émulation d'Abbeville organise une exposition rétrospective des œuvres d'art de la région. Cette exposition sera ouverte le 11 juillet prochain et durera quinze jours. Parmi les membres de la commission, se trouvent MM. E. Prarond, président d'honneur; E. Delignières, président, et A. Ledieu, conservateur de la bibliothèque et des musées de la viile.

Viennent de paraître les tomes XXVI, XXXII et XXIX du *Catalogue général des manuscrits*. Le t. XXVI contient les catalogues des bibliothèques de Lille, par H. Rigaux, de Dunkerque et de Bergues, par J. L'Hermite, de Roye, Péronne et Ham, par A. Ledieu, et de La Châtre. Le t. XXXII est le premier volume du catalogue de la bibliothèque de Besançon, dressé par A. Castan.

Le t. XXIX comprend la première partie du t. III du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon. La table, qui paraîtra ultérieurement, formera la 2e partie de ce volume. Le catalogue de ces manuscrits est l'œuvre de M. L.-H. Labande, l'actif et très érudit conservateur de la Bibliothèque d'Avignon (Musée Calvet).

Le 16 mai dernier, les membres de *l'Ami des Monuments et des Arts*, sous la direction de notre excellent confrère M. Ch. Normand, ont fait une excursion archéologique à Crépy-en-Valois, Orrouy et Champlieu; ils ont visité le célèbre théâtre antique et le temple romain voisin de la forêt de Compiègne. F. M.

Quoique la chose soit assez généralement connue, nous ne

Digitized by Google

laisserons pas de signaler dans la *Correspondance* la prochaine publication d'un très important ouvrage sur les fresques du Pinturicchio dans la *Torre Borgia*. Léon XIII, non content de faire restaurer et de rendre accessible à tous cette précieuse série de peintures dont la vue était interdite, on ne sait trop pourquoi, depuis près de quatre siècles, a voulu qu'un livre richement illustré les mît à la portée de ceux qui ne peuvent pas aller les voir au Vatican. M. Stevenson et le R. P. Ehrle ont été chargés de cette publication qui formera un album in-4°, de cent planches exécutées par la maison Danesi avec tout le soin possible. Les spécimens que nous en avons sous les yeux sont de tout point excellents, et prouvent que si l'on peut exagérer la valeur artistique du Pinturicchio, on ne saurait assez louer la valeur pittoresque et surtout documentaire de ses peintures.

J. M.

~~ Par les soins de M. le chanoine de Carsalade du Pont, le distingué secrétaire général de la Société Archéologique de Gascogne, un musée archéologique, déjà riche en objets de choix, a été installé dans une salle de l'archevêché d'Auch. Les pièces qui y ont pris place en grand nombre, frises et inscriptions antiques, sculptures du moyen âge, tableaux, estampes, faïences françaises, etc., sont disposées avec autant d'ordre que de goût, et sont toutes pourvues d'une étiquette indiquant leur nature, leur date, leur origine, etc. ; excellent exemple qu'on ne saurait trop signaler dans la région du Midi surtout ; trop souvent les musées archéologiques n'y sont que de pittoresques entrepôts, où les objets les plus divers viennent se confondre et perdre toute marque d'origine.

~~ M. l'abbé Douais a découvert dans les archives du château de Fourquevaux une quinzaine de lettres adressées par Catherine de Médicis à M. de Fourquevaux, alors ambassadeur en Espagne (1566-1571). Ces lettres, inédites encore, paraîtront dans le VI° volume des *Lettres de Catherine de Médicis* que publie M. Baguenault de Puchesse.

~~ On signale l'existence d'une véritable fabrique de faux instruments préhistoriques en Normandie. Ces peu honnêtes industriels sont, paraît-il, d'une habileté étonnante et clivent le silex d'après les méthodes les plus rationnelles, à en remontrer aux hommes de Cromagnon et de Laugerie-Basse. Singulier résultat des si doctes et si intéressantes recherches de sir John Evans !

~~ A titre de simple curiosité, enregistrons la récente représentation à l'abbaye de Conques, en Rouergue, du *Mystère de la Passion*, interprété, comme à Oberammergau, uniquement par des paysans.

~~ La société des Études du Lot a adressé au Parlement une pétition tendant à obtenir le dépôt aux archives départementales des minutes de notaires antérieures à 1789. C'est une excellente initiative que nous ne saurions trop approuver. J. M.

Digitized by Google

Il a été récemment découvert à Toulouse, dans des archives de famille, un précieux manuscrit en parchemin contenant les portraits des membres de l'ancienne Société chirurgicale de Toulouse, depuis sa fondation — dans les premières années du seizième siècle — jusqu'à la Révolution.

Dans sa séance du 21 mai, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a, sur le rapport de M. S. Reinach, fait connaître les résultats du concours des antiquités nationales. Les trois médailles réglementaires ont été attribuées aux auteurs suivants :

1re médaille, de 1,500 fr., à M. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au seizième siècle;*

2e médaille de 1,000 fr., à l'ouvrage de feu M. Paul Perret : *Histoire des relations de la France avec Venise, du treizième siècle à l'avènement de Charles VIII;*

3e médaille, de 500 fr., à M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, pour son livre : *la Chronique de Nantes.*

Une 4e médaille, également de 500 fr., est proposée par l'Académie au ministre de l'instruction publique en faveur de M. Lemoine, ancien archiviste du Finistère, pour sa *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis.*

Les mentions honorables ont été ainsi réparties :

1° M. A. Rigault, attaché aux archives du ministère des affaires étrangères, *le Procès de Guichard, évêque de Troyes;*

2° M. Jules Chevalier, *Essais historiques sur la ville de Die;*

3° M. Henry Gross, *Gallia judaïca, dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques;*

4° M. E. Laurain, *Essai sur les présidiaux;*

5° MM. L. de Santi et A. Vidal, *Deux Livres de raison;*

6° M. H. Malot, *Renaud de Dammartin et la Coalition de Bouvines* (travail manuscrit).

Le congrès annuel de la Société française d'archéologie a tenu sa séance d'ouverture le 18 mai, à Nîmes, dans la galerie des Arts, sous la présidence de M. le comte de Marsy, directeur de la Société, assisté de MM. le Blant, membre de l'Institut, délégué du ministre, le pasteur Fabre, président de l'Académie de Nîmes, le chanoine Goiffon, président du comité de l'Art chrétien, Gallois, secrétaire général de la Préfecture, et Reinaud, maire de Nîmes. M. le pasteur Fabre a souhaité la bienvenue aux congressistes, M. de Marsy a résumé les travaux de la société depuis sa création et M. le Blant a fait l'éloge de la ville de Nîmes, célèbre tant par son histoire que par ses monuments. M. Carrière a décrit en peu de mots les monuments préhistoriques du département, M. Georges Maurin, les monuments romains, et M. Bondurand, archiviste du Gard, ceux du moyen âge. La visite des monuments de Nîmes a aussitôt commencé; la journée

Digitized by Google

du 19 a été consacrée à la visite du pont du Gard et d'Uzès, celle du 20 à Aigues-Mortes, et celle du 22 à Beaucaire, Tarascon, Arles et Saint-Gilles. Celles du 21 et du 23 ont été réservées aux communications et aux lectures. Le 20, l'intéressante conférence de M. Carrière sur les monuments préhistoriques du département avec projections lumineuses, a vivement intéressé les auditeurs.

Ajoutons en terminant que le musée lapidaire, installé dans la maison Carrée, vient d'être entièrement remanié à l'occasion de la visite du Congrès, et que les congressistes ont été enchantés de l'ordre qui a présidé à la réorganisation de ce musée, l'un des plus intéressants de la province.

Nous rendrons compte, dans la livraison de juin, des diverses questions qui ont été traitées au congrès. E. M.

21e Réunion des Sociétés des Beaux-Arts (20 au 23 avril 1897), *Lectures et communications.* — V. Advielle : 1° Les calligraphes Bernard de Paris et Bernard de Melun ; 2° Le chevalier de Berny, dessinateur. — V. Bart, Sur un couvre-pied du lit de Louis XIV. — Ch. de Beaumont, Une tapisserie bruxelloise du XVIe siècle. — E. de Beaurepaire, Lettres et tableaux de profession religieuse au XVIIe siècle. — A. Benet, Notes sur les artistes de Caen au XVIe et au XVIIe siècle. — Abbé L. Bossebœuf : 1° Le tombeau des Bastarnay à Montrésor ; 2° Une *Vierge* de l'école de Léonard de Vinci. — Bouillon-Landais, Le peintre Emile Loubon. — Braquehaye, Les peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux (XVIIe siècle). — Charvet, Les édifices de Brou depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. — P. Chevreux, Note sur la collection de tableaux et d'estampes des princes de Salm (XVIIIe siècle). — Ch. Cournault, Les peintures murales de l'église de Malzéville (Meurthe-et-Moselle). — E. Delignières, Jean-Baptiste Poultier, sculpteur picard (1653-1719). — F. Engerand : 1° Les portraits de Malherbe ; 2° Sur un portrait de Guillaume le Conquérant, exécuté en 1708 par le peintre caennais Saint-Martin ; 3° Note sur la date d'exécution du tableau de Véronèse : *Le repas chez le Pharisien.* — J. Gauthier : 1° L'église de Montbenoît et ses sculptures ; 2° Relations de Jean Carondelet de Dôle avec les artistes de son temps. — Ch. Ginoux, Les églises des deux cantons de Toulon. — L. Giron, Le peintre Guy-François du Puy (XVIIe siècle). — Ch. de Grandmaison, Les origines du musée de Tours. — L. de Grandmaison, Les auteurs du tombeau des Poncher. — G. Guigue, Notes sur le mobilier de luxe à Lyon en 1700. — M. Hénault et Rouault, Les boiseries de l'abbaye de Vicoigne et les Schleiff, sculpteurs de Valenciennes (XVIIe et XVIIIe siècles). — H. Herluison et P. Leroy : 1° Auteurs dramatiques, musiciens et acteurs dans l'Orléanais ; 2° Les archives du château de La Ferté. — A. Jacquot, Actes d'état civil et pièces inédites concernant les Adam, les Michel et Clodion. — H. Jadart, Les dessins de Georges Baussonnet. — P. La-

Digitized by Google

fond, Le miracle de saint Hubert, bas-relief de l'église de Bridoré (Indre-et-Loire). — C. Leymarie, Les frères Brousseau et le palais épiscopal de Limoges. — Th. Lhuillier, Le théâtre dans la Brie et le Gâtinais antérieurement au XVIIIe siècle. — P. de Longuemare, Le sculpteur Mouchy, symboliste. — Lorin : 1° La *Suzanne* du sculpteur Beauvallet ; 2° Les pérégrinations de la *Nymphe à la Chèvre* de Pierre Julien. — L. Maxe-Werly, L'art et les artistes dans le Barrois. — F. Mazerolle, Jacques-Denis Antoine, architecte de la Monnaie (1733-1801). — J. Momméja. Les collections et l'atelier de Jean-Auguste-Dominique Ingres. — C. Pérathon, Evrard Jabach, directeur de la manufacture de tapisseries d'Aubusson. — J. Pierre, La décoration de la cathédrale de Bourges, par Michel-Ange Slodtz. — Ch. Ponsonailhe, Mise en vente des *Trois Grâces* de Raphaël, à Paris, en 1822. — Quarré-Reybourbon, Les enseignes de Lille. — Abbé Requin, Le sculpteur Antoine Volard (XVIIe siècle). — A. Roserot, Fonte de la statue équestre de Louis XV, par Bouchardon. — E. Thoison, Le pseudo-rétable de Recloses (XVIIIe siècle). — G. Vignat, L'art au rabais. — Adjudication de deux peintures à exécuter pour la cathédrale d'Orléans (1706).

Société des Antiquaires de France. — *Séance du 10 février 1897.* — M. G. Vernet fait une communication sur une mission en Espagne, et cite un certain nombre d'inscriptions romaines. — M. Enlart commente un dessin du XVIIe siècle représentant l'édicule qui recouvrait autrefois la fontaine du cloître de Beaulieu-lès-Loches. — M. Babelon présente des observations sur des petits cylindres de bronze considérés ordinairement comme des masses d'armes, mais qui sont en réalité une partie détachée de l'ancien mors de bride des coursiers antiques. — *Séance du 17 février.* — M. Girard revient sur la question des mors de bride traitée dans la précédente séance ; il cite à ce propos deux textes. — M. Babelon ajoute quelques mots à sa communication du 10 février, il cite à l'appui de sa thèse un article de M. Lafaye dans le dictionnaire des antiquités. — M. Michon communique un ouvrage de Peyron sur l'Espagne, resté jusqu'à présent inconnu aux épigraphistes. — M. Vernet fournit quelques indications sur des monuments photographiés par lui en Espagne, notamment un cénotaphe antique et une Léda du XVIe siècle. — M. le commandant Mowat ajoute à une précédente communication de lui la citation d'un texte d'Eusèbe ; ce texte est discuté par MM. l'abbé Beurlier et Samuel Berger. — *Séance du 24 février.* — M. Maignan présente quatre petits monuments grecs, sur lesquels M. Collignon ajoute quelques observations. M. l'abbé Beurlier conteste que le texte d'Eusèbe précédemment invoqué par M. Mowat ait rapport à l'anguipète. M. de Rougé assimile ce combat d'un homme contre un être moitié homme moitié animal, au combat d'Orus contre le crocodile. — M. Samuel Berger prend acte d'un livre récent publié par

Digitized by Google

MM. Jossop et James pour contredire la légende du crime rituel imputé aux Juifs. — *Séance du 10 mars.* — M. Roman lit une note sur le grand sceau de l'ordre du Croissant fondé en 1448 par le roi René. — M. Adrien Blanchet parle de mosaïques trouvées à Sens près Sennecey. — M. le général Pothier présente à la Société une carte de distribution des rites funéraires aux temps préhistoriques. — M. Babelon étudie une amulette trouvée à Carthage ; M. l'abbé Beurlier cite des intailles trouvées en Missénie et M. Michon un fuseau grec qu'il rapproche des fuseaux représentés sur des monuments funéraires. — *Séance du 17 mars.* — M. Michon signale un dolmen retrouvé par le P. Lagrange entre Kérak et Pétra. — M. de Baye communique un dessin de bijou en forme d'oiseau, prétendu trouvé en Hongrie. — M. Cagnat signale une série de stèles funéraires trouvées en Espagne, portant un ornement en rosace encore retrouvé aujourd'hui dans le Pays Basque. — M. Delaborde parle de l'enseigne militaire du dragon qui devait être, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, une sorte de fanion du général en chef. — M. de Villefosse signale, au nom de M. l'abbé Hamard, la découverte d'une statue équestre romaine à Hermes, et, de la part de M. l'abbé Andrieux, une inscription votive à la Victoire, trouvée à Volx (Basses-Alpes). — *Séance du 14 avril.* — M. de Montaigu soumet une boule de crosse abbatiale dont l'inscription peut se lire de diverses manières ; — M. Héron de Villefosse exprime le vœu que la Société se joigne aux démarches tentées pour sauver l'église de Saint-Pierre de Montmartre ; il lit ensuite une communication sur la pile de Chagnon où M. Camille Jullian, auteur de la communication, voit un tombeau. Il n'est pas possible, comme le pense un membre, que ces piles fussent des fanaux ; elles sont pleines et elles ont dans leurs substructures le mobilier ordinaire des tombeaux. — *Séance du 21 avril* — M. Pasquier entretient la Société d'un château et d'un village fortifié dans le Commingeois. — Le R. P. de la Croix communique le plan de ses fouilles à Berthouville. — M. l'abbé Douais parle des minutes de notaires à Toulouse. — M. Piette communique une statuette d'ivoire, et M. Pasquier un Mercure de bronze trouvé à Dion.

Ouvrages nouveaux :

Bégis (A.). — *Louis XVII. Sa mort dans la tour du Temple* le 8 juin 1795 (20 prairial an III), d'après les documents officiels et les témoignages des contemporains. Paris, Champion, et Riom, U. Jouvet, 1896, in-8°, 112 pp.

Cette « question Louis XVII » sera-t-elle jamais close ? On est tenté de le croire et de l'espérer, après avoir lu le volume que vient de publier M. Bégis, l'un des plus habiles et heureux chercheurs qui soient sur l'histoire de la Révolution. Il aurait suffi, pour convaincre

Digitized by Google

les derniers incrédules, de la publication de l'acte authentique du decès de « Louis-Charles Capet, âgé de 10 ans 2 mois, domicilié à Paris, aux Tours du Temple... » M. Bégis ne l'a pas cru et il a joint à ce témoignage celui de nombreux actes officiels et de rapports non suspects des contemporains.

Ajoutons que cet utile recueil a été composé d'une série d'articles publiés dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* au moment où le lieu de la mort et de la sépulture de Louis XVII, et l'identification des ossements du cimetière Sainte-Marguerite furent discutés avec tant de passion.

Chabeuf (Henri). — *Du président des Brosses, à propos d'une esquisse de Paul Véronèse*. Dijon, Darantière, 1896, 57 pp. et pl. (Extr. à 25 exempl. des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, nouv. série, t. V.)

Très intéressante notice où M. H. Chabeuf, si compétent sur l'histoire de l'art en Bourgogne, signale une esquisse de la *Famille de Darius*, par Véronèse, conservée chez M. de Saint-Seine, et provenant du président des Brosses. A ce propos, l'auteur nous donne un récit plein de verve du voyage que fit le président en Italie, d'où il rapporta l'esquisse de Véronèse. F. M.

Delignières (E.). — *Le graveur Beauvarlet et l'école abbevilloise au XVIII^e siècle*. Abbeville, 1896, 35 pp. (Extr. du *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, 1890-1891).

M. E. Delignières, l'actif et érudit président de la Société d'émulation d'Abbeville, s'attache depuis de longues années à faire connaître la vie et les œuvres des artistes abbevillois. Beauvarlet est né à Abbeville en 1731 ; il vint à Paris en 1750 et étudia la gravure sous la direction de Robert Hecquet, de Daullé, de Charles Dupuis et de Laurent Cars. Il grava de nombreux portraits, entre autres ceux de M^lle Clairon dans le rôle de Médée, de Bouchardon, d'après Drouais, du duc de Choiseul, du comte d'Artois, etc. Il mourut à Paris en 1797. M. E. Delignières passe rapidement en revue les œuvres du graveur ; il nous promet un travail d'ensemble sur cet artiste. Nous souhaitons que l'auteur tienne sa promesse et publie bientôt un ouvrage comme celui sur les Aliamet, qui a paru tout récemment. Il rendra service aux historiens de l'art français et aux amateurs.

F. M.

Dorez (L.) et **Thuasne** (L.). — *Pic de la Mirandole en France* (1485-1488). Paris, Leroux, 1897, in-16, 218 pp.

Une heureuse coïncidence a fait que MM. Dorez et Thuasne aient rencontré en même temps des documents à la fois d'origine italienne et belge sur la vie de Pic de la Mirandole ; ils se sont associés pour les commenter et les publier dans ce joli volume qui fait honneur à tous : auteurs, éditeur, imprimeur. Le procès-verbal du procès de Pic,

Digitized by Google

puis son incarcération à Vincennes (dont il fut certainement l'un des premiers prisonniers) sont parmi les pages les plus intéressantes à signaler.

Murat (Comte). — *Murat, lieutenant de l'Empereur en Espagne, 1808, d'après sa correspondance et des documents originaux.* Paris, Plon, 1897, in-8°, XI-478 pp.

Comme Quercinois élevé dans le culte de ce dernier des paladins qui fut un ami pour tous ses compatriotes et qu'un de mes ancêtres avait connu, jeune homme, dans l'auberge de la Bastide Fortunière, j'ai un plaisir tout particulier à signaler ce livre, œuvre véritablement historique et de bonne foi qui acquiert un intérêt tout spécial des curieuses lettres intimes qu'il renferme.

En ce temps où tout le monde s'est un peu épris des gloires du premier Empire, il était urgent de donner un portrait authentique du chevaleresque roi de Naples. C'est ce que son petit-fils, le comte Murat, vient de faire. Seulement son livre ne nous montre qu'un coin du tableau, et il importe qu'une suite lui soit promptement donnée, pour nous permettre de bien juger l'ensemble. J. M.

Tamizey de Larroque (Ph.). — *Le maréchal de Biron et la prise de Gontaud en 1580.* Agen, Vve Lamy, 1897, 24 pp. et 2 pl. (Extr. de la *Revue de l'Agenais*, nov.-déc. 1896 et janv.-fév. 1897). Belle brochure destinée aux bibliophiles et écrite par le plus compétent des érudits. L'auteur a réuni, à la fin de son travail, les différents récits contemporains de la prise de Gontaud par le maréchal de Biron. F. M:

Van Malderghem (Jean). — *Les fresques de la Leugemeete ; leur découverte en 1846, leur authenticité.* Bruxelles, A. Vromant, 1897, 21 pp. et grav. (Extr. des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1897).

Intéressant travail, où M. J. van Malderghem, l'érudit archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, discute l'authenticité des fresques découvertes par Félix de Vigne, en 1846, dans une ancienne chapelle de Gand. Ces fresques sont détruites actuellement, mais des calques et des dessins en ont conservé le souvenir. L'auteur signale des anomalies archéologiques dans les sujets représentés, dont l'existence met en doute la valeur documentaire de ces fresques. A la fin de la notice, se trouve une réponse à M. van Duyse, qui a défendu l'authenticité de ces représentations.

M. G. Dwelshauvers a publié dans le n° du 9 mai de *La Liberté* (de Bruxelles) une analyse critique du consciencieux travail de M. J. van Malderghem. F. M.

Périodiques :

L'Ami des monuments et des arts, 1897, t. XI, 1re et 2e parties. — Ch. Normand, Le château neuf de Saint-Germain-en-

Digitized by Google

Laye (*suite*), p. 7 à 22. — Un cabinet de la Renaissance à Orléans (rue du Poirier, n° 41), p. 41 à 42. — Démolition imminente de la porte Notre-Dame à Cambrai, p. 45. — E. Rupin, Démolition de l'église d'Ayen (Corrèze), p. 63 à 68. — L. Augé de Lassus, Au pays de Penthièvre : le château de la Hunaudaye, p. 68 à 77. — Les merveilleuses voûtes de l'église Saint-Jacques du Tréport, p. 78 à 81. — Ch. Normand, Le château neuf de Saint-Germain-en-Laye (*suite*), p. 86 à 120.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1897, 2e livr. — J. van Malderghem, Les fresques de la Leugemeete [découvertes à Gand, en 1846, par Félix de Vigne], p. 209 à 225 et grav. — G. Cumont, Quelques renseignements nouveaux sur Théodore van Berckel, graveur général de la Monnaie de Bruxelles ; plaque du messager de Jacques de Hubin, abbé de Stavelot (1766-86) ; sceaux de cet abbé et de son successeur Célestin Thys, dernier abbé de Stavelot, p. 226 à 232 et pl. — Ch. Dens, Étude sur les tombelles de la Campine, p. 233 à 255 et 7 pl. — A. Bovy, Adenet le Roi et son œuvre (*suite*), p. 256 à 277. — J.-Th. de Raadt, La bataille de Bâsweiler (22 août 1371), p. 278 à 301. — D.-A. van Bastelaer, Le cimetière belgo-romain de Presles au lieu dit les Binches, p. 302 à 322.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1897, janv.-avril. — Ch. Baudon de Mony, La mort et les funérailles de Philippe le Bel d'après un compte rendu à la cour de Majorque, p. 3 à 14. — H. Omont, Un nouveau calendrier romain tiré des *Fastes* d'Ovide, p. 15 à 25. — P. Fournier, Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres (*suite*), p. 26 à 77. — L. de Mas-Latrie, Documents concernant divers pays de l'Orient latin, p. 78 à 125. — Fr. Delaborde, Les travaux de Dupuy sur le Trésor des Chartes et les origines du Supplément, p. 126 à 154. — J. Viard, Documents français remis au gouvernement anglais à la suite du traité de Brétigny, p. 155 à 161.

Bulletin de la Société le Vieux Montmartre, 1897, 1er trim. — Ch. Sellier, L'hôtel Labat, p. 1 à 9. — J. Mangin, Les artistes à Montmartre : Rosimond (1673-1686), p. 10 à 15. — L. Lazard, Documents montmartrois relatifs à Pigalle, p. 15 à 21. — F. Bournon, Deux pages de l'histoire administrative de Montmartre : Montmartre paroisse du département de Saint-Germain (1787-1790) ; Montmartre et les Batignolles en 1807, p. 21 à 29. — Le lord de Montmartre (1848), p. 29 à 32.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par la gare Saint-Lazare.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN

(Route économique).

DOUBLE SERVICE QUOTIDIEN A HEURES FIXES

(*Dimanche compris*).

TRAJET DE JOUR EN 9 HEURES

Départs de Paris Saint-Lazare : 10 heures matin et 9 heures soir.
Arrivées à Londres : London-Bridge : 7 heures soir et 7 h. 40 matin.
— Victoria : 7 heures soir et 7 h. 50 matin.
Départs de Londres : London-Bridge : 10 heures matin et 9 heures soir.
— Victoria : 10 heures matin et 8 h. 50 soir.
Arrivées à Paris Saint-Lazare : 7 heures soir et 8 heures matin.

PRIX DES BILLETS

Billets simples valables pendant 7 jours.		*Billets d'aller et retour* valables pendant un mois.	
1re classe.	43.25	1re classe.	72.75
2e classe.	32 »	2e classe.	52.75
3e classe.	23.25	3 classe..	41.50

Des voitures à couloir (W.-C. toilette, etc...) sont mises en service dan les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe. — Des cabines parti culières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable

---

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR

Tirages à part des mémoires et ouvrages non insérés dans ceux-c

1° **Catalogue du Musée de la Commission.** — 1 vol. in-4 de 390 pp. avec 25 planches hors texte. — Dijon 1894. . . . 20 fr

2° F. AMANTON. — **Précis historique et chronologique su l'établissement de la commune de Dijon, etc.** — 1 vol. in- de 141 pp. avec bois dans le texte et 16 planches. . . . . 30 fr

Quelques exemplaires.

3° **Catalogue descriptif du médaillier légué à la Commis sion des Antiquités de la Côte-d'Or,** PAR PHILIBERT GUENEA D'AUMONT. — 1 vol. in-4° de 272 pp. avec 2 pl. hors texte. . 25 fr

Quelques exemplaires.

4° A. DE BARTHELEMY. — **Essai sur les monnaies des duc de Bourgogne.** — 1 vol. in-4° de 95 pp. avec 8 pl. . . . . 30 fr

Quelques exemplaires.

5° N. FETU. — **Index analytique des objets d'art et d'ar chéologie existant en 1892 dans les églises, hospices couvents, places et établissements publics de la ville d Dijon.** — Br. in-4° de 57 pp. . . . . 2 fr

S'adresser à M. le président de la Commission, rue Legou Gerland, 5 à Dijon, qui fera les expéditions contre remboursemen

---

HENRI CHABEUF. — **Dijon, monuments et souvenirs.** — O vrage couronné en 1895 par l'Académie française (Prix Thérouann — 1 vol. in-4° de 440 pp. avec 100 phototypies hors texte et 40 vignettes. — Dijon, 1894. Damidot, éditeur, rue des Forges, 56. P 100 fr.

SAINT-DENIS — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

42. 4me Année 25 Juin 1897.

IX DE L'ABONNEMENT : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA

ORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ne d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

LANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS : La question de Morienval, réponse à M. Anthyme Saint-Paul. — J. CHAVANON : Une ancienne relation sur Madagascar (*suite*).
ESTIONS. — Où et quand naquit Brantôme. — Une reliure à rébus. — Conventionnels pensionnés. — Dessins de Granet à retrouver.
PONSES. — Les poésies de François Galaup de Chasteuil. — L'approvisionnement de Paris en 1870.
RONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

INISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

LUCIEN GOUGY

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

PARIS. — 5, QUAI CONTI, 5. — PARIS

GRAND ASSORTISSEMENT

D'Ouvrages en tous genres : Littérature, Mémoires, Histoire, Beaux-Arts, Ouvrages illustrés des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Livres à gravures sur bois.

CATALOGUE MENSUEL à prix marqués

Envoyé franco sur demande

ACHAT AU COMPTANT

DE LIVRES EN TOUS GENRES

DE TOUT OU PARTIE DE BIBLIOTHÈQUE ET DE BELLES RELIURES

ANCIENNES ET MODERNES

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LA QUESTION DE MORIENVAL

Réponse a M. Anthyme Saint-Paul

En 1894, M. Anthyme Saint-Paul déclarait que ma description de l'église de Morienval n'aurait plus « ni sel, ni actualité », parce que je n'avais pas jugé à propos de l'intercaler sans raison au milieu d'un chapitre qui concerne l'origine et le développement des voûtes d'ogives (1). Cette remarque antérieure ne l'empêche pas de revenir aujourd'hui sur le même sujet après avoir lu la monographie de l'église. Comme nous avons le tort, M. Régnier et moi, de ne pas être aussi faciles à convertir que d'autres archéologues, M. A. Saint-Paul fait appel à toutes les ressources d'une polémique fertile en expédients, mais il est bien préférable de ramener le débat sur un terrain purement scientifique.

Le savant archéologue me reproche tout d'abord d'avoir disserté sur l'église en 1885, sans la connaître complètement. Or, j'ai fait à Morienval un séjour prolongé pour relever le plan, les coupes et les élévations de l'édifice. M. A. Saint-Paul, beaucoup mieux renseigné sur ma thèse à l'École des Chartes que moi-même, prétend que je n'ai pas vu la brisure des arcs d'encadrement du déambulatoire, comme si je n'en avais pas mesuré la flèche pour dessiner la coupe longitudinale du chœur (2). Dans ma description manuscrite, la brisure variable de ces arcades se trouvait parfaitement indiquée, tandis que M. A. Saint-Paul écrivait en 1877: « On sent à peine des ogives dans les arcs qui s'ouvrent sur le déambulatoire » (3). Cette remarque ne peut s'appliquer qu'aux arcades centrales, car les deux autres sont franchement brisées.

(1) *La Transition*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, p. 472.
(2) La planche VI de mon ouvrage est la reproduction par l'héliogravure d'un lavis exécuté en 1884.
(3) *Congrès archéologique de Senlis*, p.257.

Digitized by Google

En 1885, j'avais également signalé le défaut de soudure entre l'abside et les clochers, car il faudrait être aveugle pour faire un relevé du chevet de l'église sans voir que ses assises ne concordent pas avec celles des tours latérales. J'avais même eu soin de teinter en clair le déambulatoire sur le plan de l'édifice pour bien montrer que le chœur appartenait à deux périodes différentes.

Voici d'ailleurs le texte exact d'un paragraphe de ma thèse soutenue à l'École des Chartes en 1885 :

« A l'époque où les tours jumelles furent bâties, l'abside formait un hémicycle précédé d'une travée droite, car le décrochement des assises est bien visible dans les angles où le mur de l'abside rencontre la base des clochers. Il faut en conclure que le déambulatoire fut ajouté après coup. Comme la différence de niveau entre le sol naturel et le pavé du chœur favorisait la poussée des terres, le chevet ne devait pas tarder à menacer ruine. On se mit à l'œuvre pour le rebâtir sur un nouveau plan vers la fin du XI^e^ siècle, mais le style et l'ornementation du déambulatoire, où la voûte d'ogives et l'arc en tiers-point font déjà leur apparition, permettent de supposer que les travaux se continuèrent pendant les premières années du XII^e^ siècle. »

J'étais alors du même avis que M. A. Saint-Paul, car il avait également reconnu « des formes qui rappellent le XI^e^ siècle » dans le chœur de Morienval, en 1877 (1). Si j'ai écrit, en 1886, dans plusieurs articles, que l'église de Morienval n'offrait aucun spécimen d'arc en tiers-point du XI^e^ siècle, c'est que j'avais adopté pour la reconstruction du chœur la période 1095-1105. Je ne me croyais donc pas autorisé à prétendre que les arcs brisés du déambulatoire appartenaient au XI^e^ plutôt qu'au XII^e^ siècle. D'ailleurs, l'étude des chapiteaux de Villers-Saint-Paul et de Rieux (Oise) m'avait convaincu de la nécessité de rajeunir quelque peu le déambulatoire. Cette opinion était d'ailleurs partagée, en 1893, par mon excellent maître, M. de Lasteyrie, qui attribuait le déambulatoire de Morienval aux premières années du XII^e^ siècle (2). Mon confrère, M. Enlart, était du même avis en 1894, quand il considérait ce petit rond-point « comme appartenant à une date très voisine de 1100 » (3).

(1) *Congrès archéologique de Senlis*, p. 256.
(2) *Bulletin monumental*, 1893, p. 532.
(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1894, p. 132.

Digitized by Google

Suivant M. A. Saint-Paul, j'aurais essayé de faire de Morienval le pivot de tout un système, mais quoi qu'on ait pu me faire dire, en employant l'expression « d'œuvre initiale » dont je ne me suis jamais servi, je n'ai fait que partager l'opinion de mon savant contradicteur qui écrivait en 1877 : « La nervure et l'ogive avaient été fort peu pratiquées lorsque le chœur de Morienval fut construit. C'est là que les habitants du Valois virent pour la première fois ces germes féconds d'un nouvel art de bâtir » (1). Ce qui fait l'intérêt de ce déambulatoire, bien antérieur au rond-point de Saint-Denis, ce sont ses quatre voûtes d'ogives dont le style est vraiment archaïque. L'architecte manquait d'expérience, mais il avait compris l'avantage des nervures entrecroisées, tandis que l'usage de la voûte d'arêtes était encore très répandu. Son œuvre précoce ne fit pas école, car les constructeurs du déambulatoire de Poissy et de Saint-Martin-des-Champs restèrent encore fidèles à la voûte d'arêtes.

J'ai eu soin de faire observer que les voûtes d'ogives de Morienval n'étaient pas les plus anciennes de la France, mais on peut les étudier utilement pour comprendre les origines de l'architecture gothique, sans avoir besoin d'expliquer l'emploi progressif de l'arc en tiers-point par l'influence de Saint-Front de Périgueux, suivant la singulière théorie de M. A. Saint-Paul. En effet, après avoir prétendu que l'aspect sévère de cet arc — pourquoi cette épithète ? — dut rebuter d'abord les constructeurs, il s'exprime ainsi dans son *Histoire monumentale de la France* (2) : « L'église Saint-Front, par sa solidité et sa bizarrerie, fut beaucoup remarquée; elle devint le point de départ d'un système d'édifices qui fit de l'ogive (lisez arc en tiers-point) un de ses caractères distinctifs, et, de proche en proche, cette nouveauté d'arc se répandit dans toutes les provinces durant la première moitié du XII^e^ siècle. »

Avant d'écrire un troisième article sur l'église de Morienval, on pourrait croire que M. A. Saint-Paul a parcouru les *Annales bénédictines* de Mabillon et l'*Histoire du Valois* de Carlier, mais il avoue qu'il n'a pas encore pris la peine d'étudier les textes depuis l'année 1893, où il se proposait déjà d'y recourir (3). D'ailleurs, après avoir écrit cette phrase en 1894 : « La

(1) *Congrès archéologique de Senlis*, p. 256.
(2) Cf. p. 104.
(3) Le légendaire de l'abbaye n'indique pas que l'abbesse Pétronille fit décorer son église. On y lit simplement qu'après le départ des porteurs de

Digitized by Google

date du rond-point serait donnée par la translation dans cette église, en 1122, du corps de saint Annobert, relique qui attira de nombreux pèlerins » (1), il renonce désormais à se prévaloir de ce texte, sans doute parce qu'il ne reconnaît aucune valeur à celui qui concerne la chapelle de Bellefontaine.

M. A. Saint-Paul écrivait à M. l'abbé Müller en 1893 : « Il me répugnerait moins de graver sur une des pierres du déambulatoire de Morienval le millésime d'1140 que celui d'1114 » (2). Ce n'était pas une boutade finale, comme il le prétend aujourd'hui, car au début du même article (3), il proposait successivement les dates d'1130, 1135 et même 1140. Ainsi l'honorable archéologue arrivait peu à peu à rajeunir le déambulatoire jusqu'à l'époque de la consécration du porche de Saint-Denis en 1140. Pour diminuer encore la distance qui sépare ces deux constructions, il prétendait que maint chapiteau du porche bâti par Suger était « cousin germain, sinon frère de ceux de Morienval » (4), comme si les élégantes feuilles d'acanthes des chapiteaux et les fines moulures des tailloirs de Saint-Denis pouvaient se comparer aux lourds entrelacs, aux feuillages grossiers, à l'épaisse astragale des chapiteaux de Morienval, où l'on voit encore quelques tailloirs en biseau garni de feuilles de fougère.

Il y a cinquante ans, certains archéologues se plaisaient à vieillir les plus anciennes églises de la France. On considérait volontiers des monuments du XI^e^ siècle comme des spécimens de l'architecture du IX^e^ ou du X^e^ siècle. Une réaction très légitime contre cette tendance ne pouvait manquer de se produire. M. Alfred Ramé donna le signal du mouvement et voulut prouver avec trop de parti pris qu'aucun édifice religieux de la France, même telle ou telle crypte, n'est antérieur à l'an mil. On a fini par reconnaître qu'il avait dépassé le but, mais il trouve aujourd'hui des imitateurs. Pour laisser à Suger la gloire d'avoir construit la première église gothique, l'école du rajeunissement à outrance admettrait volontiers que les architectes de l'Ile-de-

reliques le 1^er^ septembre 1122 « Omnis plebs Morina vallis ad ecclesiam convenit..... et in superiori loco venerabiliter et reverenter in hac sancta ecclesia sanctum Dei collocavit ». Cf. *Mabillon, Annales ordinis. S. Benedicti*, t. VI, col. 644.

(1) *Revue de l'Art chrétien,* 1895, p. 9.
(2) *Comité archéologique de Senlis*, 1893, p. 57.
(3) *Ibid.*, p. 50.
(4) *Ibid.*, p. 55.

Digitized by Google

France qui vivaient sous le règne de Louis VI connaissaient à peine la voûte d'ogives, et que l'emploi de l'arc en tiers-point ne leur était pas familier. La vérité est comme toujours dans un juste milieu entre deux opinions trop absolues.

En 1893, M. A. Saint-Paul imprimait cette phrase : « Il ne me répugnerait en aucune façon de faire descendre la date du déambulatoire à 1130 ou 1135, même à 1140 » (1).

En 1895, il était d'avis que « tout le déambulatoire, en admettant, si l'on veut, une interruption dans les travaux, ne peut guère remonter qu'à 1120 ou 1130 » (2).

En 1897, il écrit : « Si j'ai adopté un instant 1120 comme date la plus reculée, c'est en déclarant que je n'entendais pas répudier 1115. »

Après avoir changé trois fois d'opinion, puisque chacun de ses trois articles correspond à une nouvelle étape, mon savant confrère n'a guère le droit de me reprocher d'avoir rajeuni le déambulatoire d'une quinzaine d'années. J'ai fait un bon pas en avant, il a fait un saut de vingt-cinq ans en arrière. Nous avons fini par nous rencontrer sur le terrain des concessions mutuelles, mais je tiens à constater que j'avais déjà proposé à M. Saint-Paul, l'année dernière, dans ma description complète de l'église, de signer la paix sur une date voisine d'1115 (3). Alors pourquoi recommencer, avec un pareil luxe de périodes décennales ou quinquennales, une polémique qui se termine par une retraite en bon ordre ?

Le déambulatoire ne serait donc plus une œuvre retardataire, mais il faudrait le considérer comme l'un des plus anciens monuments encore intacts de l'architecture gothique. Pour justifier son premier système, M. A. Saint-Paul avait tenté d'expliquer les raisons qui empêchaient des religieuses de faire bâtir une église en avance sur son époque. « Morienval, dit-il, était une abbaye de femmes, et ne pouvait naturellement renfermer dans son sein des moines architectes, ni des moines ouvriers. L'abbaye ne pouvait non plus faire venir de loin, sinon à grands frais, des tailleurs de pierre et des sculpteurs. Elle dut s'adresser à des habitants de la localité ou des localités voisines assez

(1) *Comité archéologique de Senlis*, 1893, p. 50.
(2) *Poissy et Morienval*, dans les *Mémoires de la Soc. arch. de Pontoise*, 1895, p. 6.
(3) *L'architecture religieuse au* XI^e^ *et au* XII^e^ *siècle dans l'ancien diocèse de Soissons*, t. I, p. 206.

Digitized by Google

au courant des pratiques de leur époque, mais trop peu novateurs ou trop peu exercés pour les perfectionner notablement (1). » J'avais fait observer au savant archéologue que ces ouvriers locaux n'étaient pas si arriérés ou si maladroits, puisqu'ils ont couvert le Beauvaisis, le Valois et le Soissonnais d'églises rurales remarquables dès le règne de Louis VI (2). Je n'insisterai pas de nouveau sur cette argumentation, car M. A. Saint-Paul se décide à la reléguer au second plan.

Heureux de pouvoir clore la discussion sur la date du déambulatoire par cette dernière observation, je n'aurais plus rien à ajouter si les critiques de M. A. Saint-Paul ne portaient pas sur trois autres points en litige, à savoir, la voûte haute de l'hémicycle, la lanterne du transept et l'addition des tours jumelles qui n'auraient pas été prévues dans le plan primitif.

« L'existence d'une voûte en cul-de-four au-dessus de l'abside, dit M. Saint-Paul, est une hypothèse qui ne repose sur rien de concluant. » Or, il est impossible d'admettre que l'architecte du déambulatoire ait appareillé des nervures sous la voûte supérieure, car sur quels supports aurait-il fait reposer ces branches d'ogives? La seule pile encore intacte du déambulatoire présente un simple pilastre sur la face qui regarde l'hémicycle. Comme ce pilastre ne fait aucune saillie sur le nu du mur au-dessus du tailloir, les nervures n'auraient pu s'appuyer que sur des corbeaux saillants dont l'existence est absolument problématique. Quand les constructeurs de la région renforçaient une voûte en cul-de-four par des nervures, comme à Chelles (Oise), à Berzy-le-Sec, à Bonnes, à Laffaux et à Vauxrezis (Aisne), ils avaient toujours soin de disposer une colonnette engagée sous la retombée des deux branches d'ogives qui rejoignaient la clef du doubleau.

En outre, la singulière étroitesse de la petite fenêtre primitive visible du côté nord au-dessus du toit du déambulatoire et son archivolte qui descend en plongeant vers l'intérieur s'expliquent par la nécessité de ne pas affaiblir le mur circulaire à la naissance de la voûte en cul-de-four. Cette voûte fut détruite au XIVe siècle, et non pas au XIIIe siècle, comme le suppose M. A. Saint-Paul (3), car le profil des nervures actuelles et les débris de

(1) *Poissy et Morienval*, p. 14.
(2) *Architecture religieuse du Soissonnais*, t. I, p. 205.
(3) *Poissy et Morienval*, p. 4.

Digitized by Google

l'ornementation des culs-de-lampe indiquent cette période plutôt que la précédente. Enfin les fenêtres hautes de l'abside ne furent pas remaniées au XV^e^ siècle, mais ces baies furent agrandies et dépouillées de leur remplage gothique au XVII^e^ siècle quand on retailla les consoles des branches d'ogives.

M. A. Saint-Paul n'a pas compris pourquoi j'ai dit que le carré du transept formait une véritable lanterne au XI^e^ siècle. Au lieu de sourire de ma « distraction malencontreuse », il aurait mieux fait de retourner une troisième fois à Morienval et de monter dans les combles. En se plaçant sur la voûte centrale du transept, il aurait aperçu au nord et au sud, c'est-à-dire au-dessus des arcs qui encadraient l'entrée des croisillons, deux fenêtres en plein cintre percées tout près des angles de la croisée. Cette disposition, qui se retrouve à Catenoy (Oise), permettait de faire passer la toiture des croisillons au-dessous de l'appui des baies, tandis que le comble des bras du transept serait venu les masquer, si on les avait rapprochées de l'axe de la cage.

En signalant ces quatre ouvertures dans ma description, je ne pouvais pas supposer que leur existence serait mise en doute. A l'extérieur, leur archivolte passait sous l'ancienne corniche romane que l'on peut encore distinguer au-dessus de l'arc qui encadre le bras méridional du transept. Enfouies sous la charpente des croisillons en 1614, ces baies devinrent invisibles de l'intérieur après la construction d'une voûte d'ogives sur la croisée en 1652.

Au XI^e^ siècle, le doubleau en plein cintre qui séparait la nef du transept était surmonté de quatre petites arcades de la même forme, pour diminuer le poids du petit mur construit sur ses claveaux. Ces ouvertures sont encore intactes aujourd'hui sous les combles. Il est certain que les murs du carré du transept ne dépassaient pas la hauteur de ceux de la nef, comme l'indique la corniche méridionale qui se continue sur la cage de la croisée, mais la lumière pénétrait directement dans le carré du transept par quatre fenêtres latérales et par les quatre arcatures qui donnaient dans la nef au-dessus du doubleau occidental.

J'ai donc eu raison d'employer l'expression de " lanterne " pour désigner une cage ajourée sur trois côtés, car dans les églises du Soissonnais bâties au XI^e^ siècle, les doubleaux de la croisée supportent des murs pleins. A Morienval, la toiture du carré du transept reposait à l'est sur un pignon, et son inclinaison devait être aussi faible que celle du comble de la nef. Le

Digitized by Google

pignon actuel, percé d'une baie en plein cintre et surélevé au XVII^e siècle, mesurait quatre mètres de hauteur au XII^e siècle : ses anciennes assises sont encore intactes.

Dans ma description du croisillon nord, j'ai commis une erreur que M. A. Saint-Paul aurait pu me signaler avec plus de raison que celle de la lanterne. J'avais attribué au XIII^e siècle la grande chapelle voûtée d'ogives qui s'ouvre au fond du croisillon, en rapportant sa construction à l'époque où Pierre de Parvillers institua une chapellenie dans l'église. Comme je n'avais pas vu cette chapelle avant la restauration de 1878, je n'avais pas attaché d'importance à son ornementation refaite à neuf. Ses arcatures en plein cintre ne me semblaient pas un signe certain du XII^e siècle, car l'église de Mareuil-sur-Ourcq (Oise), bâtie vers 1210, renferme des arcatures de la même forme. Dans la chapelle de Châvres, près de Vauciennes (Oise), on peut voir également des petites arcades et même un portail en plein cintre du XIII^e siècle.

En dessinant, l'automne dernier, le chœur carré d'une église voisine de Morienval, celle de Bonneuil-en-Valois, je me suis aperçu que cette abside, construite vers 1160, doit être considérée comme le prototype de la chapelle de Morienval qui porte l'empreinte d'un art plus avancé. Il faut en conclure que cette chapelle fut bâtie vers 1170. Trois chapiteaux romans, encore intacts sous la retombée des arcatures, m'ont confirmé dans cette opinion. Où donc se trouvait la chapelle fondée par Pierre de Parvillers en 1240? Elle occupait à mon avis l'emplacement de l'absidiole du nord dont M. Selmersheim a retrouvé les fondations. L'absidiole romane n'avait pas été écrasée sous le poids du clocher, comme M. A. Saint-Paul le suppose, mais au XIII^e siècle, on prit le parti de la remplacer par une chapelle rectangulaire plus grande. Cette chapelle gothique voûtée d'ogives fut démolie à l'époque moderne. L'arc en tiers-point qui l'encadrait s'appuie sur des colonnes et sur des chapiteaux à crochets.

Ce n'est donc pas du côté nord qu'on peut discuter utilement la question de savoir si les tours jumelles furent ajoutées au plan primitif. Mon honorable adversaire tient tellement à prouver ce point de sa thèse qu'il admet un clocher central imaginaire pour montrer que les tours jumelles auraient eu un angle engagé dans cette lanterne si elles avaient existé dès l'origine.

Digitized by Google

L'étude du croisillon méridional montre bien que le soubassement de la tour du sud fut bâti en même temps que la première travée du chœur. A l'appui de cette manière de voir, j'ai déjà fait observer que des arcs de décharge en plein cintre, destinés à reporter sur les angles le poids des clochers, se trouvaient engagés dans les murs latéraux du sanctuaire. Mon éminent contradicteur cherche à expliquer leur présence par la nécessité de soutenir la voûte en berceau primitive, mais c'est une pure hypothèse, car les architectes romans de l'Ile-de-France n'ont jamais eu l'idée de faire reposer une voûte de ce genre sur des arcs de décharge.

D'ailleurs, cet argument ne paraît pas décisif à M. A. Saint-Paul, car il affirme aussitôt qu'on a pu faire une reprise en sous-œuvre au moment de la construction des tours, comme s'il était facile de couper les pieds-droits d'une voûte en berceau pour placer un arc de décharge au-dessous de sa naissance. Passons de l'autre côté du mur, en pénétrant dans le réduit qui se trouve à la base du clocher méridional. La voûte en berceau de ce réduit repose de chaque côté sur un large bandeau taillé en biseau. Si la théorie de M. A. Saint-Paul était exacte, il faudrait admettre que le bandeau de gauche fut incrusté après coup dans les assises du mur, ce qui est tout à fait invraisemblable. Enfin, si les tours jumelles n'avaient pas été prévues dès l'origine, on aurait percé des baies en plein cintre dans la première travée du chœur, au lieu de faire des murs pleins. Or il est impossible de découvrir aucune trace d'ouvertures de ce genre.

Ces trois observations prouvent que les murs de la travée droite sont aussi anciens que les tours jumelles. Pour rebâtir entièrement ces murs avant de commencer les fondations des clochers latéraux, il aurait fallu démolir et reconstruire la voûte en berceau. C'était un travail inutile, car des murs construits vingt ans plus tôt auraient offert assez de résistance pour supporter le poids des clochers.

Je passe à l'absidiole voisine. Si elle ne se soude pas à l'extérieur avec le pied de la tour, c'est que ses parements sont remplacés par du blocage moderne jusqu'au niveau de la baie qui l'éclaire. A partir de ce point, on voit des assises également modernes qui ne concordent pas plus avec les contreforts d'angle qu'avec le clocher. Comme cet appareil ne remonte ni au XI^e^ ni au XII^e^ siècle, il est impossible d'appliquer à l'absidiole le même raisonnement qu'au déambulatoire, en s'appuyant sur le défaut

Digitized by Google

de concordance des assises, mais on peut trouver d'autres éléments de discussion.

« Les deux clochers, dit M. A. Saint-Paul, furent dès leur base une addition qui compromit la solidité des absidioles (1) ». Ainsi, suivant ce système, les absidioles étaient antérieures aux deux tours. Or, l'absidiole actuelle du croisillon sud n'existait pas quand le clocher méridional fut bâti. Je vais en donner une preuve indiscutable. Entrons dans le réduit inférieur de la tour. A deux mètres derrière la porte, une baie en plein cintre parfaitement appareillée s'ouvre dans le mur du sud. Pourquoi cette fenêtre romane, aujourd'hui bouchée, est-elle invisible à l'extérieur? Parce qu'elle donne en plein dans le mur de l'absidiole, comme il est facile de s'en assurer en mesurant le rayon central de ce petit hémicycle.

Au XI^e^ siècle, le réduit ménagé dans le soubassement du clocher se trouvait donc éclairé du côté droit. Ce couloir, large de deux mètres, vient buter contre un mur plus ou moins remanié, mais sa voûte ne se reliait pas à celle d'une petite absidiole, comme sous le clocher d'Oulchy-le-Château (Aisne). On y a peut-être célébré la messe, car une piscine en plein cintre s'ouvre au niveau du sol actuel du même côté que la baie.

A quelle date faut-il attribuer l'absidiole? Est-ce une construction romane? Je ne le pense pas. Sa voûte en cul-de-four repose sur un bandeau semblable à celui qui se trouve dans le réduit inférieur du clocher, mais on a pu réemployer les assises de l'ancien bandeau. Je serais disposé à croire que l'absidiole fut reconstruite en 1614, quand on remania la charpente du transept. A cette époque, on aurait avancé d'environ 0^m^70 le mur oriental du croisillon sud, comme l'indique un contrefort moderne qui se trouve en avant des anciens contreforts d'angle. La fenêtre qui éclairait le soubassement du clocher se trouva dès lors bouchée par la nouvelle absidiole. Dans la suite, cette chapelle fut obstruée par un retable adossé à un mur peu épais.

La théorie de M. A. Saint-Paul consiste à soutenir que les tours jumelles furent ajoutées après coup. Voici les objections qu'on peut lui opposer : si le premier architecte n'avait pas prévu l'emplacement des clochers latéraux, pourquoi aurait-il repoussé les absidioles jusqu'à l'extrémité du mur oriental du transept,

(1) *Comité arch. de Senlis,* 1893, p. 52.

Digitized by Google

au lieu de faire correspondre leur axe avec celui des bas-côtés, comme dans toutes les églises romanes dépourvues de déambulatoire, et notamment à Saint-Léger-au-Bois (Oise), et à Saint-Thibault-de-Bazoches (Aisne)?

L'arc de décharge en plein cintre, visible à l'extérieur sur la face méridionale de la tour, fut appareillé aussi bien pour éviter l'écrasement de la fenêtre percée dans le réduit inférieur que pour empêcher l'angle du clocher de peser sur le bord du cul-de-four de l'absidiole. A gauche, ses claveaux disparaissent derrière le mur actuel du transept, ce qui confirme mon hypothèse au sujet de l'élargissement du croisillon. Grâce à ces deux retraits successifs de la tour, cet arc se trouve plus en arrière qu'on ne pourrait le supposer, en voyant le mur du clocher pénétrer dans la fenêtre de l'absidiole actuelle.

L'autre clocher ne renferme pas d'arc de décharge du même genre sur sa face septentrionale. Il est facile d'en comprendre la raison. Comme la tour du nord mesure en largeur $0^{m}60$ de moins que celle du sud, elle n'empiétait pas sur l'absidiole primitive. La différence entre leurs dimensions peut s'expliquer par la nécessité de donner beaucoup d'assiette à la tour du sud dont le pied se trouve à un niveau inférieur à la base de l'autre clocher. Faut-il supposer que le premier architecte s'était contenté de prévoir un seul clocher latéral au nord de l'abside, comme à Rhuis (Oise)? Non, car les dispositions signalées dans le réduit inférieur du clocher sud permettent d'écarter cette hypothèse. Ainsi, rien ne s'oppose à ce que la construction des absidioles primitives ait coïncidé avec celle des clochers du chœur. En effet, le maître de l'œuvre aurait été obligé d'allonger le transept au sud pour bâtir la tour méridionale sans arc de décharge.

Après avoir répondu aux critiques de mon savant contradicteur, voici les dates que je propose pour la construction et les remaniements de l'église de Morienval pendant le XI^e^ et le XII^e^ siècle :

1040-1060. — Construction du gros œuvre de l'église qui comprenait un porche avec tribune supérieure, une nef, deux bas-côtés; un transept, éclairé par quatre fenêtres au centre et flanqué de deux absidioles dans les croisillons; un chœur en hémicycle précédé d'une travée droite. Je rattache à cette première campagne la tour bâtie au nord de l'abside et le soubassement de la tour du sud.

Digitized by Google

Vers 1070. — Achèvement du clocher méridional du chœur qui porte l'empreinte d'un style plus avancé que le clocher de nord.

1100-1110. — Construction du clocher qui s'élève au-dessus du porche.

1110-1120. — Démolition de l'abside primitive et construction du déambulatoire sur le même emplacement.

Vers 1135. — On remplace la voûte en berceau de la travée droite du chœur par une croisée d'ogives.

1170-1175. — Construction de la grande chapelle gothique du croisillon nord.

L'article que j'ai dû consacrer à ma défense m'aura permis de rectifier la date de cette chapelle, en complètant la description du transept par de nouvelles remarques, mais comme M. A. Saint-Paul est d'accord avec moi sur l'âge du déambulatoire, j'aurais mauvaise grâce à ne pas déclarer à mon tour que la question de Morienval est close. Tout a été dit de part et d'autre, et nous avons disséqué l'édifice dans ses moindres détails. Laissons aux archéologues le soin de juger la valeur de nos arguments au lieu de tourner toujours dans le même cercle.

M. A. Saint-Paul me conseille en terminant de déchirer la charte qui autorise les moines du prieuré de Bellefontaine à bâtir une chapelle en 1125. Qu'il me permette de ne pas suivre son avis en qualité d'archiviste et d'archéologue. Avant de savoir le nom des églises du Soissonnais que j'attribue à la première moitié du XII^e^ siècle dans la nouvelle livraison de mon ouvrage parue cependant depuis trois mois, il m'invite à les rajeunir en bloc sans les avoir visitées lui-même. Il m'indique l'évolution que je dois accomplir et prévoit ce que la cathédrale de Senlis devra m'apprendre, comme si je n'y étais jamais entré. Autant vaudrait refaire mon ouvrage pour lui éviter la peine de renouveler ses critiques à propos d'une église ou d'une autre, mais il a rendu trop d'éminents services à l'archéologie française par ses savants travaux pour sacrifier à la polémique un temps que nous pouvons mieux employer tous les deux.

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

Digitized by Google

UNE ANCIENNE RELATION SUR MADAGASCAR

(1650

Publiée par M. J. CHAVANON

(*Suite*)

Je leur dis que s'ils désiroient cela de bon cœur et leur père aussi, que nous pourrions avec le temps les aller instruire, et j'espère qu'on y feroit grand fruict, car les François qui ont esté là disent qu'ils sont fort curieux d'assister à leurs prières et les prient de les enseigner, et le pays est bien meilleur et plus peuple que celuy-cy.

Les premières visites que j'ay faites à la campagne furent pendant le caresme à l'occasion de quelques François malades à 3 ou 4 lieues d'icy. En passant par les villages je faisois assembler les nègres au moyen d'une petite montre que j'avois emprunté, dont je leur monstrois les ressortzs, ce qu'ils venoient voir par admiration croyant que cela estoit vivant et que c'estoit le cœur qui donnoit le mouvement à toutes ces roues délicates et disoient que nous estions des Dieux; je prenois occasion de leur dire que nous estions des hommes vivans comme eux et leur parlois de Dieu selon mon possible, et on m'aidoit au reste. Ces pauvres gens disoient comme les premiers d'icy qu'ils n'estoient propres à apprendre et comme je leur voulois faire former le signe de la croix, les uns s'enfuyoient, mais un plus hardy que les autres, qui estoit le maistre d'un village, l'ayant fait et prononcé avec moy, je luy donnoy dans la main un peu d'eau-de vie qu'il trouva si bonne, que les autres voyant qu'il en léchoit ses doigtz me demandoient à prier Dieu pour en avoir comme luy. Mais je les laissay dans ceste bonne disposition et comme ils me conduisoient, ils se disoient l'un à l'autre: « Voilà « qui est beau ; pourquoy n'apprendrions-nous pas bien si on « nous le disoit souvent ? » D'autres disoient qu'on leur avoit parlé de cela il y avoit bien 30 ans ; je parlerai de cecy en son lieu.

Les festes de Pasques estant passées, j'appris qu'on devoit faire à Fauzaire un missavatz chez Andian Ramaq qui avoit fait réparer sa maison, j'y fus exprès avec un interprète nommé Claude Hatier. Je ne diray mot icy de ce que j'ay descrit du long cy dessus de cette entrée de logis sinon qu'elle se fit le dimanche de

Digitized by Google

Quasimodo. Ayant trouvé à propos de m'y trouver parce que cela ne se fait pas souvent et que je voulois remarquer ce qui s'y passoit et prendre occasion de paroistre en une si bonne compagnie et les avertir s'il estoit possible des voyes de leur salut en présence de leur Roy, que je sollicitay autant que je peus de leur dire lui mesme parce qu'ils auroient plus de créance en luy, et qu'ayant esté instruit en portugais, il pourroit bien leur dire en leur langue, mais je ne scay comment cela se fit, après me l'avoir souvent promis, ou que tout incontinent je leur diray, ce misérable n'en fit rien et fut cause que nous estant attendus à luy, l'occasion se perdit de leur parler par la confusion de leur banquet duquel j'ay parlé cy dessus, mais j'en fis parler aux plus grands du pays et aux ombiasses qui estoient dans la maison, je leur dis les principaux pointz de nostre religion et pour cette fois je tiray cet advantage que m'estant toujour tenu auprès du roy en présence de la populace, ils firent jugement que j'estois venu auprès de luy, ce qui m'a servy lorsque je suis allé à la campagne; se souvenant de m'avoir veu en ce lieu, je leur disois que que leur roy m'avoit prié de les aller instruire, comme il estoit vray.

Les Rovandries qui avoient entendu parler Andrian Ramaq me dirent que je monstrasse à leurs enfans et le roy me dit qui que je vinsse tout à faitdemeurer avec luy, et que je lui donnasse des heures en portugais et qu'il prieroit Dieu comme autrefois; il me dit en partant d'escrire à Louys de Bourbon qu'il luy fit un beau présent, à quoy je dis que l'on ne manqueroit pas s'il se remettoit en l'estat d'un bon chrestien comme il promettoit et qu'il contribuast au salut de ses sujetz lorsque nous irions demeurer avec luy sans luy estre à charge, car, comme j'ay dit, les grands ne vivent que mesquinement, et vaudroit mieux leur donner que recevoir d'eux.

A mon retour, je trouvay un nommé Ramanore qui, après les blancs, est un maistre de village des plus riches et considérables du pays qui pour lors estoit fort malade. Cet homme n'avoit pas manqué d'expérimenter toutes les receptes des ombiasses dont j'ay parlé cy-dessus, mais de tout cela il n'en avoit reçeu aucun soulagement, ce malade m'ayant veu autrefois en nostre habitation et mesme ouy parler de Dieu, me pria d'entrer chez luy et de prier Dieu pour sa santé.

Luy ayant fait dire que souvent le bon Dieu permet les maladies de nos corps pour le salut de nostre âme et qu'il estoit tout

Digitized by Google

puissant pour le guarir pourvu qu'ayant quitté la superstition des ombiasses, il le voulût servir comme nous, il demanda aussitost qu'on lui enseignast.

Je fis assembler ceux du village pour venir escoutter, et Claude Hattier leur ayant dit en leur langue ce que je croys de plus nécessaire pour leur donner cognoissance de Dieu, de J. C. et de l'éternité et de ce qu'il faut faire pour estre heureux à jamais avec Dieu.

Le malade aussi tost, qui avoit tousjours escouté fort bien, dit que son cœur estoit tout soulagé et qu'il croyoit tout ce qu'il venoit d'entendre, et, entre autres, qu'il portoit grande compassion au fils de Dieu mort pour nous et qu'il le remercioit de ce qu'il ne l'oublioit point. Cependant, comme il désiroit la santé, il demandoit si J. C. estoit capable de lui rendre : « Ouy, lui dit-on, « si vous croyez en luy de tout vostre cœur et que, par le « baptesme, vostre âme soit lavée du péché originel et des ac- « tuels » ; ensuitte de quoy il me pressoit et demandoit de l'eau qu'on apporta aussi tost.

Mais ayant eslevé mon cœur à Dieu pour délibérer s'il estoit à propos de le baptiser ou non, craignant, ce qui est arrivé depuis qu'il ne cherchast plus la santé corporelle qne la spirituelle, je le différay, luy disant qu'il falloit esprouver si son désir de servir Dieu estoit véritable et qu'il le feroit paroistre si ayant reçeu la santé, comme j'espérois que N. S. luy donneroit, il se faisoit instruire et toute sa famille ; et comme je leur faisois expliquer les commandemens de Dieu, sa femme nous dit qu'il y avoit longtemps qu'il avoit recouru à Dieu et qu'en tout particulièrement en plantant, et en recueillant les victuailles, il disoit à Dieu regardant en haut ; « C'est luy qui peut faire venir tout ce « que je plante, ou qui a tout fait venir tout ce que je recueille, « si tu en avois affaire, je te la baillerois, et j'en donneroy à « ceux qui en auront besoin comme aux François qui passeront « chez moy et aux esclaves qui sont pauvres. »

Je pensais pour lors à Cornelius (1) mais je n'avois pas eu de vision pour le baptiser, et je demandois aux assistans leur sentiment par ce qu'ils avoient entendu ; ils respondirent que leur cœur pareillement avoit esté ravy d'avoir appris cela, et un d'entre eux, parlant pour tous, disoit que cela valloit mieux que l'or ny l'argent etc., qu'on peut prendre à celuy qui dort. « Mais

(1) S. Corneille baptisé par S. Pierre, à Césarée.

Digitized by Google

« cela, disoit-il, qui est-ce qui nous le peut oster ? nous le trou-
« verons tousjours dans nostre cœur après le sommeil. » Je n'attendois pas une telle responce de ces pauvres gens qui me ravirent le cœur de joye, et me firent cognoistre qu'encore qu'on eut pas veu descendre le Ŝt Esprit visiblement, il se faisoit pourtant paroistre sensiblement par la grâce qu'il respandoit dans leurs âmes, et je pris congé d'eux laissant au malade l'espérance de sa guarison, et à tous celle de les instruire parfaitement avec le temps, et je reviens au fort faire part de ceste consolation à Mons. Gondrée qui y estoit demeuré en mon absence.

Fort peu de temps après, j'appris la santé de ce bon homme qui ne m'a point importuné de l'instruire comme il avoit promis, quoyque de parolles il m'a souvent tesmoigné qu'il en a tousjours le mesme désir, mais je crois que le respect humain d'estre mal avec les Rovandries qu'il sert, le fait différer. J'ai dû depuis baptiser deux de ses petitz enfans et il vit morallement bien.

Les uns me disoient après que j'avois mal fait de ne l'avoir pas baptisé, car ayant esté guaris cela auroit donné crédit au baptesme, mais j'ay creu qu'il y en donneroit davantage le recherchant de bonne sorte en santé.

Le vendredy avant les rogations, M. de Flacour prit dessein d'aller à Fauzaire voir Andian Ramaq ; il demanda un de nous pour l'accompagner. Je luy accorday M. Gondrée, non sans quelque répugnance intérieure à cause que le dimanche estoit si proche et les jours d'abstinence. Le voilà party après l'avoir prié d'avoir soin de se conserver parce que je cognoissois le détachement qu'il avoit de soy mesme. Ils firent beaucoup de chemin pendant la chaleur où environ 3o François suivoient M. de Flacourt qui se faisoit porter par les nègres qui vont viste. Chascun mangeoit de la viande et le bon M. Gondrée, gardant l'abstinence et ne trouvant de nourriture commode, fut fort mal repeu faute de chercher et en achepter comme des œufs et autres choses. Hé bien, passe pour le vendredy et samedy ; ils demeurèrent à Fauzaire le dimanche où n'ayant peu dire la messe il fit la prière publique pour les François devant la maison du Roy où les nègres assistèrent, et Dom André réitéra la promesse qu'il m'avoit faite de se remettre dans le devoir de chestien quand il auroit une église et des prestres.

On partit de là le lundy des Rogations, ce pauvre Monsieur se négligeant par honte n'eut pas soin de se nourrir, la chaleur et le jeusne le constipa extraordinairement y estant desjà sujet

Digitized by Google

de son naturel. Son sang s'eschauffa en sorte qu'estant icy arrivé il se trouva mal le mardy à midy, et le mercredy matin il eut peine à achever la messe, après laquelle il alla encore confesser un moribond qui le demanda, et de là revient tout en frisson et saisy d'une fiebvre qui au bout de 14 jours nous le ravit la dernière feste de la Pentecoste, après avoir prattiqué les vertus que je déduiray dans une lettre expresse qui servira de fragment pour joindre à la lettre circulaire que vous ferez de toutes ses actions, laquelle j'espère que vous m'envoyrez après la conférence que vous en aurez faite à S. Lazare.

Je vous prie de faire icy une pause pour vous imaginer les sentiments de mon pauvre cœur d'avoir perdu celuy quej'aymois plus que moy mesme, en qui tout estoit aymable et qui estoit icy toute ma consolation après Dieu dans un pays si esloigné.

Tout affligé que j'estois pendant sa maladie, je ne laissois pas de satisfaire à l'office et à la dévotion de nos François et aux exhortations pendant les festes de la Pentecoste, où le St Sacrement estoit exposé en partie pour obtenir sa santé à laquelle chacun s'intéressoit, aussi bien qu'il avoit prodigué la sienne dans leur besoin ; et je reçeus deux filles adultes au st Baptesme, qui furent données pour femmes par mariage à deux nègres chrestiens dont l'un estoit celuy qui fut baptisé à Paris et nommé Louis. (*A suivre*).

QUESTIONS

158. — Où et quand naquit Brantôme? — A la première de ces questions le marquis de Bourdeille répond ainsi dans sa *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantosme* (*sic*) (1), 2e édition, revue, corrigée et augmentée (Troyes, imprimerie Léon Legleu, 1893, brochure grand in-8°, p. 9) : « Né peut-être en Périgord (2), où était le berceau de sa famille; peut-être et, suivant nous, très probablement en

(1) Le marquis de Bourdeille prétend (p. 5), que l'on doit « écrire le nom de *Brantosme* comme l'illustre écrivain l'a invariablement écrit lui-même. »

(2) L'auteur de la *Notice* constate (p. 9) que c'est l'opinion de Mérimée, *Vie de Brantôme*, édition Jannet, 1858, t. Ier, p. 65. Il aurait pu ajouter que c'est l'opinion de tous les biographes.

Digitized by Google

Navarre, où sa grand'mère, Louise de Daillon, douairière de Vivonne, était dame d'honneur, et sa mère dame de corps de la reine Marguerite... » A l'opinion *probable* de l'arrière-petit-neveu de Brantôme pourrait-on joindre pour la fortifier quelque témoignage ancien ?

La seconde question a été beaucoup plus discutée que la première. Moréri fait naître Brantôme en 1527; Monmerqué, Buchon, etc., ne le font venir au monde qu'en 1540. Le marquis de Bourdeille déclare ceci (p. 8) : « Nous possédons dans nos archives une note manuscrite qui dit que Brantosme est mort en 1619, à l'âge de 80 ans. Nous regardons donc 1539, sinon comme la date positive, du moins comme celle très probable de sa naissance, d'abord parce que cette note en donne l'indication, ensuite parce qu'elle concorde avec tous les événements principaux de sa jeunesse. » M. Ludovic Lalanne, dans son très important et très curieux ouvrage sur *Brantôme, sa vie et ses écrits*, publié pour la Société de l'Histoire de France (1896), a cru pouvoir (p. 7) donner cette conclusion à une enquête très bien menée : « Brantôme serait donc né entre 1539 et 1542, et serait mort, non pas à 87 ans, mais entre 72 et 75 ans. » Pourrait-on arriver à une date encore plus précise ? T. DE L.

159. — Une reliure à rébus. — J'ai trouvé au cabinet des Estampes de la bibliothèque de l'Arsenal, un recueil de gravures de Cornélis Blomaërt, dont la reliure, porte de curieux rébus graphiques. En désespoir de ne les pouvoir déchiffrer, je viens en demander la solution à un lecteur de la *Correspondance*, plus sagace que moi.

Le volume (0 m. 25 sur 0 m. 185) relié en veau brun porte au centre de chaque plat un chiffre formé de deux C entrelacés, M et A, entouré d'une petite guirlande : le même monogramme avec la même guirlande et une fleur de lys, mais en réduction, se trouve dans les quatre coins de chaque plat. Sur le dos du volume, entre les nervures, le même monogramme alternant avec un cœur surmonté d'une flamme, au milieu duquel sont gravées deux mains se serrant. Enfin, et c'est là surtout qu'est la clef du problème, chaque plat porte, gravées, deux additions composées de facteurs différents et dont les résultats sont identiques. Voici la représentation schématique du volume :

Digitized by Google

PLAT INFÉRIEUR			PLAT SUPÉRIEUR	
30	20		30	20
1	1		1	1
80	39		80	60
100	5		100	20
8	20		8	200
5	1		5	90
3	60		3	2
50	20		50	5
200	200		200	20
100	90	DOS	100	20
5	90		5	5
80	200		80	1
50	2		50	30
100	20		100	5
812	9		812	4
	30			200
	5			30
	812			50
				40
				4
				5
				812

Le volume en question vient du marquis de Paulmy, comme le prouve une note autographe écrite sur un des feuillets de garde. Avant Paulmy, il a appartenu à Milsonneau, dans la bibliothèque duquel il portait le n° 19,316. Or, Milsonneau (1), ancien agent d'affaires du comte d'Hoym à Paris (2), donnait à

(1) C'est à l'érudite obligeance de M. Henry Martin que je dois ce renseignement. M. Martin, en étudiant la formation du cabinet des manuscrits de l'Arsenal, (qui sera la matière du tome VIII du catalogue), a été amené à rechercher ce qu'était ce Milsonneau en dehors de ses fonctions auprès du comte d'Hoym. C'est ainsi qu'il a découvert qu'il était bibliophile et que le marquis de Paulmy acquit la plus grande partie de sa collection.

(2) Cf. la *Vie du comte d'Hoym*, publiée par la Société des Bibliophiles François, et principalement le testament du comte (II, p. 331) où l'on verra que Milsonneau est l'objet d'un legs (p. 336) : « un diamant de la valeur de 10,000 livres en argent de France avec la valeur de 6,000 livres en livres à son choix » et (p. 336) : « Outre les livres pour la valeur de 20,000 livres que j'ay déjà destinez à M. Milsonneau, il aura la bonté d'agréer encore pour la valeur d'autres 20,000 livres soit en livres ou en meubles..... » On voit par là que déjà Milsonneau, en 1734, devait collectionner des livres puisque le comte d'Hoym lui laissait la faculté de prendre ces legs en livres.

Digitized by Google

chacun de ses volumes un numéro d'ordre coïncidant avec la date de l'entrée du volume dans sa collection. Le catalogue manuscrit qu'il en avait fait se trouve à la Bibliothèque Nationale et s'arrête au n° 16,500 environ. Étant donné son numéro d'ordre ce recueil d'estampes n'a dû être acquis par lui que vers 1760 : d'autre part, comme jamais Milsonneau ne faisait relier de volume, les laissant tels qu'il les achetait, il en résulte que c'est un précédent propriétaire qui est l'auteur de ce rébus. Quel est-il ? c'est ce que je désirerais savoir. G. D.

160. — Conventionnels pensionnés. — Le comte Beugnot rapporte, dans ses *Mémoires*, que Charlotte Robespierre, sœur de Maximilien, recevait une pension du gouvernement de la Restauration. Y-a-t-il eu d'autres conventionnels ou parents de conventionnels pensionnés sous les règnes de Louis XVIII, et de Charles X ? Où trouver des renseignements à ce sujet ?

161. — Dessins de Granet à retrouver. — Le peintre François-Marius Granet, qui fut attaché, en qualité de dessinateur, à l'armée républicaine, pendant le siège de Toulon en 1793, a dû laisser un certain nombre de dessins ou d'aquarelles relatifs à cet épisode de la Révolution. L'un d'eux, représentant l'incendie de l'arsenal et de la flotte française brûlés par les Anglais dans la nuit du 18 au 19 décembre, fut par lui donné (c'est lui-même qui nous l'apprend) au capitaine Khrom, commandant le vaisseau le *Timoléon*. Quelqu'un saurait-il ce que sont devenues ces œuvres de jeunesse de notre grand peintre d'histoire ? Z. Y. X.

RÉPONSES

Les poésies de François Galaup de Chasteuil (66). — Un des plus savants généalogistes de la Provence, M. le marquis de Boisgelin, m'a fait l'honneur et la faveur de joindre au recueil des lettres inédites écrites d'Aix et de Syrie à Peiresc par François de Galaup-Chasteuil, le solitaire du Mont-Liban, recueil qui forme le fascicule XVII des *Correspondants de Peiresc* (Digne et Paris, 1890), une *Notice sur la Famille de Galaup-Chasteuil*. J'en extrais un passage (p. 471) qui ne fournit malheu-

Digitized by Google

reusement pas tous les renseignements demandés par M. Fr. Funck-Brentano, mais qui lui en apporte au moins quelques-uns : « François, né à Aix, baptisé le 15 novembre 1625, (1) avait pris, étant jeune, du service à Malte, sous le grand-maître Lascaris... Il était ensuite devenu capitaine des gardes du prince de Condé ; (2) mais, ce prince étant sorti de France, il était revenu à Aix et s'était trouvé à la journée de Saint-Valentin (14 février 1659). Ayant eu le bonheur de se soustraire à sa condamnation, il alla servir de nouveau sous les bannières de Malte et fut fait prisonnier par des vaisseaux algériens. Racheté par sa mère, après deux ans de captivité, il entra au service du duc de Savoie, qui, charmé de son mérite et de sa valeur, le fit sous-gouverneur du prince de Piémont, son fils. Il mourut à Verceil en 1678, laissant une traduction des *Petits prophètes* ; une autre traduction, en vers, de Pétrone (3), et de quelques livres de la *Thébaïde* de Stace, mais aucun de ces ouvrages n'a été imprimé ». Rappelons, en finissant, que peu de familles ont été aussi littéraires que la famille de Galaup-Chasteuil, où l'on trouve au moins une bonne douzaine de poètes et d'érudits.

T. DE L.

L'approvisionnement de Paris en 1870. (**157**). — Il est certain que pendant le siège de Paris, il existait aux Halles des approvisionnements spéciaux à l'usage du gouverneur et de son état-major. Quant à la nature de ces approvisionnements, il n'y a que les archives du ministère de la guerre ou le témoi-

(1) Registres paroissiaux de Saint-Sauveur d'Aix. Notre collaborateur avait dit seulement « né en Provence vers 1626 ». L'auteur des *Rues d'Aix*, Roux-Alpheran, s'était contenté d'indiquer « novembre 1625 ». T. I, p. 167).

(2) Son nom n'est pas mentionné dans l'*Histoire des princes de Condé* par le très regretté duc d'Aumale.

(3) M. de Boisgelin, qui laisse en tout ceci la parole à Roux-Alphéran, ajoute cette excellente indication bibliographique : « Voy. Herbert : *De la guerre civile, poëme de Pétrone, traduit en vers, par Marc-Antoine Chalvet, suivi de l'examen d'une autre version de Pétrone, composée vers 1670, par François Galaup de Chasteuil, d'Aix* (Marseille, Victor Boy, 1865, in-8°, 50 pp.). Roux-Alpheran, qui ne parle pas de l'emprisonnement à la Bastille du traducteur, signale, au contraire, la mise en cage du frère aîné de François, Hubert de Galaup, procureur général en la cour des comptes et, ensuite (1655) avocat général au parlement. Il constate (p. 167) qu'un arrêt de cette cour, du 27 mars 1659, condamna les deux frères du magistrat, François et Pierre de Galaup, à perdre la tête comme séditieux, et qu'un jugement, prononcé par des commissaires, le 29 mai suivant, bannit à perpétuité hors du royaume l'avocat général. Avant Roux-Alpheran, aucune mention n'avait été faite de ces condamnations, attestées par les registres du parlement.

Digitized by Google

gnage des officiers d'administration chargés de la conservation de ce dépôt qui puissent en déterminer la nature. Il paraît toutefois improbable que, comme le dit l'*Intermédiaire*, il y ait eu, au 1er février, date de l'armistice, des pommes de terre avariées, la germination ne pouvant être commencée à cette époque.

M. D.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 4 juin, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné le premier prix Gobert à notre savant collaborateur M. Frantz Funck-Brentano pour son ouvrage *Philippe le Bel en Flandre*, qui déjà lui avait valu le grade de docteur ès-lettres (cf. *Correspondance*, 1897, p. 22).

Le second prix a été attribué à M. Charles Baudon de Mony pour son ouvrage sur *les Relations de la France avec Andorre au moyen-âge*.

Dans cette même séance, l'Académie a élu M. Longnon membre du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes en remplacement de feu M. de Mas-Latrie.

Dans sa séance du 29 mai, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Gabriel Monod membre libre en remplacement de M. Paul de Rémusat. Beaucoup de nos lecteurs ont été ou sont encore les disciples de M. Monod; tous professent pour le savant professeur, le zélé directeur de la *Revue historique*, la plus profonde estime et seront heureux de cette élection.

M. Fr. Benoit, professeur agrégé d'histoire au lycée de Chartres, a soutenu à la Sorbonne deux thèses pour le doctorat. Thèse française : *L'art français sous la Révolution et l'Empire* ; thèse latine : *Quas opiniones et quas controversias Falconet de arte habuerit.* Il nous semble piquant, en notre fin de siècle, de voir soutenir, une thèse en latin sur un de nos artistes français du XVIIIe siècle.

Nous apprenons la mort de M. Bélisaire Ledain, ancien président de la société des Antiquaires de l'Ouest, décédé à Parthenay le 15 mai dernier, au moment où il allait partir pour le congrès de Nîmes.

Parmi ses ouvrages, nous citerons une histoire de Parthenay, publiée en 1858; une histoire de Bressuire, publiée en 1876; l'histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou sous son administration, publiée en 1869; le journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay (1567-1576); une épigraphie romaine du Poitou, 1887, et une histoire sommaire de la ville de Poitiers, 1889.

Digitized by Google

En outre, M. Ledain a publié, tant dans le Bulletin Monumental que dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et dans le bulletin de la Société des Antiquaires de France, dont il était membre correspondant, de nombreux mémoires et travaux sur les livres de raison du Poitou, sur les églises de la région, entre autres sur celles de Saint-Jouin de Marnes, de Châtillon-sur-Thouet, de Saint-Clémentin et de Voultegon; et un catalogue du musée lapidaire de la société des Antiquaires de l'Ouest.

Le 18 juin dernier, a eu lieu la vente de feu M. le baron Lepic, par le ministère de M. P. Chevallier et sous la direction de M. Mannheim pour les objets d'art, et de M. Féral pour les tableaux. Le catalogue comprend 145 numéros.

Nous devons signaler, parmi les tableaux :

Nos 6 et 7, deux beaux *Chardin* se faisant pendant: *Le Garde-manger* et *L'Office*;

Nr 10. Un *Desportes* intéressant et bien fini;

No 19. Un portrait du duc de Vendôme par Largillière;

No 29. Un magnifique *Oudry*, présentant des fruits, un canard et des bécasses;

No 30. Également d'*Oudry*, une cour de ferme, d'une belle facture, mais moins bien conservé que le précédent.

Parmi les meubles on remarque :

No 43. Une petite table de milieu formant bureau, style Louis XV en bois noir, laque noir et or, avec bronzes ciselés, signé B. V. R. B.; très remarquable.

Nos 44, 45 et 46. Entre-deux, deux encoignures, et commode du même genre et signés de même ;

No 48. Commode Louis XV, bois de placage et bronzes ciselés, porte l'estampille de J. Dubois.

No 49. Petite commode entre-deux Louis XV, en bois rose et marqueterie, ornée de jolis bronzes, porte l'estampille de J. B. Saumer.

Le *Bulletin du Bibliophile*, que dirige notre confrère M. G. Vicaire, vient de publier, en supplément au nr du 15 mai, la liste des prix de vente des livres de la collection du baron Jérôme Pichon, vendus du 3 au 14 mai 1897. Voici les prix les plus élevés atteints au cours de cette vente :

No 27. — *Breviarium fratrum minorum*; ms. de la première moitié du XIVe siècle. 8,500 fr.

No 44. — Eucologe, imprimé à Paris par Fr. Léonard, 1712; reliure de Padeloup. 11.620 francs.

No 65. — *Hore in laudem beatissime Virginis Marie;* imprimé par Geoffroy Tory; reliure avec armes de François Ier. 12.250 francs.

No 76. — Petit office de la Vierge Marie; ms. écrit par Nicolas Jarry en 1652, pour Anne de Rohan, princesse de Guémenée. 7,005 francs.

Digitized by Google

N° 177. — Mémoire sur la réformation de la police de France; ms. de 1749; reliure de Padeloup aux armes de Louis XIV. 10,600 francs.

N° 339. — Discours sur la peinture, par Du Perron; aux armes de Mme de Pompadour, avec deux dessins à la plume de Gabriel de Saint-Aubin. 22,500 francs.

N° 754. — *Le Rommant de la Rose*, imprimé par Galliot du Pré, en 1529; aux armes du Comte d'Hoym. 8.000 francs.

N° 963. — Fête donnée à Chilly le XIII de septembre MDCCLXX, à Mgr le Dauphin, etc.; ms. calligraphié par Fyot, riche reliure aux armes de Marie-Antoinette. 35,000 francs.

~~ Il vient de se constituer une société des « Amis du Louvre » qui doit, comme la Société Rembrandt, à Amsterdam, et la Société du musée Frédéric, à Berlin, prendre les intérêts de notre musée national et chercher àaugmenter ses collections, en faisant appel à la générosité des particuliers. Le Comité est composé d'amateurs et de fonctionnaires. C'est une excellente initiative, grâce à laquelle notre musée du Louvre pourra s'enrichir de pièces rares. Aussi désirons-nous voir s'étendre le champ d'action de la Société aux autres musées de Paris et aux musées de province. Ces derniers, faute de crédits souvent bien modestes, laissent échapper des œuvres fort intéressantes au point de vue local, mais qui ne présentent pas une valeur artistique suffisante pour figurer dans nos collections nationales.

~~ On vient de découvrir au Mans, dans les terrains de l'ancien hôpital, une grande dalle d'ardoise, couverte d'une longue inscription latine relatant la pose de la première pierre du « Nouvel hôpital général », le 17 août 1666, par Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans.

~~ Le journal *La Sarthe* du 4 juin 1897, publie une curieuse et intéressante note du docteur C. Guignard sur « Quelques meules gauloises et gallo-romaines du département de la Sarthe ». Il décrit avec soin trois meules en grès, pesant respectivement 24 kilos, 25 kilos et 27 kil. 800, trouvées aux environs de Mayet (Sarthe), et il en signale d'autres trouvées au Mans, à Jublains (Mayenne), en Auvergne, à Châtellerault (Vienne) et aux environs, à Cré-sur-Loire, près Bazouges (Sarthe), et à Saint-Vincent-du-Lorouer (Sarthe).

De cette nomenclature, M. le docteur Guignard infère avec raison que « chez nos ancêtres mangeurs de blé, peut-être chaque famille possédait-elle, comme on a aujourd'hui son four ou son moulin à café, sa meule à préparer la farine. » On doit en effet considérer, ce qu'on semble trop souvent oublier, que les agglomérations rurales, les *villæ*, en un mot, étaient, à l'époque romaine, analogues à nos fermes d'aujourd'hui, mais infiniment plus importantes, souvent très éloignées les unes des autres et devant, par conséquent, se suffire à elles-mêmes. Rien alors de surprenant à ce que certains instruments,

Digitized by Google

les meules, par exemple, se retrouvent constamment sur tous les points habités par des Gallo-Romains. J'en connais de nombreux exemples qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer ici. Pour bien comprendre l'importance et la situation sociale de ces domaines ruraux de l'époque romaine, je crois utile de signaler d'une façon toute spéciale, croyant rendre à mes confrères un service scientifique, le remarquable article qu'un savant modeste, M. Léon Lhuillier, a publié, dans le tome X du « Bulletin de la Société archéologique de Touraine », p. 291, sous le titre : *Les Villæ gallo-romaines.*

CH. DE B.

Ouvrages nouveaux :

Asse (Eugène). — *La question d'authenticité des Mémoires de Talleyrand.* Paris, 1897, 21 pp.

La conclusion de l'étude, aussi bien écrite que pensée, de M. Asse est que l'œuvre personnelle de Talleyrand était une œuvre fragmentaire que M. de Bacourt a coordonnée et dont il a relié les différentes parties entre elles. G. D.

Bournon(Fernand). *Deux pages de l'histoire administrative de Montmartre.* Paris, 1897, 11 pp. et pl. (Extr. du 30e fascicule de la *Revue du « Vieux Montmartre »*).

La première « page » c'est : Montmartre paroisse du département de Saint-Germain-en-Laye (1787-1790), département créé en 1787, lors de la tenue des assemblées provinciales qui dotèrent la France de l'administration départementale sous laquelle nous vivons aujourd'hui, à peu de chose près. La seconde « page » : Montmartre et les Batignolles en 1867, fait connaître les réclamations incessantes, qui manquèrent de peu d'être couronnées de succès, de Montmartre demandant l'annexion du territoire des Batignolles. G. D.

Raadt (J.-Th. de) *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des Pays avoisinants; Recueil historique et héraldique.* Bruxelles, 1897, in-8. Nombr. pl. et grav. En cours de publication.

Le premier fascicule de cet important ouvrage vient de paraître. M. Th. de Raadt, frappé de cette pensée que la plupart des ouvrages héraldiques publiés jusqu'à présent devaient leurs inexactitudes à ce fait qu'ils se copiaient les uns les autres, a voulu recourir aux documents originaux et en particulier aux sceaux, mine inépuisable et jusqu'à présent trop peu explorée. Travailleur infatigable, il a fouillé successivement les archives de Belgique, de Hollande, du grand duché de Luxembourg, de France et d'Allemagne. Il a recueilli un nombre considérable de documents originaux et d'une incontestable valeur historique. Ce n'est donc pas un nobiliaire proprement dit, c'est un vaste recueil de notes historiques et héraldiques destinées à permettre de restituer leur état civil aux œuvres d'art armoriées des temps passés.

Digitized by Google

On peut grouper sous trois chefs les principaux avantages de cet ouvrage :

1° A l'encontre de ce qui s'est fait habituellement l'auteur n'a eu recours qu'aux documents d'une authenticité absolue, c'est-à-dire aux chartes et aux diplômes.

2° Il désigne non *la famille,* mais *les personnes* qui ont porté les armoiries qu'il blasonne, en ajoutant leurs qualités et l'année où elles figurent dans les documents, ainsi que l'analyse de ces derniers s'ils font connaître des détails intéressants pour leur histoire ou celles de leurs seigneuries, châteaux, etc.

3° En indiquant soigneusement les sources, il met le lecteur à même de contrôler tous ces renseignements.

CONTRE-SCEL DE PHILIPPE D'ALSACE

L'ouvrage sera complet en une quinzaine de fascicules de 134 pages environ, illustrés de nombreuses figures de sceaux prises sur les originaux d'après des photographies. Il sera terminé par une sorte de codice héraldique composé de 40 à 50 planches d'armoiries dont deux planches de marques de marchands, et par une table des noms de lieux de châteaux, de fiefs, etc., permettant de réduire les recherches au minimum, le recueil lui-même formant dictionnaire.

Ce qui précède suffit, ce nous semble, à démontrer que le bel et utile ouvrage de M. de Raadt est indispensable non seulement à tous ceux qui s'occupent d'héraldique ou de noblesse, mais encore à ceux que passionne l'histoire de l'art ; il les aidera puissamment, nous l'avons dit, à identifier les objets armoriés qu'ils pourront rencontrer.

COMTE CHARLES DE BEAUMONT.

Digitized by Google

Raynaud (Gaston). *Chroniques de J. Froissart*, t. X. Paris, Renouard, 1897, in-8. (Publication de la Société de l'Histoire de France).

M. G. Raynaud poursuit avec le même zèle infatigable l'édition de Froissart que la Société de l'Histoire de France lui a confiée après la mort de Siméon Luce. Ce tome X, gros de 400 pages, ne contient que trois années de chronique, 1380-1382. On juge par là du labeur qu'il a dû coûter à son érudit éditeur dans l'établissement du texte et des variantes, l'idenfication des personnes et des lieux, les rectifications et les compléments aux dires de Froissart.

Tamizey de Larroque (Ph.). — *Lettres inédites de Marguerite de Valois à Pomponne de Bellièvre*. Toulouse, éd. Privat, 1897, 33 pp. (Extr. des *Annales du Midi*, 1897). Vingt-quatre intéressantes lettres adressées de 1579 à 1582 au futur chancelier de France, Pomponne de Bellièvre, et annotées avec érudition par M. T. de L. A la suite, l'auteur a publié quatre lettres inédites de Marguerite de Valois écrites pendant son second séjour en Gascogne (1583-1585), à Catherine de Médicis, à Henri III et à Honorat de Savoie, marquis de Villars, amiral de France. F. M.

Tourneux (Maurice). *Table générale des documents contenus dans les « Archives de l'art français » ot leurs annexes* (1851-1896). Paris, Charavay, 1897, in-8, 184 pp.

Répertoire des plus utiles pour l'histoire de l'art en France, conçu et exécuté avec la méthode rigoureuse qui caractérise tous les travaux de M. Tourneux.

Vicaire (Georges). — *Le baron Jérôme Pichon...* Notice suivie de la bibliographie de ses travaux. Paris, Techener, 1897, in-8°, 45 pp. et héliog.

M. Vicaire a fait luxueusement réimprimer la notice que dans le *Bulletin du Bibliophile* il consacrait il y a trois mois au baron Pichon, à la veille du jour où les splendides collections de l'hôtel de Lauzun allaient être mises en vente. C'est avec émotion qu'ont été écrites ces pages sur un érudit qui savait utiliser ses merveilleux trésors, et en faire largement profiter les travailleurs quand ils venaient s'adresser à la science du savant ou aux richesses du collectionneur; et c'est avec respect qu'elles seront lues, car on y ressentira le souvenir ému et dévoué de M. Vicaire, qui serait bien en droit de relever la devise du baron Pichon : *Memor fui dierum antiquorum*. G. D.

Périodiques :

Bulletin Monumental, 7e série, t. I. L. Bruguier-Roure, Guide-Indicateur du Congrès de Nîmes en 1897, p. 379 à 410. — A. de Roumejoux, Salers (Cantal,) p. 411 à 413 avec 5 pl. — E. de Beaurepaire, Les peintures murales de l'église de Savigny, (près Coutances), p. 414 à 418, avec 1 pl. — Comte de Marsy, Un Corpus

Digitized by Google

campanographique au XVII^e siècle, p. 419 à 423. — Baron de Rivières, Glanures campanologiques, p. 424 à 440. — Buhot de Kersers, A propos des murs de Saintes, p. 441 à 447. — Assises scientifiques, littéraires et artistiques fondées par A. de Caumont, p. 448 à 460.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXIV, 1re et 2e livr. — Marquis de Fayolle, L'église de la Monzie-Montastruc, p. 51 à 54 et 2 pl. — Dujarric-Descombes, Jean Texier, second imprimeur de Périgueux, p. 51 à 59, 2 pl. — Marquis d'Abzac de la Douze, Lettres de sauvegarde données par le roi Henri IV au seigneur de la Douze, p. 59 à 60. — Comte de Saint-Saud, Lettres du maréchal de Biron, écrites par ses cousins MM. de Gontaut-Salignac et de Gontaut de Saint-Geniez, p. 60 à 63. — Roger Drouault, Inventaire du château de Puyguilhem (1766), p. 63 à 66. — F. de Bellussière, Dossier périgourdin, acheté à la librairie Voisin, p. 66 à 68. — A. de Roumejoux, L'église de Sergeac, p. 93 à 95 avec 1 pl. — Pasquet, Thenon, p. 95 à 97 et pl. — A. de Froidefond, Jacques de Langlade, p. 97 à 100. — F. V., Lettre de Nicolas Lefebvre à Jean Brun de Bergerac, p. 101 à 102. — Dujarric-Descombes, Lettre de la comtesse de Fénelon, p. 103 à 107. — A. Maisonneufve-Lacoste, La cloche d'Abjat, p. 108 à 111. — Ch. Aublant, Repas pantagruélique servi par Courtois, p. 111 à 115. — Lettres de Jouannet à l'abbé Audierne, p. 116 à 121.

Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1897, nos de mars et avril. — V. D., Dominicaines de Nay (1700), p. 104. — P. Haristoy, Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire (*suite*), p. 105 à 114 et 151 à 160. — A. Casteig, La défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre (*suite*), p. 115 à 128 et 161 à 168. — V. D. Lettres des Barnabites de Lescar sur leurs dettes de Monein (1790-91), p. 128. — Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays Basque (*suite*), p. 129 à 134, et 180 à 182. — V. D., Testament de Cazaux, curé de Mourenx (1780), p. 168. — Autobiographie de Jean Bonnecaze, de Pardies, curé d'Angos (1726-1801) (*suite*), p. 169 à 179.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1897, no 4. — Cte E. Fourier de Bacourt, Note sur un portrait ancien du B. Fourier, conservé dans sa famille, p. 75 à 77 et pl. — L. Germain, Monuments de la famille de Jannel dans le département de la Meuse, p. 78 à 83. — A. Benoit, Coup d'œil sur les abbayes de Citeaux en Lorraine, p. 83 à 87. — P. Zeiller, Un projet de mariage inédit pour une des filles du duc Charles III [1585], p. 88 à 92. — E. Duvernoy, Service en l'honneur de la bataille de Nancy à Saint-Maxe, de Bar [de 1477], p. 92 à 94.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XIX, 1896. — Ch. Babinet, Les échevins de Poitiers de 1372 à 1675, ou « Le livre d'or de la Bourgeoisie poitevine » p. 1 à 50. —

Digitized by Google

Barbier, Trois médecins poitevins au XVI^e siècle ou « Les Origines châtelleraudaises de la famille Descartes », p. 51 à 250. — Mgr. X. Barbier de Montault, Le vase antique de Saint-Savin, p. 251 à 364, 2 pl. et 2 grav. — Le colonel Babinet, Épisodes de la troisième guerre civile en Poitou Aunis et Saintonge, p. 365 à 492. — De la Marsonnière, Indication des fonctions occupées et des publications faites par les membres de la Société de 1876 à 1896, p. 493 à 522.

La Province du Maine, 1897 n° 1 à 4. — Amb. Ledru, La Folie de Charles VI. Le voyage du Roi au Mans, p. 5 à 14 et 1 grav. — L. Froger, Deux procès au XV^e siècle, p. 15 à 19. — E. Delépine, L'église de la Bazouge des Alleux (*fin*) p. 20 à 23. — Comte G. de Janssens, Saint-Pierre-du-Lorouer et ses peintures murales (*suite*) p. 24 à 29. — J. Chappée, Le Bouquet de Forge, p. 30 à 32 et 2 grav. — Amb. L. Lettres royales (*suite*) Henri III, p. 2 à 33. — A. Legendre, Le saint sépulcre à N.-D. du Chêne (*suite*) p. 37 à 39 et 2 grav. — G. Fleury, De Mamers à Saint-Jacques-de-Compostelle, p. 50 à 55. — A. Angot, Pierre-Jean-Bapt. Lucereau, p. 56. — A. Angot, Note sur la famille Maan, p. 56 à 57. — L. Froger, Note sur la dotation d'une fabrique, p. 58 à 60. — L. Froger, Confrérie des prêtres du Doyenné de Beaumont, p. 61 à 63. — Amb. L., Lettres royales (*suite*), Henri III, p. 64 à 65. — Amb. Ledru, La Folie de Charles VI, Le voyage du roi au Mans (*suite*), p. 69 à 79. — A. Legendre, Le saint sépulcre à N.-D. du Chêne (*suite*), p. 80 à 91 et 3 grav. — Comte G. de Janssens, Saint-Pierre-du-Lorouer et ses peintures murales (*suite*), p. 92 à 94. — Amb. L., Lettres royales, (*suite*), Henri IV. p. 75 à 97. — A. Legendre, Le saint Sépulcre à N.-D. du Chêne (*suite*), p. 101 à 111, et 1 grav. — Amb. Ledru, La Folie de Charles VI. Le voyage du roi au Mans (*suite*), p. 112 à 122, 1 pl. et 1 grav. — L. Froger, La Réfection de l'église de Chevaigné en 1510, p. 123 à 130.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure, 5^e série, t. IV, 1896. — L'abbée Porée, Rapport sur les découvertes archéologiques du R. P. de la Croix au Villeret (Berthouville), p. 154 à 163. — L. Régnier, Bibliographie historique du département de l'Eure pendant l'année 1896, p. 175 à 263.

La Révolution française, 1897, numéro de juin. — A. Debidour, L'Église et l'État sous Louis-Philippe, de Lamennais à Montalembert, p. 496 à 528. — F. Boissy d'Anglas, Boissy d'Anglas en prairial an III, p. 529 à 531. — Appel nominal sur Marat [à la séance de la Convention des 13-14 avril 1793], p. 532 à 560.

Revue de l'Art ancien et moderne, 1897, n^os 1 et 2 — Th. Homolle, L'école française d'Athènes, p. 1 à 18 et grav. — M. Collignon, Les nouveaux achats du Louvre, orchestre et danseurs, figurines de terre cuite grecques, p. 19 à 24, pl. et grav. — P. Leprieur, Jean Fouquet, p. 25 à 41, pl. et grav. — M. Tourneux, La collec-

Digitized by Google

tion Bonnaffé, p. 42 à 50 et grav. — J. Guiffrey, Les tapisseries de Malte aux Gobelins et les tentures de l'Académie de France à Rome, p. 64 à 66. — H. de Chennevières, L'exposition des portraits de femmes et d'enfants à l'École des Beaux-Arts, p. 108 à 122 et pl.

Revue de l'Art Chrétien, 1897, 2e livr. — E. Lambin, La cathédrale d'Amiens, p. 99 à 105 et grav. — E. Rupin, La mort du bon et du mauvais larron [sculptures du XIIIe siècle], p. 118 et 119 et grav. — F. de Mély, Reliques de Constantinople, 2e article, p. 120 à 127 et grav. — Mélanges : A. Ledieu, Ernoul Delf, entailleur à Abbeville au XVe siècle ; grav. — Barbier, Benoit XII et son tombeau à Avignon. — [L. Palustre], Notes sur le département du Nord. — L. Germain, Les tabernacles repositoires à oculus.

Revue de l'Art français, 1896, nos 10-12. — M. Tourneux, Table générale des documents contenus dans les Archives de l'Art français et leurs annexes (1851-1896), p. 289 à 428 (*fin*).

Revue historique, 1897, numéro de mai-juin. — J. J. Jusserand, Jacques Ier d'Écosse fut-il poète ? p. 1 à 49. — H. Pirenne, Une polémique historique en Allemagne, p. 50 à 57. — G. Syveton, Une hypothèse sur Charles XII, p. 58 à 74. — A. Lichtenberger, Un socialiste inattendu : Le général Caffarelli du Falga, p. 75 à 81. — Ed. Wertheimer, Documents inédits sur la maladie et la mort du duc de Reichstadt, p. 82 à 94. — Bulletin historique : France, par A. Molinier ; Angleterre, par Ch. Bémont, p. 95 à 138.

Revue de la Société d'histoire littéraire de la France, 1897, no 2. — E. Rigal, Les personnages conventionnels de la comédie au XVIe siècle, p. 161 à 179. — G. Lanson, Études sur les rapports de la littérature française et de la littérature espagnole au XVIIe siècle : Voiture, p. 180 à 194. — P. d'Estrée, Un journaliste policier. Le chevalier de Mouhy, p. 195 à 238. — H. Chamard, Sur une page obscure de la « Deffence », p. 239 à 245. — Lieutenant-colonel Largemain, Bernardin de Saint-Pierre, intendant du Jardin des Plantes, p. 246 à 282. — A. Delboulle, Historique de trois mots : pindariser, philologie et sycophante, p. 283 à 286. — P. B., L'autobiographie de Brantôme, p. 287.

Revue de la Société des Études historiques, 1897, no 1. — L. Wiesener, Comment l'abbé Dubois devint archevêque de Cambrai, p. 7 à 13. — A. Vavasseur, La Bourgeoisie dans le passé, p. 14 à 35. — Colonel Fabre de Navacelle, Mémoires du cardinal de Richelieu, p. 36 à 41. — Fr. Funck-Brentano, Les Curies de l'Afrique romaine et les Confréries du Moyen-Age, p. 42 à 44. — Les documents historiques dans Alexandre Dumas, p. 44 et 45. — A. Moireau, Les chiffres de l'élection présidentielle aux États-Unis, p. 45 à 49. — J. Bellanger, A propos d'un passage de la guerre des Gaules, p. 49 à 51.

Revue des questions historiques, 1897, numéro d'avril.

Digitized by Google

— C. Baguenault de Puchesse, Catherine de Médicis et les conférences de Nérac (1578-1579), p. 337 à 363. — G. Clément-Simon, La vie seigneuriale sous Louis XIII. Le vicomte de Pompadour, p. 364 à 441. — A. Spont, La milice des francs-archers (1448-1500), p. 441 à 489. — E. Vacandar, La *Scola* du palais mérovingien, p. 490 à 502. — R. Merlet, Réponses à quelques objections relatives à l'origine franque de Robert-le-Fort, p. 502 à 509. A. Spont, La France dans l'Italie du Nord, au xv^e^ siècle, p. 509 à 514. — Vicomte de Richemont, Une page de la correspondance de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, p. 515 à 521. — Baron d'Avril, Un ministre de la Restauration, le baron d'Haussez, p. 522 à 530. — H. Cherot, S. J., Le bienheureux Pierre Canisius, d'après sa correspondance, p. 530 à 535. — Ph. Tamizey de Larroque, Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés, p. 536 à 548. — Comte de Luçay, Le Gouvernement local de l'Angleterre, p. 548 à 553.

Nouvelle revue rétrospective, 1897, n^os^ de mai et juin. — Un disciple de Lamennais, lettres de Jean Dessoliaire (1843-1854), p. 289 à 314. — Mémoires du sergent Bourgogne (*suite*), p. 237 à 360. — Bataille de Waterloo : relation du général baron Delort, p. 361 à 376. — Listes [avec notes signalétiques], des conseillers d'État et maîtres des requêtes en 1779, p. 377 à 386. — Les tribulations d'un législateur en 1791-1192 : Mémoire d'Henry Juglar, député de l'Assemblée législative, p. 386 à 593. — Un disciple de Lamennais (*fin*), p. 393 à 400. — Mémoires du sergent Bourgogne, p. 409 à 432.

Revue historique ardennaise, 1897, liv. de janvier à juin. — H. Jadart et A. Baudon, Notice sur l'ancien village de Montmarin, accompagnée d'une planche phototypique représentant le portail de l'église de Montmarin, p. 1 à 43. — Bibliographie ardennaise, p. 44 à 48. — Chronique : Translation des restes mortels du général Du Merbion dans le cimetière de Montmeillant, p. 48. — H. Lacaille, Les origines historiques du Canal des Ardennes, p. 49 à 68. — Arthur Chuquet, Le général de Castres (1771-1832), p. 69 à 71. — L. Demaison, La franchise de Vireux-Wallerand confirmée par Jean de Luxembourg (30 mars 1332), p. 71 et 72. — Numa Albot, Une inscription de l'ancienne église de Montcy-Notre-Dame (p. 73 à 76). — E. Duvernoy, Traité passé entre le duc de Lorraine et le comte de Rethel, en 1244, p. 77 à 81. — R. Graffin, Un sceau de l'ordre de Saint-Hubert, avec planche, p. 82 à 85. — Albert Baudon, Érection de la seigneurie de Wagnon en marquisat de La Rozière (avril 1780), p. 85 à 90. — Bibliographie ardennaise, p. 91 à 92. — Chronique : D^r^ H. Vincent, Découverte de monnaies romaines à Terron-sur-Aisne, p. 92 à 94. — P. Laurent, Un coin de monnaie de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liège et duc de Bouillon, trouvé à Liart, p. 94 à 96. — H. Jadart, Vente Barbier

Digitized by Google

à Reims, p. 96. — C.-G. Roland, Note sur l'identification du lieu ardennais *Havia* ou *Avia*, p. 97 à 103. — Paul Pellot, Les ancêtres maternels de Colbert, à Rethel, p. 104 à 111. — Dr H. Vincent, Les localités ardennaises disparues : Manimont, p. 111 à 114. — H. Jadart, Plans manuscrits de localités ardennaises à la Bibliothèque de Reims, p. 115 à 116. — L. Demaison et H. Lacaille, Les fiefs de portage du comté de Rethel, à Reims, au XIVe siècle, p. 116 à 120. — Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu, Notice sur Jeanne d'Arc, p. 120 à 124. — Bibliographie ardennaise, p. 124 à 128. — Chronique : Objets de l'époque gauloise trouvés à Aussonce, p. 128.

Revue historique et archéologique du Maine, 1897, t. XLI. 2e et 3e liv. — G. Fleury, Le Monastère de la Visitation de Mamers, p. 145 à 178, 1 pl. et 3 grav. — A. Dieudonné, Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours (*suite*), p. 179 à 224 et 1 tabl. généal. — L. Froger, La paroisse de Lombron, de 1450 à 1789 (*fin*), p. 225 à 237. — Robert, L'instruction au XVIIIe siècle dans le canton de Conlie (*suite*), p. 328 à 270. — L. Froger, Pétrarque et Ronsard, 271 à 274. — L. Froger, La paroisse de Pirmil pendant l'invasion anglaise, 1425-1455, p. 281 à 295 et 1 grav. — F. Hucher, Des enseignes de pélerinage de N.-D. de Liesse (Aisne), p. 296 à 299 avec 3 grav. — G. Fleury, Le monastère de la Visitation de Mamers (*fin*), p. 300 à 334. — A. Angot, Quiberon, du 6 juin au 23 juillet 1795, p. 335 à 347. — J. Chappée, Les sépultures de l'abbaye de Champagne, et les fouilles de 1895 à 1896, p. 348 à 377 avec 13 grav. — A. Dieudonné, Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours (*suite*), p. 388 à 421.

Société archéologique de Touraine. — *Troisième centenaire de Descartes.* — De Lépinaist, Compte rendu des fêtes du troisième centenaire de Descartes, p. 1 à 15. — Sully-Prudhomme, Descartes, poëme, p. 16 à 18. — H. Faye, Descartes : l'homme et le penseur, p. 19 à 46. — M. l'abbé F. Bossebœuf, Descartes et son œuvre scientifique, p. 47 à 63. — L. Chollet, A Descartes, poëme, p. 64 à 67. — L'Iconographie de Descartes, p. 68 à 97. — Documents annexes, p. 98 à 110.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par la gare Saint-Lazare.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN

(Route économique).

DOUBLE SERVICE QUOTIDIEN A HEURES FIXES

(*Dimanche compris*).

TRAJET DE JOUR EN 9 HEURES

Départs de Paris Saint-Lazare : 10 heures matin et 9 heures soir.
Arrivées à Londres : London-Bridge : 7 heures soir et 7 h. 40 mati
— Victoria : 7 heures soir et 7 h. 50 matin.
Départs de Londres : London-Bridge : 10 heures matin et 9 heures so
— Victoria : 10 heures matin et 8 h. 50 soir.
Arrivées à Paris Saint-Lazare : 7 heures soir et 8 heures matin.

PRIX DES BILLETS

Billets simples valables pendant 7 jours.		*Billets d'aller et retour* valables pendant un mois.	
1re classe.	**43.25**	1re classe.	**72.75**
2e classe.	**32 »**	2e classe.	**52.75**
3e classe.	**23.25**	3 classe..	**41.50**

Des voitures à couloir (W.-C. toilette, etc...) sont mises en service da les trains de marée de jour entre Paris et Dieppe. — Des cabines par culières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalal

---

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR

Tirages à part des mémoires et ouvrages non insérés dans ceux-

1° **Catalogue du Musée de la Commission.** — 1 vol. in de 390 pp. avec 25 planches hors texte. — Dijon 1894. . . . 20

2° F. Amanton. — **Précis historique et chronologique s l'établissement de la commune de Dijon, etc.** — 1 vol. i de 141 pp. avec bois dans le texte et 16 planches. 30

Quelques exemplaires.

3° **Catalogue descriptif du médaillier légué à la Comm sion des Antiquités de la Côte-d'Or,** par Philibert Gui d'Aumont. — 1 vol. in-4° de 272 pp. avec 2 pl. hors texte. . 25

Quelques exemplaires.

4° A. de Barthelemy. — **Essai sur les monnaies des du de Bourgogne.** — 1 vol. in-4° de 95 pp. avec 8 pl. 30

Quelques exemplaires.

5° N. Fetu. — **Index analytique des objets d'art et d'a chéologie existant en 1892 dans les églises, hospice couvents, places et établissements publics de la ville d Dijon.** — Br. in-4° de 57 pp. 2

S'adresser à M. le président de la Commission, rue Legou Gerland, 5 à Dijon, qui fera les expéditions contre remboursemen

---

Henri Chabeuf. — **Dijon, monuments et souvenirs.** — Ou vrage couronné en 1895 par l'Académie française (Prix Thérouanne — 1 vol. in-4° de 440 pp. avec 100 phototypies hors texte et 40 e vignettes. — Dijon, 1894. Damidot, éditeur, rue des Forges, 56. Pri 100 fr.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

43. 4me Année 25 Juillet 1897.

T DE L'ABONNEMENT : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ne d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

LANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — A. SAINT-PAUL : Les épaves d'une question. — EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS : Un dernier mot. — J. CHAVANON : Une ancienne relation sur Madagascar (*suite et fin*). — PAUL D'ESTRÉE : Une erreur d'attribution. Les deux Déon. — T. DE L. : Imitation de J.-C.

TIONS. — Sur une amie de l'amiral d'Ornesan, baron de Saint-Blancard. Sur la naissance et le décès d'André Favyn. — Armoiries d'un cardinal à éterminer. — Le peintre Louis Ducis.

ONSES. — Le peintre Firmin Girard. — Une reliure à rébus. — Conventionnels pensionnés.

RONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

DMINISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

1897 — CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT — 1897

PARIS-ROYAN

TRAIN RAPIDE

Trajet en 9 heures

Voitures de toutes Classes

SALON ET RESTAURANT

Départ de PARIS-MONTPARNASSE : 11 heures 20 matin

Le Samedi de chaque Semaine et la veille des Fêtes.

Départ de ROYAN : 8 heures 55 matin

Le Lundi de chaque semaine et le lendemain des Fêtes.

Le nombre des voitures étant limité, l'Administration ne garantit que les places retenues à l'avance.

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LES ÉPAVES D'UNE QUESTION (1)

La question de Morienval est morte. Elle est morte, depuis le jour où M. Lefèvre-Pontalis est entré dans mon terrain, que j'avais, il le sait bien, agrandi de manière à ce qu'il y pût facilement trouver place (2).

Mais sa carrière a été si vivante, si remplie en un temps si court, que les membres dispersés de ce cadavre menacent toujours de se rejoindre et de commencer une existence nouvelle.

A cette seconde question de Morienval, fantôme de la première, la sereine archéologie n'aurait rien à gagner, et il importe d'en arrêter le développement. Je prie donc ceux de nos confrères que les débats précédents ont intéressés, et qui conserveraient quelques doutes sur la nature ou la valeur de la solution déjà intervenue, de vouloir bien se livrer individuellement à un examen sévère des publications ou des textes allégués, dans les deux derniers numéros de la *Correspondance*, par l'un ou par l'autre des deux contradicteurs (3). Cela me permettra de n'insister, et d'une façon très sommaire, que sur cinq ou six points.

Je ne m'attarderai pas au préambule, laborieusement échafaudé sur la substitution du mot « description », dont je ne me suis pas servi, au mot « discussion », que j'ai employé et qui répondait seul à ma pensée. Tous les mots ne sont pas synonymes, en particulier lorsqu'il s'agit de Morienval. Je déclarerai cependant, ou plutôt je redirai, que si j'ai écrit un troisième article sur le trop fameux déambulatoire, ce n'est pas pour compléter ou

(1) Voir la *Correspondance*, année 1897, pp. 129-146, et 161-172.

(2) *Comité de Senlis*, 3e série, t. VII, p. 50.

(3) Les articles insérés dans le *Comité de Senlis* et dans les *Mémoires du Vexin* n'ont pas été tirés à part, et je le regrette. Mais j'ai encore entre les mains une douzaine d'exemplaires de ma *Transition*. Je serais enchanté d'en faire hommage à ceux de mes confrères qui, désireux avant tout de s'éclairer, me les demanderaient en adressant leurs lettres à mon domicile, 6, rue des Chartreux, à Paris.

Digitized by Google

rectifier les deux premiers, mais pour rétablir, ainsi que je le devais, le véritable caractère de mon intervention dans le débat.

Voici qui m'embarrasse davantage. Pour montrer qu'il avait fait avant moi l'autopsie de l'église et qu'il en avait attribué l'abside, en partie du moins, au commencement du XII^e^ siècle, M. Lefèvre-Pontalis allègue des dessins et un texte manuscrit, le tout émané de lui et remontant à 1885. Je n'ose me prononcer sur la valeur documentaire de ces dessins et de ce manuscrit; mais, sans en vouloir aucunement nier l'existence, je me permettrai de manifester ma surprise du peu d'empressement que M. Lefèvre-Pontalis a mis à utiliser avant 1894 ou même 1896 des constatations d'un aussi haut prix. Sa thèse ne s'en est pas inspirée (1), on n'en trouve aucune trace dans les monographies isolées publiées par lui de 1885 à 1890 ou 1891; M. de Lasteyrie ne s'en est pas souvenu lorsqu'il répondait, en 1894, à mon *Innomée* (2), et M. L. Régnier, en 1894, les ignorait, puisqu'il me reconnaissait la paternité de mon analyse (3). On me saura gré de ne pas pousser plus loin mes investigations.

Puisque M. Lefèvre-Pontalis cite M. Enlart parmi ceux qui m'ont combattu, il m'oblige par là même à rappeler que M. Enlart, après avoir revu Morienval et Bellefontaine, et lu ma *Transition*, a, sans faire mystère de son acquiescement, daté de 1145 environ la chapelle de Bellefontaine, et de 1100 à 1130 le déambulatoire de Morienval (4): ce qui, du reste, n'a pas échappé à M. Lefèvre-Pontalis (5).

(1) Voir, dans les *Positions des Thèses* de 1885, les pages 112 et 117, les seules où Morienval soit mentionné: le déambulatoire n'y est distingué ni des autres parties de l'église ni des monuments du XI^e^ siècle.

(2) La rédaction de la note 3 de la p. 531-532 du *Bulletin monumental*, année 1893 (lisez 1893–1894), exclut une allusion quelconque à de semblables constatations et se réfère à ma lettre à M. Müller, qui avait déjà paru.

(3) Voici comment s'exprime M. L. Régnier: M. Saint-Paul a écrit sur Morienval « deux articles sur l'importance desquels nous avons le devoir d'insister. On y trouve, au sujet de la chronologie de toutes les parties de l'église, des transformations que l'édifice a subies, une série d'observations fort intéressantes: les unes sont évidemment très justes, d'autres nous semblent l'être un peu moins, sans qu'on puisse un seul instant les qualifier d'inutiles. Leur utilité à toutes résulte, d'ailleurs, de la décision prise par M. Lefèvre-Pontalis de rajeunir quelque peu le déambulatoire. » (*Mémoires du Vexin*, t. XVI, p. 123.) Je me permettrai d'attirer l'attention sur l'importance exceptionnelle de cette dernière phrase.

(4) *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, pp. II et IV.

(5) *Soissonnais*, p. 204.

Digitized by Google

Mon éminent contradicteur trouve piquant de m'attribuer, après coup, la paternité de son système. A propos du texte qu'il allègue et qui, vieux de vingt ans, est par conséquent étranger à la controverse actuelle, je ferai remarquer simplement que « rappeler le XIe siècle » n'est pas du tout la même chose que « dater du XIe siècle », — pas plus que « rappeler ses parents » ne signifie, pour un fils, « être leur contemporain », — et que le Valois n'est ni toute la Picardie ni toute l'Ile-de-France.

Sur Saint-Front de Périgueux et sur mon *Histoire monumentale* (1), auxquels Morienval n'a point affaire, je passe.

En coupant une de mes phrases et en interprétant par le positif ou l'indicatif ce que j'ai mis au conditionnel, M. Lefèvre-Pontalis me fait descendre au millésime 1140, qui, figurant dans deux hypothèses, est rigoureusement exclu de mes formules. Que si toutefois M. Lefèvre-Pontalis veut à tout prix que je me sois réservé une sortie sur 1140, je lui avouerai que c'était pour me ménager de petites promenades d'agrément dans le cas où j'aurais étouffé entre 1115 et 1135, toute issue m'étant interdite du côté de 1115. Or, des promenades d'agrément, après lesquelles on revient tranquillement chez soi, ne sauraient être ni des étapes ni des retraites en bon ordre, et 1115 a toujours été ma date initiale, comme en ont convenu MM. Régnier (2), de Marsy (3), et M. Lefèvre-Pontalis lui-même (4).

Morienval n'a pas plus affaire à Suger qu'à Saint-Front.

J'avais déclaré, dès l'origine, que les arguments d'ordre archéologique m'étant suffisants et une date de translation ayant par elle-même une valeur contestable, je ne me prévaudrais pas de l'acquisition du corps de saint Annobert par les religieuses de Morienval, en 1122. Je ne comprends rien à la persistance que met mon honorable confrère à triompher de mes très légitimes scrupules.

(1) Le passage allégué par M. Lefèvre-Pontalis n'existe que dans les éditions de 1883 et 1884. Depuis 1888, il m'a été impossible de faire aucun changement à ce livre, qui se tire sur clichés : à tel point que Poissy y trône encore à sa place usurpée. Je prie donc mes confrères de ne point considérer mon *Histoire monumentale de la France* comme un instrument de discussion.

(2) *Mémoires du Vexin*, t. XVI, p. 123. A noter que, dans le même vol., p. XXIV, le procès-verbal authentique de la discussion orale soutenue par M. Lefèvre-Pontalis et par moi, le 26 juin 1893, à Pontoise, me reconnaît « la date moyenne de 1125 ».

(3) *Bulletin monumental*, t. LX, p 364.

(4) *Soissonnais*, p. 74.

Digitized by Google

Rien de Bellefontaine, cette fois.

Je respecte la fatigue de mes lecteurs, et je ne les entraînerai pas dans ce labyrinthe de raisonnements par lesquels M. Lefèvre-Pontalis s'attache à prouver qu'il n'a jamais élevé sur l'église de Morienval trois tours pénétrant l'une dans l'autre, qu'il s'est trompé sur une chapelle du XII^e^ siècle dont je ne me suis jamais occupé, que l'abside centrale était en cul-de-four, — ce que j'ai toujours admis comme possible alors que lui le regardait comme certain, — etc. Si l'on veut bien se reporter, notamment, aux pages 141 à 144 de la *Correspondance* et contrôler avec soin (1) les références, on verra que je ne puis dire ni mieux, ni autre chose.

Ici, je quitte la feue question de Morienval. Je la quitte, non cependant comme semble l'entendre M. Lefèvre-Pontalis, qui regrette mon temps, selon lui gaspillé. M. Lefèvre-Pontalis a-t-il donc oublié déjà — sans parler des aperçus nouveaux sur l'édifice lui-même contenus dans sa réponse et qui montrent à quel supplément d'étude l'a amené la discussion actuelle — que si la seconde moitié de son beau livre l'emporte en quelque chose sur la première, mon intervention, j'ai le droit de le croire, n'est pas sans y avoir un peu contribué? Oublie-t-il aussi que les « éminents services » trop aimablement attribués par lui à mes « savants travaux », je les ai rendus presque tous par mes ouvrages de polémique et de critique? Et si j'ai obtenu des succès, je les dois moins à l'étendue de mes connaissances qu'à l'indépendance avec laquelle j'ai agi, envers moi-même plus encore qu'à l'égard d'autrui; à un désintéressement et à un esprit d'exactitude que M. Lefèvre-Pontalis vient un peu tard contester et auxquels, excepté lui, personne, depuis vingt ou trente ans, n'a jamais refusé de rendre justice. Sous le bénéfice de ces remarques, je termine, en faisant volontiers mienne une des dernières phrases de mon honorable contradicteur:

« Tout a été dit de part et d'autre, et nous avons disséqué l'édifice dans ses moindres détails. Laissons aux archéologues le soin de juger la valeur de nos arguments au lieu de tourner toujours dans le même cercle. »

Et maintenant, Messieurs les architectes des Monuments historiques, restaurez sans remords ces vénérables murs qui ont

(1) En s'avisant, par exemple, de la différence qui existe entre les « lanternes » et « les « tours-lanternes ».

Digitized by Google

chancelé au bruit de nos luttes! Seulement, ne rouvrez pas les hostilités, en taillant pour le déambulatoire de Morienval des bases de 1175, comme un de vos prédécesseurs en avait déjà placé dans la nef!

ANTHYME SAINT-PAUL.

UN DERNIER MOT.

Si la question de Morienval est morte, M. A. Saint-Paul ne veut pas se décider à l'enterrer, mais je regrette que ses deux derniers articles roulent sur des pointes d'aiguilles au lieu d'apporter de nouveaux éléments à la discussion. Je m'attendais à voir mon honorable contradicteur expliquer comment il a parcouru trois étapes avant d'adopter la même date que moi pour le déambulatoire, et j'espérais qu'il s'occuperait encore du transept, en discutant sur des pierres et non pas sur des lambeaux de phrases. Ses critiques m'obligent à faire une incursion sur le terrain de la polémique, mais j'ai le désir d'en sortir au plus vite par une réponse aussi courte que possible.

M. A. Saint-Paul prétendait avoir remarqué le premier en 1893 que l'église de Morienval avait été l'objet de plusieurs campagnes avant le milieu du XII^e^ siècle et que le déambulatoire avait été rebâti après coup. J'ai dû lui prouver que j'avais fait les mêmes constatations en 1885 dans ma thèse de l'École des Chartes. Il déclare aujourd'hui qu'il n'ose se prononcer sur « la valeur documentaire de mon manuscrit, » parce que plusieurs archéologues n'en ont pas tiré parti dans tel ou tel article, comme si mes confrères pouvaient connaître ma pensée mieux que moi-même.

Mon savant adversaire m'avait reproché d'avoir émis une opinion différente sur l'âge du déambulatoire en 1885 et en 1894, mais il n'admet pas que l'on ouvre le volume du *Congrès archéologique* de 1877 pour rechercher si sa théorie sur l'église de Morienval ne s'est pas modifiée depuis cette époque. Il ajoute plus loin que son *Histoire monumentale de la France* ne doit pas être considérée comme un instrument de discussion. C'est un procédé très commode pour ne jamais reconnaître une erreur. Dans son dernier article, M. A. Saint-Paul m'avait adressé beaucoup de critiques étrangères à la question de

Digitized by Google

Morienval. Il ne devrait pas se plaindre parce que j'ai cru pouvoir suivre une fois son exemple à propos de l'emploi systématique de l'arc en tiers-point.

J'avais cité textuellement à la p. 165 une phrase de M. A. Saint-Paul ainsi conçue : « Il ne me répugnerait en aucune façon de faire descendre la date du déambulatoire à 1130 ou 1135, même à 1140 ». Je ne comprends donc pas pourquoi mon honorable contradicteur me reproche d'avoir interprété par l'indicatif ce qu'il avait mis au conditionnel. Cette dernière date était si peu « exclue de ses formules » qu'elle est répétée à la fin du même article. Aujourd'hui M. A. Saint-Paul la renie, mais j'avais bien le droit de lui en attribuer la paternité au cours de sa « promenade d'agrément » qui s'est terminée par un retour en arrière.

M. A. Saint-Paul prétend que je me suis égaré dans un labyrinthe à propos du transept et des tours jumelles, mais pourquoi ne veut-il pas dérouler le fil qui devrait guider les archéologues désireux d'étudier les dispositions primitives des croisillons ? Si j'avais simplement affirmé que l'absidiole méridionale appartenait à une date moins ancienne que la tour voisine, mon savant contradicteur n'aurait pas manqué de réclamer des preuves. La nécessité de les développer m'a entraîné à faire de nouvelles recherches et à examiner toutes les particularités de la construction du transept, mais au lieu de discuter la valeur de mes objections, M. A. Saint-Paul s'abrite derrière la fatigue de ses lecteurs pour ne rien ajouter à son article précédent. Il tourne l'obstacle sans même essayer d'y faire une brèche.

Après avoir repêché les épaves d'une question pour en faire un échafaudage mal assemblé, M. A. Saint-Paul s'imagine que j'ai contesté son désintéressement et son esprit d'exactitude, quand il sait fort bien que j'ai toujours rendu justice à la valeur de ses travaux et à son talent d'analyse. Ce n'est pas ma faute s'il a fait dévier la question de Morienval sur le terrain des polémiques personnelles dans la *Revue de l'Art Chrétien* et dans la *Correspondance archéologique*. Je n'ai pas hésité à me défendre, mais je préfère le son des cloches d'une vieille église au bruit de la lutte qui plaît à mon honorable adversaire.

Eugène Lefèvre-Pontalis.

Digitized by Google

UNE ANCIENNE RELATION SUR MADAGASCAR

(1650)

Publiée par M. J. CHAVANON

(*Suite et fin*).

Quelques jours s'estant escoulés pour essuyer mes larmes selon le juste sujet que j'en avois, je demanday à N. S. la portion des graces du deffunct pour faire seul l'ouvrage de deux et la crainte de mourir avant que d'avoir mis en estat l'œuvre de Dieu me pressa de travailler au plus nécessaire qui est de composer en ceste langue les instructions de ce qu'il faut croire et faire afin de me les rendre familières et les laisser à la postérité au cas que Dieu disposast de moy.

Après beaucoup de peine de part et d'autre à trouver les motz pour exprimer la religion en un pays sans religion, Dieu nous fit la grâce d'achever et réduire par escrit le plus nécessaire en attendant qu'on puisse estendre les instructions et exhortations à loisir.

En ce temps-là vient une barque de Ste Marie qui y retourna aussitost, par laquelle j'envoyay cette instruction au prestre qui estoit là et le priay de s'en servir et en faire débiter ce qui se pourroit aux habitans de là ou par luy ou par interprète, mais cela ne s'est peu faute d'interprète, et cependant ces gens sont fort sociables et ne sont pas grand nombre; seulement 6 ou 700 en toute l'isle et sans religion encore moins qu'icy, mais ce pays est malsain, quoyque la terre soit bonne à cultiver, quoyque malaisée à défricher à cause de l'espoisseur du bois.

De là en avant j'ay tasché d'assembler, les dimanches et festes, le plus de nègres que je pouvois pour les instruire en partie de moy-mesme, en partie aux interprètes quand il y en avoit, et quand je leur avois dit: « Venez tous à celuy qui vous veut « instruire, » et qu'ils ne venoient pas à l'église, je m'en allois à eux au village et ceux de bonne volonté assistoient à l'instruction s'estonnant comment je leur parlois en leur langue en si peu de temps quoyque pourtant je ne fisse que béguayer ce que j'avois appris de plus nécessaire; et je donnois quelques petits présens à ceux qui respondoient bien pour encourager les autres; lorsqu'il y est venu des nègres de pays esloignés, j'ay

Digitized by Google

pris occasion de leur dire ou faire sçavoir par autruy nostre croyance pour les y disposer peu à peu.

Ils me disoient pourquoy on n'alloit point en leur pays. Et quand les François ont esté en ces pays au loing, après les avoir exhortés, immédiatement avant leur départ, de se confesser et communier auparavant et de vivre chrestiennement et exemplairement, je donnois charge à leur interprète de faire en sorte de ne perdre aucune occasion de parler de nos mistères et des commandements de Dieu et leur donnois l'instruction par escrit pour s'en servir dans les rencontres et verser les premières idées du Créateur en ce pays où il est incognu en attendant qu'on puisse leur imprimer parfaitement.

Dans le mois d'aoust, voyant nostre habitation sans malades et moy en bonne santé par la grâce de Dieu, je partis un lundy et fus visiter quantité de villages aux montagnes les plus proches de nous jusques à 5 ou 6 lieues. Je parlois le jour et principallement le soir au clair de la lune lorsqu'on estoit revenu du travail; leur ayant dit que leur salut dépendoit de croire et faire ce qu'on leur disoit de la part de Dieu, ils se plaignoient pourquoy, depuis que les François estoient icy, on ne leur avoit point encore dit cela.

Certes, la compassion me pressoit, puisqu'ils croyoient de tout leur cœur, *quid prohibet vos baptizari*, mais d'ailleurs voyant qu'il n'y avoit pas d'apparence de donner ce sacrement duquel probablement ils abuseroient, n'en ayant pas assez pleine disposition et cognoissance pour en faire profit jusques à ce que les François soient establiz et réglés, et qu'il puisse demeurer des prêtres dans le pays, je remettois tout à la Providence adorable qui, ayant si longtemps attendu, daignast y pourvoir au plus tost, et me sembloit que le plus que je pouvois faire estoit de les y disposer *in voto* et d'attendre de le conférer à ceux qui m'appelleroient à cet effect, y estant bien disposés dans le danger de mort. Et ce qui m'empeschoit de baptiser les non adultes, c'est que je n'en voyois pas de certitude qu'on les peut recognoistre et que leurs pères qui changent de demeure rendroient peut-estre ce sacrement nul, et quoy que je sois seul j'ay admis et admettray ceux d'ici alentour que probablement je pourray recognoistre en escrivant leur nom et celuy de leurs parens et leurs villages. Je ne scay s'il ne seroit point à propos de leur faire porter quelque marque pour les distinguer par quelque médaille bien attachée ou par une marque sur la peau.

Digitized by Google

J'ay esté baptiser la fille du précédent commandeur, à la prière qu'il m'en fit en deux articles dans le mesme village et en retournant par chez le romanore, de la maladie duquel j'ay parlé cy dessus. L'on m'en présenta sept que je reçeus dont les François avec qui j'estois furent les parrains; j'y ai repassé du depuis; on les appelle par leur nom : Nicolas, François, Jean, etc. Je viens de passer par dessus les moys de juin et juillet.

Je reprens icy un voyage que je fis au mois de juin, ayant esté pressé par l'évangile de la brebis égarée d'en aller chercher à la campagne et voir si la semence que j'avois desjà jettée en quelques villages commençoit à germer. J'alloy d'abord chez celuy qui pendant sa maladie m'avoit donné si bonne espérance, mais ne l'ayant pas trouvé ny presque personne par les villages, je recogneus que la Providence divine ordonnoit ce voyage pour me trouver à la plus grande assemblée de tout le pays qui se faisoit à Fauzaire au sujet d'Andian Seron qui est presque aussi grand que le roy et qu'on croit luy devoir succéder, car cela n'est pas héréditaire aux enfans si avant la mort de leur père ils ne sont bien aâgés. Le Rovandrie ayant fait bastir une maison neuve, la cérémonie s'y fit comme j'ay desjà descripte en parlant de leur missavatz, et je ne sçavois pas qu'on deust faire cette assemblée quand je partis de l'habitation, ce qui m'obligea de demeurer là trois jours auparavant, pendant lesquels, comme je prenois l'occasion d'instruire ceux qui vouloient escoutter, j'appris tant du Roy que de beaucoup d'autres qu'il y avoit environ 30 ans que deux prestres estoient venus avec un marchand portugais lorsqu'on ramena Andian Ramaq de Goa. Leur demeure estoit dans une isle où l'on voit encore les murailles d'une maison que les Portugais ont basty il y a 100 ans ou environ, ainsi qu'il paroist sur une croix de marbre qui se voit en cette isle qui est à deux lieues d'icy. On me disoit que ces deux padres (sans que j'aye peu sçavoir s'ils estoient religieux ou séculiers) estoient vestus comme moy et alloient instruire à l'entour du pays ainsi que je faisois et qu'ils leur disoient la mesme chose. Andian Ramaq demeuroit pour lors avec ce marchand et ces prestres dont l'un mourut et l'autre, au bout d'unan et demy, s'en retourna avec ce marchand dans un vaisseau. Mais de tout cela je n'ay veu aucun vestige de christianisme, sinon quelque réminiscence de ceux qui avoient esté un peu instruitz en leur jeunesse ausquels

Digitized by Google

on donnoit quelques présens quand ils avoient bien appris.

Il y en eut pourtant, lorsque j'estois dans la place, un certain desjà assez aâgé qui dans la presse me vint prendre la main et, m'appelant padre, me la baisa, ce qui me donna sujet de soupçonner et de luy demander aussi tost s'il estoit chrestien. M'ayant dit qu'ouy, il fit le signe de la Croix et dit son *pater*, *ave*, *credo* en portugais et me dit qu'il avoit esté baptisé seul par les padres de l'isle, dont il portoit la marque qui estoit deux croix sur la peau à l'estomac.

Je le menay diner avec moy et m'enquis au long de tout. Il ne me dit rien de plus que cy dessus, sinon qu'il avoit servy le marchand, et que les pères luy ayant montré le mesme que nous, ils l'avoient baptisé. Je luy fis promettre de me venir voir, mais quoy que j'aye peu faire pour m'en enquérir je n'en ay encore peu avoir nouvelles.

Je n'ay sceu savoir la cause de ce prestre, mais l'on m'a dit qu'Andian Ramaq a continué dans la prattique du christianisme 8 ans encore après et depuis s'est remis dans les coutumes du pays faute de prestre. Il me dit luy mesme que le lieu où il avoit reçu le baptesme estoit un collège où il y avoit beaucoup de religieux dans Goa (il y a apparence que ce pourroit estre les pères jésuittes), et que le baptesme luy rendit la santé ; fort malade auparavant. Après quoy il se confessa et communia une seule fois. Je luy montray pour lors les images des mistères qu'il expliqua en présence de beaucoup de rovandries comme aussi les commandemens de Dieu. Qui voudroit bien tost remettre ce pauvre roitelet, il faudroit un interprète portugais et des livres de prières en portugais comme il m'en a demandé, car il n'a pas oublié à lire et à escrire. Si Dieu nous fait cette grâce que de voir cet homme remis, je vous laisse à penser combien le suivront et s'il n'y aura pas de quoy à lasser le bras à force de baptiser.

Il y avoit pour lors à Fouzaire encore un grand rovandrie nommé Andian Machicore qui est marié à la fille d'Andian Ramaq dont il avoit là un fils aagé d'un an qui estoit malade, et comme le bruit avoit couru qu'ayant esté visiter le ramonore susdit il s'estoit bien porté incontinent, après il me parla de son fils malade et me voulut mener en son logis pour prier Dieu pour sa santé. « Quelle prière veux-tu que je fasse ? penses-tu que Dieu « le puisse guarir sans les olys de ce pays ? » — « Fais et dis ce que

Digitized by Google

« tu voudras, me respondit-il, pourveu que mon fils soit guary. » Et je fus ravy de cette occasion où nostre bon Dieu pouvoit faire paroistre sa gloire, et luy ayant eslevé mon cœur avec confiance, je fus trouver Andian Ramaq et luy dis : « Tu sçais bien ce que « c'est que le baptesme et comme tu y as reçeu la santé de l'âme « et du corps. Voilà ton petit-fils malade : si tu veux que je le « baptise, fais venir ton gendre et ta fille et l'enfant icy dans ta « maison et leur dis ce que c'est et luy donne un nom tel qu'il te « plaira. » Ce qu'ayant fait de point en point, il le nomma Dom Jeronime et me dit de bien prononcer la forme qu'il prononça aussi. Je fis dire par l'interprète que l'enfant estant baptisé, seroit obligé de vivre en chrestien estant en aage de discrétion. Son père me dit : « Je te le baille et veux que tu sois son père et « sa mère quand il sera grand. » Ce qu'ayant promis, je le baptisay en présence de dix François et des rovandries qui estoient là présents, ausquels je fis entendre, quoy que l'on baptisa les petits sans aucune disposition de leur part, qu'il falloit que les grands fussent instruitz auparavant comme avoit esté Andian Ramaq et qu'on les baptiseroit tous quelques jours : à quoy ils dirent ouy.

Cet enfant, fort peu après, revint en bonne santé et par la grâce de Dieu nous n'en avons point icy qui soient mortz après le baptesme, comme l'on dit au Canada, et personne n'a de répugnance à présenter ses enfants. Au contraire, ils croyent que cela leur confère la santé en suitte de ce qui arriva à un nègre qui, ayant porté son enfant circoncire contre la deffense que je luy en avois faite, luy disant de me l'apporter au baptesme, ce petit mourut comme je l'en avois menacé, après quoy luy et sa femme vinrent tous pleurant : « Tu nous l'avois bien dit ; une autre fois cela n'arrivera plus. » Et les autres nègres en estant advertis le blasmoient ; ce pauvre homme regrettait le corps de son enfant et moy plus son âme.

Avant que sortir d'avec Andian Ramaq à Fauzaire, je parlay des commandemens de Dieu à un bon nombre de peuple et leur dit qu'il falloit servir Dieu comme nous, ce que je confirmois selon mon possible, leur offrant mon service pour leur instruction lorsqu'il y auroit icy des prestres. En repassant par cette nouvelle maison dont on avoit fait les missavatz, je la vis toute pleine de fervens de rovandries à qui je parlay d'apprendre à prier Dieu ; on me dit que les ombiases d'icy exemptoient les femmes comme incapables d'apprendre à prier Dieu, mais leur

Digitized by Google

ayant dit que les femmes de France estoient aussi bien apprises à servir Dieu comme les hommes, elles me dirent qu'elles voudroient bien qu'il y en eût ici pour leur monstrer. Pleust à Dieu qu'il y eût quelques bonnes vefves ou filles assez vertueuses pour instruire les filles comme j'espère que l'on instruira tant de beaux enfants qui sont plus spirituels que beaucoup d'enfans de France.

Estant revenu à nostre habitation, ne trouvant plus mon cher compagnon, je m'en allois à N. S. offrir son âme et jetter à ses pieds mon cœur et celuy de tous ceux que j'avois visités, en faisant ma plainte comment il avoit retiré un bon ouvrier, que le deffunct sur lequel je faisois mon compte de me reposer, lorsque j'yrois pour demeurer quelquefois à des villages autant que j'aurois recogneu de disposition à estre instruitz et donner charges aux plus capables de renouveller souvent la mémoire aux autres de ce qu'on leur auroit appris ; mais me voilà lié à nostre habitation que je ne puis quitter.

« Où sont tant de docteurs, disoit St Xavier, qui perdent le temps dans les Académies ? » Le maistre de la moisson y veuille bien pourvoir, car à moins que d'avoir quantité de prestres pour instruire et entretenir le fruict, on ne peut guères advancer parce qu'encore que ce peuple soit crédule et facile à attirer dans le giron de l'Eglise, l'attache qu'ils ont au temporel estouffe comme les espines la semence jettée dans leurs cœurs, et quoy qu'ils la reçoivent avec joye, *cito crescit quia non habet humorem*, si on ne demeure sur les lieux pour y en verser.

Au mois de juillet je fus encore faire une petite campagne de six jours entre les deux dimanches, mais, pour faire court, je ne rapporteray point les villages, les noms, la réception qu'on m'a faite chez les uns et chez les autres, sinon que par tout ils donnent la meilleure espérance qu'on sçauroit souhaitter et tous ces pauvres languissans ne se plaignent que de n'avoir pas d'hommes. A mon retour je rapportais aux nègres de nostre habitation la ferveur de ceux de la campagne qui me disoient : « Hé, que ceux-« là sont heureux au prix de nous, ils sont instruictz tous les « dimanches et nous ne le sommes qu'en passant lorsque l'om-« biasse des Vazaha nous vient voir. » Et comme il y en avoit qui estoient négligens à venir à l'instruction, je priay M. de Flacour de ne faire distribuer des jettons qu'à ceux qui s'y trouveroient afin que par après on ne donnast la portion de nourriture de ce jour qu'à ceux qui avoient assistez, ce qu'ayant accordé,

Digitized by Google

cela fit que, de peur que de perdre un repas, ils venoient tous, grands et petitz, au nombre de cent environ, tant de l'un que de l'autre sexe, en sorte qu'il y en a un grand nombre de ceux-là qui sont presque suffisamment instruictz pour estre chrestiens, mais comme ils ne pressent pas, je les laisse enraciner pour estre plus fermes et, s'il n'y a nécessité et danger de mort, ou une disposition particulière, je tascheray de ne point recevoir d'homme que la femme qu'il veut espouser ne soit aussi chrestienne, afin de les marier après le baptesme à cause du péril d'incontinence qui est le vice du pays.

Durant les mois de Sept., Octobre et Nov., n'ayant pas d'interprète pour aller à la campagne, de quoy je ne puis me passer pour me suppléer à ce que je ne puis dire ou entendre, car il n'y en a icy que deux dont l'un s'appelle Claude Hattier et l'autre François Grandchamp, qui parle mieux et qui est le mieux façonné à s'expliquer en ces matières comme j'ay tasché de l'y disposer, ces deux estant allés en traicte, je ne laissois pas d'entretenir nos nègres icy les festes et dimanches, les interrogeant et eux répondant de nos mistères et surtout les petitz enfans que j'instruisois aussi quelques jours de la semaine.

Vers la fin de novembre, François Grandchamp estant de retour, je partis un dimanche après vespres pour employer la semaine à visiter beaucoup de grans villages au delà de Fauzaires qui sont les sujetz d'Andian Ramaq, et d'autant que j'avois eu un peu de peine dans les précédentes visites d'assembler les habitans à moins que d'avoir quelque chose de curieux à leur montrer. Par bonheur, j'avois apporté tout exprès de Richelieu une grande image du jugement général, du paradis et de l'enfer que je portay en ce voyage avec celle de N. S. comme sont les images de la charité et un crucifix, et pour faire court, en chaque village, leur ayant dit le sujet de ma visite qui estoit d'obéir au commandement de Dieu qui m'obligeoit de leur enseigner et à eux d'apprendre les voyes de leur salut, je leur montrois la figure de la maison de leur éternité, et après leur avoir fait expliquer ce qu'il faut croire et faire, je les pressois de choisir en haut ou en bas, Dieu ou le diable, le bonheur ou malheur éternel que personne ne peut éviter. Ayantz veu la beauté des anges et des hommes reputz avec Dieu dans le paradis, et que c'estoit pour un jamais d'ailleurs, l'épouvantable figure des démons, des damnés, des flammes éternelles, il s'escrioient : « *Thiare*, « *amuy bilis amenzanhare haco*, *alieche*; je n'ay garde de

Digitized by Google

« choisir d'aller avec le diable, c'est avec Dieu que je désire « demeurer. »

Ils s'entredisoient que leurs ombiasses ne les alloient point visiter ny enseigner comme je faisois. Je leur disois: « Mais vos « ombiasses vont vous voir quand vous êtes malades, ils vous « font tuer des bœufz, ils vous font des fadys, ils vous vendent « des olys. » « Il est vrai, disoient-ils, ce sont des trompeurs, et « toy, tu nous enseignes *avaux* », c'est à dire gratis ; et admiroient comment on avoit peu faire sur ce papier des figures d'hommes et se montroient l'un à l'autre : « Tiens, voilà la teste, les yeux, » etc., et quand on leur parloit du péché originel et comment nos premiers parens nous avoient perdus, les uns leur donnoient des malédictions et disoient que c'eust été une belle chose de demeurer comme Dieu nous avoit créez sans avoir besoin de travailler ny estre sujetz aux maux de cette vie et à la mort ; d'autres s'en prenoient au diable et le menaçoient; s'ils l'eussent peu attraper ils l'auroient bruslé pour avoir suggéré à notre premier père Adam d'offencer Dieu, et tous, après avoir veu cette grande image et celle de N. S. par lesquelles on leur expliquoit le mistère de nostre rédemption, nous obligeoient, comme Paul et Barnabas de leur dire que nous estions des hommes comme eux, parce qu'ils nous appelloient Dieux et nous faisoient leurs petitz présens des choses nécessaires à vivre qu'on leur payoit.

Lorsqu'il y venoit quelqu'un sur le tard et que l'image estoit pliée, ils disoient : « Oh! tu n'as pas veu la richesse, » et la falloit-il derechef desplier et je la faisois expliquer par ceux ausquels on venoit de parler. Mais en des endroitz on me disoit que les padres de l'isle avoient des images où il ne manquoit que la parolle; c'estoient des tableaux bien peints comme il seroit à propos d'en avoir, car à peine peuvent-ils distinguer les images en petits volumes.

En revenant de ce petit voyage, c'estoit mon chemin de passer à Fauzaire, où estant, je monstray mes images à Andian Ramaq qui cognoissoit et expliquoit tout. Je luy demanday s'il trouveroit bon que je baptisasse les petits enfans de son village et qu'il ne falloit plus circoncire ; il me dit qu'il n'empescheroit pas le baptesme, mais il faut attendre pour les désabuser que l'on demeure avec eux pour les enseigner à loisir plus que je n'ay fait en passant seulement pour les disposer. Cette circoncision, à mon advis, n'est pas par forme de religion.

Digitized by Google

Dans le mesme lieu, chez Andian Seron, qui est le second rovandrie, où il y avoit assez bonne assemblée, une bonne partie vinrent voir ce tableau du jugement et escouttoient attentivement; d'autres s'amusoient à refaire un tambour, et comme je leur dis avec dessein de les faire venir escouter, que c'estoit le diable qui les empeschoit de peur qu'ils ne feussent sauvés, Andian Seron me dit: « Je seray donc sauvé car j'escoute bien. » Je luy dis que *non auditores tantum, sed factores verbi justificabuntur.*

Je ne sçaurois que je ne dise icy une remarque que j'ay faite presque partout où j'ay esté faire des visites, que les blancs et tovandries ont le moins de dispositions, car ou bien ils n'escoutrent pas, ou ce n'est que par curiosité et indifférence sans faire paroistre de désir de mettre en prattique les commandemens de Dieu, et en cela paraît véritable *vae vobis divitibus*, et que Dieu cache aux sages ce qu'il révèle aux petits, mais tous les nègres font l'un et l'autre, car, après avoir bien escoutté, ils répètent les uns aux autres: « Il ne faudra donc plus jurer, travailler au dimanche, ny desrober, etc. », et disent qu'ils s'assemblent le dimanche pour raconter les uns aux autres ce qu'on leur a dit afin de ne l'oublier pas, ainsi que je leur donne avis de faire. Mais il n'y a que le sixième commandement qui semble difficile à tous de se tenir dans l'honnêteté d'un mariage stable, et sur l'explication de ce précepte, ils s'escrient: « Oh! qu'il y en aura qui iront dans le feu! », et ils ont bien raison. Mais je leur dis que ceux qui sont marris d'avoir violé ce précepte et qui, estant baptisés, vivront chrestiennement, Dieu leur pardonnera, et ne laisseront pas d'estre sauvés.

Au mois de décembre, j'advertissois dans les instructions des nègres de l'habitation que si quelqu'un d'entre eux venoit malade en danger de mort qu'ils m'advertissent de se vouloir faire chrestiens, et mesme si quelqu'un de leur parens d'icy alentour éstoient en cet estat, que je les irois instruire et baptiser. On me dit qu'il y avoit une vieille, laquelle je fus trouver au village des nègres de l'habitation. Cette pauvre femme estoit comme un squelet, *et pelli ejus, consumptis carnibus, adhœrebat os.* Car il y a des vieillards quantité en ce pays qui disent qu'ils ont tant d'années qu'ils ne les sçauroient conter, et lorsque je l'instruisois, sa fille estoit là qui luy disoit aussi le mesme pour luy faire mieux comprendre, après avoir tout escoutté. Elle me dit d'une parolle toute languissante en faisant pitié: « Tu vois mes bras et mes « pieds, le bas et le haut de mon corps qui est mort, mais j'ay

Digitized by Google

« encore le cœur bon pour croire tout ce que tu dis; j'ay les « jambes trop faibles pour aller prier Dieu avec les autres que « tu enseignes. »

Y estant retourné une autre fois, je vis qu'elle estoit comme une lampe qui se va esteindre faute d'huile et qu'elle ne la feroit pas longue; je luy fis faire profession de nostre sainte foy qu'elle prononça devant beaucoup de nègres et la baptizay dans une faiblesse qui luy survint, mais aussitôt elle revint plus vigoureuse et, ne voyant guères clair auparavant, elle me regarda; comme je l'asseurois de son bonheur éternel et que la mort luy seroit un passage à la vie aussi bien que la délivrance de tout le mal qu'elle avoit souffert: « Ne suis-je pas, dit-elle, bien obligée « de servir et aymer Dieu qui m'a fait et qui m'a si longtemps « nourrie, » et parlant directement à luy, offroit son corps et son âme nommant les principales parties: « Je te donne mon « cœur, ma teste, mes bras. » Et qui attendroit de si bons sentimens d'une vieille si peu instruite qui, trois mois après son baptesme monta la première de ce pays à la maison de son éternité bienheureuse, laissant son corps au cimetière des François où l'on en avoit point encore enterré.

Un dimanche de l'advent, une voix intérieure me pressa d'aller imiter celle de saint Jean dans le désert, selon l'Évangile de ce jour, et ayant une semaine sans feste et sans malade, je fus à la pointe de l'isle à deux journées d'icy, où je portay mes images, disant dans les villages où on me venoit escouter que c'estoit afin que leurs yeux vissent ce que leurs oreilles entendoient, et qu'ayant compassion de voir que les ombiasses les abusoient par leurs olys sans leur parler du chemin de leur salut, je venois exprès pour les destromper et leur monstrer gratuitement le chemin du paradis comme l'on feroit à celuy qui, estant esgarré, seroit redressé et délivré de quelque précipice, et leur ayant fait voir le sentier du ciel en leur expliquant ce qu'il faut croire et faire et qu'après, il falloit estre baptiséz; et non seulement en ces lieux mais en d'autres voyages encore. Lorsque je finissois l'instruction, l'on me disoit: « Hé quoy donc! cette eaue qui « lave les ames que tu nous as promise, où est-elle? » Et d'autres en vouloient envoyer quérir et que je fisse les prières que Dieu a commandé, ce qui me faisoit sortir des yeux des larmes de compassion; voyant qu'ils n'avoient pas encore la disposition dernière à recevoir cette eau qu'ils demandoient encore matériellement, comme celle qui pour estre exempte de venir au pays

Digitized by Google

demandoit à N. S. qu'il luy donnast de l'eau qui osta la soif et ne cognoissoit pas encore celle qui rejaillit à la vie éternelle et qui appaise et atteint la soif de la concupiscence. Et faisant réflexion au commandement de N. S. qui obligeoit les apôtres d'enseigner auparavant que de baptiser, je leur donnois espérance de faire au plus tost le premier, qui est d'achever de les instruire, après quoy ils recevroient le baptesme duquel, si je leur avois donné sur-le-champ, ils n'auroient pas fait bon usage probablement, selon que j'ay recogneu leurs esprits aussi faibles à oublier comme ils sont à persuader, s'il n'y a toujours avec eux quelqu'un pour empescher que l'eau ne retourne à sa première froideur par la ferveur de la doctrine. Leurs sentiments et le désir d'estre instruictz sont partout semblables.

Mais ce qu'il y a de particulier en ce voyage c'est que je fus chez un rovandrie nommé Andian Maudoubou qui, estant frère aisné d'Andian Ramaq, qui est le plus grand de cette contrée, par conséquent devroit estre en la place de son cadet parce qu'il a esté supplanté par la protection des Portugais qui le ramenèrent de Goa.

Ce pauvre homme aagé environ de 55 ans est gouteux et gisant en la maison sur le plancher auprès du feu; je me trouvay là sans y penser lors qu'il y avoit une de leur feste ou assemblée qui se fait avant que cueillir leur riz où l'on fait un petit missavatz.

Estant entré en son logis, je luy fis paroistre la compassion du mal qui le faisoit gémir. Il me demanda aussi tost si je n'y sçavois pas quelque remède; à quoy je respondis qu'il n'y avoit que Dieu qui peut le guérir ou luy donner la patience de le souffrir; luy aussi tost: « Que faut-il dire et faire à Dieu? » — « Il le faut servir comme il nous le commande. » Je pris de là sujet de luy évangélizer Jésus Christ, duquel, comme je tenois l'image de mon petit crucifix, il me demanda à le tenir, et le mit sur sa teste, sur son cœur et le baisoit, parce que je luy avois dit ou fait dire par l'interprète François Grandchamp que s'il croyoit en celuy dont ce n'estoit là que l'image, il en pourroit recevoir la santé du corps et de l'âme, et que si une petite douleur qu'il souffroit luy estoit insupportable il y en auroit bien d'autres après cette vie pour ceux qui seroient dans l'enfer faute d'avoir voulu servir Dieu comme je leur monstrois; à quoy il me dit: « Demeure donc ici pour me monstrer. » Et autant m'en disoient les assistants, lesquels je ne pouvois payer que d'espérance et de

Digitized by Google

promesse de satisfaire à leur désir quand il y auroit des prêtres venus de France.

J'avois appris que ce goutteux estoit le plus grand faiseur d'olys et superstitions de tout le pays, car il est ombiasse, c'est-à-dire escrivain. Je voulois voir ses livres qui estoient là tout enfumés, mais chacun me cria ; « Que vas-tu faire? tu nous « porteras malheur, » et, me retenant par la robe, me crioient : « Lave donc les mains et la bouche. » De quoy me mocquant je pris ces livres où je ne trouvay que des figures, et voulant sçavoir ce que signifioit l'escripture, il me dit qu'il y avoit des noms de planettes, mais il n'y a pas grande raison en tous ces livres. Je luy fis dire qu'il falloit quitter toutes ces supercheries dont il abusoit les simples, car c'est à celuy-ci qu'on attribue le pouvoir de faire venir ou chasser les sauterelles dont j'ay parlé qui sont en plus grande quantité que les flocons de neiges.

Sur quoy il m'a dit qu'en faisant cela il n'avoit pas intention de servir le diable comme je luy disois mais qu'il n'y sçavoit aucun mal en prattiquant ce que leurs ancestres avoient fait depuis longtemps, et quand je luy aurois monstré mieux, qu'il quitteroit cela et me pria en partant que je le vinsse souvent voir, mais que ce ne fût pas le vendredy, car ce jour il ne parle à personne. De quoi luy ayant demandé raison il me dit qu'il avait remarqué que tous ceux qui ce jour-là l'estoient venu voir s'en estoient mal trouvés par la suitte de quelque sinistre accident. « Et moy, luy dis-je, au contraire, si je puis ce sera ce jour-là plus « tost qu'un autre car c'est un jour heureux auquel J. C. nous a « racheté. » Et avant que sortir il voulut que je luy fisse former le signe de la croix sur son visage et sur son cœur. Plaise à N. S. que son cœur ne démente point ce qu'il a promis de bouche, et qu'il lui donne et à nous le temps et le moyen d'estre plainement instruictz pour sa conversion et celle de beaucoup d'autres qui s'ensuivront.

En revenant, c'estoit mon chemin, par chez Andian Machicore, gendre d'Andian Ramaq, dont j'ay parlé lorsque je baptizay son fils. Estant le soir auprès de luy, à sa porte il y avoit bon nombre des habitans de ce village ; il me fist une question à sçavoir s'il pleuvroit bien tost à cause que leur riz estoit bruslé du soleil faute d'eau. Je vis la lune passer et le ciel qui se couvroit, et dis que, selon mon advis, il y en tomberait bien tost mais que je n'en sçavois rien au vray car cela n'appartient qu'à Dieu seul qui envoye ou retient la pluye quand il veut.

Digitized by Google

C'est (*sic*) Andian Machicore a la réputation d'avoir le pouvoir de faire venir la pluye par ses olys, en sorte que j'ay ouy dire qu'estant survenue une pluye après une sécheresse, on luy fut faire présents de bœufz en remerciment.

Je pris de là occasion de luy demander, s'il avoit le pouvoir, pourquoy il laissoit donc brusler les rys du pays et les siens aussi, mais il en attribue la vertu à des olys qu'il a chez luy ausquels il donne à manger du cœur de volaille comme j'ay dit cy-dessus ; ils ont tous leurs noms comme si c'estoient des personnes vivantes, entr'autres je me souviens d'un qu'il appelle Andian Vallomtombour c'est à dire Monsieur qui a huict pieds.

J'estois un peu en chaleur pour lors, et justement, ce me semble, indigné de voir la tromperie et malice de ces pipeurs, et dis tout haut que c'estoient des diables qu'ils honoroient sous cette forme de olys qu'ils appellent autrement *barbires*, et que cette manière d'oster l'honneur au vray Dieu ne provenoit que des magiciens et sorciers qui sont les suppotz du diable qui leur a donné cette invention pour abuser et amuser le peuple, *et sic loquebar de testimoniis in conspectu regum et non confundebar* ; car il n'y a pas de danger à leur dire la vérité, d'autant qu'ils n'oseroient faire de tort à aucun François et encore moins à moy qui converse doucement avec eux, quoy que je ne les flatte point. Ce qui donnera plus de peine avec eux, c'est qu'ils se gouvernent tout par coutume qu'ils observent inviolablement et avec cela ne sont pas capables de raisonnement, car il n'y a aucune science et n'ont l'esprit porté et attaché qu'à leur intérest temporel, quoy qu'ils disent assez qu'ils veulent apprendre. Mais c'est de quoy je ne m'estonne pas pour des payens qui n'ont encore qu'une bluette de cognoissance, puisqu'en France ceux qui sont parfaitement éclairez ne laissent pas de donner et d'avoir beaucoup de peine pour estre retiréz du vice.

En ce lieu-là mesme, une vieille femme dit qu'elle avoit entendu, il y a longtemps, un capitaine de vaisseau flamand nommé Alibartan, c'est-à-dire Albert, qui, en devisant avec eux, leur, disoit la même chose que moy sur les commandemens de Dieu. Cet Albert demeura six ans en ce pays avec 14 soldatz, mais ce n'estoit qu'en attendant un autre vaisseau ayant perdu le sien à la côte. Et ainsi je retournay à nostre troupeau pour les festes de Noël après avoir visité tout ce pays qui s'appelle Danosse où il il y a quattre grands rovandries et environ dix mille hommes ; il me reste encore pourtant deux visites pour achever de préparer

Digitized by Google

les voyes, *in omnem locum in quo est ipse dominus venturus*, et j'yray au plus tot, Dieu aydant, affin que ceux qui viendront trouvent au moins la terre défrichée et une partie des espines ostées qui n'ont pas esté arrachées sans piquer, par un peu de peine qu'il y a d'aller par la chaleur et à monter parfois les montagnes. Mais si dans le Canada on trouve la neige, comme la laine, *nivem sicut lanam*, Celuy mesme qui rend le froid supportable rend icy la chaleur comme une rosée à ceux qui sont dans la fournaise de son amour.

Voilà nostre navire qui se prépare à son retour après avoir donné le loisir de remarquer les mœurs et coutumes de ce pays et la facilité de sa conversion quand le nostre y aura envoyé des ouvriers.

Encore un petit mot d'un voyage que j'ay fait par occasion avec des François envoyés à 8 journées d'icy en une contrée différente nommée Amboulle, au delà des montagnes qui termine celle-cy où il n'y a qu'un seul grand nommé Raberas qui a environ 4,000 sujetz en cette vallée d'Amboulle.

Les François alloient là, traitter des bœufz gras pour la provision du navire et j'y fus d'autant que, possible, de longtemps n'aurois-je eu si belle occasion ; il n'y a point de blancs et sont tous nègres, et le rovandrie aussi ; il n'y demeure point d'ombiasse, mais il y en va souvent pour leur vendre des oly et des faly comme icy.

On m'a témoigné dans ce pays les mesmes sentiments et désirs d'apprendre comme en celuy-cy, mais il y a encore plus de facilité à cause qu'il n'y a point de blancs.

Le rovandrie a cinq femmes, et comme je luy monstrois dans la grande image du jugement général que Dieu feroit ainsi brusler les polygames, il changea de visage de peur, et ses femmes qui estoient là, aussi, et me dit que nous sçavions prier Dieu à cause que nous l'avions appris et que je l'alasse voir souvent et qu'il estoit en volonté d'apprendre et qu'il y obligeroit aussi ses sujetz.

De tout ce que dessus il est aisé à voir qu'il faut de ces ouvriers et serviteurs de l'Évangile que l'on appelle (*compelle intrare*), pour faire entrer tous les boiteux, aveugles et tous ces pauvres gens qui ont si bonne volonté d'aider à remplir toute la maison de celuy qui a préparé ce grand banquet.

Je finis en vous disant que le jour de la Purification nous avons bény et posé la première pierre d'une église que l'on va bastir

Digitized by Google

pour nostre habitation, après avoir exhorté un chacun à louer N. S. de l'honneur qu'il nous a fait de nous choisir pour commander de luy bastir une maison en un si grand royaume où l'on ne voit aucun vestige d'église, quoy que l'on dise qu'il y a quattre cent mil âmes que l'on peut tailler pour estre des pierres vives de l'Église spirituelle qu'il y a espérance de luy former avec sa grâce.

J'ay dit au commencement que j'avois icy trouvé cinq enfans baptisés. Il a pleu à N. S. d'adjouster 52 autres à ces premiers. Quoi qu'il y ait beaucoup de disposés parmy les nègres de l'habitation, je n'en ay encore reçu que 3 adultes dans nostre nouvelle Église pour les raisons que j'ay dites cy-dessus afin qu'ils ne fassent légèrement une chose de si grande importance et qu'on puisse dans le baptesme des adultes tascher de faire suivre immédiatement le mariage pour rémédier au vice du pays.

J'attendray le secours qui ne sçauroit venir que trop tard, et cependant, si je ne puis beaucoup advancer, au moins je tascheray de ne pas laisser perdre si peu de fruict qui s'est fait, en continuant d'instruire icy et de visiter la campagne, ceux dans l'idée desquels j'ay tasché de crayonner l'image de leur créateur et de ses volontés, espérant que d'autres meilleurs peintres évangéliques viendront mettre la dernière main à cet œuvre que je recommande à vos prières et de toute nostre compagnie et de tous les gens de bien.

Si l'espérance nourrit le laboureur, où est-ce qu'il y a plus beau champ et plus belle moisson à espérer qu'en cette isle ? Il est vray que la terre n'est deffrichée et quelque peu semée en ce canton, mais il est vray que les enfans d'Israël, lorsque la verge de Moyse divisa la mer rouge pour les faire passer à pied sec, n'eurent plus d'appréhension quand ils virent leurs chefs passer les premiers entre les deux séparations d'eau ; qui est-ce qui manquera de hardiesse de se mettre sur l'Océan et passer les petites difficultés qu'il y a pour venir secourir celuy qui, estant si chétif, s'estime trop heureux quand il n'auroit servy que de monstrer l'exemple pour encourager les autres à venir cultiver cette grande vigne ? Qui doute que, quand vous aurez fait battre le tambour de vos lettres par toutes nos maisons, vous ne trouviez, pour faire une compagnie, de généreux soldatz à choisir pour les envoyer peu à peu conquérir ce nouveau royaume ? j'espère recevoir ce contentement par la première occasion et que vous me ferez part de ce qui est plus capable de me consoler, qui est d'apprendre ce que

Digitized by Google

Dieu aura fait de plus considérable dans la compagnie et parmy les employés d'icelle et de combien elle est multipliée.

Il me semble voir un séminaire bien remply de bons fruictz qui tresailliront de joye des nouvelles de ce pays et que les prestres auront compassion de me voir icy seul, administrant les sacremens sans les recevoir, après estre demeuré orphelin de mon cher compagnon M. Gondrée, après la mort duquel j'ay ressenty l'effect de ses prières et une double force de corps et d'esprit pour vacquer aux François et aux nègres. Je n'ay point encore esté malade et suis plus sain qu'en France, mais ayant plus de santé, j'ay bien moins de vertu et sainteté que je ne devrois, et j'ay bien besoin que des ouvriers pleins de feu viennent eschauffer la froideur de mon cœur.

Je vous mande séparément ce que l'on peut faire en ce pays et la qualité des ouvriers que désire cette terre. J'attendray les ordres de la Sainte Congrégation de la Propagation de la Foy et les vostres en suppliant N. S. qu'il nous fasse la grâce d'achever heureusement votre carrière, et que vous voyiez avant que rendre le tribut à la nature, multiplier vos enfans comme les estoilles et le sable de la mer et que tous ces enfans soient les pères de plusieurs générations, me recommandant à vos saintes prières et sacrifices et de toute la communauté dont je suis un membre inutil quoyque,

M. et très honoré père,

Votre très obéissant filz,

CHARLES NACQUART,
Très indigne prestre de la mission de Madagascar.

Achevé au Fort-Dauphin, à Tholangare, en l'habitation des François, le 5 febvrier 1650 (1).

(1) Le P. Nacquart mourut le 29 mai de la même année. Il fut très regretté par tous dans l'île. Dian Machicore l'appelait la Lumière des Français, et Flacourt déclara que sa mort était une calamité pour la colonie. Dans son testament il demandait à être enterré avec le P. Gondrée dans le lieu qu'il avait destiné à la construction d'une église.

Digitized by Google

UNE ERREUR D'ATTRIBUTION

LES DEUX DÉON

En matière d'autographes, l'incrédulité *à priori* est le commencement de la sagesse. On ne saurait trop recommander cet aphorisme à la méditation des amateurs qu'abuse l'ignorance ou guette la mauvaise foi. Un exemple entre mille.

L'*Isographie*, qui est en quelque sorte la pierre de touche des collectionneurs, commet la plus grosse des bévues, lorsqu'elle attribue une lettre signée *Deon* à la fameuse « chevalière » du même nom.

Pour que la démonstration soit péremptoire, il suffit d'une double comparaison.

Voici la signature *Deon* d'après l'*Isographie* : (fig. 1).

Et maintenant celle de la chevalière d'Eon d'après l'*Autographe* (publication du *Figaro*, en 1864). (fig. 2).

Le *Deon*, de l'*Isographie*, était l'oncle de la chevalière. C'était un « homme fameux, placé à la tête de la police », disent les curieux *Mémoires de Croÿ*, publiés par M. le vicomte de Grouchy dans la *Nouvelle revue rétrospective*. La Fortelle en fait un éloge encore plus pompeux dans la *Vie militaire, politique et privée de M^lle^ d'Éon*, qu'il écrivit presque sous la dictée de la chevalière, rentrée depuis peu en France, affublée de ce costume féminin qu'il lui était interdit de quitter. Deon fut, en effet, premier secrétaire des lieutenants de police Hérault et Marville. Fort apprécié de ses chefs, il jouissait d'un certain crédit à la cour et dans les ministères : aussi, ne faut-il pas s'étonner si son frère s'empressa de lui confier la direction de son fils, qui devait être la chevalière ou mieux le chevalier d'Eon : car il est temps de lui restituer son véritable sexe. Ce jeune homme, qui n'avait pas vingt ans, demeura chez son oncle, y fit ses études de droit, y prit l'intelligence des affaires et sut y cultiver de précieuses relations : connaissances qui lui permirent plus tard de se faufiler dans les rangs de cette diplomatie policière si chère à Louis XV.

Nous avons pu constater que la lettre de l'*Isographie* était bien, de l'oncle d'Eon, en la rapprochant d'autres lettres du même personnage, d'ailleurs fort nombreuses, éparses dans les papiers de la Bastille, si soigneusement catalogués par M. Frantz Fünck-

Digitized by Google

Figure 1

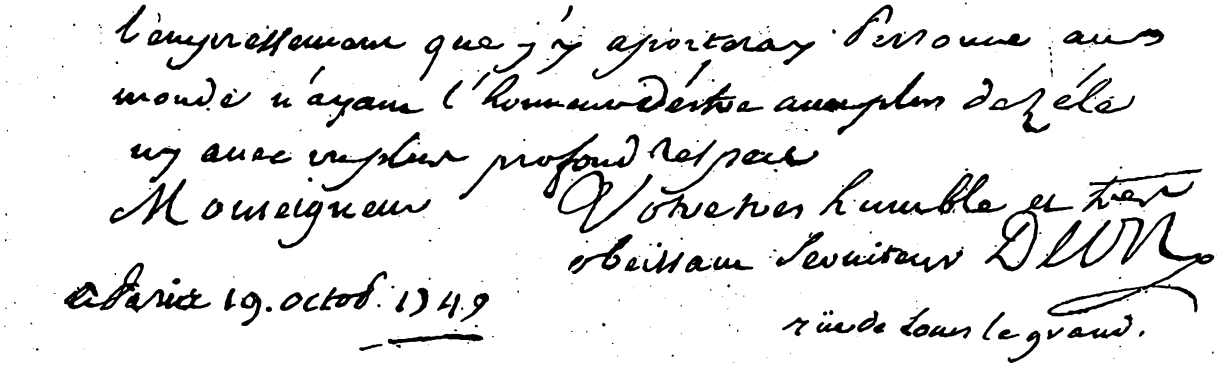

l'empressement que j'y apporteray Personne au
monde n'ayant l'honneur d'être avec plus de zèle
et avec un plus profond respect
Monseigneur Votre très humble et très
obéissant Serviteur D'Eon
de Beaumont
à Paris ce 19. octob. 1749

Figure 2.

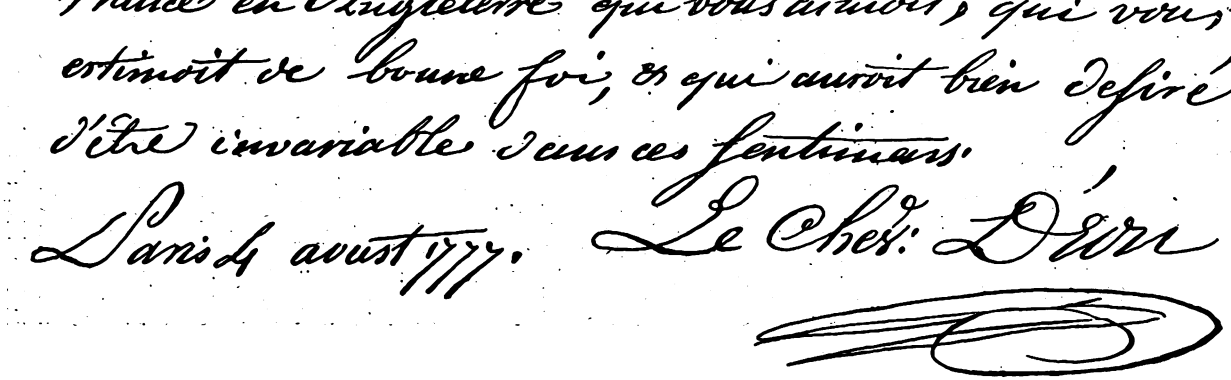

France en Angleterre qui vous aimoit, qui vous
estimoit de bonne foi, et qui auroit bien desiré
d'être invariable dans ces sentimens.
Paris 4 aoust 1777. Le Chev. D'Eon de Beaumont

Digitized by Google

Brentano. Citons, entre autres cartons à consulter, les nos 11,206, 11,208, 11,240, La date même de ces documents confirme une fois de plus l'inexactitude de l'attribution déterminée par l'*Isographie*. Les lettres signées Deon sont de 1732 ou 1733. Or, à cette époque, le chevalier avait quatre ans ; et, si précoce qu'il ait jamais été, il n'est guère vraisemblable qu'il songeât alors à s'occuper de police.

PAUL D'ESTRÉE.

IMITATION DE J.-C. (1).

L'auteur d'une dissertation qui a été très discutée, surtout en Allemagne où le docteur Hirsch lui a consacré un éreintement de plus de cent formidables pages, dissertation intitulée : *Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation* (Paris, 1862, in-8° de 82 p. Extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*) (2), demande la permission de protester contre cette assertion du très savant Mgr X.-B. de M. : « Les érudits penchent pour Gersen, abbé de Verceil, au XIIIe siècle, à qui sa ville natale a récemment élevé une statue ». Les érudits penchent si peu pour Gersen qu'ils le considèrent généralement comme un personnage imaginaire, un pur fantôme. Ce n'est guère qu'à Verceil, la ville aux patriotiques illusions, et dans le cabinet de travail de notre vénéré collaborateur, que l'on croit encore à l'existence réelle de Gersen. J'invoquerai seulement sur ce point l'autorité de deux célèbres adversaires du prétendu abbé de Verceil, feu Mgr Malou, évêque de Bruges, et M. l'abbé Delvigne, chanoine de Bruxelles, l'un et l'autre critiques de grande autorité. Je me souviens d'avoir appelé, un jour, le candidat de Mgr X.-B. de M. : « le fils d'une faute d'orthographe », Ger*sen* n'étant qu'une altération de Ger*son*. Ce que j'accorde à mon très honorable confrère et contradicteur, c'est que « le style de l'*Imitation* est plutôt conforme au latin du XIIIe siècle qu'à celui du XVe siècle ». Par conséquent, il faut abandonner Thomas à

(1) Voir *Correspondance*, t. II, p. 215.

(2) Que l'on ne m'accuse pas de faire une réclame en faveur d'un de mes malheureux *rossignols !* Ma brochure d'il y a 35 ans est totalement épuisée depuis longtemps et je serais fort reconnaissant à l'aimable chercheur qui m'en procurerait un exemplaire.

Digitized by Google

Kempis aussi bien que Gerson, et se décider à croire que l'anonyme du XIII^e^ siècle, lequel a dit le célèbre mot : *Ama nesciri,* peut continuer à dormir en paix, car, suivant son désir, il ne sera jamais connu.

T. DE L.

QUESTIONS

162. — Sur une amie de l'amiral d'Ornesan, baron de Saint-Blancard. — J'ai entendu dire que l'on conserve dans un dépôt public d'Avignon, un dossier de documents relatifs à une célèbre Provençale du XVI^e^ siècle, qui fut très liée avec l'amiral des mers du Levant, Bertrand d'Ornesan. Cette dame passe pour avoir été la conseillère, l'inspiratrice, l'Égérie de l'éminent homme de mer qui joua un si grand rôle sous François I^er^. Pourrait-on donner ici une analyse des principales pièces du dossier ? Le testament de Madeleine Lartissude, « aussi étrange que sa vie avait été orageuse », a été récemment mentionné par le R. P. Marcel Chossat, de la Compagnie de Jésus, dans son estimable ouvrage sur *Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon*, (p. 16), mais la correspondance de la dame doit être plus curieuse encore et j'insiste pour que l'on en mette sous mes yeux un résumé, orné de quelques citations alléchantes.

T. DE L.

163. — Sur la naissance et le décès d'André Favyn. — L'excellent *Dictionnaire historique de la France*, que tous les travailleurs devraient s'efforcer de rendre meilleur encore, nous apprend que l'antiquaire André Favyn, auteur de l'*Histoire de Navarre* (1612, in-f°) et du *Théâtre d'honneur* (1620, in-4°), naquit à Paris et mourut dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Je voudrais avoir des renseignements plus précis et connaître l'année et le jour de la naissance, l'année et le jour de la mort, avec quelques détails bio-bibliographiques par-dessus le marché.

T. DE L.

164. — Armoiries d'un cardinal à déterminer. — Quel est le cardinal, probablement français, vivant à la fin du XV^e^ siècle (1484-1492) et qui portait les armoiries suivantes :

Digitized by Google

d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe ?

CH. DE B.

165. — Le peintre Louis Ducis. — Peut-on me renseigner exactement sur la date et le lieu de naissance du peintre Louis Ducis, neveu du poète, ainsi que sur la date et le lieu de son mariage avec la sœur de Talma ?

CH. DE B.

RÉPONSES

Le peintre Firmin Girard (154). — Le peintre Firmin Girard est bien né en effet à Poncin (Ain), mais il s'est marié à Charlieu, arrondissement de Roanne, avec Mlle Sabine Andriot; ce mariage l'a tout naturellement attiré dans le Roannais, où il a fait de nombreuses études et puisé les sujets de nombreux tableaux.

Les Roannais ont été heureux de s'emparer de cette illustration et ont pris l'habitude de considérer M. Firmin Girard comme un de leurs compatriotes. C'est une prétention peut-être mal justifiée, mais qu'il faut leur pardonner.

R. CHASSAIN DE LA PLASSE.

Une reliure à rébus (159). — L'énigme cryptographique citée dans le dernier numéro de la *Correspondance* a piqué ma curiosité et je crois en avoir trouvé la clef. Les deux totaux (812×2) réunis marquent probablement le millésime de 1624 auquel un explorateur du Tendre aura offert ce volume à l'objet de sa flamme.

Bien que la clef soit fort simple, elle a exigé néanmoins une certaine recherche pour satisfaire à la double condition de combiner la valeur arithmétique des chiffres avec le sens des mots qu'ils représentent de manière à réaliser le total 812 répété deux fois. Voici cette clef :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 200.
a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u

Il y a bien un accroc au 3e chiffre de la 2e colonne du plat inférieur : 39; on peut supposer que la clef de *m* comprend toute la

Digitized by Google

dizaine 30-39 : si on n'a pas appliqué cette convention ailleurs, c'est qu'il n'y en avait besoin qu'ici pour arriver au total 812.

Dans cette hypothèse, on lirait :

1re colonne des deux plats : *Marthe Couterot.*

Plat inférieur, 2e colonne : *L'âme la plus sublime.*

Plat supérieur, 2e colonne : *La plus belle âme du monde.*

Jules Petit,

l'un des conservateurs de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Conventionnels pensionnés (160). — Sur ces conventionnels, l'auteur de la question trouverait sinon des renseignements précis, du moins des indications de source possible dans la *Revue Historique* (livraison de juillet-août 1897), où M. Welvert a consacré un article aux conventionnels régicides après la Révolution. Dans la note 2 de la page 301, l'auteur donne une liste d'ouvrages ou d'articles où peut-être notre correspondant trouvera d'utiles renseignements. Nous l'y renvoyons.

N. D. L. R.

CHRONIQUE

~~~ A l'Institut. Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres depuis 1867, ancien directeur de l'École française de Rome. M. Le Blant était un épigraphiste éminent, et son *Manuel d'épigraphie chrétienne* fait autorité.

Dans le courant du mois, l'Académie des Beaux-Arts a élu MM. le prince d'Arenberg et Vollon aux fauteuils du duc d'Aumale et du peintre Français.

~~~ Les Albigeois protestent énergiquement contre une décision prise par la municipalité de faire bâtir des abris sur la place de la cathédrale. Ils font remarquer avec raison que jadis on a détruit à grands frais les constructions qui avoisinaient ce bel édifice, et que construire ces abris serait revenir à l'ancien état de choses.

~~~ Les archives municipales de Corbeil sont fort riches en documents antérieurs à la Révolution : registres de comptes remontant au xve siècle, délibérations du Conseil de ville, relations d'entrées royales, etc., etc. Jusqu'ici, ce précieux chartrier était insuffisamment classé et

Digitized by Google
~~~

n'avait jamais été inventorié. Grâce à l'initiative si éclairée de M. A. Dufour, bibliothécaire de la ville, la municipalité a ouvert un crédit à cet effet, et la rédaction de l'inventaire-sommaire des documents antérieurs à 1790 est confiée à notre sympathique collaborateur M. R. Goubaux, archiviste-paléographe.

Congrès archéologique de Nîmes. — *Séance du 20 mai.* — Communications de MM. Rochetin, sur le Pont-du-Gard, le camp de Laudun et la crypte d'Uzès; — Luneau, sur la numismatique au camp de César, de Laudun; — Frère Sallustien, sur les grottes préhistoriques de la vallée du Gardon; — Carrière, sur les races primitives du Gard; — De Saint-Venant, sur les sépultures de la rive droite du Rhône et sur les enceintes gauloises découvertes par lui autour d'Uzès. — *Séance du 23 mai.* — Communications de MM. Bayle, sur l'emplacement de la maison de Pétrarque; — Brugnier-Roure, sur l'histoire de l'école d'architecture de Languedoc et de Provence des XVII^e^ et XVIII^e^ siècle et sur les plafonds peints du XV^e^ siècle; — L'abbé Brun, sur Saint-Amant de Théziers; — Fr. Rouvière, sur une hôtellerie nîmoise au XV^e^ siècle; — L'abbé Boudin, sur la foire de Beaucaire. — De Saint-Venant, sur le caractère visigothique des sépultures fouillées par MM. Deleusse, Rochetin et lui à Arpaillargues, près d'Uzès.

Société des Antiquaires de France. — *Séance du 5 mai 1897.* — On décide d'envoyer une lettre au préfet de la Seine au sujet de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre, que le directeur des Beaux-Arts est disposé à conserver si la Ville prend part aux frais de restauration. — Communications de M. Fourdrignier sur un couteau en fer; de M. Prou, sur des papiers intéressant la transformation de l'Académie celtique en Société royale des Antiquaires; de M. de Rougé, sur des statuettes du musée de Cagliari. Observations à ce sujet de MM. Babelon, Martha, Eudes et Girard. — M. Léon Morel, de Sedan, envoie une étude sur un Bacchus adolescent, et M. d'Anselme, sur une lampe trouvée à Carthage, où l'on voit une femme portant son enfant, comme font encore les femmes d'Afrique. — *Séance du 26 mai 1897.* — M. René Cagnat signale à la Société quelques inscriptions publiées dans le *Bulletin* de 1888 et communiquées par M. Gay, comme fabriquées sur d'autres inscriptions du musée de Turin. — M. Héron de Villefosse lit une note de M. Jullien qui maintient ses dires au sujet de la pile de Chaysson et conteste les affirmations de M. Musset à ce sujet. — M. le baron J. de Baye présente la photographie d'une crosse de saint Étienne, apôtre des Permiaques; cette crosse est enfermée dans une garniture en défense de morse. L'étude des figures peut faire reporter ce travail au XV^e^ siècle. — *Séance du 12 mai 1897.* — Le Président salue la mémoire du duc d'Aumale et rappelle que plusieurs des membres de la Société collaborèrent au catalogue général du musée Condé à Chantilly. — M. Habert, du musée de Reims, communique à la Société une série

Digitized by Google

d'objets gallo-romains trouvés à Reims. — M. F. Delaborde interprète un passage de l'histoire de saint Louis par le confesseur de la reine Marguerite. — M. J. Guiffrey présente la photographie d'un fragment de tapisserie dont il est difficile d'expliquer le sujet. — M. Giraud, de Lyon, communique le texte d'un inventaire de l'*armerie* de Salm, qualifiée d'arsenal du duc Charles IV de Lorraine en 1629.

Ouvrages nouveaux :

Jeannez (E.) et **Déchelette** (J.). — *Les vitraux de Saint-André d'Apchon (Loire)*. Montbrison, E. Brassart, 1897, 21 pp. et 8 pl. (Extr. du *Bull. de la Diana*, t. IX).

M. E. Jeannez avait préparé un travail sur ces célèbres vitraux du XVI^e^ siècle, récemment restaurés. M. E. Jeannez étant mort sans l'avoir terminé, M. J. Déchelette, l'érudit conservateur du Musée de Roanne, a rédigé cet intéressant mémoire, illustré de planches très soignées. Sur ces vitraux se trouvent, entre autres portraits, ceux de Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, le père de l'illustre maréchal, et de Guy d'Albon, chanoine comte de Lyon, frère de Jean; ces portraits sont d'une rare expression et d'une véritable valeur artistique. M. J. Déchelette a le mérite d'avoir identifié les personnages représentés et les armoiries des écussons qui les accompagnent.

F. M.

Kohler (Ch.). — *Les Suisses dans les guerres d'Italie, de 1506 à 1512* (2^e^ série, tome IV des *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*), Genève et Paris, in-8.

Jusqu'ici nous avions à notre disposition pas mal de travaux relatifs à la conquête du Milanais par Louis XII, et à sa reprise par François I^er^. Mais il n'en était pas de même quant à la période intermédiaire entre ces deux événements, c'est-à-dire à la perte de ce même duché de Milan par Louis XII et à son occupation par les confédérés suisses.

M. Kohler vient heureusement de combler cette lacune; dans son important ouvrage, auquel l'Académie française a, cette année, décerné le second prix Gobert, et qui ne comprend pas moins de 700 pages, il étudie en détail ces six années pendant lesquelles les Suisses se sont peu à peu retirés de la France pour finalement se retourner contre elle et rompre ainsi une vieille alliance.

Ils ne s'y décidèrent que difficilement et il fallut pour les y amener définitivement et les fautes réitérées de Louis XII et les intrigues sans cesse répétées du Pape et de l'Empereur.

M. Kohler a eu la bonne idée, dans son introduction, de nous donner quelques indications succinctes, mais précises, sur ce qu'était au XVI^e^ siècle l'organisation politique et militaire de la Suisse, renseignements qui nous font mieux comprendre les événements.

Digitized by Google

L'ouvrage se termine par un appendice comprenant un certain nombre de pièces justificatives, documents inédits cités le plus souvent par l'auteur et provenant de dépôts étrangers à la Suisse.

R. G.

Périodiques :

Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, t. X, 2e et 3e livr. — J.-F. Kieckens, Pierre de Thino (*fin*), p. 105 à 213. — Dr C. Bamps et Em. Geraets, Les anciennes gildes ou compagnies militaires de Hasselt, (*fin*), p. 214 à 242. — P. Errera, Le contrat social en 1620, p. 243 à 248. — F. Donnet, Les poteries acoustiques du couvent des Récollets à Anvers, p. 249 à 263 et grav. — J. Nève, Quelques portraits de la galerie d'Arenberg, p. 264 à 292 et 2 pl. — M. le chanoine Van den Gheyn, Les caveaux polychromés de la chapelle du Saint-Sang à Bruges, [xve siècle], p. 293 à 300.

Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, no 29 (1897). — F. Donnet, Le livre jubilaire de la prise d'Anvers en 1585, p. 1023 à 1028. — Quentin Clarensone, échevin d'Anvers, chatelain de Bermortere, p. 1028 à 1044 et grav.

Bulletin du Bibliophile, 1897, nos 4 et 5. — M. Tourneux, L'œuvre des Goncourt (*suite*), p. 193 à 197 et 233 à 239. — Baron R. Portalis, Nicolas Jarry et la calligraphie au xviie siècle (*suite*), p. 198 à 207 et 247 à 258. — Eug. Asse, Les petits romantiques. Jean Polonius (*fin*), p. 208 à 218. — Ph. Renouard, Guillaume Guerson de Villelongue, p. 219 à 221. — G. Vicaire, Publications de M. le baron J. Pichon (*fin*), p. 222 à 230. — Vicomte de Grouchy, La maison mortuaire de Mme Racine, p. 231 à 236. — Vicomte Savigny de Moncorps, Les almanachs de modes, 1814-1830 (*fin*), p. 237 à 245. — Abbé Tougard, Notes inédites de l'abbé Rive, p. 246 à 248. — E. Quentin-Bauchard, Le miroir d'Origny et l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoîte, p. 221 à 232. — Marquis de Granges de Surgères, Contribution à l'histoire de l'imprimerie en France. Notes sur les anciens imprimeurs nantais (xve à xviiie siècle), p. 240 à 246. — Ed. Dufour, Un bouquin, p. 259 à 260.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1897, 2e et 3e livr. — E. Roussel, La bénédiction du Lendit au xive siècle ; note additionnelle par M. L. Delisle, p. 68 à 83. — Eug. Déprez, Les enfants d'Étienne Marcel, p. 83 à 96. G. Fagniez, Discours prononcé à l'assemblée générale (renseignements et plan sur le projet d'Henri IV de créer au Marais un nouveau quartier et la place de France), p. 112 à 115.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord, t. XXIV, 3e liv. — A. de Roumejoux, Notes sur quelques monuments des environs d'Excideuil, p. 142 à 144 et 2 pl. — R. de Boysson, Bertrand de Born et la troisième croisade, p. 145 à 174. —

Digitized by Google

Comte de Saint-Saud, Lettres royaux relatives aux monnaies des comtes de Périgord, p. 174 à 175. — G. Charrier, Codicille du seigneur de Pile, p. 175 à 182. — *Varia*. Lettres de Jouannet à l'abbé Audierne, p. 182 à 191.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. XI, 1897, 2e trim. — L.-A. Bossebœuf, Le duc d'Aumale, membre d'honneur de la Société, p. 133 à 142. — M. l'abbé Brung, L'outil en silex le plus usuel à l'époque préhistorique, p. 142 à 148 et grav. — Peyron, Remarques sur quelques monnaies armoricaines, p. 148 à 155. — Comte Charles de Beaumont, La villa gallo-romaine de Châtigny, p. 155 à 162. — Bobeau, Vestiges de monuments anciens sur la rive droite de la Loire, p. 162 à 173. — Un voyage en Touraine en 1729, p. 173 à 184.

Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1897, nos de mai et juin. — E. D., Contribution à l'histoire du pays basque. *Hendaye*, p. 193 à 198 et 251 à 257. — P. Haristoy, Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire (*suite*), p. 199 à 208 et 258 à 567. — Cagots d'Arbonne au XVIIe siècle, p. 208. — Autobiographie de Jean Bonnecaze, de Pardies, curé d'Angos (1726-1804) (*suite*), p. 209 à 219. — A. Casteig, La défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre (*suite*), 220 à 230 et 269 à 277. — Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays Basque (*suite*), p. 231 à 232 et 267 à 268. — L.-C.; Notice sur l'église et la paroisse Saint-Étienne d'Osse, dans la vallée d'Aspe, p. 241 à 245. — J. Lacoste, Notice sur la vallée d'Ossau, *Aste Béon* (*suite*), p. 246 à 250. — V. D., La Réforme imposée sous peine de mort à Salies par Jeanne d'Albret, p. 257. — Lettre de Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, aux vicaires généraux jansénistes de Bayonne.

Journal de la Société d'archéologie lorraine. 1897, no 5. — L. Maxe-Werly, Le siège de Bar en 1589, p. 100 à 113. — G. Save, Les fresques de l'église de Malzéville, p. 113 à 118 et pl. — J. Beaupré, Note sur le briquetage de Marsal, p. 117 et 118.

La Révolution française, 1897, livr. de juillet. — E. Pariset, L'idée de Constitution avant le serment du Jeu de Paume, p. 5 à 22. — H. Carré, La Révolution au parc de Blossac à Poitiers (1790-1798), p. 23 à 38. — P. Cottin, Siège de Toulon : L'Angleterre et les princes (1793), d'après des documents inédits, p. 39 à 53. — Robin-Massé, La mort de Buzot et de Pétion, p. 54 à 57. — F.-A. Aulard, Les représentants en mission, d'octobre 1793 à février 1794, p. 58 à 69. — Appel nominal sur Marat (*suite*), p. 70 à 91.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

SUR LES

COTES DE NORMANDIE, EN BRETAGN

ET A L'ILE DE JERSEY

1° Billets d'excursion, valables pendant **un mois** avec itinéraires fixés comme suit :

(1er Mai au 31 Octobre)

1er ITINÉRAIRE. — 1re classe : 50 fr. ; 2e classe : 40 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Le Havre (2). — Fécan — Étretat. — Saint-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 50 fr. ; 2e classe : 40 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Sai Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouvill Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 70 fr. ; 2e classe 55 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. Saint-Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 80 fr. ; 2e classe : 60 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3 — Avranches — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Renne Fougères. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lam balle. — Saint-Brieuc, (moyennant supplément). — Rennes. — Fougère Le Mans. — Paris.

6e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Sain Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Bagnole Tessé-la-Madeleine (3). — Briouze. — Dreux. — Paris.

7e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 105 fr. ; 2e classe : 90 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Sa Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranch — Mont-Saint Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Rennes. — Fo gères. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

8e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 105 fr. ; 2e classe : 90 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine (3). — Granvil Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dina — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix. — Rosco — Brest. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

9e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 115 fr. ; 2e classe : 100 fr.

Paris. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. Dinan. — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix. Roscoff. — Brest. — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartre Paris.

Les 10e, 11e, 12e et 14e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen d'Angers et de Caen.

13e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 95 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3) Jersey (Saint-Hélier). — Saint-Malo. — Pontorson. — Le Mont-Saint-Michel' — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

14. 4me Année 25 Aout 1897.

DE L'ABONNEMENT: France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro ..... 1 fr. 50

LA

ORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

e d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE

DIRECTEURS

SOMMAIRE

ANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — J. MOMMÉJA : Saint-Simon collectionneur et les portraits de Gaston de Foix. — Testament de hault et puissant seigneur Messire Guillaume de Lamoignon. — HYACINTHE MARIE : pitation de J.-C. — LÉON MIROT : Un document inédit sur Bertier de Sauvigny, endant de Paris.

STIONS. — Sur un magistrat breton, victime de la Bastille.

ONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

MINISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Carroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

SAINT-SIMON COLLECTIONNEUR

ET LES PORTRAITS DE GASTON DE FOIX

M. Paul d'Estrée a publié dans la *Correspondance historique et archéologique* un très intéressant article sur *Saint-Simon collectionneur* (1) où l'illustre historien nous est présenté dans l'attitude peu aimable d'un amateur exaspéré par la perte d'un tableau. Ce tableau, il est vrai, n'était pas une vulgaire croûte et c'était même une véritable perle, s'il fallait s'en rapporter entièrement aux appréciations de son inconsolable propriétaire sur le nom du peintre et celui du personnage représenté, car Saint-Simon déclarait que c'était un portrait de Gaston de Foix, duc de Nemours, peint par Raphaël ; aussi n'hésitait-il pas à demander au lieutenant de police que le voleur de cette œuvre deux fois illustre fût purement et simplement « d'autorité supérieure, envoyé aux îles. » Heureusement, la police fut moins prompte que le jaloux amateur; l'homme soupçonné fut déclaré innocent, le voleur ne fut pas retrouvé, ni le tableau non plus.

Comme conclusion à cette communication qu'on souhaiterait plus longue, M. Paul d'Estrée pose les questions suivantes : « Quant au Raphaël disparu, un tableau *coté*, comme on dirait aujourd'hui, qu'est-il devenu ? Raphaël a-t-il dans son œuvre beaucoup de portraits de Gaston de Foix? Saint-Simon avait-il, comme il le prétendait, l'original ou simplement une copie ?... » Je ne me flatte pas de donner à toutes ces questions des réponses satisfaisantes, mais voici, du moins, quelques indications qui ne seront peut-être pas inutiles à ceux qui entreprendront cette enquête dans des conditions plus favorables.

On ne connaît guère de la biographie de Saint-Simon que ce que, du haut de sa grandeur, il a bien voulu jeter en pâture à la curiosité des lecteurs de ses incomparables Mémoires. De même,

(1) Numéro du 25 avril 1896, pp. 97 à 101.

Digitized by Google

le peu que nous savons de son goût pour la peinture et de ses collections vient de lui seulement; et, après son testament, publié par M. Chéruel, il n'y a guère à glaner que la note où il se plaint à la police du vol dont il a été victime. Il est indispensable de reproduire cette note pour servir de base à ce qui va suivre :

27 janvier 1750.

« Il a été volé à M. de Saint-Simon, un tableau sans cadre, peint sur cuivre, de couleur rembrunie, représentant Gaston de Foix tué à la bataille de Ravennes, armé de toutes pièces, tenant un bâton à la main, représenté avec des cheveux noirs, un visage coloré et sans casque.

« Le tableau est d'environ 15 pouces de hauteur et de largeur ; c'est un original de Raphaël.

« On prie ceux à qui ce tableau pourrait être présenté d'en avertir M. le duc de Saint-Simon, rue du Cherche-Midi, qui donnera une bonne récompense. » (1)

C'est le style habituel des petites affiches, mais dans la netteté avec laquelle est fait le signalement du tableau, on sent la plume d'un homme familiarisé de longue main avec les beaux arts; on dirait une phrase descriptive prise dans le livret d'un musée d'un contemporain. Saint-Simon aimait les œuvres d'art, il prisait par-dessus tout les peintures de Raphaël (2), il s'y connaissait; pour s'en convaincre, il n'est besoin que de relire les pages où il raconte comment Hyacinthe Rigaud, qu'il proclame « le premier peintre de l'Europe pour la ressemblance des hommes et pour une peinture forte et durable », put peindre de souvenir le portrait de l'abbé de Rancé (3). Saint-Simon, le jour où il s'aboucha avec le grand artiste pour lui demander d'exécuter ce tour de force, prépara un double chef-d'œuvre. Il y a dans son récit certains détails techniques qui, bien que simplement indiqués et d'une main légère, révèlent un amateur très au fait de tout ce qui touche à la technique de la peinture. Son opinion sur l'auteur du tableau dont la perte lui était si sensible vaut donc qu'on l'étudie de près; et, à vrai dire, elle

(1) Bib. de l'Arsenal msc. 1,1720, dossier *Molinié*, cité par M. P. d'Estrée, ibid, p. 97.

(2) P. d'Estrée, *loc. cit.* p. 97.

(3) Voilà une autre peinture qu'il faudra joindre à la liste à dresser de la galerie Saint-Simon.

Digitized by Google

n'est pas aussi étrange qu'on serait tenté de le croire, étant donné le nom du glorieux modèle.

On connaît la statue funéraire de Gaston de Foix par le Bambaja. Outre cette œuvre admirable, l'honneur du Musée archéologique du palais Brera, que Pierre-Paul Sévin dessina jadis dans l'église, aujourd'hui détruite, de Sainte-Marthe de Milan (1), il a existé d'autres portraits authentiques du malheureux vainqueur de Ravenne, entre autres celui qui fut peint d'après le cadavre, au lendemain de la fatale victoire, par Girolamo da Codignola (2). Cette effigie précieuse paraît être depuis longtemps perdue, mais il y en avait, il y en a nombre d'autres d'un moindre intérêt, parmi lesquelles une, tout au moins, a longtemps passé pour un original indiscutable de Raphaël.

Mariette, cataloguant les estampes gravées d'après les compositions de ce maître, a écrit la curieuse note suivante qui semble faite exprès pour justifier l'attribution du duc historien :

« Un guerrier debout armé de toutes pièces. L'on prétend, et avec quelque raison, que c'est le portrait de Gaston de Foix, dont la gravure a fait un saint Victor, en y adjoignant autour de la teste une couronne de gloire. Gravé au burin par Michel Lasne. » (3)

Mariette, le prince des critiques, l'impeccable auteur de l'*Abecedario*, admettait donc que Raphaël avait peint le portrait de Gaston de Foix, debout et armé de toutes pièces. Il ne mentionne pas, il est vrai, le « bâton » dont parle Saint-Simon, dans la main du jeune général ; mais qui ne serait frappé pourtant de la ressemblance de cette description avec le signalement que le commissaire Le Blanc avait reçu du noble duc par les mains du sieur Bertrand ?

Avant Mariette, Sauval connaissait ce même portrait, et il nous apprend quelques particularités à son sujet en décrivant la galerie de personnages historiques que le cardinal de Richelieu avait fait peindre par Simon Vouet et Philippe de Champaigne dans son château de Rueil. Vouet peignait d'imagination, sans se préoccuper de la couleur historique, ni même de la ressemblance, tous les hommes célèbres dont il s'était réservé les por-

(1) L. Charvet, *Les Sévin. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements,* 1894, p. 195.

(2) Vasari, cité par M. Müntz. *Histoire de l'Art pendant la Renaissance* T. II. p. 550.

(3) *Abecedario*, t. IV, verbo *Raphaël*, p. 337.

Digitized by Google

traits. Le probe Philippe de Champaigne, au contraire, s'entourait de documents et, dit Sauval, « n'épargna rien pour faire revivre la mémoire et les visages de ceux qu'il avait choisis pour lui. Il peignit, d'après Pourbus, le portrait de Henri IV, d'après Van Dick, celui de Marie de Médicis, d'après Raphaël celui de Gaston de Foix... » (1) J'ajoute que ce dernier tableau se trouve aujourd'hui au musée de Versailles où il porte le numéro 3,103.

Parmi les documents publiés par M. Paul d'Estrée, se trouve une lettre de Grout de Flacourt, grand-maître des Eaux et Forêts, patron du malheureux Moulin, emprisonné à la demande de Saint-Simon qui, plaidant pour son serviteur, dit : « Quelle apparence, d'ailleurs, qu'un domestique ait pris un tableau qui est connu de tout le monde, même dans les pays étrangers ? Ce sont là des vols de maître ou dans la profession de la peinture, ou peut-être de ceux qui, pour s'en disculper, ont induit M. le duc de Saint-Simon à jeter ses soupçons sur ce pauvre misérable. » (2) Puisqu'elle était aussi célèbre que le dit Flacourt, n'est-on pas en droit de supposer que c'était l'original dont s'était inspiré Philippe de Champaigne pour son tableau de Rueil et d'après lequel Michel Lasne avait transformé en saint Victor le valeureux duc de Nemours; genre de glorification qui n'eût pas été pour déplaire aux vieilles bandes françaises des guerres d'Italie, à en croire le *Loyal Serviteur* ? Mais alors, comment Saint-Simon poussait-il l'incurie jusqu'à garder sans cadre une œuvre de cette valeur et à la laisser à la portée des amateurs peu scrupuleux quand il donnait des fêtes nécessitant la présence de deux cents domestiques, comme celle où disparut le tableau, le 20 janvier 1750, pendant le repas qu'il donnait en l'honneur des noces de M^lle^ de Ruffec, sa petite-fille ?

Les notes de Mariette et le récit de Sauval ne nous apprennent rien — et c'est grand dommage — sur cette peinture de Raphaël qui semble avoir échappé aux recherches du plus savant, du mieux informé de ses historiens, M. Eugène Müntz (3). Mais était-ce véritablement une œuvre de Raphaël?

(1) Cité par M. Gazier, *Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne,* librairie de l'Art, p. 14. Je note en passant qu'il existait un portrait de « Odeto di Foix » sans nom d'auteur, au Louvre, en 1603 (*Archives de l'Art français.* T. V, p. 56).

(2) *Loc. cit.* p. 99.

(3) Nous nous sommes servi uniquement de sa grande histoire de *Raphaël*,

Digitized by Google

Rien dans la biographie de l'artiste ne permet de le supposer : le Sanzio ne peignit que ses compatriotes, et ce n'est pas au Vatican, où la haine du Pape contre les Français s'affichait par de grandes fresques telles que l'*Héliodore chassé du temple* et le *Saint Léon arrêtant Attila*, qu'on lui eût demandé le portrait d'un ennemi auquel la mort seule pouvait faire pardonner l'effroi dont la cour pontificale avait été saisie aux premières nouvelles de sa marche foudroyante. D'ailleurs, on n'a guère à se préoccuper des attributions de ce genre, car on sait assez avec quel manque absolu de critique et quelle prédilection pour les noms illustres on baptisait des portraits qui, pour excellents qu'ils fussent, comme la prétendue *Fornarina* de la tribune de Florence, ne relèvent en rien de Raphaël ni même de son école. Celui que possédait Saint-Simon était peint sur cuivre. Je ne sais si l'on a fait une étude spéciale des matières diverses qui ont servi de support à la peinture, mais il semble que Raphaël ait usé exclusivement de panneaux de bois, de toiles sur châssis et même de briques, alors qu'il ne s'escrimait pas sur des murs entiers, et qu'une plaque de cuivre n'était pas de son fait. Ce fond métallique, très propre aux ouvrages finement traités, aux miniatures à l'huile, ne devait guère convenir aux Florentins et aux Romains, habitués aux vastes surfaces et à la pratique expéditive de la fresque. C'est peut-être une erreur d'appréciation, mais cette circonstance toute matérielle suffirait seule pour désigner une école plus septentrionale, et le peu que nous savons sur la couleur de ce prétendu Raphaël vient confirmer cette supposition.

Plus d'un tableau du peintre des Loges a poussé au noir : pourtant, quand pesant tous les mots de la déclaration faite par l'historien, on note que ce tableau était de *couleur rembrunie* et que le personnage représenté avait le *visage coloré* alors que la statue du musée Brera nous dit assez que Gaston de Foix était un châtain ou un brun délicat à la peau blanche et mate, en vrai Gascon qu'il était, on se prend à songer que cette œuvre pourrait être celle d'un peintre coloriste, très probablement un Vénitien. La *Fornarina* de Florence, œuvre de Sebastien del Piombo, n'était-elle pas considérée, hier encore, comme une

et nous regrettons de n'avoir pas pu vérifier ce qu'il dit de quelques portraits faussement attribués au maître dans son étude sur *les historiens et les critiques de Raphaël*, pp. 110-111.

Digitized by Google

production archi-authentique de Raphaël? Ce qui prouve que la même peinture peut passer aux yeux des juges les plus compétents, tantôt pour être de la main de Sanzio, tantôt pour être de celle d'un Vénitien.

En pareille matière, et avec d'aussi faibles éléments d'enquête, force est de se laisser guider par les moindres observations, le hasard des rapprochements, le sentiment, pour tout dire.

Or, plus nous songeons à tout ce que nous venons d'indiquer, et plus nous sommes tenté de rapprocher le tableau dérobé au duc de Saint-Simon d'un autre portrait de Gaston de Foix que nous avons vu dans la Galerie des Portraits nationaux à l'Exposition universelle de 1878, quoique le personnage représenté ne fût pas, au dire du livret (1), Gaston de Nemours, mais son grand'père, Gaston IV, comte de Foix et roi de Navarre (1423-1472), qui conquit le Roussillon pour Louis XI. Le fait, en somme, a peu d'importance en pareille matière, car on peut se demander, avec M. Henry Jouin, comment le Georgion, auteur présumé de cette peinture, eût pu copier les traits d'un personnage mort six ans avant que lui-même ne vînt au monde. Ici, du moins, la confusion est excusable puisqu'il y a homonymie complète entre les deux personnages, et que, pour les distinguer, il faut s'attacher à des détails d'armement et de costume dont les critiques font trop souvent litière et qui parfois embarrassent les spécialistes les plus exercés.

Le portrait exposé au Trocadéro, où il avait été envoyé par le prince Czartoryski, était sur toile et représentait le comte de Foix en pied, la tête tournée vers la droite, revêtu d'une armure complète et tenant une lance au repos de la main gauche. Il m'est impossible de préciser davantage mes souvenirs, même en m'aidant de l'excellente notice rédigée par M. H. Jouin; mais ce laconisme même correspondant à la note de Saint-Simon n'en est que plus favorable à mes investigations.

Le portrait dont le grand historien déplorait la perte était sur cuivre, tandis que celui du prince Czartoryski était sur toile; sans cette différence capitale, nous pourrions croire que c'est la même peinture, et peut-être le second n'est-il qu'une réplique du premier; ou *vice-versa*, ou peut-être encore ne faut-il voir

(1) Henry Jouin, *Notice historique... des Portraits nationaux... au Trocadéro,* Imprimerie nationale, 1879, p. 195, n° 893.

Digitized by Google

dans les deux que des copies ou des répétitions d'un original inconnu. En pareille matière, on ne saurait montrer trop de prudence; cependant, en l'absence d'arguments contraires, il n'est pas téméraire d'opter pour la troisième, car il est bien probable que le portrait d'un personnage aussi considérable que Gaston de Foix a été peint, d'abord sinon de grandeur naturelle, du moins en grandeur de petite nature, et que cette œuvre première a donné lieu aux deux copies ou répliques dont les dimensions étaient à peu près pareilles. La toile de la collection Czartoryski mesure o m. 43 de hauteur sur o m. 33 de largeur, dimensions qui se rapprochent beaucoup de celles données par Saint-Simon, soit « *environ* 15 pouces de hauteur et de largeur », ces chiffres étant donnés de mémoire, et celui de la largeur étant certainement exagéré, car on se figure difficilement qu'un personnage debout, isolé de tout accessoire, puisse produire assez bon effet sur un panneau carré pour qu'un amateur sérieux y reconnaisse l'œuvre d'un grand maître.

Ajoutons à cette quasi-identité de mesures que les deux personnages représentés portent le même nom, qu'ils sont dans la même attitude et le même costume... Il n'en faudrait pas autant à de doctes critiques d'outre-Rhin pour affirmer des identités contre lesquelles protestent également le bon sens et les témoignages des plus dignes de foi. Ne les imitons pas et déclarons bien vite que le portrait exposé au Trocadéro a été attribué à Giorgio Barbarelli de Castelfranco, à cause du nom de GEORGIONE inscrit à droite du personnage en haut de la toile. Cela ne va pas sans quelques difficultés. Outre qu'un peintre ne signe guère sa toile en pareil endroit, aucun des très rares tableaux indiscutables du Giorgion, à Paris, à Venise et à Florence, ne porte la trace d'une signature. Le nom inscrit sur la peinture du prince Czartoryski doit donc être considéré comme une simple attribution, mais cette attribution n'est pas plus absurde que celle que Saint-Simon faisait sonner si haut, parce que, depuis le XVII^e^ siècle, on a attribué autant de portraits de Gaston de Foix au peintre de Castelfranco qu'à celui d'Urbino.

Redonnons la parole à Mariette : « Sandrart, dit-il, rapporte que Pierre Vecchia, peintre vénitien, avait un talent singulier pour contrefaire la manière du Georgion, et qu'il avait fait dans ce genre des tableaux où les meilleurs connaisseurs peuvent se méprendre; il a fait mention de quelques-uns, et entr'autres de celuy où il avoit *représenté un jeune soldat, dans une action de*

Digitized by Google

repos, revêtu d'une cuirasse et tenant à la main une pique, tableau qui, à cause de l'intelligence qui y régnoit, avoit plu si fort au prince Robert, comte palatin du Rhin, qu'il l'avoit gravé lui-même, en manière noire, avec un soin infiny. Je crois pourtant lire sur la planche, dans le fond, au burin, le nom de *Georgion* (1). »

Le pastiche giorgionesque de Pietro della Vecchia ne porte pas le nom d'un personnage historique, et pourtant, son signalement concorde par tant de points avec les portraits de Gaston de Foix, du duc de Saint-Simon et du prince Czartoryski, qu'on reste perplexe. Est-ce une simple rencontre fortuite? Le pasticheur vénitien avait-il fait purement et simplement œuvre de fantaisie, ou avait-il copié un original de Barbarelli? Nous ne saurions le dire pour le moment: en tout cas, il est d'autres portraits du vainqueur de Ravenne qui ont été longtemps considérés par des connaisseurs comme de la main de Giorgion.

Faute de mieux, je m'appuie pour cette affirmation sur l'insipide *Vie des Peintres* du conchiliologue d'Argenville : « Le Roi, dit-il, possède du Giorgion, un saint Sébastien; saint Joseph; sainte Catherine avec la Vierge tenant son fils; la Pastorale ou les différents âges de l'homme; Hérodiade tenant la tête de saint Jean : le *Portrait de Gaston de Foix*, un Concert champêtre; deux Joueurs d'instruments; la Comédie sous la figure d'une femme.

« On voit au Palais-Royal, un cavalier blessé au pied d'un autel; l'Amour piqué par une abeille; le *portrait de Gaston de Foix*... (2). »

Le Musée du Louvre s'enorgueillit de posséder la *Sainte-Famille* et surtout le célèbre *Concert champêtre* de l'admirable artiste, mais on chercherait vainement sur les plus récents catalogues le portrait signalé par d'Argenville. Il y est pourtant, mais débarrassé de son nom glorieux et rendu à son véritable auteur, Gian Girolamo Savoldo, un Brescian qui, s'étant donné le chef de l'école vénitienne pour modèle et ne pouvant l'égaler, se contentait, comme Pietro della Vecchia, de le copier. C'est une figure d'homme revêtu d'une armure, vu de trois quarts, assis entre plusieurs miroirs qui reproduisent ses traits sous différents aspects; tableau signé en toutes lettres : *Opera*

(1) Sandrart, *Academia artis pictoriae*, Nuremberg, 1683, p. 397.— Mariette, *Abecedario*, t. II, p. 296.

(2) La *Vie des Peintres Italiens et Français* : Marseille, 1842, t. I, p. 127.

Digitized by Google

di Jovanni jeronjmo de Bressa di Savoldi (1). Au palais de Fontainebleau, où elle était à l'origine, cette peinture était considérée comme un portrait de Gaston de Foix. Félibien l'affirme, et, avant lui, le père Dan, dans son *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, en avait parlé en ces termes :

« Hierôme de Bresse, dit Sanody, voulant faire paraître l'excellence de la peinture au-dessus de la sculpture, fit un grand portrait de Gaston de Foix à demy couché, lequel est à l'opposite de plusieurs miroirs et ainsi paraît de tous costez; afin de montrer le mérite de la peinture, qui par cette invention représente, comme la sculpture, une figure de toutes parts. Ce tableau en son original, est encore une pièce considérable du cabinet de peinture » (2).

Un chapitre bien intéressant de l'histoire de l'art serait celui qui traiterait de l'emploi par les peintres du miroir pour faire voir simultanément un personnage sous différents aspects, depuis l'invention de la peinture à l'huile jusqu'à la *Femme au miroir* de M. Chaplin, en passant par la *Fille du Titien* du Salon Carré, la *Belle toilette*, de Dennel, et le *Portrait de M^me^ Moitessier*, d'Ingres. Et dans cette curieuse étude de catoptrique pittoresque, le moins piquant des épisodes ne serait pas celui où l'on montrerait comment, en dépit de l'évidence la plus éclatante, on a pu en venir à attribuer au Giorgion l'œuvre plus bizarre que belle du Savoldo dont nous venons de donner la description. Cet épisode rentre trop intimement dans notre étude pour que nous n'en esquissions pas les grandes lignes.

Jean Van Eyck avait peint pour le cardinal Octavien un tableau représentant un bain de femmes dans lequel l'habile artiste s'était servi d'un miroir pour montrer une des baigneuses à la fois de dos et de face. Ce tableau, loué par Fazio, dès 1456, et qu'on retrouve plus tard dans la collection de Frédéric de Montefeltro, fit une profonde impression sur les peintres italiens — on peut le déduire des paroles de Vasari qui mentionne cette peinture sous le nom de la *Stufa*, l'étuve — et particulièrement sur le Giorgion, comme le constate M. Müntz (3). Venise était la terre classique des miroirs, et ses artistes aimaient à les placer

(1) *Notice des tableaux exposés dans la Galerie du Louvre*, par le vicomte Both de Tauzia, 1^re^ partie. *Ecoles d'Italie et d'Espagne*, n° 383.

(2) Cité par M. Frédéric Villot, *Notice du Musée du Louvre*, 3^e^ partie, 1861, p. 226.

(3) Je prends mes autorités à M. Müntz, *Raphaël*, p. 6, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. III, p. 585.

*

Digitized by Google

dans leurs œuvres. Giovanni Bellini en a mis un, tout rond comme un *tondo*, entre les mains de son étrange *Vérité*; toutes les Vénitiennes s'étaient depuis longtemps familiarisées avec le maniement de deux miroirs pour les soins minutieux de leur chevelure — *l'arte biondeggiante*, — on en trouve les preuves dans la *Jeune Fille nue à sa toilette*, de Palma, au Musée de Vienne, dans les planches de Cesare Vecellio et de Giacomo Franco représentant des dames absorbées par les soins de la *solana*; enfin dans le tableau dit la *Fille du Titien* du Musée du Louvre. Il était donc tout naturel que l'ingénieux artifice du père de la peinture à l'huile fût repris par le chef de la peinture vénitienne. Ce fut dans les conditions suivantes, dont nous reproduisons le récit d'après d'Argenville, faute d'avoir en mains Vasari qui en est l'auteur responsable (1).

« Comme il (Giorgion) disputait avec des sculpteurs sur la prééminence de leurs arts, le sculpteur soutenait qu'il avait l'avantage de faire voir une figure de tous côtés, ce que la peinture ne pouvait exécuter. Giorgion disait qu'il pouvait de même représenter une figure de quatre côtés à la fois. Il peignit, en effet, un homme nu, vu par les épaules, et sur la terrasse du même tableau, une fontaine claire qui réfléchissait son visage : il mit à gauche de la figure, une cuirasse très polie, où l'on voyait un de ses côtés, et un miroir, placé à droite, esquissa l'autre. Cette ingénieuse idée le tira de peine » (2).

Bien des peintres ont repris ce thème plus ingénieux que séduisant, et le récit en a été rapporté avec une insistance qui montre assez le succès de curiosité qu'il obtint. Il était donc bien naturel qu'un peintre tel que Gian Girolamo Savoldo, qui avait rétrospectivement choisi Giorgion pour maître, se soit exercé, à son tour, à ce jeu pittoresque. Et, d'autre part, comme bien des connaisseurs, ou soi-disant tels, savaient la manière dont le peintre de Castelfranco avait tenu sa gageure, ils en arrivèrent progressivement à lui attribuer l'œuvre que le pasticheur brescian avait peinte sur la même donnée. Nous ne voyons pas d'autre explication plausible de l'étrange aberration qui a fait attribuer l'homme aux miroirs de Savaldo au maître du Titien, sur tous les livrets du Musée du Louvre, jusqu'à celui de 1841, depuis l'*Inventaire des tableaux du Roi* dressé en 1710 par Bailly. Il est beaucoup moins aisé de comprendre comment

(1) *Müntz*, *Histoire de l'Art*, etc., t. III, p. 151.
(2) D'Argenville, *loc. cit.*, t. IV, p. 125.

Digitized by Google

cette figure de fantaisie a pu recevoir le nom de Gaston de Foix.

Quant au second portrait de ce général qui, d'après d'Argenville, était au Palais-Royal, nous manquons totalement de renseignements sur son compte; peut-être était-ce l'habile pastiche de Pietro della Vecchia dont Sandrat et Mariette ont parlé (1).

Voilà donc deux groupes de peintures représentant toutes un sujet identique : un jeune chevalier debout, la lance à la main, armé de toutes pièces, et portant le nom de duc de Nemours; le premier est attribué à Raphaël, tandis que l'autre passe pour provenir du Giorgion. Les jeux du hasard sont parfois bien singuliers, mais leurs caprices ont des limites, et l'on chercherait vainement un exemple d'une pareille rencontre; d'où l'on peut conclure que ces quatre ou cinq prétendus portraits de Gaston de Foix sont des répétitions d'un original unique.

Cette conclusion, toute théorique sous notre plume, devrait être corroborée par l'étude des gravures et photographies de ces diverses peintures, genre de démonstration qu'il n'est pas en mon pouvoir d'entreprendre. Heureusement, il est possible d'arriver à la certitude par une autre voie, que, quoique un peu détournée, nous allons prendre, en priant le lecteur de pardonner la longueur des détours à celui qui ne peut pas couper par le plus court, en allant directement consulter le portefeuille du cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

Or, voici dans le *Catalogue de la Vente des tableaux et statues de l'architecte Pierre Vigné de Vigny*, publié par notre érudit confrère M. le comte Ch. de Beaumont (2), la description d'une peinture qui offre toutes les conditions désirables :

« N° 1. — Georges Barbarelli dit le Giorgion. Un homme en cuirasse qui se trouve dans le tableau qui est à Castelfranco, dans le Trévisan, représentant une Sainte Vierge assise entre saint François et la figure peinte dans ce tableau. On prétend que c'est Gaston de Foix; ce morceau a toujours été estimé des connaisseurs; il est sur fond de bois qui porte 15 pouces de

(1) A ce sujet nous nous demandons ce que pouvait bien représenter le petit tableau que possédait Pierre de l'Estoile et qu'il désigne ainsi : « Ma petite *Mort de Pavie*, qui est une pièce rare » (Mémoires, t. IX, p. 49, février 1608).

(2) *Pierre Vigné de Vigny, architecte du Roi*, 1698-1772 (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*), 1894, p. 634.

Digitized by Google

haut, sur 10 pouces de large; on en trouve l'estampe gravée par l'Asne, avec la marque de Raphaël d'Urbain... 499[l] 19[s] ».

L'expert Rémy, auquel nous devons cette précieuse indication, véritable synthèse des faits contradictoires que nous avons rencontrés jusqu'ici, déclare, dans l'Avertissement placé en tête du catalogue, qu'il n'a « hasardé aucuns noms de peintre », et que tout ce qu'il a dit « est conforme aux connaissances acquises par une longue expérience (1). » Nous le croyons sans peine, car il a donné dans la rédaction de ce seul article la preuve de connaissances vraiment remarquables, en relevant des faits qui avaient échappé au docte Mariette lui-même. Grâce à son érudition, nous voyons se confirmer notre supposition, c'est-à-dire que le fameux portrait de Gaston de Foix attribué à Raphaël, sur la foi du fallacieux graveur Michel Lasne, était tout bonnement la reproduction d'une figure peinte par Giorgio Barbarelli, et nous pouvons remonter, sans crainte de nous tromper, à l'original, c'est-à-dire au tableau de Castelfranco.

M. de Monconys, passant par cette ville, le 16 avril 1664, ne manqua pas d'aller le voir : « C'est, dit-il, un très bon tableau sur le bois, d'une Vierge assise sur un throsne, tenant un petit Jésus nu sur ses bras, avec saint François debout à sa gauche et un saint Maurice armé à sa droite (2). » Ce tableau célèbre est en effet très beau, mais il est assez peu connu parce qu'il est relégué dans une ville de second ordre où les touristes ne s'arrêtent guère. Peint en 1504, il représente la *Vierge trônant entre saint François d'Assise et saint Liberale,* le patron du dôme de Castelfranco. Ce saint guerrier revêtu de son armure et tenant sa lance a visiblement inspiré le *san Secondo* que Buonconsigli (il Marescalo) a placé à la gauche du *Christ bénissant* de l'église *dello Spirito Santo*, dans le quartier de Dorsoduro, à Venise (3), preuve de la grande impression qu'il produisit sur les artistes du temps, impression qu'il n'est pas oiseux de constater ici, car elle explique la quantité de copies qui furent faites de cette charmante et fière figure de jeune chevalier, une des plus belles qu'ait peintes le Giorgion. On peut se

(1) *Ibid.*, p. 633.
(2) *Journal des Voyages de M. de Monconys*, Lyon 1666, seconde partie, p. 412.
(3) Georges Lafenestre et Eugène Richtenberger, la *Peinture en Europe : Venise,* Paris, ancienne maison Quantin, p. 228.

Digitized by Google

demander si celui-ci lui-même n'en avait pas fait une étude séparée, qui serait probablement une des peintures dont nous avons parlé, peut-être celle que possédait le duc de Saint-Simon.

C'est affaire aux spécialistes de s'en enquérir, et ce n'est pas une tâche aisée, puisque de toutes les œuvres du Giorgion, il n'est qu'une seule qui n'ait pas été contestée, et c'est précisément le tableau du dôme de Castelfranco. Il semble que tout ce qui touche à l'illustre maître soit étrange et mystérieux, voilé d'un clair-obscur douteux, comme la brumeuse *sfumateza* dont il avait ravi le secret à Léonard de Vinci.

Je ne m'attarderai pas à rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans l'opinion qui incarne le duc de Nemours dans le *San Liberale* de Castelfranco; mais je noterai que cette figure épique s'est vue baptisée d'un autre nom encore plus glorieux.

On put voir à l'Exposition artistique de Manchester, en 1857, un portrait en pied, de grandeur naturelle du chevalier Bayard, attribué à Giorgio Barbarelli, flatteuse attribution contre laquelle les organisateurs de *l'exhibition* protestèrent tacitement en accrochant le tableau hors de vue. Burger, qui était là, ne s'y trompa pas. « Un chevalier de Giorgione, sans peur et sans reproche, ne serait pas là ! s'exclama-t-il. C'est d'ailleurs la même figure que le petit chevalier armé, de la National Gallery (n° 269), étude pour la figure de *San Liberale*, dans le tableau d'autel à Castelfranco, et qui n'est pas le chevalier Bayard, mais probablement, selon Mariette, Gaston de Foix (1).» Burger citait sans doute de mémoire, et s'est grossièrement trompé, car Mariette, on l'a vu, ne s'est pas douté que le Gaston de Foix qu'il donnait à Raphaël fût une étude pour le *San Liberale* du Giorgion. Ce n'est pas pour le vain plaisir de surprendre en faute l'acerbe critique, si implacable lui-même pour les erreurs d'autrui, que nous relevons le fait, mais pour donner un exemple frappant de la légèreté avec laquelle bien des attributions ont été faites, ce qui doit inspirer de l'indulgence pour les critiques d'autrefois, tout en constatant combien ce manque d'exactitude rend difficiles les recherches iconographiques.

Revenons, en terminant, au duc de Saint-Simon. Le portrait

(1) W. Burger, *Trésors d'art exposés à Manchester* en 1857. Paris, J. Renouard, 1857, p. 75.

Digitized by Google

qu'il possédait ne représentait pas le dernier des comtes de Foix et n'était pas une œuvre de l'Urbinate, mais une copie ou un pastiche, probablement par Pietro della Vecchia, du *San Liberale* peint par Giorgion en 1504 à Castelfranco.

Monteil de Quercy, 18 août 1897.

JULES MOMMÉJA.

TESTAMENT DE HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE GUILLAUME DE LAMOIGNON

MARQUIS DE BAVILLE, COMTE DE LAUNAY COURSON ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS ET PREMIER PRÉSIDENT EN SON PARLEMENT DE PARIS

Mgr X. Barbier de Montault, notre savant et infatigable collaborateur, a eu l'amabilité de nous communiquer le document que nous publions ci-dessous : le testament de Guillaume de Lamoignon.

Marquis de Baville (1), comte de Launai-Courson, baron de Saint-Yon (2), il était né, le 3 octobre 1617, de Chrétien de Lamoignon et de Marie de Landes. Avocat au Parlement de Paris le 19 avril 1635, nommé conseiller au même Parlement le 14 décembre suivant, maître des requêtes le 16 décembre 1644, il fut pourvu de l'office de premier président le 27 octobre 1658. Il mourut à Paris le 10 décembre 1677, et Fléchier prononça son oraison funèbre en l'égliseSaint-Nicolas du Chardonnet, le 18 février 1679.

Il avait épousé en 1640 Madeleine Potier, fille de Nicolas Potier, président de la Chambre des Comptes, et de Marie Barré; il en eut 10 enfants. F. M.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Estant dans la soixantiesme année de mon aage et adverty par mes infirmités que je devois songer à ma dernière fin, j'ay creu devoir mettre par escrit les dernières (*sic*) sentimens dans lesquelz je veux mourir et que je désire estre exécuttez après ma mort.

Je rend grâce à Dieu des biens infinis qu'il m'a faits depuis que je

(1) Baville, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, canton de Dourdan, commune de Saint-Chéron.

(2) Saint-Yon, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, canton de Dourdan.

Digitized by Google

suis au monde et surtout des grands examples pour la vertu et pour la solide piété que j'ay receus de tous costez dans la famille où il m'a fait naistre, ce que je dois préférer mil fois à tous honneurs et à tous les advantages de la terre dont la Divine Bonté m'a aussy comblé.

Je luy demande pardon d'y avoir si mal répondu et de n'avoir pas assez travaillé à continuer ses bons examples dans ma famille; mais, quoyque je n'aye pas agy comme je devois, Dieu m'est tesmoing que dans l'afection immense qu'il m'a donnée pour mes enfans, j'ay toujours plustost souhaitté qu'ils conservassent l'esprit de justice, d'humilité et de charité et de simplicité crestienne, qui est le véritable caractère que j'ay donné dans ma famille, que de les voir dans la plus haulte eslevation du monde et remplis de biens et richesses.

Je supplye la Divine Miséricorde de me pardonner de ce que j'ay fait un si mauvais usage des biens et des honneurs qu'Elle m'a donné et des grâces infinies dont elle m'a pourveu dans ma naissance et qu'elle m'a continué jusques à présent, quoyque je n'y aye jamais corespondu comme je le devois et le voudrois, ô mon Dieu, avec la dernière confession et vous sçavez combien j'ay besoin de m'anéantir sur cela devant vous, comme une ingratte et misérable créature.

Je proteste que j'ay tousjours vescu et veult vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, détestant de toutte l'estandues de mon cœur les erreurs de tous les sentimens qui sont contraires à la pureté et à la simplicité de la foy que Dieu m'a donnée et que j'embrasse avec une entière soumission.

Je désire estre enterré dans l'église des Cordellières de Paris, auprès de mon cher père, et je ne veult pas que là ny ailleurs l'on fasse aucune cérémonnye à mes funérailles, deffendant qu'il y ait aucunes armoiryes, nom pas mesme une tenture de..... [mais] de serge et que le luminaire soit très médiocre, scellon.....crestienne; comme je souhaitte infiniment que l'on prye Dieu.... aussy je ne veult pas qu'en quelque lieu que ce soit, [l'on fasse] aucune dépensse superflue sur ce sujet, mais surtout je deffand que l'on fasse aucune sorte d'oraison funèbre, [en quelque] lieu que ce soit.

Je prye ma femme et mes enfans par toute l'auctorité que je puye avoir, d'exécuter ponctuellement tous [ces] articles et d'aller au devant de tous ceux qui auront la charité de prier ou faire pryer Dieu pour moy, nom pas de les empescher de faire des services pour le repos de mon âme, car au contraire, je désire ardement ce secours; j'y ay confiance et en ay besoing plustost que personne du monde; mais pour en oster tout l'apareil, ainsy que j'ay desjà expliqué, je désire que mon épitaphe soit fort simple, en quelqu'endroit de la mesme chapelle, et qu'on n'y mette que ces mots :

Guillelmus de Lamoignon, marquis de Baville,
Senatus princeps, hic expectat resurectionem.

Digitized by Google

Ma femme m'a tesmoigné qu'elle vouloit choisir sa sépulture avec moy, comme je l'en supplye de tout mon cœur, affin que nos corps, que Dieu a uniquement joints pendant nostre vye, ne soyent séparés après nostre mort et qu'ils atendent ensemble la résurection; mais quelque désir que j'aye pour cella, cy ma femme changeat de sentiment, je ne veult pas l'obliger à rien qui luy fasse peine, ny la contraindre en quoy que ce soit.

Si elle choisit donc sa sépulture avec moy, on pourra laisser une plasse dans mon épitaphe, pour y mettre le sien avec la mesme simplicité, car je sçay que cella est conforme à son esprit.

Je désirerois que mon cœur soit porté dans la cave de la chapelle de l'église de Saint-Leu-Saint-Gille, où ma mère est enterrée, et qu'il soit mis aux pieds de cette bonne et sainte mère, et que l'on mette ces mots dans le vuide que j'ay fait laisser exprais au bas de son épitaphe :

Ejusdem Guillelmi de Lamoignon, cor pedibus carissimæ matris hic quiescit.

J'ay tousjours de la paine de ce que dans l'establissement de [ma] famille, ma fille, la comtesse de Broglio, n'a eu que qua[tre] mil escus en mariage, quoyqu'elle soit l'aisnée de mes [filles] et que j'ay donné deux cent mil livres à ma fille, la procureuse généralle; le grand nombre d'enfans de ma fille de Brog[lio], les dépences où M. son mary est engagé par sa pro[fession], ont augmenté la peine que j'en avois. Recognoi[ssant].... qui avoit plus de besoin de mon secours, en avoit [eu] moins que mes autres enfants, c'est pourquoy je prye ma femme [de] faire en cela ce que je n'avois peu faire, d'assister ma fille de Broglio de tout ce qu'elle poura et de l'égaller à sa sœur, la procureuse généralle, ou par testament ou autrement.

Je reconnois si fort le font du cœur de mes enfans et leur bon naturel, que nom seulement ils n'en auront point de jalousie, mais aussy qu'ils y porteront leur mère; aussi je les conjure, par touttes (*sic*) la tendresse qu'ils ont pour moy, d'assister leur sœur et toutte sa famille, dans tous les besoins qu'elle aura de leur secours.

Je supplye aussy très instamment M. du Harlay, procureur général, de la mesme chose; je croy qu'il est bien à propos que ce que ma femme donnera à ma fille de Broglio soit mis en fond ou en rente sur l'hostel de ville et que soit à condition qu'elle ny M. son mary, ne le puissent alliéner, mais qu'elle en jouisse sa vye durant et qu'après sa mort, cella revienne à tous ses enfans également et sans aucun avantage pour l'aisné qui est assez avantagé par la substitution qui est dans la maison de Broglio.

Il semble que les rentes qui sont sur l'hostel de ville donnent un revenu commode et qu'elles seroyent propres pour elle, mais il y a

Digitized by Google

bien des mesures à prendre pour empescher qu'on ne les alliennent, ce que ma femme fera avec bon conseil.

L'aisnée de mes deux filles religieuse a une pention de 500 livres, qui luy est constituée par un contrat lors de sa profession; on n'a pas peu passer un mesme contract pour la seconde, à cause des règlemens qui le deffendent; cependant nostre intention a esté et est encores que cette pention luy soit donnée sa vie durant au monastaire où elle sera. Afin que cella soit plus asseuré, je l'ordonne par le présent testament et je lui lègue, en tant que besoin seroit, cette mesme pention, qui la suivra si elle changeoit de maison.

Je prye ma femme de faire la mesme chose et d'assurer cette pention sur son bien par son testament et par telle autre disposition qu'il luy plaira.

Outre cette pention viagère qui est de 500 livres pour chacune, je leur laisse aussy par forme de suplément, à chacune 100 livres par an, leur vye durant, qui sera donnée au couvent où elles demeureront et qui les suiveront si elles changeoyent de maison. Je leur fais ce petit don pour marque de la tendresse que j'ay toujours eue pour elles, les conjurant de pryer Dieu pour moy, tous les jours de leur vye, ce que je suis asseuré qu'elles feront quand je ne les en prirois pas.

C'est principalement pour ce qui regarde ses trois articles de ma fille de Broglio et de mes deux filles religieuses et de ma sépulture, que j'ay fait le présent testament, car d'ailleurs, Dieu m'ayant fait la grâce d'establir ma famille par les bienfaits du Roy et par la distribution que je leur ay faittes de mon bien, je n'en ay présentement que ce qu'il m'en fault pour payer mes debtes et pour laisser à ma femme de quoy vivre scellon sa condition médiocrement; en quoy mesme je com[prends]... cens mil livres, don le Roy a eu la bonté de m'accorder un.... retenue sur ma charge de premier président, lequel [ma femme] emploira, s'il luy plaist, au payement de mes debtes, et comme [elles] montront à une plus grande somme, elle acquittera le surplus [sur le] peu de bien qui nous reste.

Ainsy je ne puis faire délays ny récompensser mes do[mestiques] comme je le souhaittrois extrêmement et comme je feray... si Dieu m'en donne le moyen dans la suite de ma vye; je [ne] puys faire autre chose pour eux que de les recommander à ma femme, à mes enfans, que je conjure d'en avoir soin et de les assister autant qu'il leur sera possible.

J'ay remarqué tousjours en La Martinière et en La Chapelle beaucoup d'affection pour moy, une grande probité et bien du méritte; mes enfans, qui ont pour eux les mesmes sentiments que je puys avoir, en auront aussy la mesme considération. Je donne seulement à l'un et l'autre une bague de cinquante pistolles qu'ils garderont pour le souvenir de l'afection que j'ay pour eux.

Digitized by Google

Je suis aussi très satisfait des services de Blanchard, qui est présentement le plus ancien de mes domestiques; il m'a servy depuis longtemps avec beaucoup d'affection et de fidélité, je luy donne aussi une bague de cinquante pistolles qu'il gardera pour l'amour de moy.

Je désire qne mes vallets de chambres soyent récompenssez à proportion du temps qu'ils m'auront servy et qu'il soit donné à mes laquais de quoy aprandre mestier, aussy à la mesme proportion, que je désire aussy estre gardée pour récompenser les cochers et palfreniers, ainsy que ma femme et mes deux fils le jugeront à propos.

Je désire que la pention de 400 francs que je paye au Collège de Clermont pour le bon père Blapin, luy soit continuée sa vye durant et après le décès de ma femme, je prye mes deux fils de la payer et de la partager entr'eux par moityé. Je sçay qu'ils le feront bien volontairement en recognoissance des grandes obligations qu'eux et moi avons à ce bon père, qui a employé les meilleurs années de sa vye à leur éducation, dont il a pris un soing extraordinaire. Je prye Dieu qu'il en soit sa récompense, sa condition ne nous ayant pas permis que je luy en aye procuré d'autre. Je supplye aussi le bon père de se souvenir de moy en ses prières.

Je prye ma femme de garder pour l'amour de moy, un crucifix de buys qui est présentement dans mon oratoire de Paris, c'est celluy qui a esté à fue (*sic*) ma mère et que ma sœur de Nesmond m'a laissé par son testament, que je donne à ma femme, comme la chose qui m'est la plus chère et je lui donne comme gaige cincère (*sic*) et cordialle affection que j'aye tousjours eue pour [elle] et je la prye de laisser après sa mort ce crucifix à mon [fils] aisné, qui le gardera bien chèrement.

Je donne à ma chère sœur un autre crucifix d'yvoire à... dorée, qui est présentement dans mon cabinet... que j'ay dessein de mettre dans ma bibliotèque; je la prye de [le gar]der pour l'amour de moy et de le laisser en mourant à mon [fils] aisné pour mettre aussy dans sa bibliothèque, avec ces mots que je veux faire mettre au bas de ce crucifix, qui sont : *Arbitratu... sum, ni hil scire nisi Jesum Cristum et huc crucifixum.*

Je conjure cette chère sœur de recevoir cette séparation avec la soumission que les crestiens doivent avoir à la volonté de Dieu et de la regarder avec une grande espérance d'estre réunis ensemble dans l'éternité et surtout cella et en tout autres choses, qu'elle considère les avis de ceux que Dieu luy a donné pour sa conduite, comme les advis de Dieu mesme; mais elle ne trouvera jamais de repos, de seureté et de consolation que dans cette voye d'une parfaite soummission.

Je donne à mon fils aisné, advocat général, toutes mes médailles antiques de bronze, d'argent, tant celles des empereurs que des con-

Digitized by Google

sullaires. Je luy donne aussy le portrait de M. Bignon, advocat général, afin que l'ayant devant les yeux, ce grand homme luy serve d'exemple.

Je donne à mon fils de Baville, maistre des Requestes, mes médailles antiques d'or et touttes modernes, de quelque métail qu'elles soyent; elles sont présentement distinguées par cabinets, et celles d'or sont touttes dans une petite cassette. Je croy qu'on les trouvera touttes distinguées comme elles doivent estre. Je comprend dans ces médailles modernes touttes les monnayes estrangères que j'ay, quoyqu'elles ne soyent pas dans les mesmes cabinets, comme elles n'y sont pas présentement.

Je donne à ma fille de Broglio le tableau de *Saint François mourant*, qui est présentement dans mon cabinet à Paris.

Je donne à ma belle-fille de Lamoignon, le grand tableau de *Jésus portant sa croix* qui est présentement dans la chambre par laquelle l'on entre dans la galerye de la bibliothèque à Paris.

Je donne à ma belle-fille de Baville, le tableau de *Sainte-Catherine de Sienne*, que ma mère m'a laissé par son testament. Je luy donne aussy un *Exe* (sic) *homo* de Lebrun qui est peint sur de la toille d'or. Il est dans mon cabinet présentement.

Je conjure tous mes enfans de garder tous ces petits portraits comme des marques de l'amour que j'ay tousjours eue pour eux. Ils n'ont jamais doulté que je n'en eusse aussy beaucoup et ils ont aussy tousjours agy avec moy d'une fasson capable d'y engager le cœur d'un père qui auroit esté bien plus dur que le mien, aussy je croy qu'il n'y a que Dieu seul qui sache jusqu'à quel point je les ay aimés et je les aime. J'espère de sa divine bonté qu'il sera leur récompense sur ce sujet et je les remercye du plus profond de mon cœur de cette grâce qu'il m'a faitte, qu'il a bien voulu estandre aux alliances de mes filles, qui m'ont donné touttes la satisfaction que je pouvois espérer. Je les conjure touttes ensemble de conserver l'union de l'amitié qui est entr'eux tous, comme le plus grand de tous les biens qu'ils penssent avoir en ce monde; qu'ils prennent garde que jamais rien ne la puisse altérer et qu'ils aillent au-devant des moindres [choses qui] pouroyent y apporter de la diminution, parce qu'il [est] plus aisé de conserver cette union et cette concorde [dans leur] intégrité que de la restablir quand elle a receu [une] atteinte.

Je les conjure tous aussy d'aimer, honorer et respecter [leur] mère et de la considérer, quand je ne seray plus au [monde], comme réunissant en elle tous les sentiments qu'ils [ont] eu jusques issy (*sic*) pour elle et pour moy. Je leur recommande qu'ils se souviennent de moy tous les jours de leur vie dans leurs prières, comme en disant un *requiescat in pace*; je me suis acquitté de ce devoir à l'esgard de mon père et de ma mère et j'espère la mesme chose d'eux.

Je prye Monsieur du Harlay, procureur général, mon gendre,

Digitized by Google

d'agréer une dessente de croix d'yvoire qui est présentement dans mon cabinet de Paris et de garder ce petit présent pour l'amour de moy, comme une marque de l'estime et de l'affection que j'ay pour luy; je le prye d'aimer et d'assister ma femme et mes enfants qui correspondront tousjours aux bons sentiments qu'il voudra bien avoir pour eux.

Je donne mil livres à l'Hostel-Dieu de Paris, et mil livres aussy à t'Hospital Général.., six cens livres aux Cordellières de Paris, à la charge de dire un annuel pour moy, trois cens livres pour un pareil annuel à Saint-Leu et Saint-Gilles, autant aux Récollets de Paris et autant à ceux de Saint-Denis en France, à la charge aussy d'un annuel dans l'un et l'autre de ses monnastaires.

J'ay engagé le chevallier de Mauny dans l'ordre de Malthe, à cause qu'il porte mon nom et mes armes et qu'il est mon parent, quoyqu'en degré fort esloigné. Je prye mon fils aisné d'en avoir soing et de considérer cella comme une charge de son droit d'aynesse.

Je nomme ma femme et mes deux fils pour exécuteurs de ce tesament et les prye d'en avoir soing. Je n'ay plus rien [à] y ajouter présentement, mais je ne puys le finir qu'en remerciant encore Dieu des grâces qu'il m'a faites singullièrement, de m'avoir fait naistre dans une famille aussy crestienne que celle où il m'a fait naistre, comme aussy de la famille qu'il m'a donnée et des sentiments qu'il a inspirés sur mon sujet à mes enfans; je les embrasse tous tant que petits que grands, mesme ceux que je ne verroy pas et qui ne seront [pas de ce] monde quand j'en sortirroy; je leur donne à tous [ma] bénédiction de toutte l'estendue de mon cœur; je [les conjure] de bien s'apliquer à servir Dieu et se distinguer [par] là de la plus-part des grands du monde et [c'est avec] ces dernières parolles que je les prye par tout l'amour que j'ay pour eux et qu'ils ont pour moy de le considérer toujours comme le pressieux héritage qu'ils puissent avoir pour ce monde et pour l'autre. *Pacem relinquo vobis, pacem Dei do vobis.*

Fait à Baville l'an M VI^c^ soixante-seize, le vingt octobre, dernier jour de ma cinquante-neufiesme année et le premier de ma soixantiesme. Signé : de Lamoignon.

(*A la suite la note*) : Testament de deffunct Monsieur de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, déceddé audit Paris, au mois de décembre 1677, quatorze mois après l'avoir fait en son chasteau de Baville.

IMITATION DE J.-C. (1)

M. T. de L. a bien raison de dire que le prétendu Gersen, abbé de Verceil et auteur supposé de l'*Imitation*, est un person-

1) Voir *Correspondance*, t. II, p. 215 et le numéro 43, p. 217.

Digitized by Google

nage imaginaire. Mais il fait sienne une opinion bien contestable lorsqu'il affirme que « le style de l'*Imitation* est plutôt conforme au latin du XIII^e^ siècle qu'à celui du XV^e^ siècle », et lorsqu'il conclut qu'il faut abandonner Thomas a Kempis aussi bien que Gersen. L'opinion généralement admise, et qui peut passer pour démontrée, est que Thomas a Kempis (ou mieux de Kempen) est l'auteur de l'*Imitation*. M. T. de L. n'ignore sans doute pas que la dissertation du D^r^ Hirsche prouve péremptoirement que le style de ce livre célèbre est identique à celui des œuvres de Thomas. Comme le dit l'abbé Delvigne, cité par notre savant correspondant, « c'est chose fort étrange de voir M. Tamizey de Larroque, qui a retrouvé les assonances de langage dans les œuvres authentiques de Thomas a Kempis, ne pas les voir dans l'*Imitation*, et arguer ainsi de cette prétendue absence pour contester au chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès ses droits à la paternité de l'*Imitation* » (1).

Hyacinthe MARIE.

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR BERTIER DE SAUVIGNY, INTENDANT DE PARIS

Les sages mesures prises, tant par Bertier de Sauvigny, que par son beau-père Foullon, ne servirent qu'à exciter contre eux la colère de la populace. A la suite des journées de juin et des événements de juillet 1789, leur tête fut mise à prix. Découvert à Viry, Foullon fut ramené à Paris et mis à mort, le 22 juillet. Quelques heures après, Bertier, arrêté à Compiègne et ramené lui aussi à Paris, subissait le même sort que le contrôleur général. Bien que ces événements soient très connus (2), le document que nous publions, et qui est tiré des archives de Seine-et-Oise, éclaire quelque peu les antécédents de la tragédie qui se déroula en place de Grève. Bertier aurait, pour échapper au sort de MM. de Launay et de Flesselles, songé à se retirer à Cadix. Dans ce dessein, il avait fait partir avant lui un de ses

(1) *Les dernières recherches sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, p. 4. Bruxelles, 1883. (Extrait du *Précis Historique*).

(2) Sur Bertier et Foullon, voir A. de Boislisle : *Mémoire de la Généralité de Paris.*, (Doc. inédits), introduction, p. LXXXVIII, — et M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, passim.

Digitized by Google

serviteurs, Levillaint, chargé de ses papiers et d'une forte somme d'argent, environ quatre cent vingt mille francs. Il l'envoya en Bourgogne le 21 juillet probablement. Deux jours après son départ, Levillaint apprit la triste fin de son maître; effrayé et se sachant menacé, il cacha la somme et les papiers qui pouvaient le compromettre, et chercha un refuge dans le château de Bertier à Sauvigny (1). Reconnu à Auxerre et arrêté après un court combat, il fut ramené à Paris et enfermé au Châtelet, d'où il écrivit la lettre ci-dessous.

A qui était-elle adressée? Quel était ce personnage à qui Levillaint offrait 60,000 francs en échange de l'aide qu'il lui prêterait pour mettre en sûreté le trésor? Nous l'ignorons, ne possédant qu'une copie sans adresse. Saisie par la gendarmerie de Dourdan, elle fut envoyée aux administrateurs de Seine-et-Oise. Au reste, sa seule importance est de nous faire connaître les mesures de précaution de Bertier, et qu'il n'eut pas, malheureusement pour lui, le loisir de mettre à exécution.

LÉON MIROT.

I (2)

Monsieur,

Vous n'ignorés pas sans doute la mort sinistre de M. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, au service duquel j'ai resté l'espace de huit ans. Par ma bonne conduite je me suis attiré sa confiance, il me fit part de son voïage pour aller à Cadis en Espagne, il m'ordonna de prendre le plus beau et le plus fort cheval de son écurie et de me tenir prêt pour partir, que dans 15 à 18 jours, il prendroit la poste pour venir me joindre et que moi particulièrement je prendrois la route de traverses dans la crainte d'être arrêté et fouillé ; il me donna pour cet effet une boëte de noyer doublée de fer blanc de la longueur d'un pied et demi sur un de large. Il y compta six mille louis en or et trois cents billets de la Caisse d'escompte, de mille livres chaque, qu'il mit dans un portefeuille de maroquin rouge avec des papiers aristocrates. Je mis laditte boëte dans un porte-manteau fait exprès, je pris les ordres de mon départ et je me mis en route; deux jours de marche me font parvenir dans votre endroit, où j'apris que M. l'Intendant avoit été arrêté et que la populace effrénée l'avoit pendu et assommé, et que le cocher qui conduisoit on l'avoit menacé de lui faire subir le même sort s'il ne déclaroit pas la route que j'avois prise. La crainte qu'il avoit de perdre la vie lui fit déclarer que j'étois

(1) Sauvigny, Yonne, arrond. et cant. d'Avallon.
(2) Archives départementales de Seine-et-Oise, Série L 1, m.

Digitized by Google

parti et il leur dit la route que j'avois pris, on donna mon signalement avec ordre de m'arrêté dans tout le royaume. Sur cette nouvelle je fis mes réflexions et je frémis de ma pensée qu'étant arrêter avec ma boëte et les papiers aristocrates on auroit pu me faire subir le même sorte qu'à M. l'intendant. Alorsje pris une remarque que je pris par écrit; je fouillai un trou en terre avec mon couteau de chasse qui par malheur se cassa par le milieu, j'enterrai ma boëte à deux pieds de profondeur, je la recouvris et j'écrivis tous les locals afin de ne pas sy méprendre comme n'étant passé que cette seule fois dans notre endroit. Je mis le renseignement dans un portefeuille large comme la main, je le mis dans la coëffe de mon chapeau, et la même nuit je partis pour me retirer dans un château que M. l'Intendant a dans la Bourgogne qui est directement Sauvigny. Arrivé à Auxerre, je fus arrêté par quatre cavaliers de la maréchaussée déguisés en bourgeois. Je me battis, j'en blessoi un; mais n'ayant plus de défense, étant accablé de fatigue, je fus forcé de me rendre, on me mit dans une chaise de poste, on me conduisit de suite à Paris on me mena à l'Hôtel de Ville où j'ai subi un interrogatoire de six heures, après lequel tems on m'a conduit au Grand Châtelet où l'on m'a mis au secret, où j'ai resté vingt-deux mois, un comité fut tenu exprès pour moi. La semaine dernière, on a délibéré que dans mon cas j'étois plus à plaindre qu'à blâmer, que je sortirois du secret, que j'aurois la liberté de faire agir pour prouver mon innocence. Comme j'ai la liberté d'écrire et de faire agir, je m'adresserai à vous, monsieur, sachant la haute réputation que vous jouissés, pour vous prier de vouloir m'obliger dans cette occasion en retirant ma boëte du lieu où elle se trouve. Comme je ne puis confier ni espérer de vous envoyer ce renseignement que je ne puis le remettre qu'à vous seul, je vous prie de venir le plutôt possible, alors je serai plus sûr de vous et je seroi sans inquiétude. Je n'ai d'autre ressource que ma fortune, j'ai tous les besoins possibles pour faire accellérer mon affaire et me solliciter, car depuis mon arrestation j'ai tout consommé ce que j'avois à cause d'une maladie où j'ai été à toute extrémité et dont je suis encore redevable des avances que l'on me fait. La proposition que je vous fais, Monsieur, n'est pas pour que vous fassiez des démarches et des avances pour le seul plaisir de m'obliger. Non, Monsieur, mes intentions sont de vous donner soixante mille livres que vous prendrés en or dans la boëte, et le reste vous me le garderés jusqu'à ce que j'aie recouvert ma liberté. Comme on ne sait qui vit ni qui meurt, vous me ferez une reconnaissance du reste, voilà ma manière de récompenser un honnête homme à qui je mets ma confiance sur le sceau du plus grand secret. Si par cas vous ne pouriés pas venir de suite, je vous prie de me faire réponse par le premier courier et dafranchir la lettre parce qu'il me seroit impossible de la lever de la poste, car dans ce moment je manque de tabac dont je fais usage, ce qui m'occasionne de grands

Digitized by Google

maux de tête. Rien autre chose à vous marquer, je finis et suis en attendant le plaisir de vous voir, Monsieur,

Votre etc.

LEVILLAINT.

Mon adresse est à M. M. Levillaint, détenu au Grand Châtelet de Paris.

Je vous observe que si vous venés à m'écrire de ne pas entrer dans aucun détail crainte que votre lettre viendrait à s'égarer.

Ce 29 septembre 1791. Pour copie conforme,

BINOIS.

Secrétaire.

II (1)

Dourdan, ce 25 septembre 1791.

Messieurs,

Le commandant de la maréchaussée de cette ville vient de déposer au directoire une lettre signée Levillaint, dont vous trouverés copie ci-jointe et qu'il nous a déclaré lui être tombée entre les mains. Quoiqu'elle ne paroisse guère dans le cas de mériter attention, nous avons cependant cru, Messieurs, devoir vous en donner connaissance d'après la loi que nous nous sommes faite de ne vous laisser ignorer aucuns des événements qui pouraient se passer dans ce district, relatif à l'intérêt de la nation, au bon ordre et à la tranquillité publique.

Nous sommes très fraternellement, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les administrateurs du directoire du district de Dourdan,

MONVOISIN.

PAUMIER.

VINCENT.

QUESTIONS

166. — Sur un magistrat breton, victime de la Bastille. — Peiresc, dans une lettre adressée d'Aix en Provence, le 10 mars 1627, à « M. de Chassagne [lisez s., v. p., *Cassagne*], conseiller du roy en la seneschaussée de Nismes, à Nismes », raconte ceci : « Quant à l'affaire de ce pauvre conseiller

(1) Archives départementales de Seine-et-Oise, Série L 1, m.

Digitized by Google

des Bourdeaux, je n'en avais rien sceu et vouldrois bien qu'on vous eust dict le nom pour sçavoir si c'estoit personne de ma cognoissance (1). Bien est-il veritable qu'en Bretaigne un ancien conseiller du Parlement, nommé Le Levier, fut saisy prisonnier par M. Machault, maistre des Requestes, et mis dans un carrosse qui l'enleva nuitamment hors de la province et l'alla porter jusques dans la Bastille de Paris, où il a esté interrogé par deux maistres des Requestes, dont le Parlement de Rennes fit de grandes demonstrations de mescontentement, ayant envoyé le prevost aprez pour le recouvrer et faire sonner le tocsain par les communes. Mais il était déjà hors de leur ressort... »

Les aventures de ce magistrat, en faveur duquel ses confrères faisaient révolutionnairement sonner partout la cloche d'alarme, ont fort intrigué l'éditeur de la correspondance du conseiller au Parlement de Provence. Je me suis adressé, pour obtenir quelques éclaircissements, au très obligeant archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, M. Paul Parfouru. Ce deux fois *excellent* érudit a bien voulu m'apprendre que dans les registres secrets du Parlement de Rennes, conservés au palais de justice de cette ville, on lit que, le 26 janvier 1627, un conseiller représenta un arrêt du Conseil privé, daté du 18 décembre 1626, avec une commission portant prise de corps contre Me Jean Le Levier, conseiller honoraire [il avait été reçu le 30 mars 1588], et que l'on décida de conserver au greffe une copie des deux documents. Par une autre délibération du 5 février 1627, la Cour ordonna que Me Charles de Machault, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, communiquera la commission en vertu de laquelle a été opéré l'enlèvement du malheureux magistrat. M. Parfouru n'a rien trouvé sur les motifs de l'enlèvement, rien non plus sur les poursuites par le prévôt et sur les factieuses sonneries de tocsin. Je viens demander à nos lecteurs bretons s'il est question de ce singulier épisode dans quelque imprimé contemporain. Je viens demander aussi aux spécialistes — et surtout à un spécialiste que je n'ai pas besoin de nommer ici et qui est un de nos plus savants collaborateurs — ce que devint à la Bastille le magistrat si prestement encoffré. Il est probable qu'il mourut dans cette prison, peu de temps après la *cueillette* de sa personne, car sa veuve, très peu inconsolable, Françoise

(1) Quelque docte Bordelais devinerait-il ce qu'était la mystérieuse affaire et quel était le *pauvre* conseiller anonyme ?

Digitized by Google

de Talhouet, était déjà remariée, en 1629, avec un Bussy d'Amboise.

T. DE L.

CHRONIQUE

Par décret en date du 26 juillet, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Jules Guiffrey, administrateur de la manufacture des Gobelins, a été promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. M. Émile Molinier, conservateur au musée du Louvre, a été nommé chevalier du même ordre. Nous joignons nos félicitations bien vives à toutes celles qui ont été adressées à MM. Guiffrey et Molinier à l'occasion d'une distinction si justifiée.

Dans sa séance du 7 août, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du Budget, d'une valeur de deux mille francs, à l'ouvrage de MM. Georges Saint-Yves et Joseph Fournier, sur l'histoire du département des Bouches-du-Rhône, de 1800 à 1810. Elle a, en outre, accordé une mention très honorable au livre de M. Léon Marlet : *Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby*, présenté au concours Le Dissez de Penanrun.

Un décret récent règle l'organisation des bibliothèques publiques de France, qui était régie jusqu'ici par une ordonnance remontant au 22 février 1839.

A l'avenir, les catalogues des bibliothèques auxquelles sont affectés des ouvrages provenant du ministère seront adressés au ministre de l'instruction publique, qui devra également recevoir chaque année un rapport sur la situation et le fonctionnement des établissements, ainsi qu'une liste des acquisitions faites depuis l'année précédente.

Dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque publique municipale, il sera établi par le ministre de l'instruction publique un comité d'inspection et d'achat de livres, présidé par le maire ; les conservateurs et bibliothécaires seront placés sous sa surveillance.

Le ministre s'assurera de plus par des inspections de la situation et de la tenue des bibliothèques.

Toute aliénation de livres, manuscrits, chartes, diplômes, médailles, estampes et objets quelconques est interdite. Dans les fonds d'État, il ne peut être opéré d'échanges entre les diverses bibliothèques qu'en vertu d'arrêtés du ministre.

Les communications au dehors des manuscrits et des imprimés sont consenties par le maire, à moins qu'il ne s'agisse de fonds d'État, auquel cas il faut l'autorisation du ministre.

Digitized by Google

M. Georges Vicaire vient de faire paraître le 8e fascicule du *Manuel de l'Amateur de livres du* XIXe siècle. Ce fascicule (Fourcaud-Gyp) termine le tome III de cette intéressante et savante publication, aussi utile aux travailleurs qu'aux bibliophiles.

Notre collaborateur, M. Paul Guillon, rompant avec la tradition ordinaire de la Faculté de médecine, vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat sur la dernière maladie et la mort de Louis XIII. Le fait est assez rare pour être signalé.

La Société *La Montagne Sainte-Geneviève*, — Mons Lucotitius, dit son sceau, — vient d'entrer dans la quatrième année de son existence. Le 1er juillet dernier, a eu lieu l'assemblée annuelle sous la présidence de M. Jules Périn, son fondateur. Puis, continuant le programme tracé pour l'année courante, la Société a organisé deux promenades-conférences : le 8 juillet, où M. Paul Valet a retracé l'histoire et donné la description des monuments et principalement de la chapelle Saint-Yves, et fait constater, *de visu*, sur les registres paroissiaux qu'Ambroise Paré avait vécu et était mort dans la religion catholique —, et le 15 juillet, au lycée Henri IV, où les membres de la Société ont admiré les peintures de Restout et la tour dite de Clovis.

Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Le congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences a tenu ses séances à Saint-Étienne du 5 au 12 août, et s'est terminé par une excursion au Puy et en Velay.

Quoique les travaux de cette Association ne rentrent pas toujours dans le cadre de nos études, nous tenons toutefois à signaler les lectures faites à la section d'archéologie par MM. Favarcq, sur les très intéressantes peintures du XIVe siècle qu'il a lui-même mises à jour dans l'ancienne église, aujourd'hui abandonnée, de la Chartreuse de Sainte-Croix; Bizot, sur l'ascia dans les monuments antiques; E. Chantre, sur ses découvertes en Cappadoce; de Gravillon, sur les fouilles de la vallée de Jassat (Puy-de-Dôme); Philippe Testenoire, sur diverses découvertes de monnaies anciennes; Noël Thiollier, sur diverses églises des départements de Saône-et-Loire, de la Loire et de la Haute-Loire, et sur les découvertes préhistoriques de premier ordre faites par M. A. Vernière dans un abri sous roche près de Saint-Arcons d'Allier.

La municipalité de Saint-Étienne, suivant l'exemple d'un certain nombre d'autres villes où s'était réuni le congrès, a publié un ouvrage (3 vol. grand in-8° de 400 à 500 pages chacun) sur l'histoire, l'art et les industries de la région, imprimé sous la direction de MM. Thiollier et Reuss. Mentionnons notamment un excellent résumé de l'histoire de Saint-Étienne par M. C.-P. Testenoire-Lafayette, tome I, p. de 1 à 64; des articles de M. Ph. Testenoire, sur la numismatique forézienne, I, 181 à 191; Gonnard, sur la salle de la Diana à Montbrison, tome I,

Digitized by Google

p. 281 à 313; Félix et Noël Thiollier, sur l'archéologie dans le département de la Loire; I, p. 65 à 181, Noël Thiollier et Sébastien Mulsant, sur les graveurs de médailles nés à Saint-Étienne ou dans le département de la Loire, p. 485 à 505 (A. Dupré, Galle, Jaley, Dumarest, Les Montagny, Merley, Guillaume Bonnet, Georges Dupré); Félix Thiollier, sur le musée de peinture, I, p. 241 à 248; Grivollat, sur le musée d'artillerie de Saint-Étienne, un des plus remarquables de France, 254-265; Maissiat, sur la Bibliothèque de la même ville, I, 221-241; et de Fréminville, sur les archives du département de la Loire, I, 265-281. Ces notices sont, pour le plus grand nombre, illustrées de nombreuses et fort belles phototypies hors texte et de gravures dans le texte. — Les articles consacrés aux grandes industries de la région : métallurgie, forges, rubannerie, passementerie, extraction de la houille, fabrication des armes, etc., sont précédés, en général, de notes historiques parfois fort intéressantes.

Musée lorrain de Nancy. — Vases, écuelles, etc., de l'époque gallo-romaine, trouvés à Grand (Vosges) et une taque de cheminée représentant Adam et Ève (Acquisitions). — Maquette du monument du maréchal François de Bassompierre, par M. Huel, sculpteur à Nancy (Don). — Fer à gaufres de 1720 (Don de M. L. Germain). — Serrure de coffre du XV^e^ siècle (don de M^me^ Bonvie). — Bracelets, anneaux, hache de l'âge du bronze trouvés à Lay-Saint-Remy; différents objets de l'âge de la pierre; chaudron en bronze gallo-romain trouvé à Saint-Remy; portrait au crayon noir de Desmarets, par Bartolozzi (Acquisitions).

Ouvrages nouveaux :

Charpentier (E.). — *La Ghilde de Montreuil-sur-Mer. Documents inédits.* — Abbeville, 1897, 36 p. (Extr. du *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*).

M. Charpentier publie quelques textes des XVI^e^-XVIII^e^ siècles, relatifs à la ghilde de Montreuil-sur-Mer. Il les fait précéder d'une notice sur les origines de la ghilde, qu'il place avant le XII^e^ siècle. La ghilde se composait de marchands de laine, affiliés à la fameuse hanse de Londres.

Les documents publiés sont :

1° L'aveu de la ghilde à la première entrée de Henri IV à Montreuil-sur-Mer, 18 avril 1596;

2° L'aveu à la première entrée de Louis XIII, 3 janvier 1611;

3° L'aveu à la première entrée de Louis XIV, 29 mai 1657;

4° L'aveu devant la Chambre des comptes de Paris, 4 décembre 1684;

5° Une vérification de l'aveu et du dénombrement au bailliage de

Digitized by Google

Montreuil-sur-Mer (5-12 mai 1663), avec un dénombrement des privilèges de la ghilde.

Enfin 6°, quelques documents sur la ghilde au XVIII[e] siècle.

La publication est faite avec soin et présente un sérieux intérêt.

FR. FUNCK-BRENTANO.

Collin (Paul). — *Siège de Toulon. L'Angleterre et les Princes* (1793). Paris, 1897, in-8°, 17 pp. (Extrait de la *Révolution française*).

M. Collin montre dans cette intéressante brochure de quelle façon les Anglais, après s'être fait admettre dans la rade de Toulon par des promesses que, selon leur habitude, ils ne voulaient pas tenir, jouèrent le comte de Provence et les Toulonnais révoltés, entravant par leur duplicité toute velléité d'action de la part des Princes, jusqu'à ce que « le feu de l'artillerie de Bonaparte et la valeur des troupes de Dugommier » eussent forcé les Anglais à abandonner Toulon qu'ils avaient espéré confisquer à leur profit. G. D.

Labande (L.-H.). — *Le tombeau de Clément VII* (*Robert de Genève*), 8 p. — (Extrait de la *Revue savoisienne*).

Intéressante notice où l'auteur résume tous les renseignements que l'on a sur le tombeau de Clément VII dont la statue tombale, très mutilée, est conservée au musée d'Avignon. M. L.-H. Labande prouve que cette statue a une réelle valeur iconographique en la comparant avec trois portraits en miniature du célèbre missel de Clément VII, un des joyaux du musée d'Avignon. F. M.

Périodiques :

L'Ami des monuments et des arts, 1897, t. XI, 3[e] partie. — Ch. Normand, L'église Saint-Pierre de Montmartre, p. 129-133. — Guizot, La maison de la Rose, à Crépy-en-Valois (avec planche), p. 136 à 141. — Le château d'Orrouy, p. 142 à 145. — G. Musset, Découverte des mines gallo-romaines à la Brunette de Chérac, p. 145 à 147. — Compte-rendu du Congrès d'archéologie et de beaux arts à la Sorbonne en 1897, p. 147 à 159. — Notes diverses d'archéologie nationale et étrangère ; bibliographie, p. 159 à 186.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1897, 1[er] trim. — Hild, L'inscription du Peu-Berland, p. 475 à 480. — Mgr Barbier de Montault, Reliures armoriées, p. 481 à 485. — M. l'abbé Collon, Le Trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers, p. 486 à 503. — Alfred Barbier, Notes sur les gages et pensions des officiers de la vicomté de Châtellerault en 1429, p. 504 à 515. — Schwab, Une amulette hébraïque, p. 516 à 517. — Alfred Richard, Les armoiries de l'Université de Poitiers, p. 518 à 535 et 3 pl.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy, 1897, 2[e] trim. — A. Doniol, La Seine entre le pont d'Iéna et le viaduc d'Auteuil, p. 224 à 228. — Extrait du Catalogue de la col-

Digitized by Google

lection de tableaux de la marquise de Plessis-Bellièvre, p. 229. — Rose Chochod-Lavergne, Le marquis du Chastellet, p. 229 à 231. — E. Dubois, La maison de Bouffé, p. 231 à 255. — Le nom de la rue des Sablons. p. 233.

Bulletin du Bibliophile, 1897, nos de juin et juillet. — E. Picot, Le duc d'Aumale et la Bibliothèque de Chantilly, p. 305 à 348. — M. Tourneux, L'œuvre des Goncourt ; essai bibliographique (*fin*), p. 349 à 358. — E. Quentin-Bauchart, Le miroir d'Origny et l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoîte, (*suite*), p. 359 à 365 et 405 à 413. — Baron R. Portalis, Nicolas Jarry et la calligraphie au xvii^e siècle (*suite*), p. 366 à 370 et 423 à 430. — Henri Martin, L'Évangéliaire de Sainte-Aure, p. 385 à 394. — P. d'Estrée. Un autre abbé Prévost (détails sur la vie de La Chenaye-Desbois), p. 395 à 404. — Marquis Granges de Surgères, Contribution à l'histoire de l'imprimerie en France; note sur les anciens imprimeurs Nantais (xv^e à xviii^e siècle) (*suite*), p. 423 à 430.

Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1897, nos de juil. et août. — P. Haristoy, Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire (*suite*), p. 292 à 302 et 340 à 348. — Intendance (1788), p. 302. — J. Lacoste, Notice sur la vallée d'Ossau, *Aste-Béon* (*suite*), p. 302 à 305. — Abbé Casteig, La défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre, p. 306 à 314 et 349 à 358. — Vauthier, Notes pour servir à l'histoire de Mgr Hardouin de Chalon, évêque de Lescar, p. 315 à 320. — V. Dubarat, Trois vieux prospectus d'Oloron et de Pau, p. 321 à 324 et 364 à 376. — A. de Dufau de Maluquer, Testament de Jean-Pierre d'Abbadie de Saint-Castin, évêque de Lescar (1599-1609), p. 325 à 383. — Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays Basque (*suite*), p. 333 à 336 et 378 à 380. — L. Batecave, Une lettre sur l'histoire de Béarn, p. 359 à 363. — Lettre de M. l'abbé Laugar, émigré pendant la Révolution, p. 377 à 378.

La Chronique des Arts, nos du 16 déc. 1897 au 26 juin 1897. — F. Engerand, Les Commandes officielles de tableaux au xviii^e siècle, François Desportes, L. David. — A. C., Un vase de porcelaine monté au xiv^e siècle [porcelaine de Chine ; à propos de l'article de M. F. Mazerolle, paru dans le no de janv. 1897 de la *Gazette des Beaux-Arts*]. — Une œuvre inconnue de Hugues Sambin [meuble bourguignon du xvi^e siècle]. — Th. von Frimmel, A propos d'un tableau hollandois du Musée d'Aix-la-Chapelle [provenant des collections de Granvelle]. — G. S., Les officiers artistes au xviii^e siècle. — A. Roserot, Les collections de Bouchardon d'après sa vente mobilière. — G. S., Les artistes à la Bastille [Jaillot, sculpteur, mort en 1681], Nicolas de Larmessin le jeune, la femme d'André Houatt, et le jeune Houatt, graveurs].

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1897,

Digitized by Google

nº 6. — Ch. Pfister, La maison de Saint-Pierre Fourier à Nancy, p. 129 à 139. — Chronique : J. Beaupré, Note sur les substructions gallo-romaines découvertes en 1897 à Bonnières-aux-Dames.

Le Moyen-Age, 1897, nº 3. — L. Mirot et E. Deprez, Un conflit de juridiction sous Charles V : l'affaire de Philippe d'Alençon, archev. de Rouen, p. 129 à 174.

Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France, t. LV, 1894-1895. — M. Prou, Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie, p. 55 à 92. — L. Maxe-Werly, Note sur des plombs antiques, trouvés en Gaule, p. 109 à 122, et grav. — G. Julliot, Une façade des thermes romains, élevés au commencement du IIe siècle, dans la capitale des Senones, p. 123 à 146, 2 pl. et grav. — J. Delaville Le Roulx, Sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des langues d'Aragon et de Castille, p. 147 à 158, et grav. — J. Marquet de Vasselot, Notes sur l'abbaye de Roncevaux et ses richesses artistiques, p. 195 à 217, et pl. — L'abbé H. Thédenat, Note sur une statuette en pierre de la Fortune assise [trouvée à Grand, Vosges], p. 254 à 264, grav. et 2 pl. — P. Arnauldet, Inscriptions antiques de la quatrième Lyonnaise, p. 265 à 299.

Nouvelle Revue rétrospective, 1897, livr. de juillet. — Lettres sur les journées de juillet 1830, p. 1 à 16. — Les Saint-Simoniens aux journées de juillet 1830, p. 16 à 26. — Rapport de police sur l'incendie de l'ambassade d'Autriche (3 juillet 1810), p. 26 à 48. — Mémoires du sergent Bourgogne (*suite*) p. 49 à 72.

— Nº d'août. — Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution de 1869, p. 73 à 120. — Mémoires du sergent Bourgogne, p. 121 à 144.

La Province du Maine, 1897, nos 6 et 7. — Amb. Ledru, La Folie de Charles VI; le Drame de la Forêt (*suite*), p. 165 à 173. — A. Legendre, Le Saint-Sépulcre à N.-D.-du-Chêne; Les Croisés du Maine (*suite*), p. 174 à 186 et 3 grav. — Alb. Coutard, L'évêque Guillaume Roland à propos des familles de l'Abbaye de Champagne, p. 187 à 192. — La Fête-Dieu à La Flèche en 1761, p. 193 à 195. — L. Froger, De l'action morale des Doyens sur le Clergé et sur les Fidèles au XVIIe siècle, p. 197 à 205. — A. Angot, Conseils à qui voudra, p. 206 à 214. — Amb. Ledru, La Folie de Charles VI (*fin*), p. 215 à 221, et 1 grav. — Cte de Janssens, Saint-Pierre-du-Lorouer et ses peintures murales, p. 222 à 227.

Revue de l'Art Chrétien, 1897, 3e livr. — Mélanges : H. Chabeuf, Deux verrières du XIXe siècle à Beaune et à Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or). — E. Rupin, Une croix en forme d'arbre à l'église Saint-Pierre de Moissac (Tarn-et-Garonne) [XIIIe siècle]. — L'abbé E. Chartraire, Une représentation de l'Assomption de la très sainte Vierge au VIIIe siècle [toile brochée de la cathédrale de Sens].

Revue historique, 1897, juillet-août. — J. Guiraud, Saint

Digitized by Google

Dominique et la fondation du monastère de Prouille, p. 225 à 257. — H. Hauser, De l'humanisme et de la réforme en France, (1512-1552), p. 258 à 297. — E. Welvert, Les conventionnels régicides après la Révolution, p. 298 à 326. — Bulletin historique : France, par G. Monod et A. Lichtenberger et Rod. Reuss, p. 327 à 375.

Revue d'histoire littéraire de la France, 1897, n° 3. — Paul Bonnefon, Mlle de Lespinasse, l'amoureuse et l'amie : lettres inédites, p. 321 à 365. — P. Toldo, La Comédie française de la Renaissance, p. 366 à 392. — Ch. Dejob, Les amoureux éconduits ou transis dans Corneille et dans Racine, dans Apostolo Zeno et dans Métastase, p. 393 à 406. — Louis Delaruelle, Un dîner littéraire chez Mellin de Saint-Gelays, p. 407 à 411. — E. Roy, Charles Fontaine et ses amis, p. 412 à 422. — Ch. Garrisson, Le poète Théophile de Viau, p. 423 à 453. — Tamizey de Larroque, Un témoignage inédit de l'abbé Fleury dans la querelle de Bossuet et de Fénelon, p. 454 et 455.

La Révolution française, 1897, n° d'août. — A. Brette, Les dépenses des assemblées électorales en 1789, p. 97 à 127. — A. Lods, L'attitude du clergé catholique à l'égard des protestants en 1789, p. 128 à 137. — J. Corcelle, Le registre des engagés volontaires de 1793 d'Hauteville (Ain), p. 138 à 144. — C. Bloch, Une enquête sur l'état des paroisses [de l'Orléanais] en 1788, p. 144 à 152. — Appel nominal sur Marat (*fin*), p. 153 à 182. — La situation religieuse dans la Haute-Garonne au début du Consulat, p. 183 à 186.

Revue des questions historiques, 1897, n° de juillet. R. P. Delattre, S. J., Les dernières découvertes aux pays bibliques, p. 5 à 62. — Marius Sépet, Le théâtre en France avant Corneille, p. 63 à 92. — A. de Boislisle, La rébellion d'Hesdin. Farques et le premier président Lamoignon, p. 93 à 156. — A. de Granniers, La campagne de Russie, De Paris à Vilna, en 1812, p. 157 à 186, — Dom. F. Cabrol, L'abbaye bénédictine de Silos, en Espagne, p. 187 à 198. — Abbé Vacandard, La vie de saint Bernard et ses critiques, p. 198 à 211. — G. Kurth, Le 3e volume de l'histoire des papes, de M. Pastor, p. 211 à 222. — Abbé Bernard, Le second procès instruit par l'inquisition de Valladolid contre le fr. Luis de Léon, p. 222 à 231. — A. de Granniers, Le général Trochu d'après ses mémoires, p. 231 à 246. — Comte de Puymaigre, La légende des sept infants de Lara. p. 246 à 251. — Ph. Tamizey de Larroque, Les œuvres inédites de Grandidier, p. 257 à 268.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

1897 — CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT — 1897

PARIS-ROYAN

TRAIN RAPIDE

Trajet en 9 heures

Voitures de toutes Classes

SALON ET RESTAURANT

Départ de PARIS-MONTPARNASSE : 11 heures 20 matin

Le Samedi de chaque Semaine et la veille des Fêtes.

Départ de ROYAN : 8 heures 55 matin

Le Lundi de chaque semaine et le lendemain des Fêtes.

Le nombre des voitures étant limité, l'Administration ne garantit que les places retenues à l'avance.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

SUR LES

COTES DE NORMANDIE, EN BRETAGNE

ET A L'ILE DE JERSEY

1° **Billets d'excursion,** valables pendant **un mois** avec itinéraires fixés comme suit :

(1er Mai au 31 Octobre)

1er ITINÉRAIRE. — 1re classe : 50 fr. ; 2e classe : 40 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Le Havre (2). — Fécamp — Étretat. — Saint-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 50 fr. ; 2e classe : 40 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 70 fr. ; 2e classe 55 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur o Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 80 fr. ; 2e classe : 60 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3 — Avranches — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Renne Fougères. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lamballe. — Saint-Brieuc, (moyennant supplément). — Rennes. — Fougère Le Mans. — Paris.

6e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Bagnoles Tessé-la-Madeleine (3). — Briouze. — Dreux. — Paris.

7e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 105 fr. ; 2e classe : 90 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches — Mont-Saint Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

8e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 105 fr. ; 2e classe : 90 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine (3). — Granville Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix — Roscoff — Brest. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

9e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 115 fr. ; 2e classe : 100 fr.

Paris. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartres Paris.

Les 10e, 11e, 12e et 14e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Roue d'Angers et de Caen.

13e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 95 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3 Jersey (Saint-Hélier). — Saint-Malo. — Pontorson. — Le Mont-Saint Michel — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

45. 4me Année 25 Septembre 1897.

X DE L'ABONNEMENT: France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro ..... 1 fr. 50

LA

ORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ne d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

CUMENTS OFFICIELS. — Rapport au président de la République française sur les bibliothèques communales.
LANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — F. FUNCK-BRENTANO : La deuxième conférence bibliographique internationale de Bruxelles. — F. BOURNON : Commission nommée par le Directoire pour rapporter des monuments d'art et de science de l'abbaye de Saint-Denis, 1er octobre 1791. — T. DE L. : Imitation de Jésus-Christ. — R. GRAND : Un droit féodal, le cheval court. — T. DE L. : La question des bourgeois de Calais.
PONSES. — P. de Fenouillet, évêque de Montpellier.
RONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

INISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; L. G. Pélissier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres reçues avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

DOCUMENTS OFFICIELS

Nos lecteurs trouveront, à partir du présent numéro, une modification dans la disposition typographique des articles de la *Correspondance*.

Nous nous proposons désormais de publier, en tête de chaque fascicule mensuel, les documents administratifs, circulaires, décrets, arrêtés ministériels et autres concernant le service et le personnel des bibliothèques, archives et musées. Nous ne pouvions mieux inaugurer cette petite réforme qui, croyons-nous, sera appréciée, qu'en imprimant à cette place le rapport au Président de la République, le décret conforme et la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sur la réglementation des bibliothèques municipales, documents que nous n'avions qu'analysés très sommairement dans notre numéro d'août.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1er juillet 1897.

Monsieur le Président,

L'ordonnance du 22 février 1839 a réglementé l'usage des collections littéraires et scientifiques qui forment l'ensemble des bibliothèques publiques de la France.

Rendue sur le rapport du ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, cette ordonnance comprenait trois titres : le premier avait trait à la bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale; le second aux bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal; le troisième aux bibliothèques publiques des villes, des facultés et autres établissements dépendant du ministère de l'instruction publique.

Le titre Ier, relatif à la Bibliothèque nationale, a été successivement remplacé par des ordonnances ou décrets, rendus en la même forme, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, les 2 sep-

Digitized by Google

tembre 1847, 9 mars 1852, 31 août 1854, 14 juillet 1858, 27 janvier 1869, 30 mai 1879, 17 juin 1885, 28 janvier 1888 et 20 juillet 1895.

Le décret du 7 avril 1887, relatif aux bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal, a modifié le titre II. Quant aux bibliothèques des facultés, comprises dans le titre III, elles ont été transformées en bibliothèques universitaires et sont régies comme telles par la loi de finances du 29 décembre 1873, par les décrets du 18 décembre 1885, 22 février 1890, et par divers arrêtés ministériels.

Ainsi, de l'ordonnance du 22 février 1839 il ne reste qu'une partie du titre III, celle qui concerne les bibliothèques publiques des villes. Est-il surprenant que l'application en ait parfois varié, depuis un temps déjà si long, que quelques hésitations se soient produites dans la jurisprudence? Pour les faire disparaître, il m'a paru indispensable de vous présenter le décret ci-dessous, atténuant certaines parties de l'ancienne ordonnance, en expliquant quelques autres, mais s'attachant à n'introduire aucune innovation. En effet, toutes les prescriptions que je propose sont le résultat d'une expérience prolongée et, en quelque sorte, la simple énonciation de la pratique actuelle.

Les bibliothèques des villes, du moins les plus considérables d'entre elles, sont généralement formées de fonds d'origines diverses. Les dons et legs des particuliers y ont apporté quelques richesses; certaines municipalités se sont imposé des sacrifices pour accroître les collections dont elles disposaient; mais, on le sait, le fonds principal est presque toujours un fonds d'État. A lui seul, le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts a réparti, en ce siècle, environ 10 millions de volumes dans les bibliothèques provinciales; divers autres départements ministériels en ont distribué de 2 à 3 millions. Mais, si de là provient la plus large partie des collections contenues dans les bibliothèques des villes, ce n'est pas leur fonds le plus important. Les ouvrages ainsi répartis sont le plus souvent de ceux que l'on retrouve, qui peuvent être remplacés. Les dépôts opérés pendant la période révolutionnaire ont un tout autre prix; ils comprennent des ouvrages de la plus grande rareté, quelquefois uniques, et les collections confiées alors à la garde des villes ne s'élèvent pas à moins de 7 millions de volumes.

On connaît l'histoire de ces dépôts. Lorsque les lois et décrets de la Révolution sur les ordres religieux et les émigrés eurent mis entre les mains de l'État d'incomparables richesses littéraires et scientifiques, on ne se préoccupa tout d'abord que de leur conservation : ce fut l'objet de nombreux actes législatifs.

Mais bientôt on voulut utiliser ces richesses : un décret du 8 pluviôse an II les réunit par districts en de vastes dépôts formant parfois déjà des bibliothèques publiques; puis la Convention, par les décrets des 7 ventôse an III et 3 brumaire an IV, affecta ces bibliothèques aux écoles centrales.

Digitized by Google

Ces écoles n'ayant pas longtemps subsisté, Chaptal, ministre de l'intérieur au moment de leur suppression, écrivait aux consuls : « Plusieurs communes réclament la jouissance de ces bibliothèques...

« On pourrait leur accorder cette jouissance, à la charge pour elles de nommer et payer à cet effet un conservateur et de répondre de tous les volumes mis à leur disposition..... »

Le projet de Chaptal fut adopté : un arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI « mit les bibliothèques à la disposition et sous la surveillance des municipalités ». Diverses circulaires expliquèrent cet arrêté, sans jamais en atténuer la pensée principale. Celle du 22 septembre 1806, par exemple, qualifiait les villes de simples « conservatrices des collections ».

L'ordonnance du 22 février 1839 est inspirée par les mêmes vues. Elle intervient pour introduire dans les divers services des bibliothèques publiques « l'ordre, l'ensemble et la régularité ». C'est ce qu'exposait le ministre de l'instruction publique dans le remarquable rapport qui précédait cette ordonnance.

Mais, malgré la clarté des dispositions édictées alors, les abus dont se plaignait le ministre ne disparurent pas tous, ou ne disparurent que pour un temps. Combien de fois, depuis, la négligence des bibliothécaires a-t-elle permis des lacérations graves, des soustractions de miniatures, des vols de la plus haute importance; ou l'insouciance des municipalités les a-t-elle entraînées à des ventes considérables de manuscrits et d'imprimés, dont le produit a servi à des usages tout à fait étrangers à la science !

Ces abus ne pouvaient manquer de préoccuper mon administration. Ils devaient d'autant plus attirer son attention, que la loi du 30 mars 1887 est venue rappeler à l'État ses anciens devoirs de surveillance, en même temps que lui en créer de nouveaux.

Dans ses articles 3 et suivants, cette loi prescrit au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de classer les objets mobiliers « appartenant aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt national », afin de les rendre imprescriptibles et inaliénables. Mais si l'État croyait indispensable de protéger les objets précieux qui n'étaient pas encore garantis, à plus forte raison devait-il veiller à la stricte observation des règles déjà existantes pour assurer la conservation de ceux qui étaient contenus dans les bibliothèques publiques.

Ces règles établissaient que, par le fait même qu'ils sont déposés dans des bibliothèques publiques, les manuscrits, livres et autres objets précieux font partie du domaine public, soit national, soit communal, et sont, comme tels, imprescriptibles et inaliénables.

Mon administration s'est sans cesse efforcée de rappeler ces principes, et, je suis heureux de le reconnaître, elle a presque toujours

Digitized by Google

trouvé dans les municipalités le meilleur vouloir. Les principes qu'elle s'appliquait à ne pas laisser oublier ont d'ailleurs reçu la consécration formelle de la jurisprudence (voir notamment les arrêts de la cour de Lyon du 10 juillet 1894 et de la cour de cassation du 17 juin 1896).

L'expérience ainsi acquise m'a amené à penser qu'il était indispensable d'expliquer, de préciser le titre III de l'ordonnance de 1839. Une seule partie de ce titre subsistant encore, il m'a paru meilleur de le reprendre tout entier, n'en modifiant d'ailleurs que la forme.

J'ai tenu à indiquer, dès le début de l'article 1er, que les villes conservaient le plein usage en même temps que la garde des fonds d'État, sans qu'il y eût à cet usage d'autre limite que l'abus.

Si l'article 2 demande un rapport annuel pour mieux éclairer mon administration, si l'article 3 marque d'une manière plus précise les importantes attributions du comité d'inspection et d'achats de livres, on ne peut dire qu'ils innovent. Il n'y a pas non plus une innovation dans ce fait que les inspecteurs généraux me proposent les conseils qu'ils croient utiles de donner aux municipalités au sujet de leurs bibliothèques.

L'article 4, qui interdit toute aliénation des objets contenus dans les bibliothèques publiques, est pour sa partie principale la copie rigoureuse de l'article 40 de l'ordonnance de 1839.

Mais la garde des bibliothèques peut parfois paraître aux villes une responsabilité assez lourde : des incendies sont à redouter, des vols, des détériorations diverses. C'est dans le dessein de rassurer celles qui s'en étaient inquiétées qu'il m'a paru utile d'ajouter un paragraphe à l'article 4, afin de les inviter à porter sans retard à la connaissance du ministre les soustractions et détériorations de toute nature qui se produiraient dans ces dépôts. Comme elles ne manqueront pas de faire ressortir les précautions qu'elles avaient prises pour éviter ces soustractions ou détériorations, elles mettront ainsi leur responsabilité à couvert.

La même pensée a inspiré la suite de cet article et l'article 5. J'y ai marqué que les échanges des objets faisant partie du fonds d'État devaient être autorisés par arrêté ministériel, et que ces objets pouvaient être prêtés par le ministre. Les municipalités qui voient souvent avec inquiétude les demandes de prêts, dont l'usage est répandu aujourd'hui dans l'Europe entière, trouveront dans cette disposition un moyen d'échapper à une responsabilité qu'elles redoutent.

L'article 6 ne peut soulever aucune difficulté. Il établit que, pour les bibliothèques ayant un fonds d'État, les conservateurs ou bibliothécaires doivent être pris soit parmi les élèves diplômés de l'école des Chartes, soit parmi les personnes qui auront obtenu du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

Digitized by Google

Cet article décide que la nomination du bibliothécaire ou conservateur de la bibliothèque appartient au maire. A qui revenait-elle légalement jusqu'ici? La question a soulevé quelques controverses. L'ordonnance de 1839 donnait au ministre le choix du bibliothécaire; mais ce procédé de nomination a été bientôt abandonné. Le décret du 25 mars 1852 semble l'avoir attribué au préfet, et certaines personnes insistent sur le droit ainsi reconnu de nouveau au Gouvernement ou à son représentant. Il m'a paru que le maire devait, ou avoir, ou garder la nomination; mais personne, à coup sûr, ne trouvera excessive la légère précaution dont on entoure son choix, lorsqu'il s'agit de collections d'un caractère vraiment scientifique. Beaucoup de maires, et non des moindres villes, ont déjà usé de cette précaution. C'est ainsi que les municipalités de Besançon, de Bourges, de Vitry-le-François, etc., pour ne citer que des faits récents, et, dans ces derniers jours, celle de Lille, se sont adressées à mes prédécesseurs ou à moi afin de connaitre les archivistes-paléographes disponibles, et de choisir parmi eux des bibliothécaires. Elles se sont louées des choix ainsi faits.

Il convenait de rappeler, dans le même article 6, ce qui concerne les dépenses de personnel et de matériel. Les villes en supportent légalement toutes les charges, aussi bien pour la partie des bibliothèques qui constitue un fonds d'État, que pour celle qui constitue une propriété municipale. Le rapport de Chaptal signalé plus haut et l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an IX établissent nettement ce principe, qui repose sur l'usage même des collections.

L'article 7 a pour objet de faire connaitre au ministère tous les règlements des autorités locales relatifs au service des bibliothèques.

Enfin l'article 8 abroge le titre III de l'ordonnance royale du 22 février 1839.

Les mesures que j'ai l'honneur de vous soumettre, monsieur le président, attireront, j'en suis sûr, votre attention. Il s'agit d'assurer la conservation d'un trésor littéraire et scientifique dont le public reconnaît aujourd'hui la véritable valeur, dont chaque jour il use davantage et dont il est désirable qu'il se serve plus largement encore dans l'avenir. Il serait superflu d'insister sur un pareil intérêt.

J'ai la confiance que vous serez frappé de son importance et que vous voudrez bien revêtir de votre signature le décret ci-après.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

A. Rambaud.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts :

Vu l'ensemble des lois et décrets qui établissent les droits de

Digitized by Google

l'État sur les collections déposées dans les bibliothèques publiques;

Vu l'arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI, le décret du 20 février 1809, enfin, l'ordonnance du 22 février 1839, dont le titre III régit les « Bibliothèques publiques des villes »;

Vu les avis émis par le comité du contentieux et la commission des bibliothèques nationales et municipales instituées près le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — Sont et demeurent maintenues les dispositions réglementaires qui, en plaçant les collections de l'État sous la surveillance des municipalités, leur en ont permis l'usage et ont mis la conservation à leur charge.

Lesdites collections peuvent être retirées par le ministre pour cause d'insuffisance de soins ou pour abus dans l'usage de la part des villes.

Art. 2. — Les catalogues des bibliothèques auxquelles sont affectés les ouvrages dont dispose le ministère doivent être adressés au ministère de l'instruction publique.

Les villes envoient, en outre, au ministère un rapport annuel sur la situation et le fonctionnement desdites bibliothèques, ainsi qu'une liste des acquisitions faites pendant l'année écoulée.

Art. 3. — Un comité d'inspection et d'achats de livres est établi par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque publique municipale.

Ce comité est renouvelable par moitié tous les cinq ans. Présidé par le maire, il se réunit obligatoirement au moins une fois par trimestre; exerce son contrôle sur l'état de la bibliothèque, fixe l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections qu'aux acquisitions, donne son avis sur les propositions d'échanges. Le bibliothécaire, sous la surveillance du comité, procède à la confection des catalogues, exécute tous les travaux d'ordre et les prescriptions réglementaires.

Le ministre s'assure, par des inspections, de la situation et de la tenue des bibliothèques.

Art. 4. — Toute aliénation des livres, manuscrits, chartes, diplômes, médailles, estampes et objets quelconques contenus dans les bibliothèques publiques des villes est et demeure interdite.

S'il se produit des incendies, sinistres, soustractions, détournements dans une bibliothèque, la ville doit, sous sa responsabilité, en prévenir immédiatement le ministre.

Pour les fonds d'État, c'est-à-dire les fonds déposés dans les bibliothèques à la suite des lois et décrets de la Révolution ou ajoutés depuis par des concessions ministérielles, il ne peut être opéré d'échanges entre les diverses bibliothèques qu'en vertu d'arrêtés du ministre.

Digitized by Google

Une simple autorisation de ce dernier suffit pour les échanges que les villes pourraient faire des objets leur appartenant,

Art. 5. — Les communications au dehors des manuscrits et des imprimés sont consenties par le maire, sous la responsabilité des villes. Le ministre peut ordonner ces communications en ce qui concerne les fonds d'État.

Art. 6. — Les bibliothèques sont confiées à un bibliothécaire et, suivant leur importance, à plusieurs sous-bibliothécaires, employés ou surnuméraires.

Pour les bibliothèques municipales classées, dont l'importance aura été signalée au ministre par une délibération de la commission des bibliothèques nationales et municipales, les maires doivent choisir les conservateurs ou bibliothécaires parmi les élèves diplômés de l'école des Chartes ou les candidats dont l'aptitude à ces fonctions aura été constatée après examen.

Le classement des bibliothèques municipales est établi par arrêté ministériel.

Les dépenses de personnel et de matériel demeurent à la charge des villes.

Art. 7. — Tous les règlements des autorités locales sur le service public, l'établissement du service de nuit et les fonds affectés aux dépense du personnel, du matériel et des acquisitions sont adressés au ministère de l'instruction publique et y restent déposés.

Art. 8. — Le titre III de l'ordonnance royale du 22 février 1839 est abrogé.

Art. 9. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er juillet 1897.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République:
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
A. RAMBAUD.

Paris, le 26 juillet 1897.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en ampliation, un décret du 1er juillet 1897 relatif aux bibliothèques publiques des villes.

Je n'ai besoin de vous indiquer ni l'intérêt de ce décret, qu'explique assez le rapport préliminaire, ni la manière dont il doit être appliqué, que le même rapport précise aussi. Je tiens seulement à vous assurer que si j'ai cru devoir rappeler certaines prescriptions tombées en désuétude, il n'entre point dans ma pensée de les faire revivre sans transition. En ce qui concerne, par exemple, les conservateurs ou bibliothécaire visés par l'article 6, aucun trouble ne doit être apporté

Digitized by Google

dans la situation des fonctionnaires actuels. Seulement, au fur et à mesure de leur disparition, je devrai toujours être prévenu, afin d'examiner, avec le maire intéressé et la commission des bibliothèques nationales et municipales, comment doit être fait le choix du nouveau conservateur ou du nouveau bibliothécaire.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,

A. Rambaud.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONALE DE BRUXELLES

2-4 août 1897

Les lecteurs de la *Correspondance* connaissent l'œuvre de la première Conférence Bibliographique de Bruxelles (septembre 1895), par l'article que nous avons publié dans le numéro du 25 février 1896, et la réponse de M. E. Mareuse dans le numéro suivant. Depuis lors, l'*Office international de bibliographie*, dont la création était sortie de la conférence, s'est constitué sous la présidence de M. le sénateur chevalier Descamps-David, membre correspondant de notre Académie des Sciences morales et politiques. Sous la direction, admirable de dévouement, d'activité, d'intelligence et de désintéressement de M. Henri La Fontaine et de M. Paul Otlet, le nouvel Office a réalisé, en deux années, des progrès qui ont fait notre étonnement.

Ayant eu l'honneur d'être délégué à la deuxième Conférence internationale (Bruxelles, 1897, 2-4 août), par la Société des Etudes historiques, nous avons pris part à ses travaux et nous croyons utile de dire ici quelques mots sur l'organisation de l'Office international et sur les travaux de la Conférence.

***

A l'Office international près de 1,500,000 fiches sont aujourd'hui classées, groupées méthodiquement d'après le système

Digitized by Google

décimal, réunissant un nombre déjà considérable de renseignements bibliographiques sur les sujets les plus divers. Des services que, dès à présent, l'Office peut rendre, nous avons, à notre retour en France, fait l'expérience personnelle. Ayant eu besoin, d'une manière urgente, de renseignements sur l'industrie des dentelles pour un article illustré que nous nous proposions d'écrire, nous nous sommes adressé à l'Office, qui, presque par retour du courrier, nous a envoyé 87 indications bibliographiques qui ont comblé tous nos désirs. A pareil fait nulle réplique, et l'éloge que nous en ferons paraîtra d'autant moins suspect, que nous avons été, dès la première heure, adversaire du classement décimal, base du monument bibliographique élevé par l'Office, et qu'adversaire nous sommes resté. Il est certain qu'il n'existe pas aujourd'hui en Europe un établissement bibliographique comparable à l'Office international de Bruxelles, et que l'avance que ce dernier a prise est telle, qu'il est assuré d'être et de rester ce qu'il ambitionnait : le centre des travaux pour la constitution d'un répertoire bibliographique universel international.

Quant au système décimal, tel qu'il est appliqué à l'Office, il a, depuis l'époque où nous en avons parlé pour la première fois, profité de tels perfectionnements et, surtout, subi de tels adoucissements que l'opposition que nous avons cru, et croyons encore devoir lui faire, est singulièrement diminuée.

Tout d'abord, au catalogue méthodique décimal est adjoint, à l'Office, un catalogue alphabétique par noms d'auteurs et titres de livres. Voilà donc, dans la citadelle même de la classification décimale, l'ennemi introduit comme auxiliaire, auxiliaire actif et puissant. Le catalogue décimal n'a plus la prétention de se substituer aux autres catalogues existants, il n'est plus pour eux qu'un complément, complément plus ou moins utile et important — c'est là un point sur lequel nous différons d'appréciation avec les directeurs de l'Office international — mais auxiliaire contre lequel nous n'avons plus aucune raison de partir en guerre.

De plus, la classification décimale elle-même a reçu des modifications considérables dans le sens indiqué par ses adversaires et qui doivent diminuer d'autant leur opposition.

Dans l'importante division 8, *Littérature*, les noms des auteurs, des écrivains, ne sont plus représentés par des chiffres décimaux, mais par les noms mêmes classés alphabétiquement.

*

Digitized by Google

Au cours de notre article de février 1895 (*Correspondance hist. et arch.*, p. 38), nous écrivions : « La classe 8, Littérature, se divise à son tour en *Littérature en général*, *américaine*, *anglaise*, *germanique*, *française*, etc. Ces divisions se subdivisent en genres : *Poésie*, *drame*, *roman*. C'est ainsi que des écrivains comme Hugo, Dumas, Musset, occupent chacun plusieurs cases éloignées l'une de l'autre dans la classification : la série 841.78 est réservée à Hugo *poésie*, 847.78, Hugo, *drame*; 848.78, Hugo, *roman*. Mais où mettra-t-on les recueils d'œuvres de Victor Hugo qui contiennent de l'un et de l'autre ; où mettra-t-on les livres de critique et les biographies dont Hugo a été l'objet; où mettra-t-on les œuvres de l'écrivain qui ne sont ni de la poésie, ni du drame, ni du roman ? On voit la confusion inévitable et la multiplicité des recherches exigées. » Aujourd'hui l'Office a tout simplifié, les œuvres de Victor Hugo étant simplement classées « 84, Hugo » ; le chiffre 84 représentant *Littérature française* (8, Littérature; 4, française). Nos objections n'ont plus de raison d'être, mais aussi est-ce une forte coupure dans les principes décimaux.

Bien plus, nous sommes convaincu qu'avec leur intelligence souple et pratique

— L'homme absurde est celui qui ne change jamais —

les directeurs de l'Office ne tarderont pas à faire sauter le chiffre 84 lui-même, débris informe et sans utilité pour cataloguer Hugo tout court. Quel est l'homme au monde qui pourra jamais avoir intérêt à savoir que Victor Hugo ou Bossuet ou Racine ou Molière sont des auteurs qui doivent être classés dans le groupe *Littérature* et dans le sous-groupe *Littérature française* ? tandis que, comme nous allons le montrer, la subsistance de ce tronçon décimal ne cessera de donner lieu à des confusions et complications inévitables. Où mettra-t-on les œuvres de Bossuet ? à *Philosophie*, ou à *Religion*, ou à *Sociologie*, ou à *Littérature*, ou à *Histoire* ? Où mettra-t-on les œuvres latines d'un publiciste comme Pierre Dubois ? à la littérature latine, ou à la littérature française ? où mettra-t-on la correspondance de Frédéric II ? à la littérature allemande ou à la littérature française ? et les œuvres françaises, si françaises de Heine ? où mettra-t-on les traductions faites d'un auteur ? à la littérature à laquelle cet auteur appartient; — sans doute. Mais lorsque cette traduction est une œuvre géniale où le traducteur, souvent écrivain remarquable, a mis l'empreinte de son esprit et de sa nationalité ?

Digitized by Google

Il est bien difficile de mettre à *Littérature française* la traduction du *Neveu de Rameau* par Goethe et celle des comédies de Picard par Schiller. Et les traductions des Psaumes? placera-t-on du Corneille et du Racine à la littérature hébraïque? Et si l'on veut mettre l'œuvre à la nationalité du traducteur nous signalerons des inconvénients encore plus grands. Nous sommes donc convaincu que, dans toute la partie du répertoire consacrée aux écrivains, le système décimal, à l'Office même, disparaîtra complètement, le tronçon qui en subsiste ne pouvant être d'aucune utilité et pouvant créer bien des embarras. Aussi bien la principale raison d'être du système décimal — obvier à la diversité des langues — n'existe pas ici : Molière, Goethe, Shakespeare étant Molière, Goethe, Shakespeare dans toutes les langues du monde.

Mêmes progrès dans la grande section *Biographie* et dans l'importante subdivision *Géographie*, qui se trouve si bizarrement classée à l'*Histoire*. Comme pour les noms des écrivains, les noms de localités se trouvent aujourd'hui à l'Office designés, non plus par des chiffres, mais par les noms eux-mêmes.

Nous sommes persuadé que, ici encore, après cette première et si considérable concession, les directeurs arriveront à abandonner le système décimal tout entier; il ne peut leur être d'aucune utilité dans les classements géographiques et présente des inconvénients dont ils ne tarderont pas à s'apercevoir par la pratique. M. Marcuse a publié dans la *Correspondance* la traduction des tables décimales pour les divisions géographiques de la France. On y voit — et cela est monstrueux, il n'y a pas d'autre mot, — que la France y est divisée en provinces et les provinces en départements! Un bibliothécaire américain pouvait seul avoir une connaissance assez rudimentaire de la géographie historique de la France pour s'imaginer que les limites de nos départements s'adaptaient à celles des anciennes provinces. Dans ces tables géographiques, nous voyons figurer, parmi les divisions géographiques de la France, la Lorraine, mais quelle partie de la Lorraine, puisque nous n'y voyons pas figurer l'Alsace? Les directeurs de l'Office international oseraient-ils classer à l'histoire d'Allemagne les travaux sur l'Alsace du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, de la Révolution, de l'Empire, sur les Kléber et sur les Kellermann? C'est à l'*Allemagne* que serait mise une étude sur la composition de la Marseillaise à Strasbourg! D'un autre côté, prenons l'Algérie et la Tunisie. Est-ce à *France* que

Digitized by Google

l'on mettra l'histoire arabe du XIIIe siècle ? En France même, et dans tous les pays, les divisions administratives sont fréquemment modifiées. Si les directeurs de l'Office s'obstinent à conserver leurs chiffres pour la classification géographique, ils ne tarderont pas à s'apercevoir des inextricables embarras où ils s'engageront.

Ils ont très sagement abandonné leurs chiffres pour les noms de localités : Paris est Paris dans toutes les langues du monde, et aucun Français ne sera surpris qu'on lui demande de chercher *Londres* à *London*. De même Bretagne, Maine, Anjou, Normandie, Picardie, constituent des unités, et doivent être, dans tout catalogue, classés à leur forme française, tout comme à leur forme anglaise le Northumberland, le Middlesex, l'Ulster et le Connaught. Et de la sorte, on ne viendra plus subordonner grossièrement les départements aux provinces — groupement où l'indication des anciens *pays*, le Gâtinais, le Perche, l'Hurepoix, etc., ne tardera pas à venir s'ajouter pour la complication definitive ; — l'Algérie restera l'Algérie, l'Alsace restera l'Alsace ; et le catalogue tout uniment alphabétique, en adoptant pour les noms la forme que tout pays, province, nation, porte chez soi — comme aujourd'hui, à l'Office même, — *Cologne* est certainement catalogué *Koeln*, et *Mayence*, *Mainz* — rendra tous les services que l'on pourra lui demander, en évitant des confusions, le plus souvent absurdes, quelquefois blessantes, et dont pratiquement les inconvénients se feront de plus en plus sentir.

*
* *

Avant d'exposer d'une manière rapide les travaux de la deuxième conférence bibliographique internationale, disons encore quelques mots des publications de l'Office international.

L'Office a entrepris la publication d'une *Bibliographia Universalis* ou Répertoire bibliographique universel, publication coopérative formée par une collection de bibliographies méthodiques spéciales, rédigées par divers groupes adhérents sous la direction générale de l'Office. Les diverses parties sont publiées séparément, mais selon une méthode commune. Elles comprennent, sauf exception, la bibliographie des livres, des brochures, des mémoires de Sociétés et des articles de revues. Elles sont toutes établies conformément à la classification décimale.

La *Bibliographia universalis* comprend jusqu'à ce jour : les

Digitized by Google

Bibliographia bibliographica, *Philosophica*, *Sociologica*, *Astronomica*, *Zoologica*, *Anatomica*, *Physiologica*, *Medica italica*, *Ostetrica et Ginecologica*, *Musicalis italica*, *Americana*.

En préparation, une *Bibliographia geologica*, répertoire méthodique des travaux de géologie, classé conformément à la classification décimale par M. M. Mourlon, directeur du service géologique de Belgique, avec la collaboration de M. G. Simoens, docteur en sciences minérales; puis une Bibliographie de l'Histoire de Belgique, sommaire méthodique et idéologique des articles des revues belges et étrangères jusqu'au premier janvier 1897, conformément à la classification décimale. Nous attendons avec la plus grande impatience ce dernier travail, qui sera fait par deux jeunes érudits des plus distingués, MM. Eugène Lameere et Vannerus.

Outre les fragments de cet essai de bibliographie universelle, l'Office publie un bulletin qui lui est propre, où paraissent les comptes-rendus de ses travaux, des études diverses relatives à la Bibliographie, des analyses d'ouvrages bibliographiques, etc.

Quel que soit l'intérêt de ces publications, faites pour la plupart avec soin et par des hommes compétents, c'est dans son répertoire manuscrit en fiches, source de renseignements quotidiens adressés quotidiennement par retour du courrier sur tous les points du globe, que réside l'originalité et l'utilité de l'Office international de Bibliographie de Bruxelles; c'est à ce répertoire manuscrit que les directeurs de l'Office devraient consacrer tous leurs efforts. Nous sommes persuadé que dans quelques années toute l'Europe en sera tributaire et bientôt collaboratrice.

*
* *

La deuxième Conférence bibliographique internationale de Bruxelles qui s'est tenue les 2-4 août dans les salles du délicieux petit hôtel Ravenstein, où les pierres du XVI^e^ siècle s'enguirlandent de lierre, a été présidée avec beaucoup de distinction par M. le chevalier Descamps-David. On y voyait des délégués des principaux pays d'Europe et des grandes bibliothèques d'Amérique. La France y était représentée par M. le général Sebert, membre de l'Institut (Académie des Sciences), par M. Edouard Sauvage, ingénieur en chef des mines, M. J. Depoin, président de notre Institut sténographique, M. Marcel Baudouin, directeur de l'Institut de bibliographie scientifique à Paris, et enfin par l'auteur du présent compte-rendu.

Digitized by Google

La communication la plus intéressante a peut-être été celle de M. Charles-A. Cutter, directeur de la Forbes-Library à Northampton (Etats-Unis). M. Cutter est lui-même l'inventeur d'un système de classement qui est, aux Etats-Unis, en concurrence avec le système décimal de Dewey. Le système Cutter, si nous avons bien compris l'exposé fait par l'auteur en un français à peine intelligible, repose sur la combinaison des vingt-quatre lettres de l'alphabet, donnant des cadres beaucoup plus vastes que les dix chiffres de la classification Dewey. M. Field, directeur du *Concilium bibliographicum* de Zurich, lui a répondu en essayant de lui montrer que l'ampleur même de ses cadres était un inconvénient, et M. Andrews, directeur de l'une des grandes bibliothèques de Chicago, a déclaré qu'ayant eu à choisir pour le classement de sa bibliothèque entre le système Cutter et le système Dewey, il avait adopté ce dernier qui lui paraissait plus pratique et plus précis. M. Carl Junker, secrétaire pour l'Autriche de l'Office international de bibliographie, a fait une communication d'une précision remarquable sur l'état de la bibliographie en Autriche. Il a dit, entre autres, que, dans une réunion récente, les éditeurs autrichiens avaient admis à l'unanimité le principe de la classification décimale. On sait qu'en France c'est le contraire. M. le général Sebert a déposé sur le bureau de la Conférence les tables de la classification décimale appliquée aux sciences photographiques et M. Weissenbruch a fait une communication sur la classification décimale appliquée aux chemins de fer. Enfin l'auteur du présent article a repris et développé quelques-unes des objections qu'il avait formulées contre la classification décimale et, d'autre part, a tracé à grands traits le plan de bibliographies spéciales et critiques dont l'élaboration lui paraît devenir de jour en jour plus nécessaire. M. Marcel Baudouin lui a répondu en parlant beaucoup de l'Institut de bibliographie qu'il a fondé et qu'il dirige à Paris. Enfin M. Bouquillon, professeur à l'Université catholique de Washington, a montré, en termes d'une grande élévation, l'utilité de l'enseignement de la bibliographie dans les Universités.

Dans sa dernière séance la deuxième conférence internationale a adopté les motions suivantes. Sur la proposition de M. Otlet : *La deuxième Conférence bibliographique internationale reconnaît la nécessité de donner aux travaux bibliographiques une organisation internationale : après avoir pris*

Digitized by Google

connaissance des travaux exécutés conformément à la méthode coopérative décimale par l'Office international de bibliographie et par ses collaborateurs, elle les invite à poursuivre son œuvre sur la base de la plus large coopération internationale et scientifique en tenant compte de toutes les améliorations qui seront successivement suggérées. Cette motion a été votée à l'unanimité, M. Paul Bergmans, chef de bureau à la bibliothèque de Gand, et M. Funck-Brentano s'abstenant, à cause de leur opposition au système décimal.

Une deuxième motion a été votée à l'unanimité sur la proposition de M. Bouquillon, professeur à l'Université catholique de Washington : *La Conférence exprime le vœu que, dans l'enseignement supérieur, une part plus large soit accordée à la bibliographie.*

Une troisième motion, présentée par M. Funck-Brentano, a été votée à l'unanimité moins trois voix : *La Conférence internationale de bibliographie, réunie à Bruxelles le 3 août 1897, adopte le principe de bibliographies spéciales et critiques comme complément au catalogue bibliographique général.* »

Tous les délégués des pays étrangers qui ont assisté à la Conférence de Bruxelles ont conservé le souvenir de l'accueil gracieux et cordial qui leur a été fait. Pour notre part, nous sommes bien décidé à ne plus jamais parler de l'hospitalité écossaise, que nous ne connaissons pas — ceci dit sans en médire — mais de parler toujours avec gratitude de l'hospitalité bibliographique, telle qu'on la pratique à Bruxelles.

***

Il est utile d'ajouter quelques mots sur le congrès des éditeurs qui s'était tenu à Bruxelles au mois de juin précédent. Plusieurs questions importantes, au point de vue de la bibliographie, y avaient été traitées. On en trouvera le compte-rendu dans le *Mémorial de la librairie française*, 1er juillet 1897, p. 401. A la suite d'un remarquable rapport de M. H. Le Soudier sur la *Classification méthodique dans les catalogues de librairie*, où les principes et les résultats de la classification décimale sont attaqués de la manière la plus vive, le Congrès a adopté à l'unanimité le vœu suivant : Le Congrès, considérant l'intérêt qu'il y a pour les éditeurs de tous les pays à publier des catalogues parfaitement classés et faciles à consulter, émet le vœu qu'une classification méthodique soit adoptée. Il approuve et

Digitized by Google

recommande le classement suivant : 1° Table alphabétique par noms d'auteurs; 2° Table systématique par ordre de matières; 3° Table alphabétique des matières au moyen de mots-souche avec rappel du nom d'auteur et du titre succinct.

En considérant que ce vote a été émis à l'unanimité dans un congrès d'éditeurs tenu à Bruxelles, dans une ville qui passe pour être la citadelle du système décimal à plus juste titre encore que New-York, on doit constater le nouvel échec, et des plus graves, éprouvé par le système où s'est si malencontreusement engagé l'Office international.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

COMMISSION NOMMÉE PAR LE DIRECTOIRE

POUR RAPPORTER DES MONUMENTS D'ART ET DE SCIENCE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, 1er OCTOBRE 1791.

M. l'abbé Michel, curé de Dugny (Seine), a bien voulu nous communiquer la copie qu'il a prise dans les papiers de la famille Cretté de Palluel, propriétaire depuis plusieurs siècles d'importants domaines dans la région nord-est de Paris, du document que l'on va lire. Les faits relatés sont connus: il s'agit du transfert, en 1791, à la Bibliothèque nationale, d'objets précieux conservés dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, mesure des plus heureuses, car elle eut pour effet de préserver ces richesses des profanations dont la basilique fut l'objet deux ans plus tard, et où elles eussent sans doute péri, alors qu'elles sont restées saines et sauves depuis, dans les collections de la rue de Richelieu.

Le texte lui-même du procès verbal dressé pour le Directoire du Département de Paris était encore inédit, et c'est pour cela que nous remercions M. l'abbé Michel de nous laisser le publier, d'autant mieux que c'est une épave trop rare des archives si regrettables que les Directoires du département de la Seine et des districts de Saint-Denis et Bourg-la-Reine nous avaient transmises, intactes jusqu'en 1871. A cet intérêt, se joint celui de la protestation élevée par le maire de Saint-Denis, et qui éclaire d'un jour tout nouveau l'état d'esprit de la future Franciade, alors que la Révolution n'était encore que pacifique.

F. B.

Digitized by Google

Les Administrateurs composant le Directoire du Département de Paris,

L'an mil sept cent quatre vingt onze, le vendredi 30 septembre, neuf heures du matin, nous, Germain Garnier et François Cretté Palluel, tous deux administrateurs et membres du Directoire du Département de Paris, commissaires nommés par arrêté du Directoire du vingt sept de ce mois, en exécution de la loi du douze du même mois, qui ordonne que le Département de Paris nommera incessamment deux commissaires à l'effet de se transporter avec MM. Le Blond et Mongez, de l'Académie des Belles-Lettres, au trésor de la ci-devant abbaye de Saint-Denis et de faire transporter dudit trésor au cabinet national des médailles et antiques, rue Richelieu, les monuments d'art et de science lesquels seront déposés provisoirement au dit cabinet sous le récépissé des préposés audit établissement, assistés de MM. Gaspard, Michel Le Blond et Antoine Mongez, tous deux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nommés par la loi ci-dessus énoncée, nous sommes transportés à Saint-Denis en ladite abbaye, où étant, en présence de M. le Président du Directoire du district de Saint-Denis, et M. le Procureur syndic dudit Directoire, de M. le Maire de Saint-Denis et de M. le Procureur de la commune de ladite ville, nous avons annoncé l'objet de notre transport; avons fait lecture de la loi du douze septembre, et de l'arrêté du Directoire du Département de Paris qui contient nos pouvoirs. Sur quoi, nous avons été conduits au trésor de la ci-devant abbaye de Saint-Denis, où, en présence de dom Charles-François Verneuil, prieur de la ci-devant abbaye, dom Pierre Dieuzi, trésorier, nous a fait ouverture du trésor et des armoires où sont contenus les effets qui le composent; et, après examen fait par MM. Le Blond et Mongez, de toutes les pièces et meubles qui composent ledit trésor, ils ont reconnu qu'il n'existait comme pouvant être considérés comme monuments d'arts et de sciences que les pièces suivantes :

N° 1. Une cuve de porphire qui était dans l'église;
N° 2. Le fauteuil de bronze connu sous le nom de fauteuil de Dagobert;
N° 3. Un camée gravé sur une agathe onix, qu'on croit représenter une tête de Germanicus, lequel était au reliquaire dit de Saint-Cloud;
N° 4. Une sardoine rougeâtre en camée représentant la tête d'Auguste, couronnée de feuilles de chêne, laquelle pierre était attachée au chef de saint Hilaire de Poitiers;
N° 5. Un plateau de pièces rapportées, dans le fond duquel est encastré un morceau de cristal représentant un roi parthe, gravé en creux.
N° 6. Un vase de sardoine onix orientale, représentant des Bac-

Digitized by Google

chanales et gravée en relief; qu'on croit être du temps de Ptolémée Philadelphe;

N° 7. Un vase d'agathe orientale cannelée, connu sous le nom de Calice de Suger;

N° 8. Une aigue-marine gravée en creux, représentant la tête de Julia, fille de Titus, avec le nom du graveur grec Avodus;

N° 9. Une cuvette de sardoine orientale, à godron, avec son pied d'argent doré et bordure de même matière;

N° 10. Une agathe presque de ronde-bosse, représentant le buste de Tibère;

N° 11. Une agathe onix, à trois couches, représentant le buste de Tibère en camée;

N° 12. Une petite cuvette de jade vert;

N° 13. Un manuscrit sur vélin pourpre en caractères d'or et d'argent, contenant les quatre évangiles;

N° 14. Un autre manuscrit sur vélin, contenant les liturgies avec des notes.

Toutes lesquelles pièces, après avoir fait dessertir celles désignées sous les n°s 3 et 4, nous ont été délivrées pour être transportées, aux termes et en exécution de la loi, à l'exception des deux premiers articles que nous n'avons pu transporter à cause de leur volume; nous les avons laissés à la garde de dom Dieuzy, qui a promis de les laisser enlever à la première réquisition de M. le Maire de Saint-Denis, lequel s'est engagé de les faire transporter le plus tôt possible à Paris au cabinet des Antiques, rue de Richelieu, et les faire remettre au garde de cet établissement sous son récépissé. A l'égard des autres pièces ci-dessus désignées, après les avoir fait renfermer et emballer avec soin, nous nous en sommes chargés pour les faire conduire à Paris et les remettre aux préposés chargés de les recevoir.

Pendant que nous procédions à l'exécution de notre commission, MM. le Maire et Procureur de la commune de Saint-Denis ont fait la réquisition suivante :

Qu'ils ne connaissaient le décret dont il s'agit que par les papiers publics qui annonçaient seulement l'enlèvement du Trésor et le transport à Paris de quelques médailles et autres pièces antiques, et qu'ils ne le connaissent même pas encore. Que si la commune eût pensé qu'il serait retiré du trésor toutes les pièces précieuses ci-dessus décrites, elle se serait empressée de présenter une pétition à l'Assemblée nationale à l'effet de la supplier de retirer son décret, dont l'exécution fait un tort d'autant plus considérable à la ville de Saint-Denis que les antiques qui viennent d'être retirées du trésor sont précisément celles qui attiraient beaucoup d'étrangers et de savants à Saint-Denis, qui s'y arrêtaient pour dîner, coucher, et même y séjourner et y faisaient une consommation dont cette ville va se trouver privée.

Digitized by Google

Que ses habitants méritent d'autant plus la sollicitude de l'Assemblée nationale qu'ils perdent, par l'effet de la révolution, tous les avantages dont cette ville jouissait, sans être indemnisés par aucun, ce qui opère une émigration déjà très considérable. Qu'en conséquence, sans entendre s'opposer à l'exécution de la loi, ils prient cependant Messieurs les commissaires du département de vouloir bien suspendre leur mission jusqu'à ce que la commune ait fait parvenir ses réclamations à la prochaine législature, de la justice de laquelle elle ose espérer la suppression du décret qui achève de ruiner Saint-Denis sans enrichir la capitale; qu'ils les prient également de leur faire délivrer une copie authentique de leur procès verbal contenant les objets désignés comme devant être retirés du trésor, — et ont signé Pelletier, maire, et Noël, procureur de la commune.

Sur quoi nous avons considéré qu'il n'était pas en notre pouvoir de statuer sur l'objet de cette réquisition, et que nous ne pouvions suspendre ni retarder l'exécution de la Loi sans manquer à la commission qui nous a été conférée, et sans en excéder les limites. En conséquence, nous avons promis à MM. le Maire et Procureur de la Ville de Saint-Denis de leur faire parvenir le plus tôt possible une expédition de notre procès verbal pour qu'ils puissent se pourvoir par tous les moyens qu'ils jugeront convenables pour faire valoir leurs réclamations, et leur avons, autant qu'il est en nous, réservé tous leurs droits et avons signé avec les personnes ci-dessus nommées, présentes à cette opération. Signé, P. Verneuil, Pelletier, Noel, procureur de la commune, P. Pierre Dieuzy, trésorier, Collin, Ant. Mongez, Bailly, président, Bailly, procureur syndic, Cretté Palluel, Germain Garnier.

Et de suite, nous, commissaire du département, assisté de MM. Le Blond et Mongez, nous sommes transportés à Paris au cabinet des Antiques et médailles, rue Richelieu, avec les douze dernières pièces des quatorze, énoncées et désignées au procès verbal, lesquelles douze pièces nous avons déposées au cabinet et remises à la garde de M. d'Ormesson, bibliothécaire et intendant du cabinet des Antiques et médailles, et à celles de MM. Barthelémy, de l'Académie française, de Courçay et de Perceval, gardes et adjoints des cabinets des antiques et manuscrits. Lesquels MM. d'Ormesson et Barthélemy, de Courçay et de Perceval se sont chargés des douze pièces et nous ont donné le présent récépissé pour notre décharge, à l'effet de quoi ils ont signé avec nous les dits jour et an.

Signé : d'Ormesson, bibliothécaire, Le Blond, Ant. Mongez, Barthélemy, de Perceval, Courçay, Cretté Palluel, Germain Garnier.

Pour copie conforme à l'original déposé dans les bureaux du Département,

Signé : Blondel, secrétaire.

Digitized by Google

L'original du présent procès verbal est au secrétariat du Département de Paris. Une copie collationnée en est déposée au secrétariat de la Bibliothèque.

Les nos 13 et 14 ont été remis au dépôt des manuscrits.

Les nos 1 et 2, qui sont le fauteuil de Dagobert et la cuve de porphyre, n'ont été transportés à la Bibliothèque que le lendemain.

IMITATION DE J.-C. (1)

Un aimable moraliste contemporain a dit: « Tâchons de n'ennuyer jamais personne, surtout nos amis ». Je serais désolé d'ennuyer ces amis que l'on nomme de bienveillants lecteurs, mais je ne puis pourtant pas me dispenser de revenir sur la question de l'*Imitation*, puisque je suis directement pris à partie par M. Hyacinthe Marie. Notre honorable collaborateur me semble s'illusionner étrangement en déclarant que l'opinion favorable à Thomas de Kempen « peut passer pour démontrée. » C'est tout le contraire qui est vrai, et, aux yeux d'un grand nombre de critiques considérables, ce bon chanoine ne peut être considéré que comme le copiste d'un manuscrit primitif (2). L'*Imitation* est bien de sa main, mais de sa main de *calligraphe*. S'il a signé tel ou tel manuscrit, c'est en qualité d'auteur d'une *copie conforme*. S'il eût été réellement le père de l'admirable livre, il n'eût pas donné par sa signature un formel et inexplicable démenti au très modeste et très sincère *ama nesciri* que je rappelais ici l'autre jour. Cette contradiction entre le désir de l'obscurité, de l'*anonymat*, et la manifestation finale d'un désir tout opposé, le désir de la pleine lumière, rend à elle seule impossible — on ne l'a pas assez remarqué! — l'attribution de l'*Imitation* au héros de MM. Delvigne, Hirssche et Hyacinthe Marie. Mais une autre impossibilité résulte de la différence prodigieuse qui existe entre le style de l'auteur de l'*Imitation* et le style de Thomas de Kempen. En laissant de côté l'affaire des *assonances* sur laquelle on a beaucoup trop insisté, comme si c'était mon unique objection (3), je prendrai la liberté de rappeler que, dans

(1) Voir *Correspondance*, t. II, p. 215 et les nos 43, p. 217 et 44, p. 244.

(2) Parmi ces critiques, je me contenterai de citer le regretté M. Madden, le très savant bibliographe versaillais, qui, dans ses livres comme dans sa correspondance avec moi, s'est énergiquement prononcé contre Th. de Kempen. M. Madden avait si consciencieusement étudié, toute sa vie, les questions d'histoire littéraire et bibliographique, que peu d'érudits avaient autant d'autorité que lui.

(3) Le Dr Hirssche avait annoncé pompeusement qu'il allait pulvériser

Digitized by Google

ma dissertation de 1862, j'ai montré en une série de petits chapitres, que les différences entre le style de l'*Imitation* et le style des écrits incontestés de Th. de Kempen sont aussi profondes que nombreuses (1). Je défie mes contradicteurs de lire devant un auditoire non prévenu une page du plus beau des livres, et, ensuite, une page d'un des meilleurs traités de Th. de Kempen, sans que cet auditoire s'écrie d'une voix unanime : *Les deux textes sont séparés par un abime.* Ma conviction, au sujet de la nullité des prétendues preuves alléguées en faveur de Th. de Kempen, est aussi inébranlable qu'au sujet de la nullité des prétendues preuves invoquées en faveur de Gerson (il ne faut plus parler du fantôme Gersen). Irréconciliable adversaire des Kempistes, vains défenseurs d'un prétendant qui n'est qu'une célébrité *calligraphique*, je répèterai ici le fameux vers que j'ai déjà cité jadis, en semblable occasion, dans la *Revue critique :*

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

T. DE L.

P. S. — Au moment même où j'achève de préparer cette petite note, je reçois le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (nos 3 et 4 de l'année 1896) et j'y trouve (p. 572) un témoignage en sens contraire d'un des savants de notre époque qui ont le plus d'autorité, M. Léopold Delisle : « On sait les services que M. Hauréau a rendus à nos études par son *Histoire littéraire du Maine*, par son livre sur la *Philosophie scolastique*, par la publication de trois volumes de *La Gallia Christiana*, etc. ».

UN DROIT FÉODAL : « LE CHEVAL COURT »

On trouve dans un aveu (2) rendu, le 26 mars 1485, à « très noble hault et puissant seigneur André de Chauvigné, sire de

toute mon argumentation et, à ce propos, un de mes amis m'écrivait avec inquiétude :

« Je te plains de tomber dans ses mains redoutables. »

Mais on a généralement reconnu que le terrible docteur avait mis dans sa discussion plus de fougue que de sens critique. Je me souviens d'avoir appliqué à son passionné et peu courtois réquisitoire le mot qu'aurait dit un roi de France d'un cartel injurieux qui lui avait été adressé par je ne sais quel personnage d'outre-Rhin : *Trop allemand !* (Je demande, en passant, aux doctes lecteurs de la *Correspondance* si ce mot, reproduit par Mézeray et autres vieux historiens, est bien authentique).

(1) M. Hirssche a durement reproché à un très érudit critique, son compatriote, dont le nom m'échappe — déjà nous sommes à grande distance de ces petits événements ! — d'avoir accordé trop d'importance à ma discussion, en la présentant comme ce qui, jusqu'alors, avait été publié de plus dangereux pour la cause de Th. de Kempen. La *pulvérisante* réfutation du Dr Hirssche a laissé debout mes arguments les plus décisifs.

(2) Archives de la Loire-Inférieure. Série H. 10

Digitized by Google

Rays », par frère Thébaud « abbé du benoist moustier et abbaye de N.-D.-de-Blanche-Couronne (1) » et « le couvent dudit lieu assemblés ensemble en chappitre, chappitrans et chappitre tenans, la campane sonnée, et tout le mistère appartenant à chappitre fait et accomply », la mention d'un certain devoir très singulier, au moins par son nom :

« Item nous est deu audit terme de Sainct Michel ung devoir nommé *le cheval court* et selond l'usement du paiis est dit courrir de troys ans en troys ans et quant il court nous doibvent noz hommes tenans en nos fiez pour celui devoir qu'ilz appellent *brem* vignt et sept solz continuellement au tiers an. »

Les curieuses expressions de ce texte nous permettent d'entrevoir les raisons économiques qui ont présidé à l'établissement de ce droit féodal, perçu tous les trois ans, quand le cheval court. Dans cette partie de la France, les seigneurs avaient l'habitude d'exiger une certaine somme par tête de bétail. Appliqué à l'espèce bovine, ce droit s'appelait le *cornage* (2) et était perçu annuellement. En effet, les animaux de cette espèce sont utiles, pour ainsi dire, dès leur naissance et ne cessent de l'être jusqu'à leur mort. Jeunes, ils peuvent être vendus au boucher; devenus forts, ils fournissent leur travail ou leur lait. Il est donc tout naturel de percevoir, à leur sujet, un droit annuel. Une preuve évidente que ce droit était basé sur l'utilité plus ou moins grande des animaux, c'est qu'il était moitié moindre pour un taureau ou une génisse que pour un bœuf ou une vache.

Partant de cette idée, il nous est facile de comprendre la raison d'être du *cheval court*. Dans l'ouest de la France (Bretagne, Vendée, Poitou), où la propriété est généralement de médiocre étendue, l'usage le plus ordinaire chez les cultivateurs est d'avoir une jument poulinière qui sert aux travaux de la ferme et à laquelle on fait en même temps élever un poulain.

Or, pendant trois ans, ce poulain ne rend aucun service. Au bout de ce temps seulement il pourra être vendu pour fournir un travail utile à son acquéreur et céder dans la ferme la

(1) Loire-Inférieure.

(2) Archives de la Loire-Inférieure. H. 10. — « Item une manière de debvoir nommé *cornage* que nous doibvent nos hommes estagiers demourans en noz fiez en votre dicte baronnie, savoir par chacun beuff qu'ilz nourrissent doze deniers de rente par chacun an, par chacune vache doze deniers par an, par chacun torin seix deniers par an et par chacune genice seix deniers par an, s'ils ne taytent. »

Digitized by Google

place au nouveau poulain que sa mère vient de mettre bas. C'est à ce moment que le cheval est dit *courir* et que le seigneur intervient pour toucher le brem. Sans doute, il est des cultivateurs qui font l'élevage du cheval dans de plus vastes proportions, chez qui, par conséquent, le cheval « court » plus souvent que de trois ans en trois ans, mais un droit féodal ne devait être établi que d'après le cas le plus fréquent.

Nous n'avons rencontré nulle part mention de ce droit que nous croyons à peu près inconnu. Il nous a paru intéressant de l'ajouter à la liste déjà si longue des redevances féodales, en expliquant la raison économique de son appellation et de sa périodicité. ROGER GRAND.

LA QUESTION DES BOURGEOIS DE CALAIS (1).

M. Georges Daumet a bien raison de déclarer que « l'épisode d'Eustache de Saint-Pierre et des Bourgeois de Calais doit être admis par la critique ». J'applaudis à son mot de la fin comme j'avais jadis applaudi aux conclusions conformes de Chateaubriand qui, dans son beau travail (trop peu lu) sur l'*Histoire de France*, s'écrie avec une généreuse et superbe indignation : « Ceux qui ont le triste courage de nier de pareils actes de dévouement n'auraient pas le noble courage de les accomplir. » (Je cite de mémoire et je m'excuse de ne citer que par à peu près). Depuis la publication du remarquable travail de notre collaborateur, un membre de l'Académie française, lequel est aussi un des membres les plus éminents de l'Académie des Inscriptions, M. Gaston Paris, a constaté que les objections adressées au beau récit de Froissart n'ont pas une sérieuse valeur, et je sais quelqu'un qui, rendant compte, dans le *Bulletin critique*, du récent volume sur *la Littérature française au moyen âge*, de l'administrateur du Collège de France, l'a chaleureusement félicité de n'avoir pas voulu déchirer sans raison une des plus émouvantes pages de notre histoire. T. DE L.

RÉPONSES

P. de Fenouillet, évêque de Montpellier (38). — Je puis indiquer à mon cher et savant ami *L. G. P.* deux documents qui

(1) Voir *Correspondance*, t. I, p. 205 et suiv.

Digitized by Google

confirment les très défavorables appréciations du Juge-mage Trinquière sur le trop turbulent prélat. Ce sont des témoignages *montpelliérains*, émanés d'un homme grave et honnête, d'un illustre professeur de droit, dignes, par conséquent, de toute confiance. Dans une de mes infiniment trop nombreuses plaquettes (*Jules Pacius de Beriga. Compte-rendu du mémoire de M. Revillout, avec addition de documents inédits,* Paris, 1883), j'ai publié deux lettres écrites à Peiresc par son ancien maître, le 3 juillet 1612 et le 27 du même mois en la même année (p. 12-14), lettres nettement accusatrices et qui m'ont fourni l'occasion de donner à l'intolérance fougueuse du persécuteur du malheureux Pacius cette mauvaise *note* (n° 3) : « Le Savoyard Fenouillet, qui eut une belle réputation comme prédicateur, ne posséda pas l'admirable douceur, mêlée d'admirable sagesse, de son compatriote, de son voisin, saint François de Sales ».

T. DE L.

CHRONIQUE

Nous avons le vif regret d'enregistrer le décès de M. Léon Gautier, survenu le 25 août dernier. Né au Hâvre en 1832, M. Gautier était donc âgé de soixante-cinq ans. Il serait superflu de retracer ici sa carrière, tout entière partagée entre l'étude du moyen âge et les œuvres de foi : tous nos lecteurs connaissent ses beaux travaux sur la *Chanson de Roland*, les *Épopées*, la *Chevalerie*, etc. ; la plupart connaissaient l'homme, le professeur à l'esprit ardent, généreux, qui avait su rendre attrayant son enseignement de la paléographie et faire de son cours une sorte d'encyclopédie du moyen âge. A tous nous conseillons de lire le beau discours que M. Héron de Villefosse a prononcé à l'Institut, le jour même des funérailles, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont Léon Gautier était membre depuis dix ans.

Une faute d'impression, que nos lecteurs auront corrigée d'eux-mêmes, s'est glissée dans notre dernier numéro. C'est M. Paul Cottin, l'aimable et distingué directeur de la *Nouvelle Revue rétrospective,* qui est l'auteur de l'intéressante brochure : *Siège de Toulon, l'Angleterre et les Princes* (1793), dont il est rendu compte à la page 253.

M. Léopold Delisle a, toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, recommandé aux bibliothécaires, en particulier, et à tous les chercheurs en général, d'inspecter minutieusement les reliures anciennes,

Digitized by Google

surtout lorsque leur mauvais état pouvait autoriser à les dépecer en quelque sorte. Lui-même, entre autres fois, mettait ainsi au jour l'année dernière, dans les ais d'une reliure de la bibliothèque de Berne, des documents sur un libraire parisien du xv^e^ siècle, des fragments de neuf livres précieux de la fin du xv^e^ siècle, etc. (1).

Notre collaborateur, M. Maurice Dumoulin, a, en suivant ces avis, découvert déjà des documents de valeur (2); mais il a fait une trouvaille d'un intérêt encore supérieur. Dans une vieille reliure de la bibliothèque de Roanne, M. Dumoulin a retrouvé trois feuillets d'un psautier, imprimé à l'abbaye même de Cluni, par Michel Wensler, de Bâle, en janvier 1494 (n. st.), et que, par ordonnance des définiteurs du chapitre général, toutes les maisons de l'ordre de Cluni devaient se procurer. Le psautier n'avait jusqu'ici pu être ni retrouvé, ni même identifié. M. Léopold Delisle a présenté ces trois précieux feuillets, avec d'autres trouvailles d'un intérêt moins grand, au Comité des travaux historiques et a joint à cette communication une étude sur les livres imprimés à Cluni au xv^e^ siècle (3), dont les éléments lui ont été si heureusement fournis par M. Dumoulin.

~~~ Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment (*Voir Correspondance, p. 152*), la Société d'Émulation d'Abbeville a organisé une « Exposition d'art et de curiosités ». Cette exposition, fort bien réussie, s'est ouverte le 11 juillet. A l'inauguration, M. Delignières, le sympathique et dévoué président de la Société, a prononcé un discours fort applaudi, dans lequel il a rappelé le passé de la Société d'émulation, les noms de ses plus illustres membres, et signalé les parties les plus intéressantes de l'Exposition.

~~~ Les élèves de troisième année à l'École des Chartes viennent de profiter d'une bonne fortune archéologique, que n'a eu, nous le croyons bien, aucune des promotions précédentes. Il s'est formé à Toulouse un comité d'érudits, qui, venant en aide aux ressources modestes dont dispose l'École pour les excursions archéologiques, a permis à la promotion de 1897 de venir voir Toulouse et Carcassonne. Nos jeunes camarades, sous la conduite de leur professeur, M. de Lasteyrie, ont visité en détail les églises et les monuments civils de Toulouse, puis ont été reçus solennellement au Palais d'Assézat, par la Société archéologique du Midi. Une journée a été consacrée à Carcassonne, ses fortifications, Saint-Nazaire et Saint-Vincent. De retour à Toulouse, un banquet a réuni les invités et leurs

(1) Documents parisiens de la bibliothèque de Berne (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIII, (1896).

(2) *Correspondance hist. et archéol.*, mars 1896, p. 92.

(3) Livres imprimés à Cluni au xv^e^ siècle. Rapport de M. Léopold Delisle sur une communication de M. Maurice Dumoulin. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1896. (16 pp. et pl.). Paris, 1897.)

Digitized by Google

aimables hôtes, et, quatre jours après leur départ, nos camarades rentraient à Paris, enchantés de leur voyage.

~~ Les archives des Pyrénées-Orientales ont reçu, le 4 août, la visite d'un savant russe, M. Piskorski, professeur d'histoire générale à l'Université de Kiew. Cet érudit étudie l'*émancipation des populations rurales en Catalogne* (jusqu'à la fin du xv^e^ siècle). Après avoir séjourné longtemps en Espagne et interrogé les archives de Barcelone, Madrid, Gérone, Vich, etc., M. Piskorski est venu à Perpignan consulter les archives de l'ancien Roussillon. En effet, mitoyenne entre la France et l'Espagne, espagnole jusqu'en 1659, cette province méritait bien de fixer son attention. Il a pu y trouver quelques documents concernant « los malos uses » et « los payese » de remansa, et a paru satisfait de son voyage. M. Piskorski parle l'espagnol avec beaucoup de facilité et une grande pureté; c'est un paléographe très distingué, admirablement familiarisé avec les textes.

~~ La Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire vient de publier sous ses auspices, un ouvrage de M. P. Gaffarel, sur *Dijon en 1814 et en 1815* (Dijon. Darantière, 1897, in-8°, 382 pp.)

~~ **A propos de deux notices récentes sur l'église Saint-Antoine-de-Viennois.** — Saint-Antoine-de-Viennois, abbaye-mère d'un ordre hospitalier célèbre, a été l'objet, cette année, de deux études simultanées de la part de deux des meilleurs historiens de la sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

Le 29 janvier 1896, M. J.-J. Marquet de Vasselot fit à la Société des Antiquaires de France une communication sur des sculptures exécutées à Saint-Antoine, par Antoine Le Moiturier ; en 1897, cette notice a été imprimée dans *Monuments et Mémoires* de la fondation Eug. Piot (1) sous le titre : *Deux œuvres d'Antoine Le Moiturier*. En même temps, M. Marcel Reymond faisait paraître à Grenoble une intéressante brochure intitulée : *Caractère italien de la façade de Saint-Antoine (Isère) et sculptures de Le Moiturier*. Simultanément ces deux archéologues avaient mis la main sur un renseignement de premier ordre pour l'histoire de la sculpture française : Antoine Le Moiturier, que l'on connaissait seulement comme l'auteur du retable de Saint-Pierre-d'Avignon et d'une partie du tombeau de Jean sans Peur, sera désormais tenu pour celui des 80 figurines qui subsistent au portail de Saint-Antoine et du retable si malheureusement caché aujourd'hui derrière les ornements modernes du maître-autel. Il y a plus, ces sculptures sont celles qui permettent le mieux de reconnaître le style de l'artiste, le retable d'Avignon étant très

(1) Tome III, fasc. II.

Digitized by Google

mutilé et le tombeau de Jean-sans-peur ayant été exécuté surtout par d'autres mains que la sienne.

A l'étude de ces sculptures, qui sont des plus belles du xv^e^ siècle français, M. Marquet de Vasselot ajoute des renseignements précis et exacts sur l'église elle-même : le chœur du monument appartient au xiii^e^ siècle; la nef devait être achevée au commencement du xv^e^; les chapelles y furent ajoutées de 1405 à 1482 ; la façade dut être élevée entre 1512 et 1525.

Le travail de M. Marcel Reymond contient, outre ces renseignements, une étude spéciale sur la façade de l'église, étude dont le titre indique la conclusion : *Caractère italien de la façade de Saint-Antoine.*

Voici sur quels arguments se fonde l'auteur pour établir cette conclusion :

1° Dans l'architecture gothique française, le parti le plus généralement adopté consiste dans la façade cantonnée de deux tours. Les Italiens ont préféré la disposition qui indique la coupe transversale du monument. A l'époque gothique, ils la cantonnèrent de contreforts portant des pinacles comme à Sienne, Orvieto, Milan;

2° Ils ont affirmé la ligne horizontale par une galerie traversant la façade au niveau des combles des collatéraux. M. Marcel Reymond y voit « un caractère d'horizontalité... tout à fait anti-gothique »;

3° Les façades de collatéraux terminées horizontalement sont rares au moyen âge, même en Italie; cependant, c'est là le type de la Renaissance italienne par exemple à la Chartreuse de Pavie;

4° La composition de la façade de Saint-Antoine se retrouve à Saint-Jacques-de-Dieppe, mais cette église imite l'architecture italienne. C'est tellement vrai que son clocher est rejeté sur un côté, comme celui de la cathédrale de Florence;

5° La façade de Saint-Antoine diffère totalement de celle de Saint-Maurice-de-Vienne : « La différence si grande qui existe dans des monuments si voisins, appartenant au même diocèse, est assez surprenante et ne s'explique que par l'importation d'une influence étrangère »;

6° Les collatéraux ont été transformés au xv^e^ siècle en chapelles reliées par des portes « selon une méthode très italienne que l'on trouvera en particulier à la Chartreuse de Pavie »;

7° Des peintures italiennes du xv^e^ siècle subsistent dans une des chapelles, ce qui prouve le séjour d'artistes italiens à Saint-Antoine au xv^e^ siècle. D'ailleurs, les ducs de Milan ont été bienfaiteurs et patrons de l'abbaye, surtout Galeas Visconti.

L'auteur reconnait, en terminant, que l'influence italienne se limite aux grandes lignes de l'architecture; un peu plus haut, il a reconnu que les arcs-boutants sont rares en Italie; qu'il y en a cependant à

Digitized by Google

Saint-Antoine ; que les Italiens ont parfois cherché à les dissimuler, mais que la façade qui nous occupe ne présente pas trace de cet artifice de composition.

Il convient d'examiner la valeur des sept arguments à l'aide desquels M. Marcel Reymond établit cependant sa thèse.

1° Toutes les églises françaises sont loin d'avoir deux tours. De fort belles églises, surtout des églises monastiques telles que Pontigny, Fontenay, Montréal, n'en ont pas du tout. Des églises paroissiales n'en ont souvent qu'une, qui peut être indifféremment centrale ou latérale ou dans l'axe de la façade. Toutes les églises dont les clochers sont placés au centre, ou sur un côté de la nef ailleurs qu'à l'ouest, ont une façade qui représente leur coupe transversale. En France comme en Italie, on les compte par milliers. Les pinacles qui cantonnent la façade de Saint-Antoine-de-Viennois sont des pinacles qui chargent des culées d'arcs-boutants pour empêcher le glissement de leurs assises. Tous les arcs-boutants de l'époque gothique avancée, en quelque région qu'ils soient, possèdent cet accessoire utile. Il est donc ici commandé par un membre d'architecture française plutôt que par l'imitation de l'Italie.

2° Les galeries et passages horizontaux n'ont rien d'antigothique ; c'est précisément l'inverse qui se passe : nos architectes français du moyen âge ont pris le plus grand soin de ménager des galeries horizontales sous les fenêtres de leurs nefs et sur les appuis intérieurs et extérieurs de celles-ci, particulièrement en Normandie, Bourgogne, Champagne et Provence. Une galerie horizontale règne au-dessus des portails de presque toutes nos grandes églises gothiques : Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Laon, la cathédrale de Troyes, Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, Saint-Wulfran d'Abbeville, les cathédrales de Nantes, Coutances, Saint-Lô, et l'on citerait je crois sans peine mille autres églises.

3° et 4°. Les façades de collatéraux terminées en ligne horizontale sont relativement rares partout avant la Renaissance, puisqu'une façade exprime généralement la forme d'une construction surtout jusqu'à cette époque et puisque les bas-côtés couverts de terrasses sont assez rares. Toutefois, on fit, dans le midi, des terrasses ou, tout au moins, des toits plats qui s'harmonisent avec cette ligne horizontale, et, d'autre part, dans le nord on inventa, à la fin de l'époque gothique, de couvrir les collatéraux de toits à double rampant qui pouvaient faire du côté de la façade un retour remplaçant le pignon ou plutôt le demi-pignon. De là, dans toutes les régions, des édifices où la façade des bas-côtés s'amortit en ligne horizontale : en Sicile et dans l'île de Chypre, en Syrie et Palestine, ce sera de règle parce qu'on se passera de toitures, et ailleurs cela se trouvera de temps en temps aussi bien à Saint-Antoine qu'à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, à Saint-Jean-Baptiste de Bazas, à Mézin (Lot-et-Garonne), à

Digitized by Google

la cathédrale de Carpentras, à Vire, à Saint-Pierre de Caen, et à Saint-Jacques de Dieppe qui n'a rien d'italien pour cela, pas même son clocher latéral conforme, pour son emplacement, à l'architecture non seulement de Florence, mais de plus de moitié des édifices de l'Ile-de-France et à beaucoup d'églises de Normandie.

5° En quoi la façade de Saint-Antoine diffère de celle de Saint-Maurice de Vienne, c'est uniquement à cause de ses clochers. Nous avons, à part cela, la même galerie accusant une forte ligne horizontale, la même grande fenêtre, les mêmes trois portails couronnés de gables aigus et découpés; la même différence très accentuée dans leurs proportions relatives; les mêmes *oculi* très particuliers dans les frontons des portails latéraux.

6° La « méthode très italienne » qui consiste à border une nef de chapelles reliées entre elles par des portes est un caractère constant et typique de l'architecture du midi de la France et, quelquefois, de la Bourgogne, depuis l'époque romane jusqu'à la Renaissance. La nef romane de la cathédrale d'Orange est bordée de chapelles qui ne communiquent pas entre elles, mais celles qui flanquent les nefs romanes de Saint-Léonard (Haute-Vienne), de Banassac (Lozère), Bénevent (Creuse), Fontenay (Côte-d'Or) et Bonmont (Suisse) forment une sorte de collatéral. Il en est de même à l'époque gothique à Lamourguié de Narbonne, et quand cela se trouve en Italie, c'est l'œuvre d'une influence française, par exemple à Saint-Nicolas de Girgenti, église cistercienne, dans le chœur de la cathédrale de Barletta bâti par Pierre d'Angicourt et imitant celui de Rabastens, ou bien dans la nef de la Chartreuse de Pavie, laquelle a des voûtes bourguignonnes et imite en plusieurs détails l'église gothique bâtie à Verceil par des chanoines de Sainte-Genevieve de Paris.

7° Que des peintres italiens aient travaillé à Saint-Antoine, cela ne prouve rien. Assez de peintres italiens ont travaillé à Avignon, et à Villeneuve sans qu'un atome d'art italien ait passé dans l'architecture gothique qu'ils décoraient : — « Si l'Italie, a dit excellemment M. Eugène Müntz (1), peut revendiquer la plupart des peintres comme aussi des orfèvres attachés à la cour d'Avignon, les architectes et les sculpteurs employés par les papes furent tous français. » M. Müntz a montré la grande influence artistique de la cour d'Avignon; ses remarques ont été vérifiées en Bohême (2), et j'en ai constaté la justesse pour l'île de Chypre ; si les rois de Bohème et de Chypre ont

(1) *Les Papes d'Avignon et les monuments du midi de la France. Magasin pittoresque*, t. LXI, p. 384.

(2) J. Neuwirth. *Forschungen zur Kunstgeschichte Bohmens veroffentlicht von der Gesellshaft zur Forderung Deutscher Wissenshaft, Kunst und Litteratur in Bohmen, Mittelalterliche Wandgemalde und Tafalbilder der Burg Karlstein in Bohmen.* Prague, Jos. Koch, 1896.

Digitized by Google

fait venir des artistes italiens, ce ne furent jamais que des peintres; ils travaillèrent de concert avec des architectes français.

Il n'en va pas autrement à Saint-Antoine : l'influence des ducs de Milan a été là ce que fut l'influence d'autres grands seigneurs italiens en France. Les uns y perçurent leurs revenus, d'autres les y dépensèrent, aucun n'eut d'action personnelle sur les arts. « De Louis XI à Louis XIII, dit M. Palustre (1), les prélats italiens furent nombreux en France où les plus riches bénéfices devenaient facilement leur lot; mais, chose extraordinaire, cette invasion d'un nouveau genre n'eut aucune influence sur les arts. L'unique préoccupation de tous, évêques et abbés, semblait être de palper des revenus. Ceux, par exception, qui, momentanément, s'astreignirent à la résidence, n'amenèrent point d'artistes... » et l'auteur confirme ces observations par de nombreux exemples. Il en était de même à plus forte raison à une époque antérieure: les Italiens ont abondé en France au moyen âge, ils y ont fait ce qu'ils savaient mieux que nous : le trafic. Pour les arts, ils nous demandaient des leçons tant que nous avons été de force à leur en donner, c'est-à-dire jusqu'au xv^e^ siècle. Au xv^e^ siècle, ils ont pu nous en rendre; au xvi^e^, nous les avons à notre tour imités, dans les arts où ils excellaient, car leur Renaissance valait d'être étudiée et imitée, à la différence de leur mauvais style gothique qui n'a jamais eu de crédit chez nous. De très rares exceptions à cette règle pourraient être signalées: ainsi, aux xiii^e^ et xiv^e^ siècles, les portails de l'église de Brignolles et de l'hôpital du Luc, puis à Beaulieu-en-Limousin, une façade d'architecture très maigre avec des arcs en tiers-point mal appareillés, avec un tracé d'extrados qui n'est pas concentrique à l'intrados; au xiv^e^ ou xv^e^, à Sainte-Marthe de Tarascon, une chapelle d'architecture très sèche avec claveaux noirs et blancs alternés, sans parler de quelques influences lombardes au xiii^e^ siècle dans les cathédrales d'Embrun et de Digne et à la façade de Saint-Louis d'Hyères, ou à l'époque romane, dans l'Hérault, à Saint-Martin de Londres et à Puissalicon; dans la Drôme, aux églises de Saint-Domat, etc., influences que les migrations bien connues des maçons de Côme suffisent à expliquer.

Pour en revenir à la façade de Saint-Antoine, elle n'a aucun rapport avec les quelques façades gothiques du xv^e^ siècle élevées dans le Milanais. Qu'elles aient une nef simple ou des collatéraux, les églises gothiques de cette région n'ont généralement pour façade qu'un large pignon, ou quand les trois divisions sont indiquées comme à la cathédrale de Côme, c'est dans des proportions et avec un tracé de pure fantaisie. Enfin, cette façade du xv^e^ siècle, comme celle de Saint-Augustin de Bergame, n'accuse aucune ligne horizontale. Un vaste

(1) *L'architecture de la Renaissance. Collection de l'enseignement de Beaux-Arts*, p. 166.

Digitized by Google

panneau plein surmonte le portail; une rose s'ouvre à une grande hauteur au-dessus de ce portail et à ses côtés s'ouvrent deux grandes fenêtres. C'est cela qui constitue bien une ordonnance italienne et rien ne ressemble moins à Saint-Antoine. C. ENLART.

Ouvrages nouveaux :

Bénet (Armand). — *Rapport sur le service des archives départementales, communales et hospitalières du Calvados* (Exercice 1896-1897). *Caen*, imp. Pagny, in-8, 19 pp.

M. Bénet est un de nos plus zélés archivistes, et son *Rapport* annuel suffit à l'attester. Il y indique d'ailleurs, avec un légitime orgueil, tout ce qu'il a fait depuis douze ans pour le classement et l'inventaire de son riche dépôt. Nous signalerons pour le présent exercice d'importantes donations et réintégrations, dont les archives du Calvados ont bénéficié, et la rédaction de 2,213 articles d'inventaire : 338 des séries E et H (suppléments) et 1,875 du fonds révolutionnaire.

Funck-Brentano (Frantz). — *Documents relatifs aux formes diplomatiques aux* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles.* (Extr. de la *Revue d'Histoire diplomatique*), Paris, Leroux, 1897, 74 pp. in-8°.

— *Additions au Codex diplomaticus Flandriæ de M. le comte de Limburg-Stirum* (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*) Paris, 1897, 80 p. in-8°.

Ces deux brochures sont des documents de toutes sortes touchant les relations diplomatiques de Philippe le Bel avec les Flamands et forment un intéressant complément aux pièces similaires déjà publiées dans son ouvrage : *Philippe le Bel en Flandre*, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner le premier prix Gobert.

Galle (Léon). — *Les livres lyonnais de la bibliothèque du baron Pichon.* Lyon, Mougin-Rusaud, 1897, 28 pp. (Extr. de la *Revue du Lyonnais*, 1897).

Intéressante notice donnant la description des livres lyonnais du célèbre amateur qui ont passé en vente cette année. Les notes et les observations qui accompagnent ces descriptions, donnent des renseignements sur les ouvrages et sur les exemplaires de la bibliothèque en question. A la suite, se trouve une *Note sur la Bibliothèque Colombine.* M.

Rivoire (E.). — *Bibliographie historique de Genève au* XVIII^e^ *siècle.* — Genève, J. Jullien et Georg, 1897; t. I, 1791 à 1792, 589 pp.; t. II, 1793 à 1798, 509 pp. (t. VI et VII, 2^e^ série des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*).

Ces deux volumes sont appelés à rendre de grands services aux historiens et aux bibliothécaires; tous les documents imprimés sont

Digitized by Google

rigoureusement classés par ordre chronologique. Les descriptions de ces pamphlets, placards et documents officiels sont présentés avec soin et l'auteur indique chaque fois où se trouve chaque pièce. Cette publication est le fruit d'un travail considérable. Les descriptions sont accompagnées de notes succinctes dont la rédaction dénote, de la part de l'auteur, une connaissance parfaite de l'histoire genevoise au siècle dernier. M.

Périodiques :

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1897, 3e et 4e liv. — V. Advielle, Bruxelles en 1583; à propos de la prétendue trahison du capitaine Fremin, p. 345 à 353. — F. Donnet, Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc., jusqu'à la fin du XVIIe siècle, (*suite*), p. 354 à 359. — A. de Behaut de Dornon, Quelques mots à propos des canons historiques de Nivelles, p. 370 à 375. — A. Bovy, Adenet Le Roi et son œuvre, étude littéraire et linguistique (*suite*), p. 376 à 389. — G. Cumont, Histoire d'une manufacture de batiste à Nivelles, au XVIIIe siècle, p. 390 à 397. — Clerbaut, La bourgeoise et les bourgeois dans l'ancien Bruxelles, au point de vue historique et juridique, p. 398 à 415. — A. de Vlaminck, La monnaie et les sceaux communaux de Termonde, p. 416 à 436 et pl. — J. van der Linden, Joseph Willems, un artiste bruxellois du XVIIIe siècle, [faïencier] p. 437 à 447 et pl. — J.-Th. de Raadt, La bataille de Basweiler (22 août 1371), p. 448 à 460.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1897, mai-juin. — Ph. Lauer, La numérotation grecque des Annales de Flodoard, p. 244 à 252. — H. Omont, Un traité de physique et d'alchimie du XVe siècle en écriture cryptographique, p. 253 à 258. — A. Lefranc, Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance, p. 259 à 292. — P. Fournier, Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres (*suite*), p. 293 à 326.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et de Hurepoix, 1897, 1re liv. — M. Legrand, Note sur des doubles tournois du XVe siècle, trouvés à Angerville, p. 1 à 10. — J. V., Les Louvois et les Villeroy, p. 11 à 13. — L'abbé J. Géhin, Chilly-Mazarin, p. 14 à 20. — A. Darblay, La porcelaine de Villeroy, p. 21 à 25 (avec planches). — Un bail sous la Révolution [celui de l'église Notre-Dame de Corbeil], p. 26 à 27. — L'abbé A. Guiot [prieur-curé de Saint-Guenault de Corbeil, 1739-1807], p. 28 à 46.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

1897 — CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT — 1897

PARIS-ROYAN

TRAIN RAPIDE

Trajet en 9 heures

Voitures de toutes Classes

SALON ET RESTAURANT

Départ de PARIS-MONTPARNASSE : 11 heures 20 matin

Le Samedi de chaque Semaine et la veille des Fêtes.

Départ de ROYAN : 8 heures 55 matin

Le Lundi de chaque semaine et le lendemain des Fêtes.

Le nombre des voitures étant limité, l'Administration ne garantit que les places retenues à l'avance.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

SUR LES

COTES DE NORMANDIE, EN BRETAGNE

ET A L'ILE DE JERSEY

1° **Billets d'excursion,** valables pendant **un mois** avec itinéraires fixés comme suit :

(1er Mai au 31 Octobre)

1er ITINÉRAIRE. — 1re classe : 50 fr. ; 2e classe : 40 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Le Havre (2). — Fécamp. — Étretat. — Saint-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 50 fr. ; 2e classe : 40 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 70 fr. ; 2e classe 55 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 80 fr. ; 2e classe : 60 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3). — Avranches — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Rennes. Fougères. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lamballe. — Saint-Brieuc, (moyennant supplément). — Rennes. — Fougères. Le Mans. — Paris.

6e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine (3). — Briouze. — Dreux. — Paris.

7e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 105 fr. ; 2e classe : 90 fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches — Mont-Saint Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

8e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 105 fr. ; 2e classe : 90 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine (3). — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

9e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 115 fr. ; 2e classe : 100 fr.

Paris. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

Les 10e, 11e, 12e et 14e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen, d'Angers et de Caen.

13e ITINÉRAIRE. — 1re classe : 95 fr. ; 2e classe : 70 fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3). — Jersey (Saint-Hélier). — Saint-Malo. — Pontorson. — Le Mont-Saint-Michel. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

46. 4me Année 25 Octobre 1897.

X DE L'ABONNEMENT: France.. .... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA
ORRESPONDANCE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ne d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

SEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS. — Décret nommant un professeur à l'Ecole des Chartes. — Arrêtés portant nominations ou promotions dans le personnel des Archives Nationales et Départementales. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1898.
ANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — P. MEYER : Les Archives communales d'une ville du Midi. — PH. TAMIZEY DE LARROQUE et L. DELISLE : Un livre de la bibliothèque de Peiresc. — E. MAREUSE : La deuxième conférence bibliographique internationale de Bruxelles.
STIONS. — Sur une plaquette en langage populaire du Limousin. — Sur une mystérieuse réunion où aurait été pondu un œuf historique. — Faut-il ire *le* ou *la Gallia Christiana*? — Georges DEMAY, artiste.
ONSES. — Dom TURPIN : Sur une amie de l'amiral d'Ornesan, baron de Saint-Blancard.
ONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

NISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; P. Meyer, membre de l'Institut; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres reçues avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par décret en date du 20 octobre 1897, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Élie Berger, archiviste paléographe, docteur ès lettres, est nommé professeur titulaire de la chaire de paléographie de l'École des Chartes, en remplacement de M. Léon Gautier, décédé.

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts en date du 14 octobre, M. Bruel (Alexandre), sous-chef de la section judiciaire aux Archives Nationales, est nommé chef de la section historique en remplacement de M. Léon Gautier, décédé.

M. Furgeot (Henri), archiviste, a été nommé sous-chef de la section judiciaire.

M. Mirot (Léon), archiviste-paléographe, ancien élève de l'École de Rome, a été nommé archiviste.

Par arrêté du préfet de l'Ain endate du 25 septembre dernier, M. Morel (Octave), archiviste-paléographe, a été nommé archiviste du département de l'Ain en remplacement dé M. Brossard, décédé.

Nous relevons les noms suivants dans la liste des membres des Comités d'admission de l'Exposition Universelle de 1900, (arrêté ministériel du 7 octobre):

Classe 3 (Enseignement supérieur). — L. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; P. Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes; G. Servois, directeur général des Archives.

Classe 4 (Enseignement spécial artistique). — E. Corroyer, membre de l'Institut.

Classe 84 (Industrie de la Confection). — H. Bouchot, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

Classe 93 (Orfèvrerie). — F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie; H. de la Tour, bibliothécaire au Cabinet des Médailles.

Digitized by Google

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1898

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Arrête :

Le 36e congrès de MM. les délégués des sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 12 avril 1898, à deux heures précises,

Les journées des mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 seront consacrées aux travaux du congrès.

La séance générale de clôture aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 16 avril, à deux heures précises.

Fait à Paris, le 4 octobre 1897.

A. Rambaud.

PROGRAMME

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'ère chrétienne; s'attacher à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle chaque usage a disparu.

2° Établir la chronologie des fonctionnaires ou dignataires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Dans ces études, on devrait se préoccuper de l'utilité des listes pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages qui sont simplement indiqués dans les documents par le titre de leurs fonctions. Pour ces recherches, il est recommandé de tenir compte des documents financiers et des lettres de notification adressées aux cours supérieures.

3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Communiquer, s'il y a lieu, des reproductions photographiques.

Mettre, dans tous les cas, à la disposition du Comité une copie du

Digitized by Google

document, collationnée et toute préparée pour l'impression, selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles des dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

4° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de France.

5° Indiquer les mesures qui ont pu être prises dans certains départements pour assurer la conservation des minutes notoriales et en faciliter les communications demandées en vue de travaux historiques.

6° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Établir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des États différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

7° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés aux patrons de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs

Digitized by Google

patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et chercher l'origine.

8° Signaler les travaux qui ont été ou peuvent être faits sur les registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil; indiquer les mesures prises pour la conservation et le parti qu'on peut en tirer pour l'histoire des familles ou des pays, pour la statistique et pour les autres questions économiques.

On pourrait prendre comme type la publication qui est en cours des registres paroissiaux de trois diocèses bretons.

9° Étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de Frrnce, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

10° Rechercher par quels moyens et dans quelles conditions les livres d'étude ou de lecture courante pouvaient être, sous l'ancien régime, mis à la disposition des personnes qui ne pouvaient pas s'en procurer des exemplaires.

11° Étudier les procédés suivis, sous l'ancien régime, pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

12° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande et privée.

13° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

14° Établir comment se faisait la transmission des correspondances avant le règne de Louis XIV.

Digitized by Google

15° Étudier comment les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient dans les différentes parties du royaume, du XV^e^ au XVII^e^ siècle.

16° Recueillir les indications sur les mesures prises avant le XVIII^e^ siècle pour la construction et l'entretien des routes.

17° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

18° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

19° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

20° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département.

Deux listes de ces documents ont déjà été dressées, la première par la Commission de topographie des Gaules (Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise,* 2^e^ édit., p. 430), la seconde par la Société d'anthropologie (*Bulletin de la Société,* 1880, p. 64). Prendre ces relevés pour base des recherches nouvelles.

2° Dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques, par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar.

3° Faire, dans chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories: sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

Digitized by Google

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule. (Se référer à l'*Atlas des Monnaies gauloises* publié par M. de La Tour.)

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

5° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

6° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède soit les originaux, soit d'anciens dessins.

On conserve dans les musées de province des mosaïques ou fragments de mosaïques qui n'ont pas encore été signalés ou publiés. Leur description, accompagnée de dessins ou de reproductions photographiques, peut avoir un réel intérêt scientifique.

7° Relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans des livres ou des manuscrits comme existant dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue.

8° Dresser l'inventaire (avec dessins et photographies, autant que possible) des petits musées locaux d'Algérie ou de Tunisie, ou des petites collections particulières africaines.

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou

Digitized by Google

fragments de vases, lampes ou statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées.

10° Étudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées, les trésors d'églises ou les collections particulières. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. Comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antiques, qui étaient des reproductions de pierres gravées. Etendre cette recherche au moyen âge et à la renaissance.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou des images quelconques.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE.

11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pélerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Mentionner les monnaies et autres *ex-voto* qui ont pu être recueillis à diverses époques. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

12° Étudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, en s'attachant surtout aux monnaies mérovingiennes et féodales.

13° Rechercher les documents concernant les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur organisation, leurs produits; recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés.

Il est important de signaler les documents ayant trait directement à l'administration monétaire et à la fabrication des monnaies (mandements royaux adressés aux officiers municipaux sur l'application des ordonnances, baux, etc.). Ces documents peuvent être retrouvés dans les archives municipales et dans celles des anciens ateliers et Cours monétaires.

14° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à la période romane.

15° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à

Digitized by Google

mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à en dégager les éléments caratéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

16° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent seuls en déterminer la date. Accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans.

17° Signaler, dans chaque région de la France, les moyens de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfévrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

Digitized by Google

18° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ET HÉBRAÏQUE.

19° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

20° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans nos colonies, en particulier en Algérie et en Tunisie.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LES ARCHIVES COMMUNALES D'UNE VILLE DU MIDI

Le décret sur les bibliothèques communales que la *Correspondance* a publié en tête du numéro du 25 septembre contient, en son premier article, une disposition ainsi formulée : « Les dites collections peuvent être retirées par le ministre pour cause d'insuffisance de soins ou pour abus dans l'usage de la part des villes ». Cette grave mesure ne sera sans doute pas fréquemment appliquée : — on m'assure cependant qu'elle l'a déjà été dans une ville de l'Est. Toutefois il est bon que le ministre puisse y recourir en des cas extrêmes. Cette disposition est la véritable sanction du décret.

Les bibliothèques municipales sont souvent mal administrées. Les catalogues sont imparfaits, et des vols peuvent être commis. Néanmoins la négligence ne dépasse pas ordinairement certaines limites. Les municipalités, en général, se font honneur de leurs bibliothèques et de leurs musées, et désirent

Digitized by Google

donner satisfaction aux lecteurs qui sont aussi des électeurs. Il n'en est pas de même des archives communales, que peu de personnes consultent et dont le traitement exige des soins délicats et une compétence qu'on ne peut espérer rencontrer toujours chez un simple secrétaire de mairie. Ici, il faut remarquer tout d'abord que la valeur des dépôts d'archives communales n'est nullement en proportion de l'importance des villes où ils se trouvent. Certains chefs-lieux riches, qui pourraient se donner le luxe d'un archiviste, n'ont pas d'archives anciennes ; des communes n'ayant en population agglomérée que quelques centaines d'habitants possèdent souvent des mètres cubes de documents antérieurs à la Révolution, dont le classement et l'inventaire occuperaient pendant plusieurs mois un homme du métier. On ne peut exiger que le secrétaire de la mairie, maigrement rétribué et d'ailleurs dépourvu des connaissances nécessaires, mette en ordre des parchemins ou de vieux registres qu'il ne saurait lire, et les documents restent entassés, inutilisables et exposés à toutes les chances de destruction. Il y a bien une ressource, mais on va voir qu'elle est insuffisante. L'archiviste de la préfecture est, dans la plupart des départements, chargé d'inspecter les archives communales et hospitalières. Mais, sauf en des cas exceptionnels, il n'est pas chargé de les classer. Ses occupations le retiennent au chef-lieu et il ne peut consacrer que quelques semaines, chaque année, à la visite des dépôts d'archives situés en dehors du chef-lieu. C'est donc sur d'autres que sur l'archiviste départemental qu'il faut compter pour dresser l'inventaire des archives communales ou hospitalières. Et, en effet, il est arrivé souvent que des conseils municipaux ont voté le crédit nécessaire pour l'exécution de ce travail. C'est ainsi que j'ai été chargé, au sortir de l'École des Chartes, de faire le classement et l'inventaire des archives d'une petite ville des Bouches-du-Rhône, qui possède des séries complètes de documents depuis le XIII^e^ siècle, et notamment une suite magnifique de registres de délibérations consulaires commençant en 1369. Mais ce cas est rare, et d'ailleurs, comme on le verra par un exemple que j'aurai à citer tout à l'heure, la conservation des documents n'est pas entièrement assurée par la confection de l'inventaire, car un déménagement fait sans soin peut amener le désordre et la confusion. Pour montrer combien précaire est l'état des archives locales, je citerai quelques faits.

Digitized by Google

Un travail que je poursuis depuis de longues années m'oblige à des recherches dans les archives communales du midi de la France. J'ai été souvent étonné de la richesse inattendue des dépôts que j'explorais, mais bien souvent j'ai dû constater que ces dépôts étaient en désordre et exposés à de nombreuses chances de destruction. Généralement les pièces, pliées dans le sens de la longueur, sont placées dans des sacs de grosse toile qui les protègent mal, et qui, remplis outre mesure et s'étant resserrés par l'action successive de l'humidité et de la sécheresse, sont un véritable obstacle aux recherches. Le plus souvent ces sacs portent, ou ont porté, une étiquette avec renvoi à quelque inventaire du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle, mais le classement a été fait superficiellement, et il arrive qu'on rencontre dans un même sac des pièces de toute date et de toute nature. Au Monétier de Briançon, chef-lieu de canton d'environ 2,000 habitants, les archives, toutes en sac, sauf quelques registres, sont entassées dans une petite pièce assez obscure et d'accès difficile qui est placée dans le clocher de l'église, circonstance heureuse à laquelle ces archives, qui sont relativement considérables, ont dû d'échapper à l'incendie qui, en 1890, a détruit la plus grande partie du village. Mais je dus renoncer à toute exploration. Il aurait fallu commencer par opérer un déménagement complet. A Embrun, les archives sont aussi en sacs. Elles sont placées dans de grandes armoires qui occupent l'un des côtés d'une salle bien éclairée. Il existe un inventaire assez détaillé qui forme un gros volume grand in-folio (format atlas) rédigé de 1774 à 1779, si j'ai bonne mémoire. Malheureusement l'inventaire n'avait pas été précédé d'un classement : l'archiviste paraît s'être borné à donner, avec assez d'exactitude, l'indication sommaire du contenu de chaque sac. Si les sacs, qui portent des numéros répétés dans l'inventaire, étaient rangés dans l'ordre de ces numéros, les recherches seraient relativement faciles, mais il n'en est rien. A la suite d'un déménagement, ils ont été entassés pêle-mêle dans les armoires, et, comme il y en a environ un millier, on comprend que tant qu'ils n'auront pas été remis en ordre, il sera impossible de se servir de l'inventaire et des archives.

Les cas que je viens de citer ne sont pas les plus graves. Si les archives en question ne peuvent être consultées, la conservation matérielle, du moins, en paraît assurée pour le présent. Mais j'ai maintenant à faire connaître un état de choses infiniment plus

Digitized by Google

lamentable. Il s'agit d'une ville du midi dont je crois devoir taire le nom. C'est une ancienne cité, colonie romaine, déjà mentionnée par Pline, et qui est maintenant le siège d'une sous-préfecture. Le pays est relativement riche. Il y a du commerce et de l'industrie. Le service de la mairie est assuré par deux secrétaires, l'un desquels est spécialement chargé de l'état-civil, assistés d'un expéditionnaire. Ces deux secrétaires m'ont semblé fort intelligents, ils se sont montrés à mon égard d'une grande obligeance et ont paru déplorer l'état de choses que je vais essayer de décrire. Mais d'abord il faut savoir que les archives de la ville ont été inventoriées en 1861. Un double de l'inventaire est déposé aux Archives Nationales. Cet inventaire est sommaire : c'est son titre officiel. J'ai peur, toutefois, que le classement qui l'a précédé ait été aussi un peu sommaire, car j'ai constaté *de visu* l'existence de registres de comptes du XIV^e^ siècle qui ne sont pas inscrits à l'inventaire. L'état des archives elles-mêmes est celui-ci. Un certain nombre de documents et de registres se trouvent épars et sans aucun ordre, souvent à terre, dans une salle assez vaste, garnie de livres sur les deux côtés, qui naguères était la bibliothèque municipale. Cette salle est située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. D'après l'*Annuaire des bibliothèques et des archives*, cette bibliothèque serait ouverte le mardi, le jeudi et le samedi, de quatre à six heures. En fait elle est fermée : toute subvention lui a été supprimée par le conseil municipal, et il serait bien difficile d'y rien trouver dans l'état d'abandon et de malpropreté où elle est laissée. Ce n'est cependant pas une collection sans valeur; M^lle^ Pellechet y a vu et photographié quelques incunables, et le bibliothécaire nommé dans l'Annuaire (qui n'est autre que l'employé de l'état-civil) serait capable de la tenir en bon ordre. Mais ce n'est que des archives que je veux parler. D'autres débris de ces mêmes archives se trouvent dans une chambre située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et prenant jour par une ouverture qui s'ouvre sur une cour intérieure. Cette fenêtre est généralement ouverte, circonstance heureuse du reste, car c'est par cette ouverture que j'ai pu pénétrer dans ce local, dont les employés de la mairie n'avaient pas la clé. Là, j'ai trouvé un vieux coffre rempli de parchemins. Le coffre a un couvercle, qui, à la vérité, n'est pas fermé à clé, mais enfin les documents y sont à l'abri des intempéries. Le seul risque qu'ils courent est d'être volés. Les autres documents que renferment cette chambre sont entassés sans

Digitized by Google

ordre. J'y ai trouvé, parmi des papiers du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle, un certain nombre de registres de délibérations et de comptes du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. Un troisième lot d'archives se trouve dans une pièce du premier étage. L'état de malpropreté de cette pièce est indescriptible. Le plancher est couvert d'un conglomérat dont les éléments constitutifs sont des volumes de l'*Encyclopédie méthodique*, recouverts de leur ancien cartonnage, des pièces d'archives en grand nombre (j'y ai trouvé sous mes pieds un fragment de registre de délibérations pour l'année 1368 et des comptes anciens), des volumes dépareillés des *Annales du Sénat et de la Chambre des députés* (in-4°), des épaulettes de pompiers, de longs roseaux au bout desquels on ajuste, à certaines fêtes, des lanternes. Cette pièce est ouverte à tout venant. L'employé qui me guidait, et qui paraissait porter intérêt aux vieux documents, me signala une liasse qui naturellement gisait à terre, dans laquelle se trouvait, entre autres parchemins, un acte daté de 1184, portant le sceau très bien conservé d'un évêque de la cité. J'ai pu, à la suite de fouilles un peu superficielles dans cet amas poussiéreux, reconstituer une série de registres de délibérations dont je donne ci-après la liste avec les cotes de l'inventaire dont le double est aux Archives nationales (1):

BB 2.	1362-1364
BB 5.	1368 (fragment)
BB 9.	1378-1380
BB 12.	1398-1410
BB 13.	1410-1427
BB 14.	1441-1454
BB 16.	1460-1466
BB 17.	1480-1490
BB 18.	1530-1542

Les numéros qui manquent sont probablement enfouis sous des masses de vieux papiers que je n'ai pu déplacer. Le n° BB 1 devait contenir les délibérations de l'année 1355. C'était un volume de 28 feuillets. Je ne crois pas qu'il existe beaucoup de registres de délibération d'une époque plus ancienne. Ceux d'Orange commencent aussi en 1355. J'ai rangé ces

1) Un exemplaire de cet inventaire doit certainement exister à la mairie. On n'a pu le retrouver.

Digitized by Google

débris, et quelques vieux livres de comptes, dans une armoire, placée dans un des bureaux de la mairie. Cette armoire avait, du reste, été construite, il y a un an ou deux, pour recevoir les archives, mais elle était demeurée vide. Je n'ai pu voir le maire de la ville, à qui je n'aurais pas hésité, malgré sa qualité de député, à faire connaître mon sentiment sur la façon dont sont tenues la bibliothèque et les archives municipales de la ville qu'il administre. Mais les employés m'ont promis de continuer, dans la mesure de leurs forces, le travail de mise en ordre que j'avais commencé.

L'état de choses que je viens de décrire remonte à 18 mois environ. Alors on eut besoin de la pièce où étaient enfermées les archives, et on fit faire le déménagement, sans surveillance aucune, par des cantonniers. Le résultat est celui dont j'ai essayé de donner une idée. Mais, même antérieurement à cette époque, il paraît que l'état matériel du dépôt laissait grandement à désirer. C'est ce qui est constaté par plusieurs rapports émanant d'inspecteurs généraux des archives et de l'archiviste départemental chargé de l'inspection des archives communales. On se heurte donc à une force d'inertie contre laquelle les lettres administratives sont impuissantes. Que reste-t-il à faire? Il est cependant inadmissible qu'il soit permis à une administration municipale insouciante de laisser se perdre une masse considérable de documents précieux, dont chacun est, par sa nature, unique, et qui n'ont jamais été utilisés en vue d'un travail historique. Et la perte scientifique serait d'autant plus grande que, pour aucune ville de la région à laquelle appartient ce dépôt d'archives, nous n'avons d'histoire municipale bien faite, mettant en lumière tout ce que les documents recèlent de renseignements sur la constitution des communautés (selon le terme ancien), sur le fonctionnement des divers rouages de leur administration. Je sais qu'une nouvelle tentative sera faite afin d'amener la municipalité à une plus juste appréciation des devoirs qui lui incombent et de la responsabilité qu'elle encourt. Mais si cette tentative échoue, il ne restera plus qu'une mesure à prendre : c'est l'application aux archives de la disposition inscrite dans l'article premier du décret sur les bibliothèques que je rappelais en commençant, et, comme conséquence, le transport des archives communales, ou de ce qui en reste, au chef-lieu du département.

PAUL MEYER.

Digitized by Google

UN LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PEIRESC

Je prépare depuis longtemps déjà un *Essai de reconstitution de la bibliothèque de Fabri de Peiresc*, œuvre considérable et difficile, pour laquelle j'ai l'inappréciable bonne fortune d'être aidé par de savants bibliographes et d'excellents amis. Parmi les les plus savants de ces bibliographes et les meilleurs de ces amis, je dois nommer M. Léopold Delisle, qui, toutes les fois que l'occasion se présente à lui de venir à mon secours, la saisit avec un empressement tout *peirescien*. Mon éminent auxiliaire me communique à l'instant même une *note* — c'est son mot, son trop modeste mot — relative à un des ouvrages du très docte et très original père Marin Mersenne, qui se trouvaient dans l'admirable collection d'un des plus fervents bibliophiles du XVII^e^ siècle et peut-être de tous les siècles. La note ou, pour mieux dire, la notice, m'a paru si intéressante que je n'ai pu résister à l'envie d'en donner la primeur à un recueil périodique qui, tant à cause de ses directeurs que de leurs collaborateurs, est digne de toute estime et de toute sympathie. Ceux qui liront cette étude *avant la lettre* — l'ouvrage dont elle sera le principal ornement ne pourra paraître que beaucoup plus tard, une sage lenteur devant être apportée dans les minutieuses et délicates recherches qu'il exige — s'associeront, j'aime à l'espérer, à la reconnaissance que j'éprouve pour mon infatigable bienfaiteur (1).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

En 1623, le P. Marin Mersenne publia un gros volume in-folio qu'il intitula :

F. Marini Mersenni, ordinis Minimorum Sancti Francisci de Paula, Quæstiones celeberrimæ in Genesim, cum accurata textus explicatione. In hoc volumine Athei et Deistæ impugnantur et expugnantur, et vulgata editio ab hæreticorum calumniis vindicatur. Græcorum et Hebræorum musica instauratur. Francisci Georgii Veneti cabalistica dogmata fuse refelluntur quæ passim in illius problematibus

(1) Je demande la permission de renvoyer, au sujet de la bibliographie du père Mersenne, au XIX^e^ fascicule des *Correspondants de Peiresc* (Paris, librairie Alphonse Picard, grand in-8° de 171 p.), contenant une vingtaine de lettres fort importantes, entourées de divers renseignements, lesquels complètent ceux qui avaient déjà été fournis par feu B. Hauréau, de l'Institut, dans l'*Histoire littéraire du Maine*.

Digitized by Google

habentur. Opus theologis, philosophis, medicis, jurisconsultis, mathematicis, musicis vero et catoptricis præsertim utile. Cum indice quadruplici, videlicet locorum scripturæ sacræ, quæ in toto libro explicantur, concionatorio quæstionum et rerum quæ passim agitantur.

Lutetiæ-Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, via Jacobæa sub Ciconiis, M. DC. XXIII.

Cum privilegio Regis christianissimi et Doctorum approbatione.

Le volume est ainsi composé : 12 feuillets préliminaires, le corps de l'ouvrage comprenant 1916 colonnes et en dernier lieu 18 feuillets non numérotés, dont 17 sont consacrés à la Table, et le dernier est rempli par des vers français et latins dont il sera question plus loin.

Un complément de l'ouvrage a reçu le titre suivant :

F. Marini Mersenni, ordinis Minimorum Sancti Francisci de Paula, Observationes et emendationes ad Francisci Georgii Veneti Problemata : in hoc opere cabala evertitur, editio vulgata et inquisitores sanctæ fidei catholicæ ab hæreticorum atque politicorum calumniis accurate vindicantur.

Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, via Jacobæa, sub Ciconiis. M. DC. XXIII.

Cum privilegio regis christianissimi et Doctorum approbatione.

Ce volume complémentaire consiste en deux feuillets préliminaires et en 450 colonnes.

Dans le volume des *Questiones in Genesim*, Mersenne a supprimé un double feuillet répondant aux colonnes 669-676, afin de faire disparaître le morceau qui remplissait les colonnes 669-674 et qui est intitulé : « *Primæ quæstiones adversus Atheos colophon*, IN QUO ATHEISMI EXPUGNANDI MODUS AFFERTUR. » Ce double feuillet a été remplacé par un carton, dans lequel les colonnes 669-674 sont occupées par un autre « colophon », intitulé : *Primæ quæstionis adversus Atheos colophon :* DEISTARUM IMPIETAS ET ERRORES APERIUNTUR ATQUE REFELLUNTUR, UBI DE RECTA RATIONE, CASU ET FATO.

Le double feuillet supprimé et le carton par lequel il fut remplacé se trouvent à côté l'un de l'autre dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (A. 952), qui est celui de l'abbé de Rothelin.

La valeur des Questions sur la Genèse tient aux digressions dont l'ouvrage est rempli et qui n'ont pas été assez remarquées. Tels sont les détails donnés (col. 1683 et s.) sur l'Académie que

Digitized by Google

Charles IX fonda en 1570, sur les mètres employés par Jean Antoine de Baïf, et sur les réformes de l'orthographe française que ce poète préconisa.

Mersenne attachait beaucoup d'importance à cette réforme. Voici dans quels termes il en parle à la colonne 1853 :

« Sane cuperem ut Galli omnino scriberent prout loquuntur, ut aliæ nationes nostram linguam facilius discerent, et hæc latius per totum orbem terrarum diffunderetur; nam, cum scriptura verbis respondeat, sicut verba conceptibus, cur non studemus orthographiæ quæ mentem belle referat? »

Il a appliqué ce système orthographique à la reproduction de plusieurs pièces de poésie, notamment à la reproduction du morceau que J.-A. deBaïf composa en 1571 pour célébrer l'anniversaire de sa naissance :

Kompagnons féton se *jour* (1) *ou* je nàki
Dans le sein de flòs adriens : é çanton
Kelke çant plezant ki apres mil ans soét
Ankore çanté.
Jour natal marké de Baïf, ki lessa
Les çemins fraiés, é premier dek*ou*vrit
Un n*ou*ueo santier, à la France montra
L'antike çanson.

Mersenne a profité de deux pages qui restaient en blanc à la fin de son gros volume pour y faire imprimer des vers français suivant le système orthographique qu'il aurait voulu faire prévaloir et qui obligeait à l'emploi de caractères de formes nouvelles. En marge des vers ainsi imprimés il a mis cette note : « Hi sunt novi characteres qui superflua ex lingua gallica tollunt et manca supplent, licet aliqui, accentus et notæ veræ pronunciationis hic desint. » D'autres vers sont imprimés avec les types ordinaires, mais suivant le système orthographique de Baïf : « Versus sequentes vulgatis characteribus scriptos habes, licet Baïfianam orthographiam, quantum fieri potuit, imitati fuerimus, quod ex præcedentibus facile intelliges, ubi plurima de hoc novo scribendi genere et ejus utilitate dicta sunt. » Les derniers vers de la pièce sont imprimés suivant le système orthographique ordinaire :

« Versus reliquos tam litera quam orthographia vulgo apud nos

(1) Les lettres *ou* sont figurées par le groupe qui, dans les textes grecs, est employé pour représenter la diphtongue ou.

Digitized by Google

usitata accipe, paucis exceptis, ut quantitas adesse possit, ideoque *s* ubique fortiter sonat, pro *s* blæsa ſ scribitur, et conjunctio *et* scribitur *é*, quia ita pronuntiatur. »

Les considérations sur le rythme et la musique tiennent une si grande place dans les *Quæstiones in Genesim*, que l'auteur a cru devoir réunir les pages consacrées à ce genre de développements pour les faire tirer à part en changeant les chiffres des colonnes et les signatures des cahiers. Cela forme un petit volume in-folio de 6 feuillets préliminaires et de 292 colonnes. Le titre est celui de l'ouvrage complet, sans aucun changement. L'auteur a fait entrer dans le tirage à part :

1° Les six premiers feuillets préliminaires de l'ouvrage complet ;

2° (Col. 1-224). Les observations sur le verset 21 du chapitre IV de la Genèse qui occupent les col. 1513-1712 de l'ouvrage complet;

3° (Col. 225-288). Les *Paralipomena*, col. 1853-1916 de l'ouvrage complet;

4° Col. 289-292). Le dernier feuillet de l'ouvrage complet, sur lequel j'ai signalé des vers français reproduits avec de nouveaux types de caractères.

A la suite de ces vers, Mersenne a publié une ode saphique dont l'auteur était un professeur de l'Université de Paris : Jean Morel, proviseur du collège de Reims. Elle commence par cette strophe :

Qui tuo mundum, Deus alme, verbo
Conditum, terras, freta vasta, cœlum,
Astra metiris, numeras et æquo
Pondere libras.

Les traits de ce Jean Morel nous ont été conservés par une médaille d'un très haut relief, entièrement ciselée, que la Bibliothèque nationale a acquise en 1882 à la vente du cabinet de Benjamin Fillon et que M. H. de La Tour décrit ainsi :

IO. MORELLIVS. SCHOLÆ. RHEM. PARIS. MODERAT$_{op}$ (*sic*). Buste de Jean Morel, à droite, coiffé d'une calotte ; sous la tranche de l'épaule : 1560.

Rev. ✣ ROS ✣ AONIVS ✣ MEL. LENE. Fontaine et ruche, et au-dessus, dans le champ : ANNAGRAMA. (*sic*).

Digitized by Google

La légende du revers est l'anagramme du nom latinisé de Jean Morel.

Bronze. — Diamètre, 76 mill., 6.

Un exemplaire du tirage à part qui vient d'être signalé, portant quelques notes de la main de Mersenne, se conserve à la Bibliothèque nationale sous le nº V. 589 de la Réserve. Il est relié en parchemin, et sur le premier plat on lit cette inscription :

A Monsieur
Monsieur de Peiresc,
abbé de Guistres, et conseillier
au parlement de Provence
a Aix.

La note *ad usum autoris* avait été écrite antérieurement sur le même plat.

Je ne crois pas que ce tirage à part ait été signalé par les bibliographes. N'est-ce pas à lui que Mersenne fait allusion dans une lettre du 14 mai 1634 publiée par vous dans le fascicule XIX des correspondants de Peiresc, p. 83 :

Je me viens encore d'aviser d'un expedient pour contenter ce musicien du Cayre si vous le jugez à propos. A sçavoir de vous envoyer pour ce sujet la grande question de la musique, que je feis imprimer dans la Genèse et laquelle est resduite dans un livre entier, car il en entendra peut-estre mieux que le françois, à raison qu'il y a quantité de grec et d'hebreu. Et si tost que je recevray vostre ordre et vos prochaines lettres, je l'empaqueteray pour vous l'envoyer.

Il semble bien que le tirage à part est assez exactement indiqué par les mots *la grande question de la musique que je feis imprimer dans la Genèse*, laquelle est reduite dans un livre entier. L'exemplaire du tirage à part conservé à la Bibliothèque nationale ne serait-il pas celui qu'il était question d'envoyer en 1634 au musicien du Caire?

Dans tous les cas, c'est un précieux témoin des rapports d'amitié qui unirent Mersenne à Peiresc.

Léopold Delisle.

Digitized by Google

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONALE DE BRUXELLES

M. Frantz Funck-Brentano résume, dans le dernier numéro de la *Correspondance*, les impressions qu'il a recueillies sur l'*Office international de bibliographie* au cours de la visite qu'il a faite à cet établissement au mois d'août dernier.

En premier lieu, il reconnaît, en ayant fait lui-même l'expérience personnelle, les avantages de l'*Office international*, et affirme qu'il n'existe pas en Europe un établissement qui puisse lui être comparé. Ces avantages ne sont pas dus, toutefois, d'après lui, au système décimal, dont il reste toujours l'adversaire, mais au catalogue alphabétique par noms d'auteurs et titres de livres, dont l'*Office* fait usage et dont le catalogue méthodique décimal n'est plus qu'un complément plus ou moins utile ou important. Voilà donc, dit-il, dans la citadelle même de la classification décimale, l'ennemi introduit comme auxiliaire, auxiliaire actif et puissant. Je me demande où M. Funck-Brentano a jamais vu que l'*Office international* ait été adversaire du catalogue alphabétique? Je lis, en effet, à la page 16 du tome I[er] de son *Bulletin* les lignes suivantes, signées H. La Fontaine et P. Otlet, et lues dès le mois de septembre 1895 à la conférence bibliographique internationale :

« Le Répertoire doit être à la fois onomastique et idéologique, « c'est-à-dire pouvoir renseigner rapidement et facilement et sur « les ouvrages d'un auteur dont le nom est donné, et sur les ou- « vrages à auteurs encore inconnus mais relatifs à un sujet déter- « miné. Ce répertoire doit donc être à la fois *alphabétique par « noms d'auteurs* et méthodique par ordre de matières ».

En second lieu, mon éminent contradicteur, approuvant la réforme que les directeurs de l'Institut auraient cru devoir apporter au système en simplifiant un peu la division 8, *Littérature*, demande, si je ne me trompe, que l'on fasse sauter le chiffre 84 qu'il qualifie de débris informe et sans utilité. Voici cependant ce qu'il représente dans le système : Philosophie de la littérature, dictionnaires, essais, revues, et sociétés littéraires, enseignement et histoire de la littérature, et enfin polygraphie. Où classer tout cela si on biffe d'un trait de plume ce numéro? Dans tout système bibliographique, et entre autres dans celui de Brunet, qui a servi de modèle à la plupart d'entre eux, on admet

Digitized by Google

la polygraphie. Brunet y classe des écrivains tels que Chateaubriand, Florian et Pascal. On y trouve même, parmi les polygraphes français, Frédéric II.

En dernier lieu, M. Funck-Brentano reproche à l'*Office International*, dans son classement géographique, d'avoir divisé la France en provinces, et les provinces en départements. Or, on ne peut raisonnablement accuser les directeurs de l'*Office* de la division arbitrairement monstrueuse avec laquelle, nonobstant toute espèce de tradition historique, a été découpée la France à l'époque de la Révolution. Lorsque tout enfant, on m'apprenait que l'Ile-de-France avait formé le département de l'Aisne, et que dans le département de l'Aisne je voyais figurer des villes comme Saint-Quentin et Château-Thierry, je m'insurgeais déjà contre ces fantaisies géographiques, et il n'y a pas que les bibliothécaires américains qui aient une connaissance aussi rudimentaire de la géographie de la France. Meissas et Michelot, que nous avons eus tous entre les mains, en disaient tout autant! Et, qu'importe après tout, si, avec des tables bien faites, on s'y retrouve — comme M. Funck-Brentano a pu s'en convaincre mieux que personne, puisque, grâce à l'*Office international*, il a trouvé ce qu'il cherchait? Il prétend que le système décimal n'y est pour rien; or, l'*Office* prétend qu'il est tout, et que sans lui il n'y a rien à faire. M. Funck-Brentano soutenait l'année dernière qu'un répertoire général des travaux bibliographiques était une œuvre chimérique (1); il reconnaît cette année qu'il s'est trompé, puisqu'il a eu recours à ce répertoire et qu'il y a trouvé ce qu'il cherchait; le travail de l'Institut est donc œuvre utile, et c'est là le point important.

Il y a tout lieu, on le voit, de nous féliciter des résultats de la deuxième conférence bibliographique internationale, et du vote des différentes motions qui ont été successivement adoptées, celle de M. Funck-Brentano, relative aux bibliographies spéciales, se trouvant, de l'avis de tous, le complément indispensable des deux premières.

Associons-nous donc tous à l'œuvre grandiose de MM. La Fontaine et Otlet, et permettons-leur, en laissant de côté toute critique qui ne pourrait que les entraver, de mener à bien leur entreprise.

E. Mareuse.

(1) *La Correspondance historique et archéologique*, t. III, p. 43.

Digitized by Google

QUESTIONS

167 — Sur une plaquette en langage populaire du Limousin. — Que pourrait-on me dire sur une rarissime brochure (absente de la Bibliothèque nationale, des autres grandes bibliothèques de Paris et de toutes les collections du Limousin) ainsi indiquée dans la *Bibliothèque historique Lelong-Fontette* (t. II, p. 562, n° 23,727)?

« Historie de la guera de France, deipey l'an cinquante et de ce qui sey passa dy notre pays pendant aquela guera. — Dialogue en vers héroïques *limousins* ».

C'est une brochure in-12 de 60 pages, sans nom d'auteur, ni date, ni lieu d'impression. Elle finit par ces deux vers :

En jugan au tric-trac, pe nu et sey chamise,
L'Irlandey eu risen entret dedin Venise.

T. DE L.

168. — Sur une mystérieuse réunion où aurait été pondu un œuf historique. — Quoique *archéologues*, si nous faisions un peu d'histoire contemporaine! Une fois n'est pas coutume. On m'a raconté en Provence, en 1894, que l'année précédente, le 6 mars, de grands personnages politiques (dont un étranger, portant un nom diplomatique célèbre), se réunirent à Aix, dans un hôtel, et que là furent posées les bases du traité d'alliance franco-russe. Si l'entrevue a réellement existé (il faut, avant de se lancer dans les dissertations sur la *dent d'or*, savoir si elle n'a pas appartenu à une fictive mâchoire), pourrait-on nous donner quelques détails *extérieurs*, et, par exemple, nous dire en quel hôtel de la bonne ville d'Aix se concertèrent les hommes d'État auxquels nous devons la préparation, les préliminaires d'un pacte qui portera dans l'histoire le nom de *pacte d'Aix* et dont nous attendons, surtout depuis un mémorable voyage, les plus heureuses conséquences ?

T. DE L.

169. — Faut-il dire LE ou LA Gallia Christiana? — En faveur de la *masculinité du* célèbre recueil, j'invoquerai deux témoignages très considérables, celui d'un de nos plus savants

Digitized by Google

Bénédictins, dom Lobineau, et celui de l'abbé Mercier de Saint-Léger, qui, s'il ne fut pas Bénédictin, mérita, par son immense érudition, d'appartenir à cette congrégation d'élite :

1° « Dom Denis Brient va demeurer à Saint-Vincent du Mans pour travailler au *Gallia christiana* du P. Sainte-Marthe... »

(Lettre à l'abbé Chotard, 24 juin 1708, dans la *Correspondance des Bénédictins Bretons*, publiée par A. de la Borderie, page 142).

2° Témoignage de l'abbé Mercier de Saint-Léger, chanoine régulier, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève :

« Cet abbé (Ecclesios, François Scipion d') mourut le 23 mars 1678, comme nous l'apprend son neveu François-Augustin ab Ecclesia, évêque de Saluces, dont le texte est rapporté dans *le Gallia christiana*, tome IV, col. 1,033 ».

(*Nouvelles remarques sur les deux premiers volumes de la Bibliothèque de l'ordre de saint Benoit*, page 29.)

T. DE L.

P. S. — Au moment même où j'achève de préparer cette petite note, je reçois le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (n°s 3 et 4 de l'année 1896) et j'y trouve (p. 572) un témoignage en sens contraire d'un des savants de notre époque qui ont le plus d'autorité, M. Léopold Delisle : « On sait les services que M. Hauréau a rendus à nos études par son *Histoire littéraire du Maine*, par son livre sur la *Philosophie scolastique*, par la publication de trois volumes de *La Gallia Christiana*, etc. ».

170. — Georges Demay, artiste. — Avant d'être l'admirable spécialiste des sceaux du moyen âge que l'on sait, G. Demay était sculpteur. Pendant de longues annéee il travailla dans l'atelier de Barye et produisit nombre de petits bronzes commerciaux qui lui assurèrent des revenus plus certains que le commerce du bois et la pêcherie des aloses de la Garonne qui le tentèrent quelque temps, faute de mieux.

Connaît-on les bronzes d'art de l'éminent sigillographe et pourrait-on en donner la liste ?

J. M.

Digitized by Google

RÉPONSES

Dom Turpin (**13**). — Je suis heureux de pouvoir compléter les renseignements fournis à M. C. B. par M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, sur Dom Claude-Antoine Turpin, « bibliothécaire du roi Louis XV », ce qui devait être une belle sinécure, le galant monarque s'occupant trop des femmes pour avoir le temps de s'occuper des livres. Ces renseignements supplémentaires, je les trouve dans *les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés, Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur, décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, publié par l'abbé J. B. Vanel (Paris, 1896, in-4°). A la page 359, Claude-Antoine Turpin est mentionné (janvier 1767) comme « historiographe de la province de Berry ». A la page 368, il figure (avril 1790) parmi les 35 religieux prêtres qui survivaient à la Révolution (chapitre intitulé : *Les derniers jours et les derniers moines de l'abbaye*). Enfin, à la page 373, on trouve cette petite notice où l'on remarquera l'absence complète du titre de bibliothécaire de S. M. le roi Louis XV, soit que l'abbé Vanel ait ignoré ce détail, soit que le titre en question n'ait aucune réalité : « Dom Claude-Antoine Turpin de Paris, où il était né le 8 août 1731, avait émis ses vœux dans l'abbaye de Saint-Faron, le 13 novembre 1749. Le cours de ses études achevé avec succès, il enseigna, pendant une année, la rhétorique à ses confrères dans le monastère de Saint-Remi de Reims; il passa ensuite à Saint-Denis, où il fut professeur de philosophie. A Saint-Germain, il fut spécialement occupé à la composition de l'Histoire du Berry; il avait aussi le titre de cérémoniaire (1773) et il était membre du Conseil pour le perfectionnement des études. Après les décrets de la Constituante, il exprima le désir de quitter la Congrégation; il fut parmi les hommes de lettres *laborieux et sans fortune* qui reçurent des secours, à la suite du rapport de Marie-Joseph Chénier, en 1795, le 14 nivôse an III ; pour sa part, il toucha 3,000 francs. »

T. de L.

Sur une amie de l'amiral d'Ornesan, baron de Saint-Blancard (**102**). Madeleine Lartessuti, « l'amie » en ques-

Digitized by Google

tion, ayant fait son testament (21 janvier 1543) en faveur de la ville d'Avignon, c'est aux archives municipales d'Avignon que se trouve le fonds Lartessuti. D'ailleurs, M. T. de L. pourra s'en rendre compte par les pièces qui en ont été publiées par M. Rey dans son travail sur *François Ier et la ville d'Avignon*, qui a paru, en 1894, dans le t. XIII des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*.

La plus grande partie des documents se composent de lettres adressées à Madeleine Lartessuti, quelques-unes par l'amiral d'Ornesan, d'autres par son fils Bernard, la plupart par les lieutenants du baron de Saint-Blancard et par les officiers chargés de l'approvisionnement de ses galères. Les autres pièces de ce fonds sont des inventaires des biens de Madeleine Lartessuti, des marchandises réunies dans ses magasins, des vaisseaux équipés par elle; des quittances, des pièces de comptabilité pour les achats de grains faits par elle ou par les agents du baron de Saint-Blancard; des titres de pensions sur différentes communautés du comté Venaissin et de la Provence, etc. Il faut signaler comme plus importants :

1° Les bulles de légitimation de Madeleine Lartessuti et de ses frères et sœurs, « enfants illégitimes d'un homme veuf et d'une femme mariée »;

2° Le testament de Pons Lartessuti, père de Madeleine et procureur fiscal près la cour de Saint-Pierre d'Avignon;

3° Les donations de Madeleine à Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, les quittances données par celui-ci des fournitures qui lui étaient faites, et les règlements de comptes entre ces deux personnages;

4° Les lettres patentes de François Ier, prenant sous sa sauvegarde les biens de Madeleine Lartessuti en Provence;

5° Les pièces concernant la procédure engagée par Madeleine contre son mari Joachim de Sade, dont elle fut séparée de très bonne heure et auquel elle réclamait, ainsi qu'à ses héritiers, la dot qu'il lui avait extorquée par « crainte maritale » et autres subtils moyens et menaces;

6° Les testaments de Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, marquis des Iles d'Or, conseiller ordinaire et maître d'hôtel du roi de France, capitaine des galères royales, etc.

Il est inutile, d'ailleurs, d'entrer dans de plus amples détails : incessamment va paraître, en effet, une étude complète sur la vie de Madeleine Lartessuti et sur ses rapports avec le baron de

Digitized by Google

Saint-Blancard. Cette étude donnera tout au moins l'analyse des principales lettres de la correspondance adressée à cette femme d'intelligence peu ordinaire : cependant il m'est permis de transcrire ici les deux pièces suivantes. La première est la réponse que Madeleine Lartessuti fit au roi François Ier, qui lui avait demandé d'équiper au plus vite une galère du baron de Saint-Blancard (la lettre du roi, en date du 22 août 1528, a été publiée par M. Rey, dans l'article cité ci-dessus). La seconde est le rapport d'un envoyé du baron, chargé de recouvrer une galère française prise par les corsaires turcs. Ces deux lettres sont certainement des plus intéressantes qui soient dans ce dossier.

L.-H. Labande.

I

LETTRE DE MADELEINE LARTESSUTI AU ROI FRANÇOIS Ier

Sire,

Il vous a pleu me comander que la gallere qu'est a Savonne a present, qu'est au baron Sainct-Blancard, soit acoutrée et mise en ordre a la plus grosse deligence que fere se pourra : ce que jusques au present ay faict que je pance que dans huit jours elle sera sus eau, mais il y a falu faire toutes les hevres mortes et tout le corps de la gallere, a cause qu'elle avoit esté a fons d'eau longtemps; elle ne a remis voilles, tantes, tendal ne sartie ne aultres choses a elle necessaires, par quoy vauldroit autant en faire une toute neufve. Toutefoys, sire elle sera garnie de tout, excepté de chorme, laquelle chose n'est pas a moy a faire s'il ne vient de vous. Et pour (*sic*) le sr de Moretes pourrez estre adverty de la deligence que l'on y a fait et de la grand despence, de laquelle, sire, je vous suplie me faire rembourser sur les gaiges du baron Sainct-Blancard, puysque ladite gallere est a luy. Et toutes les foys qu'il adviendra a propous que je soye pour vous faire service quant de par vous me sera] comandé, entierement loyalement et de bon cœur serés obey. En priant la saincte Trinité vous donner, sire, très bonne vie et longue.

De vostre ville de Marseille, ce (la date est restée en blanc).

Au verso, de la main de Madeleine Lartessuti : Letra por le Roy de reponse.

Digitized by Google

II

LETTRE D'H.-RASTIN AU BARON DE SAINT-BLANCARD

Monseigneur,

La presente sera pour advertir Vostre Seigneurie, comme vostre humble serviteur et de monsieur vostre frere, comme despuys ma departye de Paris suys arrivé a Lyon et departy dudit le xxie de julhet, pour suyvre mon voiage de Costantinopoly; et moy estant arrivé a Ragouse, le viie jour d'aoust, fus adverty que le seigneur Barbarousse estoyt devant Castelneuf et que les corsaires estoyent avecques lui, et moy pansant trouver le Corseto avecques luy, me deliberay de y aller; la ou j'ay esté et luy avoyr presenté les lettres qu'il a pleu a Vostre Seigneurie me balher, et luy avoyr veu le contenu d'icelle a esté fort marry de la prinse de la nau *Florie*, et a l'eure presente a commandé a tous cappitaynes et corsaires que sur leur vie ne fassent desplaisir aux vaisseaulx de France, et m'a promys que au retour qu'il fera en Costantinopoly menera la nau et qu'il me fera rendre les gens que a le Corseto, lequel Corseto estoyt allé a la guarde et ne debvoyt venir de trois ou quatre jours, et aussi m'a promis me faire randre la pluspart des robbes. Je ne sçay que ce sera, car triste quy incape en leurs mains. Et vous prometz que en venant j'ay passé beaucoup de dangier et de perilz despuys Castelneuf jusques ycy, la ou suys arrivé le xxviie jour d'aoust et balhé les lettres du Roy a monseigneur l'ambassadeur, lequel les a presentées au Grand Seigneur, et pance qu'il y aura bon hordre et si ne peult estre le tout sera en partie, ne sçay que sera. A mi non mancara. [*Ces quatre derniers mots ont été ajoutés par le signataire*].

Monseigneur, pour vous advertir des nouvelles de par dessa, je vous certiffie comme Castelneuf fust prins le vie jour d'aoust et a esté batu de quarante canons de bronze l'espace de xx jours, tant qu'il ont tout mys par terre et tué quatre mille Espagnolz, et des Turcz est mort envyron ung mille. Ledit Barbarousse avoyt envyron de deux cens cinquante voylles et septante mille (*sic*) hommes par terre.

Aussi vous advertis comme l'ambassadeur de Venise a heu son congié le xv de ce moys, et n'ont rien conclus avecques le Seigneur, ne sçay que sera.

Monseigneur, il vous plaira me commander voz nobles desirs pour yceulx accomplir a l'aide du Createur, auquel je prieray, Monseigneur, en très bonne santé vous donner longue vie et a Monseigneur vostre frere. De Pera, en la maison de Monseigneur l'ambassadeur, le dernyer de septembre mil Ve XXXIX.

De votre très humble serviteur,

HUBERT RASTIN.

Au verso : A Monseigneur, Monseigneur le baron de Sainct-Blancard, a Marcelhe.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous apprenons la mort de M. Francis Molard, archiviste du département de l'Yonne. Né à Chambéry le 1er mai 1845, d'une vieille famille savoisienne, dont il se plaisait à citer les liens et les alliances avec la maison de Savoie, M. Molard, après être sorti en 1867 de l'École des Chartes, se livra, au cours de fréquentes missions, à des recherches aussi nombreuses que fructueuses dans les dépôts d'archives d'Italie. Il avait ainsi réuni un nombre énorme de documents sur les guerres d'Italie et les rapports de la France et de la Péninsule au XVIe siècle. Bayard n'avait pas été oublié dans cette moisson et M. Molard, malade depuis longtemps déjà, se désolait de ne pouvoir mettre en œuvre tout ce qu'il avait recueilli sur le chevalier sans peur et sans reproche. M. Molard, avant d'être archiviste de l'Yonne, avait rempli les mêmes fonctions en Corse.

On nous annonce la mort à Cahors du vénérable M. Malinowsky qui fut l'un des principaux fondateurs de la *Société des Études du Lot*, dont il resta jusqu'à la fin la cheville ouvrière. Bien que plus spécialement voué à l'étude des sciences naturelles, il avait abordé avec succès le terrain de l'érudition. On lui doit une intéressante étude historique sur le collège de Cahors, travail sérieux et étendu, publié avec la collaboration de M. Baudel. C'est lui encore qui prit l'initiative de la publication du *Esbats sur le Quercy* de Guyon de Maleville, dont on ne saurait trop encourager la Société des Études du Lot à terminer la publication.

Cette Société, dont l'activité est méritoire, vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation par une séance publique présidée par M. Larroumet, où ont été faites quelques très intéressantes lectures.

Il y a quelques années, le Conseil général de Tarn-et-Garonne, sous prétexte d'économies, qui n'ont pas été réalisées, supprima les misérables subventions qu'il accordait chaque année aux Sociétés littéraires et savantes de Montauban. Dans une dernière session, le Conseil général de la Haute-Garonne vient de suivre ce bel exemple... Ceci se passe dans le pays où l'on réclame le plus violemment l'autonomie provinciale, surtout dans l'intérêt des lettres et des arts! On peut prévoir, d'après cette manière d'agir, la façon toute particulière dont l'instruction supérieure serait protégée dans les régions classiques du félibrige et des revendications socialistes fédéralistes.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la Société

Digitized by Google

archéologique de Tarn-et-Garonne préparait une exposition générale des Beaux-Arts. Cette exposition a eu lieu avec le concours des premiers artistes français : Roybet, Rixens, Bartholomé, Benjamin Constant, etc., et un plein succès qui engage pour un avenir prochain. La section rétrospective montrait l'histoire des costumes et de l'ameublement des dernières années du xv^e^ siècle jusqu'à la Révolution et l'Empire, le tout groupé par petites salles correspondant chacune à un des grands changements de la mode et du style. Il y avait là quelques très belles pièces de haut goût, quelques objets hors ligne, qui mériteraient les honneurs d'une étude spéciale comme la broderie représentant l'histoire de David et de Betsabé, le premier sous les traits et dans le costume d'Henri IV.

Les archives du Lot-et-Garonne viennent de s'enrichir d'une précieuse collection de portraits historiques — trente-cinq mille pièces — que M. de Bellecombe, auteur d'une histoire universelle, a légué à cet établissement modèle où, grâce aux fonds de Raymond et Lamouroux, les travailleurs ont à leur disposition des matériaux d'étude d'une richesse inouïe, bien rares en province. Nous félicitons bien cordialement M. Georges Tholin de ce magnifique accroissement des collections qu'il dirige avec tant de science et de zèle. Sans son énergique intervention, cette riche collection aurait été sûrement dispersée ou serait allée se perdre dans quelque grand musée où elle aurait fait double emploi. La *Correspondance* lui consacrera ultérieurement une étude détaillée.

M. Henry Martin vient de publier dans le *Bulletin du Bibliophile* (juillet et août) une intéressante étude sur le manuscrit 1171 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Ce précieux volume, que M. de Bastard, dans ses *Peintures et ornements des manuscrits*, avait, on ne sait pourquoi, baptisé « Évangiles des Célestins », se trouve être un évangéliaire très célèbre, vénéré par les Parisiens dans l'église des Barnabites, ancien prieuré de Saint-Éloi, à l'égal de la châsse de Sainte-Aure, et connu aux siècles derniers sous le nom de Psautier de Sainte-Aure. Cette sainte avait joui jusqu'au xvii^e^ siècle auprès des Parisiens d'une popularité telle, qu'à bon droit on pouvait la considérer comme la seconde patronne de Paris, et ce manuscrit passait pour lui avoir appartenu, ce qui est d'ailleurs impossible, la sainte, d'après la tradition, étant morte le 4 octobre 666 et l'évangéliaire datant au plus tôt du milieu du ix^e^ siècle. A la Révolution, il fut transporté avec les livres des Barnabites au dépôt national de Louis-la-Culture (Saint-Paul-Saint-Louis), et, en 1798, à l'Arsenal, où dom Poirier, qui en était bibliothécaire, et devait connaître certainement l'origine, l'histoire et la valeur du manuscrit, le mit à part avec le pseudo-psautier de saint Louis, dans une sorte de réserve. Le savant

Digitized by Google

bénédictin en avait laissé plusieurs descriptions, se complétant mutuellement, ce qui n'avait pas empêché qu'on en ait perdu complètement la trace jusqu'ici. C'est par l'examen attentif de ces différentes notices que M. H. Martin, au cours des recherches qu'il fait actuellement pour l'histoire de la formation du cabinet des manuscrits de l'Arsenal, a été amené à cette identification, je dirais presque cette découverte, doublement intéressante au point de vue historique et au point de vue parisien.

~~ Les Révérends Pères Trappistes de la Trappe d'Igny (Marne) font en ce moment des fouilles qui mettent au jour quantité de débris sculptés provenant de la salle capitulaire primitive située en arrière du chœur. Ces débris, du XIIIe siècle, consistent en chapiteaux plus ou moins intacts, en bases et fûts de colonnes, et en arêtes de voûtes d'un travail très soigné.

~~ Lors de notre dernière visite au musée lapidaire de Sens, qui renferme de si précieux et si intéressants débris de la sculpture gallo-romaine, nous avons été frappé, d'une part, de la belle ordonnance des fragments réunis dans la salle vitrée, et, d'autre part, du peu de soin que la municipalité apporte à la conservation de ces superbes débris accumulés dans le jardin; les uns sont entassés pêle-mêle sous un mauvais hangar, les autres, isolés, sont à peine recouverts par des fragments de zinc ou de carton bitumé qui les protègent mal contre les intempéries et les heurts. Lorsqu'une ville a le bonheur de posséder des restes aussi rares d'un passé glorieux et opulent, elle devrait prendre des mesures pour conserver ce qui a pu en échapper au vandalisme des barbares.

CH. DE B.

Ouvrages nouveaux :

~~ **Monographies des communes du département de la Seine**; publication du Conseil Général de la Seine (En dépôt à la Préfecture de la Seine, bureau des communes, et à la librairie H. Champion) (1).

Les quatre premiers fascicules, *Stains*, *Villetaneuse*, *Épinay* et *Pierrefitte*, des *Monographies des communes de la Seine*, publiées sous les auspices du Conseil général, viennent de paraître; quatre autres fascicules, *Orly*, *Dugny*, *le Bourget* et *Antony*, sont déjà composés; enfin, quatre autres encore, *Fresnes*, *Rungis*, *Thiais* et *la Courneuve*, sont en préparation. Chaque monographie est divisée en

(1) La publication comportera autant de fascicules in-8°, — de volume variable, — que de communes. Le nombre de celles-ci est actuellement de 76, mais il y a tout lieu de supposer que d'ici à l'achèvement de ces 76 fascicules, de nouvelles communes auront été créées dans le département de la Seine.

Digitized by Google

deux parties : 1° une *Notice historique*, 2° des *Renseignements administratifs*; le tout accompagné de deux planches servant de documents topographiques et figurant toutes deux en réduction et à la même échelle, l'une un extrait de la *Carte des chasses* (1764-1773), l'autre, un extrait de l'*Atlas des communes du département de la Seine* (1896-1900). Enfin, l'ordre de publication de ces monographies, quelque peu arbitraire en apparence, est soumis à celui qu'a adopté le service des Ponts et Chaussées pour la réfection de l'atlas communal de la Seine.

Nul autre que notre excellent directeur, M. Fernand Bournon, ne paraissait mieux désigné au choix de l'Administration pour la rédaction de la partie historique de cette importante publication; ses travaux d'*Additions* et de *rectifications* relatifs à l'œuvre de l'abbé Lebeuf, dont il doit être considéré comme le véritable continuateur, sont une suffisante garantie pour le succès de l'entreprise que l'Administration a bien fait de lui confier. M. Bournon a apporté à cette tâche nouvelle sa méthode habituelle de longues et patientes recherches, puisant ses documents aux sources les plus sûres, notamment aux Archives nationales, aux Archives de la Seine, aux manuscrits et aux Estampes de la Bibliothèque nationale, enfin à la bibliothèque Carnavalet, sans négliger d'aller dans chaque mairie explorer les plans du cadastre, les archives locales et surtout les registres des délibérations municipales, lesquels constituent les véritables annales de la commune depuis la Révolution jusqu'à présent et où se trouvent consignés maints souvenirs intéressants, maints faits piquants. Il n'est pas jusqu'aux cahiers des plaintes et doléances des paroisses de 1789 que M. Bournon ne consulte avec la même attention, parce qu'elles reflètent particulièrement, dans l'expression de leurs revendications respectives, l'état d'âme politique et social de chacune d'elles.

La deuxième partie des Monographies, celle relative aux renseignements administratifs et laquelle comprend la topographie du territoire et du domaine communal, les finances, les services publics (bienfaisance, enseignement, voirie, justice, police, culte, etc.), sont présentés par un distingué fonctionnaire de la Préfecture, M. Edmond Blanchard, avec une science tout à fait remarquable des choses administratives, que caractérisent d'ailleurs la clarté et la précision de sa rédaction.

Il serait injuste de ne pas rappeler que tout le travail s'exécute sous la haute direction de M. Le Roux, directeur des affaires départementales, et sous le contrôle éclairé et vigilant de M. Simonet, chef du bureau des communes, qui, ayant depuis longtemps réuni de nombreux renseignements historiques et administratifs sur le département, les met avec la meilleure grâce du monde à la disposition de ses collaborateurs.

CHARLES SELLIER.

Digitized by Google

Raadt (J. Th. de). *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des Pays avoisinants. Recueil historique et héraldique.* Bruxelles, 1897, in-8°.

Le 2e fascicule de cet important et précieux ouvrage vient de paraître; il comprend les pages 135 à 262, c'est-à-dire la fin de l'*Introduction,* et le commencement du *Recueil historique et héraldique* proprement dit, jusqu'au mot *Blanckert.* Cette partie de l'ouvrage, disposée en forme de dictionnaire, soigneusement documentée comme il convenait, répond en tous points à ce qu'on était en droit d'attendre de la science bien connue et si appréciée de l'auteur. Elle est illustrée de quatorze planches hors texte en phototypie, reproduisant, d'après les originaux, les sceaux armoriés les plus intéressants. Le fascicule est terminé par quatre planches d'armoiries et de marques de marchands gravées au trait. On voit que M. de Raadt tient, et au delà, les promesses qu'il a faites au début de sa publication.

Comte Charles de Beaumont.

Périodiques :

Bulletin du Bibliophile, 1897, nos d'Août et Sept. — E. Quentin-Bauchart. Le miroir d'Origny et l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoîte, (*suite et fin*) p. 441 à 447 et 497 à 506. — Vicomte Spœlberch de Lovenjoul, Une épave de Ch. Nodier, p. 448 à 450. — H. Martin, L'évangéliaire de Sainte-Aure, (*fin*) p. 451 à 446 2 héliotypies). — P. d'Estrée, Un autre abbé Prévost (aventures de La Chenaye des Bois) (*suite et fin*), p. 465 à 471 et 512 à 524. — Marquis de Granges de Surgères, Contribution à l'histoire de l'impri(merie en France. Notes sur les anciens imprimeurs Nantais, (*suite*), p. 472 à 481 et 525 à 533. — Baron R. Portalis, Nicolas Jarry et la calligraphie au xviie siècle, (*fin*), p. 482 à 485. — Ph. Renouard, Une facture d'impression en 1795, p. 507 à 511.

Bulletin monumental, 1897, 7e série, t. Ier, no 6. — W. Langhorne, De la conservation des monuments historiques en Angle terre, et des principes qui doivent guider leur restauration, p. 465 à 481. — Ch. de Grandmaison, Corniche antique trouvée à l'ouest de la rue Nationale à Tours en janvier 1894, p. 482 à 486. — Comte de Marsy, Les dalles tumulaires de la Belgique, p. 487 à 502 et 3 pl.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1897, 1er trim. — Hild, L'inscription du Peu-Berland, p. 475 à 480. — Mgr Barbier de Montault, Reliures armoriées, p. 481 à 485. — Abbé Collon, Le Trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers, p. 486 à 503. — Alfr. Barbier, Notes sur les gages et pensions des officiers de la vicomté de Châtellerault en 1429, p, 504 à 515. — Schwab, Une amulette hébraïque, p. 516 à 517. — Alf. Richard, Les armoiries de l'université de Poitiers, p. 518 à 535, et 3 pl.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Edition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Elisabeth, Roanne (Loire).

1897 — CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT — 1897

PARIS-ROYAN

TRAIN RAPIDE

Trajet en 9 heures

Voitures de toutes Classes

SALON ET RESTAURANT

Départ de PARIS-MONTPARNASSE : 11 heures 20 matin

Le Samedi de chaque Semaine et la veille des Fêtes.

Départ de ROYAN : 8 heures 55 matin

Le Lundi de chaque semaine et le lendemain des Fêtes.

Le nombre des voitures étant limité, l'Administration ne garantit que les places retenues à l'avance.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

SUR LES

COTES DE NORMANDIE, EN BRETAGNE

ET A L'ILE DE JERSEY

1° **Billets d'excursion,** valables pendant **un mois** avec itinéraires fixés comme suit :

(1er Mai au 31 Octobre)

1er ITINÉRAIRE. — 1re classe : **50** fr. ; 2e classe : **40** fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Le Havre (2). — Fécamp. — Étretat. — Saint-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **50** fr. ; 2e classe : **40** fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **70** fr. ; 2e classe **55** fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **80** fr. ; 2e classe : **60** fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3). — Avranches — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Rennes. Fougères. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **90** fr. ; 2e classe : **70** fr.

Paris. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lamballe. — Saint-Brieuc, (moyennant supplément). — Rennes. — Fougères. Le Mans. — Paris.

6e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **90** fr. ; 2e classe : **70** fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Etretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine (3). — Briouze. — Dreux. — Paris.

7e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **105** fr. ; 2e classe : **90** fr.

Paris. — Les Andelys. — Louviers. — Rouen. — Dieppe. — Rouen. — Saint-Valery. — Fécamp. — Étretat. — Le Havre (2). — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — (Lamballe. — Saint-Brieuc, moyennant supplément). — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

8e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **105** fr. ; 2e classe : **90** fr.

Paris — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine (3). — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

9e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **115** fr. ; 2e classe : **100** fr.

Paris. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô ou Carteret. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Paimpol. — Lannion. — Morlaix. — Carhaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Fougères. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

Les 10e, 11e, 12e et 14e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen, d'Angers et de Caen.

13e ITINÉRAIRE. — 1re classe : **95** fr. ; 2e classe : **70** fr.

Paris. — Dreux. — Briouze. — Bagnoles-Tessé-la-Madeleine. — Granville (3). — Jersey (Saint-Hélier). — Saint-Malo. — Pontorson. — Le Mont-Saint-Michel. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Rennes. — Fougères. — Le Mans. — Paris.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

o 47. 4me Année 25 Novembre 1897.

rix de l'Abonnement : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ne d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

SEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.
ANGES ET RECHERCHES CRITIQUES. — Fernand Bournon : La créa-on et l'étendue du département de Paris (1789-1790). — F. Chambon : Docu-ents révolutionnaires. — Procès-verbal de constat de mutilation d'un docu-ent. — A. Roserot : Contribution au *Glossaire de la basse-latinité*. — hiver de 1709 à Toulouse.
TIONS. — Sur Blot l'Esprit. — D'un éloge du poëte Desportes par Saint-rançois de Sales.
NSES. — Dom Turpin — Geoffroy de Castelbrivant. — Sur l'emploi des chif-es arabes au moyen-âge. — Sur un magistrat Breton, victime de la Bastille.
ONIQUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

NISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; A. Bégis, des Amis des Livres; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; M. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, de la Bibl. de l'Arsenal; Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch.-paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martin, de la Bibliothèque de l'Arsenal; P. Meyer, membre de l'Institut; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Momméja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre, Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Gaston Duval.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ **Calais-Douvres** : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ **Boulogne-Folkestone** : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ **Douvres-Calais** : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ **Folkestone-Boulogne** : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser, à la date du 5 novembre, la circulaire suivante aux maires des villes qui possèdent des bibliothèques municipales :

Monsieur le Maire,

Un magistrat municipal m'a demandé des renseignements sur les moyens dont disposent les villes, afin de poursuivre la réintégration dans une bibliothèque publique de tout objet ou document qui en aurait été distrait.

La jurisprudence relative à cette question est formelle; je saisis l'occasion qui m'est offerte pour la rappeler. De nombreux arrêts et jugements (notamment ceux de la Cour de Paris, 3 janvier 1846 ; 18 août 1851 et du tribunal de la Seine, 22 décembre 1875) déclarent que les objets ou documents de toute nature conservés dans les bibliothèques publiques font partie, ou du domaine public national, ou du domaine public communal, et sont également frappés d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité. Les municipalités peuvent donc en revendiquer la possession, en toute circonstance, sans limite de temps et sans aucun frais.

L'arrêt rendu, le 17 juin 1896, par la Cour de cassation, à propos d'une revendication dirigée contre un particulier par la ville de Mâcon, a confirmé ces principes d'une manière absolue. Il a établi aussi que la loi du 28 mars 1887 ne s'occupait ni des documents, ni des objets appartenant aux bibliothèques publiques, parce que ceux-ci étaient déjà protégés par la législation usuelle et devaient demeurer, comme le voulait cette législation, en dehors de tout litige et de toute contestation.

L'importance de ce dernier arrêt ne vous échappera point. Vous en tirerez, Monsieur le Maire, un argument nouveau pour défendre les collections qui appartiennent au domaine municipal, ainsi que pour revendiquer d'anciens droits parfois méconnus et pourtant, vous le voyez, indéniables. Il vous permettra aussi de mettre à couvert la responsabilité pécuniaire de votre Administration vis-à-vis de l'État, en obtenant la réintégration immédiate des objets et documents qui, faisant

Digitized by Google

partie du domaine public national et ayant été concédés, à titre de dépôt, à la bibliothèque municipale, en auraient été détournés.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente dépêche.

Recevez, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : A. RAMBAUD.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat
et de la Comptabilité,
X. CHARMES.

La vingt-deuxième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le 12 avril 1898. Les mémoires devront être adressés à la direction des Beaux-Arts, 3. rue de Valois, avant le 1er février 1898, *terme de rigueur.*

M. Homs, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, et M. Poute de Puybaudet, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste paléographe, sont nommés membres de l'École française de Rome.

Par arrêté préfectoral en date du 13 novembre, M. Schmidt (Charles), archiviste-paléographe, chef de cabinet du préfet du Loiret, a été nommé archiviste du département de l'Yonne en remplacement de M. Molard, décédé.

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique, en date du 19 novembre, M. Mortreuil, secrétaire-trésorier de la bibliothèque nationale (administration), conservateur-adjoint hors cadre, est nommé conservateur hors cadre; M. Morel est nommé stagiaire; M. Richert, sous-bibliothécaire de 1re classe, est nommé bibliothécaire de 6e classe au département des imprimés; M. de Roux, stagiaire, est nommé sous-bibliothécaire de 4e classe.

A la suite des examens d'entrés qui ont eu lieu les 26 et 27 octobre ont été nommés par arrêté ministériel du 5 novembre, élèves de 1re année à l'École de Chartes, dans l'ordre de mérite suivant. MM. 1. Cochin. — 2. Galabert. — 3. Jondot. — 4. Laurent. — 5. Knight. — 6. Giard. — 7. Dugueyt. — 8. Bonnat. — 9. Broche. — 10. Midoc. — 11. Lévêque. — 12. Lavollée. — 13. Samarin. — 14. Du Cheyron du Pavillon. — 15. De Beaucorps. — 16. Huard. — 17. Labrosse.

Par arrêté ministériel en date du 22 novembre, MM. Coulon et R. Goubaux sont nommés archivistes aux Archives nationales, ce mouvement est motivé par le départ de MM. Elie Berger, nommé professeur de paléographie à l'École de Chartes, et Guillaume nommé professeur d'histoire à l'Université catholique de Lille.

Digitized by Google

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LA CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE PARIS

ET SON ÉTENDUE

(1789-1790) (1).

..... On imagine sans peine avec quelle attention, quelle impatience les Parisiens et les habitants de la banlieue suivaient les discussions de l'Assemblée nationale sur la répartition générale du territoire français en départements. Quel serait leur sort? Le département dont Paris allait être le chef-lieu, aurait-il, comme tous les autres, dix-huit lieues sur dix-huit lieues? Ou bien la grandeur, l'importance de la capitale exigeraient-elles une exception, et Paris formerait-il à lui seul un département? Dans cette hypothèse, lui annexerait-on une banlieue, et quelle serait-elle, quels privilèges lui accorderait-on pour qu'elle ne fût pas annihilée par un si puissant voisinage? Autant de points où étaient engagés de sérieux intérêts, moraux et matériels.

Le 5 novembre 1789, Dupont de Nemours, qui représentait à l'Assemblée nationale le Tiers-État de Nemours, prononça un long discours où ces questions diverses étaient étudiées à fond pour la première fois.

Dès le début, l'orateur déclara nettement son avis que Paris fût à lui seul un département. Voici le résumé de ses raisons: la première est fondée sur l'idée de la représentation de la capile dans l'Assemblée; que Paris soit le chef-lieu d'un département ordinaire, c'est-à-dire de dix-huit lieues sur dix-huit lieues, et il ne constituera dans ce territoire qu'un district sur neuf (c'est, en effet, à ce nombre qu'était fixée la première subdivision départementale); par suite, il se trouvera simplement l'égal des huit autres districts, dont la population totalisée étant supérieure à la sienne pourra absorber la plus grande partie de

(1) Les quelques pages que l'on va lire sont détachées d'un ouvrage en préparation et presque achevé sur la *Formation territoriale et administrative du département de la Seine.*

Digitized by Google

la représentation nationale, et même, en cas d'une animosité peu probable, mais toujours possible, faire en sorte que Paris n'ait aucune représentation.

Traitant ensuite la question des subsistances, que nous verrons si souvent invoquée dans ce débat: « Si Paris semblait commander à un département dont la ville serait le chef-lieu et auquel sa municipalité ne commanderait pas, les départements environnants pourraient croire ou feindre de croire que le département de Paris suffit pour fournir à cette ville tout ce qui peut être nécessaire à sa subsistance, et cependant, un département de neuf lieues de rayon, ou d'une lieue de rayon, une province, une banlieue y sont également insuffisants. » Si, au contraire, — ajoutait Dupont, — Paris est isolé en quelque sorte, grâce à ce régime spécial, toutes les forces du royaume, toutes les provinces concourront à ses approvisionnements; elles ne sauraient s'y refuser « sans démence, sans injustice, sans cruauté », — et, pourrions-nous dire aussi — sans nuire à leurs intérêts propres.

En troisième lieu, l'orateur affirmait que Paris, s'il était soumis au régime commun et chef-lieu d'un département normal, serait inférieur à lui-même. En effet, sa municipalité ne pourrait entrer en rapport avec les autres départements, puisque ce privilège appartiendrait à son assemblée de département, tandis que l'existence politique de Paris sera rendue digne de ce qu'elle doit être si sa municipalité est honorée des fonctions d'une assemblée de département; si elle peut correspondre directement avec les autres départements, avec l'Assemblée nationale, avec le Roi...

« Alors la ville de Paris ne sera plus regardée comme une simple municipalité; elle sera un des éléments principaux de l'organisation de l'État, et ce ne sera que de ce moment qu'elle deviendra véritablement capitale du royaume, non par une simple accumulation de ses maisons, mais par la constitution qui lui sera donnée. »

Dupont de Nemours concluait en réclamant pour Paris et sa banlieue les divisions administratives données aux autres départements, c'est-à-dire des districts et des cantons. Il imaginait une division en huit districts, sans tribunaux, le Châtelet devant y suffire (on ne prévoyait pas alors que cette juridiction dût être supprimée l'année suivante). Chacun de ces districts serait subdivisé en neuf cantons, soit au total 72, dont

Digitized by Google

les 60 circonscriptions (appelées alors districts) parisiennes, et 12 cantons ruraux (1).

La discussion, engagée avec un caractère aussi précis, ne fut cependant pas, dès ce jour, poursuivie devant l'Assemblée nationale, qui n'avait pas alors pour habitude d'épuiser de suite les questions portées devant elle; mais les députés de Paris ne cessèrent dès lors de conférer avec les membres du Comité de Constitution sur un sujet aussi important, et lorsque l'Assemblée des représentants de la commune s'en occupa enfin, le 14 décembre, le maire de Paris, Bailly, lui apprit que, la veille encore, il les avait réunis chez lui à cet effet, et qu'ils s'étaient promis de venir apporter leurs lumières à cette assemblée. Voici en quels termes s'exprime le procès-verbal, rédigé par Bailly lui-même :

« Plusieurs membres de la députation de Paris étaient en effet dans l'Assemblée; l'un d'eux, M. Camus a pris la parole et a exposé d'abord que différents décrets avaient été rendus par l'Assemblée nationale, tant relativement aux départements qu'aux municipalités. Il a rappelé entr'autres : 1° celui qui a décidé que le royaume serait divisé en départements d'une étendue à peu près de 324 lieues carrées, et dont le nombre irait de 75 à 85; 2° celui qui a statué que le siège ou chef-lieu de chaque département pourrait alterner entre les différentes villes dont le département serait composé. Il a annoncé que, pour procéder à l'exécution de ces décrets, les députés des provinces avaient conféré entre eux sur la formation des départements, et que déjà plusieurs étaient d'accord.

« Il a ajouté que ceux de l'Isle de France réunis s'étaient proposé de composer un département autour de Paris sous le nom de département de Versailles; que Paris, oublié dans ces divers plans n'était compris dans aucun des départements projetés. Des députés de Paris, a-t-il dit, ont pensé qu'il conviendrait que cette ville fût à elle seule un département. Mais ils sont incertains sur l'étendue qu'il serait à propos de lui donner. Les murs qui l'entourent, construits dans des vues fiscales, aussi contraires aux intérêts de la ville qu'à ceux des campagnes voisines n'offriraient qu'une enceinte arbitraire, injuste, impossible à adopter. En faisant de Paris un département, on demande

(1) Le texte entier du discours se lit au tome III, pages 290-301 de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française.*

Digitized by Google

si la banlieue sera ou non comprise dans ce département ; quelle sera l'administration et quelles seront les bornes de cette banlieue.

« D'autres, a dit encore M. Camus, pensent au contraire que Paris ne doit pas faire une exception aux décrets de l'Assemblée nationale; que, d'après ces décrets, les départements devront être de dix-huit lieues sur dix-huit; Paris devrait se trouver dans un département de cette étendue.

« La question réduite à ses plus simples termes est donc de savoir si Paris fera partie d'un grand département, ou s'il composera, soit à lui seul, soit avec sa banlieue, un département séparé... » (1).

Plusieurs membres de l'Assemblée, ceux dont l'opinion avait le plus d'autorité, prirent successivement la parole, et la discussion fut assez approfondie pour occuper non seulement toute la séance du 14, mais encore pour motiver une réunion « extraordinaire » le lendemain matin.

Vauvilliers, lieutenant du maire de Paris, opina pour que le district de Paris constituât un département, et que son territoire fût d'un peu plus de 36 lieues suivant ce plan : « Je me formerai donc une sorte de parallélogramme fort irrégulier du nord-ouest au sud-est de Paris pour atteindre d'un côté jusqu'à Pontoise et de l'autre jusqu'à Corbeil, de manière qu'en revenant de Pontoise par Poissy, à droite, par Gonesse, Saint-Denys et Villeneuve-Saint-Georges, j'évite toutes les autres villes, et spécialement Saint-Germain et Versailles. » Cette distribution géographique avait, dans la pensée de l'orateur, le mérite d'assurer les approvisionnements de la capitale (2).

Sieyès opina, de même, pour que le département fût normal, c'est-à-dire de dix-huit lieues sur dix-huit lieues, et que ce territoire se divisât en neuf districts, Paris au centre, « faisant

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée générale des représentants de la commune*, t. IV, n° 34, p. 5-14, et *ibid.* n° 34, p. 1 et 55.

(2) La motion de Vauvilliers et celles que nous allons analyser ensuite ont été toutes imprimées par ordre de l'Assemblée; pour les indications bibliographiques nous renvoyons à l'ouvrage de M. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française* (publication de la Ville), t. II, n°s 5368-5372 et 5375.

Dans son ouvrage sur le *Personnel municipal de Paris pendant la Révolution*, période constitutionnelle, M. P. Robiquet a rapidement résumé ces délibérations ; voy. p. 174-176.

Digitized by Google

avec un rayon de trois lieues le neuvième de ces districts, mais cependant détaché des autres et indépendant grâce, á une administration spéciale, formant par suite une sorte de département au milieu d'un autre. »

Tel fut aussi le sentiment de l'abbé Fauchet et de Godard.

Brissot de Warville, au contraire, protesta énergiquement contre l'idée d'un département normal qui aurait pour conséquence d'anéantir la dignité de la capitale. Reprenant l'argumentation de Dupont de Nemours, il trouvait inadmissible que Paris ne fût que la neuvième partie d'un département et que ses actes fussent soumis à la révision de huit autres districts; qu'il ne fût représenté que par quatre et peut-être deux députés au Conseil du département, par aucun peut-être à l'Assemblée nationale. « Paris, dit-il, est une vaste cité sans égale dans le royaume; elle a donc besoin d'une administration particulière. Elle n'a point de territoire, mais elle a une population immense et paye une masse immense de contributions; elle a donc droit de former seule un département. Les provinces voisines, loin d'en être jalouses, en seront satisfaites. L'intérêt de Paris se trouve donc ici joint à l'intérêt général. Enfin, il réfuta l'argument relatif à la difficulté des approvisionnements : les voisins sont-ils donc des ennemis? Les Français ne sont-ils donc pas tous des frères? Londres, qui est plus peuplé que Paris, est alimenté par des provinces qui ne sont pas soumises à son autorité.

Mulot, chanoine de Saint-Victor, fut d'avis qu'il fallait créer pour Paris une municipalité distincte du département et circonscrite par ses propres murs (ceux qui s'achevaient à ce moment et dont nos boulevards extérieurs actuels représentent le tracé); que le département fût limité par une simple banlieue d'un rayon de trois lieues.

Après cet échange de vues, l'Assemblée décida d'envoyer quatre de ses membres, — Thuriot de la Rosière, Condorcet, Mulot et Vermeil, — auprès du Comité de Constitution, « pour l'engager à supplier l'Assemblée de vouloir bien ne pas prendre de décision relativement au département de Paris avant que la commune eût pu émettre un vœu qu'elle se propose de lui soumettre à ce sujet. »

L'Assemblée des représentants de la commune était composée d'hommes pleins de patriotisme, de dévouement à la cause de de la liberté et d'ardeur pour défendre les intérêts de la ville,

Digitized by Google

mais conscients aussi du caractère transitoire de leur mandat, qu'aucune loi n'avait sanctionné. Ils étaient issus, on le sait, des districts parisiens créés au mois d'avril précédent en vue de l'élection des députés, mais restés en permanence, une fois ces élections faites, et constituant de véritables conseils municipaux de quartier, qui, à l'occasion, savaient parfaitement se fédérer pour examiner et faire triompher une cause commune. L'assemblée des représentants, nommée par eux, était donc dans tons ses actes soumise à leur jugement ; aussi employait-elle volontiers vis-à-vis d'eux ce procédé de *referendum* qu'on a tenté depuis de rétablir dans nos mœurs politiques sans rappeler son origine.

C'est ce qu'elle ne manqua pas de faire pour une question de l'importance de celle qui nous occupe, sentant bien — ou du moins espérant fermement, que son opinion acquerrait un poids singulier à être présentée devant l'Assemblée Nationale avec l'appui d'une consultation de toute la population parisienne.

Il faut, une fois de plus, rendre hommage au zèle qui animait alors tous les citoyens pour la chose publique : en quatre jours, du 16 au 19 décembre, les soixante assemblées de districts eurent le temps de délibérer sur un sujet qui demandait tant d'étude et de faire parvenir aux Représentants leurs conclusions, déjà même imprimées dans plusieurs cas. (1)

(1) Parmi celles qui ne l'ont pas été, nous citerons la délibération du district de Saint-Nicolas des Champs, prise le 16 décembre 1789, et qui réclame pour Paris un département normal :

«...Considérant : 1° Qu'il est juste d'accorder à Paris un département de pareille étendue que celle des autres départements; que Paris, par sa richesse, son étendue et sa population, est naturellement destiné à être le chef-lieu de ce département; 2° Qu'il y aurait les plus grands inconvénients de réunir dans la même main le pouvoir municipal et le pouvoir de département; considérant encore que la nécessité d'écarter tous les obstacles qui pourraient s'opposer à l'approvisionnement de Paris, a fait accordé à sa municipallté une police et une juridiction sur les principaux marchés de ses environs, et notamment sur la Seine, la Marne et autres rivières et canaux y affluent; que ces droits, qu'elle a pour la plupart acheté, notamment contribuant à la construction des canaux d'Orléans et de Briare, sont sa propriété et qu'elle en jouit depuis un temps immémoriable; que ces droits sont tellement essentiels à l'existence de Paris qu'il serait impossible sans eux de répondre un seul jour de sa subsistance et de son approvisionnement; considérant enfin que cette police et eette juridiction, si nécessaires au salut de Paris, ne causent aucun préjudice aux différentes

Digitized by Google

L'Assemblée des représentants entendit, le 24 décembre, le relevé de ces avis et constata que trente-trois districts avaient souhaité voir le département dont Paris serait le chef-lieu traité normalement, c'est-à-dire doté d'un territoire de trois cent vingt-quatre lieues de superficie; sur les vingt-sept districts restants, vingt-quatre avaient opiné pour que Paris formât à lui seul un département, avec une banlieue, diversement déterminée par chaque district; trois avaient déclaré s'en rapporter purement et simplement à la volonté de l'Assemblée Nationale. (1)

En résumé, la consultation donnait une majorité à l'opinion que l'assemblée municipale avait préconisée. Cette opinion, elle résolut de la formuler dans une adresse à l'Assemblée Nationale. C'est Condorcet qui fut chargé de la rédiger et d'en donner lecture à la séance du 26 décembre. (2)

(*A suivre*). FERNAND BOURNON.

provinces dans l'étendue desquelles ils sont exercés, et qu'il n'en résulte aucune espèce d'inconvénients pour l'intérêt général des provinces.

Déclare que le vœu général de l'assemblée est que :

1° Paris fasse un département de dix-huit lieues sur dix-huit lieues, c'est-à-dire de trois cent vingt-quatre lieues de superficie et que le siège du département soit constamment à Paris.

2° Que le pouvoir municipal et celui du département soient entièrement distincts et séparés, de manière qu'il y ait deux administrations, l'une de département et l'autre de municipalité.

3° Que Paris soit conservé dans la police, juriduction et autres droits dont elle jouit depuis un temps immémorial, tant sur les villes et marchés de son département que sur la Seine et autres rivières affluentes qui lui amènent sa subsistance et son approvisionnement.

4° Que les députés du district à l'Assemblée générale de la Commune invitent au nom du district les députés de la ville de Paris à l'Assemblée nationale à demander avec la plus grande instance la conservation desdits droits, comme étant absolument et essentiellement nécessaire à l'existence de la capitale.

5° (et dernier) Le présent arrêté sera porté à l'assemblée générale de la Commune par les députés du district...»

(Arch. nat. C. 33, liasse 286.)

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Représentants de la Commune*, t IV, pp. 84-85. Cette statistique fut un peu modifiée, comme on va le voir par le texte qui suit, — sans doute à cause d'un revirement dans l'opinion de quelques districts.

(2) Ibid., t IV, p. 96.

Digitized by Google

DOCUMENTS RÉVOLUTIONNAIRES

(Communication de M. F. Chambon, Bibliothécaire de l'Université.)

(*Lettres adressées au citoyen Pohu* (sic) *à Tours*).

I

Saint-Quentin, 29 messidor an II de la République.

Encore une victoire pour l'armée républicaine, Landreci est rentré au pouvoir des républicains hier, neuf heures du matin. La garnison et la ville se sont rendus à discrétion. Je ne puis t'en donner d'autre détail. Mais ce qui est heureux pour nous, c'est que cette prise ne nous coûte pas un homme et nous n'avons tiré que quelques coups de canon, et aussitôt qu'ils ont vu que nous battions en brêche, ils se sont rendus.

L'armée destinée à faire ce siège va renforcer celle qui est devant le Quesnoy et cette place, ainsi que Valenciennes et Condé, ne tarderont pas en rentrer à notre pouvoir. Çà et çà va bien. La grande armée a sans doute depuis la prise de Bruxelles obtenu de nouveaux succès; il existe une ardeur, parmi les défenseurs de la patrie, difficile à dépeindre; ils ne sont pas à moitié guéris qu'ils veulent rejoindre leur bataillon; ils sont jaloux de ne pas repartager encore la gloire de leur frère.

(*Signé*) : Arpin.

(Bibl. Arsenal, ms. 6472. f° 96.)

II

Saint-Quentin, le 1er thermidor, l'an 2e.

Victoire, mon ami, encore victoire; on nous aprit hier l'heureuse nouvelle que l'importante place de Namur et son château était au pouvoir des Républicains. Les clefs portées par le général Deveaux sont passées hier à onze du soir (*sic*). Ce poste, le seul important qui reste aux brigands et qui nous ouvre les portes du pays de Liège, ne nous a pas coûté un seul homme, il ne nous ont pas donné le temps de faire la seconde paralelle (*sic*), qu'ils ont évacué et ne nous ont laissé que 500 prisonniers et 82 pièces de canon qui sont resté à la discrestion (*sic*) des braves républicains ainsi que la ville, château et leur immense magasin en tous genres. Ils avaient des ouvrages qui,

Digitized by Google

s'ils eusent étés defendus par nos troupes, les leurs auroient perdue plus de 25 mille hommes avant de s'en emparer. La terreur est chez eux à l'ordre du jour et les habitants reçoivent nos troupes aux cris mille fois répétés : Vive la République ! Ce n'est pas tout, ce que les armées réunies se sont aussi emparées de Maline, place importante à cause d'une fonderie immense de canons ; elles se sont encore emparés de Louvain, ville très grande mais peu forte, mais dans laquelle nous trouvons des vivres et munitions en quantité ; encore quelques jours, et tout le Brabant sera à notre pouvoir et payera les frais de la guerre.

Vive la République, la Convention, son infatigable commité de salut public, et nos braves défenseurs.

(*Signé*) : ARPIN.
(Id. f° 98).

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE MUTILATION D'UN DOCUMENT

« L'an mil six cent quatre-vingt-onze, le 20e jour de juillet, nous Arnaud de la Briffe, conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Estat, procureur général de S. M. et du Trésor des Chartres de la Couronne, ayant été requis par le sieur Rivières, contrôleur général des Domaines du Roy, sur les ordres qu'il avait de S. M. à nous adressans, de faire perquisition dans ledit trésor des Chartres de certains titres justificatifs des droits du Roy dans les affaires de ses domaines, pour en faire expédier copies collationnées par nous sur leurs originaux, aurions entre autres trouvé dans une armoire dudit Trésor, cottée *Bourgogne*, au 8e sac, un codicille de Robert, second duc de Bourgogne, n° 3, du mois de septembre 1302, dont les derniers mots de la 33e ligne depuis celuy *de raison*, ensemble les 34, 35 et 36e lignes jusqu'à ceux de *Item je vuil et ordone que s'il qui*, sont effacez et gratez exprès avec un canif, ou autre instrument servant à raturer, desquels nous avons dressé le présent procès-verbal, afin qu'on ne puisse nous imputer à l'avenir que les dites ratures ayent été faites pendant que les titres dudit Trésor ont esté en nostre garde, les ayant reçeus en l'estat susdit de ceux qui nous ont précédé.

Fait à Paris les an et jour que dessus.

« (*Signé*) : DE LA BRIFFE. »
(Arch. Nat. J. 258, cote 4.)

T. DE L.

Digitized by Google

CONTRIBUTION AU GLOSSAIRE DE LA BASSE LATINITÉ

5 mars 1519 (v. st.)

Le pape Léon X donne mandement à l'official du diocèse de Troyes de procéder à une information pour faire restituer à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches (1) les biens meubles et immeubles qui lui avaient été enlevés.

La bulle publiée ci-après, quoique datant seulement du commencement du XVI[e] siècle, présente un certain intérêt au point de vue de la linguistique. Le pape Léon X, en rappelant les déprédations commises au préjudice de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches, et dont il ordonne la réparation, fait une énumération très détaillée des objets qui en ont été l'occasion. La variété des vocables employés dans cette liste, qui ne contient pas moins d'une centaine de noms, est tout à fait inusitée et piquera sans doute la curiosité des érudits (2).

ALPHONSE ROSEROT.

Leo, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio officiali Trecensi salutem et apostolicam benedictionem. Significarunt nobis dilecti filii abbas et conventus monasterii Beate Marie ad Plancas, Premonstratensis ordinis, Trecensis diocesis, quod nonnulli iniquitatis filii, quos prorsus ignorant, in quadam portione riparie Voyre (1) nuncupate, herbas, arbores virides et siccas scendendo et secum apportando; necnon in dictorum significantium piscariis, cum retibus et aliis instrumentis, pluries pisces asportando; necnon de Sancto Andoeno, de Courcellis, de Jonquereyo et Longiville (2), locorum dicte vel alterius diocesis, decimas quas abbas et conventus prefati ex indulto apostolico percipiunt, sibi applicando, plura gravia damna ipsis significantibus nequiter intulerunt et, ad id faciendum, auxilium, consilium

(1) La Chapelle-aux-Planches, commune de Puellemontier (Haute-Marne), ancienne abbaye d'hommes, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Troyes.

(2) Nous réclamons l'indulgence du lecteur pour l'exactitude du texte; nous n'avons pu vérifier les corrections, la première épreuve étant perdue et notre copie déjà détruite.

(1) La Voire, affluent de l'Aube, rive droite, qui prend sa source à Bailly-aux-Forges (Haute-Marne).

(2) Saint-Ouen (Marne), Courcelles et Joncreuil (Aube), Longeville (Haute-Marne).

Digitized by Google

et favorem dolose prestiterunt ; necnon calices, patenas, stolas, albas, ornamenta ecclesiastica, census, fructus, redditus, proventus, laudes, laudemia, terras, domos, molendina, possessiones, ortos, vineas campos, prata, pascua, nemora, silvas, piscarias, arbores, arborum fructus, aquarum decursus; vini, bladi, frumenti, ordei, avene, leni, lane, cere, olei, auri, argenti monetati et non monetati, ac aliarum rerum quantitates ; tasseas, ciphos, coclearia, discos, sentellas ; vasa aurea, argentea, erea, cuprea, stamica, plumbea, ferrea ; panos, lineos, laneos, sericeos, vestes, tunicas, mantellos, zonas; annulos lapides preciosos *(sic)* et alia jocalia; lectos, culcitras, foderaturas, lodices, cooperturas, mappas, manutergia, servietas, linteamina, capitegia, pulvinaria, cortinas, plumas licti et alia domorum ustensilia ; equos, oves, jumenta, boves, vaccas, vitulos, porcos, anseres, capones, galinas et alia animalia; litteras, instrumenta, prothocolla, registra, quittantias, cedulas, notas, acta, processus, obligationes, recognitiones, privilegia, testamenta, pia legata, inventaria, bullas, documenta, contractus, computa, memorialia et alias scripturas publicas et privatas, fundationes, institutiones et jura dicti monasterii concernentes et concernentia; debita, credita, legata, mutua, deposita, jura, jurisdictiones ; pecuniarum summas et nonnulla alia mobilia et immobilia bona ad dictos significantes et monasterii hujusmodi, ratione fundationum et reddituum dicti monasterii, ac alias communiter spectantia temere et maliciose, occulture et occulte detinere presumunt, non curantes ea dictis significantibus et monasterio exhibere, in animarum suarum periculum, et ipsorum significantium et monasterii non modicum detrimentum ; super quo iidem significantes Apostolice Sedis remedium implorarunt. Quocirca, discretioni tue per apostolica scripta mandamus quatinus omnes hujusmodi premissorum occasione damnorum illatores auxiliique, consilii et favoris prestitores, necnon censuum, fructuum, reddituum et aliorum bonorum predictorum detentores occultos ex parte nostra publice in ecclesiis, coram populo, per te, vel alium seu alios, moneas et infra competentem terminum quem eis prefixeris, ea dictis significantibus ac monasterio a se debita restituant et revelent, ac de damnis et aliis premissis plenam et debitam satisfactionem impendant; et si id non impleverint infra alium competentem terminum quem eis ad hoc peremptorie duxeris prefigendum, extunc in eos generalem excommunicationis sententiam proferas, ac eam facias ubi et quando expedire videris, usque ad satisfactionem condignam, solemniter publicari. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice millesimo quingentesimo decimo nono, tertio nonas martii, pontificatus nostri anno septimo.

Sur le repli : Jo. DE SALLEOLETI.

Bulle pendant sur cordelette de chanvre.

Digitized by Google

(*Original,* Archives de la Haute-Marne, fonds de La Chapelle-aux-Planches, 2e liasse, 2e partie. Coté anciennement : II tiroir, liasse septième, cote 130.)

L'HIVER DE 1709 A TOULOUSE

Nous réimprimons une petite plaquette de 3 pages in-4°, qui a dû se vendre dans les rues ou chez les libraires de Toulouse dans le courant de l'année 1709. Cette « relation », dont les exemplaires sont probablement très rares, fournit des renseignements tellement précis, que sa publication à nouveau en est légitimée ou en sera tout au moins excusée.

C. P.

RELATION

De ce que causa l'Hyver dernier de la presante année 1709 dans la Ville de Toulouse

Par Adrien Liverseau, demurant près Saint-Sernin.

Le 6 du mois de janvier tirant sur le 7, le froid commença par une gelée à glace.

Le 8, le fleuve de Garonne fut entièrement glacé.

Le 9, le pays fut couvert de neige.

Le 10, il neigea environ de la hauteur d'un pied.

Le 11, il neigea.

Le 12, de même.

Le 13, il fit un brouillard si froid qu'il gella presque généralement tout le vin qui étoit dans les touneaux; les cruches et les flacons n'en furent pas exempts; les volailles et les gibiers ne sçavoient où aller et plusieurs moururent de faim.

Le 14, de même et il tomba un peu de neige.

Le 15, de même.

Le 16, il fit un vent d'autan qui pensa glacer le peuple. Le vin glassoit près le feu.

Le 17, de même.

Le 18, il fit un froid terrible.

Le 19, encore plus terrible.

Le 20, il fit un si grand froid qu'il fit mourir quantité de souches, arbres et plusieurs grains.

Le 21, vent d'autan avec un froid terrible.

Digitized by Google

Le 22, il fit un vent d'autan doux avec un petit dégel.

Le 23, de même.

Le 24, de même.

La nuit du 24 au 25, environ les neuf heures du soir, la glace creva et en se rompant faisoit un si grand bruit que tout ce quartié de ville estoit en allarme et les pièces de glace (qui avoient 12 à 14 pans d'epesseur) decendoient avec une si grande impétuosité qu'elles firent crever une partie de la chaussée du moulin du Bazacle et gâta presque entièrement le restant de la dite chaussée et rendit le dit moulin tout à sec.

Le 25, on entendoit de toutes parts le ménu peuple crier à pleine voix : *Tout est perdu, tout est perdu*, la chaussée du moulin du Bazacle est crevée. Ainsi fussent tous les usuriers. On ne pourra moudre d'un an. C'est chose pitoyable de voir des monts de glace devant le moulin, cela va mettre la famine dans la ville. Tous les bleds, les vignes et arbres sont morts. Ainsi fussent les usuriers. Les artichaux, les choux, le lin et généralement tous les herbages sont aussi morts.

Ce grand tintamarre du peuple feut cause qu'une partie du restant courut voir ce spectacle; les uns disoient qu'il y avoit 109 ans qu'il estoit arrivé la même chose; d'autres disoient que Nostradamus avoit prédit ce grand prodige.

Quoy qu'il en soit, le mal n'est pas si grand que les usuriers ont voulu le faire croire; ils creveront de rage, voyant une si belle récolte. Les apparences nous montrent plus du grain que l'année dernière. Qu'auroit-on fait du bled et du vin si le froit n'eût rien gâté ? Il auroit falu bâtir de caves et de greniers; le vin qu'on vend présentement à 12 sols, il l'auroit fallu jetter; on n'auroit veu que des yvrognes par les rues, au lieu que le monde est fort sage présentement.

Les arbres qui sont morts, la pluspart ne portoient point de fruits. Supposons que nous n'ayons point tant de fruits que l'année dernière, cela ne peut causer qu'un grand bien; les enfants et le petit peuple auroient esté en grand danger de grandes maladies que cela auroit peu causer si nous en avions eu en abondance. Les vieilles souches et les arbres qui sont morts, fera que le bois sera à bon marché. Enfin, laissons gouverner celuy qui a fait tout de rien et ayons confiance en sa grande miséricorde. Qu'ainsi soit.

J'avois oublié de vous dire qu'il gela à glace le 23 février et que le 24 le froid fut presque aussi rude que le 20 de janvier. Suivant les remarques de tous les astrologues, il causa presque tout le mal qui est arrivé, à cause que la terre n'estoit pas couverte de neige. La nuit du 29 au 30 du même mois de février, il fit un tonnerre qui dura depuis minuit jusqu'à 4 heures du matin.

Il est à remarquer que quand il tonne l'hyver, c'est marque d'une grande récolte. Pour du vin nous en aurons suffisamment. Ouvrez

Digitized by Google

donc vos caves, messieurs les usuriers, et croyez qu'autrement vous courez risque dans la suitte de vendre votre vin à vil prix.

On vous donne avis que l'année prochaine il n'y aura point de pacte (*épacte*) ny de nouvelle lune. Celle qu'on verra sera la même que nous avons toujours veu.

QUESTIONS

171. — Sur Blot l'Esprit. — M. H. Faure, docteur ès-lettres, a consacré une notice à *Blot l'Esprit* dans ses *Illustrations du Bourbonnais* (XVI^e^ et XVII^e^ siècle). *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps* (Moulins, 1870, in-8, 2^e^ édition considérablement augmentée, p. 63-70). A-t-on, depuis 1870, complèté cette notice, et, par exemple, a-t-on comblé la lacune signalée en ces termes par M. Faure: « Les dictionnaires ne donnent ni la date, ni le lieu de la naissance de Blot »? A-t-on vérifié si réellement le poète s'appelait, comme l'ont prétendu certains biographes, César de Chauvigny, baron de Blot-L'Eglise? Enfin a-t-on indiqué d'une façon certaine ce qu'il était (fils? neveu? frère?) à un personnage qui en 1616 figure en un acte de mariage conservé dans les archives de Moulins avec les noms et titres que voici: Gilbert de Chauvigny (ou Chouvigny) de Blot, baron du Vivier, de Jayet, Salpaleyne, Beaudesduit et autres lieux? Constatons, en passant, que le *Dictionnaire historique de la France* n'a pas donné le plus petit article au célèbre chansonnier dont M^me^ de Sévigné disait (lettre du 1^er^ mai 1671) (1) que ses poésies avaient « le diable au corps. »

T. DE L.

172. — D'un éloge du poète Desportes par saint François de Sales. — A-t-on jamais rappelé, dans les notices biographiques sur le poète Philippe Desportes, qu'il a eu l'honneur d'être favorablement mentionné par St-François de Sales? Je ne le crois pas. En tous cas, voici le curieux

(1) Blot était mort à Blois, le 13 mars 1655. C'est à peu près la seule indication précise que l'on possède sur lui.

Digitized by Google

passage où l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu* (édition Vivès, Paris, 1869, t. I; p. 307) donne une bonne note au poète auquel le rude Malherbe en a donné de si mauvaises :

« J'ay souvent cité le sacré Psalmiste en vers, et c'a esté pour recréer ton esprit [l'esprit du lecteur] et selon la facilité que j'en ai eu par la belle traduction de Philippe de Ports (*sic*), abbé de Tiron, de laquelle neant moins je me suis quelque fois départy, non certes cuidant de pouvoir faire mieux les vers que ce fameux poëte, car je serois un grand impertinent, si, n'ayant jamais seulement pensé à cette sorte d'escrire, je pretendois d'y réeuscir en un âge et une condition de vie qui m'obligeroit de m'en retirer si jamais j'y avois esté engagé, mais en quelques endroitz où il y pouvoit avoir plusieurs intelligences [c'est-à-dire plusieurs interprétations], je n'ay pas suivy ses vers, parce que je ne voulois pas suivre son sens... »

T. DE L.

RÉPONSES

Dom Turpin (13). — M. T. de L. me permettra de lui faire observer que la notice sur dom Claude-Antoine Turpin, empruntée par lui au *Nécrologe* de M. l'abbé Vanel, renferme une grave erreur : ce n'est pas au religieux bénédictin que la Convention accorda, sur le rapport de Chénier, un secours de 3,000 francs, mais à son homonyme, François-Henri Turpin, né à Caen en 1709, mort à Paris en 1799, écrivain assurément « labori ux », comme le dit Chénier, mais que sa fécondité n'a pas préservé de l'oubli : on trouve les suites de ses travaux dans Quérard ; et un bibliographe, trop déprécié par celui-ci, Jean Samuel Ersch, avait, dans sa *France littéraire* (Hambourg, 1797-1806, 5 vol. in-8), indiqué (comme il l'a fait pour tous les autres écrivains indemnisés par la Convention), la somme allouée à François Turpin, et malgré d'innombrables confusions et omissions, le livre de Ersch renferme plus d'un renseignement utile et même des mentions bibliographiques dont Quérard, on ne sait pourquoi, n'a pas tenu compte.

Digitized by Google

Pour en revenir à Turpin, il serait certainement piquant de retrouver la lettre par laquelle il sollicitait la générosité des représentants du peuple; mais j'ai fait jadis de vaines recherches aux Archives nationales pour mettre la main sur le dossier des rapports présentés à la Convention, au nom de son Comité d'instruction publique, par Daunou, Villars, Chénier et Grégoire, soit que les rapporteurs aient gardé par devers eux les matériaux qui leur avaient servi, soit que ceux-ci se soient *égarés* entre les mains du fonctionnaire infidèle dont les restitutions partielles ont formé en 1846 le fonds AA.

Maurice Tourneux.

Geoffroy de Castelbrivant (35). — Par la question **35**, il y a trois ans, on demandait qui était un noble breton de la fin du XIIIe siècle, Geoffroy de Castelbrivant, portant de gueules au chef d'argent. Ne serait-ce pas le fameux Geoffroy de Chateaubriant, que la légende dit être revenu d'Égypte, plusieurs années après la croisade de Louis IX et avoir vu mourir de joie sa femme dans ses bras ?

Voici ce que dit le P. Dan de ce personnage (*Histoire de Barbarie*, édit. de 1637, p. 488) «..... Le roi saint Louis lui donna pour blason de ses armes des fleurs de lys d'or au lieu de pommes de pin d'or sans nombre en champ de gueules, qui étaient les anciennes de la maison.» Les armes sont de gueules, semées de fleurs de lys d'or, *Père Anselme*, VIII, p. 705, et de même dans le Dictionnaire de la noblesse (1772) IV, p. 297. A vrai dire, les premières armoiries de ce personnage seraient décrites d'une façon bien fautive et incomplète dans la liste du XIIIe siècle dont parle notre correspondant. Mais la similitude de noms me fait penser que c'est bien le même personnage.

Paul Deslandres.

Sur l'emploi des chiffres arabes au moyen-âge (127). — Dans une première réponse à cette question, j'ai pu citer un monument d'une authenticité indiscutable, portant en chiffres arabes la date de 1388. Voici maintenant un nouvel élément de discussion qui, s'il était admis, reporterait un siècle plus loin, l'usage *accidentel* de ces chiffres, ce qui achèverait de réduire à néant les critiques du vicomte de Santarem sur le monument de El-Mina.

Digitized by Google

Au cours d'un récent voyage en Agenais, la nouvelle de la découverte d'une sculpture datée en chiffres arabes du règne de saint Louis, m'attira au château d'Escage, non loin de Gontaud, chez M. Maurice Campagne, l'érudit auteur de *Une Famille de soldats* (1), qui prépare avec un soin minutieux l'histoire de la maison de Madaillan, dont le rôle fut si considérable à toutes les époques dans le Sud-Ouest. J'eus la bonne fortune de pouvoir étudier cette curieuse sculpture en compagnie de M. Georges Tholin, le savant archiviste du Lot-et-Garonne, dont toutes les observations de technique et d'"authenticité ont été entièrement conformes aux miennes.

Le petit monument d'Escage présente une sorte d'écu arrondi par le bas, entouré d'un gros bourrelet très saillant, encadrant une bizarre fleur de lys, aux crochets latéraux à peine détachés de la hampe et terminée en bas par une double pointe d'un caractère encore moins archaïque que rustique. Vers le sommet de cette pseudo-fleur de lys, est gravée, entre deux points, la date *1261*, en caractères arabes, dont la rusticité et la maladresse ne le cèdent en rien au reste de la sculpture, qui est évidemment l'œuvre d'un mauvais maçon et non celle d'un artiste. L'impression que l'on éprouve devant cet écusson est qu'il n'a rien d'héraldique, que c'est un simple caprice ornemental mal réussi, destiné à décorer le linteau de la porte d'un vulgaire moulin à vent. Au reste, son authenticité ne saurait faire l'objet du moindre doute. Que doit-on penser de cette date si nettement gravée en chiffres arabes? Est-elle contemporaine de la sculpture? A-t-elle été mise en 1261 sur une sculpture déjà ancienne, ou bien l'a-t-elle été postérieurement au XVI^e^ siècle par exemple — dans un but difficile à deviner? Je me réserve de discuter ultérieurement tous ces points et d'autres encore; mais j'estime qu'avant toute chose, il convient de laisser M. Campagne exposer lui-même les circonstances de sa découverte ainsi que les motifs qui lui paraissent militer en faveur de la première de ces suppositions. Voici la note que notre distingué collaborateur a bien voulu rédiger à notre intention :

« Ayant à élever cette année des constructions importantes, j'ai songé à utiliser d'excellents matériaux provenant d'une

(1) *Une Famille de soldats*. Notice sur la famille de l'Église de Lalande (1552-1855). Bordeaux, 1895, in-18.

Digitized by Google

vieille tour qui existait en ma propriété, à Escage (1). Cette tour, démantelée et transformée de nos jours en vulgaire colombier, était encore haute de huit mètres. Elle paraissait avoir servi jadis de moulin; mais il serait difficile d'affirmer que ce fût là sa destination première. Sa circonférence extérieure était de 17 mètres. Les murs mesuraient $1^{m}20$ d'épaisseur à leur base; $1^{m}10$ au socle; 1 mètre en élévation. Ils étaient formés d'un très fort appareil de deux rangs de gros blocs à parements extérieur et intérieur. L'intervalle était rempli d'un blocage très compact en petits moellons et mortier de chaux.

Sur sa porte du nord se trouvait une magnifique pierre, longue de $1^{m}20$, haute de $0^{m}50$ et large de $0^{m}75$, ayant à son centre un écusson orné d'une fleur de lis. A droite de la fleur de lis, entre deux points est inscrit la date *1261*; à gauche se montre un trait irrégulier formant angle aigu. La date et le trait étaient invisibles, couverts par des badigeonnages successifs, ayant formé une croûte très épaisse, endurcie sous la mousse. C'est au lavage de la pierre à l'esprit de sel étendu d'eau qu'ils se sont très nettement montrés.

La fente qui traverse la fleur de lis en diagonale est un défaut de la pierre. La date est en chiffres arabes et cela semble un anachronisme. Cependant, doit-on *à priori* contester son authenticité et la considérer comme l'œuvre d'un faussaire?

Notre savant archiviste départemental, M. G. Tholin, consulté par moi, a répondu : « Le plus ancien exemple que j'ai à « citer de l'emploi de chiffres arabes en Agenais, est dans le « Livre de raison de Bernard Gros, commandeur du Temple, « contemporain de Louis XI. Comme application de ces mêmes « chiffres aux inscriptions et aux monuments, je ne connais pas « d'exemple antérieur au XVI^e^ siècle. Au XIII^e^ siècle, l'écu était « en tiers-point et non arrondi. La fleur de lis ne rappelle pas « non plus les types du XIII^e^ siècle. »

M. l'Archiviste de la Gironde s'est rangé purement et simplement à l'opinion de son collègue.

Le jugement de ces érudits ne me paraît pas assez formel pour couper court à toute discussion. Une date est bonne jusqu'au jour où on en rencontre une meilleure, et avant de découvrir le Livre de raison de Bernard Gros, M. Tholin aurait sans

(1) Escage, commune de Saint-Pierre-de-Nogaret, canton de Marmande (Lot-et-Garonne).

Digitized by Google

doute fait les plus expresses réserves sur l'emploi des chiffres arabes au xv[e] siècle.

A quelle époque ces chiffres ont-ils été connus en Europe? Est-ce, comme l'ont dit quelques historiens, le savant pape Silvestre, premier pape français (999-1003), qui fut leur introducteur? Les compagnons d'Abdhérame n'avaient-ils pas laissé déjà, comme marque de leur séjour dans nos contrées, ces caractères si simples qui devaient rendre la numération si facile? Les devons-nous aux croisades, comme on le croit généralement? L'histoire des mathématiques de Montucla indique-t-elle une époque plus précise?..... Ce qui me paraît hors de doute, c'est que les chiffres arabes ont été connus longtemps avant d'être usités. Frappés d'ostracisme comme des mécréants, ils ont vécu dans l'obscurité avant de pouvoir se faire pardonner leur origine. Mais si leur emploi ne s'est généralisé qu'au xv[e] et au xvi[e] siècle, est-il impossible d'admettre qu'à titre exceptionnel, et pour ainsi dire *incognito*, ils ont pu être employés au xiii[e] siècle, par un architecte, un maçon, un propriétaire, voire par des ouvriers originaires de l'Orient que les Croisés auraient trainés à leur suite?

La date qui nous occupe est en effet humblement, négligemment inscrite dans un étroit espace où les chiffres romains n'auraient pu être gravés qu'à la condition d'être minuscules. Les chiffres romains se plaçaient en meilleure posture et plus solennellement.

Bourassé, dans son *Dictionnaire d'Archéologie sacrée*, au mot *Chiffre* dit : « Les auteurs ne sont pas tous d'accord sur « l'origine des *Chiffres dits Arabes*... Nous devons seulement « mentionner ici que l'emploi des chiffres arabes ne remonte « pas chez nous à une époque de beaucoup antérieure au « xii[e] siècle. Par conséquent, les inscriptions murales que l'on « trouve si fréquemment dans nos églises, ne doivent jamais « présenter de dates autrement qu'en chiffres romains, quand « elles remontent à une époque plus reculée que le xiii[e] siècle. « Nous devons ajouter que, même après que l'emploi des chiffres « arabes fut généralement répandu, on continua néanmoins, « dans les inscriptions, à se servir de chiffres romains. Ce serait « donc une raison suffisante de suspecter l'authenticité et la « vérité d'une inscription que d'y voir des chiffres arabes avant « le xv[e] siècle. Nous n'avons jamais eu occasion de voir d'exem- « ples de l'emploi des chiffres arabes avant le xv[e] siècle. »

Digitized by Google

Cet article semble, à première vue, renfermer une contradiction. Elle est plus apparente que réelle. D'abord, il s'applique plus spécialement aux églises et monuments sacrés. L'auteur reconnaît que bien qu'on se servît de chiffres arabes et romains simultanément dès le XIII^e^ siècle, les premiers n'ont pas été usités dans les inscriptions avant le XV^e^ siècle. Si on s'en est servi dès le XIII^e^ siècle pour la numération, on peut bien admettre qu'une main fantaisiste, au mépris des usages officiels, ait tracé sur une pierre des caractères qu'elle savait tracer sur des tablettes.

Je me résume en précisant trois questions :

1° Faut-il, *à priori*, déclarer que personne n'a pu, en France, l'an 1261, écrire en chiffres arabes, un simple millésime destiné à rappeler sur une pierre la date d'une construction ?

2° Le tiers point est-il une forme tout à fait exclusive de l'écu au XIII^e^ siècle ?

3° La fleur de lis figurée ici n'a-t-elle pas le caractère roman plutôt que le type florentin de la Renaissance ? »

Dans une conclusion que je ne puis reproduire ici, M. Campagne demande que, si le problème n'est pas résolu, tout au moins il ait l'honneur de rester *ad huc sub judice*, au lieu d'être écarté et enterré par la question préalable. On ne peut demander moins et j'espère que quelqu'un de nos érudits collaborateurs voudra bien nous aider à faire avancer la question.

JULES MOMMÉJA.

Sur un magistrat Breton, victime de la Bastille (166).—M. Tamisey de Larroque, qui a répondu d'une manière si précise et si complète à la question que nous avions eu l'honneur de poser sur Galaup de Chasteuil, nous demande à son tour des renseignements sur un ancien conseiller au Parlement, Le Levier, qui aurait été saisi en Bretagne, par Machault. maître des requêtes, mis dans un carrosse, enlevé nuitamment hors de la province, et transporté jusqu'à Paris, où il aurait été enfermé dans la Bastille. Nous ne pouvons malheureusement répondre à la question de notre savant collaborateur comme nous le voudrions. Les archives de la Bastille, source de tout notre science, ne commencent qu'en 1659. C'est en 1660 que fut décidée la formation du dépôt, et l'on y versa naturellement les documents de l'année précédente qui étaient encore conservés. Jusque là tous les documents relatifs aux prisonniers, d'une année à

Digitized by Google

l'autre, étaient détruits. Or, l'événement qui intéresse M. Tamizey de Larroque sa place en 1626-27. On a bien quelques renseignements épars sur les prisonniers de la Bastille antérieurement à 1659, mais ces renseignements sont rares et la source, le plus souvent, en est douteuse. M. Bournon a publié dans sa belle *Histoire de la Bastille* (p. 265-266), une précieuse liste de prisonniers dont la rédaction se place vers la fin du gouvernement de Richelieu, mais la date encore en est postérieure à celle du fait que signale M. Tamizey de Larroque.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

CHRONIQUE

~~~ Le Jeudi 4 novembre, a eu lieu, à la mairie du Panthéon une réunion de la Société *la Montagne Sainte-Geneviève*. M. Jules Périn, président, a fait une conférence sur l'Église Saint-Médard, le diacre Pâris et les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard. L'heure avancée où s'est terminée cette intéressante causerie, n'a pas permis d'aller à l'Église Saint-Médard, dont la visite a eu lieu le Mercredi suivant.

Les assistants n'ont pas eu, sauf ce contre temps, à regretter d'être venus, car à l'issue de la séance, M. Gazier, professeur à la Sorbonne, qui avait bien voulu apporter quelques pièces de sa remarquable collection sur le Jansénisme, a montré en y joignant quelques brèves explications, une série de gravures contemporaines du plus haut intérêt qui forme pour ainsi dire l'illustration de la conférence de M. Périn.

~~~ Par décision de M. le comte de Chambrun; M. Germain Martin, archiviste paléographe, a été nommé secrétaire du Musée Social.

~~~ **La Mosaïque gallo-romaine de Gaubert** (Dordogne). — On a découvert, il y a quelque temps à Gaubert, près de Terrasson (Dordogne), une mosaïque fort curieuse; elle était située dans un champ au milieu de substructions attestant l'existence d'une villa gallo-romaine en cet endroit. Voici les renseignements qui me sont fournis à ce sujet par notre érudit collaborateur M. le marquis de Fayolle, conservateur du musée de Périgueux. « Cette mosaïque est en bon état vu la faible profondeur où on l'a trouvée, et on pourra facilement la réstaurer. Son dessin est riche, mais sans grande originalité. La bordure est une torsade. Ensuite, une bande divisée en carrés contenant des vases, rosaces, entrelacs et autres motifs géo-

Digitized by Google
~~~

métriques. La seconde bande représente une perspective sur deux côtés formée de triangle, carrés et losanges, comme dans les cabinets italiens du XVI^e siècle. Au milieu est un vrai tableau, très fin, représentant un cerf couché près d'une pièce d'eau, une biche et un autre cerf s'abreuvant. C'est ce petit tableau très soigné qui la distingue des autres mosaïques. En somme, c'est un ensemble très complet et important. Elle fait 4^m65 sur 3^m65. Pour moi, ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'elle a longtemps servi, et a été réparée à deux reprises différentes. Dans l'enlèvement, j'ai pu m'en assurer à l'envers, l'une de ces réparations, la dernière, est pour moi mérovingienne ou carolingienne, ce qui offre un très grand intérêt; mais je puis me tromper. Cependant cette restauration est d'une barbarie extrême et caractéristique. Deux des carrés sont refaits. Dans l'un, il y a un coffre dont le couvercle est ouvert avec une tête qui a un caractère byzantin propre aux monnaies du haut moyen âge. Il y a surtout dans le panneau où sont les cerfs, probablement pour boucher un trou, un chasseur placé bizarrement sur le dos du cerf courbé, sonnant dans un cor, avec un chien debout devant lui. Il est d'une facture tout à fait différente du reste; les cubes sont gros et le dessin horrible; on y voit même du verre bleu. » Cette pièce intéressante a été acquise pour le musée de Périgueux. Ce chasseur, sonnant dans un cor et placé d'une façon si étrange, rappelle la mosaïque de Lescar, datée du VII^e ou du VIII^e siècle où l'on voit un chasseur sonnant dans une sorte d'olifant et placé la tête en bas par rapport au reste du dessin.

Comte CHARLES DE BEAUMONT.

Les fouilles de Méron (Maine-et-Loire). — Plusieurs journaux ont parlé, il y a trois ou quatre mois, de découvertes importantes faites à Méron, canton de Montreuil-Bellay, département de Maine-et-Loire.

Voici exactement ce que l'on a retrouvé :

D'abord un édifice assez curieux, composé de deux enceintes concentriques rasées régulièrement au niveau du sol.

L'enceinte extérieure mesure 24 mètres de diamètre; elle est interrompue, à l'est et à l'ouest, par une ouverture de 9^m50 de largeur.

L'enceinte intérieure, séparée de la première par un espace de 5 mètres environ, mesure 10 mètres de diamètre. Au lieu de décrire extérieurement une courbe régulière elle s'élargit en formant, au levant et à l'occident, une saillie rectangulaire de 4^m75 de longueur qui correspond aux ouvertures de la première enceinte.

Les murs sont composés de matériaux réunis sans art, simples pierres calcaires du pays reliées par un mortier de chaux assez maigre et de sable. Nulle trace ni de ciment ni de briques romaines.

L'édicule intérieur renfermait cinq sarcophages en pierre coquil-

Digitized by Google

lière placés entre deux couches de béton. L'un des sarcophages semblait avoir été violé; il était dépourvu de couvercle. Les autres étaient recouverts d'une lourde pierre.

Sur ces tombes qui sont plus larges à la tête qu'aux pieds et dont la forme, à cette différence près, rappelle celles de nos *auges* modernes, on n'a relevé ni sculptures, ni inscriptions.

Le plus petit des cercueils renfermait deux squelettes couchés dos à dos; les autres ne contenaient qu'un seul corps. Les morts avaient les pieds tournés vers l'orient.

Autour des sarcophages gisaient huit autres squelettes dont la tête, pour plusieurs au moins, était encore protégée par un amoncellement de pierres. Au même niveau que les cercueils de pierre et les squelettes épars, on a recueilli une arme d'hast, sorte de faucille en fer à lame épaisse et coupante, terminée par une longue douille; une tige de fer, recourbée en forme de *Z*, dans laquelle il est possible de reconnaître une clef, une bague en bronze jadis doré sur le chaton de laquelle on peut lire, gravé à l'aide d'un poinçon, le simple mot PIA; une espèce de bracelet composé de boules de fer soudées les unes aux autres; des clous à tête forte et aiguë, des morceaux de ferrailles et trois fragments de bas-reliefs, en pierre tendre, sans grande importance.

Ce monument, qui remonte tout au plus au VI^e^ ou VII^e^ siècle, repose sur un sous-sol exclusivement romain, dans lequel on a retrouvé plus de cinq cents monnaies romaines et gauloises, en argent, en bronze, ou en potin : quelques-unes, presque entièrement rongées par la rouille; d'autres, altérées par un feu intense qui avait fondu en partie le métal; le plus grand nombre en bon état.

Toutes ces monnaies sont antérieures à la fin du I^er^ siècle : ce sont des pièces consulaires appartenant aux familles Antonia, Carisia, Cornelia, Cossutia, Egnatuleia, Furia, Porcia, Rubria, Scribonia et Titia; des monnaies d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Néron, de Vespasien, de Titus et de Domitien.

Les monnaies gauloises étaient de beaucoup les plus nombreuses. En revanche, leur conservation était moins parfaite. Citons pourtant, comme particulièrement intéressantes, les pièces de bronze à l'effigie d'Octave et d'Agrippa frappées par la colonie de Nîmes : bon nombre de ces pièces étaient intactes, mais plus de soixante avaient été coupées en deux à l'aide d'un coin de fer. (1)

Reste à savoir quel est l'édifice dont on a ainsi fouillé les substructions. Le monument n'est pas romain, il n'est même pas gallo-romain; c'est un travail gallo-franc établi dans un sous-sol romain; un édifice — sacré ou profane — destiné, en fait, à servir de lieu de

(1) Voir dans la *Revue numismatique*, 4^e^ série, t. I, p. 1-13, un article de M. Blanchet sur les *monnaies coupées*.

Digitized by Google

sépulture : sépulture commune, si l'on veut, où l'on aurait recueilli les victimes de quelque combat ; sépulture privée, si l'on aime mieux, construite par quelque famille, relativement aisée, pour y déposer les restes de parents ou d'amis.

En dehors de ces données — très vagues, je le reconnais — le champ reste ouvert aux recherches... et aux hypothèses.

CH. U.

Ouvrages nouveaux :

Fayolle (Marquis de). — *Les Beaux-Arts à l'exposition nationale de Périgueux en 1896*, Périgueux 1897, in-8°, 4 pp. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'agric., scienc. et arts de la Dordogne.*)

Du même : *Etudes sur quelques églises Périgourdines*, Périgueux, 1897, in-8°, 12 pp. et 2 pl.

Dans ces deux brochures M. de Fayolle a apporté son sens artistique et sa critique habituels. Il étudie successivement dans la seconde les églises de Lisle, Brassac et Lamonzie-Montastruc.

CH. DE B.

Gilliodts-Van Severen. — *Coutumes des pays et comté de Flandre, coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, Bruxelles, 1896-1897, 3 vol. in-4.

On ne saurait assez admirer l'activité et la puissance de travail de M. Gilliodts-Van Severen. Il est vrai que sa connaissance approfondie de l'histoire et des institutions de la Flandre lui permet de faire vite et bien. Le tome 1er comprend l'introduction, c'est-à-dire une étude d'ensemble sur les coutumes du quartier (autrefois on disait *métier*) de Furnes, en flamand *Veurne ambacht*. Le *Veurne ambacht* comprenait, encore au siècle dernier, tout le territoire borné, au nord, par l'Yser, depuis Nieuport jusqu'au fort de Knocke, qui le séparait du Franc de Bruges ; à l'est, par la châtellenie d'Ypres, qu'il côtoyait le long de Merckem, Dickebusch, Kemmel, Poperinghe et Watou ; au sud, par la frontière actuelle de la France ; à l'ouest, par l'Océan. Une analyse détaillée de l'œuvre de M. Gilliodts-Van Severen dépasserait les cadres de notre revue. L'auteur examine le métier de Furnes au point de vue de la géographie historique, puis des ressorts administratifs, enfin au point de vue des coutumes elles-mêmes. Le tome II renferme le texte des coutumes homologuées, le tome III les document qui contiennent les sources et marquent les développements de la coutume, le tome IV comprendra une étude sur l'état féodal et, enfin, les tables. Ce dernier est le seul qui reste à paraître.

FR. F.-B.

Palat (Commandant). — *Bibliographie générale de la guerre de 1870-71. — Répertoire alphabétique raisonné des publications de*

Digitized by Google

toute nature concernant la guerre franco-allemande parues en France et à l'étranger. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1896, in-8°, VIII — 581 p. — Nous avons eu souvent des officiers historiens de mérite, mais jusqu'à présent la bibliographie ne les avait pas tentés; aussi est-ce avec intérêt que j'ai ouvert le volume de M. le commandant Palat, fort complet, ma foi! et je suis heureux de pouvoir en dire beaucoup de bien.

Mettons-nous, en effet, à la place d'un officier supérieur détaché dans un fort ou une ville de province, qui, outre ses multiples occupations journalières, ordinaires ou extraordinaires, est éloigné de nos grandes bibliothèques. Il doit lui être certainement bien difficile de se tenir au courant des « dernières nouveautés » de la librairie, et surtout de faire le dépouillement de nos grandes revues spéciales.

Ces difficultés ne l'ont pas arrêté, et nous l'en félicitons — Il serait à désirer que l'on publiât des bibliographies *spéciales* militaires, plus complètes sur certains points que la *Bibliotheca historico-militaris* de Pohler.

La Bibliographie de M. le commandant Palat n'est pas la première que nous ayons sur le sujet, et l'auteur, dans son introduction, parle de ses devanciers : je ne mentionne que la bibliographie du célèbre Petzholdt, dans le *Neuer Anzeig für Bibliographie*, de 1880, (que M. le Cᵗ Palat a omis de *citer*) et le travail fort arriéré aujourd'hui, de M. Schulz (2ᵉ Éd., 1886, 8°) ; — personne, cependant, n'avait étudié la question aussi complètement. Non seulement il a dépouillé, — ce qui était tout indiqué et ce qui n'avait jamais été fait — les revues militaires françaises (*Spectateur militaire, Revue militaire,* etc.), et étrangères (*Militär-zeitung, Archiv für die artillerie-und Ingénieur Offiziere, Iahrbücher für die deutsche armee,* etc.) mais encore il a consulté les répertoires bibliographiques (Hinrichs, Lorenz, etc.) les revues de bibliographie (Bibliographie de la France, etc.) et nos revues littéraires (*Revue des Deux-Mondes, Revue de France,* etc.). Le résultat de ce travail colossal est le remarquable répertoire dont nous jouissons aujourd'hui.

Ribbe (Ch. de). — La Société provençale à la fin du moyen âge d'après des documents inédits, Paris (libr. Perrin) 1898, in-8.

M. Charles de Ribbe qui s'est fait connaître par plusieurs monographies intéressantes, écrites avec couleur et précision : *Une famille au XVIᵉ siècle, la Famille et la société en France avant la Révolution, Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV,* — publie d'après des documents provenant d'études de notaires des XIVᵉ, XVᵉ et XVIᵉ siècle, mais principalement d'après le livre de raison de Jaume Deydier, du pays d'Ollioules en Provence, livre de raison rédigé de 1477 à 1521, un pittoresque tableau de la société provençale au sortir du moyen âge. Assurément une critique rigoureuse aurait beaucoup a

Digitized by Google

reprendre dans ce livre, qui n'est à proprement parler ni une œuvre d'érudition, ni une œuvre littéraire, ni une œuvre de généralisation largement et hautement philosophique, et cependant l'ouvrage contient de l'érudition et de la littérature, et, par moment, des vues générales qui sont justes. Ce qui en fait l'attrait ce sont, par endroits, de petits tableaux vifs, d'un sentiment sincère ; c'est surtout, dans l'ensemble, cette belle et profonde sincérité qui devient si rare aujourd'hui.

~~ **Roumejoux** (A. de), **Bosredon** (Ph. de), **Villepelet** (Ferd). — *Bibliographie générale du Périgord*, tome I, Périgueux, 1897, in-8°.

Cet utile ouvrage, dont le premier volume comprend les lettres A-F, est publié par la Société historique et archéologique du Périgord. Travail de longue haleine, qui a nécessité de longues et minutieuses recherches, il est appelé à rendre aux travailleurs de nombreux services : ils devront être reconnaissants aux chercheurs infatigables qui ont entrepris et mené à bien cette tâche ingrate.

CH. DE B.

Périodiques :

~~ **Bulletin monumental**, 1897, n° 1. — G. Tholin et Ph. Lauzun, Le château d'Estillac (Lot-et-Garonne), p. 5 à 45 et 1 pl. — Mgr X. Barbier de Montault, Le fer à hosties de Lencloître, p. 46 à 51. — H. Jadart, Un pélerin de Saint-Jacques en 1556, p. 52 à 55. — Arm. Mauville, Église Saint-Pierre de Cholet (Maine-et-Loire), p. 56 à 70, 2 pl. et 5 fig.

~~ **Bulletin de la Société des amis des arts du départment de l'Eure**, t. XII, 1896. — L'abbé Porée, Note sur la statue funéraire de Geoffroy Faé, évêque d'Évreux, conservée dans l'église de Saint-Éloi de Fourques (Eure), p. 25 à 29, et 2 pl. — Alph. Chassant, Le chevalier Sixe, peintre du duc de Bouillon, comte d'Évreux (XVIII^e siècle), p. 30 à 53 et pl. — L. Régnier, Œuvres d'art, conservées dans les églises rurales du département de l'Eure, (première liste), p. 54 à 84.

~~ **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord**, 1897, 4^e et 5^e liv.—J. Mandin, Une église-forteresse à Saint-Martial de Viveyrol, en Ribéracois, p. 229 à 231, et 2 pl. — Comte de Saint-Saud, Union à la sénéchaussée du Périgord de la châtellenie de Puynormand, des bastides de Beauregard, La Linde, etc., p. 231 à 232. — X. de Monteil, Note sur les d'Aydie et le château de Ribérac, p. 232 à 236. — Ed. de Teyssière, Prise du château de Puyguilhem, p. 237 à 273. — Tamizey de Larroque, Lettre inédite de Wilgrin de Taillefer, p. 273 à 275. — Lettres de Jouannet à l'abbé

Digitized by Google

Audierne, p. 275 à 278. — Elie de Biran, Les seigneurs de Bergerac (*fin*), p. 310 à 314. — L. Sauvo-Desversannes, Institution de la Confrérie de N.-D. du Saint-Rosaire à Bussière-Badil p. 314 à 315. — Baron de Verneilh, Causerie archéologique. Constructions du XVIII[e] siècle en Périgord, p. 315 à 331 et 2 pl. — F. V., Fonte de la petite cloche de Saint-Germain-du-Salembre, p. 332.—J. B. Champeval, Additions, rectifications au Dictionnaire topographique de la Dordogne, p. 333 à 338. — *Varia*, Lettres de Jouannet à l'abbé Andierne (*fin*), p. 339 à 345. — A. de Roumejoux, Congrès archéologique, Nîmes et Avignon, p. 346 à 350.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, t. XI, 1897. — De Lépinaist, excursion de la Société archéologique à Selles-sur-Cher, Chabris, et Valençay p. 200 à 202. — A. Gabeau, La statue de la *Femme Noyée*, à Saint-Denis d'Amboise, p. 202 à 216. — Un voyage en Touraine en 1729 (*fin*), p. 216 à 225. — Peyron, Remarques sur quelques monnaies armoricaines (*fin*), p. 226 à 231. — St. Ratel, Revue retrospective des travaux archéologiques occasionnés, par les fouilles du sol des basiliques de Saint-Martin, autour de son tombeau, p. 231 à 248.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1897, n° 30. — P. Henrard, Document pour servir à l'histoire de l'artillerie en Belgique, poudre et salpêtre, p. 1053 à 1075.

Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 1897, n[os] de septembre et octobre. — P. Haristoy, Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire (*suite*), p. 386 à 394 et 451 à 458. — Particularités du testament de P. Dujourdain, avocat et membre du corps de ville de Pau (1790), p. 394. — L'abbé Casteig, La défense d'Huningue en 1815 et le général Barbanègre (*suite*), p. 395 à 406 et 471 à 478. — A. de Dufau de Maluquer, Une lettre sur l'histoire de Béarn (note sur l'auteur de ce document), p. 407 et 408. — Accord entre Jean de Lévis, évêque de Lescar et le chapitre, le 21 janvier 1473, p. 409. — Extrait d'une lettre adressée à M. Emery, par M. Eliçagaray, vicaire général de Montefiascome (13 décembre 1808), p. 410. — Bacqué et Mouliné, Notice sur Monein, p. 411 à 420. — Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays Basque (*suite*), p. 421 à 428 et 467 à 470. — Legris, Les deux *Vies* de Saint-Léon de Bayonne, p. 433 à 449.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1897, n[os] 8 à 10. — G. Save, Fresques du XV[e] siècle à l'église de Saint-Clément, p. 147 à 149 et 2 pl. — L. Germain, Notes sur Conrad de Castres, sire de Riste [XIII[e] siècle], p. 149 à 161. — A. Benoit, Les litanies de la maison de Lorraine [XVII[e] siècle], p. 161 à 163. —

Digitized by Google

S. Thomas, Note sur les curés de Malzéville, p. 163 à 165. — Comte Fournier de Bacourt, Le sonneur de Toul [chant populaire du Barrois], p. 171 à 176 et pl. — L'abbé Fontaine, Une usurpation de noblesse [famille Collin], p. 176 à 182. — L. Quintard, Curieuse médaille de dévotion à l'effigie de Pierre Fourrier [XVIII^e siècle], p. 182 à 184. — A. Benoit, Armorial de quelques maisons religieuses [de Lorraine], p. 185 à 187. — Comte J. Beaupré, Les stations de l'époque de la pierre sur la côte de Sion-Vaudémont, p. 187 à 189. — C. Pfister, La captivité du marquis de Chaussin (1594-1596), p. 103 à 114. — L. Germain, La fin de la maison de Riste, p. 114 à 124. — F. Nau, Le procès de lèse-Majesté intenté en 1883 à François de Bavière, archidiacre de Toul, p. 124 à 129. — V. Parisel, Les familles du duc de Brégonval et de la Batié, p. 130 à 138. — J. Beaupré, Compte-rendu des fouilles exécutées dans des tumuli situés sur les territoires de Clayeures et de Villey-Saint-Etienne, p. 138 à 144 et pl. — H. Sefebvre, Note complémentaire, avec *Recherches sur les familles du nan de Mandres, en Lorraine*, p. 144 et 145. — Comte E. Fournier de Bacourt, Adieux à la garnison de Longwy, [poésie du XVIII^e siècle], p. 145 à 147.

Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, t. XIII, 1897. — N. Garnier, Les marais des Tilles [Côte-d'Or], p. 359 à 401.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6^e série, t. VI, (1895)1897. — G. Morin, Saint-Lazare et Saint-Maximin, données nouvelles sur plusieurs personnages de la *Tradition de Provence*, p. 27 à 54 et grav. — M. Prou, Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais, à propos d'un denier de l'évêque Philippe de Dreux, p. 61 à 82 et grav.

Le Moyen Age, 1897, n° 4. — Ch. de la Roncière, Charlemagne et la civilisation maritime au IX^e siècle, p. 201 à 223. — J. Petit, Un capitaine du règne de Philippe le Bel : Thibaut de Chepoy, p. 224 à 239.

La province du Maine, 1897, n^os 8 à 10. — Comte de Janssens, Saint-Pierre-du-Lorouer et ses peintures murales, p. 270 à 278 — L. Denis, La Maison Berengère au Mans, p. 229 à 237 et pl. — Ern.- L. Dubois, Le Prieuré de Saint-Julien-la-Tourette au diocèse du Puy-en-Velay, p. 238 à 240 — A. Legendre, Le Saint-Sépulcre à N. D. du Chêne, p. 241 à 255; 279 à 287 et 310 à 316 et grav. — L. Froger, De la signification du mot *Saint* au XV^e siècle, p. 255 à 256. — Amb. Ledru, Lettres royales (*suite*), Henri IV, 257 à 258 et 288. — Amb. Ledru, Les Pélerinages à la Sainte-Vierge dans le diocèse du Mans, p. 261 à 269 et grav. — Amb. Ledru, Les nouveaux vitraux de la Cathédrale du Mans, p. 293 à 300. — A. Angot, Lettres de Monsieur Marie, prieur-curé de Rouillon, 1790 à 1791, p. 301 à

Digitized by Google

305. —Amb. Ledru, Margnes de Tacherons à la Cathédrale du Mans, p. 306 à 309 et 1 grav. Vte Menjot d'Elbenne, Beillé (*suite*), p. 317 à 323, et 2 pl.

La Révolution française, 1897, n° de sept. — Ch.-L. Chassin, L'expédition de l'île d'Yeu en 1795, p. 193 à 220. — Ad. Crémieux, l'École centrale de l'Indre, p. 221 à 252. — F.-A. Aulard, L'organisation municipale de Paris pendant la réaction thermidorienne, p. 253 à 260. — Souvenirs de J.-A. Le Sourd sur la journée du 10 août 1792, p. 261 à 270.

Revue de l'Art ancien et moderne, 1897, n° 5 et 7. — Th. Homolle, L'école française d'Athènes (*fin*), p. 1 à 14 et grav. — P. Leprieur, Jean Fouquet (*fin*), p. 15 à 30 et grav. — E. Müntz, L'art français du XVIIIe siècle et l'enseignement académique, p. 31 à 48, pl. et grav. — Revue des travaux relatifs aux Beaux-Arts publiés dans les périodiques français pendant le second trimestre de 1897, p. 82 à 90. G. Lafenestre, le portrait de Marie Leczinska par Carle Van Loo (Musée du Louvre), p. 137 à 141, pl. et grav. — H. de la Tour, le vase dit Sobieski, exécuté en l'honneur de Léopold Ier, empereur d'Allemagne (1683), p. 142 à 146, pl. et grav. — P. Leprieur, Jean Fouquet (*suite*), p. 147 à 160 et grav. — Revue des travaux relatifs aux beaux-arts publiés dans les périodiques étrangers pendant le second semestre de 1897. — H. de Nolhac, L'art de Versailles, la chambre de Louis XIV, p. 221 à 230 et grav. — E. Male, Le portail Sainte-Anne à Notre-Dame-de-Paris, p. 231 à 246 et grav. — H. Bouchot, Le maître aux Ardents (miniature du XVe siècle), p. 247 à 250 et pl. — M. Demais, Le musée Cernuschi, p. 251 à 266 et grav. — F. Courboin, Le retour de l'école, tableau de la galerie Lacaze, attribué à Chardin, p. 267 et 268 et pl. — Bibliographie des ouvrages sur les Beaux-Arts publiés en France et à l'étranger pendant le troisième trimestre de 1897.

Revue de l'Art chrétien, 1897, 4e livr. — F. de Mély, Reliques de Constantinople (*fin*), p. 287 à 302 et grav. — E. de Prelle de la Nieppe, Les peintures murales de la collégiale de Sainte-Gertrude à Nivelles [XVe et XVIe siècles], p. 303 à 308, pl. et grav. — Mélanges : C. Enlart, Quelques monuments d'architecture gothique en Grèce. — E. Rupin, La statue de la Trinité à Olonne (Vendée) [XVe ou XVIe siècle]. — J. Mallat, Notre-Dame de la Pesne [à Angoulême IVe siècle. — 5e liv. — J. B. Chabau, La cuve baptismale de Mauriac, XIIe siècle, p. 363 à 373 et grav. — Em. Lambin, La cathédrale d'Auxerre, p. 383 à 388 et grav.

Revue historique, 1897, nos de sept.-oct. — H. Vast, Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire, p. 1 à 45. — H. Sée, Les idées politiques de Diderot, p. 46 à 60. — H. J. Round, La ba-

Digitized by Google

taille de Hastings, p. 61 à 77. — A. de Ganniers, Le général Vergès et les derniers jours de Charette en Vendée (24-29 mars 1796), p. 78 à 90. — A. Stern, Ch. Engelbert Œlsner (*suite*), p. 90 à 104. — Bulletin historique : France, par G. Monod ; Moyen Age, par A. Molinier ; Belgique, par E. Hubert, p. 104-160.

Revue des questions historiques, 1897, n° d'oct. — P. Allard, La jeunesse de l'empereur Julien, p. 353 à 410. — A. de Boislisle, La rébellion d'Hesdin, Fargues et le premier président de Lamoignon (*suite et fin*), p. 411 à 465. — Geoffroy de Grandmaison, Un envoyé de Napoléon en Espagne en 1810 : Carion-Nisas, p. 466 à 485. — L. Rioult de Neuville, Le duc de Richelieu et les premières années de la Restauration, p. 486 à 545. — L'abbé Vacandard, Encore un mot sur la *Scola* du palais mérovingien, p. 546 à 551. — J. Viard, Les origines de la guerre de Cent ans ; Philippe le Bel en Flandre, p. 552 à 556. — Ph. Tamizey de Larroque, Une nouvelle biographie du poète Breton, Jean Meschinot, p. 557 à 562.

Revue Historique Ardennaise, 1897, liv. de juillet à décembre. — C.-G. Roland, Un historien ardennais inconnu : Dom Jean Migeotte ; ses Mémoires sur la baronnie de Rumigny, p. 129 à 180. — Bibliographie ardennaise, p. 181 à 183. — Chronique : Dr H. Vincent, Découverte d'un cœur en plomb à Saint-Nazaire. p 184. — Arthur Chuquet, Le général Bédoit, de Maubert-Fontaine, p. 185 à 190. — Henri Jadart, Les portraits de Louis de Gonzague et de Christophe de Savigny, avec planche phototypique et armoiries (1587), page 191 à 198. — Paul Pellot, Une famille macérienne, les Leseur, p. 198 à 209. — N. Hubignon, Un guet-apens entre Mézières et Mohon, en 1425, p. 209 à 211. — Chronique : L. Demaison, Une prochaine édition de la *Chronique de P. Fulgence*, de Mouzon, p. 211 à 213. — Un discours historique de M. Chuquet, p. 213 à 214. H. Jadart, Documents ardennais acquis par la Bibliothèque de Reims, p. 214. — N. Albot, Une monnaie d'or de Richard de Bavière, trouvée à Hargnies, p. 215 et 216. — Arthur Chuquet, Le général Lallemand, d'Éteignières, p. 217 à 228. — C.-G. Roland, Notes sur la toponymie celtique ardennaise, p. 229 à 236. — Henri Jadart, La légende de Plom-Fontaine, à Fraillicourt, p. 236 à 238. — Paul Laurent, L'orgue de l'église de Donchery en 1702, p. 238 à 243. — Al. Baudon, Généalogie de la famille Laudragin, de Rethel, p. 243 à 253. — Bibliographie ardennaise, p. 253 à 254. Table des matières du tome IV de la *Revue historique ardennaise*, p. 255 à 258.

(1) Pour les abonnements, s'adresser à M. Laurent, directeur de la *Revue*, 15, avenue de Saint-Julien, à Mézières. — Prix, 10 fr. par an.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, dirigée par Fernand Mazerolle et éditée par Raymond Serrure. — Cette revue paraît à la fin de chaque trimestre, en livraisons in-8° soleil, d'environ 8 feuilles (128 pages). Chaque livraison est illustrée de plusieurs planches et de gravures dans le texte. Les illustrations, très soignées, donnent à cette revue une forme essentiellement artistique. — Prix de l'abonnement : 25 francs par an. — Bureaux : 53, rue de Richelieu, à Paris.

Revue de l'Art chrétien. — Prix de l'abonnement : 20 francs par an. Paraît tous les deux mois par fascicules de 90 pages environ. Édition de luxe, en rouge et noir sur papier teinté. S'adresser rue Saint-Sulpice, 30, à Paris, ou à la Société Saint-Augustin, à Bruges.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. (Études historiques et archéologiques sur le Barrois). Un volume par an depuis 1871. Prix de la souscription : 6 fr. S'adresser à M. Bonnabelle, rue Nève, 37, à Bar-le-Duc (Meuse).

L'Ami des Monuments et des Arts. — Revue des deux mondes des Beaux-Arts et de l'Archéologie, illustré, organe du Comité des Monuments français. Directeur : Charles Normand, 98, rue de Miromesnil, à Paris. — Cette revue forme, depuis 1893, la suite de l'*Encyclopédie d'Architecture*, série fondée par Viollet-le-Duc. — Abonnements : France, un volume, 25 francs; étranger, 30 francs.

Revue suisse de Numismatique. — Revue publiée par le Comité de la Société suisse de Numismatique, sous la direction de M. P. Ch. Strœhlin. — S'adr. au siège de la Rédaction, Grand'Rue, 9, à Genève.

Numismatique française. — Catalogue-Guide illustré de l'amateur, 1re partie : monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, capétiennes et modernes jusqu'en 1815. Prix : 2 francs. — Paris, Raymond Serrure et Cie, 53, rue de Richelieu.

Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire. — Revue mensuelle, publiée par la librairie Techener, 219, rue Saint-Honoré. Directeur, M. G. Vicaire. — Abonnements : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 16 fr.

Le Roannais illustré. — Revue archéologique, historique et artistique de l'arrondissement de Roanne, se publie par séries de 6 livr. de 24 pp. in-4° au moins et 3 pl. hors texte. — Prix : 21 fr. la série. — Bureaux : 79, rue Saint-Élisabeth, Roanne (Loire).

LUCIEN GOUGY

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

PARIS. — 5, QUAI CONTI, 5. — PARIS

GRAND ASSORTISSEMENT

D'Ouvrages en tous genres : Littérature, Mémoires, Histoire, Beaux-Arts, Ouvrages illustrés des XVIIIe et XIXe siècles. Livres à gravures sur bois.

CATALOGUE MENSUEL à prix marqués

Envoyé franco sur demande

ACHAT AU COMPTANT

DE LIVRES EN TOUS GENRES

DE TOUT OU PARTIE DE BIBLIOTHÈQUE ET DE BELLES RELIURES

ANCIENNES ET MODERNES

Digitized by Google

COMPAGNIE DES WAGONS-LITS

SERVICES D'HIVER — TRAINS DE LUXE

La Compagnie des Wagons-lits, d'accord avec les Compagnies Nord et du P.-L.-M., vient de compléter comme il suit l'organisation ses Trains de Luxe vers le Littoral méditerranéen et l'Italie.

MÉDITERRANÉE — EXPRESS

Train de luxe circulant trois fois par semaine dans les deux entre Paris et Vintimille.

Départ les mercredis, jeudis et samedis de Paris-Nord à 4 h. 13 Paris P.-L.-M. à 5 h. 30 soir; arrivée à Vintimille le lendemain m 10 h. 25.

Au retour départ de Vintimille les mardis, jeudis et vendredis à 6 soir, arrivée le lendemain à Paris P.-L.-M. à 11 h. 40 du matin Paris-Nord à midi 41'.

CALAIS — MÉDITERRANÉE — EXPRESS

Train de luxe circulant deux fois par semaine entre Calais et mille les mardis et vendredis à l'aller, les mercredis et dimanche retour.

Départ de Calais-Maritime à midi 49' et de Paris-Nord à 4 h. 50 Au retour arrivée à Paris-Nord à midi 12' et à Calais Maritime à 3 h soir en correspondance avec le bateau pour Londres.

Quant au surplus du trajet entre Paris et Vintimille mêmehonc que le Méditerranée-Express à l'aller et au retour.

CALAIS — ROME — EXPRESS

A partir du 15 Novembre, ce train de luxe circulera une fois semaine entre Calais et Rome et vice versa, via Paris-Modane.

Départ de Calais-Maritime le lundi à midi 49' de Paris-Nord à 4 h soir; arrivée à Rome le lendemain à 10 h. 35 soir; au retour, départ Rome le samedi à 8 h. 37 du matin, arrivée le lendemain à Paris-N à midi 12' et à Calais à 3 h. 50 soir en correspondance avec le bat pour Londres. Visite des bagages dans les voitures, en cours de rou

Une voiture-lits dépendant de ce train en sera détachée à Mâcon p être dirigée sur Vintimille par un train spécial ayant l'horaire du Méd terranée-Express.

CORRESPONDANCE ENTRE LE NORD-EXPRESS ET LES TRAINS DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN

Le vendredi, à partir du 5 et le lundi à partir du 15 Novembre, u voiture-lits détachée du Nord-Express à Paris-Nord continuera directement sur Vintimille, la première par le Calais-Méditerranée-Express, seconde par le Calais-Rome jusqu'à Mâcon et au delà par le train spéci susdit.

Le samedi, à partir du 13, et le mercredi à partir du 17 Novembr une voiture-lits du Méditerranée-Express, partie la veille de Vintimill sera attelée au Nord Express à Paris-Nord, à destination de l'Allemagn et de la Russie.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

4me Année 25 Décembre 1897.

Abonnement : France..... 10 fr. — Étranger ..... 12 fr.
Un numéro..... 1 fr. 50

LA

RRESPONDANCE

STORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

nformations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

ERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE
DIRECTEURS

SOMMAIRE

NEMENTS ADMINISTRATIFS.
ES ET RECHERCHES CRITIQUES. — Fernand Bournon : La créa-
u département de Paris et son étendue (1789-1790). — (*suite et fin*). —
omas : La patrie de Jean de Montreuil. — J. Momméja : L'imitation de
Christ.
ONS. — Sur un prédécesseur (XVIe siècle) de l'abbé Baramelle. — Quel
t mort Guillaume Budé.
ES. — Sur Blot l'Esprit.
QUE.

PARIS
LIBRAIRIE H. CHAMPION
9, QUAI VOLTAIRE, 9

ISTRATION ET RÉDACTION : 14, RUE DES POITEVINS, PARIS

1897

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. Eugène Asse, de la Bibl. de l'Arsenal; M. Barroux, des Archives de la Seine; A. de Barthélemy, membre de l'Institut; Ch. de Beaumont; capitaine Binger; Brutails, archiviste de la Gironde; J. Chavanon, archiviste de la Sarthe; Corroyer, membre de l'Institut; Paul Cottin, de la Bibl. de l'Arsenal; E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise; C. Couderc, de la Bibliothèque Nationale; E. Coyecque, des Archives de la Seine; L. Delisle, membre de l'Institut; M. Dumoulin, publiciste; Gaston Duval, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Paul d'Estrée; Fr. Funck-Brentano, de la Bibl. de l'Arsenal; Arthur Giry, membre de l'Institut; Robert Goubaux, archiviste aux Archives Nationales; Dr Paul Guillon; Vicomte de Grouchy; L.-H. Labande, conservateur du Musée Calvet (Avignon); P. Lacombe, des Amis des Livres; L. Lazard, des Archives de la Seine; L. Levillain, arch. paléog., professeur agrégé de l'Université; Ed. Mareuse; P. Marichal, archiviste aux Archives Nationales; H. Martine, de la Bibliothèque de l'Arsenal; P. Meyer, membre de l'Institut; Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes; J. Mommeja; Mgr X. B. de Montault; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes; Ch. Normand, secrétaire général des Amis des monuments parisiens; J. Oppert, membre de l'Institut; E. Petit; Ch. Portal, archiviste du Tarn; Ch. Ravaisson-Mollien, du Musée du Louvre; Salomon Reinach, membre de l'Institut; Ch. Sellier; Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut; Noël Thiollier, archiviste-paléographe; A. Thomas, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris; Maurice Tourneux; l'abbé Ch. Urseau, à Angers; J. Viard, archiviste aux Archives Nationales; F. de Villenoisy, du Musée du Louvre; A. Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc., etc.

Secrétaire de la Rédaction : M. Robert Goubaux.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-LONDRES

QUATRE SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 h. — Traversée en 1 h.

Tous les trains comportent des deuxièmes classes

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 heures du soir, et de Londres pour Paris à 8 h. 15 du soir, prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

DÉPARTS DE PARIS

Viâ Calais-Douvres : 9 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.
Viâ Boulogne-Folkestone : 10 h. 20 du matin.

DÉPARTS DE LONDRES

Viâ Douvres-Calais : 9 h., 11 h. du matin et 8 h. 15 du soir.
Viâ Folkestone-Boulogne : 10 h. du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés *viâ* Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 9 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train-poste de 9 h. du soir, les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45 et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au-delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

~~ Dans sa séance du 7 décembre, la Chambre des Députés a discuté et tranché d'une façon qui donne plus et mieux que des espérances, la question de l'agrandissement de la Bibliothèque nationale. Les amis des lettres sauront gré à MM. Paschal Grousset, Rigaud, Mesureur d'être intervenus chaudement dans la discussion (les deux derniers plutôt, il est vrai, au point de vue des intérêts esthétiques et commerciaux de la rue Vivienne), — et au Ministre de l'Instruction Publique d'avoir affirmé son intention formelle de faire commencer les travaux. Il a déclaré que les plans d'un bâtiment à construire en façade sur la rue Colbert étaient tout prêts et que le devis s'élevait à 1.500.000 francs. La Chambre a immédiatement voté un crédit de 400.000 francs pour faire face aux premières dépenses de construction.

~~ En vertu d'un décret du 26 novembre, rendu conformément à un rapport du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, l'administration centrale du Ministère de l'Instruction publique est réorganisée sur de nouvelles bases. La direction du secrétariat et de la comptabilité est supprimée et remplacée par une division de la comptabilité.

Les services scientifiques qui dépendaient de la direction supprimée, sont rattachés à la Direction de l'enseignement supérieur :

5e *Bureau.* — Travaux historiques et scientifiques. — Sociétés savantes. — Missions.

6e *Bureau.* — Bibliothèques et souscriptions. — Dépôt légal. — Echanges internationaux.

~~ Par décret du 28 novembre, M. Xavier Charmes, membre de l'Institut, directeur du secrétariat et de la comptabilité, est admis à la retraite par suppression d'emploi et nommé directeur honoraire.

~~ M. Eugène Lelong, licencié en droit, archiviste-paléographe, a ouvert, le 15 décembre, à la Faculté de droit de Paris un cours libre de sciences auxiliaires de l'histoire du droit (Bibliographie, épigraphie, paléographie, diplomatique). Ce cours se continue tous les mercredis, à 4 heures et quart.

~~ Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre, le Préfet de la Seine a institué une « Commission administrative du vieux Paris,

Digitized by Google

chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de suivre, au jour le jour, les fouilles qui pourront être entreprises et les transformations jugées indispensables, et d'en conserver des preuves authentiques. »

Cette Commission dont le préfet est président et M. le docteur Lamouroux, conseiller municipal, vice-président, est composée, outre un certain nombre de conseillers municipaux et de chefs de services de la préfecture, parmi lesquels MM. Le Vayer, Cain et Ch. Sellier, fonctionnaires du Musée Carnavalet, des érudits, artistes et publicistes dont les noms suivent : MM. Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Jules Claretie, Léopold Delisle, Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Guiffrey, Laugier, Longnon, Mareuse, Montorgueil, Ch. Normand, J. Périn, Sardou, Tourneux et Viollet.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LA CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE PARIS

ET SON ÉTENDUE

(1789-1790) (1).

(*Suite et fin*).

ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, PRÉSENTÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PARIS, RELATIVEMENT AUX VŒUX DES DISTRICTS CONCERNANT L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMEMT DANS LEQUEL LA CAPITALE DOIT ÊTRE PLACÉE.

« Messieurs, lorsque l'Assemblée nationale, en abolissant les anciennes divisions de la France, a décrété d'en former une absolument nouvelle, le désir d'établir la plus grande égalité entre tous les Français a dicté cette sage décision, par laquelle vous avez voulu détruire tous les préjugés antiques, toutes les anciennes semences de rivalités, toutes les disproportions que le hasard avait établies entre les provinces, en un mot tout ce qui pouvait tendre à séparer les citoyens. Vous avez voulu que ces divisions, instituées seulement par la nécessité de partager

(1) Voir *Correspondance*, p. 323 et suiv.

Digitized by Google

les détails des fonctions publiques, ne fissent naitre ni des intérêts divers ni un esprit particulier. Ainsi, la ville de Paris en demandant aujourd'hui à faire partie du département où son territoire se trouve placé, se conforme au vœu de l'Assemblée nationale ; elle demande à se confondre avec toutes les autres villes.

« On a proposé d'accorder à la capitale de l'empire une distinction à laquelle son immense population pouvait lui donner des droits, et de former d'elle seule, réunie à sa banlieue, un département particulier. Paris y eût gagné une dépendance plus immédiate de l'Assemblée nationale et du Roi. L'assemblée de ce département, formée presque en entier des citoyens de la capitale, eût été en quelque sorte une autre municipalité chargée seulement de fonctions différentes. La ville de Paris eût été plus indépendante dans son régime intérieur. Le nombre des députés qu'elle peut avoir à l'Assemblée nationale lui eût été assuré, au lieu que, faisant partie d'un grand département, elle partagera seulement avec le territoire entier la concurrence pour un grand nombre de places. Cependant, la pluralité de ses habitants, immédiatement consultés, a cru que ces avantages devaient être sacrifiés ; et le vœu que nous vous portons, arrêté par l'Assemblée des représentants de la commune, a été consacré par adhésion de la majorité des districts.

« La ville de Paris ne désire point un département particulier, mais elle demande à faire partie d'un grand département, parce qu'alors la capitale, confondue avec ce grand département, dans ses relations avec les divisions voisines excitera moins la jalousie, n'aura plus l'air d'opposer le vœu, les intérêts d'une ville unique, aux vœux, aux intérêts d'une province entière. La ville de Paris désire qu'une liaison plus intime avec les pays qui l'environnent étouffe entre elles et leurs habitants toute espèce de rivalité, et qu'une influence réciproque établisse une fraternité entière entre des hommes que des besoins communs ont unis par des rapports nécessaires.

« Paris demande à faire partie d'un grand département pour l'intérêt même de ses approvisionnements. Une ville d'une si grande population ne peut être assurée ni de ses subsistances, ni des denrées nécessaires à sa consommation, sans des magasins de blés, de farines, de bois, de charbon, sans de grands marchés de bestiaux.

« Que ces magasins, que ces établissements appartiennent à la

Digitized by Google

commune ou à des particuliers, que les approvisionnements soient faits en partie par le corps municipal ou abandonnés à un commerce libre, il est toujours également nécessaire que la ville de Paris ait des moyens prompts et certains de veiller à leur sûreté, de garantir la propriété et de ceux à qui ces établissements appartiennent, et de ceux à qui les denrées qui en sortent ont été vendues, de protéger enfin la tranquillité des transports. Il est donc à désirer que ces établissements soient réunis sur un territoire soumis à une même autorité, à une autorité qui ne soit pas étrangère à la ville de Paris. Or, on obtiendra cet avantage en laissant Paris appartenir au grand département dans lequel il est enclavé. Il est bien plus facile d'y rassembler la plupart des magasins, des établissements que nécessite l'approvisionnement de la capitale, et ceux qui existent déjà sont presque tous placés dans ce département.

« Les avantages que cette distribution de la France promet à la capitale, deviendront d'autant plus grands qu'il sera possible de s'abandonner davantage aux secours d'un commerce libre, parce qu'enfin des administrateurs pourraient, à la vérité, avec plus d'embarras et de dépenses, rassembler sur un petit territoire les établissements nécessaires, mais un commerce libre cherchera les lieux où ces établissements seraient moins chers, sans que, cependant, la célérité et la facilité des transports souffrissent trop de l'éloignement. Un département convient donc mieux qu'une banlieue, aux combinaisons d'un commerce libre.

« Enfin, lorsque la population est immense, il faut, sans gêner la liberté, quand bien même on n'ajouterait rien aux secours du commerce, avoir des soins de prévoyance, veiller pour savoir si ces secours suffiront contre les divers accidents des saisons, si des évènements imprévus n'ont pas fait tarir une partie de leurs sources; et pour que cette surveillance soit utile, il faut qu'elle puisse s'étendre immédiatement sur une plus grande partie du terrain.

« Si, pour une partie de ces soins, la municipalité de Paris a besoin de l'autorité de l'assemblée de département, ou de son directoire, nous ne pouvons regarder cette autorité comme étrangère, quand même les habitants de Paris n'y seraient qu'en petit nombre. En effet, les membres de ce directoire, puisqu'ils seraient résidants à Paris, auraient, relativement aux subsistances, les mêmes intérêts que nous, et malgré les terreurs qu'on a pu répandre, malgré quelques évènements dont nous avons

Digitized by Google

gémi les premiers, les approvisionnements préparés au loin pour la capitale doivent naturellement contribuer à répandre l'abondance dans les pays qui l'entourent.

« La ville de Paris, en désirant pour l'intérêt de ses approvisionnements d'être comprise dans un grand département, ne demande donc point à exercer l'empire sur ses voisins, comme on a paru l'en soupçonner ; c'est la liberté, c'est la sûreté qu'elle réclame.

« On a dit que l'Assemblée de département pourrait n'être pas toujours à Paris ; mais l'intérêt de ce même département est que cette assemblée réside dans la capitale, dans ce centre de toutes les grandes affaires, dans cette ville où des motifs puissants appellent presque tous les Français. Mais les habitants de Paris et de sa banlieue sont plus de la moitié du territoire ; mais quelque ville qu'on choisisse, tous ceux qui n'étant point placés dans le voisinage le plus prochain de cette ville, n'ont pas avec elle des relations intimes, donneraient la préférence à Paris, et l'Assemblée nationale ne sacrifiera point l'intérêt d'un département entier au désir d'une ou deux des villes qu'il renferme.

« On a dit que Paris ne donnerait peut-être à l'assemblée de départemant qu'un petit nombre de membres ; mais on l'a dit d'après un décret de l'Assemblée qui suppose une sorte d'égalité entre ce qu'elle a nommé des districts, puisqu'elle leur donne de droit à chacun un égal nombre de membres. Nous devons donc croire que l'Assemblée nationale voudra bien suivre pour Paris le principe de justice qui a déterminé cet article de son décret ; nous pourrons lui en présenter les moyens ; sa sagesse lui en suggérera d'autres, et tout ce qu'elle a fait pour le bien général de la France nous impose la loi de nous confier à ses lumières et à sa justice.

« Nous nous flattons qu'elle verra, dans ce désir de n'être pas distinguée du reste de la France, un sentiment conforme à l'esprit de ses décrets, et digne de son estime, et si, dans la suite des détails du plan de notre municipalité, dans l'organisation des pouvoirs qui doivent lui être confiés, nous avons quelques demandes à former, elle verra que nous nous y bornerons, comme aujourd'hui, à lui parler de nos besoins, de ce qu'exige l'intérêt commun de la nation, toujours lié avec le nôtre ; elle verra que les mots odieux de prérogatives, de privilèges sont bannis de la langue des habitants de Paris, comme de

Digitized by Google

celle de tous les Français, et que personne ne désire plus que nous de les voir ne former désormais qu'un peuple de frères, entre lesquels il n'existe plus aucun droit d'aînesse.

« Il faut, dans un grand empire un centre commun où se traitent toutes les affaires générales, où les pouvoirs qui agissent sur la nation soient constamment réunis. L'unité des opérations, l'économie, la prompte expédition des affaires, les calamités que produit nécessairement tout changement dans les rapports des parties de l'Etat, la sûreté même de la chose publique l'exigent impérieusement. Paris jouit de l'honneur d'être la capitale de la monarchie et nous croyons pouvoir dire sans orgueil que, par sa conduite dans cette heureuse révolution, Paris n'a point mérité de la perdre. On a regardé les grandes capitales comme le fléau des empires; sans doute que, sous un gouvernement despotique ou même dans une république livrée à des partis, elles ne sont que des foyers de corruption et d'intrigues. Mais pourquoi juger de ce qui doit arriver sous des institutions sages par ce qu'on a observé sous des institutions vicieuses? Dans un Etat gouverné par les lois égales et justes, une capitale réglée par ces mêmes lois, ne peut être que le centre des lumières, la sentinelle qui veille à la conservation des droits de tous, le lieu de toutes les provinces, le modèle du respect pour l'autorité légale, et le boulevard de la Liberté.

« Daignez donc, Messieurs, accueillir nos justes et respectueuses réclamations, et ne douter jamais que nous ne soyons également disposés, quelle que puisse être votre décision, à donner l'exemple de la reconnaissance, ou celui de la soumission.

« *Districts qui ont adopté le vœu des représentants de la commune pour un grand département dont Paris soit le chef-lieu.*

Les Cordeliers. — Les Carmes-Déchaussés. — L'abbaye Saint-Germain. — Saint-Philippe du Roule. — Les Jacobins Saint-Dominique. — Saint-Nicolas du Chardonnet. — Saint-Victor. — Les Blancs-Manteaux. — Les Capucins du Marais. — Les Enfants rouges. — Saint-Étienne du Mont. — Saint-Nicolas des Champs. — Les Filles-Dieu. — Les Barnabites ou Henri IV. — Notre-Dame. — Saint-Séverin. — Saint-Germain-l'Auxerrois. — L'Oratoire. — La Sorbonne. — Le Petit-Saint-Antoine. — Les Minimes (sur le siège du département, *n'y a lieu à délibérer*). — Sainte-Opportune (avec une division particulière). — Bonne-Nouvelle. — Saint-Jean en Grève. — Saint-

Digitized by Google

Gervais. — Saint-Louis-la-Culture. — Les Carmélites. — Les Récollets. — Saint-Jacques de la Boucherie. — Saint-Leu. — Saint-Magloire. — Saint-Joseph. — Les Mathurins (offrent une carte particulière). — Les Petits-Pères (34).

De ces districts il y en a quatre qui, après avoir émis leur vœu, s'en rapportent néanmoins à l'Assemblée Nationale, savoir :

Saint-Philippe-du-Roule, les Blancs-Manteaux, les Capucins du Marais, les Filles-Dieu.

« *Districts qui bornent le Département à Paris et banlieue, fixé par l'Assemblée Nationale.*

Saint-André-des-Arts. — Les Prémontrés (banlieue de deux lieues de rayon). — Saint-Honoré. — Saint-Roch. — Les Petits-Augustins. — Les Théatins. — Saint-Louis-en-l'Isle. — Les Pères-Nazareth. — Le Val-de-Grâce. — Saint-Marcel. — Les Feuillans. — Les Capucins-Saint-Honoré. — Saint-Eustache (banlieue de trois lieues). — Les Filles-Saint-Thomas. — Les Capucins de la Chaussée d'Antin. — Saint-Jacques du Haut-Pas. — Popincourt. — Sainte-Marguerite. — Saint-Jacques-l'Hôpital. — Saint-Lazare. — Les Enfants-Trouvés. — Saint-Merri. — Saint-Martin-des-Champs. (27)

« *Districts qui s'en rapportent purement et simplement à l'Assemblée Nationale.*

La Trinité. — Les Jacobins.

Saint-Laurent désire que Paris seul fasse un département. » (1)

Tandis que ces délibérations avaient lieu, que cette adresse s'élaborait au sein de la municipalité parisienne, le Comité de Constitution ne témoignait pas de moins d'activité; de concert avec les députés de Paris et de Versailles, il avait préparé un projet de répartition des territoires entre les deux départements, et conclu à ne donner à celui de Paris qu'une étendue restreinte. Son rapporteur, Bureaux de Puzy, fit enfin venir l'affaire devant l'Assemblée Nationale, le 8 janvier 1790. Voici les principales parties de son mémoire; on verra qu'il a pour objet de répéter les arguments invoqués par la Ville :

« L'Isle de France, le Soissonnois et la Picardie, à l'exception

(1) Ce texte est imprimé en une brochure de huit pages (Cf. Tourneux, *loc. cit.*, t. II, n° 5372). Il a été également reproduit dans le *Moniteur* du 12 janvier 1790, pp. 46-47.

Digitized by Google

des portions cédées par cette dernière province à l'Artois, sont divisées en cinq départements proportionnés selon les décrets de l'Assemblée Nationale, sauf celui de Versailles, qui est un peu faible en superficie; mais la considération de la multiplicité des villes, de la grande richesse et de l'excessive population dans cette partie, a fait penser au Comité que ce qui manquait à ce département du côté de la base territoriale était plus que compensé par les circonstances dont il vient d'être rendu compte.

« Le Comité avait cru que Paris, hors de ligne par rapport à toutes les autres villes du royaume devait aussi être distingué d'elles par la manière dont il serait compris dans la division générale. Il avait pensé que cette ville immense ne pouvait jamais considérer un département territorial dont elle ferait partie comme une ressource réelle pour ses besoins; que, sous ce point de vue, elle était aussi à l'étroit dans un département de dix-huit lieues de diamètre que dans un cercle de quatre mille toises de rayon; que Paris, n'ayant pour moyens de subsistance que l'échange de son industrie et de la richesse numéraire de ses citoyens, contre les productions de première nécessité qui n'étaient pas dans lui et qui ne pouvaient jamais y être. C'était à l'activité, à l'intelligence et aux précautions de ses Administrateurs à pourvoir à ses approvisionnements, et qu'il était impossible qu'avec des préposés fidèles, des facteurs vigilants et des dépôts convenablement placés, Paris fût jamais exposé à la disette d'aucune espèce de denrées, qui toujours y seraient versées par l'intérêt commun de toutes les provinces; car les objets de consommation se portent nécessairement là où existe le plus grand nombre de consommateurs; que Paris ne devait pas craindre que ses moulins, ses magasins et tous les autres établissements relatifs à ses besoins, quoique placés dans un autre département, fussent moins respectés, moins en sûreté, moins à sa disposition; que, dans l'instant même où l'affranchissement de toutes les servitudes et de toutes les gênes qui avaient affecté les propriétés, devenait un des points fondamentaux de la Constitution du Royaume, c'était une crainte illusoire, une sollicitude vaine que celle qui faisait redouter à Paris de n'être pas libre dans la possession et dans la gestion de ses propriétés particulières; que cette défiance inquiète menait à une conséquence bien fâcheuse, celle de faire supposer que l'on regardait les départements comme devant être des pro-

Digitized by Google

vinces divisées d'intérêt, séparées par des barrières, étrangères les unes aux autres, sans fraternité, sans corrélation; qu'une telle opinion pouvait atténuer, dès le principe, la confiance due par la Nation à l'un des plus grands et des plus puissants moyens de l'ordre et du bonheur public ; que, quand même on supposerait qu'une malveillance aveugle pourrait engager les administrateurs de quelques départements à gêner les approvisionnements de Paris, cette hypothèse, presque absurde, ne devrait point alarmer cette ville, puisque les fonctions et les pouvoirs des Administrateurs de départements leur donnent la faculté de favoriser le commerce et la circulation des denrées; mais qu'en même temps, ils sont dans l'heureuse impuissance de s'opposer aux lois générales qui doivent régir tout l'Etat; et puisque Paris étant, en quelque sorte, un établissement public appartenant à tout le Royaume, ses besoins peuvent être comptés au nombre des grands besoins publics et d'un intérêt commun auquel l'administration générale ne permettrait jamais que personne refusât de concourir ou de se prêter; que si Paris faisait partie de l'un des départements du Royaume, quels que fussent et la modération et les principes d'équité de ses Représentants, leur nombre prodigieux par rapport à celui des Représentants des autres districts de ce département, serait toujours une cause d'inquiétude et de crainte pour ces derniers; que, pour opposer à l'influence de Paris un contrepoids suffisant, on ne pouvait employer le moyen pratique à l'égard des autres villes du Royaume, celui de donner à la capitale un très grand département, vu que pour arriver au terme de l'équilibre, il faudrait détruire toute espèce de proportion entre ce département et tous les autres, ce qui pourrait alors devenir l'objet d'une inquiétude universelle; qu'il y aurait autant d'inconvenance que de danger à ce que Paris fût jamais un objet de défiance et d'ombrage, lui qui doit être le point de réunion de tous les intérêts, le centre de correspondance de tous les départements, appartenant également à tous et ne tenant à aucun plus particulièrement qu'aux autres; que Paris méritait par son étendue, par sa population, par ses richesses, de faire un département à lui seul ; que cette juste exception convenait à cette superbe ville, et que l'esprit de civisme qui faisait désirer à Paris d'être assimilé aux autres villes du Royaume, méritait et l'estime et la reconnaissance de la Nation, mais qu'il ne devait pas la priver de la satisfaction et de la faculté d'imprimer à la plus belle cité

*

Digitized by Google

du monde,-à la patrie des sciences et des arts, la distinction méritée qui doit caractériser la capitale de l'empire Français.

« C'est par ces considérations que le Comité avait cru devoir borner le département de Paris à lui-même, accompagné d'une banlieue assez étendue pour renfermer tous les établissements nécessaires aux besoins journaliers de cette ville, tels que ses boucheries, ses voiries, ses cimetières, ses carrières, une partie de ses jardins, etc.

« La commune de Paris a manifesté un vœu contraire; le Comité a, d'après vos ordres, examiné, pesé, discuté de nouveau les motifs allégués pour donner un département territorial à Paris. Il reste convaincu que les premières dispositions qu'il avait projetées doivent produire à la fois l'intérêt général du royaume et l'utilité particulière de la capitale; et, persistant dans sa première opinion, il attend les ordres ultrieures de l'Assemblée... »

Ces ordres, — pour reprendre l'expression un peu emphatique du rapporteur, — furent connus le 13 janvier suivant. Ils ne donnèrent lieu qu'à une courte discussion, que résume ainsi le procès-verbal de la séance :

« On a passé à l'article de Paris. Le Comité a proposé de faire un département entier de Paris, y joignant une banlieue de trois lieues de rayon au plus à partir du Parvis de Notre-Dame.

« Il a été objecté que, ce point n'étant pas central, il valait mieux ne compter que depuis la circonférence de Paris, et réduire alors le rayon à deux lieues et demie.

« Un autre membre a proposé de limiter l'étendue de la banlieue à 3.000 toises au delà des murs.

« Un autre demandait que cette banlieue fût réglée de concert avec les départements environnants. On observait que cette banlieue devait être considérable à cause des précautions extérieures qu'il est nécessaire de prendre contre la contrebande.

« On a exposé, de plus, que les départements environnants n'auraient aucune réclamation plausible à former, puisque la différence de quelques lieues carrées de terrain de plus ou de moins, réparties entre ces différents départements, devenait à peine sensible, tandis que les intérêts majeurs de Paris étaient en même temps l'intérêt de tout le Royaume.

« La question ayant été mise aux voix, l'Assemblée s'est encore tenue à l'avi Comité de Constitution, et a décrété

Digitized by Google

que Paris seul formerait un département avec trois lieues de rayon, à partir du Parvis Notre-Dame. »

Cette décision ne pouvait être agréable à la ville de Paris qui l'avait si ardemment combattue. Ses représentants décidèrent, cependant, le 16 janvier, de s'y soumettre par une démonstration officielle et tout à fait cérémonieuse, comme on va en juger :

« Assemblée des représentans de la Commune de Paris.
Extrait du procès-verbal du 16 janvier 1790.

« L'assemblée, considérant que si, d'après le vœu des districts, elle a demandé aux représentans de la Nation un département d'une plus grande étendue que celui que ces augustes législateurs ont décrété, le vœu des districts est aussi la soumission aux décrets de l'Assemblée nationale,

« Que la circonstance même du refus peut rendre d'un effet plus puissant l'exemple de cette soumission que donneroit la capitale,

« A arrêté que douze commissaires seroient nommés pour aller en députation auprès de l'Assemblée de la Nation lui offrir le témoignage de sa soumission entière à son décret sur le département de Paris, et la prier en même tems de faire jouir la capitale de l'étendue de trois lieues désignée dans son décret ».

Discours de Bailly en présentant cette déclaration :

« Messieurs,

« Nous sommes chargés par les représentans de la Commune de Paris de vous apporter l'arrêté qu'ils ont pris pour adhérer au décret de l'Assemblée nationale qui fixe l'étendue du département de Paris. Je m'applaudis de vous offrir les hommages de la capitale du Royaume et les témoignages de soumission, de confiance et de respect qui sont aussi conformes à nos sentimens qu'à nos devoirs.

Réponse du Président :

MM.

« L'Assemblée nationale n'a jamais douté de votre soumission à ses décrets, non plus que du dévouement patriotique dont vous avez donné de si éclatans exemples. Le courage, le patriotisme et l'obéissance religieuse aux lois sont des qualités toujours

Digitized by Google

unies et qui ont dû diriger la conduite d'une commune faite pour être le modèle de toutes les autres (1). »

Au Comité de Constitution incombait le soin de préparer l'exécution du décret voté, le 13 janvier, par l'Assemblée nationale et de soumettre au vote général un projet de délimitation précise. Des difficultés étaient, en effet, déjà soulevées par les députés de Versailles, qui avaient lieu de s'inquiéter de ces trois lieues de rayon à prendre sur leur territoire. Le Comité se mit à l'œuvre sans tarder.

Son rapport, resté encore inédit, est ainsi conçu :

« Deux opinions se sont élevées entre les députés de la ville de Paris et les commissaires du département de Versailles sur la manière d'interpréter le décret de l'Assemblée nationale relatif aux limites du département de Paris, et par lequel il a été déterminé que ce département aurait *trois lieues de rayon au plus*.

« MM. les députés de Paris ont pensé qu'il falloit trouver un cercle de trois lieues de rayon autour de Paris, et que l'on pourroit retrancher de l'espace que renfermeroit ce cercle quelques points dont la communication directe avec Paris n'est pas facile, — tels qu'Argenteuil et Bezons, qui en sont à trois lieues moins trois cents toises par la ligne directe et à quatre et cinq lieues par la route, — sauf à compenser l'abandon de ces deux communautés en excédant la mesure de trois lieues dans quelques autres parties.

« MM. les commissaires du département de Versailles ont cru, au contraire, que l'expression : *trois lieues au plus,* indiquoit que le département de Paris, pourroit s'étendre jusqu'à trois lieues lorsque cela seroit convenable à l'intérêt de la capitale, mais qu'il pourroit avoir une moindre étendue lorsque des limites naturelles et l'intérêt des municipalités environnantes pourroient l'exiger ; et ils ont ajouté que si le département de Paris s'étendoit de leur côté jusqu'à trois lieues, il embrasseroit Ville-d'Avray dont Versailles tire une partie de ses eaux, et viendroit presque au bout de l'avenue de cette ville ; qu'il conviendroit donc qu'il fût borné dans cette partie par le pont de Sèvres, équidistant.

(1) Archives nationales, C. 36, liasse 304. Ces textes sont imprimés dans les *Procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune*, et par Bayard dans le *Journal de la municipalité et des districts*, t. I, n° XLIII, p. 348.

Digitized by Google

« La commune de Saint-Denis a réclamé avec force pour ne point faire partie du département de Paris; et, pour rendre leur réclamation plus favorable, les députés de cette commune ont offert de céder en propriété à la municipalité de Paris le dépôt, les casernes et tous autres établissements dont la ville de Paris pourroit avoir besoin et de les laisser sous l'administration directe du département de Paris, sans que leur ville fît partie de ce département. MM. les députés de Paris ont constamment assuré qu'il était indispensable à la bonne administration de Paris que la ville de Saint-Denis fût comprise dans le département de la capitale.

« Le Comité de Constitution s'est rendu à cette insistance de MM. les députés de Paris, relativement à Saint-Denis, mais les observations de MM. les députés du département de Versailles, qui d'ailleurs est faible en superficie, lui ont paru mériter considération, et le Comité a pensé que: *trois lieues de rayon au plus*, n'importoit pas l'obligation de rendre le rayon du département de Paris de trois lieues *partout*, et qu'il n'y avoit pas d'inconvénient sensible à se prêter, pour les deux seuls points de Versailles et de Saint-Denis, aux demandes de ces deux villes (1) comme aussi à étendre le département de Paris à plus de trois lieues dans les points indiqués par le coude de la Marne et le village de Bonneuil, et dans celui des sources de Rungis.

« Selon ce plan, les limites du département de Paris seroient fixées au milieu de la Seine, depuis le pont de Sèvres, jusques au-delà du village de Saint-Cloud, la totalité du pont de Sèvres et de celui de Saint-Cloud réservée au département de Paris. Elles s'élèveraient ensuite, au nord-ouest, jusques vis-à-vis les Carrières de Saint-Denis, embrassant Suresne, Nanterre, et tous les villages compris dans le coude formé par la rivière, dont le département de Paris auroit le milieu pour limites, en remontant depuis les carrières de Saint-Denis jusqu'à Épinay, où le rayon de trois lieues traversant la rivière, redeviendroit la règle jusques à la Marne qu'il traverseroit, embrassant Brie-sur-Marne et Champigny, d'où le milieu de la Marne s'éloignant de trois

(1) En ce qui concerne la commune de Saint-Denis, cette phrase est en contradiction formelle avec le commencement du paragraphe même auquel elle appartient; mais nous transcrivons ce texte sur un brouillon raturé, et il semble que, dans la première rédaction, on ait voulu donner satisfaction à Saint-Denis. Le rédacteur aura ensuite oublié de rayer ce passage comme il l'avait fait plus haut.

Digitized by Google

lieues et demie de Paris serviroit de borne jusqu'au ruisseau de Mortbras que l'on suivroit, embrassant le village de Bonneuil à pareille distance de trois lieues et demie de Paris, d'où le rayon d'environ trois lieues seroit repris et embrasseroit Choisy-le-Roi, ainsi que le village et les sources de Rungis et de Fresnes, le parc de Sceaux et les villages d'Antony, de Châtenay et du Plessis-Piquet. Au-dessus de ce dernier village, une ligne qui suivroit les murs du parc de Meudon et embrasseroit Clamart et les Moulineaux reviendroit joindre le pont de Sèvres et clorre le département.

« Ainsi, sur vingt lieues de circonférence, il n'y auroit que deux points où le département n'auroit pas de rayon; il y en auroit dix-sept où le rayon seroit régulièrement de trois lieues, et un espace d'une lieue où ce rayon seroit porté jusqu'à trois lieues et demie.

« La démarcation qui vient d'être indiquée paroit propre à concilier tous les intérêts; elle semble conforme au décret rendu par l'Assemblée; le Comité de Constitution a l'honneur de vous proposer, messieurs, de la fixer par un décret définitif.

« Signé : Bureaux de Pusy, Du Pont, Gossin. (1) »

(1) Arch. nat., D. IV bis, liasse 252; minute informe. — Dans la même liasse. se trouve une pièce d'aspect plus incorrect encore, dont la rédaction est un peu différente de celle-ci et qui est restée inachevée. Il n'est pas sans intérêt, cependant, de la mettre sous les yeux du lecteur :

« Dans l'assemblée de Messieurs les députés de Paris, d'une part, et Messieurs les commissaires du département de Versailles, de l'autre, il a été présenté différentes idées sur la manière d'interpréter le décret de l'Assemblée nationale aux limites du département de Paris. Messieurs les députés de Paris ont pensé qu'il falloit tracer un cercle de trois lieues de rayon autour de Paris et que l'on pourroit retrancher de l'espace que renfermeroit ce cercle quelques points dont la communication avec Paris est difficile, tels que ceux d'Argenteuil et de Bezons, sauf à compenser en prenant hors du cercle le terrain qui se trouve entre Sainte-Geneviève de Nanterre et le pont de Chatou et embrassant le parc de la Fonchère et prenant encore, au delà du parc de Chaville la paroisse de Vélizy et le grand Viroflay.

« La communauté de Saint-Denis ayant réclamé pour ne pas être du département de Paris, il a été observé que les dépôts, les cazernes et autres établissements qui s'y trouvent rendoient absolument nécessaire que cette ville fût comprise dans la banlieue.

« Messieurs les commissaires du département de Versailles ont exposé que si la banlieue de Paris s'étendoit à trois lieues en tout sens, elle embrasseroit Ville-d'Avray, Chaville (jusqu'à) la porte de Versailles; ils ont demandé que le département de Paris de ce côté fût borné par les ponts de Sèvres, Saint-Cloud et Neuilly et par le bras de la rivière qui descend de Sèvres à Saint-Denis.

« Un commissaire du Comité de Constitution a remarqué que l'Assemblée ayant décrété que la banlieue de Paris auroit trois lieues au plus de rayon, paraissoit avoir indiqué que l'étendue de cette banlieue n'excéderoit pas la

Digitized by Google

Déposé le 19 janvier 1790, le rapport fut discuté, séance tenante, par l'Assemblée nationale. Quelques observations seulement, — dont le *Moniteur* (n° du 21 janvier) donne le résumé, — en marquèrent la lecture; c'est ainsi que M. de Saint-Fargeau demanda que, pour des raisons de sécurité, les bois de Sèvres et de Meudon fussent compris dans l'enclos du département de Paris; mais ces réclamations ne prévalurent pas, et aussitôt l'Assemblée rendit le décret suivant, qui est la véritable charte de fondation de notre département.

« L'Assemblée nationale a décrété :

« Que le département de Paris aura environ trois lieues de rayon, excepté depuis Meudon jusqu'au dessous de Saint-Cloud, où il sera borné par les murs du parc de Meudon, et par une ligne qui, embrassant Clamart et les Moulineaux va finir au pont de Sèvres, d'où le milieu de la rivière servira de limite, les deux ponts de Sèvres et de Saint-Cloud réservés néanmoins en entier au département de Paris; qu'au-dessous de Saint-Cloud les limites s'élèveront, au nord-ouest, jusques vis à vis le village des Carrières de Saint-Denis, à partir duquel le milieu de la rivière bornera le département jusques au territoire de la paroisse d'Épinay; que depuis ce point le rayon aura trois lieues jusqu'au coude de la Marne à Champigny; qu'il aura trois lieues et demie depuis le coude de la Marne jusqu'à Bonneuil, et que, depuis Bonneuil jusques au-dessus du Plessis-Piquet, le rayon de trois lieues à partir du Parvis Notre-Dame servira de règle conformément au décret de l'Assemblée qui a décidé que ce rayon s'étendroit à trois lieues au plus; enfin, que depuis les bornes du Plessis-Piquet une ligne tirée jusques aux murs du parc de Meudon servira de limite (1) ».

Des documents qui précèdent ressort clairement l'explication de ce problème que si souvent l'ont s'est posé et dont les géo-

distance fixée, quoiqu'elle pût être moindre lorsque les convenances et les limites naturelles l'indiqueroient, et que l'objet paraissoit être d'assurer au département de Paris l'administration directe de ses carrières, de ses eaux et des établissements publics nécessaires au service journalier de la capitale, il a proposé en conséquence de prendre pour limites la rivière à partir du pont de Sèvres jusques au ruisseau de Saint-Denis, d'englober ainsi la ville de Saint-Denis, de continuer de prendre pour limites le ruisseau du Rouillon, puis celui du Bourget, et continuant le cours du ruisseau de laisser au département de Paris la paroisse de Drancy, la ferme de Grolay et la paroisse de Bondy, de passer entre Villemonble qui..... »

(1) Procès-verbaux de l'Assemblée nationale, séance du 19 janvier 1790, pp. 11-12.

Digitized by Google

graphes n'ont pas donné encore la solution : pourquoi le département de la Seine est-il d'une part le plus petit de tous les départements français, mais encore se trouve-t-il enclavé concentriquement dans celui de Seine-et-Oise ?

Le plus petit, c'est évidemment parce que, restreint à Paris et à une faible banlieue, il ne devait pas être, dans la pensée des premiers législateurs de la Révolution, comparable à aucun autre département du territoire; le nom même qu'ils lui donnèrent le prouve.

Quant à sa forme circulaire, elle résulte de ce que les commissaires du Comité de Constitution avaient tout d'abord dessiné les limites du département de Seine-et-Oise et de ses voisins, en faisant abstraction complète de Paris, qui à leurs yeux devait être, *à lui seul* un département. Plus tard, à la suite des discussions que nous avons analysées, il fut décidé qu'on annexerait à Paris une banlieue de trois lieues de rayon, cette banlieue fut donc prise sur le territoire primitif de Seine-et-Oise, et l'on jugea inutile de remanier tout le travail de la division des provinces en départements, dans le but, qui eût été puéril, de faire confiner plusieurs départements à celui de Paris. C'est enfin pour cela que le département de Seine-et-Oise, ainsi diminué, s'est trouvé être le 61e au point de vue de l'importance territoriale, alors qu'il eût dû être l'un des plus vastes.

FERNAND BOURNON.

LA PATRIE DE JEAN DE MONTREUIL

J'ai consacré ma thèse latine (Paris, 1884) à Jean de Montreuil, secrétaire de Charles VI, personnage fort intéressant au point de vue de notre histoire littéraire, car il a été en France un véritable précurseur de l'humanisme. Je n'ai pas réussi à établir quel était son pays d'origine, et je me suis borné à constater que les auteurs qui le faisaient naître à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) n'apportaient aucune preuve à l'appui de leur dire.

Le R. P. Denifle, le savant éditeur du *Chartularium Universitatis Parisiensis*, s'occupe de Jean de Montreuil dans la préface du tome IV de cette admirable publication, qui vient de paraître.

Il croit avoir trouvé dans les archives du Vatican le moyen de

Digitized by Google

résoudre cette question toujours pendante de la patrie de Jean de Montreuil, et après avoir loué mon scepticisme à l'égard de Montreuil-sur-mer, il déclare que Jean de Montreuil tire son nom de Montreuil-en-Caux (Seine-inférieure).

Malheureusement, une étude attentive du document sur lequel s'appuie le R. P. Denifle m'oblige à déclarer que la question doit demeurer exactement en l'état où je l'ai laissée en 1884, et que Montreuil-en-Caux n'a pas plus de titres que Montreuil-sur-Mer.

Ce document est une supplique présentée au pape Martin V, le 20 mai 1420, par un certain Martin Pinard, et dans laquelle ce dernier déclare avoir accepté diverses prébendes qui ont été successivement vacantes dans l'église de Rouen par suite du décès hors de la cour de Rome de différents chanoines prébendés, « videlicet quondam G. de Venthadoro, *J. de Monsterolio alias Johannis Ade de Baudribosco*, etc. (1) » Le R. P. Denifle considère que tous les mots que nous imprimons en italiques, à son exemple, se rapportent à Jean de Montreuil, et il tient ce personnage pour le fils de *Jean Adam de Baudribosc*. En réalité, il faut mettre une virgule après *Johannis*, car il s'agit là de deux personnages bien distinct : 1° de Jean de Montreuil, dit *Johannis* (et à ce propos le P. Denifle remarque fort justement que le document du Vatican confirme le témoignage de Christine de Pisan, qui, seule parmi les contemporains, appelle Jean de Montreuil *maistre Jehan Johannes*) ; 2° de Adam de Baudribosc, homme d'église notable, qui était chanoine de Rouen, comme Jean de Montreuil, et dont on peut lire le testament, daté de 1418, dans les *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, publiés par M. Tuetey, *Mélanges historiques, choix de documents*, t. III (Paris, 1880).

La patrie de Jean de Montreuil reste donc toujours à trouver

ANTOINE THOMAS

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST (2)

François-Vincent Raspail a jadis publié d'intéressantes *Études philologiques, archéologiques et philosophiques sur le livre connu sous le nom d'*IMITATION DE JÉSUS-CHRIST (*Nouvelles*

(1) *Chartularium*, t. IV, p. XIII.
(2) Voir *Correspondance*, p. 276.

Digitized by Google

études scientifiques et philologiques. Paris, Bruxelles, 1864) dans lesquelles il se range résolument parmi les adversaires de Thomas a Kempis. J'y note les arguments suivants, auxquels les partisans du moine flamand, n'ont jamais répondu et ne répondront jamais, à moins qu'ils n'admettent que Thomas a Kempis était déjà pénétré de l'esprit de la réforme, ce qui serait un peu étrange.

1° Nulle part il n'est parlé de la Vierge Marie saut en un court passage du troisième livre (chap. VIII, contin, v. 2)

2° Nulle part il n'est parlé des miracles modernes, de la vénération des images et des saints du calendrier dont le culte est condamné sévèrement dans tout le cours du chapitre XLIV du troisième livre. Les seuls saints cités sont des premiers temps du Christianisme jusqu'à l'époque des anachorètes de la Thébaïde. Conçoit-on que le religieux de Mont-Sainte-Agnès ait pu faire aussi complètement table rase de la Mère du Sauveur et de son cortège de bienheureux?

3° Pourtant Saint François d'Assises est mentionné au cœur du troisième livre, mais avec la simple qualification *d'humble* (*nam quantum unusquisque est in oculis tuis, tantum est et non amplius, ait humilis Franciscus.* III. XXXVIII. cont, 8) Saint François n'ayant été canonisé qu'en 1236 par le pape Grégoire XI, il n'était pas encore saint mais seulement humble, à l'époque où écrivait l'auteur du III^e^ livre de *l'Imitation,* qui ne peut donc pas être Thomas a Kempis né seulement en 1380.

A ces trois objections précises on peut ajouter qu'il y a plus d'italianismes et autant de gallicismes que de *flandrismes* dans *l'Imitation*; que, en outre, une masse d'idiotismes que l'on trouve à chaque chapitre de ce livre étaient tombés en désuétude au XV^e^ siècle, après avoir été en grand honneur au XIII^e^, etc.; mais c'est peu de chose auprés des trois premières observations, car si Thomas a Kempis est le véritable auteur des passages visés, on est bien contraint d'admettre qu'il ne professait en aucune façon le culte pour la Vierge et pour les saints, en si grande faveur dès le XV^e^ siècle, et qu'il prépara la voie aux réformateurs du XVI^e^.

JULES MOMMÉJA.

Digitized by Google

QUESTIONS

173. — Sur un prédécesseur (XVIe siècle) **de l'abbé Baramelle.** — Que pourrait-on me dire d'un découvreur de sources ainsi mentionné dans le *Catalogue des actes de François Ier* (t. VII, 1896, p. 811, n° 29236)?

« A Guillaume Pinot, du pays de Bretagne, homme habile à reconnaître les endroits où la terre recèle des sources et des carrières, 100 livres tournois, dont le roi lui a fait don en récompense de ce qu'il était venu vers lui de Bretagne » Les Bretons d'aujourd'hui se souviennent-ils de G. Pinot? Qu'ils daignent en dire ici tout ce qu'ils en savent, en attendant que leur compatriote figure dans le *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne* qui fait tant d'honneur à M. René Kerviler.

T. DE L.

174. — Quel jour est mort Guillaume Budé? — Selon le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'île de France* (6e livraison de la 23e année, 1896, p. 194, note 1), le célèbre helléniste Guillaume Budé, l'un des fondateurs du Collège de France, qui fut prévôt des marchands de 1522 à 1523, mourut, le 23 août 1540, dans une maison sise rue Saint-Martin, en face de la rue Montmorency » M. E. de Budé, descendant en ligne directe du grand érudit, affirme dans la Biographie spéciale, par lui publiée en 1884 (1 vol. in-18, p. 258), que ce dernier mourut le 22 du même mois (1). Cette date, fournie par des papiers de famille, ne doit-elle pas être préférée à la date donnée par l'auteur de l'article du *Bulletin*, d'après les recueils biographiques?

T. DE L.

RÉPONSES

Sur Blot l'Esprit (171). — M. F. Faure veut bien nous informer que, depuis la publication de son livre sur *Antoine de Laval*, en 1870, il s'est livré à de constantes recherches afin de

(1) M. de Budé redit (p. 261) « la date authentique est bien celle que nous avons donnée le 22 août 1540 »

Digitized by Google

dresser le tableau généalogique de la famille de Chauvigny de Blot, mais que les résultats obtenus n'ont pas été en proportion du labeur qu'ils ont coûté.

Toutefois on peut affirmer que cette famille n est pas entièrement éteinte. L'état civil de Moulins contient l'acte de mariage d'un ouvrier tailleur et « d'Eugénie de Chauvigny de Blot, repasseuse, née en la commune de Buxières-la-Grue (Allier), le 11 juin 1837 » et celui d'un employé et « d'Antoinette de Chauvigny de Blot, journalière, née à Moulins le 10 août 1862 »

M. Faure ajoute qu'en s'adressant à la mairie de Buxières-les-Mines (autrefois la Grue), on pourrait peut-être rétablir une partie de la filiation de la famille de Blot. Nous le remercions bien vivement de ces indications.

N. D. L. R.

CHRONIQUE

Nos lecteurs connaissent d'autant mieux les dispositions du décret rendu le 1er juillet 1897 sur la réglementation des bibliothèques municipales que nous l'avons publié ici-même, avec le rapport qui le motivait, en tête de notre numéro du 25 septembre. Il a pour objet d'affermir le contrôle de l'État sur ces établissements, qui contiennent souvent des richesses très grandes, et d'assurer leur garde et leur classement par le choix de fonctionnaires compétents, anciens élèves de l'École des chartes ou bibliothécaires pourvus d'un certificat de capacité.

Or, un groupe de députés d'opposition a vu dans ces mesures si prudentes, une atteinte aux libertés municipales, et M. Gustave Isambert a posé là-dessus une question au Ministre de l'Instruction Publique, à la séance du 23 novembre dernier.

Nous croyons utile d'emprunter au *Journal officiel* (n° du 24 novembre) les passages principaux de la réponse de M. Rambaud :

« Messieurs, je connaissais déjà les critiques adressées par M. Isambert au decret du 1er juillet 1897; je les connaissais par un article du *Patriote de Châteaudun*, où il m'appelle « son bon Rambaud », mais où il a été beaucoup plus dur pour moi qu'aujourd'hui. (*On rit.*)

« Dans la pensée de M. Isambert, évidemment, il y a un complot au Ministère de l'Instruction Publique pour faire une centralisation

Digitized by Google

excessive, pour mettre une main despotique sur les municipalités et les attributions des maires, principalement dans le but de placer un certain nombre d'anciens élèves de l'École des chartes sans emploi.

« Tel n'est pas le but du décret du 1er juillet 1897, expliqué par la circulaire du 26 juillet de la même année.

« M. Isambert s'est rendu compte lui-même que ce décret est en grande partie la reproduction d'une ordonnance royale du 22 février 1839, dont il a pour objet de préciser et de compléter les dispositions.

« M. Isambert s'est arrêté à l'article 6. J'avoue que pour cet article j'attendais ses compliments et ses félicitations, car il introduit dans la législation un principe absolument libéral.

« Permettez-moi d'abord, Messieurs, de vous relire les passages essentiels de l'article 6 et de vous les commenter; vous pourrez vous assurer qu'il n'a nullement le sens que lui attribue M. Isambert.

« L'article 6 est ainsi conçu : « Pour les bibliothèques municipales classées » — elles ne sont pas toutes classées — « dont l'importance aurait été signalée au ministre par une délibération de la « Commission des bibliothèques nationales et municipales, les maires « doivent choisir les conservateurs ou bibliothécaires parmi les élèves « diplômés de l'École des chartes ou les candidats dont l'aptitude à ces « fonctions aura été constatée après examen. »

« Quelle était la législation antérieure? L'article 41 de l'ordonnance de 1839 statue que le bibliothécaire est nommé par le ministre de l'instruction publique. Le décret-loi du 25 mars 1852 porte que le bibliothécaire sera nommé par le Gouvernement.

« Qu'avons nous fait par l'article 6 du décret du 1er juillet 1897 ? Nous avons fait, je crois, une chose très libérale : nous avons décidé la nomination par le maire.

« C'est sur ce point que j'espérais être plus d'accord avec M. Isambert. Quelles conditions mettons-nous à la nomination par les maires? D'abord, aucune condition pour des centaines de bibliothèques. M. Isambert s'intéresse naturellement à la manière dont fonctionnent actuellement la bibliothèque de Châteaudun et celle de Chartres, qui sont administrées par des conservateurs et qui ont un régime financier des plus économiques. . . . . .

« La Commission des bibliothèques, que M. Isambert a traité de commissions de mandarins, a étudié cette question pendant des mois. Sur le point de droit, je puis rassurer M. Isambert. J'ai consulté un comité du contentieux qui fonctionne au ministère de l'instruction publique, et c'est d'après ses indications que nous avons libellé ce décret.

« Cette commission des bibliothèques a examiné 400 dossiers de bibliothèques, et jusqu'à présent elle n'en a classé que 35, — je ne

Digitized by Google

crois pas qu'elle en classe beaucoup plus, — les seules qui soient soumises au régime de l'article 6.

« M. Isambert reconnaît lui-même qu'il est nécessaire, pour les bibliothèques d'un certain ordre, c'est-à-dire celles qui renferment des manuscrits précieux, des miniatures, des incunables, des livres rares, qu'une certaine surveillance soit exercée ; et lui qui est un historien de la Révolution devrait nous savoir gré de reprendre la tradition même de la Révolution, c'est-à-dire la pratique inaugurée par le décret de la Convention nationale, du 4 brumaire an II, rendu sur la proposition de l'abbé Grégoire, décret qui commet les villes à la garde des trésors que peuvent contenir leurs bibliothèques et qui les en rend responsables.

« Il n'existe, en France, qu'un certain nombre de bibliothèques de cet ordre; car celles qui ont des fonds de livres en dehors des fonds d'État, qui n'ont que des livres qui peuvent se trouver dans le commerce, ces bibliothèques-là restent en dehors du décret de juillet 1897. Nous ne nous occupons que de celles qui ont des trésors scientifiques ou artistiques; même pour quelques-unes de celles-ci, nous nous sommes trouvés en présence de certains abus. Il est arrivé que des choix de bibliothécaires ont été regrettables : on a choisi des hommes incompétents, des illettrés; on a même nommé des maçons pour administrer des bibliothèques, à la construction desquelles ils n'auraient peut-être pas été admis à concourir. (*On rit.*)

« Je pourrais citer une ville où l'on a vendu à vil prix, pour 15,000 fr., des miniatures qui avaient une valeur décuple, et on a employé l'argent au pavage de la ville.

« Nous conformant aux traditions de la Révolution française, nous pensons que les villes ont à l'égard de l'État la responsabilité de ces trésors, et que, pour faire face à cette responsabilité, il faut procéder à un choix judicieux des bibliothécaires. Or, ce choix si important, est-ce que nous l'imposons? est-ce que nous exigeons qu'on choisisse un élève de l'École des chartes ? Nullement. L'article 6 dit : «... ou un « élève de l'École des chartes ou toute personne dont l'aptitude aura « été constatée après examen. »

« J'ajoute, Monsieur Isambert, que vous avez peut-être perdu de vue le texte de la circulaire du 26 juillet qui accompagnait le décret, et où je lis ce passage : « En ce qui concerne les conservateurs ou « bibliothécaires visés par l'article 6, aucun trouble ne doit être « apporté dans la situation des fonctionnaires actuels. » Le décret n'a pas d'effet rétroactif. . . . . »

Il va sans dire que la Chambre a donné raison au ministre.

~~~ La *Correspondance* a signalé dans son dernier numéro la ***Bibliographie*** de M. le commandant Palat, qui nous paraît définitive sur la question. — Il nous semble, cependant, qu'il reste quelquechose à faire : une bibliographie *raisonnée* de tous les ouvrages *sérieux* (et

Digitized by Google
~~~

laissant de côté les romans et les poésies), où l'on indiquerait pour chaque ouvrage ce qui en fait la valeur, et en renvoyant aux principaux comptes-rendus faits dans les revues ou journaux. Ce travail, M. le commandant Palat peut le faire, serait un complément à l'excellente *bibliographie générale* qu'il nous a donnée, et le jour où ce complément paraitra, son auteur rendra autant de services à ceux *qui ne savent pas* mais veulent savoir, que sa Bibliographie en a rendu à *ceux qui savent.*

FÉLIX CHAMBON.

Vient de paraître le t. VII (1724-1728) de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome, avec les surintendants des Bâtiments* (Paris, Charavay, 1897, 486 pp.)

Nous apprenons avec plaisir la prochaine apparition d'un nouveau travail de Mgr. Barbier de Montault, et non des moins intéressants. Il s'agit d'une étude sur la belle trouvaille d'émaux du XIII^e^ siècle, faite au mois de décembre 1896, sur les bords de l'Antenne, à Château-Chesnel, non loin de Cognac (Charente), dans la propriété de M. d'Auteville. L'ouvrage, qui doit être publié sous les auspices de la Société historique et archéologique de la Charente, comprendra environ 200 pages de texte et une quinzaine de planches au moins, donnant en détail un superbe triptyque, analogue à celui de Chartres, une plaque de coffret, une croix, etc., le tout en émail champlevé, avec figures en bronze repoussé, un rarissime *canistrum* du XIII^e^ siècle en bronze gravé, estampé et repercé à jour. On juge par ce qui précède, et de l'importance de la découverte et de l'intérêt de la publication que notre érudit collaborateur, mieux que tout autre, était à même de faire connaître et de mettre en valeur.

CH. DE B.

Signalons à Langeais (Indre-et-Loire), la toute récente découverte d'une bombarde enlisée dans les sables de la Loire, en face de la commune de la Chapelle-aux-Naux. Cette pièce d'artillerie qui semble remonter au XV^e^ siècle, a 2 mètres de long et 0^m^50 de diamètre environ ; elle pèse à peu près 1.500 kilos et est formée de douilles rapprochées et cerclées à l'instar d'un tonneau.

A l'occasion de la fête nationale qui aura lieu pour la majorité de S. M. la reine des Pays-Bas, un Congrès international d'histoire se tiendra à Amsterdam du 1^er^ au 6 septembre 1898, sous la présidence de M. de Beaufort, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, et de M. de Maulde, secrétaire général de la Société d'histoire diplomatique de Paris.

Les personnes qui désireraient des renseignements peuvent s'adresser à la chancellerie de la légation des Pays-Bas ou à M. André Le Glay, secrétaire du comité central, 59, avenue Kléber.

L'administration du Musée du Louvre vient de publier pour

Digitized by Google

la première fois, le *Catalogue sommaire des sculptures du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes*, préparé par feu Courajod et publié par M. André Michel; le joli volume, d'un prix fort modique, est illustré de 16 gravures hors texte (Librairies et imprimeries réunies, Motteroz).

Un referendum archéologique. — La municipalité de Genève vient de soumettre au vote populaire la question de savoir, si la vieille tour de l'Ile serait oui ou non démolie; cette tour, construite au XIIIe siècle, est un débris du vieux quartier de l'Ile, où l'on accédait par l'unique pont de la ville; elle a joué un rôle dans son histoire. C'est là que fut enfermé, en 1519; le patriote Berthelier, poursuivi comme criminel d'État par les troupes du duc de Savoie et de l'évêque de Genève, et c'est aux pieds de la tour qu'à eu lieu le supplice de ce patriote.

Actuellement, ce monument est à tel point défiguré par les vitrines et les écriteaux qui masquent ses assises, qu'il en a perdu son caractère original. Aussi la municipalité a-t-elle proposé d'ouvrir un crédit de 40,000 francs, qui a été suffisant pour restituer au vieux donjon un aspect imposant, en le dégageant des adjonctions modernes et en le faisant apparaître tel qu'il était au début de ce siècle. Il suffira de le relever de trois mètres, et l'architecture en sera complètement respectée.

Par 2905 voix contre 1741, le peuple de Genève a, le 19 courant, adopté le projet qui lui avait été soumis. E. M.

Musée lorrain de Nancy. — Fragment d'une écuelle romaine avec le nom du potier AVCVS MJF (Don de M. Robert). — Fermail de coffret, lancette avec manche, bague, fibule, etc., provenant de Grand (Vosges); deux fers à hosties du XVe siècle, provenant de l'ancien couvent de La Chalade (Meuse). Acquisitions. — Divers objets en bronze, bracelets, anneau, rasoir, etc. trouvés à Jontois et à Villey-Saint-Étienne; Portrait de Paul Verlaine, dessin aux crayons de couleur par Cazals (1894); (Dons). — Portrait sur bois du roi René (copie). (Acquisition). — Dix bas-reliefs de l'époque gallo-romaine trouvés à Deneuvre (don de M. Michaut). — Taque de cheminée aux armes de Léopold, duc de Lorraine (don de M. R. Vagner). — Divers objets gallo-romains trouvés à Bouxières-aux-Dames (don de M. J. Beaupré). — Tableau du XVIIIe siècle, représentant la façade du palais de l'évêché de Toul; taque de cheminée représentant Mercure; fers à gaufres datés, 1689 et 1740; divers objets gallo-romains, monnaies gauloises, etc., trouvés à Sion (Acquisitions).

Ouvrages nouveaux :

Babeau (Albert). — *Lettres inédites de Grosley, écrites de l'armée d'Italie* en 1745 et 1746. Troyes, 1897, in-8° 48 pp. (Extrait du tom. LX des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*.

Digitized by Google

Renseignements très curieux sur la campagne en Italie de l'armee franco-espagnole pendant les années 1745-1746 et sur leur historiographe improvisé, homme de lettres assez peu connu.

Bloch (Camille). — *Rapport snr le service des archives départementales du Loiret*, années 1896-1897. (Extrait du rapport du préfet au Conseil général).

M. Bloch a la bonne fortune, comme archiviste du Loiret, d'avoir un dépôt fort riche; aussi en extrait-il d'importantes publications dont nous avons eu plusieurs fois occasion de le féliciter ici. Il prouve par le présent rapport qu'il ne néglige pas davantage le côté administratif de ses fonctions: 4,258 pièces ou registres inventoriés, 74,539 pièces ou registres classés, tel est le bilan de l'exercice dont il rend compte. C'est tout à fait le cas de parler de l'éloquence des chiffres.

Bossebœuf (L. A.) — *La Touraine historique et monumentale. Amboise: le Château, la Ville et le canton.* (Mémoires de la, Société archéologique de Touraine, 2e série, in-4° carré, t. I) Tours, Pericat, 1897; 1 vol. in-4°, XVI-616 pp., 10 pl. 245 grav. et 20 lettres ornées.

La Société archéologique de Touraine qui, depuis 1840, a publié 48 volumes in-8° et 3 volumes in-4° de Mémoires, n'avait jamais jusqu'à présent offert à ses membres d'ouvrage aussi remarquable, tant par l'intérêt du texte et le nombre des planches, que par le soin apporté à l'impression, sortie des presses de la maison Mame. C'est le premier volume de la Statistique monumentale de la Touraine, dont l'idée première est due à L. Palustre, alors qu'il était président de la Société, et que le président actuel, M. l'abbé L. Bossebœuf a reprise avec succès. Ce superbe volume présente un tableau fidèle des beautés architecturales et artistiques dont la ville d'Amboise est peuplée, encadrées dans le développement du cycle historique depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. L'illustration, abondante et soignée, due en partie à la photographie, à l'habile crayon d'un jeune architecte de talent, M. J. Hardion, de Tours, etc, reproduit non seulement les monuments et objets d'art d'Amboise et de son canton, mais encore les portraits des hommes qui ont illustré la contrée soit comme capitaines, soit comme artistes.

Qu'on nous permette cependant une légère réflexion — pourquoi faut-il partout qu'il y ait matière à critique? — Les gravures relatives à un même monument se trouvent dispersées dans le cours du volume au lieu d'être groupées; cela, semble-t-il, enlève de l'unité à l'aspect de l'ouvrage. Exemple: on trouve les figures relatives à l'église Saint-Denis d'Amboise aux pages VII, 42, 49, 56, 59, 60, 62, 68, 70, 71, 88, 179, 229, 253, 283, 289, 307, 309, 315, 337, 345, etc. De même pour la statue tombale dite de la *Femme Noyée*; elle es représentée sous divers aspects aux pages 82, 330, et 331. Le texte,

Digitized by Google

aussi, qu'illustrent ces gravures, est souvent éloigné de celles d'entre elles qui s'y rapportent, ce qui, malgré la table, ne facilite pas les recherches.

Ce ne sont là à la vérité que des observations de détail, qui n'enlèvent rien à l'intérêt général de cette œuvre, dont la Société archéologique de Touraine a le droit d'être fière. C'est aussi une promesse pour l'avenir et nous espérons voir bientôt paraître le canton d'Azay-le-Rideau, qu'appelle l'ordre alphabétique adopté.

Comte Charles de Beaumont.

Guillon (Docteur Paul). — *La mort de Louis XIII. Étude d'Histoire médicale d'après de nouveaux documents.* Paris, Fontemoing, 1897 in-8° 179 pp.

Il n'est pas beaucoup de thèses pour le doctorat en médecine qui se présentent avec le luxe d'érudition historique et de soins typographiques dont M. le docteur Guillon a eu la coquetterie d'orner la sienne. Nous n'avons pas qualité pour exposer, encore moins pour discuter, l'argumentation technique de l'auteur sur la maladie qui emporta Louis XIII, le 14 mai 1643, mais nous avons le devoir de signaler les renseignements historiques que renferme le volume, et dont beaucoup sont inédits, sur les derniers moments du roi, ses obsèques, son autopsie, la physionomie de la Cour au moment où se produisit l'évènement —, et le plaisir de louer le goût artistique avec lequel l'auteur a réuni et fait exécuter de nombreuses planches qui ajoutent une richesse de plus à l'ouvrage.

Loliée (Frédéric) et **Gidel** (Charles). — *Dictionnaire-manuel illustré des Écrivains et des Littératures* (300 gravures, portraits, frontispices et titres illustrés, miniatures, personnages de théâtre, estampes anciennes), Paris, Armand et C^ie^, 1898 (908 p. à 2 col.).

« Nous sommes encombrés d'encyclopédies massives et de compilations indigestes : il manque à l'enseignement littéraire, en France comme à l'étranger, pour le grand public comme pour l'étudiant, quelque dictionnaire aisé, maniable, composé sur des documents originaux et d'après des études vraiment personnelles, qui fournisse au chercheur, d'une manière prompte et sûre, soit la notion la plus exacte de la valeur de chaque écrivain, soit le résumé le plus succinct de l'histoire intellectuelle de chaque peuple. »

La préface du livre de MM. Loliée et Gidel débute par ces paroles éloquentes de M. Eugène Manuel, auxquelles nous souscrivons de grand cœur, au moins en ce qui concerne la France. Et la préface même est signée par M. Frédéric Loliée, à qui a incombé la plus grande partie de l'énorme labeur. L'ouvrage s'ouvre avec Abélard, Académie, pour finir avec Zola, Zoroastre. Un type très fin couvre 908 pages à 2 colonnes, dont chacune tient en moyenne plus de quatre-vingts lignes : ce sont 150.000 lignes très larges contenues dans un

Digitized by Google

format assez petit. Un tel énoncé arithmétique fait, à lui seul, connaître le colossal travail qu'avait assumé l'auteur principal, M. Loliée. De son côté, M. Gidel, l'éminent professeur et directeur d'études, y a contribué par l'autorité de son nom et par de certains articles classiques rentrant dans le cadre de ses études spéciales. Tout le reste provient des diligentes recherches de M. Fred. Loliée, qui employa dix ans à rassembler les matériaux, à élaguer ceux qu'il jugeait inutiles à la bonne économie de son projet, et à mettre en œuvre d'une manière originale la documentation d'un livre, dont la responsabilité n'incombe qu'à lui seul.

Il ne s'agit pas, cette fois, d'un treizième lexique élaboré et compilé avec l'aide de douze autres, qui tous les douze, naturellement auront été jugés insuffisants et inutilisables par le numéro treize. — M. F. Loliée n'a copié personne, mais a voulu donner de chaque écrivain, de chaque littérature une idée concise et nette, exprimée ou burinée plutôt dans quelques antithèses, ou quelques mots habilement trouvés. Le style de ces expositions brèves est d'une rare précision.

Les articles que M. Loliée a traités dans son ample recueil sont de différents genres : d'abord ceux qu'il consacre à des notions générales, telles que *Philologie, Philosophie, Histoire, Langues* et d'autres. L'étude sur l'histoire est surtout curieuse et bien travaillée. On y trouve seulement un peu négligée la partie orientale, la partie de l'Orient, qui a une histoire. L'article d'ensemble sur la classification des idiômes est traité avec profondeur. M. F. Loliée a dû s'inspirer surtout des idées de Schleicher, d'Abel Hovelacque et de Steinthal. Dans la monographie philosophique, nous aurions désiré que le merveilleux développement de la philosophie grecque, depuis Anaximandre jusqu'à Parménide, depuis les sophistes jusqu'à Aristote, fût plus accentué, et les phases de la philosophie moderne de l'Allemagne rendues d'une manière plus précise.

Une autre classe d'articles est formée d'appréciations fort intéressantes sur les choses de la vie intellectuelle, sur les salons littéraires, les théâtres, les réunions de toutes sortes : c'est ainsi, disons-le en passant, qu'une jolie gravure commentant le texte nous montre une sortie de l'Opera, au XVIII^e^ siècle.

Mais avant tout, le livre est un Dictionnaire des Écrivains et des Littératures. Et c'est à cet égard qu'il nous paraît des plus utiles pour l'enseignement. La partie des littératures étrangères, entre autres, est le côté vraiment méritoire de l'œuvre. Les Italiens, les Anglais, les Allemands ont surtout une large place dans ce recueil universel. M. F. Loliée juge avec un heureux sens critique et sans parti pris.

On pourrait trouver que la partie bibliographique est la moins complète dans les portraits d'auteurs. Néanmoins, on sait d'autre part que rien n'est plus inutile pour un ouvrage du genre de celui de M. Loliée qu'un surcroît de richesse bibliographique. Il y a des

Digitized by Google

répertoires spéciaux pour cela où sont mentionnées en détail toutes les productions qui se rattachent à un même nom. La proportion d'ensemble est ici fort heureuse ; et c'est le point essentiel d'un livre tel que celui-ci, où se mêle une extrême diversité de personnages de tous les pays, de toutes les religions, de tous les rangs et de tous les siècles.

Nous souhaitons au *Dictionnaire des Écrivains et des Littératures* tout le succès qu'il mérite. Puisse-t-il servir doublement à former des érudits et à faire naître des écrivains !

JULES OPPERT

Mélanges d'histoire du moyen-âge, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. — Paris, Alcan, 1897, in-8°, 98 pp.

Ce fascicule (le 3e) de la toute jeune *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris* se compose de 3 études, d'importance et d'étendue inégales, de MM. A. Luchaire, Dupont-Ferrier et Poupardin.

La dissertation de M. Luchaire sur *Hugues de Clers et le « De Senescalcia Franciæ »* (pp. 1-39) est la réfutation du plaidoyer qu'après dom Brial, M. Ch. Bémont a fait (1) en faveur de la véracité d'Hugues de Clers. Voici les conclusions auxquelles un examen remarquablement attentif des faits a conduit M. Luchaire. Le *De Senescalcia* a été écrit en 1158, probablement par un secrétaire d'Hugues de Clers, dans le double dessein de mettre en vue ce personnage et de justifier les prétentions du roi d'Angleterre, Henri II, à la sénéchaussée de France. Il fourmille d'invraisemblances et de faussetés, en grande partie voulues : notamment, le récit de l'entrevue de Foulque V, comte d'Anjou avec Louis VI n'est rien moins qu'une fable, qui, du reste, fait le plus grand honneur à l'esprit d'invention de Hugues. Quant aux documents qui, dit-on, prouvent que les comtes d'Anjou ont réclamé ou exercé les prérogatives de grand sénéchal de France, ou bien, comme la Chronique de Gervais de Cauterburg, ils ne sont en rien favorables aux droits angevins ; ou bien, comme la Chronique de Robert de Torigny, ils ne font que s'inspirer du traité d'Hugues de Clers et, souvent, qu'en reproduire des passages ; ou bien, comme la Charte de Saint-Julien de Tours, ils ont été forgés de toutes pièces par les fonctionnaires d'Henri II pour faciliter leur tâche ; ou bien enfin, comme les textes relatifs à l'histoire du dapiférat sous Philippe-Auguste, ils se retournent, au contraire, franchement contre cette thèse même qu'on voudrait leur faire servir.

M. Gustave Dupont.-Ferrier (*Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa Bibliothèque*, pp. 39-55), trace un fin et piquant portrait de ce Valois bibliomane qui passa sa vie à lire, à résumer, à copier, à compiler, infatigablement ; « il a, dit son biographe, donné à l'art

(1) *Études du moyen-âge dédiées à G. Monod*, pp. 253-260.

Digitized by Google

du copiste ses lettres de noblesse ». Sa bibliothèque comprenait 167 numéros; M. Dupont-Ferrier en donne l'*Inventoire* (pp. 55-93) en l'accompagnant de notes très minutieuses et fort érudites.

Enfin, M. Poupardin, dans une *Note sur Ebles, abbé de Saint-Denis au temps du roi Eudes* (pp. 93-98), démontre que Ebles, archichancelier du roi Eudes, neveu de l'évêque Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Jumièges, est bien, quoi qu'on en ait dit, le même personnage que Ebles, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, frère de Ramnulfe II, révolté contre Eudes et tué en 892, lors de l'expédition du roi en Aquitaine. En même temps, M. Poupardin propose de fixer ainsi quelques dates de la carrière de Ebles : 881, abbé de Saint-Germain-des-Près; 886, abbé de Saint-Denis; janvier 888, chancelier du roi Eudes.

HENRI MAÎSTRE.

Poirée (E.) et **Lamouroux** (G.). — *Les éléments d'une grande bibliothèque. - Catalogue abrégé de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.* Paris. Firmin-Didot in-8°, XXXVII — 1014 pp.

En publiant ce gros volume de plus de mille pages imprimées en petit texte, MM. Poirée et Lamouroux n'ont pas seulement affirmé de la façon la plus méritoire le zèle dont ils font constamment preuve pour l'établissement dont ils sont les dévoués et éclairés bibliothécaires; ils ont du même coup rendu un service considérable au grand public en mettant à sa disposition une bibliographie fort bien ordonnée, dans l'ordre méthodique, des principaux ouvrages qu'un simple curieux dit connaître et consulter sur une matière quelconque. Leur livre est donc un instrument de travail des plus précieux, et qui prouve, par surcroît, que l'initiative privée peut, quand elle est bien servie, achever rapidement des œuvres que l'administration n'accomplirait qu'à longue échéance et à bien plus grands frais. La préface que M. Lavoix, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève a mise en tête du volume, sur « les bibliothèques et leur public » est d'une lecture fort attrayante. Les auteurs nous permettront d'exprimer le regret qu'eux aussi n'aient pas cru utile de présenter leur volume au public et d'en expliquer par quelques mots le plan et l'objet.

Vollant (L.). — *L'église de Saint-Germain-lez-Corbeil*, Paris, Picard 1897 in-8°, 41 pp. (Dans la collection des *Documents publiés par la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*).

Il existe, depuis trois années, à Corbeil une Société qui s'est donné mission d'étudier l'histoire de cette jolie région de l'Ile de France, qui s'étend au sud de Paris et qu'arrosent la Seine, l'Orge, l'Essonne, la Juine et leurs affluents. Mission dont elle s'acquitte avec le plus grand goût, en publiant périodiquement un *Bulletin* dont nous donnons

Digitized by Google

chaque fois ici même l'analyse sommaire, et que M. A. Dufour, le si actif bibliothécaire de Corbeil peut, sans modestie, revendiquer pour la plus grande partie comme son œuvre.

Bon nombre de Sociétés locales s'en tiendraient là: celle de Corbeil est plus active, et à côté du Bulletin, elle vient de créer une série de « Documents » dont le premier fascicule est une excellente monographie, par M. Vollant, de l'église du Vieux-Corbeil, intéressant édifice de la fin du XIII^e siècle. A proprement parler, cette dissertation archéologique n'est pas un document, mais le fascicule n'en mérite pas moins ce titre, grâce à la série des belles planches héliogravées, dans le texte et hors texte, qui sont bien le document graphique le plus fidèle et en même temps le plus artistique que l'on puisse produire sur le moment en question.

Périodiques :

L'ami des monuments et des arts ; 4^e partie du tome XI (1897). — L. Marquis, Notes sur l'ancien et le nouveau collège d'Étampes, p. 192 à 203. — Notes originales sur le congrès des Sociétés Savantes (communications de MM. Nicq-Doutreligne, G. Musset, Ch. Braquehaye, Parfouru, Coutil, l'abbé Morel, Quesné et de Vesly, Lemoine, Roman, de Beaurepaire, Bousrez, le R. P. de la Croix, le chanoine Douais, J. Gauthier), p. 204 à 232. — L. Lex, le prix d'une maison du moyen-âge à Tournant (Seine et Marne), p. 233 à 245.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1897, 4^e livraison. — L. Delisle, Notice sur un psautier du XIII^e siecle, appartenant au comte de Crawford, p. 381 à 393. — Ch. de la Roncière, Un inventaire de bord en 1424 et les origines de la navigation hauturière, p. 394 à 405. — P. Fournier, Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres (*suite*), p. 406 à 444. — H. d'Arbois de Jubainville, Notice sur un texte concernant l'histoire de la Gaule au V^e siècle de notre ère, p. 445 à 449.

Bulletin monumental 1897, n° 2. — Comte de Marsy, L'arrondissement de La Palisse, ses châteaux et ses anciennes habitations p. 89 à 104 et 7 grav. — L. Régnier, Les Photographies archéologiques de M. Martin-Sabon, p. 105 à 115. — N. de Pauw, La construction d'un beffroi au XIV^e siècle, (Le beffroi de Termonde), p. 116 à 132, et pl. — Comte de Marsy, L'archéologie monumentale aux salons de Paris, p. 133 à 140. — J. Lacave-Laplagne, Le X^e congrès archéologique de Russie tenu à Riga (1896), p. 141 à 153.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers, t. III, 1895-1896. — [Lucien Barbe], Excursion à Beaumont-le-Roger, Beaumontel, le Neubourg et Saint-Aubin-d'Ecrosville, p. 15 à 26 et 2 pl. — Feu l'abbé A. Caresme, Histoire de la paroisse Saint-Vaast de Flipou, p. 39 à 56. — A. Lepage, Notes sur le prieuré de Saint-Antoine de Pont-de-l'Arche, p. 57 à 61. — L. Barbe, Les études historiques dans l'arrondissement de Louviers, p. 62 à 71. — L. Coutil, arrondissement de Louviers, archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne, p. 78 à 128 et pl.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1897, n° 11. — L.-G. Pelissier, Souvenirs du danseur Favier (sur le roi Stanislas et sur le maréchal de Saxe), p. 243 à 253. — Comte E. Fourier de Bacourt, Note sur le nobiliaire lorrain de Montigny, 1753, p. 253 à 258.

Mettensia, 1897, 1er fasc. publié par la Société nationale des Antiquaires, fondation A. Prost. — A. de Barthélemy, Auguste Prost (1817-1896), p. 7 à 14. — Programme de documents et travaux à publier, dressé par A. Prost, p. 15 à 38. — E. Lefèvre-Pontalis, Notice biographique sur Auguste Prost, p. 39 à 44. — Bibliographie des œuvres de M. Auguste Prost (1846-1893), p. 45 à 56. — H. Omont, Catalogue des manuscrits, imprimés et estampes relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine, légués à la Bibliothèque nationale par M. Auguste Prost, p. 57 à 66.

Revue de l'Art ancien et moderne, 1897, n° 8. — G. Lafenestre, Nicolas Froment, d'Avignon, p. 305 à 314, grav. et pl. — P. de Nolhac, L'art de Versailles, la Chambre de Louis XIV, p. 315 à 326 et grav. — F. Engerand, Nattier, peintre des favorites de Louis XV, p. 327 à 334, grav. et pl. — M. Maindron, Les armes de duel, p. 335 à 342 et grav. — P. Leprieur, Jean Fouquet, IVe article, p. 347 à 359, grav. et pl. — G. Monval, Beaumarchais fouetté, p. 360 à 363 et grav. — Revue des travaux relatifs aux Beaux-Arts, publiés dans les périodiques français pendant le dernier trimestre.

Revue historique, 1897, nos de nov.-déc. — A. Bouché-Leclercq, L'Astrologie dans le monde romain, p. 241 à 299. — Fr. Funck-Brentano, Notice sur les chartes de coutumes de Pouy-Corgelart et de Bivès, p. 300 à 322. — G. Blondel, Le congrès des historiens allemands à Innsbruck et la science de l'histoire en Allemagne, p. 323 à 330. — Bulletin historique : France, par A. Lichtenberger et G. Monod, p. 334 à 368. — Belgique par E. Hubert, p. 369 à 399.

Digitized by Google

Revue d'histoire littéraire de la France, 1897, n° 4. — H. Potez, La poésie de Marceline Desbordes-Valmore, p. 481 à 523. — Ch. Urbain, L'abbé Ledieu, historien de Bossuet : Notes critiques sur le texte de ses « Mémoires » et de son journal, p. 524 à 565. — P. Brun, Un goinfre : Marc-Antoine Girard de St. Amant, p. 566 à 576. — Une lettre relative à Bayle, p. 577. — E. Ritter, Le marquis de Ximénez, Voltaire et Rousseau, p. 578 à 580. — Ch. de Larivière, Mercier de la Rivière à Saint Pétersbourg en 1767, d'après de nouveaux documents, p. 581 à 602. — M. Duchemin, Six lettres d'Augustin Thierry, p. 603 à 609. — A. Delbouille, Le conte de l'enfant gâté devenu criminel et la « Chronique bordeloise » de Jean de Gaufreteau, p. 610 à 613.

Nouvelle Revue rétrospective, 1897, n° de sept. — Lettres de Lekain à ses fils (1772-1777), p. 145 à 161. — Passage du pont du Tabor à Vienne, en 1805, p. 162 à 166. — Une pétition en faveur de Mlle Reboul (1824), p. 167 et 168. — Lettres de Lofficial sur la Révolution de 1789 (*fin*), p. 169 à 192. — Mémoires du sergent Bourgogne (*suite*), p. 193 à 215.

Revue de la Société des Études Historiques, 1897, nos 2 et 3. — Fr. Funck-Brentano, Les anciennes chartes de coutumes; Meilhan en Bazadais, p. 65 à 68. — P. Coquelle, Le maréchal de Blücher intime, p. 69 à 94. — William-Marie, A propos de la reprise de *Don Juan*, p. 95 à 97. — G. Laplatte, Notes sur l'influence sociale du Saint-Simonisme, p. 98 à 113. — G. Dufour, Paradoxe sur l'historien, p. 129 à 135. — Gaston Duval, La danse sous l'ancien régime, p. 136 à 141. — Albert Vaunois, Les corporations de métiers jusqu'à leur suppression, p. 142 à 150. — J. Bellanger, Profils antiques, p. 151 à 153. — E. Marbeau, Du droit sur les documents historiques, p. 176 à 184.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

TABLE

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

Les malheurs d'une héritière : La marquise de Melun (*suite et fin*), par Eugène Asse 5
Les grandes orgues de l'abbaye de Morimond, par Alphonse Roserot 13
Note sur l'itinéraire de Toulouse à Paris au XVIII^e^ siècle, par J. Poux 18
Le mouvement historique et archéologique en Roannais, par Maurice Dumoulin 34, 97
Une ancienne relation sur Madagascar, par Jules Chavannon 42, 76, 109, 173, 199
Histoire posthume de quelques personnages célèbres, par L. Lazard 66
La marquise d'Argenson, par Henry Martin 106
Note sur la mode et le prix des transports des prisonniers au XVIII^e^ siècle, par Ch. Urseau 107
Morienval, fin d'une question, par Anthyme Saint-Paul 129
La question de Morienval, réponse à M. Anthyme Saint-Paul, par Eugène Lefèvre-Pontalis 161
Les épaves d'une question, par Anthyme Saint-Paul 193
Un dernier mot, par Eugène Lefèvre-Pontalis 197
Une erreur d'attribution. Les deux Déon, par Paul d'Estrée . . 215
L'Imitation de J.-C 217
Saint-Simon collectionneur et les portraits de Gaston de Foix, par J. Momméja 226
Testament de hault et puissant seigneur messire Guillaume de Lamoignon 238
Imitation de J.-C., par Hyacinthe Marie 244
Un document inédit sur Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, par L. Mirot 245
Rapport au Président de la République française sur les bibliothèques communales 257

Digitized by Google

La deuxième conférence bibliographique internationale de Bruxelles, par Fr. Funck-Brentano. 264
Commission nommée par le Directoire pour rapporter les monuments d'art et de science de l'abbaye de Saint-Denis, par F. Bournon. 272
Imitation de J.-C. 276
Un droit féodal : « Le cheval court », par Roger Grand. . . . 277
La question des bourgeois de Calais. 279
Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne eu 1898, programme. 290
Les archives communales d'une ville du midi, par Paul Meyer. 297
Un livre de la bibliothèque de Peiresc, par Ph. Tamizey de Larroque et L. Delisle. 303
La deuxième conférence bibliographique internationale de Bruxelles, par E. Mareuse. 308
La création du département de Paris et son étendue (1789-1790), par F. Bournon. 323, 354
Documents révolutionnaires, communication de F. Chambon. 330
Procès-verbal de constat de mutilations d'un document. . . . 331
Contribution au glossaire de la basse latinité, par A. Roserot. 332
La patrie de Jean de Montreuil, par Ant. Thomas. 368
L'Imitation de J.-C., par J. Momméja. 369

QUESTIONS ET RÉPONSES

13. Dom Turpin. — Rép. : 312 et (M. Tourneux), 318.
35. Geoffroy de Castelbrivant. — Rép. : 338 (P. Deslandres).
38. P. de Fénouillet, évêque de Montpellier. — Rép. : 279.
66. Les poésies de François Gulaup de Chasteul. — Rép. : 180.
127. Sur l'emploi des chiffres arabes au Moyen Age. — Rép. : 338 (J. Momméja).
138. Combat des Sept. — Rép. : 21 (L. Audiat).
142. La Déesse Drucca. — Rép. : 21 (Sal. Reinach).
143. L'architecte Gobert et le peintre Le Jeune (J. Momméja), 19. Rép. : 147 (Ph. Tamizey de Larroque).
144. Reliures en maroquin peint à fleurs : 20 (J. Momméja).
145. Reliures à la Royale et à l'Impériale, 20.
146. Ouvrages sur les sceaux et monnaies d'Angleterre, 21.
147. Jubilé de 1775, 21.
148. Talleyrand, 48.
149. Un sculpteur à identifier, 48. — Rép. : 85 (J. Momméja).
150. Le baron d'Heiss, 121.
151. Le Cloître des Ermites de Saint-Augustin, à Anvers, 121. — Rép. : 149 (F. Donnet).
152. Armoiries à déterminer, 122.
153. Armoiries à déterminer, 122.

Digitized by Google

154. Le peintre Firmin Gérard (A. Vingtrinier), 147. — Rép. : 219 (R. Chassin de La Plasse).
155. La tête de saint Pourçain, 147.
156. Famille Julien, 147.
157. L'approvisionnement de Paris en 1870, 147. — Rép. : 181.
158. Où et quand naquit Brantôme ? 177.
159. Une reliure à rébus, 178. — Rép. : 219 (J. Petit).
160. Conventionnels pensionnés, 180. — Rép. : 220.
161. Dessins de Granet à retrouver, 180.
162. Sur une amie de l'amiral d'Ornessan, baron de Saint-Blancard, 218. — Rép. : 312 (L.-H. Labande).
163. Sur la naissance et le décès d'André Favyn, 218.
164. Armoiries d'un cardinal à déterminer, 218.
165. Le peintre Louis Ducis, 219.
166. Sur un magistrat breton victime de la Bastille, 248. — Rép. : 342 (Fr. Funck-Brentano).
167. Sur une plaquette en langage populaire du Limousin, 310.
168. Sur une mystérieuse réunion où aurait été pondu un œuf historique, 310.
169. Faut-il dire LE ou LA Gallia Christiana, 310.
170. Germain Demay, artiste, 311.
171. Sur Blot l'Esprit, 336. — Rép. : 371.
172. D'un éloge du poète Desportes, par saint François-de-Sales, 336.
173. Sur un prédécesseur (XVIe siècle) de l'abbé Baramelle, 371.
274. Quel jour est mort Guillaume Budé ? 371.

DÉPOUILLEMENT DES PÉRIODIQUES

Ami des monuments et des Arts, 59, 159, 253, 382.
Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 93, 223.
— de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 60, 160, 288.
— de la Société Historiq. et Archéologique de Château-Thierry, 60.
L'Archéologia de Paris, 60.
Bibliothèque de l'École des Chartes, 31, 93, 160, 288, 382.
Bulletin du bibliophile, 31, 93, 223, 254, 320.
— monumental, 60, 187, 320, 348, 382.
— de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 126, 223.
— de la Société des amis des monuments parisiens, 61.
— de la Société du Vieux Montmartre, 160.
— de la Société historique d'Auteuil et de Passy, 61, 253.
— de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 61, 223, 349.
— de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, 93, 288.
— de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure, 348.
— de la Société des Sciences et lettres de Loir-et-Cher, 93.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers, 383.
— de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 61, 253, 320.
— de la Société historique et archéologique du Périgord, 61, 188, 223, 348.
— de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart, 62.
— de la Société d'archéologie de Touraine, 62, 224, 349.
La Chronique des Arts, 254.
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, 94.
Congrès archéologique de France, 62.
Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, 62, 94, 188, 224, 254, 349.
Gazette numismatique française, 127.
Journal de la Société d'Archéologie lorraine, 63, 94, 127, 188, 224, 254, 349, 383.
Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 255, 350.
— de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 63.
— de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 127.
— de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 350.
— de la Société d'Archéologie lorraine, 95.
— de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 188.
Mettensia, 383.
Le Moyen Age, 127, 255, 350.
Nouvelle Revue rétrospective, 64, 95, 128, 191, 255. 384.
La Province du Maine, 31, 63, 189, 255, 350.
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, Sciences, Arts et belles lettres de l'Eure, 189.
La Révolution française, 32, 63, 95, 128, 189, 224, 256, 351.
Revue de l'Art ancien et moderne, 189, 351, 383.
— de l'Art français, 64, 190,
— de l'Art Chrétien, 32, 95, 190, 255, 351.
— historique, 32, 96, 190, 255, 351, 383.
— de la Société des études historiques, 96, 190, 384.
— des Questions historiques, 32, 190, 256, 352.
— d'histoire littéraire de la France, 64, 96, 190, 256, 384.
— d'Anjou, 128.
— historique ardennaise, 191, 352.
— historique et archéologique du Maine, 64, 192.
Société Archéologique de Touraine, 192.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE DES NOMS CITÉS

Académie des Beaux-Arts, 220.
— des Inscriptions et Belles lettres, 88, 154, 182.
— des Sciences morales et politiques, 122, 182, 250.
— française, 122.
Albi (Cathédrale d'), 49.
Alexandre (Arsène), 354.
Ami des Monuments et des Arts, 152.
Angers, 123.
Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 151.
Anvers, 121, 149.
Archives de la Bastille, 51.
Archives de *Corbeil*, 220.
Archives des Pyrénées-Orientales, 282.
Archives du Lot-et-Garonne, 317.
Archives nationales, 87, 151, 289, 322.
Arenberg (Prince d'), 220.
Argenson (Marie-Madeleine-Françoise Méliand, marquise d'), 106.
Asse (Eug.), 5.
Auch, 153.
Audiat (Louis), 21.
Augé de Lassus, 354.
Auvray (Lucien), 128.
Babelon (Ernest), 128.
Baramel (Abbé), 371.
Barbier de Montault (Mgr), 375.
Barré (M.), 23.
Bastille, 248, 342.
Battifol, (Louis) 128.
Baudon de Mony (Ch.), 182.
Baudot (A. de), 151.
Bautru (Nicolas de — comte de Nogent), 5.
Beaumont (Ch. de), 344.
Beautemps-Beaupré (Ch.), 154.
Bellecombe (De), 317.
Benedittе (L.), 151.
Benoît (Fr.), 182.
Béraldi (H.), 152.
Berger (Elie), 151, 289.
Bertal (J.), 22.
Berthelé (Joseph), 128.
Bertrand (A.), 151.
Bertrand (M.), 22.
Besançon, 89.
Bibliographe moderne (Le), 89.
Bibliothèque d'*Avignon*, 152.
— de l'Arsenal, 317.
— de *Bergues*, 152.
— de *Besançon*, 152.
— de *Dunkerque*, 152.
— de *Ham*, 152.
— de *La Châtre*, 152.
— de *Lille*, 152.
— nationale, 322, 353.
— de *Péronne*, 152.
Bibliothèque de *Roye*, 152.
Bibliothèques publiques, 250.
Blot l'Esprit, poète du XVIIe siècle, 336, 371.
Bonnaffé (E.), 152.
Bornier (H. de), 22.
Bouchot (Henri), 289.
Bournon (Fernand), 272, 323, 354.
Brantôme (Pierre de Bourdeilles, seigneur de), 177.
Bruel (Alex.), 289.
Brunclair (E.), 151.
Bruxelles, 123.
Bruyères (S.-et-Oise), 89.
Budé (Guillaume), helléniste, 371.
Bulletin du Bibliophile, 183.
Bunout (Mme), 22.
Cain (Georges), 354.
Calais (Bourgeois de), 279.
Cangaretel (M.), 22.
Carcassonne, 87.
Carsalade du Pont (Chanoine de), 153.
Cartaillac (Emile), 24.
Castan (A.), 152.
Castelbrivant (Geoffroy de), noble breton du XIIIe siècle, 338.
Chalons-sur-Marne, 49.
Chambon (F.), 330, 375.
Champeaux (H. de), 152.
Champlieu (Oise), 152.
Charbonnier (Ph.), 22.
Charmes (Xavier), 353.
Chasseriaud (H.), 23.
Chassin de La Plasse (R.), 219.
Chasteuil (Fr. Galaup de), 180.
Château-Chesnel (Charente), 375.
Chauchard (A.), 152.
Chavanon (Jules), 42, 76, 109. 173, 199.
Chevalier (J.), 154.
Chiffres arabes, 338.
Claretie (Jules), 354.
Collignon (M.), 151.
Comte (J.), 123, 151.
Congrès archéologique de France, 62.
— *de Nimes*, 221.
— *de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, 251.
— *des Sociétés savantes et des Beaux-Arts*, 128, 155.
Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome. 50.
Corroyer (Edouard), 151, 289.
Cottin (Paul), 280.
Coulon (Aug.), 322.
Courajod (Louis), 123, 376.
Courboin (M.), 23.
Courdemanche (Sarthe), 49.

Digitized by Google

Crépy-en-Valois (Oise), 152.
Cuissard, 128.
Cumont (G.), 151.
Daumet (Georges), 151.
Dehaisnes (Mgr), 86, 123.
Delaborde (Fr.), 151.
Delatour (Henri), 23.
Delignières (E.), 152, 281.
Delisle (L.), 151, 280, 289, 303, 354.
Demay (Germain), 311.
Déon (Les deux), 215.
Deslandres (P.), 338.
Desplanque (E.), 88.
Desportes (Philippe), poète, XVIe s
Detaille (Edouard), 354.
Dissard (P.), 151.
Donnet (F.), 149.
Dorez (Léon), 128.
Douais (Abbé), 153.
Dreyfus (G.), 152.
Drucca (Déesse gauloise), 21.
Ducis (Louis), peintre, 219.
Dufour (A.), 221.
Dufourmantelle, 128.
Dumoulin (Joseph), 23.
Dumoulin (M.), 28, 34, 97, 281.
Dutuit (A.), 152.
Ecole des Chartes, 23, 50, 151, 182, 281, 289, 322.
Ehrle (R.-P.), 153.
Enlart (Cam.), 287.
Ephrussi (Ch.), 152.
Ermites de Saint-Augustin à Anvers, 121, 149.
Estrée (P. d'), 215.
Etchegoyen (Henri d'), 23.
Evreux, 48.
Exposition universelle de 1900, 152, 289.
Favre (L.), 22.
Favyn (André), XVIIe siècle, 218.
Fayolle (Me de), 343.
Fenouillet (P. de), évêque de Montpellier, 279.
Finot (Jules), 88, 128.
Foix (Gaston de), ses portraits, 226.
Formigé (C.), 354.
Fould (E.), 152.
Fourdrignier, 51.
Fournier (J.), 250.
Foville (A. de), 151.
François-de-Sales (Saint), 336.
Froissart (Jean), 151.
Funck-Brentano (Fr.), 22, 182, 248, 264, 342.
Furcy de Lavault, 23.
Furgeot (Henri), 289.
Gaffarel (P.), 282.
Gallia Christiana, 310.
Garnier (E.), 151.
Gasnault (P.), 151.
Gaubert (Dordogne), 343.
Gauguet (M.), 22.
Gautier (Léon), 151, 280.
Gazier, 343.
Genève, 376.
Gérard (Firmin), peintre, 147, 219.
Gigoux (J.), 89.
Giry (Arthur), 88.
Gobert (architecte), 19, 147.
Gonse (L.), 151.
Gosselin-Lenôtre, 354.
Goubaux (Robert), 221, 322.
Grand (R.), 277.
Granet, dessinateur, 180, 220.
Gross (H.), 154.
Grouchy (Vte de), 24.
Guiffrey (Jules), 50, 151, 250, 354.
Guignard (C.), 184.
Guillaume (Jos.), 322.
Guillon (P.), 251.
Hanotaux (Gabr.), 122.
Havard (H.), 151.
Heiss (J.-Louis, baron de), XVIIIe s., 121.
Homs (M.), 322.
Imitation de J.-C., 244, 276, 369.
Igny (Marne), 317.
Jadart (Ch.), 151.
Joliet (A.), 151.
Jouin (H.), 151.
Julien (Famille), 147.
Kaempfen (Albert), 151.
Kohler (Ch.), 23.
Labande (L.-H.), 152, 312.
Laborde (A.), 151.
Lachenaud (Henri), 23.
La Croix (R. P. de), 48.
Lafenestre (G.), 152.
Laisné (G.), 23.
Lamoignon (Guillaume de), premier président, 1617-1677, 238.
Lamouroux (Docteur), 354.
Lamouroux (G.), 22.
Langeais (Indre-et-Loire), 375.
Langhorne (W.-H.), 52, 90.
Larroque (Tarn), 48.
Lauer (Philippe), 23.
Laugier, 354.
Laurain (Ernest), 154.
Laurent (F.), 152.
Lazard (Lucien), 66.
Lebel (E.), 152.
Le Blant (E.), 220.
Lebreton (G.), 152.
Lecoy de la Marche (Albert), 85
Ledain (B.), 182.
Ledieu (Alcius), 152.
Lefèvre-Pontalis (E.), 161, 197.
Le Jeune, peintre, 19, 147.
Lelong (Eugène), 353.
Lemoine (Jean), 154.
Lepic (Baron), 183.
Le Roux (Marc), 23.
Lespinasse (De), 128.
Le Vayer (Paul), 152, 354.
Lhomme (M.), 23.
L'Hermite (J.), 152.

Digitized by Google

Lille, 24, 88.
Longnon (Auguste), 182, 354.
Maciet (J.), 152.
Madagascar (Une ancienne relation sur), 42, 76, 109, 173, 199.
Malinowsky (M.), 316.
Malot (H.), 154.
Manuel de l'Amateur de livres du XIX^e^ s., 257.
Mans (*Le*), 184.
Manteyer (Georges de), 23.
Marcoussis (S.-et-Oise), 89.
Mareuilles (Indre-et-Loire), 25.
Mareuse (Edgar), 308, 354.
Marie (Hyacinthe), 244.
Marlet (L.), 250.
Marsal (J.), 23.
Marsy (Cte de), 49.
Martin (Germain), 23, 343.
Martin (Henry), 106, 317.
Marx (R.), 152.
Mas-Latrie (L. de), 21.
Mathorez (Jules), 23.
Maxe-Werly (M), 128.
Mayor (J.), 151.
Mazerolle (Fernand), 289.
Médicis (Catherine de), 153.
Merlet (René), 154.
Méron (Maine-et-Loire), 344.
Meyer (Paul), 289, 297.
Michel (A.), 152, 376.
Michel (E.), 49, 152.
Millet (N. A.), 23.
Millerot (Th.), 23.
Mirot (Léon), 245, 289.
Molard (Fr.), 316.
Molinier (Émile), 152, 250.
Momméja (Jules), 19, 20, 85, 86, 122, 226, 338, 370.
Monnaies d'Angleterre, 21.
Monod (Gabr.), 182.
Montagne Sainte-Geneviève (La), 88, 251, 343.
Montaiglon (A. de), 50.
Montauban, 86.
Monteils, (Tarn-et-Garonne), 86.
Montorgueil, 354.
Montreuil (Jean de), secrétaire de Charles VI, 368.
Morel (Abbé), 89.
Morel (E.) 322.
Morel (Octave), 89, 289.
Morienval (Oise), 130, 161, 193, 197.
Morimond (Abbaye de), 13.
Mortreuil, 32.
Moyen-Age, (*Le*), 123.
Mouvement archéologique et historique en France, 25.
Muntz (E), 152.
Musée du Louvre, 375.
Musée lorrain de *Nancy*, 125, 252, 376.
Musée de *Niort*, 25.
Musée St-Raymond de *Toulouse*, 24.
Musée de *Sens*, 318.
Nantes, 62.
Nogent (Henriette, Emilie de Bautru, comtesse de), 5.
Nolhac (P. de), 152.
Normand (Ch.), 152, 354.
Nucourt (S.-et-Oise), 89.
Œuvre d'art (l'), 51.
Ornessan (amiral d', baron de Saint-Blancard), 218, 312.
Orrouy (Oise), 152.
Pagel (René), 23.
Palat (commandant), 374.
Palustre (Bernard), 23, 151.
Paris (Gaston), 151.
Paris (département de 1789-1790), 323, 354.
Passy (Louis), 122.
Peiresc (Bibliothèque de), 303.
Pellechet (Mlle), 128.
Périn (Jules), 343 354.
Perret (P.), 154.
Peterborough (cathédrale de), 51, 89.
Petit (J.), 219.
Pichon (baron), 183.
Picot (Émile), 88.
Piskorski (M), 282.
Porée (Charles), 23.
Poux (J.), 18.
Prarond (E.), 152.
Pressard (A), 88.
Prost (Aug.), 49.
Prost (B.), 152.
Puybaudet (Guy Poute de), 322.
Ravaisson-Mollien (L.), 23, 51.
Reinach (Salomon), 21, 152.
Revue de l'Art ancien et Moderne, 123.
Richert, 322.
Rigault (Abel), 154.
Rigaux (H.), 152.
Rivière (B.-A.), 23.
Roannais (Mouvement hist. et archéol. en), 34, 97.
Roger-Milès (L.), 152.
Roserot (A.), 13, 332.
Rothschild (A. de), 152.
Rothschild (G. de), 152.
Rouchon (G.-J.), 23.
Roux (Henri de), 322.
Royer (Ch.), 23.
Roger-Milès, 152.
Saglio (Edmond), 152.
Saint-Antoine de Viennois (Eglise de), 282.
Saint-Denis (Abbaye de), 272.
Saint-Nazaire, 49.
Saint-Paul (Anthyme), 130, 161, 193.
Saint-Simon, (Louis de Rouvroy, duc de), 226.
Saint-Yves (G), 250.
Santi (L. de), 154.
Sardou (Victorien), 354.

Digitized by Google

Sauvigny (Berthier de), intendant de Paris, XVIIIe s., 245.
Sceaux d'Angleterre, 21.
Schlumberger (G.), 152.
Schmidt (Charles), 23, 322.
Sellier (Charles), 354.
Servois (Gustave), 152.
Stein (Henri), 89.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 86, 317.
Société archéologique de Touraine, 25.
Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 282.
Société d'éducation civique, 51.
Société d'émulation d'Abbeville, 152, 281.
Société de l'Ecole des Chartes, 151.
Société des Amis du Louvre, 184.
Société des Antiquaires de l'Ouest, 48.
Société des Etudes du Lot, 87, 153.
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 88.
Société française d'Archéologie, 154.
Société historique de Compiègne, 49, 89.
Stevenson (M.), 153.
Société nationale des Antiquaires de France, 28, 52, 156, 221.
Tamizey de Larroque (Ph.), 147, 303.
Talleyrand, 48.
Taphanel (M.), 23.
Tausserat (L.), 50.
Thédenat (Abbé), 128.
Thiébault-Sisson, 152.
Tholin (G.), 317.
Thomas (Ant.), 368.
Toulouse, 18, 24, 154, 281.
Tourneux (M.), 338, 354.
Turpin (dom), bibliothécaire de Louis XV, 312, 338.
Urseau (Ch.), 107.
Van den Gheyn (R.-P.), 88.
Vicaire (Georges), 183, 251.
Vidal (A.), 154.
Vingtrinier (A.), 147.
Viollet (Paul), 354.
Vollon (A.), 220.
Wiener, 128.
Yriarte (Ch.), 152.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google